

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION  
VERSION 3**

**Le jeudi 28 mai 2020**

**à 17 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Montréal, le vendredi 22 mai 2020

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération qui se déroulera exceptionnellement à huis clos, est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 28 mai 2020, à 17 h, dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2<sup>e</sup> étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

---

Le greffier de la Ville  
Yves Saindon, avocat

*(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)*

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION  
VERSION 3**

**Le jeudi 28 mai 2020**

**à 17 h**

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 28 mai 2020, ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 21 mai 2020.

Nous attirons votre attention sur l'ajout de l'article 7.02.

Veillez noter qu'une version électronique du dossier ajouté accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
du jeudi 28 mai 2020**

**ORDRE DU JOUR**

**VERSION 3**

**01 – Période de questions du public**

**01.01**     Service du greffe

Période de questions du public

**02 – Période de questions des membres du conseil**

**02.01**     Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

**03 – Ordre du jour et procès-verbal**

**03.01**     Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

**03.02**     Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 avril 2020

**03.03**     Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 mai 2020

**04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

**04.01**     Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

**04.02**     Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

**04.03**     Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

**05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

**05.01**     Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

**06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil**

**06.01**     Service du greffe

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Montréal, objectif zéro déchet - Consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 : Rapport et recommandations »

## 07 – Dépôt

### 07.01 Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1200029005

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019

### 07.02 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1203843006

Dépôt des résultats du plan de redressement de 123,4 M\$ pour contrer la crise économique et financière

## 11 – Dépôt de pétitions

### 11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194069016

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent, à des fins d'entreposage, un local d'une superficie totale de 331,1 pieds carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 105, rue Ontario Est, pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour un loyer total de 28 783,56 \$, plus les taxes applicables

*Compétence d'agglomération :*

Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.02** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1204565001

Approuver un projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 8334960 Canada inc., un espace à bureaux d'une superficie de 6 030 pieds carrés, situé au 6850, boulevard Joseph-Renaud, pour le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans et 21 jours, à compter du 10 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025 - Dépense totale de 838 967,69 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.03** Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1207711003

Exercer l'option de renouvellement, pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 1 073 627,22 \$, taxes, contingences et variations de quantités incluses, dans les cadre des contrats accordés à Groupe Gladiateur (LAC - CA19 19 0249), Déneigement Discount inc. (LAS - CA18 20 0434), 100 Limites Environnement inc. (RDP - CA18 30 0357), MJ Contach (RDP - CA18 30 0357), REM Groupe Extreme inc. (RPP - CA18 26 024818) et J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement (VMA - CA18 240581), pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement, majorant ainsi le montant total des contrats de 2 174 541,46 \$ à 3 248 168,67 \$, taxes, contingences et variations de quantités incluses

*Compétence d'agglomération :* Dépannage, remorquage et remisage des véhicules

**20.04** Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1204982003

Conclure une entente-cadre avec Lumen, division de Sonepar Canada inc, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation, pour la fourniture et la livraison des gilets de sécurité et de vêtements de pluie - Montant estimé de l'entente : 1 401 901,06 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18000 (9 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.05** Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires - 1206871002

Exercer les options de prolongation, pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2022, et autoriser une dépense additionnelle de 589 821,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada (CG17 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 655 577,57 \$ à 3 245 399,33 \$, taxes incluses

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.06** Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1208008001

Autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire de 196 709,05 \$, taxes incluses, pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et du rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) dans le cadre du contrat accordé à Pronex Excavation inc. (CG18 0291), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 369 682,31 \$ à 1 566 391,36 \$, taxes incluses

*Compétence* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi  
*d'agglomération :* que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.07** Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1204982004

Conclure une entente-cadre avec Québec Linge Co., pour une période de 36 mois, incluant une option de prolongation pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques - Montant estimé de l'entente : 1 164 844,91 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-17839 (1 soum.)

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.08**     Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1203775004

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs généraux, pour le projet de construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Kirkland - Dépense totale de 2 156 581,47 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10344 (4 soum.)

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.09**     Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1204565002

Approuver un projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 8334960 Canada inc., un espace à bureaux d'une superficie de 6 135 pieds carrés, situé au 11 756, boulevard O'Brien, pour le poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans, 1 mois et 6 jours, à compter du 25 août 2020 jusqu'au 30 septembre 2025 - Dépense totale de 884 570,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses

*Compétence*                                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                           police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.10**     Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1205350001

Autoriser une dépense additionnelle de 188 515,34 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 31 située au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG19 0290), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 742 676,08 \$ à 1 931 191,42 \$, taxes incluses

*Compétence*                                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                           police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.11**     Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures -  
1207231025

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR-PRCPR 2020) - Dépense totale de 4 315 434,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458713 (8 soum.)

*Compétence*                             Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de  
*d'agglomération :*                     l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par  
le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**20.12**     Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction  
aménagement des parcs et espaces publics - 1208264001

Accorder un contrat à 9163-8478 Québec inc. (Clôtures Summum), pour des travaux de mise aux normes des terrains de tennis au parc La Fontaine et d'amélioration des installations au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 216 955,98 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-6491 - (1 soum.)

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.13**     Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion  
des parcs et biodiversité - 1208177001

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. (Lot 1), pour la construction de divers travaux en architecture de paysage dans les parcs-nature - Dépense totale de 736 555,42 \$, taxes, contingences, variations de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 19-6458 (5 soum.)

*Compétence*                             Cas où la municipalité centrale a succédé à une  
*d'agglomération :*                     municipalité régionale de comté ou à une communauté  
urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence  
appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu  
d'une disposition législative, à l'organisme auquel la  
municipalité a succédé

**20.14**     *Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale* - 1208798001

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2020, pour réaliser les projets « Camps pédagogiques : volet Sauveteurs de piscine et « Camps pédagogiques : volet Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :*                     Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.15**     *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1204565003

Approuver la première convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 8 060 pieds carrés, situé au 5501, rue Westminster, dans la Ville de Côte-Saint-Luc, pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 6 ans et 5 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 2 124 146,36 \$, taxes, travaux d'aménagement, contingences et incidences inclus

*Compétence d'agglomération :*                     Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.16**     *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1203775001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux, pour le projet de construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Côte-des-Neiges - Dépense totale de 4 414 929,62 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10341 (6 soum.)

*Compétence d'agglomération :*                     Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.17**      Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1203775003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ali Excavation, pour le projet de construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Saint-Laurent - Dépense totale de 2 245 820,47 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10343 (6 soum.)

*Compétence*    Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.18**      Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles  
- 1205308001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Multi Recyclage S.D. inc. (3 125 637 \$, taxes incluses), un contrat à GFL Environmental inc. (1 030 778 \$, taxes incluses), et un contrat à Tria Écoénergie inc. (837 018 \$, taxes incluses), pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et des sept écocentres, pour une période de 24 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 4 993 433 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18043 (4 soum.)

*Compétence*    Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi  
*d'agglomération :*                                      que tout autre élément de leur gestion si elles sont  
   dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du  
   plan de gestion de ces matières

**20.19**      Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures -  
1207231031

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entrepreneurs Construction Viatek inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et dans la rue Berri, du boulevard Crémazie au boulevard Gouin - Dépense totale de 5 542 321,12 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 456111 (5 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**20.20** Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1207231030

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin - Dépense totale de 7 016 070,18 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 456110 (6 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**20.21** Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1207026001

Conclure une entente-cadre avec M.D. Charlton Co. Ltd., pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition de quatre armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et d'accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 381 428,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18063 (fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.22** Service de police de Montréal - 1192748003

Accorder un contrat à MD Charlton Co Ltd (groupe 1), Rampart International Corp (groupes 2 et 5), pour l'acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense de 446 565,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17400 (groupe 1 : 2 soum.; groupe 2 : 3 soum.; groupe 5 : 1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 407 800 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

**20.23** Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1200160001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec WSP Canada inc. (2 618 222,20 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (1 631 150,33 \$, taxes incluses) et Stantec Experts-Conseils ltée (1 095 585,28 \$, taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction de la mobilité, pour une durée de trois ans - Appel d'offres public 20-17732 (6 soum.)

**20.24** Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1207952001

Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du Startup de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**20.25** Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1200575003

Approuver l'addenda no.1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB) (CG18 0234)

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1206496001

Mandater Conservation de la nature Canada (CNC), en tant que copropriétaire avec la Ville de Montréal, à déposer une demande de financement au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), pour des travaux de protection et de mise en valeur de milieux naturels et d'accessibilité à l'île Bonfoin

*Compétence  
d'agglomération :*

Annexe du décret - Écoterritoires

#### **41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement**

##### **41.01**     Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1190592001

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le Parc de l'écoterritoire de la falaise

*Compétence  
d'agglomération :*

Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

##### **41.02**     Service des finances , Direction des revenus - 1203843001

Avis de motion et dépôt - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019)

*Compétence  
d'agglomération :*

Alimentation en eau et assainissement des eaux

##### **41.03**     Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1207796007

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement

*Compétence  
d'agglomération :*

Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

## **42 – Adoption de règlements**

### **42.01**    Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1203438006

Adoption - Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-057) », de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$

*Compétence*    Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération* :

### **42.02**    Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1203438005

Adoption - Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RGC15-058) », de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$

*Compétence*    Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération* :

### **42.03**    Service des finances , Direction des revenus - 1203843003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030)

### **42.04**    Service des finances , Direction des revenus - 1204309001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031)

*Compétence*    Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération* :

**42.05**     Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1201179004

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 15-082)

*Compétence d'agglomération :*                   Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**42.06**     Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1201179005

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

*Compétence d'agglomération :*                   Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**42.07**     Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1201179006

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023)

*Compétence d'agglomération :*                   Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**42.08**     Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1208468005

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017)

*Compétence d'agglomération :*                   Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**42.09**     Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1207796008

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017)

*Compétence*                                   Élément du développement économique qu'est toute aide  
*d'agglomération :*                         destinée spécifiquement à une entreprise

**42.10**     Service de sécurité incendie de Montréal - 1202021011

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 2 juillet 2020

*Compétence*                                   Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et  
*d'agglomération :*                         l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de  
   couverture de risques en matière de sécurité incendie

**45 – Règlement de la Société de transport de Montréal**

**45.01**     Société de transport de Montréal - 1208464003

Approuver le Règlement R-170-1 modifiant le Règlement R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau Centre de transport Bellechasse, afin de modifier les objets, le terme et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 365 861 463 \$

*Compétence*                                   Transport collectif des personnes  
*d'agglomération :*

**45.02**     Société de transport de Montréal - 1208464002

Approuver le Règlement R-168-1 modifiant le Règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 359 100 000 \$

*Compétence*                                   Transport collectif des personnes  
*d'agglomération :*

**45.03**     Société de transport de Montréal - 1208464001

Approuver le Règlement R-156-2 modifiant le Règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, tel que modifié par le Règlement R-156-1 ayant modifié les objets et le libellé du Règlement 156 et augmenté le montant de l'emprunt de 394 500 000 \$, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 492 256 515 \$

*Compétence*                                   Transport collectif des personnes  
*d'agglomération :*

**50 – Ressources humaines**

**50.01**     Service des ressources humaines , Direction des relations de travail -  
1200044001

Approuver l'entente relative à la COVID-19 entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), signée le 26 mars 2020

*Compétence*                                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                           police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
premiers répondants

**50.02**     Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs -  
1195326004

Approuver le projet d'addenda modifiant, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2019, l'entente de détachement d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Groupe intégré du renseignement criminel (GIRC) du Service divisionnaire du renseignement criminel de la GRC (SDRC)

*Compétence*                                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                           police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
premiers répondants

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 23 avril 2020  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 23 avril 2020  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence, à l'exception de Mme Manon Barbe qui était présente en salle du conseil..*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire des personnes décédées et atteintes par la COVID-19 sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en solidarité avec le reste des villes et agglomérations de la planète. Elle exprime, au nom des membres du conseil, ses plus sincères sympathies aux familles et aux proches des victimes, ainsi que son soutien et ses encouragements aux personnes malades.

Puis, la présidente d'assemblée mentionne que les pensées des membres du conseil sont également avec le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, à la suite du décès de sa mère, feu Mme Huguette Limoges, décédée le mardi 14 avril de la COVID-19. Elle offre également, au nom de tous les membres du conseil, ses condoléances à M. Limoges, à ses proches et à sa famille.

La présidente poursuit en indiquant que les membres du conseil ont aussi une pensée pour la population de la Nouvelle-Écosse à la suite de la tuerie survenue durant la fin de semaine, et souligne que les drapeaux de la Cité administrative étaient en berne pour l'occasion, à la demande de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Ensuite, la présidente d'assemblée invite les membres du conseil à prendre place et déclare la séance ouverte.

La présidente d'assemblée dépose un nouveau plan de banquettes. À cet effet, elle précise que les membres assistent au conseil à 99 % à distance et qu'elle est la seule élue présente dans la salle, accompagnée d'une équipe réduite d'employés de la Ville de Montréal. Ainsi, la séance du conseil se tiendra entièrement par conférence téléphonique afin d'éviter les déplacements des élu.e.s qui sont partout sur le territoire de l'agglomération, et ce, par souci de donner l'exemple concernant le respect des mesures sanitaires puisque seulement les déplacements essentiels sont recommandés.

En terminant, la présidente du conseil rappelle que la « Semaine nationale du don d'organes et de tissus (SNDOT) » de Transplant Québec est en cours présentement; elle informe les membres du conseil que la Ville de Montréal met en évidence cette cause importante en faisant flotter le drapeau vert du don d'organes sur l'hôtel de ville durant toute la semaine.

---

## 1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait la lecture de l'unique question transmise par le public via un formulaire Web.

**Prendre note que la question du public ci-dessous est reproduite au procès-verbal telle qu'elle a été reçue, sans révision, ni modification.**

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Le 2 mars dernier M. Tomlinson et ses conseillères Projet Montréal présentaient un avis de motion afin d'augmenter le salaire des conseillères d'arrondissement de plus de 12 000\$ par an soit 38%. Augmentation non budgétée et rétroactive. Lors du conseil d'arrondissement du 6 avril, Mme Patreau nous apprenait que le vote sur cette motion serait suspendue mais pas annulée. Le 20 avril au conseil municipal, M. Tomlinson réitérait cette position. Il en fait une question d'équité. Pourtant avec cette augmentation, le salaire d'une conseillère à Outremont voisinerait les 60 000\$ (tout inclus) contre environ 25 000\$ pour les échevins de villes de taille comparable à Outremont présentes ici tel que Mont Royal ou Westmount. Alors que de nombreux citoyens subissent des baisses de revenus et que les finances publiques sont mise à mal, est ce que, en tant que cheffe de Projet Montréal, vous endossez la position de M. Tomlinson d'aller de l'avant avec ces augmentations une fois la crise passée.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 09. Elle remercie la seule personne s'identifiant comme homme qui a fait parvenir sa question pour faire état de sa doléance aux membres du conseil.

\* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

---

Avant de procéder à la période de questions des membres du conseil, la présidente d'assemblée cède la parole au greffier de la Ville, M<sup>e</sup> Yves Saindon, qui fait l'appel des membres du conseil d'agglomération, afin de confirmer leur présence par téléconférence. La présence de tous étant constatée, M<sup>e</sup> Saindon déclare que le quorum est respecté et invite la présidente d'assemblée à poursuivre les travaux.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Le maire de la Ville de Montréal-Ouest, M. Beny Masella, prend la parole en faisant mention de l'implication et de la collaboration des collègues de la Ville de Montréal, en particulier, M. Benoit Dorais et son équipe, qui ont pris le temps de rencontrer les maires des villes liées pour leur faire un état de la situation en ce qui concerne la pandémie de la COVID-19; ces discussions ont été grandement appréciées par les maires des villes liées.

Il poursuit et souligne le dépôt des « Avis de motion » relatifs aux ajustements des règlements établissant le paiement des quotes-parts des villes liées, ainsi que le report d'un mois du paiement des quotes-parts des villes liées, qui permettra de reporter également d'un mois le paiement de la deuxième tranche des taxes foncières pour les citoyennes et citoyens des villes liées. Il remercie l'Administration d'avoir inscrit ces points à l'ordre du jour de cette séance.

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 12.

---

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

---

**CG20 0171**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 avril 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG20 0172**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 mars 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 mars 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 avril 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CG20 0173**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 mars 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 mars 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 avril 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

**CG20 0174**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 avril 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 avril 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 avril 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.04

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020.
- 

**5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

--- **M. Beny Masella**

Réponse à la lettre datée du 19 mars 2020 de Mme Legault.

---

## 7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « dépôt ».

### CG20 0175

**Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 4 139 100 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 4 139 100 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.01 1207848002

---

### CG20 0176

**Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 500 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19 au montant approximatif de 500 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.02 1207848003

---

### CG20 0177

**Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 1 000 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* / L'organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal demande, à titre exceptionnel, d'autoriser les achats relatifs à l'acquisition d'équipement et de matériel exclusifs à la préparation aux crues printanières 2020**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19 au montant approximatif de 1 000 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.03 1207848004

---

**CG20 0178**

**Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 1 000 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* / L'organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal demande, à titre exceptionnel, d'autoriser les achats relatifs à l'acquisition d'équipement et de matériel exclusifs à la préparation aux crues printanières 2020**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19 au montant approximatif de 1 000 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.04 1207848005

---

**CG20 0179**

**Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2019**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2019, et le conseil en prend acte.

07.05 1200498003

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0180**

**Accorder un contrat à Megatel inc. pour la fourniture d'une fraiseuse à commande numérique (CNC) - Dépense totale de 227 665,68 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17696 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0466;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Megatel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une fraiseuse à commande numérique (CNC), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 968,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17696;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 696,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1198378002

---

#### **CG20 0181**

**Conclure une entente-cadre avec Dalex-Québec inc. pour la remise à neuf de séchoirs à boyau incendie pour les casernes incluant les services d'entretien et de réparation, pour une période de cinq ans - Montant estimé de l'entente : 779 858,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17870 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0456;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Dalex-Québec inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de remise à neuf de séchoirs à boyau incendie pour les casernes, incluant les services d'entretien et de réparation, pour une somme maximale de 779 858,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17870;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal - Direction stratégique et de la prévention incendie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1203838001

---

#### **CG20 0182**

**Renouveler le contrat de maintenance et de support du système M-IRIS (Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), prévu au contrat conclu le 29 novembre 2007 (CG07 0437) avec Niche Technology inc., pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025, pour une somme maximale de 3 922 992,76 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0471;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement du contrat de maintenance et de support du système M-IRIS (Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), prévu au contrat conclu le 29 novembre 2007 (CG07 0437) avec Niche Technology inc., pour une période de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025, pour une somme maximale de 3 922 992,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1206634001

---

#### **CG20 0183**

**Accorder un contrat à JSI Telecom pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 504 663,22 \$, taxes incluses - Fournisseur unique**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0472;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur unique), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2023, pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), soit pour une somme maximale de 504 663,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1205035001

---

#### **CG20 0184**

**Accorder un contrat à Aérofil inc. pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 180 288,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18007 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0467;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Aérofil inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 180 288,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18007;

- 2- d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'année 2021 et les suivantes au montant de 168 000 \$ net de ristournes de taxes. Ce montant tient compte d'une majoration de 2% pour l'année 2021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1203438012

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0185**

**Accorder un contrat à Complexe Enviro Connexions Itée, pour une période de 36 mois, pour les services d'un lieu d'enfouissement technique, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 709 839,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18066 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0468;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Complexe Enviro Connexions Itée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 709 839,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18066;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203438015

---

#### **CG20 0186**

**Exercer la seule option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle estimée de 288 475,02 \$, pour une période de 12 mois, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Albert Viau Division de Emco Corporation (CG15 0334) pour la fourniture de poteaux d'incendie, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 849 039,45 \$ à 2 137 514,47 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0470;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 288 475,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de poteaux d'incendie, pour la période du 28 mai 2020 au 27 mai 2021, dans le cadre du contrat accordé à la firme Albert Viau Division de Emco Corporation (CG15 0334), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 849 039,45 \$ à 2 137 514,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 288 475,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1204132003

---

### **CG20 0187**

**Accorder un contrat à Adobe Systems inc., pour une période d'un an, soit du 3 juin 2020 au 2 juin 2021, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées - Dépense totale de 809 811,99 \$, taxes incluses - Fournisseur unique**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0474;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., fournisseur unique, pour une période d'un an, soit du 3 juin 2020 au 2 juin 2021, pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 809 811,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le Directeur de la direction Solutions d'affaires institutionnelles du Service des technologies de l'information à signer ladite entente et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1208057002

---

### **CG20 0188**

**Autoriser une dépense additionnelle de 174 762 \$, taxes incluses, pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Cimota inc. (CG19 0366) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 797 476,94 \$ à 1 972 238,94 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0476;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 174 762 \$, taxes incluses, pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Cimota inc. (CG19 0366) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 797 476,94 \$ à 1 972 238,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1203438013

---

#### **CG20 0189**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex pour le projet de construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Pierrefonds - Dépense totale de 2 468 283,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10342 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0478;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 056 902,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10342;
- 2- d'autoriser une dépense de 205 690,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 205 690,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

20.10 1203775002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0190**

**Accorder un contrat à Macogep inc. pour la fourniture de services professionnels d'estimateurs en construction pour le projet de désinfection des eaux usées de la Ville de Montréal - Dépense totale de 467 821,78 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18030 (3 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0480;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Macogep inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'estimateurs en construction pour le projet de désinfection des eaux usées de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 425 292,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18030;
- 2- d'autoriser une dépense de 42 529,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1203438010

---

**CG20 0191**

**Accorder un soutien financier maximal de 955 000 \$ à l'organisme Jalon MTL (JALON) pour initier le projet de mise en place d'une plateforme numérique de mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0486;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 955 000 \$ à Jalon MTL (JALON) pour démarrer le projet de mise en place d'une plateforme numérique de mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2 - d'approuver un projet de convention de contribution entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1207598004

---

**CG20 0192**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Hampstead crée en faveur de la Ville de Montréal, sans aucune contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle d'égout, concurremment avec la renonciation par la Ville de Hampstead à la servitude publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 252 600, dont la Ville de Hampstead est bénéficiaire, grevant le même immeuble, dont l'assiette est située dans le prolongement nord de la rue Dufferin, de la rue Finchley à l'avenue Macdonald, dans la Ville de Hampstead**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0482;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Hampstead crée en faveur de la Ville de Montréal, sans aucune contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle d'égout, concurremment avec la renonciation, par la Ville de Hampstead, à la servitude publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 252 600, dont la Ville de Hampstead est bénéficiaire, grevant des parties des lots 5 930 797 et 5 930 798 du cadastre du Québec, dans la Ville de Hampstead, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1206462001

---

**CG20 0193**

**Accorder un soutien financier de 306 600 \$, sur une période de 3 ans, au Centre international pour la prévention de la criminalité, afin de réaliser le projet « Laboratoire de sécurité urbaine de Montréal », dans le cadre des budgets du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (276 600 \$) et du Service de police de la Ville de Montréal (30 000 \$) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0484;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 306 600 \$, sur trois ans, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour 2020, soit un versement de 140 000 \$ pour 2020, un de 83 300 \$ en 2021 et un dernier de 83 300 \$ en 2022 afin de réaliser le projet « Laboratoire de sécurité urbaine de Montréal », dans le cadre des budgets du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1208741001

---

**CG20 0194**

**Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Mathieu Lévesque, artiste professionnel, pour une somme maximale de 270 421,21 \$, taxes et contingences incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dédale et Icare » qui sera intégrée aux infrastructures du Grand Prix du Canada de Formule 1 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0506;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Mathieu Lévesque, artiste professionnel, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dédale et Icare » qui sera intégrée aux infrastructures du Grand Prix du Canada de Formule 1, pour une somme maximale de 245 931,53 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 489,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1207641001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0195**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Simo Management inc., pour l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 984 698,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17858 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0510;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Simo Management inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 984 698,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17858;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1206261001

## CG20 0196

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder 10 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour une période de 36 mois sans option de prolongation - Dépense totale de 11 980 775 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18067 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 1 338 480 \$ en 2020 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 716 060 \$ en 2021**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0511;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période totale de 36 mois, les commandes pour le traitement par compostage d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18064;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 15 000 tonnes (lot 1)	2 166 301 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 10 000 tonnes (lot 2)	1 261 391 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 3)	630 695 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 4)	630 695 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 15 000 tonnes (lot 5)	2 193 206 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 10 000 tonnes (lot 6)	1 261 391 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 7)	630 695 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 8)	630 695 \$

Transport et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) à partir du CTMO - 10 000 tonnes (lot 9)	1 294 504 \$
Transport et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) à partir du CTMO - 5 000 tonnes (lot 10)	647 252 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 633 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
	Contingences - lot 1	216 630 \$
	Contingences - lot 2	25 228 \$
	Contingences - lot 3	12 614 \$
	Contingences - lot 4	12 614 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Contingences - lot 5	219 321 \$
	Contingences - lot 6	25 228 \$
	Contingences - lot 7	12 614 \$
	Contingences - lot 8	12 614 \$
	Contingences - lot 9	64 725 \$
	Contingences - lot 10	32 363 \$

- 4- d'autoriser un virement budgétaire de 1 338 480 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2020 du Service de l'environnement;
- 5- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 716 060 \$ au net, en 2021;
- 6- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1208260002

## CG20 0197

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0515;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à HVAC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 869 191,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15507;
- 3- d'autoriser une dépense de 973 838,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 1 168 605,90 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1206810002

---

#### **CG20 0198**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour les travaux de réhabilitation du collecteur de Chambly - Dépense totale de 3 372 454,59 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP19075-171156-C (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0516;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur de Chambly, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 643 712,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19075-171156-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 396 556,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 132 185,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1203438014

---

#### **CG20 0199**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour les travaux de réhabilitation par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets du collecteur de la rue de Bordeaux - Dépense totale de 3 474 102,61 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP19025-172689-C (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0517;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets du collecteur de la rue de Bordeaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 728 418,84 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19025-172689-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 409 262,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 136 420,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1203438016

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CG20 0200

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Les excavations Lafontaine inc., pour la réhabilitation du collecteur Ste-Catherine Est entre les rues Papineau et de Lorimier - Dépense totale de 2 331 869,02 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP20004-180119-C (2 soum, 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0519;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Les excavations Lafontaine inc., le contrat pour la réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine Est, entre les rues Papineau et de Lorimier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 776 557,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP20004-180119-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 266 483,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 88 827,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1203438017

---

## CG20 0201

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les cinq firmes suivantes (montants, taxes incluses) : Groupe ABS inc. (5 006 212,71 \$), Solmatech inc. (4 951 283,40 \$), Les Services EXP inc. (4 677 700,39 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 882 314,84 \$) et FNX-Innov inc. (3 958 888,19 \$), pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 19-17934 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0523;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure cinq ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17934;

<b>Contrat</b>	<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant</b> (taxes incluses)
Contrat no 1	Groupe ABS inc.	5 006 212,71 \$
Contrat no 2	Solmatech inc.	4 951 283,40 \$
Contrat no 3	Les Services EXP inc.	4 677 700,39 \$
Contrat no 4	SNC-Lavalin GEM Québec inc.	3 882 314,84 \$
Contrat no 5	FNX-Innov. inc.	3 958 888,19 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1203855002

---

## CG20 0202

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure une entente-cadre avec la firme KPMG S.R.L/S.E.N.C.R.L pour la fourniture de services professionnels - Intégrateur des volets Ressources humaines et Paie de la solution de gestion du capital humain en nuage d'Oracle, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2026, pour une somme maximale de 19 436 523,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17582 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2026, par laquelle KPMG S.R.L/S.E.N.C.R.L, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels – Intégrateur des volets Ressources humaines et Paie de la solution de gestion du capital humain en nuage d'Oracle, pour une somme maximale de 19 436 523,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17582;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1207684001

---

### CG20 0203

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels en ingénierie d'une durée de 4 ans avec Les Services EXP inc. et SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux - Dépense totale : 2 944 189,69 \$, taxes et contingences incluses, pour le contrat A, et 2 929 967,68 \$, taxes et contingences incluses, pour le contrat B - Appel d'offres public 20-18002 (contrat A : 4 soum. et contrat B : 3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0525;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
  - 2 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18002 ;
- | <u>Firmes</u>         | <u>Articles</u> | <u>Montant</u><br>(taxes incluses) |
|-----------------------|-----------------|------------------------------------|
| Les Services EXP inc. | contrat A       | 2 858 436,59 \$                    |
| SNC-Lavalin inc.      | contrat B       | 2 844 628,82 \$                    |
- 3 - d'autoriser une dépense de 85 753,10 \$ pour le contrat A et de 85 338,86 \$ pour le contrat B, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;
  - 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1206945001

**CG20 0204**

**Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la ville de Montréal - Dépense totale de 1 977 389,43 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 424911 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0512;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation à divers endroits de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 597 597,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 424911;
- 2- d'autoriser une dépense de 164 791,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 215 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1207231020

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG20 0205**

**Autoriser une modification dans la source de financement du dossier initial (CG17 0352) afin de tenir compte de la portion reliée aux travaux de pistes cyclables réalisés dans le cadre du projet Griffintown sur la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire au montant de 323 544,19 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0521;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une modification dans la source de financement du dossier initial (CG017 0352) pour tenir compte de la portion des travaux de pistes cyclables du Plan de transport dans le cadre du projet dans Griffintown, sur la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire, d'un montant de 323 544,19 \$, taxes incluses;

Cette modification, qui n'implique aucun coût supplémentaire pour la Ville, se détaille comme suit :

- Retour d'un montant de 159 369,77 \$ (145 525,85 \$, net des ristournes) au Règlement d'emprunt 13-038, ce règlement est de compétence locale;

- Retour d'un montant de 164 174,41 \$ (149 913,12 \$, net des ristournes) au Règlement d'emprunt 15-097, ce règlement est de compétence locale;
- Affectation d'un montant de 323 544,19 \$ (295 438,97 \$, net des ristournes) au Règlement d'emprunt RCG18-028 – Développement du réseau cyclable, qui est de compétence d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1207669001

---

#### **CG20 0206**

**Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Osmose » de Montréal pour la propriété sise au 1680, avenue Jeanne-d'Arc, d'une superficie de 2 595,6 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, de 2036 à 2050, dont la rente annuelle à partir de 2036 sera de 4 800 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0528;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Osmose » de Montréal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, soit de 2036 à 2050, pour la propriété sise au 1680, avenue Jeanne-d'Arc, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 878 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 596 mètres carrés, pour une rente annuelle de 4 800 \$, à partir de 2036, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1196037007

---

#### **CG20 0207**

**Conclure une entente-cadre avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 16 mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 28 août 2021, pour un montant maximale de 11 724 403,20 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0529;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs et de tablettes électroniques, pour une durée de 16 mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 28 août 2021, pour un montant maximal de 11 724 403,20 \$, taxes incluses;

- 2 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) le contrat à cette fin, conformément à son offre de service en date du 29 août 2019;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, le formulaire d'adhésion aux contrats à commander du CSPQ
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1208057001

---

#### **CG20 0208**

**Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 843 885 \$ pour la réalisation du projet de logement social Vilavi - Lespérance, de l'organisme Vilavi Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0530;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 843 885 \$ à Vilavi Québec pour la réalisation du projet de logement social Vilavi - Lespérance, situé aux 2190-2200, rue Lespérance, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1208833001

---

#### **CG20 0209**

**Accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc., pour l'année 2020, pour le projet « Développement social », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0534;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc., pour l'année 2020, pour le projet « Développement social », pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars 2021 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1208741003

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0210**

**Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), en 2020, en trois versements totalisant 100 000 \$ par année, pour 2020, 2021 et 2022, afin de réaliser un projet de trois activités pilotes : « Renforcement de la participation citoyenne et de l'engagement des locataires », « Brigades de médiation jeunes pour l'amélioration de la cohésion sociale dans les habitations à loyers modiques (HLM) de Montréal » et, « Brigade citoyenne en salubrité », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0535;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, à raison de versements de 100 000 \$ par année pour les années 2020, 2021 et 2022, afin de réaliser un projet de trois activités pilotes : « Renforcement de la participation citoyenne et de l'engagement des locataires », « Brigades de médiation jeunes pour l'amélioration de la cohésion sociale dans les habitations à loyers modiques (HLM) de Montréal », et « Brigade citoyenne en salubrité », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1208741002

---

**CG20 0211**

**Approuver le projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Printemps numérique (CG20 0058) et le projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Esplanade (CG19 0070), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités des projets financés au contexte engendré par la pandémie - Dépense totale de 1 055 000 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2020 par sa résolution CE20 0558;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville et l'organisme Printemps numérique (CG20 0058);
- 2- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville et l'organisme Esplanade (CG19 0070);
- 3- d'imputer la dépense totale de 1 055 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1200191002

---

**CG20 0212**

**Approuver un contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2020 par sa résolution CE20 0557;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un contrat de prêt de quarante millions de dollars (40 M\$) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;
- 2- d'approuver un projet de contrat de prêt établissant les modalités et conditions de versement de ce prêt;
- 3- d'approuver la création d'un compte de bilan permettant la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1208468003

---

**CG20 0213**

**Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 200 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour mettre en œuvre une aide destinée aux commerçants montréalais et visant l'adoption de plateformes numériques dans le contexte de la COVID-19 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2020 par sa résolution CE20 0559;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de mettre en œuvre une aide destinée aux commerçants montréalais et visant l'adoption de plateformes numériques dans le contexte de la COVID-19;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1203931001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG20 0214**

**Autoriser une dépense totale de 6 000 000 \$ pour financer le Programme par la prolongation de l'entente Réflexe (Entente 150 M\$) en 2023 et par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie en 2022 et 2024 en lien avec le « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) »**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0346;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 6 000 000 \$ afin de donner suite au présent dossier;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1191179002

**CG20 0215**

**Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2020 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0488;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux de l'année 2020 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux de l'année 2020 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1207814001

---

**CG20 0216**

**Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social**

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0538;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

1- d'assujettir au droit de préemption aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1° dans le PDUES (Plan de développement urbain, économique et social) Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, les lots :

1 350 800	1 867 958	1 868 885	2 334 548
1 350 841	1 867 962	1 870 109	2 334 549
1 350 848	1 867 965	1 870 110	2 334 552
1 350 851	1 867 968	1 870 111	2 334 553
1 350 852	1 867 969	2 247 870	2 334 585
1 351 132	1 867 976	2 247 872	2 334 586
1 351 133	1 867 983	2 247 873	2 334 587
1 351 136	1 867 987	2 247 874	2 334 588
1 866 568	1 868 016	2 249 691	2 334 589
1 867 464	1 868 017	2 249 734	2 334 590
1 867 505	1 868 724	2 249 773	2 334 619
1 867 506	1 868 728	2 249 774	2 334 638
1 867 555	1 868 733	2 249 775	2 334 745
1 867 558	1 868 744	2 249 812	2 335 567
1 867 755	1 868 747	2 249 813	2 335 569
1 867 845	1 868 758	2 249 816	2 335 572
1 867 885	1 868 774	2 249 825	2 590 264
1 867 902	1 868 775	2 334 493	6 034 617
1 867 916	1 868 811	2 334 495	6 231 659
1 867 917	1 868 830	2 334 501	6 231 660

2° dans l'arrondissement Ville-Marie, le lot :

Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT (3 361 267) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, incluant tous les droits, titres et intérêts de 3476847 Canada inc. ou ses ayants droit, à titre de propriétaire, ainsi que tous les droits, titres et intérêts de 3476847 Canada inc. ou ses ayants droit, à titre d'emphytéote, aux termes des actes 2 401 617, 2 469 275 et 4 129 219. La Ville de Montréal détenant déjà les droits de propriétaire sur certaines parties du lot 3 361 267 du cadastre du Québec.

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1206678002

**CG20 0217**

**Adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0539;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1205330004

---

**CG20 0218**

**Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2019 - volet conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0541;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter un budget supplémentaire de 177 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2019, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1205929002

---

**CG20 0219**

**Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 / Ratifier l'affectation au montant de 7 313 000 \$, comptabilisée dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0555;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre acte du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et le rapport Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019;

2 - de ratifier l'affectation au montant de 7 313 000 \$, comptabilisée dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1200029002

---

#### **CG20 0220**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG 15-057)**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-057), de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1203438006

---

#### **CG20 0221**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RGC15-058)**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RGC15-058), de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1203438005

---

#### **CG20 0222**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030)**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1203843003

---

**CG20 0223**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1204309001

**CG20 0224**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 15-082)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1201179004

**CG20 0225**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1201179005

**CG20 0226**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine (RCG 17-023))**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine) (RCG 17-023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1201179006

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0227**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0143;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0143;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0347;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

42.01 1193276001

---

*Règlement RCG 20-015*

---

**CG20 0228****Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0144;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 00144;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0350;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1201081002

*Règlement RCG 20-016*

---

**CG20 0229****Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0145;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0145;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0351;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1201081003

*Règlement RCG 20-017*

---

**CG20 0230**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0146;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0146;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1201179001

*Règlement RCG 18-042-1*

---

**CG20 0231**

**Adoption - Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0147;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0147;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0346;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1191179002

*Règlement RCG 20-018*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0232**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0148;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0148;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0355;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1206707001

*Règlement RCG 20-019*

---

**CG20 0233**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0149;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0149;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0357;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1206707003

*Règlement RCG 20-020*

---

**CG20 0234**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0150;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0150;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0352;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1208244001

*Règlement RCG 20-021*

---

**CG20 0235**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0151;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0151;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0345;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1207518002

*Règlement RCG 05-002-13*

---

**CG20 0236****Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0152;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0152;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020, par sa résolution CE20 0418;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1206678001

*Règlement RCG 20-013-1*

---

**CG20 0237****Autoriser, rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période d'un an, à compter du 2 décembre 2019, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0549;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période d'un an, à compter du 2 décembre 2019, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020;
- 2 - d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole de prêt de service;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1195326006

---

À 17 h 29, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

Manon Barbe  
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie PLANTE  
MAIRESSE

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 14 mai 2020  
16 h**

---

**Séance tenue le jeudi 14 mai 2020  
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence, à l'exception de Mme Manon Barbe qui était présente en salle du conseil.*

**PRÉSENCES :**

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Puzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :**

Mme Valérie Plante.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement dédié à la mémoire des personnes décédées et atteintes par la COVID-19 sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Ensuite, la présidente d'assemblée précise que les membres assistent au conseil à 99 % à distance et qu'elle est la seule élue présente dans la salle, accompagnée d'une équipe réduite d'employés de la Ville de Montréal. Ainsi, la séance du conseil se tiendra entièrement par conférence téléphonique. Elle rappelle aux membres du conseil que les procédures concernant le déroulement de cette séance extraordinaire leurs ont déjà été acheminées et les invite à les suivre.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait la lecture de l'unique question transmise par le public via un formulaire Web à cause de la tenue à huis clos de la séance du conseil.

***Prendre note que la question du public ci-dessous est reproduite au procès-verbal telle qu'elle a été reçue, sans révision, ni modification.***

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Eric Lillie	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Is Mayor Plante and fellow Mayors aware of the plans of Baie D'Urfe's Mayor Tutino to build a 7500 square foot Daycare on a 45,000 square foot property on Fritz Farm, which is classified as a major green space on the Ville de Montreal urban plan, and a heritage site of exceptional value?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Eric Lillie	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	<b>SUITE</b> - About \$ 400,000 has been spent on development plans despite it not having strong approval among its own council members. Our own Town Urban planning committee unanimously recommended against daycare development for a multitude of reasons in January 2019 which was accepted by the council with full support. Many citizens feel the Town does not need this project and are very upset by the process under which it has been forwarded. Since the project does not seemingly conform to the bylaws of master plan of Montreal, our citizens need to know how to proceed to contest this project at the higher Agglomeration level?? Any information that can be provided would be most highly appreciated.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 16 h 08. Elle remercie la seule personne s'identifiant comme homme qui a soumis par écrit sa question pour faire état de sa doléance aux membres du conseil.

\* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Le maire de la Ville de Beaconsfield formule des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Georges Bourelle	M. Benoit Dorais	Avis de motion pour le renouvellement de l'État d'urgence en rapport à la pandémie de la COVID-19 - Souhaite que l'Administration établisse un échéancier afin de soumettre une reddition de compte des dépenses encourues aux maires des villes liées – l'Administration compte-elle déposer une réclamation de ces dépenses auprès du gouvernement du Québec

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 10.

---

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

---

**CG20 0238**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 mai 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0239**

**Approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation**

Attendu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a adopté le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* (COVID-19) et qu'il a conclu avec la Ville un contrat de prêt par lequel la Ville reçoit un prêt de 40 000 000 \$ pour l'établissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

Attendu que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville concluront l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (ci-après l' « Entente FRR »), voir le sommaire décisionnel 1208468008, laquelle remplace l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

Attendu que la Ville souhaite confier aux six organismes du réseau PME MTL la gestion du Fonds d'urgence et la responsabilité d'octroyer des aides financières aux entreprises ainsi que la mise en oeuvre de mesures financées par le Fonds régions et ruralité (FRR) et, qu'à cette fin les ententes de délégation conclues avec chacun de ces organismes doivent être modifiées par addendas;

Attendu qu'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté, soit l'agglomération de Montréal, à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif et qu'aux fins des présentes il est requis de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier la délégation existante;

Attendu que cette autorisation doit être donnée sur la foi des projets d'addendas aux ententes de délégation présentés par la Ville de Montréal au soutien de sa demande de modification de l'autorisation de délégation existante;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2020 par sa résolution CE20 0610;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et :

PME MTL Centre-Est;  
PME MTL Centre-Ouest;  
PME MTL Centre-Ville;  
PME MTL Ouest-de-L'Île;  
PME MTL Est-de-L'Île;  
PME MTL Grand Sud-Ouest,

afin de confier à ces six organismes la gestion du Fonds d'urgence et la responsabilité d'octroyer des aides financières aux entreprises ainsi que la mise en œuvre de mesures financées par le Fonds régions et ruralité;

d'autoriser la Ville à octroyer un prêt de 40 000 000 \$ aux six organismes du réseau PME MTL indiqués ci-dessus en vue de leur permettre de gérer et de déployer le Fonds d'urgence, selon la répartition prévue aux addendas aux ententes de délégation;

d'autoriser la Ville à verser aux six organismes du réseau PME MTL indiqués ci-dessus la contribution provenant du FRR selon la répartition prévue aux addenda aux ententes de délégation;

le tout, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier la délégation existante de l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* de la Ville de Montréal afin que celle-ci puisse confier la gestion du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) du ministre de l'Économie et de l'Innovation aux six organismes du réseau PME MTL, indiqués précédemment, et la mise en œuvre des mesures financées par le FRR;

- 2- de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation cette demande d'autorisation de modification de la délégation de l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- 3- d'autoriser le greffier à signer les six addendas aux ententes de délégation, pourvu qu'ils soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'addendas aux ententes de délégation joints au présent sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1208468006

---

## CG20 0240

**Approuver le projet d'Entente 2020-2025 relative au Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional, d'une valeur totale de 50 096 935 \$, entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au budget du Service du développement économique d'un montant total de 50 096 935 \$, pour les années 2020 à 2024**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2020 par sa résolution CE20 0609;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'Entente 2020-2025 relative au Fonds régions et ruralité - volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional, d'une valeur totale de 50 096 935 \$, entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal;

- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses d'un montant total de 50 096 935 \$, pour les années 2020 à 2024, au Service du développement économique;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208468008

---

#### **CG20 0241**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017)**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1208468005

---

#### **CG20 0242**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017)**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1207796008

---

#### **CG20 0243**

**Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 2 juillet 2020**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1202021011

---

À 16 h 13, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée remercie l'ensemble des élu.e.s pour leur collaboration et déclare l'assemblée levée.

---

Manon Barbe  
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie PLANTE  
MAIRESSE

**04.01**

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
**28 MAI 2020**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
**COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

POUR LA PÉRIODE DU  
**1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**  
**PÉRIODE DU 01 AVRIL 2020 AU 30 AVRIL 2020**

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CIMA+ S.E.N.C.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	<a href="#">1203438009</a>	ACCORDER UN CONTRAT À CIMA+ S.E.N.C., POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN HYDROLOGIE URBAINE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU RÉSEAU DE DRAINAGE DU BASSIN LANGELIER - DÉPENSE TOTALE DE 205 003,76 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 178 264,14 \$ + CONTINGENCES 26 739,62 \$) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18008 - 4 SOUMISSIONNAIRES.	CE20 0430	2020-04-01	205 003,76 \$
SIEMENS CANADA LIMITÉE	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	<a href="#">1204087001</a>	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME SIEMENS CANADA LIMITÉE POUR LA FOURNITURE, LE REMPLACEMENT ET LE RECONDITIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES DE L'USINE POINTE-CLAIRE - DÉPENSE TOTALE DE 467 822,54 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 406 802,21 \$ + CONTINGENCES : 61 020,33 \$) - APPEL D'OFFRES PUBLIC N°19-17663 - (2 SOUMISSIONNAIRES).	CE20 0583	2020-04-29	467 822,54 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 2

TOTAL : 672 826,30 \$

**04.02**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
28 MAI 2020**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU  
1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**  
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2020 AU 30 AVRIL 2020

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MISSIONS EXEKO	76,5% AGGLO 23,5% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	<a href="#">1201361001</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 85 000 \$ À MISSIONS EXEKO AFIN DE RÉALISER LE PROJET « PROJET D'INTERVENANT.E.S EN SOUTIEN COMMUNAUTAIRE AUTOCHTONE », POUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI AU 31 DÉCEMBRE 2020, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE PRÉVU POUR L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0532	2020-04-16	85 000,00 \$
COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'OEUVRE ÉCONOMIE SOCIALE ACTION COMMUNAUTAIRE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1205008003</a>	ACCORDER UNE CONTRIBUTION NON RÉCURRENTE DE 150 000\$ AU COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE ÉCONOMIE SOCIALE ACTION COMMUNAUTAIRE POUR APPUYER LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE EN CONTEXTE COVID-19/ APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0587	2020-04-29	150 000,00 \$
TÉLESCOPE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1207896001</a>	AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, NON RÉCURRENTE, D'UN MONTANT DE 50 000 \$ À L'ORGANISME RÉSEAU TÉLESCOPE POUR ASSURER UN SOUTIEN TECHNIQUE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE AUX ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN CONTEXTE COVID 19/ APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0589	2020-04-29	50 000,00 \$
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	<a href="#">1208031001</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 7 000 \$, À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL AFIN DE SOUTENIR L'ÉDITION 2020 DU CONCOURS DES PRIX ESTIM / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0531	2020-04-16	20 000,00 \$
AFRIQUE AU FÉMININ	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1208298001</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT TOTALISANT LA SOMME DE 547 875 \$, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/ APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0586	2020-04-29	18 750,00 \$
FONDATION LISE WATIER	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1208298001</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT TOTALISANT LA SOMME DE 547 875 \$, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/ APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0586	2020-04-29	52 875,00 \$

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
RÉCOLTE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1208298001</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT TOTALISANT LA SOMME DE 547 875 \$, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/ APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0586	2020-04-29	120 000,00 \$
YES	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1208298001</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT TOTALISANT LA SOMME DE 547 875 \$, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/ APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0586	2020-04-29	50 000,00 \$
CDEC MONTRÉAL-NORD	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1208298001</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT TOTALISANT LA SOMME DE 547 875 \$, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/ APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0586	2020-04-29	100 000,00 \$
HORIZON CARRIÈRE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1208298001</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT TOTALISANT LA SOMME DE 547 875 \$, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/ APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0586	2020-04-29	100 000,00 \$
RJCCQ	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1208298001</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT TOTALISANT LA SOMME DE 547 875 \$, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/ APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0586	2020-04-29	50 000,00 \$
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CARBONE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	<a href="#">1208454002</a>	OCTROYER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTTE DE 108 210 \$ À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CARBONE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'INNOVATION EN LOGISTIQUE URBAINE, COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET VITALITÉ DES ARTÈRES COMMERCIALES / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0533	2020-04-16	108 210,00 \$

NOMBRE DE  
CONTRATS :

12

TOTAL : 904 835,00 \$

**04.03**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
28 MAI 2020**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS  
POUR LA PÉRIODE DU  
**1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**  
LISTE SIMON

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1408676	22 AVR. 2020	DEROME, JOHANNE	Paiement de la facture INV086835. Voir l'annexe pour une copie.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5,25 \$	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1408676	15 AVR. 2020	DEROME, JOHANNE	Paiement de la facture INV086835. Voir l'annexe pour une copie.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,75 \$	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1409627	23 AVR. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	BCO - Formation coaching de développement /poursuites pénales	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,75 \$	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	384414	29 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 19-000057	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 585,32 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	162056	17 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002353	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 035,66 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	162260	02 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frains avocats dossier; 19-003353	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 036,55 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	163070	21 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002353	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 355,94 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	163072	29 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 18-002267	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 255,79 \$	
ETUDE LEGALE N. TOUMA INC.	3822	02 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier SPVM 500-01-154592-171	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 940,53 \$	
ETUDE LEGALE N. TOUMA INC.	3824	02 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier SPVM 500-01-154592-171	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 683,50 \$	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2020periode08	16 AVR. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2020 - Période 08 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 021,07 \$	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36563	29 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 15-003570	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 346,48 \$	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36690	29 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 15-003570	Affaires juridiques	Affaires civiles	28 285,69 \$	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36848	15 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-002238	Affaires juridiques	Affaires civiles	8 873,62 \$	
KELENY INC.	20200145	03 AVR. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2020 - Facture # 2020_0145	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 047,26 \$	
KELENY INC.	20200158	16 AVR. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2020 - Facture # 2020_0158	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 047,26 \$	
ME LOUIS BELLEAU	2460	17 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques dossier SPVM Christian Gilbert	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	14 276,67 \$	
ME LOUIS BELLEAU	2469	17 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques dossier SPVM Christian Gilbert	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 539,90 \$	
ME LOUIS BELLEAU	2482	17 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques dossier SPVM Christian Gilbert	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 856,75 \$	
ME LOUIS BELLEAU	2500	17 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques dossier SPVM Christian Gilbert	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	18 947,99 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2020periode08	16 AVR. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2020 - Période 08 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 695,08 \$	
RENEE DUPRAS	202011	24 AVR. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2019 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2020-11	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 876,52 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9722035045	03 AVR. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2020 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 114,86 \$	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2020periode08	16 AVR. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2020 - Période 08 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	17 321,82 \$	
9283-2930 QUEBEC INC.	1408406	14 AVR. 2020	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 748,05 \$	
LOGISTIK UNICORP INC.	1409834	24 AVR. 2020	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 584,33 \$	
90167 CANADA LTEE	1392053	14 AVR. 2020	COURNOYER, FRANCOIS	VER-41 - Services de remorquage pour les opérations de dénégement au taux de 125,00 \$ - Saison H19-20	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	3 904,22 \$	
REMORQUAGE KJ LASALLE	1392054	14 AVR. 2020	COURNOYER, FRANCOIS	VER-40 - Services de remorquage pour les opérations de dénégement (Plate-forme) au taux de 115,00 \$ - Saison H19- 20	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	3 742,80 \$	
REMORQUAGE KJ LASALLE	1392056	14 AVR. 2020	COURNOYER, FRANCOIS	VER-39 - Services de remorquage pour les opérations de dénégement (Remorque) au taux de 99,00 \$ - Saison H19-20	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	3 222,07 \$	
REMORQUAGE MARCO	1392060	14 AVR. 2020	COURNOYER, FRANCOIS	VER-38 - Services de remorquage pour les opérations de dénégement (Plate-forme) au taux de 135,00 \$ - Saison H19- 20	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	4 429,16 \$	
REMORQUAGE MARCO	1392063	14 AVR. 2020	COURNOYER, FRANCOIS	VER-37 - Services de remorquage pour les opérations de dénégement (Remorque) au taux de 120,00 \$ - Saison H19- 20	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	2 992,14 \$	
SIGNALISATION S.A.I.C. INC	1408952	17 AVR. 2020	ROSE, STEPHANIE	Fabrication et l'installation du panneau d'identification du Phare du Cosmos.	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 123,87 \$	
ASSOCIATION DES MUNICIPALITES DE BANLIEUE	recherchebanlieues202 00320	15 AVR. 2020	RONDOU, JEAN- FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	68 426,28 \$	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de200310dasresshum 02	07 AVR. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat Q1637 - du 1er février 2020 au 29 février 2020	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 688,17 \$	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de200407dsresshum0 1	07 AVR. 2020	CLERVEAUX, REGINALD	Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat Q1637 - du 1er mars 2020 au 31 mars 2020	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 461,08 \$	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de200427dasresshum	27 AVR. 2020	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	RASNA Compte gestion santé - Ex-Ville pour le mois de mars 2020	Dépenses communes	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	5 663,92 \$	
ENGLLOBE CORP.	900321908	23 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais ingénierie dossier;19-000815	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 320,24 \$	
GASCO GOODHUE ST- GERMAIN S.E.N.C.R.L.	50017079346139	15 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 13-003264	Dépenses communes	Autres - Administration générale	70 000,00 \$	
GESTION ELTHOPAU INC.	h545arev	30 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais gestion dossier; 14-000135	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 860,93 \$	
GESTION ELTHOPAU INC.	h546a	30 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais gestion dossier; 14-000135	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 637,85 \$	
ME LOUIS BELLEAU	2460	17 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques dossier SPVM Christian Gilbert	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 346,26 \$	
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	22329	17 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques conseiller en rémunération dossier;16- 000835	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 514,46 \$	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmo ntreal201918e	21 AVR. 2020	RONDOU, JEAN- FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	4 219,50 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojeto ntreal202002e	02 AVR. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	15 033,20 \$	
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mon00002543	17 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais vérification comptable dossier; 18-000278	Dépenses communes	Autres - Administration générale	23 307,22 \$	
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mon00002544	29 AVR. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais vérification comptable dossier ; 19-001143	Dépenses communes	Autres - Administration générale	28 144,52 \$	
ATELIER ENTREMISE	1407468	02 AVR. 2020	CHIASSON, JOSEE	2020 - Mandat d'analyse et planification du projet transitoire à l'ilot Voyageur   Atelier Entremise-OBNL /SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	77 837,73 \$	
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	1407470	02 AVR. 2020	CHIASSON, JOSEE	Étude de positionnement économique du Technoparc et secteur périphérique (BC2 Groupe)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	51 443,87 \$	
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	1409382	21 AVR. 2020	CHIASSON, JOSEE	En attente CSP/BC2 Groupe   Étude de mise en valeur d'un terrain municipal à Kirkland. Voir note explicative et la CSP signée le 7 avril - SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	13 648,37 \$	
COOPERATIVE DE SOLIDARITE CARBONE	1409555	22 AVR. 2020	CHIASSON, JOSEE	Coop. de solidarité Carbone  Étude sur la pérennisation du service de livraison urbaine pour les commerçants locaux (OBNL)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	28 346,62 \$	
PLAZA ANTIQUE	1408231	09 AVR. 2020	CHIASSON, JOSEE	Plaza Antique   Location de salle & services Organisation d'ateliers de cocréation avec des partenaires de l'Est. Voir Facture Plaza Antique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	4 039,21 \$	
UNIVERSITE DE MONTREAL	1408837	16 AVR. 2020	DOUCET, VERONIQUE	Université de Montréal - Mandat de recherche : étude économique et territoriale des marchés publics à SDÉ. Voir Facture F08-0681- OBNL	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	69 290,27 \$	
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1408821	16 AVR. 2020	DOUCET, VERONIQUE	UQAM - OBNL-Accélérer les talents - Appel de projets - Production d'outils pour faire le suivi et l'évaluation de projets - SDÉ, voir soumission en annexe	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	55 250,00 \$	
VALERIE JOANNETTE	1409231	20 AVR. 2020	DOUCET, VERONIQUE	Valérie Joannette - Service - Infographie, graphisme, Banque d'heures 2020 à SDE, voir soumission # 000718	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	10 494,55 \$	
2904802 CANADA INC.	1151179004200401	01 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C09-043 (1951-1961, avenue Mont-Royal Est, Montréal), versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	20 510,91 \$	
2917599 CANADA INC.	2165238026280420	28 AVR. 2020	BOUGIE, DANIEL	SUBVENTION PR@M-Industrie, 6e et dernier versement (6/6) 1190, avenue des Candiens-de-Montréal, Montréal. Dossier 246	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	1 000 000,00 \$	
3960463 CANADA INC	1187796003170420	17 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796003 Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-096, versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	38 544,00 \$	
4370210 CANADA INC.	1151179004200401	01 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C05-008 (4080, rue Wellington, Montréal), versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	267 545,00 \$	
9106-2448 QUEBEC INC	1151179004230420	23 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C05-050 (3693, rue Wellington, Montréal), versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	132 035,72 \$	
9373-2253 QUEBEC INC.	1151179004220420	22 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C09-010 (351, avenue Mont-Royal Est, Montréal), versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	270 000,00 \$	
9389-2537 QUEBEC INC.	1161179018270420	27 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1161179018 PAAC (RCG 17-011) Dossier PAAC-013 (8090, rue Saint-Denis, Montréal), versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	10 000,00 \$	
CENTRE DENTAIRE MASSON (SENC)	1151179004160420	16 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C03-024 (2852, rue Masson, Montréal), versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	42 357,35 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI	1151179005240420	24 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier AC01-038 (3888 3900, rue Saint-Denis), Montréal, versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	320 000,00 \$	
CENTRE INTERNATIONAL DE TRANSFERT D'INNOVA ET DE CONNAISSANCES EN ECO SOC ET SOL	1197896003200407	07 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD1197896003 - CITIES-MissionSeoul-versement 2de 2 , vesement 1 de 1 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 000,00 \$	
CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTREAL METROPOLITAIN.	1191084004160420	16 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD : 1191084004; Chambre de commerce du Montréal métropolitain; 1 versement 1 ; 1 versement de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	17 000,00 \$	
CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTREAL METROPOLITAIN.	1198468001200406	06 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD : 1198468001, Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, 1 versement de 2, 1/2 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	35 000,00 \$	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SAINT-LAURENT	1184300002240420	24 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1184300002, Développement économique Saint-Laurent - Mise en oeuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal (CEI). 2e vers. de 2. 1/1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 \$	
ECOLE DES ENTREPRENEURS - MONTREAL	1197016003200401	01 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1197016003 École des Entrepreneurs du Québec - Projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 1er vers. de 7 1/2 vers. en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 \$	
EDOUARD ELKAIM	1151179005200417	17 AVR. 2020	LANEUVILLE, ANNIE	GDD1151179005 / CG15 0720 / versement 1/1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	297 059,94 \$	
ESPLANADE MONTREAL	1185008002270420	27 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD1185008002, Esplanade, Projet 2019-2021, 2e vers. de 4, 1/1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	175 000,00 \$	
GESTION IMMOBILIERE LOUIS NAKHLE INC.	1151179005200401	01 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier AC01-050 (4729, rue Saint-Denis), Montréal, versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	54 000,00 \$	
HERMINIO ALVES	1151179005160420	16 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier AC04-027 (3706-3712, rue Notre-Dame Ouest), Montréal, versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 768,86 \$	
JALON	1184674005300420	30 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1184674005, Jalon Mtl - Initiatives 2019-2021, 3 ième vers. de 8, 2 / 3 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	345 000,00 \$	
LES 3 BRASSEURS	1171178002200407	07 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1171179002 Aide financière (RCG 17-023) Dossier SC01-003, 732, rue Sainte-Catherine, Montréal, versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	90 894,19 \$	
LES IMMEUBLES METHE-SARRASIN INC.	1151179004160420	16 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C01-018 (1225-1229, rue Notre-Dame, Montréal), versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	110 796,66 \$	
MARWAN BAKLEH	1151179004160420	16 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C09-015 (1013, avenue Mont-Royal Est, Montréal), versement 1/1 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	18 043,34 \$	
PME MTL CENTRE-EST	1185175003160420	16 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Centre-Est vers. 3 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 3 de 3 pour 2019 Contribution financière Réflexe liée à la bonification de l'offre de services d'accompagnement aux entrepreneurs - volet RH	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	110 150,00 \$	
PME MTL CENTRE-EST	1185175003220420	22 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Centre-Est vers. 4 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 1 de 3 pour 2020 Contribution financière Réflexe liée à la bonification de l'offre de service d'accompagnement aux entrepreneurs volets Projets	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	757 050,00 \$	
PME MTL CENTRE-EST	1195175001160420	16 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1195175001, PME MTL Centre-Est, soutien développement de projets d'affaires, 2e vers. de 3, 1/1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 900 000,00 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PME MTL CENTRE-OUEST	1185175003220420	22 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Centre-Ouest vers. 4 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 1 de 3 pour 2020 Contribution financière Réflexe liée à la bonification de l'offre de services d'accompagnement aux entrepreneurs volet RH	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	680 540,00 \$	
PME MTL CENTRE-OUEST	1185175003230420	22 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Centre-Ouest vers. 3 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 3 de 3 pour 2019 Contribution financière Réflexe liée à la bonification de l'offre de services d'accompagnement aux entrepreneurs volet Projets	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	98 020,00 \$	
PME MTL CENTRE-OUEST	1195175001160420	16 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1195175001, PME MTL Centre-Ouest, soutien au développement de projets d'affaires, 2e vers. de 3, 1/1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 035 000,00 \$	
PME MTL CENTRE-VILLE	1185175003200420	21 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Centre-Ville vers. 4 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 1 de 3 pour 2020 Contribution financière Réflexe liée à la bonification de l'offre de services d'accompagnement aux entrepreneurs volet RH	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 009 050,00 \$	
PME MTL CENTRE-VILLE	1185175003210420	21 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Centre-Ville vers. 3 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 3 de 3 pour 2019 Contribution financière Réflexe liée à la bonification de l'offre de services d'accompagnement aux entrepreneurs volet RH	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	159 950,00 \$	
PME MTL CENTRE-VILLE	1195175001160420	16 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD01195175001, PME MTL Centre-Ville, soutien au développement de projets d'affaires, 2e vers. de 3, 1/1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 055 000,00 \$	
PME MTL EST-DE-L'ILE	1185175003210420	21 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Est de l'Île vers. 3 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 3 de 3 pour 2019 Contribution financière Réflexe liée à la bonification de l'offre de service d'accompagnement aux entrepreneurs volet RH	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	62 100,00 \$	
PME MTL EST-DE-L'ILE	1185175003220420	22 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Est de l'Île vers. 4 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 1 de 3 pour 2020 Contribution financière Réflexe liée à la bonification de l'offre de service d'accompagnement aux entrepreneurs volet RH	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	429 100,00 \$	
PME MTL EST-DE-L'ILE	1195175001210420	21 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1195175001, PME MTL Est de l'Île, soutien au développement de projets d'affaires, 2e vers. de 3, 1/1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	990 000,00 \$	
PME MTL GRAND SUD-OUEST	1185175003210420	21 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Grand Sud-Ouest vers. 3 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 3 de 3 pour 2019 Contribution financière Réflexe liée à la bonification de l'offre de service d'accompagnement aux entrepreneurs volet RH	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	81 800,00 \$	
PME MTL GRAND SUD-OUEST	1185175003220420	22 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Grand Sud-Ouest vers. 4 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 1 de 3 pour 2020 Contribution financière Réflexe liée à la bonification de l'offre de service d'accompagnement aux entrepreneurs volet RH	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	567 000,00 \$	
PME MTL GRAND SUD-OUEST	1195175001160420	16 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1195175001, PME MTL Grand Sud-Ouest, soutien au développement de projets d'affaires, 2e vers. de 3, 1/1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 205 000,00 \$	
PME MTL WEST-ISLAND	1185175003210420	21 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Ouest de l'Île vers. 3 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 3 de 3 pour 2019 Contribution financière Réflexe liée à la bonification de l'offre de service d'accompagnement aux entrepreneurs volet RH	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	73 650,00 \$	
PME MTL WEST-ISLAND	1185175003220420	22 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Ouest de l'Île vers. 4 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 1 de 3 pour 2020 Contribution financière Réflexe liée à la bonification de l'offre de service d'accompagnement aux entrepreneurs volet RH	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	509 950,00 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PME MTL WEST-ISLAND	1195175001160420	16 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1195175001, PME MTL Ouest de l'île, soutien au développement de projets d'affaires, 2e vers. de 3, 1/1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	1 065 000,00 \$	
SOCIETE DU QUARTIER DE L'INNOVATION DE MONTREAL	1174674001170420	17 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1174674001, Société du Quartier de l'innovation - Programmation, 5e versement de 7, 2/2 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	25 000,00 \$	
SOLUTIONS IMMOBILIERES Y&Y INC.	1151179004230420	23 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C05-050 (4554-4562, rue Wellington, Montréal), versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	92 280,82 \$	
UGAVA DISTRIBUTION INC.	1187796003170420	17 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796003 Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-114, versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	43 037,00 \$	
UNIVERSITE CONCORDIA	1187896002200406	06 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	1187896002 -CHNGR- Université concordia Office of the Provost and Vice President Academic, (Attention: Dr. Nadia Bhuiyan) - versement 4 de 4 -Note: 3ème versement a été payé par le biais de GDD 1197896005.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	8 000,00 \$	
VOYAGEZ FUTE	1193455001230420	23 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1193455001, Centre de gestion des déplacements centre-ville (Voyagez Futé), 2e vers. de 2, 2/2 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	50 000,00 \$	
ZÙ	1187953005200408	08 AVR. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1187953005,Zù, implantation des programmes d'incubation, 2ième vers. de 1, 1ier en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 000,00 \$	
BALAI LE PERMANENT INC.	1407327	01 AVR. 2020	THAI, SADETH	2020 - Nettoyage des écocentres - Service de balai	Environnement	Matériaux secs - traitement	33 033,27 \$	1336112
BALANCES INDUSTRIELLES MONTREAL (B.I.M.) INC.	1408225	09 AVR. 2020	URRA, PAULA	2020 - REMPLACEMENT D'INDICATEUR PROGRAMMABLE ET PERIPHERIQUES SUR PANNEAU AUTOMATISE EXISTANT - Soumission !01346	Environnement	Matériaux secs - traitement	10 393,76 \$	
CANEVAS METROPOLITAIN	1408804	16 AVR. 2020	URRA, PAULA	2020 - Écocentre: Abris - Démonteur, transport, entreposer et réinstallerSoumission 73294	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 587,96 \$	
IDEXX LABORATORIES CANADA CORPORATION	1393298	14 AVR. 2020	ARBIC, DENISE	BC ouvert 2020	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	42 459,65 \$	
LE GROUPE DE SECURITE GARDA INC.	1402097	06 AVR. 2020	BUDKA, ARNAUD	Service de gardiennage pour veiller à la protection des actifs dans le cadre du projet CCEE du centre de tri des matières recyclables Fairway (CTMR) (1171) - Incidences 14645	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	34 570,28 \$	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1407697	06 AVR. 2020	URRA, PAULA	2020 - Billets de pesée pour la collecte des ordures	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	2 226,58 \$	
MIRONOR	1408206	09 AVR. 2020	BUDKA, ARNAUD	2020 - Contrat gré à gré pour le traitement des résidus mélangés en provenance de l'ouest de Montréal	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	91 312,42 \$	
MIRONOR	1409102	17 AVR. 2020	BUDKA, ARNAUD	2020 - Contrat gré à gré pour le traitement des résidus mélangés en provenance de l'ouest de Montréal	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	91 312,42 \$	
MOBILIERS ERGO PLUS INC.	1407524	02 AVR. 2020	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Tables motorisées avec surface	Environnement	Inspection des aliments	2 105,00 \$	
OXOID INC.	1410058	28 AVR. 2020	SIROIS, DANIEL	Matériel de laboratoire de microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	3 997,12 \$	
PNEUS ECLAIR	1407278	16 AVR. 2020	CATELANI, VALÉRIE	2020 - Déjante des pneus des écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	36 745,62 \$	
SPI SANTE SECURITE INC.	1391045	09 AVR. 2020	BOULET, SUZANNE	BC ouvert 2020	Environnement	Réseaux d'égout	3 569,57 \$	
ENVELOPPE CONCEPT INC.	1407933	07 AVR. 2020	COTE, BERNARD	Impression de 150 000 enveloppes pour le Service de l'évaluation foncière (Enveloppe Concept- Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	5 738,62 \$	
CIM CONSEIL EN IMMOBILISATION ET MANAGEMENT INC.	1409335	28 AVR. 2020	SOULIERES, MICHEL	Mise en œuvre de projets d'appels d'offres et soutien à l'approvisionnement en lien avec divers dossiers pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (0001)	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	38 318,34 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1406640	07 AVR. 2020	GIROUX, MICHELE	Achat de 40 moniteurs de 24 et 27 pouces DELL (inventaire informatique) - soumission 3982946 SQ - 20200318	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	5 961,19 \$	1163303
CONSULTANTS DND INC.	1409220	20 AVR. 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Réaliser les plans et devis et surveillance en chantier du projet pour 2 bâtiments (3116-3762), dans le programme de remplacement des systèmes énergétiques au mazout - Contrat 15610	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	12 913,46 \$	
CONSULTANTS GKM INC.	1358467	14 AVR. 2020	CAPPELLI, JEAN	Effectuer le suivi des vibrations sur les bâtiments avoisinants l'édifice Hôtel de Ville (0001) - Incidences 15193	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	8 001,22 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1406642	07 AVR. 2020	CORBEIL, SEBASTIEN	Achat de matériels informatiques - AUDIT - Télégestion (SSIM et SPVM) - IPADS (gestionnaires) - soumission 3076410 - 11 mars 2020	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	30 053,30 \$	1164102
DECOR LACHARITE INC.	1408714	21 AVR. 2020	CAPPELLI, JEAN	Travaux de démantèlement de marbre dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (0001)	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	9 689,06 \$	
PLOMBERIE BENOIT PREVOST DIVISION DRAINAGE	1409290	21 AVR. 2020	CAPPELLI, JEAN	Travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (0001)	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	2 080,14 \$	
PLOMBERIE CN	1409296	21 AVR. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Travaux d'installation de cuves et robinets dans diverses casernes (9999)	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	55 218,43 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1408816	16 AVR. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Travaux d'installation de cuves et robinets dans diverses casernes (9999)	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	34 216,48 \$	
RENOVATION R.A.M. INC	1408809	16 AVR. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Travaux d'installation de cuves et robinets dans divers casernes (9999)	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	49 901,24 \$	
SERVICES D'ALARME J.R.A. INC.	1408639	15 AVR. 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Mettre hors fonction les détecteurs incendie se trouvant dans la zone de construction pour un total de 10 bâtiments de la Ville de Montréal (9999) - Incidences 15477	Gestion et planification immobilière	Réseau de distribution de l'eau potable	13 690,37 \$	
SOCIETE LOGIQUE INC.	1406903	15 AVR. 2020	CAPPELLI, JEAN	Analyse en accessibilité universelle des espaces accessibles au publics pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (0001)	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	14 885,36 \$	
G.D.G. ENVIRONNEMENT LTEE	1409681	23 AVR. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Accorder un contrat pour un projet de recherche expérimental de lutte biologique contre l'Agrile du frêne sur le site du Mont-Royal	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	22 775,47 \$	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1404750	01 AVR. 2020	LAGADEC, CHRISTINE	Réalisation d'une étude de coûts de signalisation en lien avec la candidature de la Ville comme ville-hôte de la Coupe du monde FIFA 2026 - 20-1109	Grands parcs, mont Royal et sports	Autres - Activités récréatives	5 659,59 \$	
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1407480	02 AVR. 2020	GIRARD, ISABELLE	Service de traiteur - Réunion de la Table de concertation du Mont-Royal - 13 mars 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 101,74 \$	
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./S.E.N.C.R.L.	1407428	01 AVR. 2020	DENIS, LUC	Réalisation d'une étude préalable portant sur l'analyse des risques financiers, fiscaux, politiques etc. dans le contexte de la candidature montréalaise pour l'accueil de la FIFA 2026 - 20-1108	Grands parcs, mont Royal et sports	Autres - Activités récréatives	41 942,51 \$	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1407805	06 AVR. 2020	HOGUE CROS, CHARLOTTE ANAIS	Location de conteneur pour déchets (nettoyage du 294 ch. Senneville)	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 216,29 \$	
GROUPE HABITAT CONSEIL INC.	1409464	22 AVR. 2020	CLOUTIER, MARIANNE	La Ville retient les services professionnels du Groupe Habitat Conseil pour effectuer un survol des marchés hypothécaires et obligatoires et pour réaliser une analyse financière et de risque des proportions de financement	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	14 698,25 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BIODIVERSITE CONSEIL INC.	1407455	02 AVR. 2020	CHAMPAGNE, BENOIT	09-16-08_029_SP_GG_100K_Inv_HerpétAvi_E-440: Réalisation d'un audit écologique pour l'ensemble du territoire d'étude du Lien de l'Ouest, soit l'emprise de l'A 440 entre le chemin Ste-Marie et le boul. Gouin, gré à gré, Biodiversité Conseil.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	66 473,79 \$	
B-LINE EQUIPEMENT & ACCESSOIRES POUR PNEUS	1409064	17 AVR. 2020	MASSE, PAUL	Achat PTI - Machine Équilibreuse et Élévateur ciseau pour pneus - Atelier Des Carrières - Service du matériel roulant et des ateliers	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	5 498,43 \$	
HEBDRAULIQUE INC.	1409077	17 AVR. 2020	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - fourniture d'une unité de puissance pour l'entretien d'épandeur - Atelier Outremont - Service du matériel roulant et des ateliers	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	6 796,37 \$	
LES CONTENANTS DURABAC INC	1409070	17 AVR. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	PTI - Aménagement d'un véhicule dans le cadre de dossiers SST - Facture 39081 - Service du matériel roulant et des ateliers	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	10 103,84 \$	
LES CONTENANTS DURABAC INC	1409073	17 AVR. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	PTI - Aménagement d'un véhicule dans le cadre de dossiers SST - Factures 038550 -Service du matériel roulant et des ateliers	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	10 655,43 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1407317	01 AVR. 2020	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - Équipement de sonorisation et projection - Section Électronique- service du matériel roulant et des ateliers	Matériel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	7 596,84 \$	
144528 CANADA INC.	1408194	09 AVR. 2020	LANDRY, ROBERT	144528 Canada (Cellcom Comm). Soumission. Pour de micro le système de communication des motos pour l'Unité des motards pour Robert Landry du Module des ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	17 060,47 \$	
9229-5823 QUEBEC INC.	1407473	02 AVR. 2020	RICHARD, PASCAL	Covid-19 - acquisition de thermomètres laser sans contact pour les unités de la Direction de la gendarmerie	Police	Activités policières	4 157,05 \$	
ADN5 MEDIA INC.	1408012	08 AVR. 2020	MARTEL, JONATHAN	Facture 2020-SPVM-08 - Revue de presse mars 2020	Police	Activités policières	4 199,50 \$	1302253
ALTEL INC	1399006	09 AVR. 2020	CHARRON, DIANE	Installation de lecture C-CURE sur les portes 255A et 272 au 2580 Boulevard St-Joseph au 2 étage.	Police	Activités policières	2 853,07 \$	
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	1407856	07 AVR. 2020	CARBONNEAU, LINE	Remorque fermée - Idéal Cargo - Avantage - 7 X 12 - SEF	Police	Activités policières	11 865,34 \$	
BELL CANADA	1408727	15 AVR. 2020	SECONDI, FRANCESCO	Bell Canada. Soumission fermé. Pour l'achat de plate-forme d'espace numérique avec montre AirWatch pour le Module des ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	3 033,72 \$	
BIJOUTERIE RIVET	1409633	23 AVR. 2020	RENAUD, MARTIN	Gemmologie - ACCEF	Police	Activités policières	2 700,80 \$	
CELLEBRITE USA CORP.	1409958	27 AVR. 2020	LEBLANC, FRANCOIS	Q-224195-1	Police	Activités policières	5 828,62 \$	
CELLEBRITE USA CORP.	1409989	27 AVR. 2020	LEBLANC, FRANCOIS	Q-123371-1	Police	Activités policières	2 914,31 \$	
CESIUM TELECOM INC.	1407321	01 AVR. 2020	LANDRY, ROBERT	Cesium Telecom. Soumission 1047733. Pour l'achat d'étui protecteur et de vitre de remplacement pour Galaxy du SPVM pour Eric Poulin de le Module des ressources technologiques.	Police	Activités policières	2 950,15 \$	
CONNECTIONS PUR-TEL	1409256	20 AVR. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Connections Pur-Tel. Facture 3195. De plus de 1000\$ pour travaux d'installation de câble réseau au 5000 Iberville (SPVM).	Police	Activités policières	3 187,29 \$	
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	1410034	28 AVR. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Coopérative de taxi de Montréal. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour tous les transports de taxi avec coupon pour la DRMI du SPVM.	Police	Activités policières	6 024,94 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DATA CARTE CONCEPTS INC	1409465	22 AVR. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Data Carte Concept. Soumission SOU-1006. Pour l'achat de cartes d'accès SPVM pour imprimer les cartes avec photo des employés du SPVM. Séquence 64000 - 64999, famille 204.	Police	Activités policières	4 210,00 \$	
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	1408633	15 AVR. 2020	CARON, SYLVAIN	Dépenses opérationnelles - DEC	Police	Activités policières	14 500,00 \$	
DETC SANTE SECURITE INC.	1407945	07 AVR. 2020	VAILLANCOURT, GAETAN	Sirocco S Propack 120W avec caisse et pod (soumission 200219-4)	Police	Activités policières	15 902,46 \$	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1408518	14 AVR. 2020	FERRAZ, MARIO	Activité d'intégration. Factures: FA00130066	Police	Activités policières	13 630,17 \$	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1408519	14 AVR. 2020	FERRAZ, MARIO	Frais de formation, d'hébergement et de repas à l'ENPQ. Facture: FA00130102	Police	Activités policières	2 826,87 \$	
FACTA GLOBAL INC.	1409026	17 AVR. 2020	CHARBONNEAU, MARC	Facta Global. Appel d'offre 19-17400. Achat de silencieux pour carabine du GTI du SPVM.	Police	Activités policières	79 228,81 \$	
FRANCOPOL-RESEAU INTERNATIONAL FRANCOPHONE DE FORMATION POLICIERE	1407616	03 AVR. 2020	FERRAZ, MARIO	Adhésion au réseau Francopol pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.	Police	Activités policières	3 222,07 \$	
GOSSELIN PHOTO VIDEO INC	1409001	17 AVR. 2020	BOUDREAU, DANIEL	Caméras soumission DEV000004946	Police	Activités policières	2 119,51 \$	
GROUPE LABERGE(9049 6373 QUEBEC INC)	1410327	29 AVR. 2020	NGO, HOANG HAO	Location container	Police	Activités policières	2 204,74 \$	
GUARDIAN TECHNOLOGIES SOLUTIONS	1408443	14 AVR. 2020	LEGAULT, GENEVIEVE	quote 200408	Police	Activités policières	3 391,09 \$	
HIGHCRITERIA	1408698	15 AVR. 2020	LANDRY, ROBERT	Highcriteria. Soumission 140420-1. Pour l'achat d'une licence d'un logiciel pour enregistrement d'une salle entrevue pour le Module des ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	2 556,45 \$	
HOLIDAY INN & SUITES MONTREAL	1408027	08 AVR. 2020	ROY, SOPHIE	Location de stationnements P20. Avril 2020	Police	Activités policières	2 397,00 \$	
INFO-CARREFOUR INC.	1407587	03 AVR. 2020	NGO, HOANG HAO	disques durs	Police	Activités policières	6 354,90 \$	
KOMUTEL INC	1407450	02 AVR. 2020	LANDRY, ROBERT	Komutel. Soumission 21122. Pour l'achat d'un IP 100 Pro pour l'enregistrement de 12 canaux analogiques (Centrex) pour Robert Landry du Module des ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	16 999,82 \$	
KOMUTEL INC	1409300	21 AVR. 2020	LANDRY, ROBERT	Komutel. Renouvellement contrat de service 1035-R-2019. Du 1er mars 2020 au 28 février 2021 pour enregistreur situé au 1035 Rachel est pour Robert Landry du Module des ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	3 623,48 \$	
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE POLICE (ACCP)	1408041	08 AVR. 2020	FERRAZ, ANNABELLE	ACCP -renouvellement annuel pour les membres SPVM Période de couverture: 1 avril 2020 au 31 mars 2021	Police	Activités policières	5 984,29 \$	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1409031	17 AVR. 2020	BERNIER, MARTIN	M.D. Charlton. Appel d'offre 19-17400. Lot 4. Pour l'achat d'accessoires pour carabine pour le GTI du SPVM.	Police	Activités policières	25 045,96 \$	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1409250	20 AVR. 2020	BERNIER, MARTIN	M.D. Charlton. Appel d'offre 19-17400. Lot 6. Pour l'achat d'arme de support pour le GI du SPVM.	Police	Activités policières	10 298,27 \$	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1408834	16 AVR. 2020	COTE, DOMINIQUE	Frais location véhicules EILP - Mars 2020	Police	Activités policières	9 875,85 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORBEC COMMUNICATION	1408398	14 AVR. 2020	LEGAULT, GENEVIEVE	Caméras Axis	Police	Activités policières	3 123,38 \$	
OUTDOOR GEAR CANADA	1408277	15 AVR. 2020	BOUHDID, MOHAMED AZIZ	Équipement Fourniture spécialisée - Policier Lampes frontales pour patrouille des parcs: COVID-19	Police	Activités policières	22,83 \$	
OUTDOOR GEAR CANADA	1408277	09 AVR. 2020	BOUHDID, MOHAMED AZIZ	Équipement Fourniture spécialisée - Policier Lampes frontales pour patrouille des parcs: COVID-19	Police	Activités policières	3 360,65 \$	
PANAVIDEO INC	1406889	07 AVR. 2020	CHARRON, DIANE	Ajout d'un serveur au système de vidéosurveillance au 10351 Sherbrooke Est Ajout du logiciel Omnicast sur ce serveur et ajout d'une licence Federation sur le serveur Federation. Transfert de licences caméras des serveurs 6-7-8-9 sur le n	Police	Activités policières	17 957,06 \$	
PIPL INC.	1409488	22 AVR. 2020	TRUONG, MINH TRI	PIPL SEARCH - Annual Subscription - 2 licences	Police	Activités policières	9 537,30 \$	
PRODUITS PROFLEX INC.	1409233	20 AVR. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Produits Proflex. Soumission. Pour l'achat de foam de remplacement pour visière de protection en lien avec la COVID-19.	Police	Activités policières	3 500,00 \$	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1407869	07 AVR. 2020	BERNIER, MARTIN	Rampart International. Soumission Q-07636. Achat de grenades lacrymogène pour les opérations et la formation pour le SPVM.	Police	Activités policières	9 541,27 \$	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1409389	21 AVR. 2020	BERNIER, MARTIN	Rampart International. Soumission Q-07724. Achat d'un lance-grenades 40mm Defense Technology pour le SPVM.	Police	Activités policières	3 829,94 \$	
REMORQUAGE CENTRE- VILLE	1402308	20 AVR. 2020	DUSSAULT, LYNE	Déplacement des véhicules en infraction à un règlement sur le stationnement dans les secteurs D, E, F et J en mars 2020	Police	Surv. des activités de remorquage	5 814,21 \$	
REMORQUAGE CENTRE- VILLE	1407695	06 AVR. 2020	DUSSAULT, LYNE	Déplacement des véhicules en infraction à un règlement sur le stationnement dans les secteurs D, E, F et J en avril 2020	Police	Surv. des activités de remorquage	4 913,41 \$	
REMORQUAGE METEOR INC.	1406610	23 AVR. 2020	DUSSAULT, LYNE	Déplacements des véhicules en infraction à un règlement sur le stationnement en mars 2020 pour les PDQ 10,27,30,31,33,35,39,42,44	Police	Surv. des activités de remorquage	5 732,32 \$	
RESTO PLATEAU	1407522	02 AVR. 2020	BISSONNETTE, SYLVAIN	service traiteur détention sud	Police	Activités policières	2 848,85 \$	
REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP	1410326	29 AVR. 2020	NGO, HOANG HAO	Remorques d'entreposage	Police	Activités policières	5 950,69 \$	
SCRIBES A.T.	1409007	17 AVR. 2020	NGO, HOANG HAO	factures 20016-017-018-019-020	Police	Activités policières	13 390,28 \$	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1407989	08 AVR. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Service d'entretien Alphanet. Facture 16004. Facture de plus de 1000\$ pour service déjà rendu pour entretien ménager du 1 au 28 mars 2020 du Pavillon 09 Boscoville situé au 10950 Boul. Perras pour formation du SPVM.	Police	Activités policières	2 729,67 \$	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1408612	15 AVR. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Service d'entretien Alphanet. Facture 15658. Facture de plus de 1000\$ pour service déjà rendu pour entretien ménager du 27 octobre au 30 novembre 2019 du Pavillon 09 Boscoville situé au 10950 Boul. Perras pour formation du SPVM.	Police	Activités policières	5 971,16 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1409794	24 AVR. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Sharp. Soumission. Achat de deux photocopieurs Sharp MX3571 pour le Centre de relève 911 situé au 6100 Henri-Bourassa E. Personne contacte sur place : Chef de relève en poste au (514) 280-2698.	Police	Activités policières	8 663,57 \$	
SOCIETE PARC-AUTO DU QUEBEC	1407623	03 AVR. 2020	ROY, SOPHIE	PDQ 21 - Location - mars 2020 FACT#G18740	Police	Activités policières	4 620,31 \$	
SURETE DU QUEBEC	1407364	01 AVR. 2020	CARBONNEAU, LINE	Fact. 1963 - #dossier 151-00-161 Facturation du prêt de service - Mme Suzanne Boucher, cadre au Service intégrité des processus de promotion et formation, du 1er janvier au 31 mars 2020	Police	Activités policières	47 498,85 \$	
TELE-UNIVERSITE	1410147	28 AVR. 2020	FERRAZ, MARIO	Formation en anglais pour cmdts D. Côté et J. martel - 2019-2020	Police	Activités policières	2 004,30 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VILLE DE LAVAL	1407295	03 AVR. 2020	FERRAZ, MARIO	Utilisation des salles de tir par la SEF et le GTI, de juillet à décembre 2019	Police	Activités policières	3 842,54 \$	
BELL CANADA	95570178	22 AVR. 2020	BOUDREAU, DANIEL	Bell DOS	Police	Activités policières	4 005,26 \$	
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr200414	29 AVR. 2020	LAJEUNESSE, ISABELLE	DÉPENSE OPÉRATIONNELLE - SCO	Police	Activités policières	2 500,00 \$	
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr20200106	15 AVR. 2020	LAJEUNESSE, ISABELLE	Dépense opérationnelle - SCO Est	Police	Activités policières	4 000,00 \$	
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr20200309	15 AVR. 2020	LAJEUNESSE, ISABELLE	Dépense opérationnelle - SCO	Police	Activités policières	4 500,00 \$	
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	crd20200414	29 AVR. 2020	LAJEUNESSE, ISABELLE	DÉPENSE OPÉRATIONNELLE - SCO	Police	Activités policières	2 500,00 \$	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	20200401loc	03 AVR. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	13 035,87 \$	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	20200401loc2	07 AVR. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	8 065,44 \$	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	20200420loc2	21 AVR. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	2 529,45 \$	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	20200501loc	03 AVR. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	13 035,87 \$	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	20200501locsurv	27 AVR. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	8 065,44 \$	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	20200601loc	03 AVR. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	13 035,87 \$	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	20200701loc	03 AVR. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	13 035,87 \$	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20200115emi	16 AVR. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	8 417,73 \$	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20200331comm	09 AVR. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	9 582,78 \$	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20200401obs	07 AVR. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	15 663,51 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	20200359	22 AVR. 2020	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	7 034,16 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	tr0015732020	22 AVR. 2020	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	15 748,12 \$	
TELUS	89548045	08 AVR. 2020	BOUDREAU, DANIEL	Telus	Police	Activités policières	4 217,35 \$	
911 PRO INC.	1407625	14 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE- MARIE	MUI76- 55 Location de 6 sabot de Denver pour Ile Bizard	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 584,29 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
911 PRO INC.	1407625	03 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI76- 55 Location de 6 sabot de Denver pour Ile Bizard	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 792,14 \$	
9286-2275 QUEBEC INC.	1408313	10 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU10-C1015 Fermeture des têtes de pont de la Ville de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	26 246,87 \$	
9286-2275 QUEBEC INC.	1408326	11 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	E 072 Pierrefonds - l'implantation de la signalisation temporaire nécessaire à la sécurisation du secteur.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	26 246,87 \$	
ACADEMIE DE SECOURISME MEDICAL INC.	1407724	06 AVR. 2020	LEE, MEI SHEUNG	Mesures d'urgences - Achat vestes de protection jetable à usage unique (comme dans les hôpitaux)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 170,57 \$	
ACCENT IMPRESSION INC.	1409765	24 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MU86 - ligne 1344 - achat de visières jetables	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 984,29 \$	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1407358	01 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU-C-D533 à 536 / Réquisition no 27 - Combinaison blanche et couvre-chaussures-COVID-19   SERVICE SPVM - C-D533 à 536	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 896,10 \$	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1408470	14 AVR. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM-04383 // ACHAT DE DIFFÉRENTES TAILLES DE GANTS BOB DALE HD // ATELIER INVENTAIRE - SSIM - DST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 387,97 \$	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1410230	29 AVR. 2020	PEPIN, CLAUDE	MU10 - C 1402 // Achat 3600 demi-masques N95 + cartouches et pochettes pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	187 628,09 \$	
AEROCHEM INC.	1409023	17 AVR. 2020	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST // ATELIER HYDRAULIQUE - DM 09627 // ACHAT DE NETTOYANTS ET LUBRIFIANTS	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 546,45 \$	
AREO-FEU LTEE	1408893	20 AVR. 2020	MIADI, WAFA	ATELIER Électricité - SSIM DST // DM-04360-04363 // ACHAT DE Batteries E6000	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	52,49 \$	
AREO-FEU LTEE	1408893	16 AVR. 2020	MIADI, WAFA	ATELIER Électricité - SSIM DST // DM-04360-04363 // ACHAT DE Batteries E6000	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 834,68 \$	
ATLAS MEDIC INC.	1407672	06 AVR. 2020	DAMOU, MESTAPHA	MU37- C914 Achat de 100 combinaisons blanche - mesures d'urgence COVID-19 pour SPVM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 829,94 \$	
AVEC PLAISIRS	1408330	12 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	Service de traiteur pour le CCMU pendant COVID-19	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 498,75 \$	
AVEC PLAISIRS	1408330	20 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	Service de traiteur pour le CCMU pendant COVID-19	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 748,12 \$	
AXIA SERVICES	1408328	11 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	Gardiennage Hôtels et divers sites	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	26 246,87 \$	
B2 FASHIONS INC.	1407412	01 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU21- 487 Commande de matériel de protection MASQUES KN95 3000 ) voir soumission B2 fashions en annexe	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 000,00 \$	
BERNARD ET FILS TRAITEUR INC	1408331	12 AVR. 2020	GATINEAU, PIERRE	Service de traiteur pour le CCMU pendant COVID-19	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 498,75 \$	
BIDIBIDI INC	1409048	20 AVR. 2020	GOYETTE, STEPHANE	Soumissions 20200414-20200417 // Cuir // Achat 50 étuis pour outils (tissu fourni par le SIM) - avec 2 soumissions (quantité: 36 et 14)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 102,37 \$	
BIDIBIDI INC	1409048	17 AVR. 2020	GOYETTE, STEPHANE	Soumissions 20200414-20200417 // Cuir // Achat 50 étuis pour outils (tissu fourni par le SIM) - avec 2 soumissions (quantité: 36 et 14)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 834,66 \$	
BMR MATCO RAVARY	1408995	17 AVR. 2020	MIADI, WAFA	MU52-1175 - Commande de plexiglass pour site extérieur - Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 598,25 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1408771	16 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU10-L1143-Montréal DST- Achat de gant pompier Firecraft	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	18 767,56 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1409386	21 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST // ATELIER INVENTAIRE - SOUMISSION SC20002935 // ACHAT DE LINGETTES DÉSINFECTANTES SANS ALCOOL	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 866,18 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1410291	29 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	APRIA - Soumission SC20003002 Diverses pièces pour cylindre	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 274,33 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BOIVIN & GAUVIN INC.	1410295	29 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	APRIA - Revitox breathing valve - Soumission SC20003086	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 247,29 \$	
BUFFET CHATEAU CLASSIQUE	1409613	23 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-1315 Service de traiteur pour l'hôtel St-André du 24 au 30 avril - Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	12 519,76 \$	
BUFFET CHATEAU CLASSIQUE	1409613	27 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-1315 Service de traiteur pour l'hôtel St-André du 24 au 30 avril - Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 094,51 \$	
BUFFET LOUIS PHILIPPE INC.	1407274	01 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU-C549 Aménagement de centre de repos temporaires - Parc Square Cabot et Émilie Gamelin 31-03-2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 465,64 \$	
BUFFET LOUIS PHILIPPE INC.	1407666	03 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU-52-C903 Repas Auberge Du Voyageur	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 049,61 \$	
BUFFET LOUIS PHILIPPE INC.	1407682	04 AVR. 2020	TINO, RUFFINO	Repas pour le 4-5-6 Avril à L'Hotel Chrome dans le cadre des mesures d'urgence, soumission 108509	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 049,62 \$	
BUFFET LOUIS PHILIPPE INC.	1407683	04 AVR. 2020	TINO, RUFFINO	Repas pour le 4-5-6 Avril à L'Hotel Y dans le cadre des mesures d'urgence, soumission 108509	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 049,62 \$	
BUFFET LOUIS PHILIPPE INC.	1408388	14 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU52-955 - BCO Service de traiteur du 7 avril au 13 avril 2020 dans 4 hôtels	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	83 990,00 \$	
BUFFET LOUIS PHILIPPE INC.	1408841	16 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-1152 Service de traiteur pour l'hôtel Chrome, du 17 au 23 avril - Ville Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	23 907,55 \$	
BUFFET LOUIS PHILIPPE INC.	1409416	21 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU21-1302 Service de traiteur pour Aréna Maurice-Richard, 2800 rue Viau, coordonnateur de site 514-686-2974 pour le mercredi 22 avril et jeudi le 23 avril 2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 490,09 \$	
BUFFET LOUIS PHILIPPE INC.	1409854	26 AVR. 2020	QUACH, TIN	MU21-1415 Service de traiteur pour Aréna Camillien Houde, 1696 Rue Montcalm, Montréal, QC H2L - Contact Jean Cuierrier 514-608-5783 Du Lundi 22 avril du souper au 30 avril 2020 pour 75 personnes voir soumission	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	11 141,54 \$	
BUNZL CANADA INC.	1409876	27 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MU37 - ligne 1135 - achat de lingettes désinfectantes	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 007,89 \$	
CANEVAS LASALLE	1408604	15 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	DM 240131-248528 // Cuir // Achat bâches noire 14' x 9' et des sangles	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 278,77 \$	
CDTEC CALIBRATION INC.	1409229	20 AVR. 2020	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST // ATELIER Électricité et communication - DM 00378 // Achat de Bouteilles pour 4 gaz	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 023,69 \$	
CDTEC CALIBRATION INC.	1409491	22 AVR. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM-00379 // ÉLECTRICITÉ ET COMMUNICATION // Capteurs H2S, LEL, CD, écran LED, pompe et batterie de remplacement, boîtier de pompe, etc.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	24 540,40 \$	
CLASSE 3 EVENEMENTS INC.	1407676	04 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU42- C806 Location d'équipement avec services d'interface de ponts conférence pour les différentes séances des instances de la Ville (CM/CG) débutant le 23 mars au 6 juillet 2020- mesures d'urgence COVID et Services TI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	14 275,67 \$	
COFORCE INC.	1407802	06 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU52-539 Ajout de 4 personnes supplémentaires-Cour Municipale-EntretienMénager, taux basé sur Soumission ENT 2012 du 27 mars 2020*	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	57 543,64 \$	
COFORCE INC.	1408852	16 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU21 - L1158 -Demande d'entretien supplémentaire pour la désinfection-Entretien ménager commercial - employé classe A - JOUR SEMAINE du 13 avril 2020 au 18 avril 2020 Gestionnaire en charge du mandat des lieux pour l'Hôtel St-André -au 12	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 968,53 \$	
COFORCE INC.	1409115	18 AVR. 2020	DAMOU, MESTAPHA	MU18-C1222 Contrat d'entretien sanitaire pour la désinfection des lieux pour l'Hôtel Saint-André- mesures d'urgence COVID-19- SGPI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 968,53 \$	
COFORCE INC.	1409323	21 AVR. 2020	DESMEULES, CATHERINE	MU18-1254 Service d'entretien supplémentaire pour la désinfection des lieux pour le Centre Jean-Claude Malépart du 2 au 8 avril 2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 346,48 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COFORCE INC.	1410039	28 AVR. 2020	MOUHANDIZ, HAFIDA	MU18- 1381 Demande d'entretien supplémentaire pour la désinfection des lieux pour le Centre Jean-Claude Malépart du 24 avril au 2 mai 2020. Voir soumission # ENT 2019	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 256,74 \$	
COMMUNICATION MAIN LIBRE INC.	1407965	07 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MU37 - ligne 351 - Achat de 8 casque d'écoute pour le SPVM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 477,70 \$	
COMMUNICATIONS RIVAGE INC.	1409105	17 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU82-1174 Banque photos   COVID et inondations	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	31 496,25 \$	
COMPUGEN INC.	1405198	02 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU42 - 76 Acquisition de licence AZURE AD PREMIUM 1	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	85 165,86 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1407731	06 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	Apria // Achat 16 bouteilles d'alcool de 30 ml - selon soumission 108037	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 047,26 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1408118	09 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	ATELIER APRIA - SSIM DST // Demande urgente: Soumission 108116 Tube double pour PortaCount, bleu / transpaRENT, 1.5 MÈTRE PAQUET DE 1 # 800197	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 049,79 \$	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1408899	16 AVR. 2020	WATERHOUSE, DAVE	Achat - Coop Zone - MXFX2VC/A APPLE iPad pro 12.9" 256go Wi-Fi + cell gris cosmique et accessoires - Service de sécurité incendie de Montréal - DÉROGATION R430708	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 049,63 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1407698	06 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MU42 - ligne 910 - Achat de 50 + 25 adaptateurs Power Supply selon la soumission 3078611	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 728,63 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1409444	22 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MU42 - ligne 1107 - Achat Acquisition de 3 StarTech.com SV231DPDDUA Commutateur KVM double DisplayPort USB 2 ports avec audio et hub USB 2.0 4 Port	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 005,37 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1409799	24 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MU42 - ligne 1380 - Achat Acquisition de 4 StarTech.com SV231DPDDUA Commutateur KVM double DisplayPort USB 2 ports avec audio et hub USB 2.0 4 Port	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 007,16 \$	
CUISINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1407160	01 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU-c-d L 668@671 commande de repas pour Mercredi 1er Square Cabot/ Référence Soumission	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 670,00 \$	
CUISINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1407167	01 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU52-668 Service de traiteur pour le 1er et 2 avril 2020 au Parc Emilie Gamelin (déjeuner et dîner)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 115,51 \$	
CUISINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1407167	02 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU52-668 Service de traiteur pour le 1er et 2 avril 2020 au Parc Emilie Gamelin (déjeuner et dîner)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	787,41 \$	
CUISINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1407732	06 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU-52- C669-670	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 727,99 \$	
CUISINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1409617	23 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU21-1323 Service de traiteur pour l'aréna Maurice-Richard du 24 avril au 30 avril 2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	31 141,92 \$	
CUISINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1410303	29 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-1639 Service de traiteur - Hôtel St-André - Ville-Marie du 1er au 8 mai 2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	29 574,97 \$	
DALLAIRE MEDICAL INC.	1407675	04 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU23 - L853 et 854--Achat d'équipement de protection pour les inspecteurs des aliments	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 201,63 \$	
DALLAIRE MEDICAL INC.	1408551	14 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU58-L1109--Lingettes (boîte) = 24 boîtes -Gants (boîte de 100) = 4XS, 10S, 12M, 12L, 4XL -Masques = 200 -Liquide antiseptique (contenants de 4L) = 6	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 340,84 \$	
DALLAIRE MEDICAL INC.	1409133	19 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU83-L1234-Verdun-Achats de 150 survêtement de protection pour le haut du corps	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 482,96 \$	
DALLAIRE MEDICAL INC.	1409139	19 AVR. 2020	GATINEAU, PIERRE	MU21 - L1237 -Achats de papier brun en rouleau - Papier de toilette et de kleenex	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	13 970,26 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DALLAIRE MEDICAL INC.	1409891	27 AVR. 2020	MOUHANDIZ, HAFIDA	MU18- demande 311 Dallaire médical - Commande articles pour le COS à 10 boîtes de 800 Lingettes. Voir devis # 200424-022	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 081,90 \$	
DALLAIRE MEDICAL INC.	1410063	28 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU29 - L1390 -Achats de 50 boîtes de lingettes désinfectante	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 230,46 \$	
DALLAIRE MEDICAL INC.	1410088	28 AVR. 2020	LEE, MEI SHEUNG	MU33 - C1379 // Commande 200 bouteilles de désinfectants pour nos ateliers mécaniques (SMRA)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 438,89 \$	
DALLAIRE MEDICAL INC.	1410282	29 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU55 à 1407.2 Demande de matériel et produit désinfectant pour Chauveau demandé par K. Boulay . Voir soumission #200429-001	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	19 118,21 \$	
DEVELOTECH INC.	1408682	15 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU59-1116 Fourniture et l'installation de 325 balises Cyclo-Zone pour élargir le trottoir sur la rue Monkland à Ch Queen Mary et Ch Côte-des-Neiges afin de laisser un espace de 2m- mesures d'urgence COVID-19 pour l'arrondissement CDN-NDG	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	44 357,22 \$	
DEVELOTECH INC.	1409089	17 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU1201- Achat et installation de balises cyclo-zone pour l'arrondissement du Sud-Ouest	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 252,02 \$	
DIVEX MARINE INC	1406851	03 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI C3-Achat de 7 ballons d'étanchéité IBSG plus intalations en urgence de 3 ballons	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 968,28 \$	
DORFIN INC	1406631	06 AVR. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Mesures d'urgences - Achat de désinfectants à main pour le centre Colbert	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	46 904,22 \$	
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1407928	07 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU52-885 et 886 Achat produits nettoyeurs et désinfectants pour Arr. Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 432,25 \$	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1408317	10 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-C1051 Besoin afin de sécuriser les aires de jeu arrondissement Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 748,12 \$	
ENERGIR S.E.C.	1409913	27 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MU21 - ligne 1235 - paiement d'électricité	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 724,44 \$	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1407313	01 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU Pointe-Claire - ligne 447 - COVID-19 - Achat de 5000 masque RN-95	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	19 160,22 \$	
EQUIPEMENT SANITAIRE DRUMMOND INC.	1408064	08 AVR. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM-04380 // ACHAT DE DÉGRAISSEURS ORANGE GEL // ATELIER INVENTAIRE - SSIM.DST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 458,47 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1408919	16 AVR. 2020	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST // ATELIER HYDRAULIQUE - DM 09621 // ACHAT DES ADAPTEURS STORZ	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 078,75 \$	
ESKI INC.	1409818	24 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU23-1372 Achat - Visières pour Service de l'environnement	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 986,89 \$	
ESRI CANADA LIMITED	1408830	16 AVR. 2020	MIZOGUCHI, ALEXANDRE	ESRI Canada - achat 1 ArcGIS Desktop standard concurrent use upgrade from ArcGIS desktop basic single use 102583 - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 866,21 \$	
EXCAVATION BOUCHARD LTEE***	1408159	09 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU82 - ligne 17 et 18 - Location de semi-remorque et pelle mécanique	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 378,05 \$	
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1409773	24 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU182- E098 Service de gardiennage pour répondre aux besoins de surveillance de l'Arrondissement-Pierrefonds- - mesures d'urgence Inondation- Arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	12 749,68 \$	
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1409857	26 AVR. 2020	QUACH, TIN	MU21 - L1413-Service de sécurité pour l'aréna Camillien Houde -Prévoir 4 agents de sécurité avec walkie-talkie, batteries de recharge- dès le lundi 27 avril à 16h, 7 jours sur 7 jusqu'à nouvel ordre	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	20 997,50 \$	
GESTION HYGIENE DU BATIMENT	1408310	10 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU58-C1055 Assainisseur à mains en mousse	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 269,01 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GESTION HYGIENE DU BATIMENT	1408310	23 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU58-C1055 Assainisseur à mains en mousse	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 567,25 \$	
GESTION MEMOTHEQUE	1408154	09 AVR. 2020	LIEBMANN, RICHARD	Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM selon la facture # 2020-03A. Services professionnels rendus pour la période du 1 er mars au 31 mars 2020. Approuvé M. Richard Liebmann.- SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 809,17 \$	
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1408494	14 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU52-C1007 Locations de 2 conteneurs	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 249,37 \$	1395966
GFP LES HOTES DE MONTREAL INC.	1409379	21 AVR. 2020	QUACH, TIN	MU21-L1241-Contrat de gardiennage est nécessaire pour la surveillance de l'installation et respects des règles de bonne conduites et contrôle d'accès des installations. Zone "dortoir" et des espaces communs.Horaire 24h sans date defin connu	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 498,74 \$	
GIROUD TECHNOLOGIES MANUTENTION GTM INC.	1409566	23 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU33 - C1267 // Paiement de la facture 2020/04/21/F1 pour achat 44 barricades rétractables - Modèle: TLK8R	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	11 548,62 \$	
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	1409144	20 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU57-C1212 Commande Visière	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 742,33 \$	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1408312	10 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU10-C1015 Fermeture des têtes de pont de la Ville de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	26 246,87 \$	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1409107	17 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU85-L1205-Verdun- Fourniture et installation d'équipement de signalisation du chantier de l'hôpital de Verdun,	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	26 246,87 \$	
GROUPE QUALINET INC	1406997	08 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU55-652 Nettoyage de L'Hotel L'Abri du Voyageur - situé au 9 St - Catherine Ouest le 2020-03-29	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 748,11 \$	
GROUPE QUALINET INC	1409131	19 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU21-L1232 - L1534 -Nettoyage pour désinfecter la chambre #728- 703-723-732 de Hôtel Y 1355, boul. René- Lévesque Ouest	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 099,75 \$	
GROUPE QUALINET INC	1409131	29 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU21-L1232 - L1534 -Nettoyage pour désinfecter la chambre #728- 703-723-732 de Hôtel Y 1355, boul. René- Lévesque Ouest	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 099,75 \$	
GROUPE QUALINET INC	1409140	19 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU21- L1239- MHM-Contrat d'entretien ménager pour l'ouverture de: l'aréna Maurice-Richard et du centre sportif de la Petite Bourgogne	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 399,00 \$	
GROUPE QUALINET INC	1409353	21 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU21=L935- Urgence de la désinfection du Centre communautaire Saint Donat	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 099,75 \$	
GROUPE QUALINET INC	1409855	26 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU21-L1425-Nettoyage pour désinfecter la chambre #707 - 725 et 732 de Hôtel Y 1355, boul. René&#8208;Lévesque Ouest-suite des départs.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 099,75 \$	
GROUPE QUALINET INC	1409856	26 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU21- L1416- MHM-Contrat d'entretien ménager pour l'ouverture de: l'ouverture de l'aréna Camillien Houde 2 personnes en tout temps 24h sur 24,	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 199,50 \$	
GUARD-X INC	1408412	14 AVR. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM-04869 // ACHAT D'EXTINCTEURS POUR L'ATELIER INVENTAIRE // SSIM-DST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 307,11 \$	
HAZMASTERS INC.	1407622	07 AVR. 2020	DAMOU, MESTAPHA	MU37- 775-D761 Achat de 120 cartouches filtrantes CP3N pour les masques à gaz GI- Type MMM 450-02-11R06 modèle 3M - mesures d'urgence COVID-19 pour SPVM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 546,48 \$	
HAZMASTERS INC.	1407740	06 AVR. 2020	KPELA, BONA SYLVIE ROSEMONDE	REAP COLBERT GANT NITRILE	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 151,84 \$	
HAZMASTERS INC.	1408079	08 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU - C960 // Achat 500 visières de protection (soumission du fournisseur: 2518534)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	13 727,12 \$	
IMPACT CANOPIES CANADA INC.	1407692	05 AVR. 2020	QUACH, TIN	Location de tentes pour divers endroits tel que indiquée dans la soumission 3/29/2020 - COVID	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 252,06 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INNOTEX INC.	1389376	22 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de février 2020	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 325,92 \$	C899907
INNOTEX INC.	1389377	24 AVR. 2020	L'HOSTIE, SYLVAIN	SSIM-DST // ATELIER Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de mars 2020: Factures FAC0000034106, FAC0000034162, FAC0000034252, FAC0000034311 ET FAC0000034395	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	30 710,61 \$	C899907
INNOTEX INC.	1389377	07 AVR. 2020	L'HOSTIE, SYLVAIN	SSIM-DST // ATELIER Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de mars 2020: Factures FAC0000034106, FAC0000034162, FAC0000034252, FAC0000034311 ET FAC0000034395	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	28 742,58 \$	C899907
INNOTEX INC.	1389377	14 AVR. 2020	L'HOSTIE, SYLVAIN	SSIM-DST // ATELIER Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de mars 2020: Factures FAC0000034106, FAC0000034162, FAC0000034252, FAC0000034311 ET FAC0000034395	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	459,18 \$	C899907
INNOTEX INC.	1389378	24 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST // ATELIER CUIR // Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois d'avril 2020: Facture: FAC0000034553 - FAC0000034619 - FAC0000034687	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 180,95 \$	C899907
INNOTEX INC.	1389378	28 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST // ATELIER CUIR // Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois d'avril 2020: Facture: FAC0000034553 - FAC0000034619 - FAC0000034687	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 204,13 \$	C899907
INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTE MENTALE DE MONTREAL	1408573	14 AVR. 2020	LIEBMANN, RICHARD	Paiement de la facture numéro 6 : - Services cliniques du SIM (Du 1er janvier 2020 au 31 mars -SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 140,00 \$	
INVESTISSEMENTS PATRICK J. MERCIER INC. - CANADIAN TIRE	1407629	03 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU33 - ligne 897 - Achat de gants nitrile - SMRA	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	24 899,11 \$	
INVESTISSEMENTS PATRICK J. MERCIER INC. - CANADIAN TIRE	1407677	04 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU 23 - L850 et L 851- Achat de Gel à base d'alcool pour les mains et Masques de procédure	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 354,35 \$	
INVESTISSEMENTS PATRICK J. MERCIER INC. - CANADIAN TIRE	1407770	06 AVR. 2020	LEE, MEI SHEUNG	Mesures d'urgences - Commande 360 bouteilles désinfectants de 240ml et 30 pompes de distributeur	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 712,47 \$	
INVESTISSEMENTS PATRICK J. MERCIER INC. - CANADIAN TIRE	1408008	08 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MU39 - ligne 991 - Achat de 54 bouteilles de 3,6 litres de désinfectant	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 812,84 \$	
INVESTISSEMENTS PATRICK J. MERCIER INC. - CANADIAN TIRE	1409842	24 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU39-C1412 Achat des produits suivants : 546 hand sanitizer- 336 bouteilles de germal- 880 boîtes de gants et 156 pompes pour le magasin Colbert- mesures d'urgence COVID-19- Service de l'approvisionnement	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	61 394,40 \$	
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1389347	14 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST // ATELIER CUIR // Factures 14973 et 14974 - factures # 15007 et 15008 - factures 15043 et 15044 - factures 15119 et 15120	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 456,80 \$	
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1389348	24 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST // Atelier CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de Mars-2020 // Factures 15122 et 15123 - Factures 15133 et 15134 - Factures 15159 et 15160 - Factures 15201 et 15202	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	100,47 \$	
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1389348	15 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST // Atelier CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de Mars-2020 // Factures 15122 et 15123 - Factures 15133 et 15134 - Factures 15159 et 15160 - Factures 15201 et 15202	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 118,02 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1389348	14 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST // Atelier CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de Mars-2020 // Factures 15122 et 15123 - Factures 15133 et 15134 - Factures 15159 et 15160 - Factures 15201 et 15202	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 194,51 \$	
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1389348	17 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST // Atelier CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de Mars-2020 // Factures 15122 et 15123 - Factures 15133 et 15134 - Factures 15159 et 15160 - Factures 15201 et 15202	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 212,94 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1408543	15 AVR. 2020	MIZOGUCHI, ALEXANDRE	DM 09624-09625-09628-09630 // HYDRAULIQUE // Achat carburateurs et pièces pour atelier hydraulique	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 288,91 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1408543	16 AVR. 2020	MIZOGUCHI, ALEXANDRE	DM 09624-09625-09628-09630 // HYDRAULIQUE // Achat carburateurs et pièces pour atelier hydraulique	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	44 389,36 \$	
JOHN PRIMIANI	1410122	28 AVR. 2020	PERRY, REMI	CF - Participation à titre d'instructeur - Recrues 2020-SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	11 791,60 \$	
J RENE HEBERT LTEE	1409265	20 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MUI83-46 Paiement de facture - Achat - Muscle wall pour l'Arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 371,04 \$	
LABORATOIRES CHOISY LTEE	1407678	04 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU52-L928-BCO pour achat divers à la demande de la requérant Sylvie Goulet	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 149,62 \$	
LABORATOIRES CHOISY LTEE	1409977	27 AVR. 2020	PEPIN, CLAUDE	224 Savonnier automatique avec pied support et sani-derm selon soumission EV6621622	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	516 940,26 \$	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1389805	20 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	Mars 2020 // Paiement des factures # 201539, 201576, 201577, 201578 et 201579 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la DRMI et les casernes 05, 17, 72 et Apria (DST)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 521,07 \$	1275193
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1389807	20 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	Avril 2020 - Entretien partiel, air respirable pour la caserne No. 5 et 17 // Facture 201788 et Facture 201789	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 175,76 \$	1275193
LA CENTRALE A IMAGES INC.	1409114	18 AVR. 2020	DAMOU, MESTAPHA	MU27_C1216 AG Facture #0366 Service de Réalisation d'une vidéo et prise d'images- mesures d'urgence COVID-19- Service de l'expérience citoyenne et des communications	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 157,49 \$	
L'ANONYME	1408227	09 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU19-L1033- Ajout d'une cantine mobile	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 460,40 \$	
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1408947	16 AVR. 2020	PEPIN, CLAUDE	MU10-L1177-Octroi d'un contrat à la Croix-Rouge canadienne pour la coordination de sites d'hébergement pour des PSI en attente de résultats de dépistage	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	158 770,50 \$	
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1409873	27 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU21-C1418 Commande trousse d'hygiène de la Croix-Rouge	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 338,60 \$	
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1410057	28 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU21-C1428 Lits Croix-Rouge	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 099,75 \$	
LASSONDE MARINE INC.	1409044	17 AVR. 2020	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST // ATELIER HYDRAULIQUE - DM 09626 // ACHAT DES BREAKERS YAMAHA	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 679,23 \$	
LES BETONS LONGUEUIL (1982) INC.	1406777	03 AVR. 2020	PEPIN, CLAUDE	MUI-05 Achat de 150 Jerseys avec transport et installation Arr IBSG	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	51 275,89 \$	
LES PIERRES ST-LEONARD LTEE	1407578	03 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI82 - ligne 20 et 21 - Réservation de sable et gravier pour ensachement pour Pierrefonds	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	41 155,10 \$	
LES PIERRES ST-LEONARD LTEE	1407578	09 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI82 - ligne 20 et 21 - Réservation de sable et gravier pour ensachement pour Pierrefonds	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 774,30 \$	
LES YMCA DU QUEBEC	1408222	09 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU55 - ligne 1031 - Il en a 2 car, la personne doit se déplacer de sites en sites et c'est les 2 description de tâches typiques pour les 3 sites	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	14 803,24 \$	
LION DISTRIBUTION INC	1407795	08 AVR. 2020	DESMEULES, CATHERINE	MU18- 342.3 Achat de lingettes nettoyantes désinfectantes	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	73,49 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LION DISTRIBUTION INC	1407795	06 AVR. 2020	DESMEULES, CATHERINE	MU18- 342.3 Achat de lingettes nettoyantes désinfectantes	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 009,46 \$	
L & L IMPRESSION	1407304	01 AVR. 2020	MOUHANDIZ, HAFIDA	MU27- 686 Option B- Panneaux d'information pour les grands parcs, voir SOUMISSION 20-0327-B	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 109,84 \$	
L & L IMPRESSION	1407831	07 AVR. 2020	MOUHANDIZ, HAFIDA	MU27-958 Production de panneaux - sentiers et stationnement fermé. Voir soumission #20-0407 - SECC	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 285,06 \$	
LOCATION BATTLEFIELD QM	1406391	27 AVR. 2020	LIEBMANN, RICHARD	MUI82 - ligne 1 Pompe crue des eaux 2020 - Tr : #1: Location de pompe pour l'arrondissement Pierrefonds	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	12 709,16 \$	
LOCATION CANVEC INC.	1409841	25 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU55-C1364 Achat d'un conteneur sur roue pour Chauveau - mesures d'urgence COVID-19- Arrondissement de Mercier, Hochelaga-Maisonneuve	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 851,07 \$	
LOCATION DICKIE MOORE.	1408070	08 AVR. 2020	MOUHANDIZ, HAFIDA	MU52- 1005 Location de 2 roulottes Ville-Marie, voir soumission#BM-13-1566	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 487,67 \$	
LOCATIONS CRG INC.	1408553	16 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI76-084 - Location de 4 brouettes motorisées Kubota pour l'arrondissement de l'Île-Bizard pour une période de 1 mois (du 14 avril au 14 mai 2020)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 189,03 \$	
LOCATIONS CRG INC.	1408553	14 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI76-084 - Location de 4 brouettes motorisées Kubota pour l'arrondissement de l'Île-Bizard pour une période de 1 mois (du 14 avril au 14 mai 2020)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 624,69 \$	
LOGISTIK UNICORP INC.	1408802	16 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU10-909 Achat- Vestes dossier noire avec bandes réfléchissantes- Mesures d'urgence et SIM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 155,42 \$	
LUMINARIE CANADA INC.	1407586	06 AVR. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Mesures d'urgences - Achat de masques chirurgicaux jetables	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	91 297,13 \$	
LUMINARIE CANADA INC.	1408218	09 AVR. 2020	PEPIN, CLAUDE	Mesures d'urgences - Achat de masques chirurgicaux jetables	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	182 594,26 \$	
L'UNITE D'INTERVENTION MOBILE L'ANONYME	1409573	22 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU55 - 1299 // Paiement de la facture F.A.2020-2021-002 // Service pour soutien psychologique auprès des personnes fréquentant l'aréna Francis-Bouillon	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 611,40 \$	
L'UNITE D'INTERVENTION MOBILE L'ANONYME	1409670	23 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU19-1347 Demande de paiement pour l'Anonyme Francis Bouillon	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 611,40 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1407513	08 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI82 - ligne 19 - Achat de palettes de 56 sacs de sable pour Pierrefonds	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 370,56 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1407513	02 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI82 - ligne 19 - Achat de palettes de 56 sacs de sable pour Pierrefonds	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 591,18 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1407554	02 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI76 - 07,08,09,10 Achat - sacs vide, attache, plus torsadeur et pare vapeur pour l'Arrondissement IBSG	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	40 670,95 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1407556	14 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MUI51 - ligne 39 - Achat de 20 palettes de 56 sacs de sable pour RDP	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	892,39 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1407556	02 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MUI51 - ligne 39 - Achat de 20 palettes de 56 sacs de sable pour RDP	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 607,22 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1407560	02 AVR. 2020	LIEBMANN, RICHARD	MUI76 - ligne 6 et 11 - Achat de 467 palettes de 56 sacs de sable pour Ile Bizard- Ste Geneviève	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	108 289,86 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1407560	03 AVR. 2020	LIEBMANN, RICHARD	MUI76 - ligne 6 et 11 - Achat de 467 palettes de 56 sacs de sable pour Ile Bizard- Ste Geneviève	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	17 847,87 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1407844	07 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MUI88 - ligne 45 - Achat de 20 palettes de 56 sacs de sable pour Lachine	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 091,56 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1408188	09 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MUI56 - L064-Commande de 100 tonnes de sable en vrac Transport inclus pour l'arr. Ahuntsic -Cartierville	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 560,66 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1408275	09 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI82-065 40 Palettes de sacs de sable pour usine eau potable.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	11 252,13 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1408275	21 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI82-065 40 Palettes de sacs de sable pour usine eau potable.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	209,97 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1408538	14 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI82 - ligne 90 - Achat de sacs de sable pour pierrefonds	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	33 460,61 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1409100	17 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MU21 - ligne 1081 et ligne 1086 - COVID-19 - Achat de chaise et de ruban duck tape	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 569,60 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1409567	22 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MUI76 - ligne 86 - Achat de 171 palettes de 56 sacs de sable pour Ile Bizard- Ste Geneviève	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	46 714,44 \$	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1410133	28 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MUI76 - ligne 87 - Achat de brouettes	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 733,87 \$	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1407662	03 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	Commander 20 panneaux interdisant la fréquentation des parcs à cause du Covid-19 ; format 36" x 48 (soumission par courriel le 3 avril 2020)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 419,97 \$	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1407662	14 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	Commander 20 panneaux interdisant la fréquentation des parcs à cause du Covid-19 ; format 36" x 48 (soumission par courriel le 3 avril 2020)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 129,93 \$	
MENAGEZ-VOUS INC.	1406983	16 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU56 - 1640 BCO- (jusqu'au 4 mai 2020) - Désinfection des espaces administratifs -Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 063,00 \$	
MENAGEZ-VOUS INC.	1406983	03 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU56 - 1640 BCO- (jusqu'au 4 mai 2020) - Désinfection des espaces administratifs -Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 063,00 \$	
MENAGEZ-VOUS INC.	1406983	14 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU56 - 1640 BCO- (jusqu'au 4 mai 2020) - Désinfection des espaces administratifs -Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 063,00 \$	
MISHMACHE MONTREAL	1409576	22 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-1315 Service de traiteur Hôtel Chrome du 24 au 30 avril - Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	20 024,90 \$	
MISHMACHE MONTREAL	1410325	29 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-1639 Service de traiteur - Hôtel chrome du 1er au 8 mai - Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	20 024,90 \$	
MISSION OLD BREWERY	1409108	17 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU19-L1206-Ouverture de l'église Saint-George, un intervenant est nécessaire qui était en mesure «d'intervenir» à la halte repos	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 199,50 \$	
MORNEAU SHEPELL LTE	1408702	15 AVR. 2020	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement facture No 1157101 Morneau Shepell (4 T : taxable et 59 E: non taxable) services professionnels-SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 980,50 \$	1310883
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1409851	25 AVR. 2020	PEPIN, CLAUDE	MU10-C1414-199- Radios et batteries SIM et SPVM Acquisition de batteries et radio SIM & SPVM - mesures d'urgence COVID-19 pour le Service SIM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	501 089,03 \$	
MURAFLEX INC.	1409930	28 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU29-1390 Achat - 30 panneaux 36X36 en plexidlass pour l'Espace pour la vie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	104,99 \$	
MURAFLEX INC.	1409930	27 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU29-1390 Achat - 30 panneaux 36X36 en plexidlass pour l'Espace pour la vie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 968,53 \$	
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	1409128	19 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU21-L1151- Pour 2 agents de sécurité avec walkie talkie avec recharge et batteries supplémentaires à compter de mardi le 21 avril, de 7h30 à 15h30. et, ce 7 jours sur 7 jusqu'à nouvel ordre au Collège DawsonEspace cafétéria	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 249,37 \$	
NORMA CONDO	1408067	08 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-955 Service de traiteur pour l'hôtel abris du voyageur et hôtel Chrome - 14. 15 et 16 avril	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	11 740,23 \$	
NORMA CONDO	1408067	17 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-955 Service de traiteur pour l'hôtel abris du voyageur et hôtel Chrome - 14. 15 et 16 avril	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 561,51 \$	
NORMA CONDO	1408822	16 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU52-1152 Service de traiteur pour l'hôtel St-André, du 17 au 23 avril - Ville Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 464,63 \$	
NORMA CONDO	1408822	17 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU52-1152 Service de traiteur pour l'hôtel St-André, du 17 au 23 avril - Ville Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 287,50 \$	
NORMA CONDO	1409476	22 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU52-1315 service de traiteur pour l'hôtel Y du 24 au 30 avril 2020 - Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 900,31 \$	
NORMA CONDO	1409675	23 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU21-1326 Service de traiteur au Centre de la petite Bourgogne du 25 au 30 avril 2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	9 240,00 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
OPALE INTERNATIONAL INC.	1407981	08 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU37 - ligne 303 - SPVM commandes pour les housses - vestes pare balle pour des anciens enquêteurs qui seront remis en service (SPVM)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	53 758,86 \$	
PETITES-MAINS	1407289	01 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU-c-d L 668@671 commande de repas pour Mercredi 1er Avril 2020 Place du Canada et Manoir Charles Dutaud (Aliments) Référence Commande # 2746	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 800,00 \$	
PETITES-MAINS	1407292	01 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU-c-d L 668@671 commande de repas pour le 1er Avril 2020 Parc Jeanne Mance et Manoir Charles Dutaud (Aliments) Référence Commande # 2747	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 360,00 \$	
PETITES-MAINS	1407425	01 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU-c-d L 668@671 commande de repas pour Mardi 31 Mars 2020 Place du Canada et Parc Jeanne-Mance-Référence Commande #2743	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 280,00 \$	
PETITES-MAINS	1407487	02 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU-C549 Aménagement de centre de repos temporaires - Besoins en CAFE- Place Emilie Gamelin, Square Cabot, Place Du Canada, Aréna Francis Bouillon, Parc Jeanne-Mance	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	14 450,00 \$	
PETITES-MAINS	1407613	03 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU52-683 Service traiteur - Hôtel Abri du Voyageur du souper du 4 avril au dîner du 6 avril 2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 378,75 \$	
PETITES-MAINS	1407892	07 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU52 C956 Ajout de café aux endroits suivant: Parc Canada, Parc Jeanne-Mance, Émilie Gamelin, Square Cabot, aréna Francis-Bouillon	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 708,72 \$	
PETITES-MAINS	1407892	16 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU52 C956 Ajout de café aux endroits suivant: Parc Canada, Parc Jeanne-Mance, Émilie Gamelin, Square Cabot, aréna Francis-Bouillon	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	22 309,84 \$	
PETITES-MAINS	1408052	08 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU52 - 955 URGENT: prolonger service de traiteur pour Hôtel Y - mardi au jeudi 14 ,15 et 16 avril	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 943,75 \$	
PETITES-MAINS	1408824	16 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-1152 Service de traiteur pour l'hôtel Abris du voyageur, du 17 au 23 avril - Ville Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 684,08 \$	
PETITES-MAINS	1408835	16 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-1152 Service de traiteur pour l'hôtel Y, du 17 au 23 avril - Ville Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 598,28 \$	
PETITES-MAINS	1409511	22 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-1315 Service de traiteur pour l'hôtel Abris du voyageur du 24 au 30 avril - Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 684,08 \$	
PETITES-MAINS	1410314	29 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-1639 Service de traiteur - Hôtel Y du 1er au 8 mai 2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 079,76 \$	
PGVMEDIA	1408565	14 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU56-C1117 impression affiches Covid-19	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 210,52 \$	
PGVMEDIA	1409036	17 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU54-L1193- Paiement de trois facture pour affiche Plateau Mont Royal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 206,84 \$	
PRODUITS NETTOYANTS PRONET INC.	1408632	15 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU36-C1111 Produits désinfectant	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	11 095,42 \$	
PRODUITS NETTOYANTS PRONET INC.	1409969	27 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU39-L1421-Achat de Couvre-lunettes de sécurité étanches , QTÉ: 150 pour l'approvisionnement	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 631,67 \$	
PRODUITS PROFLEX INC.	1408319	10 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU37-C1070 Visière de protection SPVM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	24 017,00 \$	
PRODUITS SANY	1406874	16 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU55-C472 Ligne 487	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	886,93 \$	
PRODUITS SANY	1406874	08 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU55-C472 Ligne 487	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 738,59 \$	
PRODUITS SANY	1407056	06 AVR. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Mesures d'urgences - Achat de Masques N95	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 771,69 \$	
PRODUITS SANY	1408347	14 AVR. 2020	MIADI, WAFI	MU21 - L1075 -Achats de papier brun en rouleau d'absorbant	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 277,93 \$	1048199

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUITS SANY	1408347	29 AVR. 2020	MIADI, WAFIA	MU21 - L1075 -Achats de papier brun en rouleau d'absorbant	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 280,01 \$	
RONA INC	1409663	23 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU55-1352 Achat - bois cubicules et lits pour Chauveau	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	50 648,40 \$	
RONA INC	1409840	24 AVR. 2020	DAMOU, MESTAPHA	MU55-C1364 Achat d'un conteneur sur roue pour Chauveau - mesures d'urgence COVID-19- Arrondissement de Mercier; Hochelaga-Maisonneuve	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 459,02 \$	
SACS INDUSTRIELS INC	1407459	02 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MUI - L035- L38- Achat de 40 rouleaux polythène et 2000 sacs de sable pour remplir-Ahuntsic Cartierville	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 727,05 \$	
SANIVAC	1406390	17 AVR. 2020	CARON, CHRISTINE	MU52-221 Location de toilettes chimique avec lavabo pour l'Arrondissement Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 159,89 \$	
SANIVAC	1406390	24 AVR. 2020	CARON, CHRISTINE	MU52-221 Location de toilettes chimique avec lavabo pour l'Arrondissement Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 516,52 \$	
SANIVAC	1406390	09 AVR. 2020	CARON, CHRISTINE	MU52-221 Location de toilettes chimique avec lavabo pour l'Arrondissement Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 287,52 \$	
SANIVAC	1406390	08 AVR. 2020	CARON, CHRISTINE	MU52-221 Location de toilettes chimique avec lavabo pour l'Arrondissement Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	42 808,36 \$	
SANIVAC	1406449	08 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU53-299 Achat toilette chimique - Sud-ouest	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	19 107,72 \$	
SANIVAC	1406977	07 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU-C525 Aménagement de centre de repos temporaires/ Parc Émilie-Gamelin Et Square Cabot	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	36 950,01 \$	
SANIVAC	1406977	15 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU-C525 Aménagement de centre de repos temporaires/ Parc Émilie-Gamelin Et Square Cabot	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	40 042,02 \$	
SANIVAC	1406977	23 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU-C525 Aménagement de centre de repos temporaires/ Parc Émilie-Gamelin Et Square Cabot	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 913,92 \$	
SANIVAC	1406994	07 AVR. 2020	LIEBMANN, RICHARD	MU21 - L591-Location de 11 toilettes chimiques avec lavabos entretien/remplissage deux fois par jours-pour différents parcs	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 015,80 \$	
SANIVAC	1406994	20 AVR. 2020	LIEBMANN, RICHARD	MU21 - L591-Location de 11 toilettes chimiques avec lavabos entretien/remplissage deux fois par jours-pour différents parcs	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	629,92 \$	
SANIVAC	1407684	05 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU83 - L 894 - Location de 4 toilettes pour arr Verdun	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	30 645,86 \$	
SANIVAC	1407684	21 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU83 - L 894 - Location de 4 toilettes pour arr Verdun	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	629,92 \$	
SANIVAC	1407684	06 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU83 - L 894 - Location de 4 toilettes pour arr Verdun	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 089,26 \$	
SANIVAC	1407958	19 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU21-L1233-Déplacer une toilette Chimique au métro Saint-Henri - selon l'emplacement (voir la pièce jointe ) Arrondissement du Sud-Ouest -	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	157,48 \$	
SANIVAC	1407958	08 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU21-L1233-Déplacer une toilette Chimique au métro Saint-Henri - selon l'emplacement (voir la pièce jointe ) Arrondissement du Sud-Ouest -	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	59 123,71 \$	
SANIVAC	1407979	08 AVR. 2020	PEPIN, CLAUDE	MU-C992 Ajout de toilette sur 22 sites.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	74 850,84 \$	
SANIVAC	1407979	09 AVR. 2020	PEPIN, CLAUDE	MU-C992 Ajout de toilette sur 22 sites.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	102 520,30 \$	
SANIVAC	1408103	09 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-989 Location deux lavabos dans l'arrondissement Ville-Marie C989	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 892,48 \$	
SANIVAC	1408570	15 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MUI76-C95 Toilettes chimique	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 409,47 \$	
SANIVAC	1408570	14 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MUI76-C95 Toilettes chimique	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 178,50 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SANIVAC	1408988	17 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52-C1189 Toilettes chimiques avec Lavabo	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 986,98 \$	
SANIVAC	1409142	20 AVR. 2020	TOULOUSE, BRIGITTE	MU21 - L1154-Location de 2 toilettes chimiques avec lavabo entretien/remplissage deux fois par jours-pour Collège Dawson 2000 Atwater pour une durée indéterminé	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 089,25 \$	
SANIVAC	1409254	21 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU21-C1257 Location de 2 Lavabos pour le Centre La petite Bourgonne	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 892,49 \$	
SANIVAC	1409546	22 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU21-C1140 Commande 2 stations sanitaire pour Mission Old Brewery	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 892,49 \$	
SANIVAC	1409669	23 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU52 - ligne 1362 - location de roulotte sanitaire double	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	12 703,48 \$	
SANIVAC	1409829	24 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU21-C1397 4 toilettes brûlées Place du Canada	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	14 677,25 \$	
SANIVAC	1409884	27 AVR. 2020	GUENETTE, MARIE-CLAUDE	MU29 L1390 -Covid-Location de 6 lavabos portatifs avec entretien et remplissage 1 fois par jours- pour l'Espace pour la vie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	28 000,16 \$	
SANIVAC	1409929	27 AVR. 2020	CLAVEAU, MARYSE	MU89-C1409 4 Lavabo	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 908,17 \$	
SANIVAC	1410205	29 AVR. 2020	AUMONT, ANNIK	MU-21-C1502 Commande de 5 toilettes chimiques pour l'ouest de l'île	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 635,23 \$	
SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER VIMONT INC.	1409769	24 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU49 ç C1280 Prévention - désinfection ç covid19 Désinfection des bureaux du 999 Dupuis, soumission intégrée dans le courriel en annexe	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	14 720,30 \$	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1410051	28 AVR. 2020	DESMEULES, CATHERINE	MU18-1443 Achat de désinfectant pour les mains distribués dans les PDQ et bureaux du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 658,28 \$	
SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC	1407096	15 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU182 - ligne E096-CS - Arr Pierrefonds- Roxboro-Inondation - location de barrière Triple Damç pour le site ç rue Bouchardç	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	12 808,47 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1407679	04 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU37- C407 Achat de 5 appareils multifonction SHARP pour lçAménagement dçun centre de relève situé au 5000 lberville- mesures d'urgence COVID-19 pour SPVM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	12 422,12 \$	
SIGNALISATION 10-10	1410079	28 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU58-1377 Corridor sanitaire rue Jarry -	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 467,33 \$	
SIGNEL SERVICES INC	1407331	01 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI 82 - ligne 32 - location de 850 mètres de jersey pour l'arrondissement Pierrefonds	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	41 155,11 \$	
SIGNEL SERVICES INC	1408314	10 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU54-C1053 Demande de déploiement d'un corridor piéton élargi sur l'avenue Mont-Royal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	27 292,75 \$	
SIGNEL SERVICES INC	1408336	13 AVR. 2020	TINO, RUFFINO	Location de 60 barricades Mills en date du 2020-04-11 pour le Bibliothèque Nationale ( Berri et de Maisonneuve )	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 674,56 \$	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL	1409852	25 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU55çC1401 Projet spécial-intervention accrue dans le Métro de Montréal- mesures d'urgence COVID-19 pour Arrondissement de Mercier ç Hochelaga-Maisonneuve	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	34 949,00 \$	
SOLUFAB INC.	1409875	28 AVR. 2020	DESMEULES, CATHERINE	MU51-1376 Achat de 10 feuilles de plexiglass de 6mm 48" x 96" - (Arrondissement Rivière-des- Prairies Pointe-aux-Trembles)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 230,98 \$	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1409171	20 AVR. 2020	GAUTHIER, PHILIPPE	facture - SPB psychplogie organisationnelle - Honoraires professionnels préparation du mandat - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 908,17 \$	
SPI SANTE SECURITE INC.	1407936	24 AVR. 2020	LEE, MEI SHEUNG	MU-C962 - Commande 50 masques N95 pour SPVM (facture et soumission du fournisseur 10819394-00 et 10825124-00)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 363,79 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SPI SANTE SECURITE INC.	1407936	07 AVR. 2020	LEE, MEI SHEUNG	MU-C962 - Commande 50 masques N95 pour SPVM (facture et soumission du fournisseur 10819394-00 et 10825124-00)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 363,79 \$	
SPORT COLLETTE RIVE-SUD INC.	1409094	17 AVR. 2020	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST // ATELIER HYDRAULIQUE - DM 09629 // ACHAT DES PIÈCES DE REMPLACEMENT POUR MOTEURS HORS-BORD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 512,07 \$	
TANGO DIVISION FOURNITURE MEDICALE	1407436	24 AVR. 2020	PEPIN, CLAUDE	Mesures d'urgences - Achat de masque N95	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 706 049,85 \$	
TANGO DIVISION FOURNITURE MEDICALE	1407436	14 AVR. 2020	PEPIN, CLAUDE	Mesures d'urgences - Achat de masque N95	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 706 046,87 \$	
TECH-MIX	1407078	09 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MUI56 - ligne 034 - Crues printanières - L'achat de 100 palettes de poches de sable pour l'arrondissement Ahuntsic - Cartierville	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	17 616,91 \$	
TECH-MIX	1407316	01 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MUI56 - C 034 - Crues printanières - L'achat de 100 palettes de poches de sable pour l'arrondissement Ahunysic-Cartierville	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 769,07 \$	
TELTECH SIGNALISATION INC.	1407691	05 AVR. 2020	QUACH, TIN	Commande URGENT pour la fermeture du pont Charlevoix -	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	26 246,87 \$	
TELTECH SIGNALISATION INC.	1408325	11 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	E 072 - l'implantation de la signalisation temporaire nécessaire à la sécurisation du secteur. Pierrefonds Roxboro	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	26 246,87 \$	
TELUS	1409859	26 AVR. 2020	QUACH, TIN	MU42-L1387-Acquisition de service : Proposal for Distributed Denial of Service (DDoS) Protection Plus-durée 4 mois selon soumission ci jointe	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 958,10 \$	
TENAQUIP LIMITED	1409836	24 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU49 - ligne 1365 - Achat de ruban adhésif et autocollant distanciation	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	18 504,05 \$	
TENTES FIESTA LTEE	1409726	23 AVR. 2020	MARCOTTE, ANNE-MARIE	MU55 - C 1345 // Achat 2 chapiteaux (ajout des murs) qui sont déjà sur le site Square Cabot et l'Aréna Francis Bouillon	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	13 627,36 \$	
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	1407673	07 AVR. 2020	DAMOU, MESTAPHA	MU37- C914 Achat de une partie de commande MU37-C914 combinaisons et couvreurs chaussures (complément BC 1407672) - mesures d'urgence COVID-19 pour SPVM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 869,39 \$	
TRAFIC INNOVATION INC.	1410210	29 AVR. 2020	CARON, CHRISTINE	MU57-C1366 - Achat de bollard- distanciation san.Covid19 - tous arrondissements - Voir soumission #112221 (3)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 047 250,31 \$	
U. CAYOUCETTE INC.	1409000	17 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU52-1163 Commande de 200 chaises de type Adirondack pour halte chaleur - Ville-Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 510,26 \$	
U. CAYOUCETTE INC.	1409559	22 AVR. 2020	LECOURS, SYLVAIN	DM04490 // Menuiserie // 500 Pieds linéaire de poutres 4" X 4" sapin Douglas séché brut (pour kit de bloc de désincarcération)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 645,02 \$	
VERSION IMAGE PLUS INC.	1408229	09 AVR. 2020	DAMOU, MESTAPHA	MU27-824 Production de panneaux et d' autocollants pour stationnement- mesures d'urgence COVID-19- Service de l'expérience citoyenne et des communications	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 074,05 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	1409936	27 AVR. 2020	MARCOTTE, CATHY	MU37-80 Achat Kit de fit test bitter FT-30 SPVM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 404,24 \$	
ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC.	1407929	07 AVR. 2020	BEAUDIN, ALEXANDRE	MU42 - ligne 975 - Achat de 10 licences annuel Audio License Unlimited US and Canada Annual: La soumission est en pièce jointe Soumission Q 522065	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 617,19 \$	
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP29185	02 AVR. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour la réfection d'une partie du stationnement en pierre - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 934,41 \$	
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP29282	20 AVR. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDO - Service d'entretien paysager - Tente de gazon pour la saison 2020	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 177,06 \$	
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP29283	20 AVR. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UPC - Service d'entretien paysager - Tente de gazon pour la saison 2020	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 791,12 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP29284	20 AVR. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPI - Service d'entretien paysager - Tente de gazon pour la saison 2020	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 713,55 \$	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU40256	09 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PALETTES DE CONVOYEURS ET SUPPORT PRINCIPAL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 680,89 \$	
ADF DIESEL RIVE-SUD INC.	DEU41201	14 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION GÉNÉRATRICE O'BRIEN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 273,16 \$	
ADF DIESEL RIVE-SUD INC.	DEU41387	20 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	REMPLACE ET CANCEL DEU40720, CHANGER FOURNISSEUR RÉPARATION GÉNÉRATRICE 1 ÈRE AVENUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 610,35 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP24398	06 AVR. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2019 - APPELS DE SERVICES ET URGENCE EN RAPPORT AVEC L'INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE DE L'USINE - 2 DEMANDES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 945,37 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP29305	21 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Cuvette de quartz pour analyseur - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 503,66 \$	
AEVITAS INC.	DEP29329	23 AVR. 2020	PAUL, SERGE MARTIN	BS - 19A24 BS02 - Contrat d'élimination de produits contaminés aux BPC	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 299,25 \$	
AGC COMMUNICATIONS	DEP29308	21 AVR. 2020	MORISSETTE, CHANTAL	BS - Formation de porte-parole devant les médias pour A. Larrivée - 1 Facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 709,25 \$	
ALBECO INC.	DEU41326	09 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	14 Articles de Roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 501,76 \$	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP29224	08 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - Accouplements pour conduite de 38" - P. Normandeu - 2 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 178,50 \$	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP29244	14 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - ACCOUPLEMENT - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 322,85 \$	
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP29183	02 AVR. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour la remise à neuf du gear box sur l'Actiflo 1 - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 216,75 \$	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU41425	22 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT GLOBAL CARE 2020 - LICENCES GE DU 2020-02-03 AU 2021-02-04	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 566,47 \$	
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	DEP24964	06 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Formation - Maitre d'oeuvre d'un chantier de construction - Karel - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 157,50 \$	
COCHIMBEC INC.	DEU41345	15 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	800 Litres de Purrel - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 648,37 \$	
CODESPEC INC	DEP29280	21 AVR. 2020	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Service d'inspection des dispositifs antirefoulement (DAR) de l'usine - P. Normandeu - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 674,49 \$	
CODESPEC INC	DEP29314	23 AVR. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour la certification annuelle de 26 dars à l'usine Atwater - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 937,01 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEP29281	29 AVR. 2020	LARRIVEE, ALAIN	BS - UPI - Remplacement de la boîte d'engrenage de la Moto-Pompe - B. Scraire - 3 soumissions - Note explicative	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	29 702,01 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEP29281	21 AVR. 2020	LARRIVEE, ALAIN	BS - UPI - Remplacement de la boîte d'engrenage de la Moto-Pompe - B. Scraire - 3 soumissions - Note explicative	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 880,51 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU41260	03 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	ATELIER MÉCANIQUE EAUX - JOINT D'ÉTANCHÉITÉ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 093,87 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU41322	09 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	30 roues Colson - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 135,77 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU41335	14 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	8 Roulements SKF avec 144 joints - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 770,22 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU41485	29 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 705,84 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	DEU37537	02 AVR. 2020	HALLE, BRUNO	SG19051-161135-SP, Analyste-d'affaire Senior pour les projets des laboratoires chimiques	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	91 024,16 \$	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	DEU41102	20 AVR. 2020	HALLE, BRUNO	SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN SPECIALISTE ORACLE - APEX POUR LA DEEU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	87 533,33 \$	
CONSTRUCTION CAMARA	DEP29084	08 AVR. 2020	PAUL, SERGE MARTIN	Fouille exploratoire pour relevé une conduite de 24po - Terrain rue Bridge et la rue des Irlandais.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	18 775,96 \$	
CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC.	DEP29339	27 AVR. 2020	VINCENT, SIMON	BS - Réservoirs - Réparation en urgence conduite distribution réserve C2 Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 918,95 \$	
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	DEU41339	14 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRODUCTION DE L'ESTIMATION DES COÛTS POUR LE PROJET DU BASSIN DE RÉTENTION LAVIGNE - PHASE 2	Service de l'eau	Réseaux d'égout	21 004,85 \$	
DELOITTE S.E.N.C.R./S.R.L	DEU39299	08 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	VÉRIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIÈRES - MATIÈRES RÉSIDUELLES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 349,12 \$	
DELOM SERVICES INC	DEP28613	28 AVR. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour l'inspection du moteur de la pompe W3 et changement des roulements du moteur - J - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 768,86 \$	
DRUIDE INFORMATIQUE INC	DEU41237	09 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ANTIDOTE POUR T.I.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 042,54 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP29292	20 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UDO - CONTACTEUR COMPRESSEUR - C.Saintelmy - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 380,98 \$	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	DEP29312	22 AVR. 2020	LARRIVEE, ALAIN	BS - BCO2020 Formation - Programme gestionnaires ENAP - K. Poirier-Vachon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 149,62 \$	
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEP29243	14 AVR. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - ULA - UDO - Analyses en continu à l'eau brute des E. Coli à l'aide du Coliminder - Ruth Rosalie Mbango - Facture 039200000	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	25 197,00 \$	
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEU40277	28 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	COMITÉ D'EXPERTS EN GÉNIE DES PROCÉDÉS POUR ÉVALUER LE PROJET D'OZONATION DES EAUX USÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 110,32 \$	
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEU41222	01 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	PHASE 3 : PARTICIPATION AU COMITÉ DE SUIVI DU PROJET D'OZONATION AUX INSTALLATIONS JEAN-R.-MARCOTTE - COMITÉ D'EXPERTS EN GÉNIE DES PROCÉDÉS POUR ÉVALUER LE PROJET D'OZONATION DES EAUX USÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 047,37 \$	
EMCO CORPORATION	DEU41253	03 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	20 Dispositifs électriques de chasse d'eau - Toilette de l'Informatique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 228,38 \$	
E.M.S. SEIMEC INC.	DEP28787	02 AVR. 2020	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Réhabilitation du moteur de la pompe #2 eau lavage - P. Normandeu - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 343,84 \$	
E.M.S. SEIMEC INC.	DEP28787	22 AVR. 2020	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Réhabilitation du moteur de la pompe #2 eau lavage - P. Normandeu - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 482,84 \$	
ENERGIR S.E.C.	DEP23754	14 AVR. 2020	VENDETTI, PERRY	BCO2019 - Gaz naturel pour 8970, boul. Lasalle #compte 3985 4200 001	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 852,29 \$	
ENVIROMET INTERNATIONAL INC.	DEU41371	17 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	2020 - DETECTIONS ET ALERTES DE FOUDRES DU 2020-04-01 AU 2020-10-31	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 553,86 \$	
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU41083	06 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Entretien de l'assécheur d'air Dessicant	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 429,21 \$	
EQUIPEMENT DE PROCEDE INTEGRAL INC.	DEU41243	03 AVR. 2020	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT POMPE SEEPEX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 191,76 \$	
EQUIPEMENT DE PROCEDE INTEGRAL INC.	DEU41312	08 AVR. 2020	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT BROUYEUR SEEPEX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	37 669,51 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ERNEST HOTTE INC.	DEU40763	01 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Reparation toiture - urgence pour Raoul Michel Conde	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 824,19 \$	
EUROFINS-ENVIRONEX	DEU41369	21 AVR. 2020	HALLE, BRUNO	SG20014-BF0000-ST, SERVICES D'ANALYSES EXTERNES POUR 2020 POUR LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	54 823,42 \$	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU40419	01 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	APPEL SERVICE POUR REPARER FID	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 389,82 \$	
FABCO PLASTIQUES INC	DEP29351	28 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - PVC - 3 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 847,16 \$	
FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION, INC.	DEU38145	06 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION DE LA FUIITE D'EAU À LA SORTIE DE LA POMPE D'EAU DE PROCÉDÉE NO 6	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 477,19 \$	
GAZTEK INC	DEP29239	14 AVR. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPI - Detecteur d'ozone et chlore SOLO - C.SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 441,71 \$	
GHD CONSULTANTS LTEE	DEU41259	03 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Carottage et Essais de Laboratoire pour une Dalle de béton structurale - Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 538,14 \$	
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU40255	01 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINEES ET USINEES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 606,36 \$	
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU41110	14 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Généré par le réapprovisionnement 2020-03-16 1:32 AM.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 197,40 \$	
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU41221	01 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	TM 2020 pieces requises shutdown estival	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 845,17 \$	
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU41221	02 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	TM 2020 pieces requises shutdown estival	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 327,58 \$	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	DEP24215	06 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BCO2019 - Service de messagerie pour la DEP, #client 41063	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 033,49 \$	
GROUPE L T I	DEP26167	09 AVR. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPI - Analyse tribologique d'échantillon d'huile - C. Saintelmy - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 237,81 \$	
GROUPE POLYALTO INC.	DEU41363	20 AVR. 2020	HALLE, BRUNO	125 Panneaux de polycarbonate - Atelier Plomberie des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	31 233,78 \$	
GROUPE SECURITE ROBILLARD INC	DEP29180	02 AVR. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour le remplacement de barres paniques et trims non conformes doivent verrouiller automatiquement - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 195,75 \$	
H2FLOW EQUIPEMENT INC.	DEU41133	29 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Secteur des boues - convoyeur M33-213 - réparer et modifier la vis sans âme selon offre Q-078-20-1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 498,82 \$	
H2FLOW EQUIPEMENT INC.	DEU41158	29 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Secteur des boues - Convoyeur M33-213 - sections UHMW et rails guide	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 646,82 \$	
HAZMASTERS INC.	DEU41251	03 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	1980 paires de Gants en Nitrile ou Easyflex - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 343,32 \$	
HERCULES SLR INC.	DEU41318	09 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	40 Élingues - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 768,00 \$	
HERCULES SLR INC.	DEU41410	22 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	275 pieds de Chaines et 75 Manilles Hercules - Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 670,36 \$	
HYDRO WESTMOUNT	DEP23722	07 AVR. 2020	VINCENT, SIMON	BCO2019 - Hydro-Westmount pour 19 Summit Circle Westmount H3Y 1B4	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 049,88 \$	
INSIGHT CANADA INC.	DEU41475	29 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	50 MICROSOFT LIFECAM HD3000	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 083,48 \$	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	DEU41482	29 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	réapprovisionnement MAGASIN DEEU (INVENTAIRE)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 385,11 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU41230	02 AVR. 2020	HALLE, BRUNO	réapprovisionnement MAGASIN 2020-03-16 -CHAINE ASSEMBLÉE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	32 808,59 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU41360	16 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT FLASQUE DE RACCORDEMENT POUR BOYEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 324,42 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU41451	27 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ATTACHES EN "C" POUR CHAINES DE CONVOYEURES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 659,28 \$	
KAESER COMPRESSEURS INC.	DEP29295	21 AVR. 2020	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Entretien sur soufflant air de lavage par Kaeser - D. Arseneau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 459,08 \$	
LE GROUPE ABI INC.	DEU41432	23 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	COVID-19, ASSISTANCE DEPLOIEMENT WINDOWS 10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 488,32 \$	
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1409205	20 AVR. 2020	HALLE, BRUNO	Effectuer des travaux de stabilisation de la toiture du bâtiment situé à la Chambre de vannes de Courcelle (0279) - Contrat 15612	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	28 461,44 \$	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP29163	06 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	Fourniture de vannes papillon, de vannes guillotine, actuateurs manuel et électrique (350mm - 1800mm) - 60 mois - Remplace ligne 2 pour DEP23150	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	24 293,71 \$	
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEU40633	23 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	6 Sondes ATI - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 314,45 \$	
MABAREX INC	DEP29322	22 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Capteur pour lampe UV Calgon - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 663,37 \$	
MARMEN INC.	DEU36869	07 AVR. 2020	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT BAGUES D'USURES POMPES EBARA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	50 687,96 \$	
MCMaster-CARR SUPPLY CO.	DEP29342	28 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - 2020 UPC - AMÉNAGER UNE CONDUITE DE DRAINAGE DANS GALERIE DES FILTRES - M.Pilon - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 472,70 \$	
MCMaster-CARR SUPPLY CO.	DEP29342	29 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - 2020 UPC - AMÉNAGER UNE CONDUITE DE DRAINAGE DANS GALERIE DES FILTRES - M.Pilon - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 168,51 \$	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU41309	08 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Fabrication et Installation de Conduite et 3 Manchons au Bloc F	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 704,75 \$	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	DEP24500	06 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BCO2019 - Frais afférents aux redevances des inscriptions au SEAO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	20 374,85 \$	
MEGASECUR SE INC.	DEP29310	23 AVR. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Watergate pour la centrale de pompage - S. Demers - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	110,24 \$	
MEGASECUR SE INC.	DEP29310	29 AVR. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Watergate pour la centrale de pompage - S. Demers - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 900,27 \$	
MESSER CANADA INC.	DEU41376	29 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	INSTRUMENTATION - REMPLISSAGE DE GAZ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 777,82 \$	
MICRONICS INC.	DEU41240	02 AVR. 2020	HALLE, BRUNO	DPT21245 REAPPROVISIONNEMENT MEMBRANES POUR FILTRES-PRESSES EDWARDS AND JONES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	94 843,00 \$	
MINISTRE DES FINANCES	DEU41224	01 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Frais pour la loi sur l'aquilité de l'environnement aricle 22 pa.1b	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 462,00 \$	
MISTRAS SERVICES INC.	DEU41231	02 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Récupération d'une vanne	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 937,05 \$	
MVC OCEAN INC.	DEP26010	06 AVR. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDO - Service de plongeurs-scaphandriers et de robots pour l'inspection sous-marine des bassins d'eau potable et des conduites - Automne 2019 - Entente 1263764	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 280,22 \$	1263764
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEP29334	27 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Filtres pour analyseur d'ozone Teledyne - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 639,39 \$	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	DEP29369	29 AVR. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDO - Entretien des chaudières plomberie Charbonneau - B. Scaire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 763,80 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
POMPACTION INC.	DEP29250	16 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Pompe submersible Sulzer - Fournisseur unique - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 722,93 \$	
POMPACTION INC.	DEU39883	09 AVR. 2020	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT REDUCTEUR HAYWARD GORDON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	37 329,36 \$	
POMPACTION INC.	DEU41441	24 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Pompe submersible Sulzer - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 540,66 \$	
PONT ROULANT SERVI-TECH	DEP29263	18 AVR. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDO - CORRECTIFS MONO-013 - B. SCRAIRE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 309,72 \$	
PRODUITS CHIMIQUES CARTIER LTEE	DEP29349	28 AVR. 2020	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Oxynet - D. Arseneau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 047,26 \$	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEU39172	16 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le Traitement des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 048,76 \$	
PROLIFTE INC.	DEP28356	21 AVR. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Location d'un lift pour sortir moteur de pompe W - JG Poirier - 2 soumissions - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 592,15 \$	
R M H INDUSTRIE INC.	DEU41323	09 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	COUSINET EN THORDON POUR POMPES À SABLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 256,71 \$	
SECUTROL INC	DEP29315	23 AVR. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour l'inspection annuelle des systèmes d'alarme incendie - G. Gauvin-Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 026,27 \$	
SGS CANADA INC.	DEU41225	01 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	INSPECTIONS MENSUELLES DES RÉSERVOIRS D'HUILES DES INCINÉRATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 354,36 \$	
SIMONS AUTOMATION AND SUPPLY INC.	DEP29218	07 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UPI - Gear box submersible 90 deg - VANNE RESERVE - C.Saintelmy - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 073,56 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEP28438	24 AVR. 2020	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Location d'une pompe submersible - D. Arseneau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 505,35 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU41293	07 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Réparation de la pompe 2 - Remplace et cancel BC DEU36747	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 897,66 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU41324	21 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	7 Régulateurs Flygt - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	52,49 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU41324	09 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	7 Régulateurs Flygt - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 464,46 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU41378	20 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	ESTIMATION ET RÉPARATION POMPE RENAUDE-LAPOINTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 516,98 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU41459	28 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION POMPE MOFFAT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 342,49 \$	
SOLSTICE CNC INC.	DEU41308	08 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	MANCHON DE CHROME POUR COUSSINET DU PIED D'ARBRE DE POMPE À SABLE DESSI PM-ME-5031-638-M11	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 151,01 \$	
SOLSTICE CNC INC.	DEU41358	16 AVR. 2020	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT ENSEMBLES DE ROUE GUIDE POUR DECANTEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 880,66 \$	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU41135	29 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	CONTROLEUR QUADSCAN 7400	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 501,36 \$	
SOLUTIONS PCD INC.	DEU41216	01 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	3 ordinateurs pour les 3 salles de conférence - Bâtiment des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 095,32 \$	
SON-IMAGE-SYSTEMES POUR LA COMMUNICATION SISCOM INC.	DEP29181	02 AVR. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour le système d'avertissement d'urgence sur le toit - Ajout alarme sonore sur le toit de l'immeuble - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 613,98 \$	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP29252	15 AVR. 2020	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - INSPECTION ANNUELLE ESPACES CLOS I.DUPONT - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 231,71 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP29285	18 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 577,26 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP29373	29 AVR. 2020	VINCENT, SIMON	BS - RR - Matériels électriques et table élévatrice - E.Ouellet - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 455,88 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU41362	16 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	9 Rideaux de douche intimité Bradley - Gestion des Opérations	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 654,99 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU41384	20 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Magasin - Demi-masques respiratoires	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 446,30 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU41420	22 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	16000 Paires de Gants nitrile - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 546,57 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU41445	27 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	PORTE VISIERE ET VISIÈRES REAPPRO-URGENCE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 470,23 \$	
TEC INDUSTRIE INC.	DEU41210	01 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Nettoyage par équipe travaux en hauteur stabilisation thermique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	23 191,76 \$	
TELNET NETWORKS	DEU37924	06 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	ACHAT EQUIPEMENTS POUR NOUVEAU SYSTEME DE SYNCHRONISATION DU TEMPS DES SERVEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 246,00 \$	
TELUS	DEP23998	06 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BCO2019 - Fourniture de services cellulaires - Voix et transmission de données (communication sans fil)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 003,04 \$	
TENAQUIP LIMITED	DEP29319	21 AVR. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UPC - ÉTIQUETTES POUR IMPRIMANTE BRADY BBP37 - M.PILON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 658,31 \$	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP29165	02 AVR. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour la réparation de la génératrice White, modèle D4800X187, #série 4015242, #unité client ALT-106 - Cameson - 1 facture proforma	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 604,47 \$	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP29195	02 AVR. 2020	VINCENT, SIMON	BS - RR - Location transformateur et câble McTavish extension avril - M.Lajeunesse	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 133,91 \$	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP29277	16 AVR. 2020	VINCENT, SIMON	BS - RR - Service de réparation de la génératrice G1 - R.Roy - Facture 6800739483	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 802,11 \$	
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	DEU41407	21 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	21 Boyaux - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 846,20 \$	
UNIKING CANADA INC.	DEU41390	21 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT AXES EN 440B	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 543,39 \$	
UNITED RENTALS DU CANADA	DEU39018	29 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Génératrice louée en urgence - Intercepteur Dawson	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 870,25 \$	
USINAGE F.B. INC	DEU41306	08 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ET TRAVAUX MAJEURS PIECES FABRIQUEES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 910,09 \$	
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU41213	02 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	Plomberie Swagelok - Atelier Plomberie des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 015,98 \$	
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU41435	24 AVR. 2020	VERREAULT, MICHEL	440 pieds de Tubing Swagelok avec 20 raccords - Traitement des Sables	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 469,93 \$	
VENTES INDUSTRIELLES LIQUITECK INC.	DEP29188	02 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Ensemble de réparation pompe Goulds - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 098,10 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP29174	01 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Eau déminéralisée et électrodes de PH - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 035,80 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP29222	07 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UPI - Sondes PH - C. Saintelmy - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 407,84 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP29289	22 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Analyseur de chlore libre et contrôleur - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 440,30 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP29320	22 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Photocellules et lampes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 661,59 \$	
VILLE DE BAIE D'URFE	1407952	07 AVR. 2020	LARRIVEE, ALAIN	Assistance à la Direction de l'eau potable pour des opérations sur le réseau primaire et services de consultant externe pour entretien préventif. Travaux effectués au cours de l'année 2019.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	24 531,63 \$	
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEP29335	27 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Transmetteur indicateur de débit - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 307,17 \$	
VWR INTERNATIONAL	DEP29249	15 AVR. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Kit réactif pour Hach CL17 - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 034,18 \$	
WM QUEBEC INC.	DEP29219	07 AVR. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2020 - UPC - SERVICE MENSUEL DE COLLECTE DES DÉCHETS (UN CONTENANT DE 2VC) UNE FOIS PAR SEMAINE - CLIENT 116726	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 624,69 \$	
WM QUEBEC INC.	DEP29220	07 AVR. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2020 - Service de collecte de déchets / recyclage / compostage	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 574,86 \$	
ZOHO CORPORATION	DEU41411	21 AVR. 2020	VERREAU, MICHEL	MDM PLUS CLOUD PROFESSIONAL PLAN, 2020-04-29 AU 2021-04-28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 758,27 \$	
911 PRO INC.	1410132	28 AVR. 2020	MONET, PHILIPPE	74561 - Accorder un contrat de gré à gré à la firme 911 PRO pour l'acquisition soixante-cinq (65) support Havis (modèle C-DMM-3015) pour les Ford EXPLORER du SPVM, pour un montant maximal de 37 873,57\$, taxes incluses_Martine Potvin_21/04/	Technologies de l'information	Gestion de l'information	34 583,62 \$	
BELL CANADA	1410005	27 AVR. 2020	MOCANU, GIANINA	projet 68037.03 LTE public, autoriser une dépense auprès de Bell Mobilité afin d'accorder un contrat à Bell Mobilité pour l'acquisition et l'entretien de trois cents (300) licences Airwatch (VMWare) pour le SPVM	Technologies de l'information	Gestion de l'information	48 340,44 \$	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1408405	14 AVR. 2020	MONET, PHILIPPE	68420.17_Autoriser une dépense de 4383,65\$ (avant taxes) pour l'installation des équipements de radio communication SERAM avec la firme Centre de Téléphone Mobile Sébastien Berteau_07/04/2020- Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 602,28 \$	
GOSECURE INC.	1408689	15 AVR. 2020	MONET, PHILIPPE	70910.01_Autoriser une dépense de 39 455,00 CA\$ (avant taxes) soit 41 422,81 CA\$ (Net) pour l'achat de deux Check Point 2x interface card Chez GoSecure_Robert Randelac14/04/2020- Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	20 628,57 \$	
LUCIE COUASNON	1409864	27 AVR. 2020	MONET, PHILIPPE	70151_ autoriser une dépense auprès de la consultante Lucie Couasnon pour un montant total de 60 000\$ (montant sans taxes)_Sylvain Hébert_22/04/2020- Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	31 370,27 \$	
ORACLE CANADA ULC	1410131	28 AVR. 2020	MONET, PHILIPPE	68092_Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Oracle Canada pour l'utilisation de la licence Oracle Fusion Sourcing Cloud, pour un montant de 72 750,16 taxes incluses pour une durée de 24 mois_Abdelmalek Boukhezar_23/04/2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	33 082,43 \$	
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1407325	01 AVR. 2020	MONET, PHILIPPE	69205 - FME-DATA-NW2 FME Database Edition (Licence réseau additionnelle) avec 1 an de maintenance (pour la série S0607A4032) selon la soumission QUO-10465	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 966,96 \$	
SUPPORT WAREHOUSE	1408902	16 AVR. 2020	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement - Licences Serveurs TSM - Période du 12 avril 2020 au 11 avril 2021 - Quote CQ01000011C79A	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 390,05 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2020**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VESTA SOLUTIONS COMMUNICATIONS CORP.	1407809	06 AVR. 2020	MONET, PHILIPPE	68008_SÉRAM : Licences de démonstration et services de mise en oeuvre WAVE	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	18 240,53 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2152413529	14 AVR. 2020	QUIRION, AMELIE	Frais mensuels téléphonie sans-fil_No facture: 2152413529	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 930,01 \$	
ECO-COMPTEUR INC.	1408029	08 AVR. 2020	GAGNON, VALERIE	Analyse COVID vélo piéton - Ref : Olivier Audet	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 774,31 \$	
FNX-INNOV INC.	1400707	21 AVR. 2020	GAGNON, VALERIE	Mandat de prestation de travail dans les bureaux de la VDM - Ref : Stephane Blais	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	15 739,25 \$	
CENTRE CINEMA IMPERIAL INC.	2190668006200421	21 AVR. 2020	LANEUVILLE, ANNIE	GDD2190668006 / DA190668006 / versement final 2/2	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	99 532,13 \$	
MUSEE DU CHATEAU RAMEZAY	11171183004200401	01 AVR. 2020	LANEUVILLE, ANNIE	1171183004/paiement final/Chateau Ramezay	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	9 900,00 \$	
<b>Total =</b>							<b>29 969 184,29 \$</b>	



## Montréal, objectif zéro déchet

Consultation publique sur le projet de  
Plan directeur de gestion des matières résiduelles  
de l'agglomération de Montréal 2020-2025

### RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Commission permanente sur l'eau, l'environnement,  
le développement durable et les grands parcs

Rapport déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération  
Les 25 et 28 mai 2020



## Service du greffe

Division du soutien aux commissions, aux conseils consultatifs  
et au Bureau de la présidence du conseil  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

### PRÉSIDENTE

**Mme Valérie Patreau**  
Arrondissement d'Outremont

### VICE-PRÉSIDENT(E)S

**M. Francesco Miele**  
Arrondissement de Saint-Laurent

**Mme Maria Tutino**  
Ville de Baie-d'Urfé

### MEMBRES

**Mme Josefina Blanco**  
Arrondissement du Plateau–  
Mont-Royal

**Mme Julie Brisebois**  
Village de Senneville

**Mme Lisa Christensen**  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies–Pointe-aux-Trembles

**Mme Catherine Clément-  
Talbot**  
Arrondissement de  
Pierrefonds–Roxboro

**M. Gilles Déziel**  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies–Pointe-aux-Trembles

**Mme Fanny Magini**  
Arrondissement d'Outremont

**M. Jérôme Normand**  
Arrondissement d'Achatsic–  
Cartierville

**Mme Maeva Vilain**  
Arrondissement du Plateau–  
Mont-Royal

*Montréal, le 25 mai 2020*

*Madame Cathy Wong  
Présidente du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5*

*Madame la présidente,*

*Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le rapport et les recommandations préparés à l'issue de la consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération montréalaise (PDGMR), intitulé Montréal, objectif zéro déchet.*

*Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

---

*Valérie Patreau  
Présidente*

---

*Myriam Laforce  
Secrétaire recherchiste*

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>1- PROCESSUS DE CONSULTATION</b> .....	<b>3</b>
1.1 – Moyens de communication .....	3
1.2 – Bilan de la participation .....	4
<b>2- LE PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-2025</b> .....	<b>6</b>
2.1 – Vision et objectifs : vers une agglomération « zéro déchet » .....	7
2.2 – Principes et priorités .....	7
2.3 – Les six catégories d’actions proposées .....	9
2.3.1 – Réduction à la source .....	9
2.3.2 – Valorisation de l’ensemble des matières organiques générées .....	9
2.3.3 – Collecte systématisée des matières recyclables .....	10
2.3.4 – Augmentation de la récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition .....	10
2.3.5 – Stimulation de la participation citoyenne .....	10
2.3.6 – Innovation par l’intelligence de marché .....	11
<b>3- MÉMOIRES ET COMMENTAIRES: L’ANALYSE DE LA COMMISSION</b> .....	<b>12</b>
3.1 – Portrait des opinions déposées .....	12
3.1.1 – Des objectifs pertinents et nécessaires .....	12
3.1.2 – Réduction à la source : entre encadrement, facilitation et soutien aux initiatives locales .....	13
3.1.3 – Le défi d’améliorer la collecte sélective et la valorisation des matières recyclables .....	14
3.1.4 – Le caractère clé de l’écofiscalité .....	14
3.1.5 – Le rôle des ICI .....	15
3.1.6 – L’accès à l’information et la sensibilisation .....	15
3.1.7 – Les maillages essentiels .....	16
3.2 – Résultats du questionnaire sur la réduction à la source et le réemploi .....	16
3.2.1 – Opinions et appui aux mesures proposées .....	17
3.2.2 – Comportements de consommation d’articles à usage unique .....	18
3.2.3 – Freins à la réduction à la source .....	18
3.3 – Synthèse ayant guidé la rédaction des recommandations de la Commission .....	19
<b>4- LES RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>20</b>
4.1 – Recommandations générales .....	21
4.2 – Les catégories d’actions proposées .....	26
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>36</b>
ANNEXE 1 : Résolution CG19 0486 .....	37
ANNEXE 2 : Liste des intervenantes et intervenants .....	38
ANNEXE 3 : Liste des personnes et organismes ayant déposé une opinion écrite .....	42
ANNEXE 4 : Questionnaire sur la réduction à la source et le réemploi .....	44
ANNEXE 5 : Sommaire des résultats du questionnaire .....	54

# INTRODUCTION

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu du conseil d'agglomération, le 24 octobre 2019, le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, intitulé *Montréal, objectif zéro déchet*. Cette consultation publique devait mener à l'adoption, au printemps 2020, d'une version finale du Plan directeur qui tracerait la voie pour la mise en œuvre, au cours des cinq prochaines années, d'une cinquantaine d'actions devant permettre à l'agglomération de viser l'atteinte d'un objectif zéro déchet pour l'année 2030. La résolution CG19 0486 en lien avec ce mandat est jointe en annexe (Annexe 1).

Cet examen public s'est déroulé en trois temps: une première séance publique, tenue le 27 novembre 2019, a donné lieu à la présentation du projet de Plan directeur par les responsables du dossier au Service de l'environnement de la Ville de Montréal, suivie d'une première période de questions et de commentaires du public.

Trois mécanismes étaient ensuite déployés pour permettre aux personnes et aux groupes intéressés de transmettre leur opinion à la Commission. D'abord, six assemblées publiques d'audition des mémoires ont été organisées en janvier 2020. Il était également possible, au cours de cette période, de transmettre un avis strictement écrit à la Commission ou d'acheminer tout simplement ses commentaires par courriel. Enfin, la population montréalaise a été invitée, en début d'année, à répondre à un questionnaire en ligne portant plus particulièrement sur des mesures de réduction à la source et de réemploi visant à limiter la production de matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération, telles que prévues dans le projet de Plan directeur.

Au terme de cette période, la Commission s'est réunie à dix reprises en séance de travail pour analyser les commentaires et les mémoires reçus, puis elle a formulé ses recommandations, qu'elle a adoptées à l'unanimité à l'occasion d'une assemblée publique, tenue virtuellement le 13 mai 2020 et webdiffusée.

Tel que décrit ci-dessus, l'ensemble de l'exercice de consultation publique sur ce projet de Plan directeur et l'essentiel des travaux d'analyse de la Commission se sont déroulés avant le déclenchement de la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus (COVID-19) au printemps 2020. Les impacts de cette crise sur la gestion des matières résiduelles dans l'agglomération montréalaise n'ont donc pas été spécifiquement pris en compte par la Commission, ni les ajustements qui seront nécessaires pour y répondre. Celle-ci est cependant d'avis qu'une réflexion globale sur la planification des opérations de gestion des matières résiduelles à la lumière du nouveau contexte sanitaire et économique prévalant désormais dans la métropole devra absolument être menée par l'Administration, afin d'adapter la mise en œuvre de chacune des actions contenues dans le Plan à ce nouveau contexte, et ce, dans le respect des principes et des grandes orientations proposés.

# 1- PROCESSUS DE CONSULTATION

Le processus de consultation sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020 - 2025 de l'agglomération de Montréal (ci-après PDGMR) a officiellement été lancé le 13 novembre 2019, soit 15 jours avant la tenue de la première assemblée publique de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs consacrée à ce dossier.

Au préalable, la Commission s'était réunie à huis clos à deux reprises pour prendre connaissance de la documentation afférente à cette consultation, y compris les données contenues dans le plus récent Bilan des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (2018)<sup>1</sup>. Les membres de la Commission ont également pu, à cette occasion, commenter les actions proposées ainsi que les éléments retenus pour la présentation publique du projet de Plan par l'équipe de la Direction des matières résiduelles au Service de l'environnement. Cette documentation a été présentée à l'occasion de la séance d'information tenue le 27 novembre 2019.

À l'origine, quatre assemblées publiques d'audition des mémoires étaient ensuite prévues afin de permettre à la Commission d'entendre les personnes interpellées par le sujet et d'échanger avec elles. Étant donné l'intérêt de la population montréalaise pour les enjeux soulevés, ainsi que le nombre élevé d'inscriptions reçues, deux nouvelles assemblées publiques ont dû être ajoutées au calendrier de consultation. Par ailleurs, en réponse à une demande formelle déposée par divers organismes lors de l'assemblée du 27 novembre, qui jugeaient un peu courts les délais habituels fournis pour la transmission des avis écrits en considération de l'importance du dossier, la Commission a accueilli les mémoires et opinions écrites jusqu'au lundi 20 janvier 2020 inclusivement. Les recommandations qu'elle soumet maintenant au conseil d'agglomération ont été préparées après audition des opinions et après analyse de l'ensemble des avis écrits transmis au cours de cette période.

## 1.1 – Moyens de communication

Tous les détails relatifs à ce processus de consultation ont été annoncés dans un avis public paru le 13 novembre 2019 dans deux quotidiens montréalais, l'un en français et l'autre en anglais, et par la diffusion à tous les médias d'un communiqué de presse. Une invitation a également été directement adressée aux abonnés du bulletin des commissions permanentes ainsi qu'à plusieurs dizaines d'organismes, d'entreprises et d'institutions potentiellement intéressés (groupes spécialisés en gestion des matières résiduelles, associations de commerçants, organismes environnementaux, centres et instituts de recherche, etc.). Cette consultation, ainsi que les modifications apportées au calendrier, ont en outre été publicisées sur les sites web de la Ville de Montréal et des commissions permanentes, ainsi que sur leurs comptes Facebook et Twitter respectifs.

À partir du 16 janvier 2020, la population de l'agglomération a par ailleurs été invitée, par la voie des médias sociaux ainsi que par la Commission elle-même, lors des audiences publiques qui avaient cours à ce moment, à répondre au questionnaire en ligne sur les mesures de réduction à la source et de réemploi diffusé en français et en anglais sur Réalisons Montréal, plateforme de consultation publique de la Ville de Montréal ([realisonsmtl.ca/zerodechet](http://realisonsmtl.ca/zerodechet) / [makingmtl.ca/zerowaste](http://makingmtl.ca/zerowaste)). Le questionnaire complet est joint en annexe à ce rapport, pour consultation (voir Annexe 4).

En intégrant à la fois des outils informatifs (grandes étapes de la consultation, bibliothèque de documents) et interactifs (questionnaire et volet « nous joindre »), cette plateforme permettait à toute personne intéressée par les enjeux de réduction à la source de se tenir au courant de l'évolution de la

---

<sup>1</sup> Ville de Montréal, *Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Réduire pour mieux grandir*, Service de l'environnement, octobre 2019, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BILAN\\_2018\\_MATIERES\\_RESIDUELLES.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BILAN_2018_MATIERES_RESIDUELLES.PDF).

consultation, de communiquer avec les responsables du dossier et de donner son opinion, soit par des réponses courtes ou encore par le biais de commentaires plus élaborés. Afin de maintenir l'intérêt pour le projet, les pages d'accueil française et anglaise de la plateforme ont d'ailleurs fait l'objet de mises à jour en continu tout au cours du processus de consultation.

Le projet de Plan directeur et la liste des études techniques et documents de référence ayant servi de base à sa rédaction ont été rendus disponibles en ligne dès le 13 novembre sur la page web consacrée à la consultation à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/zerodechet](http://ville.montreal.qc.ca/zerodechet), ainsi que sur la plateforme [Réalisons Montréal](#). Les personnes n'ayant pas d'accès internet avaient quant à elle la possibilité de prendre connaissance de la documentation sur place à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier), dans les mairies des villes liées, ainsi que dans l'ensemble des bureaux Accès Montréal en arrondissement.

## 1.2 – Bilan de la participation

Tout au cours de ce processus, ce sont au total près de 120 personnes qui se sont présentées à l'une ou l'autre des sept assemblées publiques tenues par la Commission, incluant les intervenantes et intervenants qui y ont pris la parole. L'assemblée d'adoption des recommandations, tenue en mode virtuel en respect des normes sanitaires en vigueur au printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, et accessible au public par webdiffusion, a de plus donné lieu à la participation de 12 personnes, qui ont transmis à la Commission des questions et commentaires écrits au sujet des recommandations déposées, questions et commentaires qui ont été lus et auxquels les commissaires ont pu réagir en direct.

L'assemblée de présentation du dossier, qui a eu lieu le 27 novembre 2019, a permis non seulement d'exposer les orientations contenues dans le projet de Plan directeur, mais également de mettre en contexte la démarche d'adoption d'un tel plan. En effet, deux représentantes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), Mme Céline Remili, conseillère en recherche, Environnement, et Mme Suzy Peate, coordonnatrice exécutive, Planification du territoire métropolitain, ont été invitées à cette occasion à présenter les principales dispositions du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR), auquel le Plan directeur de l'agglomération montréalaise doit se conformer.

M. Arnaud Budka, directeur de la gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement, a ensuite présenté un état des lieux de la gestion des matières résiduelles à Montréal, les principaux enjeux auxquels ce secteur fait face dans le contexte actuel, la vision et les objectifs inscrits dans le projet de PDGMR, et les six catégories d'actions qui y sont proposées, y compris celles jugées prioritaires. Son équipe a pu répondre, au cours de la période d'interventions du public qui a suivi, à des questions d'éclaircissement soumises par 15 personnes parmi la trentaine présente. Plusieurs d'entre elles en ont profité pour émettre leurs premiers commentaires au sujet du projet de Plan directeur, commentaires dont la Commission a tenu compte dans la poursuite de ses travaux.

L'expression des opinions plus détaillées a débuté au lendemain du congé des fêtes en janvier 2020 et s'est échelonnée jusqu'au 6 février, date de clôture du questionnaire en ligne sur la réduction à la source et le réemploi. Au cours de cette période, la Commission a entendu en audiences publiques 68 personnes, dont sept sont intervenues à titre de citoyennes ou citoyens, et 61 personnes à titre de représentantes et représentants de 39 organismes, entreprises ou institutions.

Au cours de cette période, et tel qu'indiqué plus haut, la Commission recueillait également les avis de toute personne souhaitant soumettre une opinion écrite sans participer aux audiences publiques. Certains de ces avis ont pris la forme de mémoires formels d'une page ou plus, tandis que d'autres consistaient en quelques phrases ou quelques paragraphes résumant l'opinion des intervenantes et intervenants au sujet des enjeux traités.

Dans le premier cas, la Commission a reçu 27 mémoires d'une page ou plus (dont sept provenant de citoyennes et citoyens et 20 d'organismes, entreprises ou institutions). Dans le second cas, ce sont

95 avis plus courts qui lui ont été transmis par courriel ou encore à travers les plateformes anglaise et française de Réalisons Montréal.

Au-delà des commentaires personnalisés qui ont été transmis, la réponse du public sur cette plateforme s'est par ailleurs révélée particulièrement enthousiaste, alors qu'un total de 7 071 citoyennes et citoyens montréalais ont complété le questionnaire en ligne pendant les trois semaines au cours desquels il était disponible. Un résumé du profil sociodémographique des répondantes et répondants à ce questionnaire est présenté à l'Annexe 5, qui expose également un sommaire des réponses fournies et des grands constats qui en ont été tirés, comme on le verra plus loin. Fait à noter, une surreprésentation, parmi les personnes qui ont répondu au questionnaire, de citoyennes et citoyens provenant de deux arrondissements en particulier (Rosemont–La-Petite-Patrie et Plateau–Mont-Royal) a été enregistrée, ceux-ci constituant plus du tiers des répondantes et répondants alors qu'ils ne représentent que 12 % de la population totale de l'agglomération<sup>2</sup>. Une surreprésentation des groupes d'âge de moins de 50 ans a aussi été notée<sup>3</sup>. L'échantillon de personnes ayant participé était aussi principalement constitué de francophones, dans une proportion de 88 %<sup>4</sup>.

Le nombre d'avis déposés en cours de consultation en fonction des catégories de participantes et participants – tous supports confondus (oral, écrit, opinion écrite courte), mais excluant les réponses au questionnaire – est quant à lui présenté en détail dans le tableau suivant.

**Tableau 1 :**  
**Dépôt de mémoires et opinions : état de la participation**

Catégorie de participantes et participants	Nombre d'avis et d'opinions déposés
Citoyennes et citoyens	109*
Organismes de la société civile (groupes et organismes à vocation environnementale, centrales syndicales, organismes à but non lucratif)	27
Entreprises privées	13
Regroupements et associations d'affaires	13
Centres de recherche et chercheurs indépendants	5
<b>TOTAL</b>	<b>167</b>

\* dont 95 opinions courtes transmises par courriel ou via la plateforme [Réalisons Montréal](#).

Les noms des personnes et des groupes qui sont intervenus lors de chacune des séances publiques sont mentionnés à l'Annexe 2, tandis que ceux des personnes et groupes ayant déposé un mémoire ou une opinion écrite plus courte apparaissent à l'Annexe 3. Tous les mémoires et opinions en question ont été versés sur le site web des commissions permanentes au lendemain de leur présentation ou de leur dépôt. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante: [ville.montreal.qc.ca/zerodechet](http://ville.montreal.qc.ca/zerodechet).

<sup>2</sup> Les habitants des arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve sont également surreprésentés au sein de l'échantillon, au détriment des autres lieux de résidence. Voir l'analyse sociodémographique complète à l'adresse : [realisonsmtl.ca/zerodechet](http://realisonsmtl.ca/zerodechet).

<sup>3</sup> Avec 45 % des répondantes et répondants ayant 30 ans ou moins.

<sup>4</sup> La Commission tient à souligner que la conduite de cette enquête ne s'appuyait pas, de manière tout à fait consciente, sur une démarche aléatoire et statistiquement représentative, les répondantes et répondants qui ont participé l'ayant fait sur une base volontaire et ayant présenté « une sensibilité avérée au sujet sondé ». Cela étant, les résultats de ce questionnaire, qui seront présentés au cours des pages qui suivent, ont été utilisés comme complément aux grands constats tirés de la consultation elle-même et comme outil supplémentaire permettant de prendre le pouls de la population et d'obtenir l'avis de certains Montréalais et Montréalaises sur différentes mesures proposées dans le projet de Plan directeur, sur leurs habitudes d'emploi d'articles à usage unique et sur les freins potentiels à l'adoption de comportements propices à la réduction des matières résiduelles à la source.

## 2- LE PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-2025

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), toute municipalité régionale québécoise a l'obligation d'élaborer et de maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles. Dans la grande région de Montréal, cette responsabilité incombe à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui a adopté le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), dont la version actuelle est en vigueur depuis 2017. La loi prévoit également que les municipalités locales sont tenues de prendre les mesures nécessaires, notamment sur le plan réglementaire, pour la mise en œuvre du Plan métropolitain sur leur territoire.

Dans l'objectif de proposer une solution globale aux crises périodiques qui affectent l'industrie du recyclage et de refléter l'augmentation des préoccupations citoyennes concernant l'environnement, le PMGMR a fait l'objet, en mai 2019, d'un projet de modification soumis à une consultation publique. Au printemps 2020, ce projet de modification a obtenu l'approbation de RECYC-QUÉBEC et pourra entrer en vigueur une fois adopté par voie réglementaire par le conseil de la Communauté. Ce Plan est conforme aux enjeux pris en compte et aux stratégies d'intervention contenus dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et dans son Plan d'action 2019-2024.

Le projet de Plan directeur étudié par la Commission vise précisément à permettre à l'agglomération de Montréal de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce Plan métropolitain sur son territoire, et donc de réviser son précédent Plan directeur de gestion des matières résiduelles (2010 - 2014) afin d'être cohérente avec les grandes orientations retenues à l'échelle régionale. Notons que conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), l'élaboration et l'adoption du Plan directeur de gestion des matières résiduelles relève de la responsabilité de l'agglomération, tout comme la valorisation des matières résiduelles, leur élimination et tout autre élément relatif à la gestion des matières dangereuses. En tant que municipalité centrale, la Ville de Montréal exerce les compétences de l'agglomération pour la préparation et le suivi du Plan directeur.

Tel que présenté à la population montréalaise, le projet de Plan directeur est constitué de deux documents différents mais complémentaires. D'abord, la **Stratégie**<sup>5</sup> du PDGMR présente la vision proposée pour la gestion des matières résiduelles à Montréal, les objectifs à atteindre, les principes guidant les interventions, les catégories d'actions à déployer ainsi que les initiatives jugées par l'Administration comme étant prioritaires. Le **Plan d'action**<sup>6</sup> décrit quant à lui en détail chacune des 49 mesures incluses dans les six catégories d'actions brièvement exposées dans la Stratégie.

Tandis que la Stratégie donne forme à la vision à développer pour faire de Montréal une agglomération zéro déchet à l'horizon 2030, le Plan d'action porte spécifiquement sur la période 2020-2025, chacune des actions prévues étant associée à un échéancier de réalisation bien précis pour les cinq années à venir.

---

<sup>5</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019,

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC\\_STRATEGIE\\_ZERO\\_20191113.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_STRATEGIE_ZERO_20191113.PDF).

<sup>6</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Plan d'action*, octobre 2019,

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC\\_PLAN\\_ZERO\\_20191113.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_PLAN_ZERO_20191113.PDF).

## 2.1 – Vision et objectifs : vers une agglomération « zéro déchet »

Tout en étant d'une grande complexité et impliquant une logistique imposante, la gestion des matières résiduelles à Montréal est une activité aujourd'hui particulièrement dépendante du contexte national et international, tant sur le plan environnemental qu'économique. Tenant compte de ce contexte, et notamment de la fermeture récente et successive de nombreux marchés d'exportation des matières recyclables récupérées, le projet de Plan directeur identifie plusieurs défis, de différentes natures, qui ont guidé la définition des orientations à retenir pour les dix prochaines années : coûts de transport élevés, fournisseurs peu nombreux, capacité de traitement et d'élimination à réévaluer, multiplicité des intervenants, etc.

Face à ces enjeux majeurs, et devant l'importance de prendre dès maintenant des mesures permettant de favoriser une transition écologique juste et équitable, l'agglomération de Montréal a présenté un Plan directeur ambitieux, assorti d'une vision à long terme ainsi décrite :

*Montréal accélère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, le mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet et qui rendra ses citoyennes et citoyens fiers. Elle instaure les conditions de succès en termes technologiques, économiques, culturels, d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficiente et flexible des matières résiduelles<sup>7</sup>.*

Pour l'agglomération, l'atteinte d'un objectif « zéro déchet » signifie « l'aboutissement d'un changement de culture ayant permis d'éliminer toutes les matières résiduelles qui sont actuellement destinées à l'enfouissement »<sup>8</sup>. Cette vision est le reflet de celle proposée par la Déclaration *Advancing Towards Zero Waste*<sup>9</sup> du C40 Cities Climate Leadership Group, dont Montréal est signataire, et par laquelle la Ville s'est engagée, d'ici l'année 2030, à réduire la quantité de déchets produits par habitants d'au moins 15 % par rapport à la production de 2015, à diminuer d'au moins 50 % la quantité de déchets enfouis et incinérés et à augmenter d'au moins 70 % le taux de détournement des matières résiduelles de l'enfouissement.

De fait, les objectifs de récupération et d'élimination inscrits dans le Plan directeur vont même au-delà de l'engagement pris par la signature de cette déclaration, en visant un taux de récupération de 70 % pour l'année 2025, et de 85 % pour 2030. Le taux de réduction des matières générées a quant à lui été fixé à 10 % pour l'année 2025, l'équivalent d'une baisse per capita de 17 % considérant la croissance démographique envisagée. À la lumière des progrès remarquables faits par l'agglomération de Montréal depuis l'entrée en vigueur du précédent Plan directeur il y a maintenant 10 ans, et qui se mesurent par la réduction constante des quantités de matières générées et éliminées, le Plan directeur 2020-2025 a été présenté comme « un levier s'inscrivant à la fois dans la continuité des efforts passés et dans la mise en œuvre d'actions nouvelles et audacieuses »<sup>10</sup>.

## 2.2 – Principes et priorités

Quatre principes directeurs ont été mis de l'avant dans le projet de Plan directeur en vue de guider les interventions devant permettre l'atteinte des objectifs fixés. Ces principes, qui sous-tendent l'ensemble de

<sup>7</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 11.

<sup>8</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Plan d'action*, octobre 2019, p. 8.

<sup>9</sup> Global Covenant of Mayors for Climate and Energy et C40 Cities Climate Leadership Group, *Advancing Towards Zero Waste Declaration*, août 2018, [https://c40-production-images.s3.amazonaws.com/other\\_uploads/images/1586\\_Zero\\_Waste\\_declaration\\_FINAL\\_5July.original.pdf?1535129943](https://c40-production-images.s3.amazonaws.com/other_uploads/images/1586_Zero_Waste_declaration_FINAL_5July.original.pdf?1535129943)

<sup>10</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 11.

la démarche, s'inscrivent en cohérence avec les orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du PMGMR.

Le premier principe consiste à accorder **priorité à la hiérarchie des 3 RV-E** afin d'assurer une gestion performante des matières résiduelles. Ainsi, la réduction à la source et le réemploi doivent avoir préséance sur le recyclage, la valorisation et, en dernier recours, l'élimination, dans les stratégies de gestion des matières résiduelles mises en œuvre dans l'agglomération.

Dans un deuxième temps, la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES) a été identifiée comme principe clé de ce Plan directeur, les activités de gestion des matières résiduelles étant responsables de 4 % des émissions de GES à Montréal. La réduction des émissions de GES est d'ailleurs identifiée comme l'un des bénéfices attendus de la mise en œuvre des actions prévues au Plan, la réduction à la source et la diminution des volumes de matières à récupérer et à traiter devant contribuer, entre autres, à une diminution des besoins en matière de transport, secteur qui représente la part la plus importante des émissions de GES de la collectivité montréalaise<sup>11</sup>. Ce principe s'inscrit également en cohérence avec le projet de Plan climat de la Ville de Montréal, actuellement en cours d'élaboration.

Le développement d'une **économie circulaire** sur le territoire de l'agglomération constitue le troisième principe directeur du projet de Plan et plusieurs des actions proposées pour la période 2020 -2025 visent à stimuler ce développement. Telle que définie par RECYC-QUÉBEC, l'économie circulaire implique à la fois (1) de repenser nos modes de production et de consommation pour consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes qui les génèrent (par l'écoconception, la consommation responsable et l'optimisation des opérations par exemple) et (2) d'optimiser l'utilisation des ressources qui circulent déjà dans nos sociétés, (a) en utilisant les produits plus fréquemment (par l'économie collaborative, entre autres), (b) en prolongeant la durée de vie des produits et des composants (par l'entretien et la réparation, les dons, la revente et le reconditionnement) et (c) en donnant une nouvelle vie aux ressources (par l'écologie industrielle, le recyclage, le compostage et la valorisation)<sup>12</sup>.

Le quatrième principe directeur qui sous-tend le projet de Plan consiste en la **mobilisation de tous**, absolument essentielle pour assurer le succès de la mise en œuvre des actions prévues. Trois catégories d'acteurs sont identifiées comme ayant un rôle à jouer : les citoyennes et citoyens d'abord, qui, en étant bien informés et sensibilisés, peuvent participer activement aux différentes collectes municipales et adopter des comportements écoresponsables en matière de consommation; les administrations publiques ensuite, qui doivent agir de manière cohérente et concertée aux différents paliers gouvernementaux; les industries, commerces et institutions (ICI) enfin, qui génèrent, de par leurs activités, d'importants volumes de matières résiduelles pouvant ou non être pris en charge par les collectes municipales.

Le développement d'actions concertées avec l'ensemble des parties prenantes constitue d'ailleurs l'**une des trois grandes priorités** mises de l'avant par l'agglomération dans le PDGMR et qui feront l'objet d'initiatives principales à déployer rapidement au cours des prochaines années. En agissant en priorité à la **mobilisation des parties prenantes**, on pourra « s'assurer de la cohérence des actions mises en œuvre par les partenaires institutionnels et corporatifs avec les cibles de l'agglomération »<sup>13</sup>. Les gouvernements du Québec et du Canada, les producteurs et les institutions de recherche sont identifiés à ce titre comme des partenaires incontournables pour la bonne marche des interventions.

Les deux autres priorités identifiées sont, d'une part, la **réduction à la source** des matières résiduelles générées, de l'ordre de 10 kg par habitant par an. La réduction à la source constitue en effet un élément

<sup>11</sup> Ville de Montréal, *Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Bureau de la transition écologique et de la résilience, 2019.

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INVENTAIRECOLLECTIVITEGES\\_2015.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INVENTAIRECOLLECTIVITEGES_2015.PDF).

<sup>12</sup> RECYC-QUÉBEC, « L'économie circulaire, une priorité », En ligne : <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/economie-circulaire>, page consultée le 14 mai 2020.

<sup>13</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 31.

clé de la hiérarchie des 3 RV-E, qui fait l'objet de plusieurs initiatives principales du Plan d'action, qui peut permettre de limiter l'augmentation des coûts de gestion, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles et qui constitue « le seul moyen pérenne de maîtriser les impacts sociaux, environnementaux et économiques de la gestion des matières résiduelles »<sup>14</sup>.

D'autre part, la priorité a aussi été accordée à la **gestion des matières organiques**, secteur qui représente actuellement le plus grand potentiel de détournement de l'enfouissement, alors que ces matières représentent toujours 55 % des déchets éliminés ou enfouis dans l'agglomération.

## 2.3 – Les six catégories d'actions proposées

Le projet de Plan directeur 2020-2025 est par ailleurs structuré autour de six catégories d'actions qui découlent directement des objectifs fixés et sont le reflet des priorités et des principes retenus. Telles que présentées dans le document de stratégie, ces catégories d'actions « correspondent aux six leviers dont dispose la Ville pour réduire à la source, augmenter la récupération, et diminuer l'élimination », leviers qui « se déclinent par catégorie de matières résiduelles et incluent [à la fois] la nécessité de recourir à des outils, des technologies et des infrastructures performants [ainsi que] des éléments stimulant les changements de culture requis quant à notre façon d'aborder les matières résiduelles »<sup>15</sup>. Les six grandes catégories d'actions présentées ci-après sont appuyées par 17 initiatives, auxquelles sont associées des actions précises et concrètes, dont le total se chiffre à 49.

### 2.3.1 – Réduction à la source

Identifiés comme une priorité et incontournables pour l'application du principe des 3 RV-E et l'atteinte de l'objectif « zéro déchet » à l'horizon 2030, la réduction à la source et le réemploi constituent la première catégorie d'actions incluse dans le Plan directeur. Ils sont d'ailleurs considérés comme représentant « les gestes les plus efficaces pour réduire l'impact de la gestion des matières résiduelles »<sup>16</sup>.

Pour encourager l'adoption de comportements écoresponsables par l'ensemble des catégories d'acteurs visées par la mise en œuvre du Plan directeur (population, administrations, ICI) et inciter toutes et tous à réduire et à réutiliser davantage leurs biens de consommation, l'agglomération reconnaît qu'elle a un rôle de facilitateur à jouer. Elle se propose d'assumer ce rôle à la fois par des interventions règlementaires (interdire, mieux encadrer) et par des mesures incitatives (soutenir, participer, conseiller), dépendant des cas. Cette catégorie d'actions est assortie de trois initiatives principales (auxquelles sont ensuite associées huit actions précises) :

1. Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique
2. Enrayer le gaspillage alimentaire
3. Faciliter les dons de textiles

### 2.3.2 – Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées

La deuxième catégorie d'actions du projet de Plan directeur porte, conformément à la priorité définie précédemment, sur la collecte des matières organiques, que l'on entend bonifier (notamment en élargissant la collecte municipale aux immeubles de neuf logements et plus, actuellement non desservis).

Cette catégorie d'actions vise également à favoriser une valorisation optimale des matières organiques ainsi détournées de l'enfouissement, par une planification et un suivi concertés de la capacité de traitement de l'agglomération et des outils et infrastructures nécessaires pour répondre à l'évolution des

<sup>14</sup> *Idem.*

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>16</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Plan d'action*, octobre 2019, p. 11.

besoins en la matière. Trois initiatives principales sont aussi prévues pour ce qui concerne cette catégorie d'actions (ensuite déclinées en neuf actions plus spécifiques) :

1. Optimiser la valorisation des matières organiques
2. Déployer les infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants
3. Valoriser les boues des eaux usées

### **2.3.3 – Collecte systématisée des matières recyclables**

Reconnaissant les progrès réalisés ces dernières années en matière de collecte des matières recyclables, le projet de Plan directeur propose, par cette troisième catégorie d'actions, d'ajouter diverses dessertes, de manière à pouvoir augmenter la participation à cette collecte et, par le fait même, les quantités de matières récupérées et détournées de l'enfouissement.

Le resserrement des critères à l'importation de matières recyclables par plusieurs marchés étrangers exige par ailleurs de l'agglomération qu'elle s'assure en continu de la bonne performance de ses opérations de tri de ces matières. Ainsi, les deux initiatives principales associées à cette catégorie d'actions (et déclinées en six actions particulières) sont les suivantes :

1. Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes
2. Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées

### **2.3.4 – Augmentation de la récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)**

La collecte des résidus de CRD représente un domaine où l'agglomération, suiv ant le Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, atteint globalement des taux de récupération conformes aux cibles fixées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Ainsi, la quatrième catégorie d'actions présente des mesures devant permettre d'améliorer la valorisation des matières triées, dans une perspective d'économie circulaire et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes concernées. Elle comporte trois initiatives principales (assorties de six actions), soit :

1. Accroître la récupération des résidus CRD lors de la déconstruction
2. Compléter la couverture du territoire des écocentres
3. Accroître la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)

### **2.3.5 – Stimulation de la participation citoyenne**

Les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation, qui représentent la cinquième catégorie d'actions, sont vues comme des interventions transversales qui doivent être menées pour chacune des catégories de matières résiduelles considérées dans le projet de Plan directeur. La mobilisation constante et positive de citoyennes et des citoyens est en effet présentée comme étant essentielle pour favoriser les changements de comportements associés à une transition vers le « zéro déchet », ainsi que les bons gestes de tri.

Il est d'ailleurs reconnu, dans cette catégorie d'actions, qu'une attention particulière doit être accordée à ce titre aux ICI, considérant que « la sensibilisation, voire l'accompagnement, de différents générateurs de matières résiduelles est nécessaire pour appuyer les programmes de récupération et pour optimiser

l'efficacité et la performance environnementale des infrastructures en place ou en projet »<sup>17</sup>. L'agglomération entend tout particulièrement remédier au manque d'information sur les divers types de récupération et de collectes offerts. Pour ce faire, deux initiatives principales sont proposées (elles - mêmes ensuite déclinées en six actions au total) :

1. Sensibiliser et informer par des communications innovantes
2. Faire preuve d'exemplarité municipale

### **2.3.6 – Innovation par l'intelligence de marché**

La sixième et dernière catégorie d'actions est également transversale à l'ensemble du Plan directeur. Telle que présentée, elle porte sur « l'introduction de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et par l'écofiscalité »<sup>18</sup>. L'approche novatrice en question repose à la fois sur l'expertise de la Ville en matière économique (pour aborder les enjeux structurels évoqués précédemment) et sur la vigie, la recherche et le développement d'outils de pointe permettant l'atteinte, de manière plus efficace, des cibles fixées (les encouragements en économie comportementale sont donnés en exemple). La collaboration de toutes les parties prenantes est souhaitée ici aussi, y compris les arrondissements responsables des contrats de collecte, les ICI, les institutions de recherche et les organisations privées spécialisées en collecte et gestion des matières résiduelles. La catégorie d'actions no 6 s'appuiera sur quatre grandes initiatives (assorties de 14 actions particulières au total) :

1. Développer des supports pour l'économie circulaire
2. Introduire des outils économiques innovants favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles
3. Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles
4. Évaluer et adapter les besoins en infrastructures

---

<sup>17</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 29.

<sup>18</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Plan d'action*, octobre 2019, p.30.

## 3- MÉMOIRES ET COMMENTAIRES: L'ANALYSE DE LA COMMISSION

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs est heureuse de reconnaître la grande qualité de la participation suscitée par cette consultation publique. La diversité des milieux dont étaient issues les personnes mobilisées (associatif, corporatif, recherche, etc.) a permis de recueillir une variété de points de vue, incluant ceux de femmes et d'hommes qui sont intervenus à titre personnel et pour qui les enjeux à l'étude apparaissaient comme étant tout à fait d'intérêt pour l'ensemble de la collectivité montréalaise.

La Commission a analysé avec soin chacune des préoccupations et des suggestions exprimées par les participants et participantes, qu'elles aient été présentées verbalement, par écrit ou via la plateforme Réalisons Montréal. Elle a cherché, au cours de cet examen, à retenir les avenues de bonification du Plan directeur qui seraient les plus prometteuses en fonction des objectifs et des priorités retenus dans le PDGMR, lesquels ont, de manière générale, fait consensus.

La section qui suit présente une synthèse des avis exprimés et des grandes tendances qui s'en dégagent. Tous les avis déposés à la Commission sont disponibles sur la page consacrée à la consultation (section mémoires) ou par le biais de la webdiffusion en différé des six séances d'audition des mémoires tenues en janvier 2020. Les résultats du questionnaire sur la réduction à la source et le réemploi peuvent quant à eux être consultés sur la plateforme Réalisons Montréal, à l'adresse [realisonsmtl.ca/zerodechet](https://realisonsmtl.ca/zerodechet). Un sommaire est également joint en annexe à ce rapport (Annexe 5).

### 3.1 – Portrait des opinions déposées

Dans l'ensemble, les participantes et participants à la consultation ont accueilli très favorablement les intentions signifiées par l'agglomération de Montréal dans ce projet de Plan directeur. Toutes et tous ont en effet reconnu la qualité de la proposition fournie par le Service de l'environnement, qui permet d'adapter, de façon tout à fait cohérente à la réalité montréalaise, les grandes orientations québécoises et métropolitaines en matière de gestion des matières résiduelles.

Par-delà les six catégories d'actions prévues, qui ont fait l'objet de plusieurs suggestions d'amélioration intéressantes, de nombreuses opinions exprimées se sont fait écho les unes les autres en se penchant sur des enjeux transversaux qui méritaient, de l'avis d'une majorité d'intervenantes et intervenants, d'être abordés.

#### 3.1.1 – Des objectifs pertinents et nécessaires

En cette période marquée par l'urgence climatique, l'importance d'œuvrer pour diminuer la quantité de déchets, non seulement à éliminer, mais également à collecter, transporter et traiter, est apparue comme une évidence dans l'ensemble des mémoires et opinions déposés, toutes catégories d'intervenantes et intervenants confondus. Ainsi, la Commission a observé une adhésion unanime à la priorité accordée aux initiatives de réduction à la source, telle qu'inscrite dans le PDGMR, ainsi qu'à l'ambition de tendre vers une agglomération zéro déchet à moyen terme.

En effet, autant les citoyennes et citoyens que les organismes de la société civile, les entreprises et les regroupement corporatifs qui se sont prononcés dans le cadre de cette consultation ont signalé avoir déjà amorcé une réflexion sur leurs pratiques en matière de consommation et de génération de matières résiduelles et ajusté leurs comportements en conséquence. Tous se sont donc réjouis de voir la Ville s'engager encore plus fortement dans cette voie, la gestion des matières résiduelles étant au cœur de la transition écologique désormais nécessaire.

Si le caractère ambitieux du projet de Plan directeur a été majoritairement salué, certains ont néanmoins indiqué à la Commission, d'une part, que la réalisation des ambitions qui y sont inscrites et l'atteinte des objectifs qu'il propose dans les délais prévus exigent l'adoption de mesures encore plus innovantes que celles actuellement prévues, qui permettraient d'accélérer significativement le rythme de diminution des taux de matières résiduelles destinées à l'enfouissement (la tarification incitative a à ce titre souvent été donnée en exemple, tel qu'on le verra plus loin).

D'un autre côté, et à certains égards à l'inverse, divers intervenants et intervenantes ont rappelé que la marche vers une agglomération « zéro déchet » doit se faire en tenant compte de la réalité des parties prenantes concernées, notamment celle de certaines industries et exploitants commerciaux, pour qui l'offre de délais raisonnables et l'accompagnement de l'administration municipale sont vus comme nécessaires pour favoriser les changements de pratique auxquels celle-ci en appelle à travers ce projet de Plan.

### **3.1.2 – Réduction à la source : entre encadrement, facilitation et soutien aux initiatives locales**

Les mesures proposées pour soutenir et faciliter les gestes de réduction à la source ont globalement été bien accueillies par les participantes et participants à la consultation, à commencer par les initiatives principales prévues pour enrayer le gaspillage alimentaire et pour faciliter les dons de textiles. Il est à noter, d'ailleurs, que plusieurs des mémoires déposés en cours de consultation étaient entièrement consacrés à l'un ou l'autre de ces enjeux, à bien des égards inédits dans les planifications municipales de gestion des matières résiduelles ces dernières années.

Nombreux sont ceux et celles qui ont à ce titre invité l'agglomération à enrichir les sections de son Plan directeur portant sur ces deux questions, notamment en abordant les dons de textiles sous l'angle du gaspillage vestimentaire, lequel, au même titre que le gaspillage alimentaire, amène chaque année une importante quantité de matières encore valorisables à l'enfouissement. Selon les avis recueillis, la lutte contre ce type de gaspillage passerait non seulement par des initiatives de don et de réemploi des textiles usagés, mais également par la contribution de Montréal au développement de véritables filières de valorisation du textile pré et post-consommation.

Les actions prévues pour mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique ont, quant à elles, fait l'objet de réactions plus mitigées. Si, d'un côté, citoyennes, citoyens et organismes de la société civile ont majoritairement applaudi à l'approche réglementaire proposée pour interdire divers articles plastique à usage unique – certains jugeant même qu'elle pourrait être plus stricte, plusieurs représentantes et représentants de l'industrie de l'emballage et de l'alimentation ont exprimé des préoccupations quant à la possibilité que des interventions réglementaires mises en œuvre à très court terme et sans consultation préalable des principaux acteurs concernés, puissent avoir des conséquences négatives. Parmi les conséquences évoquées dans les mémoires, notons des coûts importants à absorber pour l'industrie pour développer des solutions alternatives, un risque de pertes d'intrants pour les filières de valorisation qui se développent rapidement dans l'agglomération, et le risque de voir les consommateurs se tourner vers des produits de substitution qui présentent une empreinte environnementale plus élevée ou qui posent des risques du point de vue de la santé publique.

De la même manière, certains ont indiqué que l'emballage plastique joue actuellement un rôle essentiel pour assurer la préservation des aliments et contribue ainsi à éviter le gaspillage que l'agglomération souhaite précisément réduire. Les mesures d'interdiction incluses dans le Plan directeur devraient donc, selon ces personnes, soit être remplacées par des initiatives de soutien à l'écoconception et à l'utilisation de matériaux recyclés pour la fabrication des produits et emballages, soit être appliquées avec prudence par l'Administration montréalaise, notamment en s'appuyant sur les résultats d'études d'impact ou d'analyses de cycle de vie (ACV).

C'est également l'opinion d'organismes qui œuvrent auprès de personnes âgées ou ayant des limitations fonctionnelles, qui souhaitent être inclus dans les réflexions de l'agglomération à cet égard, de manière à

assurer que les actions de réduction à la source prévues au Plan n'induisent pas d'obstacle à leur participation ou ne conduisent pas à des reculs en matière d'accessibilité universelle.

En général, les mesures de facilitation proposées pour stimuler, tant dans la population que chez les commerçantes et commerçants, des comportements de réduction à la source, ont été accueillies tout à fait favorablement (soutien aux marchés de valorisation, aux événements écoresponsables, rôle conseil auprès des exploitants de commerce alimentaire, etc.). Plusieurs interventions, notamment lors de l'audition des mémoires, ont par ailleurs porté sur des initiatives locales de réduction à la source, de réparation ou de réemploi qui mériteraient d'être davantage encouragées par l'agglomération, mieux soutenues ou mieux publicisées (réseau de garde-robes collectives, consignes locales, subvention à la location ou à l'achat de couches lavables ou de produits d'hygiène féminine durables, cafés réparation, etc.).

Il est à noter que l'enjeu de la distribution de circulaires via les sacs publicitaires a suscité un bon nombre de réactions, certains participants et participantes invitant l'Administration à répondre positivement au rapport de consultation déposé par la Commission à ce sujet plus tôt cette année afin de réduire à la source la quantité de matières résiduelles générées par cette activité. D'autres ont aussi demandé, dans le cadre de cette consultation, l'application stricte et immédiate des amendes prévues dans les règlementations d'arrondissements en cas d'infraction.

### **3.1.3 – Le défi d'améliorer la collecte sélective et la valorisation des matières recyclables**

Au moment même où la Commission tenait cette consultation, le gouvernement du Québec a annoncé deux réformes majeures qui transformeront significativement les systèmes de collecte sélective et de valorisation des matières recyclables à travers la province : l'élargissement de la consigne aux contenants de verre et sa bonification d'une part, et le transfert de la gestion des centres de tri au secteur privé d'autre part, sur la base du principe de la responsabilité élargie des producteurs.

Plusieurs personnes ayant participé aux audiences publiques ou transmis un avis écrit en appelaient précisément à ce type de réforme et exprimaient le souhait de voir l'agglomération de Montréal impliquée de manière étroite dans les planifications qui en découleraient. Dans divers mémoires d'ailleurs, c'est l'ensemble du système de collecte pêle-mêle dont l'efficacité était remise en cause, certains proposant des innovations technologiques alternatives pour améliorer le tri et d'autres suggérant de développer à Montréal des systèmes de collecte séparatifs efficaces pour certaines matières, par exemple le verre ou le polystyrène.

S'il ne fait pas de doute que les réformes mises en œuvre par Québec auront à moyen terme un impact sur la performance de la collecte des matières recyclables dans l'agglomération montréalaise, diverses propositions ont été soumises à la Commission dans la perspective d'aller encore plus loin et de maximiser les gains qui pourront être fait au terme de la période d'application du Plan directeur.

C'est le cas tout particulièrement pour la collecte des matières recyclables hors foyer – et notamment dans les grands parcs – qui doit, selon plusieurs, faire l'objet d'interventions plus systématisées de la part de l'agglomération, autant pour limiter les déchets sauvages et les quantités de matières recyclables qui finissent à l'enfouissement que par souci d'exemplarité, pour encourager les Montréalaises et Montréalais à poursuivre, tant dans leurs déplacements qu'à l'extérieur de la maison, leur bon geste de tri.

### **3.1.4 – Le caractère clé de l'écofiscalité**

Tel que proposé, le projet de Plan directeur 2020-2025 introduit pour la première fois la dimension de l'écofiscalité dans les avenues possibles permettant d'améliorer la gestion des matières résiduelles dans l'agglomération de Montréal. La Commission a noté que cette dimension est également présente dans de nombreux mémoires et avis, qui citent l'expérience d'autres villes en Amérique du Nord ayant aujourd'hui recours à la tarification incitative afin de réduire les quantités de matières résiduelles à traiter (et d'augmenter par le fait même les recettes fiscales municipales, permettant dès lors de mieux financer la mise en œuvre d'autres actions stratégiques en gestion des matières résiduelles).

Cependant, alors que l'agglomération se propose « d'étudier » cette dimension au cours des cinq prochaines années, pour être à même, à l'horizon 2025, de mettre en place les mesures les plus prometteuses à cet égard, les participantes et participants à la consultation qui se sont penchés sur cet enjeu ont recommandé d'en faire dès maintenant une priorité, et d'ajouter sans attendre cet outil économique innovant aux mesures pouvant être prises à court terme pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés pour les cinq prochaines années, en débutant par exemple, avec des personnes ayant de l'expertise dans ce domaine, par la mise en place de projets pilotes.

### **3.1.5 – Le rôle des ICI**

Les industries, commerces et institutions (ICI) sont identifiés comme l'une des catégories d'acteurs à mobiliser pour assurer le succès des actions incluses dans le projet de Plan directeur. Les disparités dans les pratiques de gestion des matières résiduelles selon le type d'ICI et selon que la génération de matières soit ou non assimilables à celle du secteur résidentiel sont grandes, un élément à la fois reconnu dans le PDGMR et rappelé dans plusieurs avis soumis pendant la consultation. Pour bon nombre d'intervenantes et d'intervenants, les ICI doivent être appelés à en faire plus pour emboîter le pas aux citoyennes et citoyens qui font des efforts en matière de tri et de récupération.

Pour ce faire, l'agglomération de Montréal devrait, selon eux et elles, intensifier ses actions d'information et de sensibilisation à leur égard, notamment au sujet des ressources existantes, travailler en amont à une meilleure documentation des flux de matières résiduelles qui y transitent, et assurer la compatibilité des équipements de tri dédiés à la collecte sélective municipale à ces matières, pour les ICI qui seront desservis par cette collecte et non par une entreprise privée. La Commission a noté un intérêt tout particulier, lors de la consultation, pour les pratiques de gestion des matières résiduelles dans les hôpitaux, lesquels, bien que n'étant pas de juridiction municipale, auraient grand besoin d'accompagnement pour être en mesure d'évaluer et d'adapter ces pratiques dans une perspective de réduction à la source, en reconnaissant tous les défis que le type de matériel utilisé dans ces milieux peut poser, particulièrement dans le contexte actuel.

### **3.1.6 – L'accès à l'information et la sensibilisation**

L'accent mis dans le projet de Plan directeur sur l'analyse, la traçabilité, la collecte de données et leur diffusion en toute transparence a été généralement salué en cours de consultation, par des personnes et des organismes qui ont insisté sur l'importance, pour mieux sensibiliser la population et les ICI, non seulement d'uniformiser et d'intensifier les campagnes de communication à l'échelle de l'île de Montréal, mais également d'avoir l'information juste sur le cheminement des matières collectées, du camion jusqu'à leur lieu de valorisation, en aval même des centres de tri (incluant les résidus de CRD).

Certains ont signalé d'ailleurs ne pas être en mesure d'évaluer convenablement la pertinence de quelques-unes des actions ou cibles proposées, particulièrement celles qui portent sur des domaines où peu de données sont encore disponibles. Par exemple, l'objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 a soulevé différents doutes en consultation, la définition même de « gaspillage alimentaire » ne faisant pas l'unanimité. De même, quelques participantes et participants ont attiré l'attention de la Commission sur l'importance de reconnaître et de bien expliquer à la population que l'atteinte d'un objectif « zéro déchet » implique tout de même un taux résiduel de 15 % de matières non valorisables (ou de rejets des centres de tri et de traitement) devant être éliminées, et ce, dans les meilleures conditions possibles d'un point de vue environnemental.

À ce titre, les appels à préciser certains des termes utilisés – ou à les remplacer par d'autres, vus comme plus adéquats – ont été notés à quelques reprises. Plusieurs ont suggéré que l'agglomération se dote d'indicateurs supplémentaires à ceux déjà prévus dans le PDGMR et d'outils de suivi, une manière d'assurer que des ajustements pourront si nécessaire être apportés aux actions qui seront déployées au cours de la période d'implantation du Plan directeur, le tout afin de garantir l'atteinte, à terme, des objectifs fixés.

### 3.1.7 – Les maillages essentiels

Comme indiqué précédemment, la mobilisation des parties prenantes pour une mise en œuvre réussie du Plan directeur a été identifiée à la fois comme principe directeur transversal et comme priorité, une vision partagée par la majorité des personnes qui se sont prononcées lors de cette consultation. Les appels à la collaboration étaient en effet au cœur de plusieurs avis déposés. Un certain nombre d'actions proposées par les participantes et participants dépassaient d'ailleurs les strictes compétences de l'agglomération ou chevauchaient celles d'autres paliers décisionnels, révélant l'importance accordée à une concertation étroite avec ceux-ci, d'une part pour éviter le dédoublement des travaux et des mesures, et d'autre part pour maximiser l'impact des interventions qui seront menées par les différentes administrations en vue de réduire l'impact environnemental de l'activité de gestion des matières résiduelles au pays.

À ce sujet, la Commission a également noté une demande forte des différents milieux pour la poursuite des efforts qui permettraient de décloisonner le domaine de la gestion des matières résiduelles et faire en sorte de renforcer les maillages avec d'autres secteurs de la vie économique et sociale de l'agglomération : centres de recherche, organismes à but non lucratif, secteur privé (notamment les entreprises en technologies environnementales), organisations syndicales, pôles de développement de l'agriculture urbaine, initiatives de symbiose industrielle, etc. Dans la plupart des cas, le principe de proximité était privilégié par les intervenantes et intervenants, qui estimaient que l'Administration devait évaluer chacune de ses collaborations et initiatives de soutien en visant le développement d'une économie circulaire locale et axée le plus possible sur des circuits courts.

Alors que des infrastructures d'envergure pour le traitement des matières organiques sont sur le point d'entrer en fonction (centre de compostage et centre de biométhanisation), et que le projet de Plan directeur propose (action 6.1.4) d'anticiper les besoins futurs et de déterminer les projets d'investissements qui seront nécessaires pour assurer le traitement de toutes les matières résiduelles au fur et à mesure que les taux de récupération augmenteront, l'Administration a par exemple été invitée à soutenir le développement de projets de gestion décentralisée des matières organiques, qui permettraient, entre autres, une réduction des coûts totaux de gestion de ces matières pour la collectivité et une valorisation du compost produit à des fins agricoles. Diverses solutions technologiques innovantes de collecte et de traitement de matières organiques ont aussi été présentées à la Commission par des entreprises spécialisées d'ici. D'après ces entreprises, ces solutions, si elles étaient adoptées par l'agglomération, rendraient possibles, selon les cas, la simplification du tri de ces matières ou encore leur valorisation à des fins énergétiques.

## 3.2 – Résultats du questionnaire sur la réduction à la source et le réemploi<sup>19</sup>

La diffusion d'un questionnaire portant spécifiquement sur la réduction à la source et le réemploi dans le cadre de cette consultation publique visait trois objectifs bien précis. Il s'agissait :

- 1- de connaître l'opinion d'un plus grand bassin de citoyennes et citoyens et leur niveau d'appui quant aux mesures de réduction à la source et de réemploi proposées dans le projet de Plan directeur, mesures identifiées comme prioritaires;
- 2- de documenter les habitudes et comportements des citoyennes et citoyens sur les pratiques de réduction à la source;
- 3- d'identifier les principaux freins à l'adoption de comportements propices à la réduction des matières résiduelles à la source.

---

<sup>19</sup> Une description détaillée de la méthodologie retenue et de l'ensemble des résultats enregistrés est disponible à l'adresse [realisonsmtl.ca/zerodechet](https://realisonsmtl.ca/zerodechet).

### 3.2.1 – Opinions et appui aux mesures proposées

Globalement, et bien que la variance n'ait pas été très forte entre les mesures proposées qui seraient à prioriser pour réduire à la source, limiter le gaspillage alimentaire et favoriser le réemploi et le recyclage des textiles, c'est l'avenue de l'imposition d'une tarification auprès des institutions, commerçants, industries et restaurants qui acheminent des matières textiles ou compostables encore valorisables à l'enfouissement qui a été le plus fortement appuyée par les répondantes et répondants.

De la même manière, la sensibilisation auprès des commerces afin qu'ils rendent disponibles des solutions de rechange aux contenants à usage unique (par exemple les produits en vrac et les contenants réutilisables) et la promotion des organismes qui récupèrent les articles de seconde main ont été identifiées comme des mesures porteuses à mettre en valeur dans le projet de Plan directeur.

Parmi la dizaine d'autres propositions d'actions soumises dans le questionnaire, et bien qu'elles aient toutes reçu un niveau d'appui important parmi les personnes ayant répondu au sondage, ce sont les mesures d'interdiction (interdiction d'élimination des invendus dans l'industrie et les commerces de textile et interdiction de distribution des articles à usage unique en plastique lors de la consommation d'aliments sur place) qui ont obtenu les taux d'adhésion les plus élevés. Elles ont été suivies de près par la proposition de « conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire ».

Tout en étant appuyée par une majorité de répondantes et répondants, l'option d'imposer un tarif sur les ordures ménagères est apparue comme la moins populaire, un résultat confirmé par certains des commentaires laissés en fin de questionnaire et selon lesquels plusieurs s'inquiètent de l'adoption éventuelle de mesures qui tendraient à « toucher plus durement et sévèrement les consommateurs ».

De fait, les réponses laissent entrevoir une volonté très nette de voir les industries et commerces en faire plus et être tenus davantage responsables des coûts environnementaux associés aux produits qu'ils fabriquent et mettent en marché, de manière à ce que le fardeau de l'adoption de comportements écoresponsables ne repose pas uniquement sur les épaules des citoyennes et citoyens. En ce sens, les résultats du questionnaire font écho à de nombreux avis transmis à la Commission lors de la consultation publique et aux recommandations recueillies quant au rôle devant être joué par les ICI pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés, notamment en matière de réduction à la source.

Les différents types de mesures auxquelles une majorité de participantes et participants ont dit adhérer sont illustrés par la figure suivante :

**Figure 1 :**  
**Types de mesures soutenues par une majorité de personnes sondées**



Source : Ville de Montréal, *Résultats du sondage sur la réduction à la source*, Analyse réalisée par Aiseo conseil, 11 mars 2020, p. 3, disponible en ligne à l'adresse [realisonsmtl.ca/zerodechet](https://realisonsmtl.ca/zerodechet).

### 3.2.2 – Comportements de consommation d’articles à usage unique

Par l’intermédiaire des réponses fournies aux questions portant sur les habitudes de consommation de certains articles à usage unique, la Commission a pu constater un très haut taux de sensibilisation, parmi les répondantes et répondants, quant à la nécessité de recourir le plus possible à des alternatives réutilisables.

En effet, en très grande majorité, il semble que ces articles (pailles, bouteilles, ustensiles, bâtonnets à café en plastique, etc.) soient utilisés moins de dix fois par année par les personnes sondées. Les articles les plus fréquemment utilisés à ce titre demeurent les contenants en plastique (utilisés au moins une fois par semaine par 45 % des répondantes et répondants) et les verres en carton (utilisés au moins une fois par semaine par 22 % des répondantes et répondants). Ceci dit, il faut analyser ces résultats en rappelant que l’échantillon obtenu par réponse volontaire représente une portion de la population « fortement sensibilisée à la réduction de l’emploi d’articles à usage unique et pratiquant déjà de nombreux efforts pour réduire l’utilisation de ce type d’articles »<sup>20</sup> ou se disant tout à fait disposée à modifier ses comportements en conséquence. Les comportements à adopter pour réduire le gaspillage alimentaire et augmenter le recyclage des textiles sont quant à eux moins pratiqués par les personnes sondées, mis à part pour le dépôt de textiles dans des boîtes de dons. Une certaine proportion d’entre elles se sont néanmoins dites enclines à éventuellement modifier leurs habitudes, par exemple pour se rendre davantage dans les magasins de vêtements de seconde main ou encore pour apporter des denrées dans des banques alimentaires.

Cette sensibilisation importante explique en partie que l’accent ait été mis, dans les actions à poser, sur celles visant les industries et les commerces, qui pourraient aider le citoyen à faire un pas de plus pour privilégier les solutions les plus écoresponsables. Ainsi, pour limiter le recours aux verres de carton, c’est un meilleur accès à des alternatives pouvant être utilisées volontairement qui a obtenu le plus de faveurs. Pour limiter l’utilisation de l’ensemble des autres articles à usage unique mentionnés dans le questionnaire, les répondantes et répondants ont priorisé l’interdiction par règlement.

### 3.2.3 – Freins à la réduction à la source

De manière cohérente avec les résultats présentés plus haut, ce n’est pas faute de sensibilisation que les personnes répondantes disent avoir recours à des articles à usage unique au quotidien, mais avant tout faute de choix. Les deux principales raisons pour lesquelles les participantes et participants se les procurent seraient en effet l’absence d’alternative dans les établissements fréquentés et la difficulté de trouver des aliments et repas sans emballage ou contenant de plastique. Les achats spontanés expliqueraient également cette utilisation, dans une proportion de 47 %.

Au-delà de l’utilisation des articles à usage unique, le principal frein à l’adoption d’un comportement visant la réduction à la source et le réemploi chez les Montréalaises et Montréalais serait le manque d’infrastructures (magasins en vrac, boîtes de dons, etc.) à proximité de leur lieu de résidence. Les obstacles les moins évoqués sont quant à eux l’absence de considération ou d’intérêt pour ces pratiques et le fait que les répondantes et répondants n’auraient jamais vraiment réfléchi à la question, révélant une fois de plus que les intentions de contribuer aux efforts visant la réduction à la source demeurent élevés chez une forte proportion des 7 071 personnes qui ont répondu au questionnaire.

---

<sup>20</sup> Ville de Montréal, *Résultats du sondage sur la réduction à la source*, Analyse réalisée par Aviseo conseil, 11 mars 2020, p. 21, disponible en ligne à l’adresse [realisonsmtl.ca/zerodechet](https://realisonsmtl.ca/zerodechet).

### 3.3 – Synthèse ayant guidé la rédaction des recommandations de la Commission

La Commission a conduit son analyse des avis et commentaires ainsi recueillis en deux temps, méthode qui se reflète dans l'organisation des recommandations présentées ci-après. D'abord, elle a réfléchi à des recommandations d'ordre général qui permettraient de bonifier le Plan directeur, dans l'optique d'accroître encore davantage la cohérence des mesures prévues, d'une part avec les objectifs et priorités largement endossés par les participantes et participants à la consultation et, d'autre part, avec les demandes et aspirations de ces personnes. La Commission propose ensuite de compléter ou d'apporter de légères corrections aux interventions mises de l'avant dans chacune des six catégories d'actions retenues dans le projet de PDGMR.

Trois grands constats se dégagent tout particulièrement de cette analyse. D'abord, il est apparu que la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, absolument cruciale pour la réalisation des ambitions portées par le document, devait passer par des initiatives d'information, de sensibilisation, d'éducation et de reddition de comptes soutenues auprès de la population de l'agglomération. Clairement, en effet, pour retrouver une certaine confiance dans le système de gestion des matières résiduelles à Montréal, et la motivation nécessaire pour y participer adéquatement, les citoyennes et citoyens, comme les ICI, ont besoin :

- d'être informés sur les bons gestes à poser (*quoi faire?*);
- que ce soit relativement aisé de poser ces bons gestes (*comment le faire?*);
- d'être informés sur la contribution de ces gestes à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de l'économie à Montréal (et, plus largement, à une échelle globale) (*pourquoi le faire?*).

La standardisation des directives de récupération pour l'ensemble de l'agglomération pourrait ainsi contribuer grandement à dissiper la confusion et à améliorer globalement la qualité des matières entrant et sortant des centres de tri et de traitement, dans l'intérêt de toutes et tous. À ce titre, la Commission a tenu à reconnaître l'importance d'inclure l'ensemble des villes liées de l'agglomération dans toute réflexion visant une harmonisation des communications et des pratiques, dans le respect des compétences de chacune. Dans tous les cas, la mise en œuvre des actions contenues dans le PDGMR doit contribuer à ce que la solution la plus accessible (sur tous les plans) soit toujours celle dont l'empreinte environnementale est la moindre selon une approche cycle de vie.

Le second grand constat de la Commission porte d'ailleurs sur l'importance de baser les interventions souvent délicates en matière d'encadrement réglementaire ou de mesures incitatives visant certains articles en particulier, sur des analyses scientifiques (multicritères, de cycle de vie, etc.) qui permettent d'évaluer la pertinence relative des alternatives qui peuvent être offertes, par exemple pour les produits à faible contenu recyclé ou difficilement recyclables. Au-delà des débats qui peuvent exister sur l'interdiction ou le bannissement d'articles faits de certaines matières en particulier, il est apparu clairement que c'est le recours à toute option à usage unique qui doit être découragé. Ainsi, la Commission recommande de manière générale que les options réutilisables, durables et disponibles en consigne soient le plus possible soutenues et favorisées par l'agglomération de Montréal au cours des cinq prochaines années.

Le troisième et dernier constat porte sur le rôle et la capacité d'intervention de la Ville de Montréal elle-même. Si la gestion des matières résiduelles est une responsabilité municipale, de nombreux leviers qui permettraient d'en réduire les coûts et d'en améliorer les performances sur le territoire de l'agglomération sont hors de portée directe de l'Administration. La collaboration, la concertation et les représentations auprès d'autres paliers de gouvernement sont donc dans bien des cas nécessaires, pour assurer la cohérence des interventions et en maximiser la portée. Ces principes apparaissent par conséquent dans bon nombre des recommandations qui suivent.

## 4- LES RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT que le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (PDGMR) adhère aux principes énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, laquelle vise à créer « une société sans gaspillage, qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles », et dont l'objectif fondamental est que « la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime »;

CONSIDÉRANT que le projet de PDGMR s'inscrit dans la démarche de planification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), adopté en 2017;

CONSIDÉRANT le processus en cours de modification du PMGMR, à l'issue d'une consultation publique d'envergure menée sur le territoire métropolitain, et la nécessité de mettre à jour le Plan directeur de l'agglomération pour que celle-ci se conforme à ses orientations, lesquelles seront en vigueur jusqu'en janvier 2024, y compris les nouvelles dispositions prévues en vue de hausser la performance de recyclage des matières récupérées dans le Grand Montréal;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville de Montréal, en août 2019, à la Déclaration Advancing Towards Zero Waste du C40 Cities Climate Leadership Group;

CONSIDÉRANT l'accueil globalement favorable réservé au projet de Plan directeur par les personnes ayant participé à la consultation;

CONSIDÉRANT que les ambitions qu'il propose ont été reconnues par plusieurs comme étant pertinentes, cohérentes et à la hauteur de ce qui est attendu par la population en situation d'urgence climatique et devant les défis majeurs auxquels le secteur de la gestion des matières résiduelles est aujourd'hui tout particulièrement confronté;

CONSIDÉRANT qu'une très forte majorité de groupes et de personnes ont salué l'audace de l'agglomération de Montréal de définir et d'évaluer ses priorités pour les dix prochaines années à partir du principe de réduction à la source et en proposant l'atteinte, à moyen terme, d'un objectif « zéro déchet »;

CONSIDÉRANT la réponse enthousiaste au questionnaire sur la réduction à la source diffusé sur la plateforme Réalisons Montréal en janvier et février 2020, et le large soutien témoigné par les 7 071 personnes ayant participé pour certaines des actions fondamentales proposées dans le projet de Plan directeur<sup>21</sup>,

la Commission recommande à l'Administration de :

**R-1.** Adopter le projet de Plan directeur et mettre en place tous les moyens-nécessaires à la mise en œuvre des 49 actions proposées et de celles qui découleront de cette consultation, ainsi qu'à une reddition de comptes annuelle au sujet de chacune d'entre elles, tant par la ville centre que par les arrondissements et les villes liées.

---

<sup>21</sup> Ville de Montréal, *Résultats du sondage sur la réduction à la source*, Analyse réalisée par Aviseo conseil, 11 mars 2020, disponible en ligne à l'adresse [realisonsmtl.ca/zerodechet](https://realisonsmtl.ca/zerodechet).

## 4.1 – Recommandations générales

### 1. Objectifs, priorités et principes

CONSIDÉRANT l'adhésion générale des parties prenantes aux **trois priorités** inscrites dans le projet de Plan directeur, soit :

- (1) la réduction à la source de 10 kg par habitant par an,
- (2) le détournement des matières organiques de l'enfouissement, et
- (3) la mobilisation des parties prenantes,

et aux **quatre principes** mis de l'avant pour guider les interventions devant permettre à la population de l'agglomération d'atteindre les objectifs fixés, soit :

- (1) la priorité aux 3 RV-E<sup>22</sup>,
- (2) la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- (3) l'économie circulaire, et
- (4) la mobilisation de tous;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'assurer la cohérence de ces priorités et principes, d'une part, avec les initiatives déjà proposées par l'agglomération dans d'autres politiques ou plans d'action (notamment le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020) et, d'autre part, avec les attentes des différents partenaires interpellés par la mise en œuvre du Plan directeur;

CONSIDÉRANT que la fermeture partielle des marchés étrangers aux matières recyclables collectées ici et la perte de valeur de ces matières rend plus que jamais nécessaire le développement de canaux locaux de valorisation axés sur une économie circulaire durable;

CONSIDÉRANT que l'action 16 du Plan Montréal durable 2016-2020 prévoit « d'intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires de l'organisation »<sup>23</sup>;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'Avis sur l'économie circulaire à Montréal lancé en mars 2020 par le Conseil jeunesse de Montréal, qui indique, entre autres, que « la transition des villes vers une économie circulaire apparaît non seulement comme une évidence, mais également comme une urgence », et « l'importance pour Montréal de s'engager de plain-pied dans cette transition »<sup>24</sup>;

CONSIDÉRANT que cet avis signale également que « la gestion des matières résiduelles constitue sans doute le domaine le plus documenté et où la Ville est le plus avancée en termes de circularité »<sup>25</sup>,

la Commission recommande à l'Administration de :

**R-2.** Remplacer les objectifs et priorités de détournement à l'enfouissement des matières résiduelles inscrits dans le PDGMR par des objectifs et priorités de détournement à l'élimination, afin d'éviter le recours à l'incinération des matières résiduelles générées sur le territoire de l'agglomération<sup>26</sup>.

---

<sup>22</sup> Le principe des 3 RV-E consiste à privilégier la réduction, le réemploi et le recyclage avant la valorisation et l'élimination des matières résiduelles, dans cet ordre, et dans une optique de gestion écologique.

<sup>23</sup> Ville de Montréal, *Montréal durable 2016-2020 – Ensemble pour une métropole durable*, 2016, p. 19, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d\\_durable\\_fr/media/documents/plan\\_montreal\\_durable\\_2016\\_2020.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf).

<sup>24</sup> Conseil jeunesse de Montréal, *Avis sur l'économie circulaire à Montréal. Une transition vers un futur durable*, mars 2020, préface, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS\\_JEUNESSE\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS\\_ECONOMIE\\_CIRCULAIRE\\_MONTREAL\\_CJM.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS_ECONOMIE_CIRCULAIRE_MONTREAL_CJM.PDF).

<sup>25</sup> *Idem*, p. 33.

<sup>26</sup> Le détournement à l'élimination implique de détourner les résidus ultimes non seulement de l'enfouissement, mais également de l'incinération, qui constitue l'autre mode d'élimination des déchets prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2).

- R-3.** Ajouter aux cinq indicateurs généraux qui seront suivis et documentés sur la durée du Plan<sup>27</sup>, une cible de réduction des émissions de GES générées par l'activité de gestion des matières résiduelles de l'agglomération, y compris les émissions indirectes (scope 3), afin de prioriser adéquatement la mise en œuvre des actions, tout en évitant les éventuels effets rebonds et transferts d'impacts d'une étape du cycle de vie à une autre.
- R-4.** Dans la détermination des interventions en économie circulaire qui seront menées lors de la mise en œuvre du Plan directeur :
- stimuler les initiatives qui favorisent l'essor d'une économie circulaire locale ou de proximité;
  - intégrer l'approche cycle de vie<sup>28</sup> aux processus décisionnels entourant le déploiement de ces initiatives et viser la « fermeture » de la boucle de l'économie circulaire essentiellement dans les cas où cette fermeture serait bénéfique du point de vue de l'environnement, de la santé publique et de l'économie locale;
  - tenir compte des recommandations contenues dans l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé Avis sur l'économie circulaire à Montréal. Une transition vers un futur durable.
- R-5.** En complément des éléments énoncés à la page 23 de la Stratégie du PDGMR quant au principe de la mobilisation de tous<sup>29</sup>, reconnaître que les citoyennes et citoyens sont à l'origine d'initiatives novatrices, que l'agglomération peut soutenir et promouvoir et qui contribueront à la réalisation de la vision portée par le Plan directeur et au virage vers le zéro déchet.

CONSIDÉRANT l'opinion exprimée par plusieurs participantes et participants à la consultation quant à la nécessité de prendre dès maintenant des mesures fortes permettant l'atteinte des objectifs fixés dans le projet de PDGMR, notamment l'objectif de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2025;

CONSIDÉRANT l'existence d'expériences innovantes d'autres villes en Amérique du Nord –qui ont testé et mis en œuvre des mesures de tarification incitative pour la gestion de leurs matières résiduelles, mesures qui se sont avérées utiles pour accroître le taux de récupération des matières recyclables<sup>30</sup>;

CONSIDÉRANT la récurrence des propositions relatives à l'écofiscalité dans les mémoires déposés et l'importance accordée au concept de « pollueur-payeur »;

CONSIDÉRANT l'intérêt plus limité, chez les répondantes et répondants au questionnaire sur la réduction à la source, pour les mesures de tarification incitative visant les ordures ménagères, et les préoccupations exprimées par plusieurs vis-à-vis de l'imposition de mesures qui risqueraient de toucher plus directement les citoyennes et citoyens, à commencer par les groupes vulnérables,

la Commission recommande à l'Administration de :

---

<sup>27</sup> Les cinq indicateurs généraux que l'agglomération propose de suivre et de documenter sur la durée du Plan, et pour lesquels elle s'est dotée de cibles, sont les suivants : (1) Génération de matières résiduelles moyenne en kg/hab/an; (2) Proportion de matières recyclées sur le territoire de l'agglomération; (3) Proportion de matières organiques valorisées sur le territoire de l'agglomération; (4) Coût moyen de valorisation des matières résiduelles et (5) Taux de satisfaction des clients de l'agglomération.

<sup>28</sup> L'analyse du cycle de vie est un outil permettant d'évaluer l'impact environnemental, social et économique potentiel d'un produit ou d'un service d'un point de vue holistique, à chacune des étapes de son cycle de vie (acquisition des ressources, production, distribution, utilisation et fin de vie).

<sup>29</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 23.

<sup>30</sup> Silke Kuestner, *Comment réussir la tarification incitative au Québec – un outil pour les municipalités*, Mémoire de maîtrise en environnement, Centre universitaire de formation en environnement et développement durable, Université de Sherbrooke, Juillet 2016, [https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8915/Kuestner\\_Silke\\_MEnv\\_2016.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8915/Kuestner_Silke_MEnv_2016.pdf?sequence=1&isAllowed=y); Jessika Brosseau, *La tarification incitative : un outil à considérer pour réduire l'élimination des matières résiduelles au Québec*, Recherche présentée à RECYC-QUÉBEC, <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/article-boursier-jessika-brosseau.pdf>.

**R-6.** Inscrire comme prioritaire dans le Plan directeur la mise en œuvre de mesures d'écofiscalité avant 2025 et mettre sur pied, à cette fin, un comité de travail dédié, formé de personnes expertes et des parties prenantes concernées, chargé d'identifier les meilleures avenues d'intervention, en tenant compte de l'intérêt et des besoins des groupes plus vulnérables de la population montréalaise.

CONSIDÉRANT l'importance, dans une perspective de ville intelligente et pour une mobilisation efficace de l'ensemble des parties prenantes, de faciliter l'accès à l'information, notamment par la collecte de données, leur diffusion et leur utilisation transparente et responsable;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, l'agglomération doit pouvoir compter sur la collaboration de toutes les parties prenantes qui détiennent l'information pertinente au sujet des flux de matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT le souhait, largement exprimé en consultation, de voir les industries, commerces et institutions (ICI) présents sur le territoire de l'agglomération contribuer aux efforts requis pour améliorer la gestion des matières résiduelles et atteindre les cibles fixées;

CONSIDÉRANT le devoir d'exemplarité des organismes publics et des institutions gouvernementales en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire, tel que reconnu par le Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, ainsi que par le projet de PDGMR lui-même, lequel signale que « l'exemplarité municipale apporte une crédibilité à l'atteinte du zéro déchet en 2030 »<sup>31</sup>,

la Commission recommande à l'Administration de :

**R-7.** En collaboration avec les organisations concernées et avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, recueillir de manière prioritaire des **données** sur la gestion des matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI), et ce, que les matières que ceux-ci génèrent soient ou non assimilables à celles du secteur résidentiel.

**R-8.** Développer des indicateurs de performance à la fois globaux, tel que proposé dans la section « Se mesurer » du document de stratégie du PDGMR, mais également plus spécifiques (taux de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles, efficacité des infrastructures de GMR, taux de matières résiduelles intégrées dans des circuits d'économie circulaire, quantités de résidus alimentaires, matières textiles et résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) récupérés et enfouis, collectes des matières résiduelles hors foyer, etc.) et en publier annuellement les résultats, en toute **transparence**.

**R-9.** Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur, et pour assurer le succès et la maximisation des retombées des actions qui seront menées à l'échelle de l'agglomération, veiller à ce que la **gouvernance interne** de la GMR à Montréal s'appuie sur :

- une forte collaboration des différents services et des différentes instances de l'agglomération concernés (arrondissements, villes liées, services de l'environnement, du développement économique, de l'expérience citoyenne et des communications, de l'approvisionnement, Bureau de la transition écologique et de la résilience, etc.);
- l'adoption de pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles, non seulement dans les bâtiments, activités et chantiers municipaux, mais également dans les pratiques de financement, de soutien et de partenariat de chacune des villes de l'agglomération;

---

<sup>31</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Document de présentation*, novembre 2019, p. 16.

- la collecte et le partage de données sur la performance de chaque ville ou arrondissement par rapport aux objectifs fixés et la création, s'il y a lieu, de programmes incitatifs, afin d'améliorer les performances de chaque ville et de chaque arrondissement de l'agglomération;
- la création de mécanismes de partage de bonnes pratiques entre les différents territoires en vue de développer une communauté de pratique en GMR et le maintien d'une veille quant aux pratiques innovantes à l'échelle locale, nationale et internationale.

## 2. Précisions, clarifications et ajouts

CONSIDÉRANT que les enjeux, réalités, encadrements réglementaires, modes de desserte et niveaux de performance propres à la gestion des matières résiduelles dans le secteur résidentiel et dans le secteur des ICI sont différents;

CONSIDÉRANT l'intérêt de faire un suivi serré des mesures mises en place dans le cadre du PDGMR et d'identifier clairement les éléments problématiques et les avenues d'amélioration,

la Commission recommande à l'Administration de :

**R-10.** Distinguer le volet résidentiel du volet ICI, chaque fois que possible, dans les documents de présentation du Plan directeur.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles et la gestion des déchets dangereux constituent des compétences qui doivent être exercées par le conseil d'agglomération sur l'ensemble de son territoire, tandis que l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles relève de chacune des 16 villes liées,

la Commission recommande à l'Administration de :

**R-11.** S'assurer que les mesures proposées visant une harmonisation des pratiques de collecte des matières résiduelles au sein de l'agglomération (par exemple l'action 3.1.1 concernant le déploiement d'îlots de récupération harmonisés à travers l'île de Montréal pour la collecte en bordure de rue) soient élaborées et mises en œuvre en concertation avec les villes liées.

CONSIDÉRANT l'intérêt de susciter l'adhésion de l'ensemble de la population de l'agglomération aux objectifs fixés dans le Plan directeur et de favoriser, chez les citoyennes et citoyens, une perception positive quant à la nécessité et à l'efficacité des efforts qu'ils consentent pour améliorer leurs pratiques de gestion des matières résiduelles au quotidien;

CONSIDÉRANT que les mesures proposées, particulièrement celles visant la réduction à la source, peuvent induire divers obstacles à la participation des personnes âgées ou ayant des limitations fonctionnelles, et avoir des effets sur leur qualité de vie et leur inclusion sociale (l'arrêt de l'offre de pailles pour boire ou l'interdiction de la distribution des bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux sans alternative accessible, par exemple),

la Commission recommande à l'Administration de :

**R-12.** Ajouter au glossaire inclus dans le document de stratégie, une définition de ce que l'agglomération entend par les concepts et termes suivants : « zéro déchet », durable, économie circulaire, gaspillage alimentaire, article à usage unique, solution « sans impacts environnementaux », écofiscalité, approche cycle de vie, ICI assimilables, élimination vs enfouissement, récupération vs recyclage.

Et privilégier, dans les communications à venir entourant la mise en œuvre du Plan, une terminologie qui soit la plus simple et mobilisante pour la population.

**R-13.** Prévoir, dans les mécanismes de gouvernance associés à la mise en œuvre des actions prévues au Plan, une consultation régulière des organismes qui représentent les personnes âgées ou ayant une limitation fonctionnelle.

CONSIDÉRANT que l'atteinte de l'objectif zéro déchet à l'horizon 2030 est associé à un taux de détournement de l'enfouissement de 85 %, ce qui implique un taux de 15 % de résidus ultimes;

CONSIDÉRANT l'intérêt de doter l'agglomération des standards les plus élevés en matière de gestion de ces résidus;

CONSIDÉRANT la fermeture annoncée de l'unique lieu d'enfouissement technique (LET) situé sur le territoire de la CMM, à Terrebonne (secteur Lachenaie)<sup>32</sup>,

la Commission recommande à l'Administration de :

**R-14.** Inclure dans le Plan directeur une stratégie de gestion des résidus ultimes.

CONSIDÉRANT que par l'implantation de systèmes de récupération hors foyer performants, l'agglomération de Montréal peut, d'une part, faire preuve de cohérence et d'exemplarité et, d'autre part, générer un effet d'entraînement favorable à la pratique de l'écocitoyenneté dans la population;

CONSIDÉRANT que la collecte des matières résiduelles dans les grands parcs constitue « un moyen efficace d'améliorer la résilience des milieux naturels, la conservation de la biodiversité et la qualité de l'expérience des visiteurs dans ces espaces essentiels à la qualité de vie des Montréalais et Montréalaises »<sup>33</sup>;

CONSIDÉRANT la vétusté et le caractère incomplet des équipements de collecte des matières résiduelles actuellement mis à la disposition des usagères et usagers dans plusieurs grands parcs montréalais, particulièrement dans les parcs du mont Royal, et la faiblesse, voire l'absence d'outils de sensibilisation et d'information pour le public qui les fréquente,

la Commission recommande à l'Administration de :

**R-15.** En concertation avec les parties prenantes concernées, intégrer au Plan directeur le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des matières résiduelles hors foyer spécifique aux grands parcs (parcs métropolitains, parcs-nature et grands parcs urbains), à commencer par les parcs du mont Royal, avec entre autres pour objectif de :

- mettre en place des initiatives de réduction à la source afin que tous les produits vendus dans les parcs limitent la quantité de matières résiduelles générées;
- prévoir l'implantation d'équipements de collecte et d'outils de sensibilisation les plus uniformisés possibles, mais également adaptés à la réalité des différents lieux (fonctionnalité, esthétique, etc.);
- optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles dans ces espaces (fréquence des collectes, enjeux saisonniers, coordination entre prestataires de services publics et privés, etc.);

---

<sup>32</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 2.

<sup>33</sup> Les Amis de la montagne, *Accélérer la collecte des matières résiduelles dans les parcs du mont Royal par l'innovation, la collaboration et la sensibilisation*, mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques sur le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 de l'agglomération de Montréal, 20 janvier 2020, p. 4, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM\\_AMISMONTAGNE\\_20200120.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_AMISMONTAGNE_20200120.PDF).

- viser, dans une perspective d'amélioration continue, la collecte de données et l'implantation de mécanismes de suivi quant aux niveaux de performance de la gestion des matières résiduelles dans les grands parcs, en les évaluant à l'aune des cibles de réduction à la source inscrites dans le PDGMR.

## 4.2 – Les catégories d'actions proposées

### 1- Réduction à la source

#### **Action 1.1 - Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique**

CONSIDÉRANT l'importance que la très grande majorité des personnes qui se sont adressées à la Commission accordent à la réduction à la source, comme premier moyen permettant à terme d'améliorer la gestion des matières résiduelles et de réduire les externalités négatives de cette activité;

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Canada d'interdire certains articles en plastique à usage unique dès 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal travaille actuellement à la modification du Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail (16-051), afin d'étendre cette interdiction à l'ensemble des sacs d'emplettes de plastique à usage unique;

CONSIDÉRANT l'intention annoncée par la Ville de Montréal d'adopter en 2020 un projet de règlement visant à réduire ou à limiter l'utilisation d'articles de plastique à usage unique sur son territoire;

CONSIDÉRANT les résultats d'une analyse du cycle de vie des sacs d'emplettes au Québec, réalisée en 2017 pour RECYC-QUÉBEC, qui a entre autres conclu que les sacs réutilisables, lorsqu'ils sont réutilisés entre 35 et 75 fois, représentent la meilleure solution du point de vue de l'impact sur la santé humaine, la qualité des écosystèmes, l'utilisation des ressources fossiles et l'abandon dans l'environnement<sup>34</sup>;

CONSIDÉRANT que selon l'Union des municipalités du Québec (2008), les couches jetables représenteraient le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement au Québec, avec environ 600 millions de couches jetées par année, soit l'équivalent de 60 000 tonnes de déchets enfouis, tandis que certaines estimations indiquent que l'utilisation de produits hygiéniques féminins à usage unique dans l'agglomération génère en moyenne annuellement 1422 tonnes de déchets<sup>35</sup>;

CONSIDÉRANT que l'emballage est le secteur contribuant le plus aux déchets plastique rejetés annuellement au Canada<sup>36</sup> et l'intérêt d'en réduire l'empreinte environnementale, tout en reconnaissant son importance pour préserver les aliments et limiter le gaspillage;

CONSIDÉRANT la pertinence, d'un point de vue environnemental, de favoriser la mise en marché de contenants à remplissage multiple<sup>37</sup>;

<sup>34</sup> Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), *Analyse du cycle de vie des sacs d'emplettes au Québec. Rapport technique final*, préparé pour RECYC-QUÉBEC, décembre 2017, <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-sacs-emplettes-rapport-complet.pdf>.

<sup>35</sup> Mme L'Ovary, *L'accessibilité des produits d'hygiène féminine durables pour une agglomération montréalaise zéro déchet*, mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal, janvier 2020, p. 15, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM\\_OVARY\\_ZERO\\_2020\\_0116.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_OVARY_ZERO_2020_0116.PDF).

<sup>36</sup> Gouvernement du Canada, *Ébauche d'évaluation scientifique de la pollution plastique*, Environnement et Changements climatiques Canada et Santé Canada, janvier 2020, p. 19, <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/pded/plastic-pollution/Evaluation%20Scientifique%20Pollution%20Plastique.pdf>.

<sup>37</sup> CIRAIG, *Mise à jour d'une analyse du cycle de vie de contenants de bière au Québec. Rapport final*, préparé pour RECYC-QUÉBEC, 20 août 2015, <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-contenants-biere-rapport-2015.pdf>.

CONSIDÉRANT qu'actuellement, diverses initiatives de consignation sont développées à Montréal, avec des critères et des modalités de participation très variables selon les cas (types de contenants, volumes, prix, commerces partenaires, etc.),

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-16.** Étendre la réglementation sur l'interdiction de la distribution des sacs d'emplètes dans les commerces de détail à tous les sacs d'emplètes à usage unique, indépendamment de la matière avec laquelle ils sont fabriqués ou de leur épaisseur, et explorer un système de consigne pour certains cas précis (par exemple les sacs réutilisables). Une période de transition pourrait être envisagée afin de faciliter la mise en place de ces nouvelles pratiques.
- R-17.** Pour la planification des interventions réglementaires à venir en matière de réduction à la source, assurer une concertation en amont avec les villes liées afin d'offrir à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, un environnement réglementaire qui soit le plus harmonisé possible sur ces questions.
- R-18.** Mettre en place un « Programme zéro déchet »<sup>38</sup>, lequel permettrait aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière pour adopter des mesures spécifiques dédiées au soutien à des initiatives zéro déchet, par exemple le développement ou l'élargissement de subventions à l'achat ou à la location de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables, des initiatives de valorisation des invendus alimentaires, des initiatives de « familles zéro déchet », l'établissement de « rues zéro déchet », etc.
- Et envisager une planification coordonnée, pour l'ensemble des villes de l'agglomération, d'autres mesures de soutien aux initiatives locales favorables au zéro déchet.
- R-19.** Analyser les systèmes de consignation en opération à Montréal (autres que les contenants de boissons) et développer, en collaboration avec les porteurs d'initiatives locales, un système de consigne harmonisé à l'échelle de l'agglomération pour contenants à usage multiple (ex. : tasses à café consignées, bocal pour achat en vrac, etc.).
- R-20.** Soutenir les initiatives locales d'économie collaborative et du partage permettant de réduire les matières résiduelles générées dans l'agglomération, notamment des projets locaux de type « Bibliothèques d'outils » (ex.: prêt d'équipement, de matériel de construction ou d'entretien (perceuse, tondeuse à gazon, etc.)), ainsi que les initiatives visant à prolonger la durée de vie des produits, notamment par la réparation (ex.: « cafés réparation » pour petits appareils électroménagers, ateliers de couture, etc.).

### **Action 1.2 - Enrayer le gaspillage alimentaire**

CONSIDÉRANT qu'à Montréal, la valeur du gaspillage alimentaire est estimée à 3,4 milliards de dollars, soit quelque 3 500 \$ par ménage en moyenne, l'équivalent de 2,5 % du PIB de l'agglomération montréalaise<sup>39</sup>;

CONSIDÉRANT que la proportion d'aliments gaspillés au Canada serait de 30 %, et que la part de pertes et gaspillages attribuée aux ménages, en poids, serait de 21 % (79 % du gaspillage alimentaire se produisant donc en amont du consommateur)<sup>40</sup>;

---

<sup>38</sup> Programme à l'image du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, par exemple.

<sup>39</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Document de présentation*, novembre 2019, p. 10.

<sup>40</sup> Éric Ménard, *Analyse du gaspillage alimentaire à Montréal : études de cas dans les secteurs commercial et industriel*, rapport préparé dans le cadre du Plan d'action régional 2017-2019 de Montréal, *métropole en santé*, 2019, [https://regal.quebec/wp-content/uploads/2019/11/Analyse-du-gaspillage-alimentaire-a-Montreal\\_Etudes-de-cas\\_2019-11\\_LD.pdf](https://regal.quebec/wp-content/uploads/2019/11/Analyse-du-gaspillage-alimentaire-a-Montreal_Etudes-de-cas_2019-11_LD.pdf).

CONSIDÉRANT le chantier sur les pertes et le gaspillage alimentaires actuellement en cours au sein du Système alimentaire montréalais et qui vise, entre autres, à mettre en œuvre les trois initiatives suivantes : (1) Parcours et vitrine du gaspillage alimentaire; (2) Portrait du gaspillage alimentaire à Montréal et (3) Marché en ligne de nouvelles filières de valorisation des surplus et déchets alimentaires;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Défi des villes intelligentes, la Ville de Montréal entend mettre en place un « système alimentaire local intégré », par la « mutualisation de certaines infrastructures et ressources déjà en place » et la création d'une « plateforme technologique pour gérer l'inventaire, les ventes, les dons alimentaires et les livraisons », système ayant entre autres pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire<sup>41</sup>;

CONSIDÉRANT la tenue prévue par la Commission, à l'automne 2020, d'une consultation publique portant sur la cessation du gaspillage alimentaire, en réponse à une demande citoyenne déposée en vertu du droit d'initiative,

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-21.** Mettre en place des mécanismes de collecte de données aux différentes étapes de la chaîne de production, de transformation, de distribution et de consommation des denrées alimentaires, avec la collaboration des différentes parties prenantes de l'agglomération, et adapter l'objectif de réduction de 50 % inscrit au PDGMR en conséquence.
- R-22.** Assurer que le plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire prévu à l'action 1.2.1 du projet de Plan directeur :
- soit conçu dans le cadre d'une démarche collaborative impliquant, entre autres, le Système alimentaire montréalais;
  - présente une définition du gaspillage alimentaire qui intègre une perspective de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire;
  - adopte la hiérarchie de la récupération alimentaire, qui préconise la réutilisation pour consommation humaine avant la valorisation par compostage, et identifie les solutions de réemploi des aliments invendus;
  - s'appuie sur un inventaire des meilleures pratiques de réduction du gaspillage alimentaire, ici et à l'étranger.
- R-23.** Dans le cadre des interventions visant à « conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire » (action 1.2.2), promouvoir les meilleures pratiques de revalorisation des aliments invendus ou jugés « invendables » (ex.: légumes ou fruits « imparfaits »), mais encore propres à la consommation humaine.
- R-24.** Favoriser les alliances et les partenariats avec les commerçants de quartier, les banques alimentaires et les organismes dédiés à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour permettre une répartition plus équitable de la nourriture en fonction des besoins de chaque secteur en termes de sécurité alimentaire.

### **Action 1.3 - Lutter contre le gaspillage vestimentaire**

CONSIDÉRANT qu'il est estimé que la génération de textiles représente quelque 12 kg par personne chaque année, dont 11 kg qui se retrouvent dans les ordures ménagères<sup>42</sup>;

---

<sup>41</sup> Ville de Montréal, *Défi des villes intelligentes du Canada. Candidature finale de la Ville de Montréal*, 5 mars 2019, p. 8, <https://www.realisonsmtl.ca/4860/widgets/19370/documents/14366/download>.

<sup>42</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Plan d'action*, octobre 2019, p. 13.

CONSIDÉRANT « qu'une part de la hausse des quantités de matières textiles générées en bordure de rue par les ménages [enregistrée ces dernières années] peut être attribuable, notamment, au manque de disponibilité de services de récupération, à la méconnaissance des solutions de récupération et au fait que les textiles ne font actuellement l'objet d'aucun programme de mise en valeur structuré et étendu à l'échelle de la province »<sup>43</sup>;

CONSIDÉRANT qu'il existe peu, voire aucune filière de recyclage des matières textiles en sol québécois;

CONSIDÉRANT que le Québec demeure l'une des rares provinces canadiennes où l'utilisation des vêtements usés comme matériaux de rembourrage est interdite;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des espaces de dons proches des citoyennes et citoyens pour favoriser la collecte et encourager le réemploi,

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-25.** Remplacer le titre « Faciliter les dons de textiles » de la section 1.3 du PDGMR par « Lutter contre le gaspillage vestimentaire » afin de souligner le fait qu'une vision globale de l'ensemble des enjeux de ce secteur doit être prise en compte.
- R-26.** Procéder à une caractérisation des flux de matières textiles sur l'île de Montréal, à une cartographie des acteurs de la chaîne de valeur et à une analyse des meilleures pratiques au Québec et ailleurs.
- R-27.** En collaboration avec les différents paliers de gouvernement, favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation des textiles, notamment en :
- développant des partenariats pour la réutilisation des échantillons et des résidus de chutes de production;
  - demandant l'instauration d'un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les matières textiles et le développement de filières de valorisation des matières textiles recyclables et des invendus;
  - travaillant au développement de débouchés locaux de recyclage et de valorisation pour le textile post-consommation et post-industriel (autres que la valorisation énergétique), par exemple en faisant des représentations auprès du gouvernement du Québec pour une réforme de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., chapitre M-5).
- R-28.** Dans la « Politique d'encadrement des boîtes de dons de textiles » qui sera mise en place (action 1.3.1) :
- privilégier les organismes de réemploi sans but lucratif et issus de la communauté pour l'exploitation des boîtes de dons sur le territoire;
  - favoriser le principe de proximité, en envisageant l'installation de telles boîtes notamment dans des espaces publics ou municipaux autres que les écocentres (par exemple les stationnements d'arénas, centres de loisirs, etc.);
  - inclure des critères associés au design et à l'esthétique des équipements retenus, dans le respect des spécificités des arrondissements et des villes liées.

---

<sup>43</sup> RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec, *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013. Rapport synthèse*, Rapport rédigé avec le soutien de Chamard Stratégies environnementales, en collaboration avec Transfert Environnement et Société, août 2015, p. 14, <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/carac-2012-2013-rapport-synthese.pdf>.

- R-29.** Faire preuve d'exemplarité en privilégiant une gestion responsable et durable des uniformes du personnel de l'agglomération de Montréal, axée sur la prolongation de leur durée de vie et le réemploi, dans la mesure du possible, et également sur l'approvisionnement à l'échelle locale.
- R-30.** Stimuler l'achat seconde main en impliquant la population dans une circularité don responsable / achat ou location seconde main, en facilitant la mise sur pied d'un réseau de type friperies locales ou d'autres options innovantes telles que les « Garde-robes collectives ».
- R-31.** Mettre à contribution les designers de mode montréalais ainsi que les commerçants locaux concernés (ateliers de couture, cordonneries, nettoyeurs, etc.) pour développer des communications innovantes permettant d'informer les citoyennes et citoyens sur ce qui peut être fait pour prolonger la durée de vie de leurs vêtements.

## 2- Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées

CONSIDÉRANT la cible fixée dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, qui consiste à atteindre un taux de recyclage des matières organiques de 60 % d'ici 2025, et celle de 100 % pour 2030 inscrite dans le PDGMR;

CONSIDÉRANT que, selon le plus récent Bilan des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, le taux de récupération des matières organiques dans l'agglomération était de 26 % pour 2018, révélant à la fois le caractère ambitieux de la cible de 60 %, ainsi que l'importance de prendre des mesures fortes pour l'atteindre;

CONSIDÉRANT, tel qu'indiqué dans le projet de Plan directeur, que « les matières organiques représentent la part la plus importante des matières enfouies ou éliminées (55 %) » et qu'elles « constituent ainsi le plus grand potentiel de détournement » de l'élimination<sup>44</sup>;

CONSIDÉRANT le défi d'offrir la collecte des matières organiques aux habitations de neuf logements et plus et aux ICI (entreposage, volume, etc.);

CONSIDÉRANT les contrats octroyés en 2019 pour la conception, la construction et l'exploitation d'un centre de compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent et d'un centre de biométhanisation dans la ville de Montréal-Est, dont les entrées en opération sont respectivement prévues pour 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT que la limite de capacité des infrastructures de valorisation actuelles et en construction sera loin d'être atteinte à court terme, mais que la Ville a l'intention de « faire une vigie des besoins futurs en centres de traitement des matières organiques » (action 6.4.1);

CONSIDÉRANT le rôle complémentaire que les projets locaux de compostage de petite échelle peuvent jouer dans l'atteinte des objectifs du PDGMR;

CONSIDÉRANT, tel qu'indiqué par RECYC-QUÉBEC, qu'« une récente étude sur les éléments qui favorisent le rendement des programmes municipaux de récupération des matières organiques démontre que l'usage des sacs n'a pas d'impact direct sur les quantités de résidus alimentaires collectés »<sup>45</sup>;

CONSIDÉRANT que les sacs de plastique compostable, dont l'utilisation est permise pour la collecte des matières organiques sur une partie du territoire de l'agglomération, ne se décomposent pas au même rythme que les matières qu'ils contiennent et deviennent donc un rejet des installations de traitement des matières organiques,

---

<sup>44</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 13.

<sup>45</sup> RECYC-QUÉBEC, « Matières organiques, participation citoyenne – Guide d'utilisation des sacs », en ligne : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/matieres-organiques/participation-citoyenne/guide-utilisation-sacs>, page consultée le 18 mars 2020.

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-32.** Soutenir la mise en place et réaliser des suivis de projets pilote de gestion décentralisée des matières résiduelles organiques, particulièrement dans des secteurs industriels ou institutionnels où la génération de matières organiques est importante et à proximité d'installations d'agriculture urbaine permettant la valorisation du compost produit.
- R-33.** Pour le déploiement des services de collecte des matières organiques auprès des institutions et commerces ciblés (mesure 2.1.4), procéder, dans le cadre d'une collaboration étroite entre le Service de l'environnement et le Service du développement économique, à une étude des besoins particuliers des cafés et des restaurants en vue d'établir des mesures de collecte spécifiques à ce secteur, en visant dans un premier temps certaines matières qui peuvent facilement être valorisées dans un contexte d'économie circulaire (le marc de café par exemple).
- R-34.** Dans l'ensemble de l'agglomération, faire la promotion de la hiérarchie des options à privilégier pour la collecte des matières organiques à domicile, soit de disposer d'abord de ses matières en vrac, puis d'utiliser ensuite, et dans cet ordre, soit un contenant fait de papier ou de carton réutilisé (journal, boîtes de céréales, etc.), soit un sac à compost en papier, ou soit, enfin, un sac en plastique compostable certifié (là où les installations le permettent).

### 3- Collecte systématisée des matières recyclables

CONSIDÉRANT les crises cycliques qui secouent l'industrie du recyclage depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que plusieurs, en consultation, ont soulevé des questions quant à l'impact du mode de collecte pêle-mêle sur la qualité de la matière et donc sur sa valeur sur les marchés ou sur son potentiel de valorisation, contribuant au manque de débouchés qui est au cœur de ces crises;

CONSIDÉRANT les deux annonces récentes du gouvernement du Québec quant à la modernisation du système de consigne et à une réforme de la gestion des centres de tri, qui permettront de mieux intervenir, à la fois en amont, au niveau du citoyen et du détaillant, et en aval, au niveau du transport et du tri, le tout, dans le respect du principe de la responsabilité élargie des producteurs;

CONSIDÉRANT les défis qui demeurent en matière de collecte sélective, tant pour ce qui concerne la récupération hors foyer que pour les multilogements<sup>46</sup>;

CONSIDÉRANT que les matières recyclables générées par les ICI ne sont pas toujours compatibles aux équipements de tri dédiés à la collecte municipale et que les besoins de certains ICI varient souvent (fréquence des collectes, quantités, nature et type de matières recyclables, etc.),

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-35.** Mettre en place une veille afin de recueillir de l'information sur le mode de collecte séparatif pour certaines matières, incluant les forces et les faiblesses, ainsi que le coût et l'efficacité de ce type de collecte (papier et carton séparés des contenants de plastique, de verre et de métal, par exemple).
- R-36.** En collaboration avec les organismes représentant les ICI (Éco Entreprises Québec, Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec, etc.) :

---

<sup>46</sup> Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), *Vers une solution globale pour moderniser les systèmes de consigne et de recyclage*. Document complémentaire, mars 2019, [https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/20190329\\_Document\\_complementaire\\_ModificationPMGMR.pdf](https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/20190329_Document_complementaire_ModificationPMGMR.pdf).

- développer un guide permettant de sensibiliser les ICI à l'importance de participer à la collecte des matières recyclables et de les informer quant à l'éventail de services disponibles pour la valorisation des matières dont ils disposent au niveau de l'agglomération de Montréal;
  - mettre en place un système volontaire de déclaration de desserte des ICI non assimilables au secteur résidentiel, qui contribuera à la collecte d'information et à la traçabilité de la matière.
- R-37.** Dans la planification des infrastructures nécessaires à la modernisation de la consigne sur les contenants de boissons, et en collaboration avec le gouvernement du Québec :
- s'assurer qu'un certain nombre de points de dépôt soient issus de l'économie sociale et répondent aux besoins des personnes qui récoltent les matières consignées laissées dans l'espace public (aussi appelés « valoristes »);
  - tenir compte du volume de matières consignées générées par les grands festivals et autres événements extérieurs.
- R-38.** Dans le déploiement des îlots de récupération harmonisés prévu entre 2022 et 2025 (action 3.1.1) :
- privilégier l'installation des poubelles « participatives », munies de supports extérieurs pour contenants consignés, permettant de séparer facilement ces contenants des autres matières qui y sont déposées;
  - inclure des organismes représentant des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles, ou qui détiennent une expertise à cet effet, dans le processus d'élaboration et de mise en place de la signalisation et des normes graphiques de ces îlots.
- R-39.** Travailler avec les différents paliers de gouvernements de façon à ce que les produits mis en marché puissent être récupérés dans les localités dans lesquelles ils sont vendus et puissent être recyclés au sein de filières régionales.

#### **4- Augmentation de la récupération des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)**

CONSIDÉRANT que le taux actuel de récupération des CRD dans l'agglomération montréalaise atteint la cible de 70 % fixée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que pour aller plus loin et atteindre la cible de 80 % fixée par l'agglomération pour 2030, l'implication d'autres parties prenantes sera requise, de manière à envisager le développement d'une économie circulaire assurant la valorisation des matières triées<sup>47</sup>;

CONSIDÉRANT que 14 % des matières envoyées à l'élimination sur le territoire de l'agglomération constituent des CRD résidentiels et des encombrants, qui ont un potentiel de recyclage et de valorisation<sup>48</sup>;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des points de dépôt de CRD accessibles et à proximité des lieux de résidence de la population;

<sup>47</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Document de présentation*, novembre 2019, p. 12.

<sup>48</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 13.

Considérant que « le marché du traitement des résidus de CRD résidentiels et des encombrants connaît actuellement des difficultés, notamment en ce qui a trait aux débouchés disponibles pour la matière récupérée »<sup>49</sup>,

la Commission recommande à l'Administration de :

**R-40.** Dans l'évaluation des besoins pour de futurs écocentres (action 4.2.2) :

- tenir compte des particularités du territoire et de la population qui doivent être desservis par les installations à venir, dans une perspective de circuit court et d'accessibilité, notamment en transport non motorisé;
- encourager le développement d'écocentres ponctuels pour les territoires moins bien desservis par le réseau actuel des sept écocentres de l'agglomération.

**R-41.** Développer des mécanismes de soutien aux initiatives d'économie sociale qui contribuent à la valorisation locale des résidus de CRD.

**R-42.** Orienter les interventions en matière de bonification des services offerts par les écocentres de manière à ce que ceux-ci deviennent de véritables lieux de réemploi, tout particulièrement pour les résidus de CRD. Ces interventions pourraient prendre la forme de projets pilotes dans un premier temps.

**R-43.** Évaluer la pertinence d'offrir la collecte du polystyrène résidu de CRD dans tous les écocentres de l'agglomération, en vue, entre autres, d'alimenter les filières de récupération et de revalorisation de cette matière qui se mettent actuellement en place au Québec.

## 5- Stimulation de la participation citoyenne

CONSIDÉRANT, tel qu'indiqué dans le Plan directeur, qu'une « population bien informée et sensibilisée qui participe activement aux différentes collectes municipales est une condition essentielle à la réussite et à la performance des programmes mis en place »<sup>50</sup>;

CONSIDÉRANT l'importance de l'éducation relative à l'environnement, comme processus continu qui doit débiter dès l'enfance et se poursuivre ensuite dans les différents milieux de vie, ainsi que le potentiel de contribution créative des jeunes à la transition écologique;

CONSIDÉRANT que les changements comportementaux et de modes de consommation requis par la transition vers une agglomération zéro déchet impliquent de s'assurer d'obtenir une large adhésion de la population aux mesures proposées;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude Portrait des comportements et attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV, réalisée pour le compte de RECYC-QUÉBEC<sup>51</sup>, notamment le fait que « plus d'un répondant sur deux aimerait contribuer davantage à une saine gestion des matières résiduelles » et que les personnes sondées ont exprimé un fort intérêt envers la transmission de certaines informations qui seraient susceptibles de les amener « à en faire davantage en matière de collecte sélective en vue du recyclage ou du compostage », entre autres au sujet de « la valeur du recyclage et du compostage et les retombées économiques pour leur municipalité », « de l'information expliquant ce qui est fabriqué à partir de matières récupérées » et « des conseils sur leurs habitudes de récupération des matières recyclables et des matières compostables après un diagnostic sur le contenu de leurs bacs de récupération »;

---

<sup>49</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Plan d'action*, octobre 2019, p. 28.

<sup>50</sup> Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 23.

<sup>51</sup> RECYC-QUÉBEC, *Portrait des comportements et attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV - Étude réalisée par Recherches et sondages SOM*, octobre 2015, <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-portrait-comportements-citoyens.pdf>.

CONSIDÉRANT que l'une des dix cibles collectives du Plan Montréal durable 2016 -2020 était, pour la Ville de Montréal, « d'augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires, à Montréal, d'ici 2020 par rapport à 2010 »<sup>52</sup>,

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-44.** Développer et déployer une campagne globale positive, continue et évolutive de sensibilisation à la GMR sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, campagne qui devrait :
- être axée sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation;
  - être déployée en priorité dans les territoires de l'agglomération où les taux de récupération des différentes matières sont actuellement les plus bas;
  - compléter les « campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières » prévues à l'action 5.1.2, en tenant compte des besoins des personnes âgées ou ayant des limitations fonctionnelles;
  - viser une harmonisation des communications portant sur le tri et la collecte sélective, de manière à favoriser la réduction de la contamination des matières au moment de la collecte , et à réduire les risques liés à la santé et à la sécurité des travailleuses et travailleurs dans les centres de tri;
  - comporter un volet d'information quant aux résidus de CRD et aux résidus domestiques dangereux qui peuvent être récupérés dans les différents lieux de collecte;
  - comporter un volet de mobilisation autour des pratiques écoresponsables à adopter dans le domaine public, particulièrement dans les grands parcs.
- R-45.** Intégrer à même le Plan directeur la promotion d'initiatives locales de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement, tel le programme Éco-quartier, et la valorisation de cette expertise pour une gestion des matières résiduelles efficiente.
- R-46.** Déployer des activités d'éducation et de sensibilisation innovantes visant spécifiquement les institutions d'enseignements et la jeunesse, non seulement pour les matières organiques tel que précisé dans le PDGMR, mais également pour intégrer les principes plus larges du zéro déchet.
- R-47.** Avec la collaboration du Service du développement économique, et afin de faciliter le choix des citoyennes et citoyens montréalais qui souhaitent consommer de manière responsable et contribuer aux objectifs de réduction à la source :
- développer des outils de communication (numériques, cartographiques, etc.) permettant d'identifier les circuits zéro déchet présents dans les quartiers et de mettre en valeur les commerces sensibilisés à la réduction à la source;
  - répertorier les certifications existantes en matière d'écoresponsabilité associée à la gestion des matières résiduelles et évaluer la pertinence et les ressources requises, le cas échéant, pour développer une certification spécifique à l'agglomération montréalaise, en collaboration avec les instances concernées, notamment dans des domaines tels que la restauration ou l'hôtellerie.

## 6- Innovation par l'intelligence de marché

CONSIDÉRANT que de nombreux participantes et participants à la consultation ont présenté à la Commission diverses initiatives citoyennes novatrices visant la réduction à la source, déployées un peu partout sur le territoire de l'agglomération et qui portent fruit;

---

<sup>52</sup> Ville de Montréal, *Montréal durable 2016-2020 – Ensemble pour une métropole durable*, 2016, p. 15 [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d\\_durable\\_fr/media/documents/plan\\_montreal\\_durable\\_2016\\_2020.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf).

CONSIDÉRANT qu'il est estimé que jusqu'à 80 % des impacts et 70 % des coûts environnementaux et sociaux des produits et services peuvent être déterminés au cours de leur conception<sup>53</sup>;

CONSIDÉRANT, tel que reconnu par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, que les millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec recèlent un potentiel indéniable à exploiter, tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie,

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-48.** Renommer la sixième catégorie d'actions proposées dans le Plan directeur « Intelligence économique et innovation sociale » et y intégrer spécifiquement l'innovation sociale, comme moyen permettant de stimuler les modifications de comportements nécessaires et d'apporter des réponses créatives devant les enjeux majeurs auxquels fait face le secteur de la gestion des matières résiduelles actuellement.
- R-49.** Avec les partenaires de la CMM, assurer une représentation soutenue auprès du gouvernement du Québec et d'Industrie Canada pour favoriser la mise en place d'incitatifs financiers et légaux à l'écoconception.
- R-50.** Exercer une veille des technologies innovantes, durables et responsables en matière de gestion des matières résiduelles, notamment celles qui misent sur la science des données et l'intelligence artificielle, et soutenir le déploiement à plus grande échelle ou la mise en œuvre de projets pilotes pour celles qui sont les plus prometteuses.
- R-51.** Poursuivre l'implication de l'agglomération de Montréal dans la recherche collaborative avec des centres de recherche québécois pour la valorisation des matières résiduelles, mais également pour le développement de technologies innovantes, de nouvelles filières industrielles au Québec et sur les principes de réduction à la source et de zéro déchet, ainsi que sur les changements de comportement.
- R-52.** Collaborer avec le monde de la recherche universitaire afin de mettre en place des initiatives de science participative comme mode de communication et de mobilisation de la population (par exemple faire participer la population aux projets-pilotes, citoyens et citoyennes qui veulent contribuer à la solution par l'utilisation des données ouvertes, etc.).

\*\*\*

*Les 52 recommandations, sur proposition de Mme Fanny Magini, appuyée par Mme Maria Tutino, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique virtuelle du 13 mai 2020.*

---

<sup>53</sup> Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, « Écoconception des produits et services », en ligne : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/en-entreprise/diminuer-limpact-environnemental-de-mon-entreprise/ecoconception-des-produits-et-services/>, page consultée le 18 mars 2020.

# CONCLUSION

Lancée alors qu'une crise frappait le marché des matières recyclables, cette consultation a été conduite dans un contexte mouvant, ponctué par plusieurs annonces importantes de la part du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal ainsi que par la conduite parallèle de la consultation sur le contrôle des circulaires, et un mandat de consultation à venir à l'automne prochain au sujet de la cessation du gaspillage alimentaire. Elle se conclut alors que le monde est plongé dans une crise sanitaire sans précédent, reliée à la COVID-19, qui rendra tout particulièrement nécessaire une adaptation des approches et des pratiques dans tous les domaines d'intervention municipale, y compris la gestion des matières résiduelles.

Tel qu'indiqué dans le document de présentation du PDGMR, cette activité demeure, peu importe le contexte, une affaire complexe, qui fait aujourd'hui face à des enjeux majeurs, de différentes natures, particulièrement à Montréal. Les instruments de planification dont l'agglomération se dote dans ce domaine doivent lui permettre d'œuvrer à l'optimisation constante de la performance de récupération et de recyclage sur son territoire, de manière à répondre aux défis posés à la fois par la pollution de l'environnement, par l'épuisement des ressources et par les exigences de la lutte contre les changements climatiques.

En proposant une vision nouvelle, axée sur la réduction à la source, le projet de Plan directeur orientera les actions de l'Administration et des parties prenantes concernées afin de diminuer le plus possible les quantités de matières à récupérer, recycler, valoriser et éliminer. Ce faisant, il rendra possible une planification des interventions et des installations nécessaires en gestion des matières résiduelles qui sera à l'échelle des besoins réels.

La Commission tient à remercier vivement les centaines de citoyennes, citoyens, représentantes et représentants d'organismes, d'entreprises et d'institutions qui lui ont soumis un avis ou qui ont répondu au questionnaire en ligne diffusé à la population dans le cadre de cette consultation. La Commission remercie également les personnes-ressources du Service de l'environnement de la Ville de Montréal dont les noms sont présentés à l'Annexe 2, pour la qualité du soutien offert tout au cours de la conduite de ce mandat.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes du conseil municipal, le présent document peut être consulté sur la [page dédiée à la consultation](#) sur le site web des commissions permanentes, de même qu'au Service du greffe de la Ville de Montréal, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est). Tous les documents d'information présentés en soutien à cette consultation, ainsi que les mémoires et avis reçus par la Commission, sont aussi disponibles sur la même page web.

# ANNEXE 1

## Résolution CG19 0486



---

### Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

---

Assemblée ordinaire du jeudi 24 octobre 2019  
Séance tenue le 24 octobre 2019

Résolution: CG19 0486

---

**Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1623;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;
- 2- de prendre acte du projet de Révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;
- 3- de prendre acte du dépôt pour information du Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1192937004  
/pl

Valérie PLANTE

\_\_\_\_\_

Mairesse

(certifié conforme)

Yves SAINDON

\_\_\_\_\_

Greffier de la Ville

\_\_\_\_\_

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville  
Signée électroniquement le 25 octobre 2019

## **ANNEXE 2**

### **Liste des intervenantes et intervenants**

#### **Liste des personnes-ressources impliquées**

---

**M. Roger Lachance**, directeur, Service de l'environnement, Ville de Montréal

**M. Arnaud Budka**, directeur, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement, Ville de Montréal

**Mme Paula Urra**, cheffe de division, Collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement, Ville de Montréal

**M. Frédéric Saint-Mleux**, chef de section, Planification et développement gestion des matières résiduelles, Division collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement, Ville de Montréal

**Mme Sylvie Mayer**, conseillère en planification, Division collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement, Ville de Montréal

**M. Jean-François Lesage**, conseiller en planification, Division collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement, Ville de Montréal

**Mme Suzy Peate**, coordonnatrice exécutive – Planification du territoire métropolitain, Communauté métropolitaine de Montréal

**Mme Céline Remili**, conseillère en recherche – Environnement, Communauté métropolitaine de Montréal

#### **Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 27 novembre 2019**

---

**Mme Coralie Deny**, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Montréal

**Mme Susan Hawker**, coordinatrice, Coalition des amis de l'environnement

**M. Karel Ménard**, directeur général, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

**M. Reda Kabbaj**, citoyen

**M. Charles-David Mathieu-Poulin**, conseiller principal – Économie circulaire, TC Transcontinental

**Mme Katia Forgues**, codirectrice, Sustainable Youth Canada – Montréal

**Mme Éloïse Carré**, citoyenne

**M. Éric Saint-Arnaud**, directeur général, Renaissance

**Mme Agathe Mertz**, agente de documentation et chargée de qualité, GRAME – Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement

**M. Nicolas Chevalier**, citoyen

**Mme Marie Legivre**, conseillère en gestion des matières résiduelles, Jour de la Terre

**Mme Aurore Courtieux-Boinot**, coordinatrice, La Vague – Cafés et restaurants pour l'environnement

**M. Benoit Labbé**, directeur – Affaires publiques, Les Amis de la montagne

**M. Nataël Bureau**, citoyen

**M. Cameron Stiff**, directeur du développement, GroLoup Inc.

### **Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 9 janvier 2020**

---

**M. Georges Hébert**, président et **M. Charles Mallory**, membre, STOP

**M. Éric Ménard**, chercheur indépendant et fondateur, RÉGAL

**Mme Atlantide Larouche Desrochers**, présidente et fondatrice, Partage & Solidarité

**M. Francis Mailly**, conseiller, Relations gouvernementales, Division alimentation et **M. Philippe Cantin**, directeur principal, Innovation en développement durable et économie circulaire, Conseil canadien du commerce de détail

**M. Gilles Venne**, directeur général, Groupe Gagnon

**Mme Sophie Perreault**, présidente-directrice générale et **Mme Marie de Tarlé Salmon**, responsable des affaires publiques, Association québécoise de la distribution de fruits et légumes (AQDFL)

**M. François Saunier**, analyste, Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) - Polytechnique Montréal

**M. Éric Camirand**, directeur général, Waste Robotics

### **Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 10 janvier 2020**

---

**Mme Catherine Désautels**, citoyenne

**M. Mathieu Guillemette**, directeur principal, Service aux municipalités, **Mme Geneviève Dionne**, directrice, Écoconception et économie circulaire et **M. Normand Gadoury**, directeur, Développement des marchés et technologies de tri, Éco Entreprises Québec

**Mme Ariane Brunet-Juteau**, citoyenne

**M. Martin Vézina**, responsable – Communication et affaires publiques, **M. François Meunier**, vice-président – Affaires publiques et gouvernementales et **Mme Julie Couture**, analyste-rechercheuse, Association Restauration Québec

**M. Stéphane Guérard**, président, Coop Interface

**M. Guillaume Cantin**, directeur général et co-initiateur, La Transformerie

**Mme Aurore Courtieux-Boinot**, coordinatrice, La Vague – Cafés et restaurants pour l'environnement

### **Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 14 janvier 2020**

---

**M. Philippe Siebes**, directeur général, Le Support de la Société québécoise de la déficience intellectuelle, **M. Gilles Cossette**, vice-président – Exploitation, Certex et **M. Éric Saint-Arnaud**, directeur général, Renaissance (représentant tous trois la Table de concertation sur la récupération et le réemploi du textile)

**M. Patrice Léger Bourgoïn**, directeur général et **M. Olivier Cauchon**, analyste des stratégies et politiques, Association des brasseurs du Québec

**Mme Agnès Le Rouzic**, chargée de campagne – Océans & Plastique, Greenpeace Québec

**M. Gilles Thériault**, citoyen

**Mme Marion Nuss**, administratrice, Association québécoise zéro déchet

**Mme Susan Hawker**, coordinatrice, Coalition des amis de l'environnement

**M. Martin-Pierre Pelletier**, conseiller, Association canadienne des boissons

**M. Pierre-Alexandre Blouin**, président-directeur général et **M. Stéphane Lacasse**, directeur, Affaires publiques et relations gouvernementales, Association des détaillants en alimentation du Québec

### Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 16 janvier 2020

---

**M. Richard Mimeau**, directeur général, **Mme Sandra Messih**, administratrice, vice-présidente du comité CRD et **M. Jean-François Pelchat**, administrateur, vice-président du comité matières résiduelles, Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)

**Mme Fanny Hubert**, chef des opérations, Mme L'Ovary et **Mme Amélie Côté**, consultante, Incita, coopérative conseil en réduction des matières résiduelles

**M. Jonathan Théorêt**, directeur, **Mme Viviane Bravo**, chargée de projet – Gestion des matières résiduelles et **M. Billal Tabaichount**, chargé de projets – Environnement, GRAME

**Mme Eva Murith**, co-fondatrice, PRESERVE

**Mme Johanne Pilon**, utilisatrice, plateforme FoodMesh

**Mme Kelly Martin**, responsable du Projet zéro déchet, Foulée des parcs Outremont

**M. Charles Montpetit** et **M. Pascal Longpré**, citoyens

### Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 20 janvier 2020

---

**Mme Maryline Charbonneau**, cheffe – Promotion des intérêts du mont Royal et **M. Benoit Labbé**, directeur – Affaires publiques, Les Amis de la montagne

**Mme Colleen Thorpe**, directrice générale, Équiterre et **Mme Amélie Côté**, consultante, Incita, coopérative conseil en réduction des matières résiduelles (présentation du mémoire conjoint avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal)

**M. Claude Rainville**, directeur général, **Mme Marie-Ève Cadieux**, coordonnatrice des services aux membres et des communications internes et **Mme Isabelle Bissonnette**, chargée de projet en transition écologique, Société de développement de l'avenue du Mont-Royal

**M. Jean-Philippe Vermette**, directeur, Interventions et politiques publiques, Laboratoire sur l'agriculture urbaine

**M. Mario Grenier**, vice-président et directeur général et **Mme Johanna Vanhove**, directrice des ventes et du marketing, Dyne-a-Pak Inc.

**M. Cameron Stiff**, directeur du développement, GroLoup Inc.

### Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 22 janvier 2020

---

**Mme Louise Hénault-Éthier**, chef des projets scientifiques, Fondation David Suzuki

**Mme Ève Lortie-Fournier**, directrice générale et **Mme Femke Bergsma**, administratrice et coordonnatrice du programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, Regroupement des éco-quartiers

**M. Stephen Tramley**, consultant – Développement durable, Association canadienne de l'industrie des plastiques

**M. Eric Hanson**, fondateur et porte-parole, Verdun sans bouteilles

**M. Gary Spiller**, citoyen

**M. Gaël Chantrel**, directeur, Programmes et gestion des denrées, Les Banques alimentaires du Québec

**M. Karel Ménard**, directeur général, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

**Mme Véronika Jolicoeur**, citoyenne

**Liste des personnes ayant transmis une question ou un commentaire lors de l'assemblée publique virtuelle du 13 mai 2020**

---

**M. Antoine Choquette Giguère**, citoyen

**M. Philippe Siebes**, directeur général, Le Support de la Société québécoise de la déficience intellectuelle

**Mme Sandrine Deschênes-Lessard**, citoyenne

**M. Charles Montpetit**, citoyen

**M. Martin Vézina**, responsable - Communication et affaires publiques, Association Restauration Québec

**Mme Amélie Côté**, consultante, Incita, coopérative conseil en réduction des matières résiduelles

**M. Charles-David Mathieu-Poulin**, conseiller principal – Économie circulaire, TC Transcontinental

**Mme Érica Lebrun-Gauvin**, cofondatrice, Mme L'Ovary

**M. Guillaume Cantin**, directeur général et co-initiateur, La Transformerie

**M. Mathieu Caveng**, citoyen

**M. Sébastien Charron**, citoyen

**M. Emmanuel Rondia**, directeur adjoint, Conseil régional de l'environnement de Montréal

## ANNEXE 3

# Liste des personnes et organismes ayant déposé une opinion écrite, sans présentation verbale

### Liste des personnes et organismes ayant déposé des mémoires ou opinions d'une page ou plus

#### **Organismes**

Cascades	Ékodéfi
Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie	FOR Solutions
Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI)	Lange Bleu
Conseil canadien des manufacturiers de contenants multicouches	Moisson Montréal
Conseil central du Montréal métropolitain – CSN	MUTREC – Mise en valeur des textiles résiduels dans une approche d'économie circulaire
Conseil de la transformation alimentaire du Québec	Pyrowave
Conseil patronal de l'environnement du Québec	Recyclage Éco-Actions
Coop Les Valoristes	Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec
DéPhy Montréal	Solon collectif
	Solucycle
	TC Transcontinental

#### **Personnes**

Katia Abdeladim  
Éloïse Carré  
Patrick Cigana  
Carmen Landry  
Hatef Mottaghi  
Marie-Claire Mayeres  
Heidi Quinsey

## Liste des personnes ayant transmis une opinion courte par courriel ou via Réalisons Montréal

---

Zachary Alapi	Mathilde Fromentin	Margot Pelissou
Albert Albala	Sébastien Gagné	Patrick Pelletier
Dean Alves	Julien Gagnon-Ouellette	Manuel Pesquera
Antoine Ancelin	Sophie Gee	Martin Poirier
Marilou Arsenault	Évannick Godbout	Eric Poteet
Isabelle Baas	Jim Goill	Antoine Proulx
Rachelle Bauer	Hélène Goulet	Deborah S. Proulx
Marie-Julie Besse	Martine Guermeur	Hailey Roop
Karine Blier	Gaétane Guimond	Charles Rouge
Hélène Boisclair	Alfonso Hernandez	Nathalie-Ann Rozon
François Bordez	Sabrina Horan	Mabel Ruscitti
Jérémy Bouchez	Sabrina Hould	Pierre Sanschagrin
Danielle Boulé	Jean-François Jacques	François Saint-Amant
Léonie Brochu	Elizabeth Johnstone	Dave Saint-Amour
Marie-Pierre Bureau	Veronika Jolicoeur	Cynthia Saint-Gelais
Dominique Capelle	Nicholas Jonas	Mary Saint-Pierre
Christopher Carzello	Albert Kwan	Jean-Marc Spaggiari
Yolanda Cespedes	Éléonore Lacroix	Andréane Talbot
Mohamed Charfi	Sophie Laplante	Nicolas Valente
Matyeu Chartrand Tremblay	Chantal Larose	Rosene Villarama
Antoine Choquette Giguère	Myriame Larose	Karinne Weinberg
Clelia Chouhani	François Lavigneur	Daniel White
Gosia Coffman-Warrender	Annie Laviolette	Nicola C. Zoghbi
Cécile Comblen	Laurence Lechasseur Paquet	
Émilie Comeau	Chloé Leriche	
Anne-Laure Corroy	Yanick Levasseur	
Jean-François Côté	Isaul Lopez	
Ginette Cyr	Lolita Luppens	
Nathalie Daoust	Jeanne Marion	
René De Buck	Nancy McCowan	
Gabriel De Cambra	Chantal Ménard	
Zoé Delsalle	Sébastien Ménard	
Leigh Desormeau	David Murray	
Francine Donais	Delphine Nguyen	
Alexandra Fol	Laurent Oligny	
Nicolas Fortin	Kristin Orlando	

## ANNEXE 4

### Questionnaire sur la réduction à la source et le réemploi

#### Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (1/10)

Vous souhaitez participer aux orientations de la Ville de Montréal en matière de gestion et de réduction des déchets ?

Donnez-nous votre avis !

Le temps de réponse est évalué à cinq (5) minutes. Toutes les réponses demeurent anonymes.

La réduction à la source et le réemploi sont les fondements du Plan directeur pour atteindre la cible d'une ville *zéro déchet* d'ici 2030. Dans cette optique :

##### **Question 1**

**La Ville souhaite accentuer les efforts de réduction à la source par diverses mesures touchant l'utilisation de contenants à usage unique et la réutilisation des articles de seconde main. Quelle condition serait la plus utile pour vous permettre de réduire davantage à la source ?**

- Avoir plus d'informations sur les alternatives aux contenants à usage unique
- Sensibiliser les commerçants afin qu'ils rendent disponibles des solutions de rechange à des contenants à usage unique (par exemple, les produits en vrac et les contenants réutilisables)
- Améliorer l'accès aux articles de seconde main (par exemple pour les dons et achats)
- Autre (précisez)

## Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (2/10)

### Question 2

Selon vous, quels sont les moyens à privilégier pour sensibiliser les consommateurs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire? Indiquez vos choix par ordre d'importance (De 1 à 5, 1 pour le moyen principal)

- Faire des rappels dans les lieux de consommation (épiceries, marchés, aires de restauration) afin d'avoir plus d'informations pour limiter le gaspillage alimentaire à la maison, au restaurant
- Mettre en œuvre des campagnes d'information générales par les réseaux sociaux
- Mettre en œuvre des campagnes locales dans votre arrondissement/ville
- Imposer une tarification aux institutions, industries, commerçants et restaurants qui acheminent les matières compostables à l'enfouissement
- Imposer un tarif à tous (citoyens, institutions, industries, commerçants et restaurants) au-delà d'un certain seuil (quantité ou volume) d'ordures ménagères, pour inciter à la valorisation des matières compostables

## Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (3/10)

### Question 3

Selon vous, quels sont les moyens à privilégier pour sensibiliser les consommateurs aux dons de textiles (par exemple, les vêtements). Indiquez vos choix par ordre d'importance (De 1 à 6, 1 pour le moyen principal)

- Promouvoir les organismes qui récupèrent les articles de seconde main (vêtements, meubles)
- Soutenir des initiatives d'échanges d'articles de seconde main
- Imposer une tarification aux institutions, industries, commerçants et restaurants qui acheminent les textiles à l'enfouissement
- Imposer un tarif à tous (citoyens, institutions, industries, commerçants et restaurants) au-delà d'un certain seuil (quantité ou volume) d'ordures ménagères, pour inciter au réemploi et à la valorisation
- Mettre en œuvre des campagnes d'information générales par les réseaux sociaux
- Mettre en œuvre des campagnes locales dans votre arrondissement/ville

## Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (4/10)

<b>Question 4</b> À quelle fréquence utilisez-vous l'un de ces articles à usage unique?						
Articles à usage unique	Tous les jours	Trois fois par semaine	Une fois par semaine	Une fois par mois	Moins de dix fois par année	Jamais
Paille en plastique						
Verre en plastique						
Bâtonnet à café en plastique						
Ustensiles en plastique						
Contenant, tasse ou verre en polystyrène expansé (styromousse)						
Contenant en plastique						
Bouteille en plastique						
Verre en carton (pour boisson chaude)						

## Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (5/10)

### Question 5

Indiquez les trois raisons principales pour lesquelles vous utilisez ces articles?

- L'établissement me les fournit sans demander
- Il n'y a pas d'alternative dans les établissements où je vais
- Les établissements que je fréquente ne m'autorisent pas à apporter mes articles réutilisables
- Je trouve cela encombrant de transporter des articles réutilisables
- Je fais des achats spontanés
- Les articles à usage unique sont pratiques et me font économiser du temps
- Il est facile et pratique de se départir d'articles à usage unique
- Je trouve difficile de trouver des aliments et repas sans emballages ou contenants en plastique
- Je ne me pose pas réellement la question
- Ne s'applique pas

## Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (6/10)

<b>Question 6</b> Quel type de mesure favoriserez-vous pour réduire l'utilisation de ces articles à usage unique?				
Articles à usage unique	Interdiction par règlement	Accès à des alternatives pouvant être utilisées volontairement	Imposition d'un coût plus élevé pour l'utilisation d'articles à usage unique	Aucune mesure
Paille en plastique				
Verre en plastique				
Bâtonnet à café en plastique				
Ustensiles en plastique				
Contenant, tasse ou verre en polystyrène expansé (styromousse)				
Contenant en plastique				
Bouteille en plastique				
Verre en carton (pour boisson chaude)				

## Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (7/10)

<b>Question 7a</b> La Ville de Montréal souhaite agir sur le gaspillage alimentaire et les textiles (vêtements). Seriez- vous prêts à adopter l'un de ces comportements?					
Articles à usage unique	Non	Peu probable	Probable	Très probable	Je le fais déjà
Utiliser une tasse réutilisable					
Utiliser des ustensiles réutilisables					
Utiliser une bouteille réutilisable					
Utiliser des contenants réutilisables à l'épicerie					
Utiliser des contenants réutilisables pour les repas à emporter					
Faire la majorité de l'épicerie dans un magasin en vrac					
Planifier mes repas pour réduire le gaspillage alimentaire					
Apporter des produits alimentaires dans des banques alimentaires					

## Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (8/10)

### **Question 7b**

Si vous avez indiqué non ou peu probable pour certains de ces comportements, veuillez donner les principales raisons (3 choix de réponse possible)

- Le transport et le nettoyage des contenants et articles réutilisables sont encombrants
- Je ne considère pas ça comme important / Je n'y vois pas l'intérêt
- Ce n'est pas dans mes habitudes
- Il n'y a pas de magasins en vrac, boîtes de don, magasins de vêtements de seconde main et/ou de banques alimentaire proche de chez moi
- Je ne sais pas comment faire / Je trouve cela compliqué
- Je n'aime pas les produits vendus dans les magasins en vrac et/ou les magasins de vêtements de seconde main
- Doutes sur la salubrité des produits
- Produits plus chers
- Autre (raisons médicales, etc.)
- Je ne me suis jamais réellement posé la question

*Note: La question 8 a été retirée du sondage en cours de collecte en raison d'un manque de clarté*

## Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (9/10)

### Question 9

Indiquez votre niveau d'appui à ces différentes mesures de la Ville de Montréal

*(Tout à fait en désaccord, en désaccord, d'accord, tout à fait d'accord )*

- Soutenir des programmes et des réseaux fournissant des contenants réutilisables contre une consigne
- Interdire les articles à usage unique en plastique lors de consommation d'aliments sur place
- Mener des campagnes de sensibilisation sur la réduction à la source et le réemploi auprès de citoyens et entreprises
- Conseiller les exploitants de commerce alimentaire (restaurateurs, épiceries) sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Interdire le non-compostage des matières organiques dans les commerces et épiceries
- Favoriser la collecte de textiles auprès des citoyens par un encadrement des boîtes de dons de textiles
- Soutenir la recherche de débouchés pour les textiles qui ne peuvent plus être portés
- Interdire l'élimination des vêtements invendus au sein de l'industrie et des commerces du textile
- Imposer un tarif sur les ordures ménagères afin de favoriser la réduction à la source, le réemploi et le recyclage
- Autre : Veuillez préciser (possibilité au répondant d'élaborer dans une zone de commentaire)

# Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (10/10)

## Question 10

À quelle tranche d'âge appartenez-vous?

- Moins de 18 ans
- Entre 18 et 30 ans
- Entre 31 et 50 ans
- Entre 51 et 70 ans
- 71 ans et plus

## Question 11

Dans quel arrondissement ou ville résidez-vous?

- Ahuntsic-Cartierville
- Anjou
- Baie-D'Urfé
- Beaconsfield
- Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- Côte-Saint-Luc
- Dollard-Des Ormeaux
- Dorval
- Hampstead
- Kirkland
- Lachine
- LaSalle
- Le Plateau-Mont-Royal
- Le Sud-Ouest
- L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Montréal-Est
- Montréal-Nord
- Montréal-Ouest
- Mont-Royal
- Outremont
- Pierrefonds-Roxboro
- Pointe-Claire
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- Rosemont-La Petite-Patrie
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Saint-Laurent
- Saint-Léonard
- Senneville
- Verdun
- Ville-Marie
- Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
- Westmount

## Question 12

Au sein de quel type d'habitation habitez-vous?

- Maison unifamiliale
- Maison de rangée jumelée
- Dans un bâtiment de moins de six logements (duplex, triplex, etc.)
- Dans un bâtiment de six à neuf logements
- Dans un bâtiment de 10 à 19 logements
- Dans un bâtiment de 20 à 49 logements
- Dans un bâtiment de 50 à 99 logements
- Dans un bâtiment de 100 à 200 logements
- Dans un bâtiment de plus de 200 logements

## Question 13

Combien de personnes vivent au sein de votre ménage?

- 1
  - 2
  - 3
  - 4
  - Plus de 4
- Si plus de 1...**
- Je vis avec mon joint/conjointe
  - Avec/sans enfants
  - Je vis en colocation

## ANNEXE 5

# Sommaire des résultats du questionnaire sur la réduction à la source et le réemploi<sup>54</sup>

### Mise en contexte

En complément des consultations publiques, la Ville de Montréal a sondé les citoyens sur certaines actions fondamentales du Plan directeur de gestion des matières résiduelles. La réduction à la source est l'un des éléments forts de la stratégie de la Ville dans l'objectif d'atteindre le zéro déchet d'ici 2030.

Les résultats présentés s'appuient sur une enquête réalisée à l'hiver 2020 comportant 13 questions sur la réduction à la source. Un total de 7 071 citoyens a complété le sondage.

#### Thématiques abordées :



### Profil des répondants

- 33% Vivent dans les quartiers de Rosemont–La Petite-Patrie ou Le Plateau-Mont-Royal
- 50% Résident dans un bâtiment de moins de six logements tel qu'un duplex ou un triplex
- 42% Partagent leur ménage avec une autre personne
- 54% Habitent avec leur conjoint·e

#### Articles à usage unique les plus fréquemment utilisés :



### Opinions et appui aux mesures présentées

Une plus grande sensibilisation, mais principalement l'imposition d'une tarification auprès des institutions, commerçants, industries, et restaurants est fortement appuyée et priorisée par les citoyens ayant participé au sondage pour réduire à la source.

Bien que la variance ne soit pas très forte entre les mesures à prioriser, trois d'entre elles sont plus fortement appuyées pour réduire à la source, réduire le gaspillage alimentaire, et pour favoriser le réemploi et le recyclage de textiles :

- ▶ Sensibiliser les commerçants afin qu'ils rendent disponibles des solutions de recharge à des contenants à usage unique.
- ▶ Imposer une tarification aux ICI qui acheminent les matières compostables à l'enfouissement
- ▶ Imposer une tarification aux ICI qui acheminent les textiles à l'enfouissement



Pour l'ensemble des articles à usage unique tels que les contenants, les ustensiles, les bouteilles, les pailles et les bâtonnets en plastique ainsi que les articles en polystyrène expansé, les répondants priorisent l'interdiction par règlement comme mesure pour réduire l'utilisation.



Les répondants favorisent un meilleur accès à des alternatives pouvant être utilisées volontairement pour réduire l'usage de verres en carton.

Répartition des répondants selon l'utilisation moyenne d'articles à usage unique  
En nbr de répondants



<sup>54</sup> Les résultats complets sont disponibles à l'adresse [realisonsmtl.ca/zerodechet](https://realisonsmtl.ca/zerodechet).

## Opinions et appui aux mesures présentées

Toutes les mesures présentées reçoivent un appui important parmi les citoyens ayant répondu au sondage. Bien que l'imposition des ordures ménagères rencontre moins de soutien, cette mesure est appuyée par la majorité des répondants.

### Classement selon le niveau d'appui des mesures proposées par la Ville de Montréal (indice de classement sur 100)



### Des suggestions qui peuvent être regroupées en quatre thématiques:



Davantage de lois et réglementations



Des interventions fiscales sous forme de taxes



Une accentuation de la sensibilisation auprès des citoyens



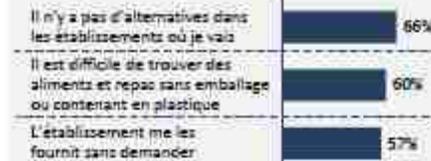
Du soutien aux initiatives commerciales et citoyennes vers le zéro déchet

## Freins à la réduction à la source

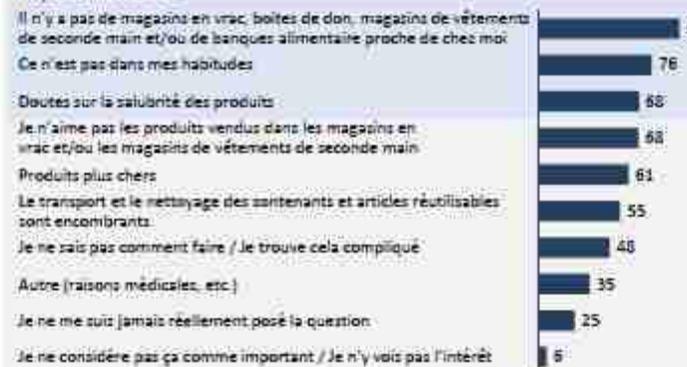
Les répondants ont le sentiment qu'ils ont recours à des articles à usage unique faute de choix. Les achats spontanés expliquent également pour 47% des répondants l'utilisation d'articles à usage unique.

Dans l'ensemble, les répondants semblent sensibilisés à l'impact de l'utilisation des articles à usage unique, car uniquement 1% des répondants témoignent ne pas réellement se poser la question.

### Raisons d'utilisation d'articles à usage unique (des répondants, top 3)



### Freins à l'adoption d'un comportement visant la réduction à la source et le réemploi (fréquence mentionnée)



Le manque d'infrastructure est rapporté comme frein principal à l'adoption de comportements visant la réduction à la source et le réemploi. Les deux freins mentionnés le moins fréquemment sont le manque de considération et d'intérêt indiquant à nouveau que les intentions de réduire à la source sont présentes.

## Commentaires des citoyens sur les mesures du PDGMR

En fin de sondage, plus de 60 répondants ont terminé le questionnaire en laissant un commentaire. L'accessibilité et l'inclusion, l'adhésion et l'intérêt pour la démarche, mais également des suggestions de mesures sont les commentaires prédominants.

### Accessibilité

- Sensibilité et inquiétudes sur l'abordabilité des produits en vrac (ex: prix, densité et lieux des magasins, etc.)
- Demandes de prendre en compte les personnes vivant avec un handicap (ex: accessibilité aux pailles en plastique)

« J'habite proche d'un magasin de vrac et parce que ma situation monétaire me le permet, mais (...) plusieurs produits sont souvent beaucoup plus chers dans de tels commerces que dans des épiceries traditionnelles »

### Adhésion et intérêt pour la démarche

- Encouragements et appui à la démarche
- Intérêt pour les résultats du sondage et des prochaines actions entamées

« J'aimerais être au courant des conclusions et des suites sur ce sujet qui m'intéresse grandement »

« 100% pour le zéro déchet, Soyons un exemple international! »

« Merci d'aller dans la bonne direction »

### Suggestions de mesures

- Propositions de plus de mesures pour la réduction à la source
- Inquiétudes sur les mesures proposées orientées davantage sur les consommateurs

« Compostage pour tous les ménages, même les bâtiments de 5 logements et plus »

« Arrêter la production de petites bouteilles de plastique; interdire la vente de bouteilles d'eau dans tous les formats inférieurs à 4 litres; bouteilles d'eau bannies »

« Il faut rendre responsables les entreprises (fabricants et distributeurs); Je m'inquiète des mesures qui tendent à toucher plus directement et sévèrement les consommateurs »

[ville.montreal.qc.ca](http://ville.montreal.qc.ca)



**Dossier # : 1200029005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019.

Je recommande :

- de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 et de les déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-05-06 11:57

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1200029005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois ». Étant donné le contexte de la pandémie COVID-19 survenue au cours du mois de mars 2020, causant différents délais au niveau des travaux de préparation et d'audit des formulaires prescrits du MAMH, la Ville de Montréal n'a pas été en mesure de déposer en même temps que son rapport financier consolidé vérifié, ces formulaires.

Toutes les données financières contenues dans ces formulaires prescrits du MAMH ont été vérifiées. Les données présentées aux formulaires prescrits du MAMH sont les mêmes que celles qui ont été présentées au rapport financier consolidé vérifié. Seulement la présentation de quelques tableaux diffère du rapport financier consolidé vérifié.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1200029002- CG20 0219 - Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 / Ratifier l'affectation au montant de 7 313 000 \$, comptabilisée dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

**DESCRIPTION**

Prendre connaissance des formulaires prescrits du MAMH vérifiés de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019.

**JUSTIFICATION**

Étant donné le contexte de la pandémie COVID-19 survenue au cours du mois de mars 2020, causant différents délais au niveau des travaux de préparation et d'audit des formulaires prescrits du MAMH, la Ville de Montréal n'a pas été en mesure de déposer en même temps que son rapport financier consolidé vérifié, ces formulaires..

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raoul CYR

**ENDOSSÉ PAR**

Raoul CYR

Le : 2020-05-05

Directeur - Comptabilité et informations  
financières

**Tél :** 514 872-2436  
**Télécop. :** 514 872-8647

Directeur - Comptabilité et informations  
financières

**Tél :** 514 872-2436  
**Télécop. :** 514 872-8647

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

**Tél :** 514 872-2436  
**Approuvé le :** 2020-05-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2020-05-06

# Rapport financier 2019 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : Montréal \_\_\_\_\_

Code géographique : 66023 \_\_\_\_\_

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération \_\_\_\_\_

**ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER  
SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ**

---

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Courchesne, Yves, atteste la véracité du rapport financier consolidé  
de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.  
(Nom de l'organisme)

Signature



Yves Courchesne, CPA, CGA

Date

2020-04-21

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
<b>États financiers consolidés audités</b>	
Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	4
Rapport du vérificateur général	4.1
État consolidé des résultats	5
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	7
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	9
<b>Renseignements complémentaires consolidés</b>	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	10
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	11
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	12
Situation financière par organismes	13
Charges par objets	14
Fonds local d'investissement (FLI)	15
Fonds local de solidarité (FLS)	16
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	17
Excédent (déficit) accumulé	18
Avantages sociaux futurs	19
<b>Renseignements financiers consolidés non audités</b>	
Analyse des revenus consolidés	21
Analyse des charges consolidées	22
<b>Annexe : Renseignements financiers non consolidés ventilés par compétences</b>	
	23

## Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,  
au président et aux membres du comité exécutif,  
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,  
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations - informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le MAMH et présentées aux pages 11, 12, 13, 18-1, 18-2 et 18-3, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Cependant, nous attirons également l'attention sur le fait que la présentation d'éléments de certaines rubriques de l'excédent accumulé diffère de ce qui est prescrit par le MAMH. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Autre point

Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 14 avril 2020 relativement aux états financiers consolidés de la Ville, ayant été déposés au greffe de la Ville le 15 avril 2020.

### **Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport financier annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celle-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes et renseignements complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA*

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA  
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

Montréal

Le 21 avril 2020

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>	
		<b>2019</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Revenus</b>				
Taxes	1	3 554 693 000	3 529 631 000	3 460 181 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	275 845 000	274 855 000	264 417 000
Quotes-parts	3	426 130 000	425 936 000	418 105 000
Transferts	4	1 301 698 000	1 233 622 000	1 506 828 000
Services rendus	5	1 807 738 000	1 812 902 000	1 725 422 000
Imposition de droits	6	248 418 000	369 332 000	318 973 000
Amendes et pénalités	7	208 413 000	179 463 000	189 033 000
Revenus de placements de portefeuille	8	116 842 000	152 612 000	128 401 000
Autres revenus d'intérêts	9	13 678 000	14 521 000	15 963 000
Autres revenus	10	110 296 000	97 592 000	121 294 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	8 063 751 000	8 090 466 000	8 148 617 000
<b>Charges</b>				
Administration générale	14	772 875 000	706 143 000	678 195 000
Sécurité publique	15	1 071 467 000	1 123 864 000	1 105 533 000
Transport	16	2 912 408 000	2 885 702 000	2 642 669 000
Hygiène du milieu	17	668 089 000	665 280 000	688 239 000
Santé et bien-être	18	176 496 000	182 698 000	149 178 000
Aménagement, urbanisme et développement	19	303 306 000	323 907 000	244 862 000
Loisirs et culture	20	768 794 000	807 605 000	782 920 000
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	536 514 000	510 653 000	500 709 000
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	7 209 949 000	7 205 852 000	6 792 305 000
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	25	853 802 000	884 614 000	1 356 312 000
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		9 791 705 000	8 435 393 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	27			
Solde redressé	28		9 791 705 000	8 435 393 000
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	29		10 676 319 000	9 791 705 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	902 734 000	563 290 000
Débiteurs (note 5)	2	5 057 134 000	4 773 083 000
Prêts (note 6)	3	57 600 000	37 587 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 739 808 000	2 880 376 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7	1 970 000	1 592 000
	8	<u>8 759 246 000</u>	<u>8 255 928 000</u>
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10	578 396 000	456 280 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	2 313 560 000	2 024 366 000
Revenus reportés (note 12)	12	577 139 000	318 613 000
Dette à long terme (note 13)	13	12 980 955 000	12 342 217 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	308 651 000	316 864 000
	15	<u>16 758 701 000</u>	<u>15 458 340 000</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)</b>	16	<u>(7 999 455 000)</u>	<u>(7 202 412 000)</u>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations (note 15)	17	18 288 245 000	16 606 212 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	157 844 000	133 716 000
Stocks de fournitures	19	98 134 000	92 911 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	131 551 000	161 278 000
	21	<u>18 675 774 000</u>	<u>16 994 117 000</u>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	22	<u>10 676 319 000</u>	<u>9 791 705 000</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		<u>Budget</u>	<u>Réalisations</u>	
		<u>2019</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	853 802 000	884 614 000	1 356 312 000
Variation des immobilisations				
Acquisition	2 (	3 015 347 000 ) (	2 747 389 000 ) (	2 911 897 000 )
Produit de cession	3	6 701 000	21 652 000	29 925 000
Amortissement	4	1 070 928 000	1 054 966 000	1 016 695 000
(Gain) perte sur cession	5	(6 701 000)	(11 262 000)	(16 449 000)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
	7	(1 944 419 000)	(1 682 033 000)	(1 881 726 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	8		(24 128 000)	(3 133 000)
Variation des stocks de fournitures	9		(5 223 000)	(7 329 000)
Variation des autres actifs non financiers	10		29 727 000	107 309 000
	11		376 000	96 847 000
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	12			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	13			
<b>Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette</b>	14	<b>(1 090 617 000)</b>	<b>(797 043 000)</b>	<b>(428 567 000)</b>
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	15		(7 202 412 000)	(6 773 845 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	16			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17			
Solde redressé	18		(7 202 412 000)	(6 773 845 000)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	19		<b>(7 999 455 000)</b>	<b>(7 202 412 000)</b>

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		2019	2018
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	884 614 000	1 356 312 000
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	1 054 966 000	1 016 695 000
Autres			
- Gain sur cession d'immo.	3	(11 262 000)	(16 449 000)
-	4		
	5	1 928 318 000	2 356 558 000
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	(284 051 000)	(567 308 000)
Autres actifs financiers	7	(20 013 000)	(4 757 000)
Créditeurs et charges à payer	8	234 999 000	94 208 000
Revenus reportés	9	258 526 000	155 782 000
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	(8 213 000)	(142 052 000)
Propriétés destinées à la revente	11	(24 506 000)	766 000
Stocks de fournitures	12	(5 223 000)	(7 329 000)
Autres actifs non financiers	13	29 727 000	107 309 000
	14	2 109 564 000	1 993 177 000
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>			
Acquisition	15	( 2 693 194 000 )	( 2 815 718 000 )
Produit de cession	16	21 652 000	29 925 000
	17	(2 671 542 000)	(2 785 793 000)
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	18	( )	( )
Remboursement ou cession	19		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	20	( 691 647 000 )	( 562 448 000 )
Cession	21	832 215 000	756 191 000
	22	140 568 000	193 743 000
<b>Activités de financement (note 4)</b>			
Émission de dettes à long terme	23	1 946 086 000	2 110 169 000
Remboursement de la dette à long terme	24	( 1 307 348 000 )	( 1 045 617 000 )
Variation nette des emprunts temporaires	25	122 116 000	(182 019 000)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26		
Autres			
-	27		
-	28		
	29	760 854 000	882 533 000
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
	30	339 444 000	283 660 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	563 290 000	279 630 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	32		
Solde redressé	33	563 290 000	279 630 000
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>			
	34	902 734 000	563 290 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**1. Statut de l'organisme municipal**

Voir la note 1 à la page S11-11.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ("NCCSP"). Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées aux notes 25 et 28.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

**A) Périmètre comptable et partenariats**

.

**a) Périmètre comptable**

Voir la note 2.A à la page S11-11.

**b) Partenariats**

S/O.

**B) Comptabilité d'exercice**

S/O.

**C) Actifs**

.

**a) Actifs financiers**

Voir la note 2.C à la page S11-12.

**b) Actifs non financiers**

Voir la note 2.E à la page S11-15.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

**D) Passifs**

Voir la note 2.D aux pages S11-13 et S11-14.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**E) Revenus**

Voir la note 2.F à la page S11-16.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**F) Avantages sociaux futurs**

Voir la note 2.D.e à la page S11-14.

**G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

Voir la note 25 aux pages S11-39 et S11-40.

**H) Instruments financiers**

Voir la note 2.G.c à la page S11-18.

**I) Autres éléments**

Voir la note 2.B à la page S11-12 et la note 2.G aux pages S11-17 à S11-19.

**3. Modification de méthodes comptables**

S/O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019	2018
<b>4. Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :		
Fonds en caisse et dépôts à vue	1 846 398 000	558 190 000
Découvert bancaire	2 ( ) ( )	
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	3 56 336 000	5 100 000
<i>Autres éléments</i>		
-	4	
-	5	
-	6	
-	7	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	8 902 734 000	563 290 000
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9	
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	10 103 027 000	198 144 000
<b>Note</b>		
Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôt. Ils portent intérêt à des taux variant de 1,89 % à 2,40 % (2,10 % en 2018). Dans l'état consolidé des flux de trésorerie, à la page S10, le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2019 est établi à 660,3 M\$ (606,1 M\$ en 2018). La variation de ce coût entre 2019 et 2018 est retranchée des créditeurs et charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.		
<b>5. Débiteurs</b>		
Taxes municipales	11 100 505 000	119 208 000
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	12	
Gouvernement du Québec et ses entreprises	13 4 199 872 000	3 970 088 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14 273 690 000	256 620 000
Organismes municipaux	15 56 063 000	57 694 000
Autres		
- Services rendus et autres	16 427 004 000	369 473 000
-	17	
	18 5 057 134 000	4 773 083 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	19 2 886 157 000	2 862 834 000
Organismes municipaux	20	
Autres tiers	21	
	22 2 886 157 000	2 862 834 000
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	23 134 889 000	128 500 000
<b>Note</b>		
Voir la note 5 aux pages S11-20 et S11-21.		

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<b>6. Prêts</b>			
Prêts à un office d'habitation	24	5 691 000	5 376 000
Prêts à un fonds d'investissement	25		
Autres			
- Aux PME Montréal	26	45 493 000	29 080 000
- Soldes prix de vente et autres	27	6 416 000	3 131 000
	28	57 600 000	37 587 000
Provision pour moins-value déduite des prêts	29		

**Note**

Voir la note 6 à la page S11-22.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		2019	2018
<b>7. Placements de portefeuille</b>			
Placements à titre d'investissement	30	2 377 291 000	2 566 743 000
Autres placements	31	362 517 000	313 633 000
	32	<u>2 739 808 000</u>	<u>2 880 376 000</u>
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	33	2 377 291 000	2 566 743 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	34		

**Note**

Voir la note 7 aux pages S11-22 et S11-23.

**8. Avantages sociaux futurs****Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs**

Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	35	(31 445 000)	(28 003 000)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	36	<u>(277 206 000)</u>	<u>(288 861 000)</u>
	37	<u>(308 651 000)</u>	<u>(316 864 000)</u>

**Charge de l'exercice**

Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	38	331 418 000	236 878 000
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	39	(1 966 000)	22 067 000
Régimes à cotisations déterminées	40	1 460 000	1 277 000
Autres régimes (REER et autres)	41		
Régimes de retraite des élus municipaux	42	2 902 000	2 777 000
	43	<u>333 814 000</u>	<u>262 999 000</u>

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

**Note**

Voir la note 8 aux pages S11-24 à S11-27.

**9. Autres actifs financiers**

Propriétés destinées à la revente (note 16)	44	1 970 000	1 592 000
Autres	45		
	46	<u>1 970 000</u>	<u>1 592 000</u>

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

2019

2018

**10. Emprunts temporaires**

Voir la note 10 à la page S11-28.

**11. Crédoiteurs et charges à payer**

Fournisseurs	47	835 248 000	708 693 000
Salaires et avantages sociaux	48	586 547 000	567 554 000
Dépôts et retenues de garantie	49	256 812 000	230 631 000
Provision pour contestations d'évaluation	50	40 708 000	39 153 000
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	51	83 141 000	83 907 000
Assainissement des sites contaminés	52	77 227 000	99 367 000
Autres			
- Int. courus sur la dette à LT	53	92 506 000	88 398 000
- Autres provisions	54	108 473 000	89 747 000
- Gouv. du Qc et entreprises	55	51 015 000	54 469 000
- ARTM	56	96 987 000	10 744 000
- Autres	57	84 896 000	51 703 000
	58	2 313 560 000	2 024 366 000

**Note**

Voir la note 11 à la page S11-29.

**12. Revenus reportés**

Taxes perçues d'avance	59	16 170 000	16 185 000
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	60		
Fonds de développement des territoires	61		5 256 000
Fonds parcs et terrains de jeux	62	55 421 000	34 795 000
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	63		
Société québécoise d'assainissement des eaux	64		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	65		
Autres contributions des promoteurs	66		
Fonds de redevances réglementaires	67		
Autres			
- Prime à l'émission de titres	68	74 856 000	62 651 000
- Autres transferts	69	384 806 000	155 716 000
- Fonds de dév. logement social	70	22 205 000	18 198 000
- Autres	71	23 681 000	25 812 000
	72	577 139 000	318 613 000

**Note**

Voir la note 12 à la page S11-30.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

				2019		2018	
13. Dette à long terme	Taux d'intérêt		Échéance				
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,35	11,00	2020	2045	73	12 779 514 000	12 224 323 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					74		
Gains (pertes) de change reportés					75		
					76		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					77		
Organismes municipaux					78		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					79		
Autres	1,75	7,25	2020	2029	80	201 441 000	117 894 000
					81	12 980 955 000	12 342 217 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					82	( )	( )
					83	12 980 955 000	12 342 217 000

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2019
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2020	84 200 000 000	92 417 701 000	100	109 11 214 000	117 628 915 000
2021	85 600 000 000	93 421 329 000	101	110 10 145 000	118 1 031 474 000
2022	86 59 000 000	94 706 174 000	102	111 49 648 000	119 814 822 000
2023	87 810 000 000	95 636 187 000	103	112 7 354 000	120 1 453 541 000
2024	88 954 500 000	96 239 621 000	104	113 7 071 000	121 1 201 192 000
2025 et +	89 6 779 972 000	97 955 030 000	105	114 116 009 000	122 7 851 011 000
	90 9 403 472 000	98 3 376 042 000	106	115 201 441 000	123 12 980 955 000
Intérêts et frais accessoires			107 ( )		124 ( )
	91 9 403 472 000	99 3 376 042 000	108	116 201 441 000	125 12 980 955 000

**Note**

Voir la note 13 aux pages S11-30 à S11-32.

	2019	2018
14. Actifs financiers nets (dette nette)		
Revenant à (à la charge de)		
L'organisme municipal	126 (7 999 455 000)	(7 202 412 000)
Tiers		
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	127 ( )	( )
Autres	128 ( )	( )
	129 (7 999 455 000)	(7 202 412 000)

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<b>15. Immobilisations</b>		<b>Solde au début</b>		<b>Addition</b>		<b>Cession / Ajustement</b>		<b>Solde à la fin</b>
<b>COÛT</b>								
Infrastructures								
Eau potable	130	2 473 247 000	158	257 947 000	185	36 919 000	212	2 694 275 000
Eaux usées	131	3 398 852 000	159	204 770 000	186	452 818 000	213	3 150 804 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	132	4 181 838 000	160	448 532 000	187	242 054 000	214	4 388 316 000
Autres	133	6 109 943 000	161	559 701 000	188	79 049 000	215	6 590 595 000
Réseau d'électricité	134		162		189		216	
Bâtiments	135	4 120 244 000	163	546 976 000	190	14 727 000	217	4 652 493 000
Améliorations locatives	136	131 831 000	164	19 005 000	191	352 000	218	150 484 000
Véhicules	137	3 686 172 000	165	325 153 000	192	89 053 000	219	3 922 272 000
Ameublement et équipement de bureau	138	652 540 000	166	170 937 000	193	66 654 000	220	756 823 000
Machinerie, outillage et équipement divers	139	473 580 000	167	58 818 000	194	40 797 000	221	491 601 000
Terrains	140	1 396 431 000	168	151 534 000	195	2 895 000	222	1 545 070 000
Autres	141	13 089 000	169	4 016 000	196		223	17 105 000
	142	<u>26 637 767 000</u>	170	<u>2 747 389 000</u>	197	<u>1 025 318 000</u>	224	<u>28 359 838 000</u>
Immobilisations en cours	143		171		198		225	
	144	<u>26 637 767 000</u>	172	<u>2 747 389 000</u>	199	<u>1 025 318 000</u>	226	<u>28 359 838 000</u>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>								
Infrastructures								
Eau potable	145	704 732 000	173	82 960 000	200	36 897 000	227	750 795 000
Eaux usées	146	1 951 749 000	174	108 159 000	201	452 819 000	228	1 607 089 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	147	1 642 884 000	175	199 962 000	202	242 053 000	229	1 600 793 000
Autres	148	2 142 267 000	176	229 736 000	203	79 050 000	230	2 292 953 000
Réseau d'électricité	149		177		204		231	
Bâtiments	150	1 733 675 000	178	125 028 000	205	14 515 000	232	1 844 188 000
Améliorations locatives	151	73 916 000	179	11 831 000	206	274 000	233	85 473 000
Véhicules	152	1 274 250 000	180	157 179 000	207	82 409 000	234	1 349 020 000
Ameublement et équipement de bureau	153	294 429 000	181	98 174 000	208	66 132 000	235	326 471 000
Machinerie, outillage et équipement divers	154	213 447 000	182	41 866 000	209	40 779 000	236	214 534 000
Autres	155	206 000	183	71 000	210		237	277 000
	156	<u>10 031 555 000</u>	184	<u>1 054 966 000</u>	211	<u>1 014 928 000</u>	238	<u>10 071 593 000</u>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	157	<u>16 606 212 000</u>					239	<u>18 288 245 000</u>
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	240		243		245		247	
Amortissement cumulé	241	(_____)	244	(_____)	246	(_____)	248	(_____)
Valeur comptable nette	242						249	

**Note**

Voir la note 15 à la page S11-33. Le poste autres infrastructures comprend les

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

infrastructures suivantes: Réseau du métro de 3 274 M\$, Conduits souterrains 1 219 M\$, réseau d'éclairage 289 M\$, parcs 1 499 M\$, décharges de déchets 29 M\$, terrains de stationnement 15 M\$, décharges de neige 123 M\$, centre de tri de matières recyclables 56 M\$ et infrastructures régionales de la STM 87 M\$ (en 2018, réseau du métro 3 020 M\$, Conduits souterrains 1 153 M\$, réseau d'éclairage 260 M\$, parcs 1 393 M\$, décharges de déchets 29 M\$, terrains de stationnement 14 M\$, décharges de neige 145 M\$, centre de tri de matières recyclables 16 M\$ et infrastructures régionales de la STM 80 M\$).

---

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		2019	2018
<b>16. Propriétés destinées à la revente</b>			
Immeubles de la réserve foncière	250		
Immeubles industriels municipaux	251		
Autres	252	159 814 000	135 308 000
	253	159 814 000	135 308 000
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	254	1 970 000	1 592 000
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	255	157 844 000	133 716 000

**Note****17. Autres actifs non financiers**

Frais payés d'avance			
- Dépôt achat métros et bus	256	54 523 000	92 400 000
- Dépôt achat d'autres actifs	257	5 169 000	
- Frais d'émission et d'escompte	258	60 182 000	60 011 000
Autres			
- Autres	259	11 677 000	8 867 000
-	260		
	261	131 551 000	161 278 000

**Note**

Voir la note 17 à la page S11-34.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**18. Obligations contractuelles**

Voir la note 18 à la page S11-34.

**19. Droits contractuels**

Voir la note 19 à la page S11-35.

**20. Passifs éventuels**

Voir la note 20 aux pages S11-35 et S11-36.

**a) Cautionnements et garanties**

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2019	2018
262			

Voir la note 20d à la page S11-36.

**b) Auto-assurance**

Voir la note 20a à la page S11-35.

**c) Poursuites**

Voir la note 20a à la page S11-35.

**d) Autres**

Voir les notes 20b et 20c aux pages S11-35 et S11-36.

**21. Actifs éventuels**

Voir la note 21 à la page S11-36.

**22. Redressement aux exercices antérieurs**

S/O.

**23. Données budgétaires**

Voir la note 23 à la page S11-37.

**24. Instruments financiers**

Voir la note 24 aux pages S11-37 et S11-38.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

- 25** Excédent accumulé  
Voir la note 25 aux pages S11-39 et S11-40.
- 
- 26** Revenus de transferts  
Voir la note 26 à la page S11-41.
- 
- 27** Revenus d'intérêts  
Voir la note 27 à la page S11-41.
- 
- 28** Remboursement de la dette  
Voir la note 28 à la page S11-41.
- 
- 29** Information relative aux apparentés  
Voir la note 29 à la page S11-42.
- 
- 30** Transfert d'actifs, de passifs, d'obligations et de responsabilités entre organismes  
compris dans le périmètre de consolidation  
Voir la note 30 à la page S11-42.
- 
- 31** Événements postérieurs à la date des états financiers  
Voir la note 31 à la page S11-43.
- 
- 32** Chiffres de l'exercice précédent  
Voir la note 32 à la page S11-43.
-

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

### 1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1<sup>er</sup> janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

#### A) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal (la SCSM), le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****B) Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCCSP, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, les provisions pour dévaluation de prêts, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, des revenus relatifs aux services rendus par la STM à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

**C) Actifs financiers**

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

**a) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

**b) Placements de portefeuille**

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

**c) Propriétés destinées à la revente**

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

**d) Prêts**

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à titre de contribution à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel. Lorsque des faits laissent présager une perte, une provision pour moins-value est constatée à l'état consolidé des résultats. Cette provision peut être réduite si le recouvrement du prêt est par la suite considéré probable.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****D) Passifs****a) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides**

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

**b) Passif environnemental**

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

**c) Provision pour contestations d'évaluation**

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

**d) Revenus reportés**

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****D) Passifs (suite)****e) Passif au titre des avantages sociaux futurs****Régimes à prestations déterminées**

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles et de l'expérience réelle des régimes, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2019, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge ou le revenu d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

**Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux**

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****E) Actifs non financiers**

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

**a) Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro - infrastructures	20 à 40 ans
Réseau du métro - tunnels	100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 \$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

**b) Stocks**

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

**c) Autres actifs non financiers**

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **F) Revenus**

#### **a) Taxes et compensations tenant lieu de taxes**

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

#### **b) Quotes-parts**

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

#### **c) Transferts**

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par le gouvernement cédant à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

#### **d) Services rendus**

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3), l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les services rendus comprennent notamment les revenus provenant de l'ARTM correspondant à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Les autres services rendus sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### **e) Imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts et autres revenus**

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **G) Autres éléments**

#### **a) Sectorisation et présentation des résultats**

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;
- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;
- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;
- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;
- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;
- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

#### **b) Contributions à des organismes**

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****G) Autres éléments (suite)****c) Instruments financiers dérivés**

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. La Ville n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ni de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

**d) Conversion de devises étrangères**

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

**e) Actifs éventuels**

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

**f) Passifs éventuels**

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**G) Autres éléments (suite)**

**g) Compétences d'agglomération**

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération.

---

**3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE**

S/O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**  
(en milliers de dollars)

Voir note 4 à la page S11-3 ou 9-3(2).

**5. DÉBITEURS**  
(en milliers de dollars)

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Taxes	100 505	119 208
Gouvernement du Canada et ses entreprises	273 690	256 620
Gouvernement du Québec et ses entreprises <sup>1</sup>	4 199 872	3 970 088
Organismes municipaux	56 063	57 694
Services rendus et autres	427 004	369 473
	<b>5 057 134</b>	<b>4 773 083</b>

<sup>1</sup> Comprend les débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme de 2 886,2 M\$ (2 862,8 M\$ en 2018) dont la juste valeur s'établit à 2 990,9 M\$ (2 912,1 M\$ en 2018).

Une provision pour créances douteuses de 134,9 M\$ (128,5 M\$ en 2018) a été déduite des débiteurs.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**5. DÉBITEURS (suite)**  
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2019, s'établissent comme suit :

		Taux d'intérêt		
		Encaissements	nominal pondéré	Refinancement
<b>31 décembre 2019</b>				
	2020	325 596	3,33 %	4 175
	2021	284 389	3,22 %	21 268
	2022	253 989	3,19 %	13 358
	2023	217 214	3,16 %	62 206
	2024	149 867	3,25 %	99 262
	1 à 5 ans	1 231 055	3,24 %	200 269
	6 à 10 ans	335 381	2,77 %	525 728
	11 à 15 ans	151 421	2,71 %	377 173
	16 à 20 ans	45 778	2,79 %	19 352
		<b>1 763 635</b>	<b>3,09 %</b>	<b>1 122 522</b>
<b>31 décembre 2018</b>				
	2019	334 482	3,65 %	14 590
	2020	296 647	3,43 %	4 249
	2021	255 019	3,32 %	21 565
	2022	224 618	3,30 %	13 656
	2023	188 572	3,27 %	62 504
	1 à 5 ans	1 299 338	3,42 %	116 564
	6 à 10 ans	359 742	3,05 %	460 697
	11 à 15 ans	140 343	2,75 %	403 364
	16 à 20 ans	54 109	2,92 %	28 677
		<b>1 853 532</b>	<b>3,28 %</b>	<b>1 009 302</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**6. PRÊTS**  
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Prêts aux PME MTL	45 493	29 080
Prêts à un office municipal d'habitation	5 691	5 376
Prêts à des organismes à but non lucratif	4 534	2 303
Soldes de prix de vente	1 882	828
	57 600	37 587

Les prêts aux PME MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,3 M\$ (2,7 M\$ en 2018) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 1,9 M\$ (2,3 M\$ en 2018) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à des organismes à but non lucratif, échéant en 2033 et 2034, ne portent pas intérêt. Un montant de 4,0 M\$ (1,5 M\$ en 2018) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Au 31 décembre 2019, aucune provision pour moins-valeur n'a été constatée (aucune en 2018).

**7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE**  
(en milliers de dollars)

	2019			2018
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Dépôts à terme et autres titres	-	106 743	106 743	141 062
Obligations et débetures	2 377 291	255 774	2 633 065	2 739 314
	2 377 291	362 517	2 739 808	2 880 376

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des placements s'établit à 2 820,8 M\$ (2 913,3 M\$ en 2018).

Au 31 décembre 2018, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 566,7 M\$ et à 313,6 M\$.

Les obligations et débetures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débetures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 505,1 M\$ (700,0 M\$ en 2018).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (suite)**  
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débitures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
<b>31 décembre 2019</b>				
2020	106 743	394 763	501 506	2,73 %
2021	-	211 302	211 302	4,06 %
2022	-	143 061	143 061	2,89 %
2023	-	193 331	193 331	3,25 %
2024	-	409 668	409 668	3,12 %
1 à 5 ans	106 743	1 352 125	1 458 868	3,12 %
6 à 10 ans	-	878 991	878 991	3,24 %
11 à 15 ans	-	212 603	212 603	3,91 %
16 à 20 ans	-	166 973	166 973	3,91 %
Plus de 20 ans	-	22 373	22 373	4,10 %
	106 743	2 633 065	2 739 808	3,27 %
<b>31 décembre 2018</b>				
2019	141 062	385 925	526 987	3,78 %
2020	-	417 462	417 462	2,85 %
2021	-	191 149	191 149	4,09 %
2022	-	135 342	135 342	2,91 %
2023	-	191 895	191 895	3,29 %
1 à 5 ans	141 062	1 321 773	1 462 835	3,41 %
6 à 10 ans	-	976 515	976 515	3,42 %
11 à 15 ans	-	237 121	237 121	3,68 %
16 à 20 ans	-	181 010	181 010	3,62 %
Plus de 20 ans	-	22 895	22 895	4,10 %
	141 062	2 739 314	2 880 376	3,45 %

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS  
(en milliers de dollars)**

	2019	2018
Régimes de retraite à prestations déterminées	31 445	28 003
Autres régimes	277 206	288 861
<b>Passif au titre des avantages sociaux futurs</b>	<b>308 651</b>	<b>316 864</b>

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 329,5 M\$ (258,9 M\$ en 2018). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,5 M\$ (1,3 M\$ en 2018) et à 2,9 M\$ (2,8 M\$ en 2018).

**Régimes à prestations déterminées**

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires, sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2016 à 2018.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	20 741 485	-	19 741 973	-
Obligation au titre des prestations constituées	(20 583 458)	(292 262)	(19 391 122)	(299 862)
Excédent (déficit)	158 027	(292 262)	350 851	(299 862)
Pertes (gains) actuarielles non amorties	(51 711)	15 056	(42 526)	11 001
Actif (passif) au titre des prestations constituées	106 316	(277 206)	308 325	(288 861)
Provision pour moins-value	(137 761)	-	(336 328)	-
<b>Passif au titre des avantages sociaux futurs</b>	<b>(31 445)</b>	<b>(277 206)</b>	<b>(28 003)</b>	<b>(288 861)</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(8 746 045)	(292 262)	(6 787 150)	(299 862)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	8 235 411	-	6 208 473	-
Déficit	(510 634)	(292 262)	(578 677)	(299 862)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 741 973	-	19 018 793	-
Rendement prévu des actifs des régimes	1 164 263	-	1 136 308	-
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	347 775	-	20 142	-
Rendement réel des actifs des régimes	1 512 038	-	1 156 450	-
Cotisations de l'employeur	327 976	9 689	391 010	9 987
Cotisations des employés	233 696	-	209 706	-
Prestations versées	(1 074 198)	(9 689)	(1 033 986)	(9 987)
Solde à la fin de l'exercice	20 741 485	-	19 741 973	-
Juste valeur des actifs des régimes <sup>1</sup>	21 318 594	-	19 427 822	-

<sup>1</sup> La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M\$ (303,7 M\$ en 2018).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
(en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2019		2018	
	Régimes de retraite <sup>1</sup>	Autres régimes	Régimes de retraite <sup>1</sup>	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 391 122	299 862	18 893 396	304 886
Coût des services rendus au cours de l'exercice	510 410	10 105	470 637	9 953
Coût des services passés	333 524	(20 285)	607	(532)
Prestations versées	(1 074 198)	(9 689)	(1 033 986)	(9 987)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 152 421	10 463	1 082 913	10 907
Pertes (gains) survenues dans l'exercice sur l'obligation	270 179	1 806	(22 445)	(15 365)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>20 583 458</b>	<b>292 262</b>	<b>19 391 122</b>	<b>299 862</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2019, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 2 196,1 M\$ (1 771,1 M\$ au 31 décembre 2018) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	510 410	10 105	470 637	9 953
Coût des services passés	333 524	(20 285)	607	(532)
Cotisations des employés	(233 696)	-	(209 706)	-
Gains actuariels non amortis constatés				
lors de modifications de régimes	(134 220)	(2 580)	-	(4)
Amortissement des pertes actuarielles	65 809	331	96 031	1 743
<b>Charge au titre des avantages de retraite</b>	<b>541 827</b>	<b>(12 429)</b>	<b>357 569</b>	<b>11 160</b>
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 152 421	10 463	1 082 913	10 907
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 164 263)	-	(1 136 308)	-
<b>Charge (revenu) d'intérêt</b>	<b>(11 842)</b>	<b>10 463</b>	<b>(53 395)</b>	<b>10 907</b>
Variation de la provision pour moins-value	(198 567)	-	(67 296)	-
<b>Charge totale</b>	<b>331 418</b>	<b>(1 966)</b>	<b>236 878</b>	<b>22 067</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,70% à 6,20%	3,00% à 3,50%	5,90% à 6,20%	3,50%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,70% à 6,25%		5,90% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,10%	2,10%	2,00% à 2,10%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,20% à 2,75%	2,20% à 2,50%	2,50% à 2,85%	2,50% à 3,10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 7,50%		3,00% à 7,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,00%		3,00% à 5,00%
Années où le taux devrait se stabiliser		2027 et 2028		2027 et 2028

**Tables de mortalité**

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

**Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux**

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2019	2018
Régimes à cotisations déterminées	1 460	1 277
Régimes de retraite des élus municipaux	2 902	2 777

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**9. AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Voir la note 9 à la page S11-4.

**10. EMPRUNTS TEMPORAIRES**

	2019		2018	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Marges de crédit à demande	312 000	-	319 100	66 500
Titres <sup>1</sup>	1 781 500	578 396	1 762 200	389 780
	2 093 500	578 396	2 081 300	456 280

<sup>1</sup> Le montant total des titres autorisés de 1 781,5 M\$ (1 762,2 M\$ en 2018) se compose de la limite autorisée de 750,0 M\$ à la STM et de 1 031,5 M\$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise jusqu'à 20 % des crédits budgétaires pour l'émission de titres temporaires. La Ville peut emprunter, en tout ou en partie, au moyen de billets, d'acceptations bancaires, de papier commercial ou d'autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme.

Au 31 décembre 2018, le taux moyen pondéré des marges de crédit utilisées était de 2,39 %.

Au 31 décembre 2019, le taux moyen pondéré des titres émis est de 1,87 % (2,17 % en 2018)

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**  
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Fournisseurs	835 248	708 693
Rémunération et charges sociales	586 547	567 554
Dépôts et retenues de garantie	256 812	230 631
Intérêts courus sur la dette à long terme	92 506	88 398
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides <sup>1</sup>	83 141	83 907
Passif environnemental <sup>2</sup>	77 227	99 367
Contestations d'évaluation	40 708	39 153
Autres	108 473	89 747
Gouvernement du Québec et ses entreprises <sup>3</sup>	51 015	54 469
Autorité régionale de transport métropolitain	96 987	10 744
Autres	84 896	51 703
	<b>2 313 560</b>	<b>2 024 366</b>

<sup>1</sup> La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 145,2 M\$ (153,2 M\$ en 2018) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (3,5 % en 2018).

<sup>2</sup> La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement peut être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2019, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 54,1 M\$ (76,9 M\$ en 2018), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2045, se chiffrent à 73,5 M\$ (96,5 M\$ en 2018) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (3,5 % en 2018). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux ne peut être établie est de 23,1 M\$ (22,5 M\$ en 2018). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et qu'ils satisfont à tous les critères de comptabilisation, sont portés en réduction du passif. Des recouvrements de 9,8 M\$ (9,8 M\$ 2018) ont réduit la provision au 31 décembre 2019.

<sup>3</sup> En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2019, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est estimé à 39,3 M\$ (39,7 M\$ en 2018).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**12. REVENUS REPORTÉS**  
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Transferts	384 806	160 972
Primes à l'émission de titres	74 856	62 651
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	55 421	34 795
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 170	16 185
Fonds de développement du logement social	22 205	18 198
Autres	23 681	25 812
	<b>577 139</b>	<b>318 613</b>

**13. DETTE À LONG TERME**  
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Obligations et emprunts bancaires <sup>1</sup>	12 779 514	12 224 323
Emprunts à terme et hypothèques immobilières <sup>2</sup>	177 972	90 645
Autres dettes à long terme	23 469	27 249
	<b>12 980 955</b>	<b>12 342 217</b>

<sup>1</sup> Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M\$ (1 294,9 M\$ en 2018).

<sup>2</sup> Les hypothèques immobilières, au montant de 5,1 M\$ (11,1 M\$ en 2018), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 20,6 M\$ (33,3 M\$ en 2018).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**13. DETTE À LONG TERME (suite)**  
**(en milliers de dollars)**

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 753 298	4 276 154
De l'agglomération	2 583 345	2 281 092
Placements du fonds d'amortissement	2 377 291	2 566 743
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	2 886 157	2 862 834
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	380 864	355 394
	<b>12 980 955</b>	<b>12 342 217</b>

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 278,5 M\$ (183,5 M\$ en 2018). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2019, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**13. DETTE À LONG TERME (suite)**  
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

Années	2019			2018		
	Dollars canadiens	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens	À refinancer	Montant net
2019				1 301 788	242 780	1 059 008
2020	628 915	57 431	571 484	587 777	88 011	499 766
2021	1 031 474	297 167	734 307	964 097	297 167	666 930
2022	814 822	461 024	353 798	748 637	461 023	287 614
2023	1 453 541	579 812	873 729	1 319 772	507 072	812 700
2024	1 201 192	203 102	998 090	-	-	-
1 à 5 ans	5 129 944	1 598 536	3 531 408	4 922 071	1 596 053	3 326 018
6 à 10 ans	4 217 670	1 377 610	2 840 060	4 261 707	1 119 630	3 142 077
11 à 15 ans	1 234 463	93 321	1 141 142	722 607	80 365	642 242
16 à 20 ans	1 345 148	191 183	1 153 965	1 382 102	151 811	1 230 291
2043	934 556	-	934 556	934 556	-	934 556
2045	119 174	-	119 174	119 174	-	119 174
<b>TOTAL</b>	<b>12 980 955</b>	<b>3 260 650</b>	<b>9 720 305</b>	<b>12 342 217</b>	<b>2 947 859</b>	<b>9 394 358</b>

**Taux d'intérêt**

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	2019	2018
	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,57 %	3,75 %
6 à 10 ans	3,15 %	3,59 %
11 à 15 ans	4,13 %	4,13 %
16 à 20 ans	3,36 %	3,60 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
	<b>3,66 %</b>	<b>3,89 %</b>

**Juste valeur**

La juste valeur de la dette se chiffre à 14 255,7 M\$ (13 109,1 M\$ en 2018). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 28,0 M\$ (17,6 M\$ en 2018).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**14. ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)**

Voir la note 14 à la page S11-6.

**15. IMMOBILISATIONS  
(en milliers de dollars)**

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Cessions / Radiations	Solde à la fin de l'exercice
<b>COÛT</b>				
Infrastructures	13 144 042	1 203 507	797 927	13 549 622
Réseau du métro - infrastructures	2 691 757	267 443	12 913	2 946 287
Réseau du métro - tunnels	328 081	-	-	328 081
Voitures de métro	1 964 959	104 565	-	2 069 524
Bâtiments	4 120 244	546 976	14 727	4 652 493
Améliorations locatives	131 831	19 005	352	150 484
Véhicules	1 721 213	220 588	89 053	1 852 748
Ameublement et équipement de bureau	652 540	170 937	66 654	756 823
Machinerie, outillage et équipement	473 580	58 818	40 797	491 601
Terrains	1 396 431	151 534	2 895	1 545 070
Autres	13 089	4 016	-	17 105
	<b>26 637 767</b>	<b>2 747 389</b>	<b>1 025 318</b>	<b>28 359 838</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>				
Infrastructures	5 558 715	517 650	797 906	5 278 459
Réseau du métro - infrastructures	775 855	99 769	12 913	862 711
Réseau du métro - tunnels	107 062	3 398	-	110 460
Voitures de métro	286 249	42 741	-	328 990
Bâtiments	1 733 675	125 028	14 515	1 844 188
Améliorations locatives	73 916	11 831	274	85 473
Véhicules	988 001	114 438	82 409	1 020 030
Ameublement et équipement de bureau	294 429	98 174	66 132	326 471
Machinerie, outillage et équipement	213 447	41 866	40 779	214 534
Autres	206	71	-	277
	<b>10 031 555</b>	<b>1 054 966</b>	<b>1 014 928</b>	<b>10 071 593</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>16 606 212</b>	<b>1 692 423</b>	<b>10 390</b>	<b>18 288 245</b>

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 1 115,7 M\$ au 31 décembre 2019 (1 231,8 M\$ en 2018). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2018).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**16. PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE**

Voir la note 16 à la page S11-8.

**17. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS**  
 (en milliers de dollars)

	2019	2018
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	54 523	92 400
Dépôts pour l'achat d'autres actifs	5 169	-
Frais d'émission de titres	60 182	60 011
Autres	11 677	8 867
	<b>131 551</b>	<b>161 278</b>

**18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 3 069,0 M\$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025-2050</u>	<u>Total</u>
704,6 M\$	424,0 M\$	339,7 M\$	262,8 M\$	201,4 M\$	1 136,5 M\$	3 069,0 M\$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 5 617,6 M\$, dont 821,9 M\$ pour l'acquisition de bus et 482,1 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## 19. DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels liés aux activités de fonctionnement, estimés à 1 138,5 M\$, représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 578,9 M\$ et de services rendus de 559,6 M\$ associés à la location de locaux et de prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

<u>2020</u> <sup>1</sup>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025-2065</u>	<u>Total</u>
301,4 M\$	147,3 M\$	128,1 M\$	58,1 M\$	46,3 M\$	457,3 M\$	1 138,5 M\$

<sup>1</sup> Comprend les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée au montant de 114,3 M\$. Ils sont liés à des revenus de transferts de 97,7 M\$ et de services rendus de 16,6 M\$ associés à des prêts d'employés.

Les droits contractuels liés aux activités d'immobilisations se chiffrent à 1 994,7 M\$ dont 811,4 M\$ pour l'acquisition de bus et 392,1 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

## 20. PASSIFS ÉVENTUELS

### a) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 451,8 M\$ (2 074,7 M\$ en 2018).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M\$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon lui, le réseau de transport collectif que gèrent la STM, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé) et l'administration municipale serait inaccessible et violerait les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. Les réclamations comprennent également une action collective de 171 M\$ intentée par la Ligue des Noirs du Québec et autorisée par la Cour supérieure le 7 août 2019. Cette action collective concerne toute personne physique des communautés noires et culturelles qui aurait subi du profilage racial entre le 14 août 2017 et le 11 janvier 2019. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ces actions collectives.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget une somme de 32,0 M\$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

### b) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15), des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2019.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019****20. PASSIFS ÉVENTUELS (Suite)****c) Environnement**

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

**d) Garanties d'emprunts**

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01) (la CMM), de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) (l'ARTM) et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.01) (le RTM, aussi connu sous le nom d'EXO), les municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la CMM, de l'ARTM ou du RTM sont garantes des obligations et des engagements de ces organismes. Les quotes-parts de l'administration municipale dans l'endettement total net à long terme de ceux-ci se chiffrent à 193,6 M\$ (201,7 M\$ en 2018).

Dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal), la Ville cautionne des prêts contractés par des organismes à but non lucratif responsables de la réalisation des projets pour un montant maximal de 150,0 M\$. Au 31 décembre 2019, le montant des prêts cautionnés par la Ville se chiffre à 8,6 M\$. Il est prévu qu'une partie de ces prêts, estimée à 3,2 M\$, sera remboursée à même une contribution ultérieure de la Ville. Le passif éventuel relié aux prêts cautionnés est de 5,4 M\$. Aucune provision pour perte n'a été comptabilisée, aucune n'étant jugée probable.

---

**21. ACTIFS ÉVENTUELS**

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

---

**22. REDRESSEMENT AUX EXERCICES ANTÉRIEURS (S/O)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019****23. DONNÉES BUDGÉTAIRES**

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget de l'administration municipale adopté par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération en novembre 2018 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés aux données budgétaires de l'administration municipale, afin de se conformer aux NCCSP et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est montrée au tableau de la page S11-44.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations de l'administration municipale adopté en novembre 2018 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations adoptés par les principaux organismes contrôlés.

---

**24. INSTRUMENTS FINANCIERS****Utilisation d'instruments financiers dérivés**

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt auxquelles l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ni de spéculation.

**Positions de change et d'intérêt**

Au 31 décembre 2019, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

**Risque de crédit**

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**24. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Juste valeur**

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2019		2018	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 820 754	2 739 808	2 913 333	2 880 376
Débiteurs affectés au remboursement				
de la dette à long terme	2 990 942	2 886 157	2 912 118	2 862 834
Dette à long terme	14 255 749	12 980 955	13 109 158	12 342 217

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 28,0 M\$ (17,6 M\$ en 2018). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**25. EXCÉDENT ACCUMULÉ**  
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	236 774	211 925
Excédent des activités de fonctionnement affecté	459 777	442 550
Réserves financières et fonds réservés	606 280	239 297
Déficit des activités d'immobilisations	(982 306)	(588 221)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 270 212)	(1 232 778)
Investissement net dans les immobilisations	11 626 006	10 718 932
	10 676 319	9 791 705

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales.

**Excédent des activités de fonctionnement affecté**

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

**Réserves financières et fonds réservés**

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

**Déficit des activités d'immobilisations**

Le déficit des activités d'immobilisations correspond à la différence entre le coût des immobilisations et le total des sources de financement.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**25. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)**  
(en milliers de dollars)

**Charges constatées à taxer ou à pourvoir**

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1<sup>er</sup> janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce solde net est viré par affectations à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);
- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);
- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);
- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);
- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

**Investissement net dans les immobilisations**

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement et des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**26. REVENUS DE TRANSFERTS  
(en milliers de dollars)**

	2019	2018
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 596	5 488
Gouvernement du Québec	402 233	327 129
Communauté métropolitaine de Montréal	42 988	37 603
	450 817	370 220
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	28 874	34 378
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	163	25 502
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	275 391	526 522
Programme d'aide financière du fonds de l'infrastructure de transport en commun	320 620	251 325
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	31 613	168 296
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	45 806	38 743
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	30 237	44 002
Autres	50 101	47 840
	782 805	1 136 608
	1 233 622	1 506 828

**27. REVENUS D'INTÉRÊTS  
(en milliers de dollars)**

	2019	2018
Placements du fonds d'amortissement	96 471	78 926
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	56 141	49 475
	152 612	128 401
Arriérés de taxes	14 521	15 963
	167 133	144 364

**28. REMBOURSEMENT DE LA DETTE DANS LES DONNÉES FINANCIÈRES ÉTABLIES À DES FINS FISCALES**

Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et les charges de fonctionnement pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019****29. INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS**

La Ville est apparentée à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de la Ville sont la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que les dirigeants des autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Au cours de l'année financière 2019, la Ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

**30. TRANSFERT D'ACTIFS, DE PASSIFS, D'OBLIGATIONS ET DE RESPONSABILITÉS ENTRE ORGANISMES  
COMPRIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Au 31 décembre 2019, l'administration municipale avait débuté ou complété des démarches visant le transfert d'actifs, de passifs et de responsabilités entre organismes compris dans le périmètre de consolidation de la Ville.

**Exercice terminé le 31 décembre 2019****Technoparc Montréal**

En vertu d'une entente intervenue le 19 décembre 2019, Technoparc Montréal a cédé à l'administration municipale, sans compensation monétaire, l'ensemble de ses éléments d'actifs en contrepartie de la prise en charge, par l'administration municipale de son passif et de ses obligations et responsabilités. Les actifs, d'une valeur comptable nette de 18,5 M\$, sont composés de propriétés destinées à la revente et d'immobilisations. Les passifs, au montant de 4,4 M\$, sont principalement liés aux propriétés destinées à la revente.

Le transfert de ces actifs et passifs a été effectué à la valeur comptable nette à la date du transfert. Il n'a aucun effet sur les états financiers consolidés de la Ville. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les activités associées à la gestion des actifs transférés seront exercées par l'administration municipale. Le processus de dissolution de Technoparc Montréal se poursuivra en 2020.

**Exercice subséquent****Société en commandite Stationnement de Montréal**

Le 31 décembre 2019, l'administration municipale a résilié l'entente qu'elle avait conclue en 1995 avec la Société en commandite Stationnement de Montréal, par laquelle elle lui avait confié l'exploitation du stationnement tarifé sur son territoire. Les parties ont signé un acte de cession qui fait en sorte que l'administration municipale devient propriétaire, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, des immeubles et autres biens meubles liés à l'exploitation du stationnement tarifé. Cette cession est consentie sans compensation monétaire et en considération de la prise en charge, par l'administration municipale, de certains contrats, réclamations et recours de la SCSM. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la valeur comptable nette des actifs cédés est de 12,4 M\$.

**Agence de mobilité durable**

L'Agence de mobilité durable, nouvel organisme du périmètre comptable, a été constituée le 13 février 2019 en vertu de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, conformément à une entente intervenue entre les parties, l'administration municipale lui a confié la gestion, le développement et la promotion du stationnement tarifé et lui cède certains actifs pour une considération équivalente à leur valeur comptable nette de 7,4 M\$. Cette transaction, constatée à la valeur comptable nette, n'aura aucun effet sur les états financiers consolidés de la Ville pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2020.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

### 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

#### Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Il est prévu que la STM transférera à l'ARTM des voies réservées, des stationnements incitatifs et des terminus et que cette dernière cédera des stationnements incitatifs et des terminus.

#### COVID-19 (maladie à coronavirus 2019)

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. De plus, le 23 mars 2020, à l'exception de certains services essentiels, le gouvernement québécois a ordonné la fermeture de toutes les entreprises et de tous les commerces du Québec jusqu'au 4 mai 2020.

Face à cette pandémie, la Ville a adopté plusieurs mesures spécifiques qui comprennent notamment l'annulation de festivals, événements sportifs et rassemblements publics sur l'ensemble du territoire montréalais jusqu'au 2 juillet ainsi que la fermeture, jusqu'à nouvel ordre, de plusieurs installations culturelles et sportives, des bureaux Accès Montréal et de différents comptoirs de services. La Ville a également reporté au 2 juillet les deuxièmes versements des taxes foncières et des quotes-parts exigées des municipalités liées et suspendu l'augmentation annuelle des tarifs des parcomètres. Des mesures d'aide aux personnes vulnérables et aux commerces et entreprises ont aussi été prises. La Ville continue d'assurer les services municipaux essentiels, comme l'accès à l'eau potable, les services d'urgence, le transport collectif et la collecte des ordures et du recyclage.

De plus, la COVID-19 a aussi des incidences financières importantes telle la baisse de la valeur marchande des actifs des régimes de retraite qui pourrait affecter les résultats financiers des exercices futurs. Toutefois, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient causer sur les résultats financiers consolidés et sur la situation financière de la Ville au cours des exercices futurs.

---

### 32. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

**TABLEAU COMPLÉMENTAIRE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

CONCILIATION DES BUDGETS DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS					<i>(en milliers de dollars)</i>
					2019
	Budgets déposés				
	Administration municipale	Organismes contrôlés <sup>1</sup>	Ajustements <sup>2</sup>	Éliminations <sup>3</sup>	Budget consolidé
<b>Revenus</b>					
Taxes	3 577 627	-	-	(22 934)	3 554 693
Compensations tenant lieu de taxes	275 845	-	-	-	275 845
Quotes-parts	426 130	-	-	-	426 130
Transferts	320 344	814 146	212 000	(44 792)	1 301 698
Services rendus	316 538	1 585 772	-	(94 572)	1 807 738
Imposition de droits	248 418	-	-	-	248 418
Amendes et pénalités	208 413	-	-	-	208 413
Intérêts	151 678	16 315	-	(37 473)	130 520
Autres revenus	24 210	86 986	1 100	(2 000)	110 296
	5 549 203	2 503 219	213 100	(201 771)	8 063 751
<b>Charges</b>					
Administration générale	765 321	-	15 579	(8 025)	772 875
Sécurité publique	1 042 111	-	30 025	(669)	1 071 467
Transport	1 047 736	1 683 395	282 361	(101 084)	2 912 408
Hygiène du milieu	432 542	-	236 786	(1 239)	668 089
Santé et bien-être	115 107	74 550	1 667	(14 828)	176 496
Aménagement, urbanisme et développement	257 999	6 100	42 263	(3 056)	303 306
Loisirs et culture	589 601	49 418	165 172	(35 397)	768 794
Frais de financement	408 677	165 310	-	(37 473)	536 514
	4 659 094	1 978 773	773 853	(201 771)	7 209 949
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	890 109	524 446	(560 753)	-	853 802
<b>Financement</b>					
Remboursement de la dette à long terme	(498 425)	-	498 425	-	-
<b>Affectations (note 25)</b>					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	23 830	-	(23 830)	-	-
Réserves financières et fonds réservés	(434 661)	-	434 661	-	-
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	19 147	-	(19 147)	-	-
	(391 684)	-	391 684	-	-
<b>Excédent consolidé budgété de l'exercice</b>	-	524 446	329 356	-	853 802

<sup>1</sup> Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été inscrits dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement des immobilisations des organismes contrôlés, au montant de 297,1 M\$, est répartie dans les fonctions suivantes : transport 286,3 M\$, santé et bien-être 10,7 M\$ et aménagement, urbanisme et développement 0,1 M\$.

<sup>2</sup> Les ajustements sont relatifs aux données budgétaires de l'administration municipale. Ils sont nécessaires pour calculer l'excédent de l'exercice budgété sur la base des NCCSP. Ils consistent à inclure les revenus liés aux activités d'immobilisations de 213,1 M\$ ainsi que la charge d'amortissement des immobilisations au montant de 773,8 M\$. En contrepartie, le remboursement de la dette à long terme et les affectations sont éliminés car ils n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

<sup>3</sup> En vertu des NCCSP, les opérations entre les organismes inclus dans le périmètre de consolidation sont éliminées.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		Réalizations 2018		Budget 2019	Réalizations 2019		Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Revenus</b>							
<b>Fonctionnement</b>							
Taxes	1	3 482 078 000	3 577 627 000	3 554 283 000			3 529 631 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	264 417 000	275 845 000	274 855 000			274 855 000
Quotes-parts	3	418 105 000	426 130 000	425 936 000			425 936 000
Transferts	4	283 068 000	320 344 000	358 668 000		143 846 000	450 817 000
Services rendus	5	313 510 000	316 538 000	313 994 000		1 580 772 000	1 812 902 000
Imposition de droits	6	318 973 000	248 418 000	369 332 000			369 332 000
Amendes et pénalités	7	189 033 000	208 413 000	179 463 000			179 463 000
Revenus de placements de portefeuille	8	117 142 000	100 527 000	122 043 000		30 569 000	152 612 000
Autres revenus d'intérêts	9	43 660 000	51 151 000	50 683 000			14 521 000
Autres revenus	10	46 420 000	24 210 000	28 452 000		57 908 000	74 360 000
Effet net des opérations de restructuration	11			8 472 000			
	12	5 476 406 000	5 549 203 000	5 686 181 000		1 813 095 000	7 284 429 000
<b>Investissement</b>							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	191 429 000	212 000 000	149 323 000		633 482 000	782 805 000
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17	7 386 000	1 100 000	9 129 000			9 129 000
Autres	18	7 752 000		13 620 000		5 530 000	14 103 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
	20	206 567 000	213 100 000	172 072 000		639 012 000	806 037 000
	21	5 682 973 000	5 762 303 000	5 858 253 000		2 452 107 000	8 090 466 000
<b>Charges</b>							
Administration générale	22	673 533 000	765 321 000	701 590 000	13 747 000		706 143 000
Sécurité publique	23	1 077 332 000	1 042 111 000	1 096 757 000	27 802 000		1 123 864 000
Transport	24	1 016 709 000	1 047 736 000	1 023 479 000	274 090 000	1 691 394 000	2 885 702 000
Hygiène du milieu	25	466 652 000	432 542 000	442 469 000	224 096 000		665 280 000
Santé et bien-être	26	94 991 000	115 107 000	123 976 000	1 462 000	71 726 000	182 698 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	200 721 000	257 999 000	278 220 000	41 199 000	10 228 000	323 907 000
Loisirs et culture	28	597 210 000	589 601 000	617 601 000	157 848 000	67 728 000	807 605 000
Réseau d'électricité	29						
Frais de financement	30	397 165 000	408 677 000	400 983 000		145 832 000	510 653 000
Effet net des opérations de restructuration	31					13 519 000	
Amortissement des immobilisations	32	726 848 000	773 852 000	740 244 000	( 740 244 000 )		
	33	5 251 161 000	5 432 946 000	5 425 319 000		2 000 427 000	7 205 852 000
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	34	431 812 000	329 357 000	432 934 000		451 680 000	884 614 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES  
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		Réalisations 2018	Budget 2019		Réalisations 2019	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	431 812 000	329 357 000	432 934 000	451 680 000	884 614 000
Moins: revenus d'investissement	2	( 206 567 000 )	( 213 100 000 )	( 172 072 000 )	( 639 012 000 )	( 806 037 000 )
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	225 245 000	116 257 000	260 862 000	(187 332 000)	78 577 000
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
<b>Immobilisations</b>						
Amortissement	4	726 848 000	773 852 000	740 244 000	314 722 000	1 054 966 000
Produit de cession	5	29 863 000	6 701 000	18 576 000	3 076 000	21 652 000
(Gain) perte sur cession	6	(24 138 000)	(6 701 000)	(12 547 000)	1 285 000	(11 262 000)
Réduction de valeur / Reclassement	7				5 047 000	
	8	732 573 000	773 852 000	746 273 000	324 130 000	1 065 356 000
<b>Propriétés destinées à la revente</b>						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
<b>Financement</b>						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	33 148 000	38 900 000	60 380 000		26 110 000
Remboursement de la dette à long terme	17	( 506 440 000 )	( 540 244 000 )	( 541 991 000 )	( 109 335 000 )	( 651 326 000 )
	18	(473 292 000)	(501 344 000)	(481 611 000)	(109 335 000)	(625 216 000)
<b>Affectations</b>						
Activités d'investissement	19	( 17 704 000 )		( 10 531 000 )	( 51 143 000 )	( 61 674 000 )
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté	21	117 980 000	23 830 000	159 109 000	273 000	159 382 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(354 486 000)	(434 661 000)	(437 312 000)	(9 095 000)	(446 407 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(17 622 000)	22 066 000	14 069 000	3 616 000	51 955 000
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	(271 832 000)	(388 765 000)	(274 665 000)	(56 349 000)	(296 744 000)
	26	(12 551 000)	(116 257 000)	(10 003 000)	158 446 000	143 396 000
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27	212 694 000		250 859 000	(28 886 000)	221 973 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DECEMBRE 2019**

		Réalisations 2018	Budget 2019	Réalizations 2019		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés
<b>Revenus</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
Taxes	1	3 482 078 000	3 577 627 000	3 554 283 000		3 529 631 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	264 417 000	275 845 000	274 855 000		274 855 000
Quotes-parts	3	418 105 000	426 130 000	425 936 000		425 936 000
Transferts	4	283 068 000	320 344 000	358 668 000		450 817 000
Services rendus	5	313 510 000	316 538 000	313 994 000		1 812 902 000
Imposition de droits	6	318 973 000	248 418 000	369 332 000		369 332 000
Amendes et pénalités	7	189 033 000	208 413 000	179 463 000		179 463 000
Revenus de placements de portefeuille	8	117 142 000	100 527 000	122 043 000		152 612 000
Autres revenus d'intérêts	9	43 660 000	51 151 000	50 683 000		14 521 000
Autres revenus	10	46 420 000	24 210 000	28 452 000		74 360 000
Effet net des opérations de restructuration	11			8 472 000		
	12	5 476 406 000	5 549 203 000	5 686 181 000		7 284 429 000
<b>Investissement</b>						
Taxes	13					
Quotes-parts	14					
Transferts	15	191 429 000	212 000 000	149 323 000		782 805 000
Imposition de droits	16					
Effet net des opérations de restructuration				5 047 000		
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	17	7 386 000	1 100 000	9 129 000		9 129 000
Autres	18	7 752 000		8 573 000		14 103 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19					
	20	206 567 000	213 100 000	172 072 000		806 037 000
	21	<b>5 682 973 000</b>	<b>5 762 303 000</b>	<b>5 858 253 000</b>		<b>8 090 466 000</b>
<b>Charges</b>						
Administration générale	22	673 533 000	765 321 000	701 590 000	13 747 000	706 143 000
Sécurité publique	23	1 077 332 000	1 042 111 000	1 096 757 000	27 802 000	1 123 864 000
Transport	24	1 016 709 000	1 047 736 000	1 023 479 000	274 090 000	2 885 702 000
Hygiène du milieu	25	466 652 000	432 542 000	442 469 000	224 096 000	665 280 000
Santé et bien-être	26	94 991 000	115 107 000	123 976 000	1 462 000	182 698 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	200 721 000	257 999 000	278 220 000	41 199 000	323 907 000
Loisirs et culture	28	597 210 000	589 601 000	617 601 000	157 848 000	807 605 000
Réseau d'électricité	29					
Frais de financement	30	397 165 000	408 677 000	400 983 000		510 653 000
Effet net des opérations de restructuration	31					13 519 000
Amortissement des immobilisations	32	726 848 000	773 852 000	740 244 000	( 740 244 000 )	
	33	<b>5 251 161 000</b>	<b>5 432 946 000</b>	<b>5 425 319 000</b>		<b>2 000 427 000</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	34	<b>431 812 000</b>	<b>329 357 000</b>	<b>432 934 000</b>		<b>884 614 000</b>

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

		<u>2018</u>		<u>2019</u>	
		<u>Administration municipale</u>	<u>Administration municipale</u>	<u>Organismes contrôlés et partenariats</u>	<u>Total consolidé<sup>1</sup></u>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	480 333 000	786 817 000	115 917 000	902 734 000
Débiteurs (note 5)	2	2 925 473 000	3 166 130 000	3 044 763 000	5 057 134 000
Prêts (note 6)	3	37 386 000	55 718 000	1 882 000	57 600 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 265 385 000	2 292 332 000	447 476 000	2 739 808 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6				
Autres actifs financiers (note 9)	7	1 592 000	1 592 000	378 000	1 970 000
	8	5 710 169 000	6 302 589 000	3 610 416 000	8 759 246 000
<b>PASSIFS</b>					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10		199 385 000	379 011 000	578 396 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	1 668 213 000	1 803 411 000	569 820 000	2 313 560 000
Revenus reportés (note 12)	12	311 275 000	564 107 000	13 032 000	577 139 000
Dette à long terme (note 13)	13	9 221 042 000	9 922 209 000	4 152 834 000	12 980 955 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	304 546 000	287 199 000	21 452 000	308 651 000
	15	11 505 076 000	12 776 311 000	5 136 149 000	16 758 701 000
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)</b>	16	<b>(5 794 907 000)</b>	<b>(6 473 722 000)</b>	<b>(1 525 733 000)</b>	<b>(7 999 455 000)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations (note 15)	17	10 868 497 000	11 944 998 000	6 343 247 000	18 288 245 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	120 839 000	157 844 000		157 844 000
Stocks de fournitures	19	50 276 000	46 915 000	51 219 000	98 134 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	50 044 000	51 648 000	79 903 000	131 551 000
	21	11 089 656 000	12 201 405 000	6 474 369 000	18 675 774 000
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22	215 822 000	246 596 000	(9 822 000)	236 774 000
Excédent de fonctionnement affecté	23	377 047 000	417 508 000	42 269 000	459 777 000
Réserves financières et fonds réservés	24	82 643 000	440 531 000	165 749 000	606 280 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	( 1 184 066 000 )	( 1 212 485 000 )	( 113 591 000 )	( 1 270 212 000 )
Financement des investissements en cours	26	(251 026 000)	(708 673 000)	(273 633 000)	(982 306 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	6 054 329 000	6 544 206 000	5 137 664 000	11 626 006 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	5 294 749 000	5 727 683 000	4 948 636 000	10 676 319 000

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2019	Réalizations 2019	Réalizations 2019	Réalizations 2018
<b>Rémunération</b>	1	1 773 917 000	1 834 881 000	2 609 478 000	2 516 290 000
<b>Charges sociales</b>	2	521 380 000	512 177 000	752 082 000	667 314 000
<b>Biens et services</b>					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	3				
Ententes de services					
Services de transport collectif	4				
Autres services	5				
Autres biens et services	6	956 568 000	976 814 000	1 319 803 000	1 222 658 000
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	7	317 152 000	305 492 000	364 347 000	342 744 000
D'autres organismes municipaux	8				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	9	30 889 000	34 699 000	115 424 000	130 436 000
D'autres tiers	10	59 221 000	57 048 000	20 886 000	18 982 000
Autres frais de financement	11	1 415 000	3 744 000	9 996 000	8 547 000
<b>Contributions à des organismes</b>					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	12	639 142 000	581 334 000	581 334 000	590 778 000
Transferts	13				
Autres	14	48 552 000	51 990 000	293 000	210 000
Autres organismes					
Transferts	15				
Autres	16	238 036 000	310 016 000	327 274 000	223 566 000
<b>Amortissement des immobilisations</b>	17	773 852 000	740 244 000	1 054 966 000	1 016 695 000
<b>Autres</b>					
- Autres	18	72 822 000	16 880 000	49 969 000	54 085 000
-	19				
-	20				
	21	5 432 946 000	5 425 319 000	7 205 852 000	6 792 305 000

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS  
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

2019

2018

**RÉSULTATS**

**Revenus**

Revenus sur les placements de portefeuille	1
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	2
Autres revenus	3
	4

**Charges**

Créances douteuses	
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	5
Variation de la provision pour moins-value	6
	7
Autres charges	8
	9
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>10</b>

**SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE**

**Actifs**

Trésorerie et équivalents de trésorerie	11
Placements de portefeuille	12
Débiteurs	13
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	14
Provision pour moins-value	15 (                    ) (                    )
	16
	17

**Passifs**

Créditeurs et charges à payer	18
Revenus reportés	19
Dette à long terme	20
	21
<b>Solde du Fonds local d'investissement</b>	<b>22</b>

**VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE  
ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE**

Libres	23
Supportant les engagements de prêts	24
Supportant les garanties de prêts	25
	26

**Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu**

**Note sur la dette à long terme**

**Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts**

**Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts**

**Note sur les autres revenus et les autres charges**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS  
FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**2019**

**2018**

**RÉSULTATS**

**Revenus**

Revenus sur les placements de portefeuille	1
Revenus sur les prêts aux entreprises	2
Autres revenus	3
	4

**Charges**

Créances douteuses	
Radiation de prêts	5
Variation de la provision pour moins-value	6
	7
Intérêts sur la dette à long terme	8
Autres charges	9
	10

<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	11
---	----

**SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE**

**Actifs**

Trésorerie et équivalents de trésorerie	12
Placements de portefeuille	13
Débiteurs	14
Prêts aux entreprises	15
Provision pour moins-value	16 ( ) ( )
	17
	18

**Passifs**

Créditeurs et charges à payer	19
Revenus reportés	20
Dette à long terme	21
	22

**Solde du Fonds local de solidarité**

Excédent affecté aux prêts aux entreprises	23
Excédent (déficit) non affecté	24
	25

**VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE  
ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE**

Libres	26
Supportant les engagements de prêts	27
	28

**Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu**

**Note sur la dette à long terme**

**Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts**

**Note sur les autres revenus et les autres charges**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

2019

2018

**RÉSULTATS**

**Revenus**

Revenus provenant de la gestion foncière	1
Revenus provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	2
	3

**Charges**

Frais de gestion	
Salaires	4
Créances douteuses	5
Autres frais de gestion	6
	7

Activités et projets de mise en valeur du territoire

-	8
-	9
-	10
-	11
-	12
-	13
	14
	15

**Excédent (déficit) de l'exercice**

16

**SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE**

**Actifs**

Trésorerie et équivalents de trésorerie	17
Placements de portefeuille	18
Débiteurs	19
Provision pour créances douteuses	20 (                    ) (                    )
	21
Autres	22
	23

**Passifs**

Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	24
Créditeurs et charges à payer	25
Revenus reportés	
Provenant de la gestion foncière	26
Provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	27
Autres	28
Autres	29
	30
<b>Solde du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire</b>	<b>31</b>

**Note sur les autres actifs****Note sur les créditeurs et charges à payer****Note sur les autres revenus reportés****Note sur les autres passifs**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

		2019	2018
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	236 774 000	211 925 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	459 777 000	442 550 000
Réserves financières et fonds réservés	3	606 280 000	239 297 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	( 1 270 212 000 )	( 1 232 778 000 )
Financement des investissements en cours	5	(982 306 000)	(588 221 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	11 626 006 000	10 718 932 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7	-	-
	8	10 676 319 000	9 791 705 000
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>			
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>			
Administration municipale	9	246 596 000	215 822 000
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	10	(9 822 000)	(3 897 000)
	11	236 774 000	211 925 000
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Administration municipale			
- Affect. À l'exercice suivant	12	12 740 000	4 800 000
- Exc.affect.-Arrondissements	13	226 117 000	205 253 000
- Exc.affect.-Projets spécifique	14	124 866 000	107 136 000
- Exc.affect.-Autres fins	15	53 785 000	59 858 000
-	16		
-	17		
-	18		
-	19		
-	20		
	21	417 508 000	377 047 000
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>			
- Exc.affect.-Autres fins	22	42 269 000	65 503 000
-	23		
-	24		
	25	42 269 000	65 503 000
	26	459 777 000	442 550 000
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
Réserves financières - Administration municipale			
- Gestion de la voirie	27	26 791 000	34 538 000
- Gestion de l'eau	28	27 541 000	35 337 000
- Immobilisations	29	375 450 000	282 000
-	30		
-	31		
	32	429 782 000	70 157 000
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
-	33		
-	34		
-	35		
	36		
<b>Fonds réservés</b>			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37	3 570 000	3 768 000
Organismes contrôlés et partenariats	38	7 000 000	7 000 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39		
Organismes contrôlés et partenariats	40		
Montant non réservé			
Administration municipale	41	814 000	2 183 000
Organismes contrôlés et partenariats	42	6 057 000	6 057 000
Fonds local d'investissement	43		
Fonds local de solidarité	44		
Autres			
- Immobilisations	45	152 692 000	143 597 000
- U. de stationnement et autres	46	6 365 000	6 535 000
	47	176 498 000	169 140 000
	48	606 280 000	239 297 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019	2018
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	49 ( 6 117 000 )	( 6 117 000 )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	50 ( 191 827 000 )	( 199 140 000 )
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	51 ( 42 700 000 )	( 57 000 000 )
Autres	52 ( (123 375 000) )	( (162 856 000) )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	53 ( )	( )
	54 ( 117 269 000 )	( 99 401 000 )
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	55 ( )	( )
Assainissement des sites contaminés	56 ( 35 200 000 )	( 36 800 000 )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	57 ( )	( )
Autres	58 ( )	( )
-	59 ( )	( )
	60 ( 152 469 000 )	( 136 201 000 )
Mesures d'allègement fiscal transitoires		
Modifications comptables du 1 <sup>er</sup> janvier 2000		
Salaires et avantages sociaux	61 ( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	62 ( )	( )
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	63 ( 6 740 000 )	( 8 940 000 )
Utilisation du fonds de roulement	64 ( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	65 ( )	( )
Autres	66 ( )	( )
-	67 ( )	( )
	68 ( 6 740 000 )	( 8 940 000 )
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure transitoire relative à la TVQ	69 ( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	70 ( 5 511 000 )	( 4 030 000 )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	71 ( )	( )
Autres		
- Act.de fonc. financées	72 ( 1 402 538 000 )	( 1 355 985 000 )
- Act.de fonc. à financer	73 ( 88 803 000 )	( 89 318 000 )
	74 ( 1 496 852 000 )	( 1 449 333 000 )
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	75 5 511 000	4 030 000
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	76 289 476 000	251 517 000
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	77	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	78	
Autres		
- Débiteurs sur les dép. de fonc	79 90 862 000	106 149 000
	80 385 849 000	361 696 000
	81 ( 1 270 212 000 )	( 1 232 778 000 )

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	82 740 373 000	746 346 000
Investissements à financer	83 ( 1 722 679 000 ) (	1 334 567 000 )
	84 (982 306 000)	(588 221 000)
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>		
Éléments d'actif		
Immobilisations	85 18 288 245 000	16 606 212 000
Propriétés destinées à la revente	86 159 814 000	135 308 000
Prêts	87 57 600 000	37 587 000
Placements de portefeuille à titre d'investissement	88 2 377 291 000	2 566 743 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	89	
	90 20 882 950 000	19 345 850 000
Ajustements aux éléments d'actif	91 (308 276 000)	(279 044 000)
	92 20 574 674 000	19 066 806 000
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	93 ( 12 980 955 000 ) (	12 342 217 000 )
Frais reportés liés à la dette à long terme	94 (	)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	95 2 886 157 000	2 862 834 000
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	96 1 113 062 000	1 104 468 000
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	97 33 068 000	27 041 000
	98 ( 8 948 668 000 ) (	8 347 874 000 )
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	99 (	)
	100 ( 8 948 668 000 ) (	8 347 874 000 )
	101 11 626 006 000	10 718 932 000

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

	Régimes de retraite enregistrés	Régimes supplémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1 <u>12</u>	2 <u>21</u>

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	3 (28 003 000)	(182 135 000)
Charge de l'exercice	4 ( 331 418 000 )	( 236 878 000 )
Cotisations versées par l'employeur	5 327 976 000	391 010 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6 <u>(31 445 000)</u>	<u>(28 003 000)</u>
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7 20 741 485 000	19 741 973 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 ( 20 583 458 000 )	( 19 391 122 000 )
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9 158 027 000	350 851 000
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10 (51 711 000)	(42 526 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11 106 316 000	308 325 000
Provision pour moins-value	12 ( 137 761 000 )	( 336 328 000 )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13 <u>(31 445 000)</u>	<u>(28 003 000)</u>
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes en cause	14 <u>24</u>	<u>24</u>
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15 <u>8 235 411 000</u>	<u>6 208 473 000</u>
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 ( 8 746 045 000 )	( 6 787 150 000 )
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 ( <u>510 634 000</u> )	( <u>578 677 000</u> )
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18 510 410 000	470 637 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19 333 524 000	607 000
	20 <u>843 934 000</u>	<u>471 244 000</u>
Cotisations salariales des employés	21 ( 233 696 000 )	( 209 706 000 )
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 ( )	( )
	23 610 238 000	261 538 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24 65 809 000	96 031 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25 (134 220 000)	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27	
Variation de la provision pour moins-value	28 (198 567 000)	(67 296 000)
Autres	29	
-	30	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	31 <u>343 260 000</u>	<u>290 273 000</u>
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	32 1 152 421 000	1 082 913 000
Rendement espéré des actifs	33 ( 1 164 263 000 )	( 1 136 308 000 )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	34 (11 842 000)	(53 395 000)
Charge de l'exercice	35 <u>331 418 000</u>	<u>236 878 000</u>

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019	2018
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	36 1 512 038 000	1 156 450 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	37 ( 1 164 263 000 )	( 1 136 308 000 )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	38 347 775 000	20 142 000
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	39 (270 179 000)	22 445 000
Prestations versées au cours de l'exercice	40 1 074 198 000	1 033 986 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	41 21 318 594 000	19 427 822 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	42	
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	43 (140 421 000)	(135 167 000)
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8		
Pour la réserve de restructuration	44 435 066 000	391 650 000
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45 1 761 018 000	1 379 432 000
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46 13	13
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47 5,86 %	5,97 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48 5,87 %	6,04 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49 2,52 %	2,68 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50 2,02 %	2,02 %
Autres hypothèses économiques		
-	51	
-	52	

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

	Régimes d'avantages complémentaires de retraite	Autres avantages sociaux futurs
	_____	_____
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	53	54
<b>Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements</b>		
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	_____	_____
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	55 (288 861 000)	(276 781 000)
Charge de l'exercice	56 ( 1 966 000 )	( 22 067 000 )
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57 9 689 000	9 987 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58 <u>(277 206 000)</u>	<u>(288 861 000)</u>
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 ( 292 262 000 )	( 299 862 000 )
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61 (292 262 000)	(299 862 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62 15 056 000	11 001 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63 (277 206 000)	(288 861 000)
Provision pour moins-value	64 ( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65 <u>(277 206 000)</u>	<u>(288 861 000)</u>
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 ( 292 262 000 )	( 299 862 000 )
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 ( 292 262 000 )	( 299 862 000 )
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70 10 105 000	9 953 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71 (20 285 000)	(532 000)
	72 (10 180 000)	9 421 000
Cotisations salariales des employés	73 ( )	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74 ( )	( )
	75 (10 180 000)	9 421 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76 331 000	1 743 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77 (2 580 000)	(4 000)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79	
Variation de la provision pour moins-value	80	

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019	2018
Autres		
-	81	
-	82	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83 <u>(12 429 000)</u>	<u>11 160 000</u>
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84 <u>10 463 000</u>	<u>10 907 000</u>
Rendement espéré des actifs	85 ( <u>                    </u> )	( <u>                    </u> )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86 <u>10 463 000</u>	<u>10 907 000</u>
Charge de l'exercice	87 <u>(1 966 000)</u>	<u>22 067 000</u>
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89 ( <u>                    </u> )	( <u>                    </u> )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91 (1 806 000)	15 365 000
Prestations versées au cours de l'exercice	92 9 689 000	9 987 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94	
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96 13	12
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97 3,15 %	3,50 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98 %	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99 2,29 %	2,90 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100 2,10 %	2,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101 5,46 %	6,06 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102 3,70 %	4,12 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103 2 028	2 028
Autres hypothèses économiques		
-	104	
-	105	

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 106 \_\_\_\_\_

**Description des régimes et autres renseignements**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Charge de l'exercice</b>		
Cotisations de l'employeur		
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	107	
Régime volontaire d'épargne-retraite	108	
Régime de retraite simplifié	109	
Régime de retraite par financement salarial	110	
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	111	
Autres régimes	112	1 277 000
	113	1 460 000
	1 460 000	1 277 000

**D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)**

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 114 \_\_\_\_\_

**Description des régimes et autres renseignements**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Charge de l'exercice</b>		
Cotisations de l'employeur	115	

**E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	116	106
	103	106

**Description du régime**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Cotisations des élus au RREM</b>	117	426 000
	472 000	426 000
<b>Charge de l'exercice</b>		
Contributions de l'employeur au RREM	118	1 436 000
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	119	1 341 000
	120	2 777 000
	2 902 000	2 777 000
	2 902 000	2 777 000

**Note**

---

## **RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS**

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>	<b>Administration municipale</b>		<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2019</b>	<b>Réalisations 2019</b>	<b>Réalisations 2018</b>
<b>TAXES</b>				
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	2 775 695 000	2 751 043 000	2 736 686 000
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3	394 192 000	394 192 000	347 172 000
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5	103 332 000	103 332 000	100 080 000
Activités de fonctionnement	6	149 088 000	149 088 000	143 309 000
Activités d'investissement	7			
Autres	8	2 099 000	2 099 000	2 170 000
	9	3 424 406 000	3 399 754 000	3 329 417 000
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10	23 969 000	23 969 000	24 373 000
Égout	11			
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13	14 192 000	14 192 000	14 096 000
Autres				
- Taxe immatriculation	14	36 032 000	36 032 000	35 778 000
- Autres	15	626 000	626 000	650 000
-	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 353 000	13 353 000	13 101 000
Service de la dette	18	7 449 000	7 449 000	8 048 000
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20	20 509 000	20 509 000	21 145 000
Activités d'investissement	21			
	22	116 130 000	116 130 000	117 191 000
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative				
Autres	23			
	24	13 747 000	13 747 000	13 573 000
	25	13 747 000	13 747 000	13 573 000
	26	129 877 000	129 877 000	130 764 000
	27	3 554 283 000	3 529 631 000	3 460 181 000

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>				
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière	28	33 562 000	33 562 000	33 641 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	29	4 019 000	4 019 000	3 655 000
Taxes d'affaires	30			
Compensations pour les terres publiques	31			
	32	37 581 000	37 581 000	37 296 000
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	33	76 048 000	76 048 000	74 798 000
Cégeps et universités	34	58 856 000	58 856 000	56 408 000
Écoles primaires et secondaires	35	46 151 000	46 151 000	42 714 000
	36	181 055 000	181 055 000	173 920 000
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière	37	1 564 000	1 564 000	1 525 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	38	190 000	190 000	167 000
Taxes d'affaires	39			
	40	1 754 000	1 754 000	1 692 000
	41	220 390 000	220 390 000	212 908 000
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>				
Taxes sur la valeur foncière	42	33 024 000	33 024 000	31 107 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	43	3 990 000	3 990 000	3 418 000
Taxes d'affaires	44	2 115 000	2 115 000	1 335 000
	45	39 129 000	39 129 000	35 860 000
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
Taxes sur la valeur foncière	46			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	47	13 239 000	13 239 000	13 600 000
	48	13 239 000	13 239 000	13 600 000
<b>AUTRES</b>				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49			
Autres	50	2 097 000	2 097 000	2 049 000
	51	2 097 000	2 097 000	2 049 000
	52	274 855 000	274 855 000	264 417 000

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
<b>TRANSFERTS</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	53	21 752 000	21 752 000	20 130 000
<b>Sécurité publique</b>				
Police	54	11 455 000	11 455 000	8 126 000
Sécurité incendie	55	8 157 000	8 157 000	8 246 000
Sécurité civile	56	4 000 000	4 000 000	
Autres	57	120 000	120 000	125 000
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	58	2 355 000	2 355 000	2 777 000
Enlèvement de la neige	59	666 000	666 000	693 000
Autres	60	693 000	693 000	1 079 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	61	2 508 000	84 430 000	80 368 000
Transport adapté	62			
Transport scolaire	63			
Autres	64			
Transport aérien	65			
Transport par eau	66			
Autres	67			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	394 000	394 000	141 000
Réseau de distribution de l'eau potable	69	61 000	61 000	63 000
Traitement des eaux usées	70	10 718 000	10 718 000	13 886 000
Réseaux d'égout	71			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	72	17 891 000	17 891 000	17 663 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	73	450 000	450 000	503 000
Tri et conditionnement	74			
Autres	75			
Autres	76	149 000	149 000	183 000
Cours d'eau	77			
Protection de l'environnement	78	1 896 000	1 896 000	443 000
Autres	79			
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	80	28 106 000	28 106 000	978 000
Sécurité du revenu	81			
Autres	82	14 897 000	14 897 000	15 583 000
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	83	3 549 000	3 549 000	
Rénovation urbaine	84	1 767 000	1 767 000	2 043 000
Promotion et développement économique	85	54 677 000	54 677 000	18 849 000
Autres	86			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	87	1 515 000	11 712 000	11 457 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	88	4 700 000	4 700 000	4 820 000
Autres	89	8 739 000	8 769 000	9 429 000
<b>Réseau d'électricité</b>	90			
	91	201 215 000	293 364 000	217 585 000

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>		Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018	
<b>TRANSFERTS (suite)</b>					
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>					
<b>Administration générale</b>	92	(1 503 000)	(1 503 000)	4 359 000	
<b>Sécurité publique</b>					
Police	93	36 000	36 000		
Sécurité incendie	94	56 000	56 000		
Sécurité civile	95				
Autres	96				
<b>Transport</b>					
Réseau routier					
Voirie municipale	97	3 525 000	3 525 000	29 402 000	
Enlèvement de la neige	98				
Autres	99	(20 000)	(20 000)	800 000	
Transport collectif					
Transport en commun					
Transport régulier	100		633 482 000	945 179 000	
Transport adapté	101				
Transport scolaire	102				
Autres	103				
Transport aérien	104				
Transport par eau	105				
Autres	106	87 000	87 000		
<b>Hygiène du milieu</b>					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107	(223 000)	(223 000)	1 824 000	
Réseau de distribution de l'eau potable	108	33 545 000	33 545 000	57 588 000	
Traitement des eaux usées	109	5 488 000	5 488 000	17 264 000	
Réseaux d'égout	110	27 861 000	27 861 000	37 382 000	
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	111				
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport	112				
Tri et conditionnement	113				
Autres	114				
Autres	115				
Cours d'eau	116				
Protection de l'environnement	117				
Autres	118				
<b>Santé et bien-être</b>					
Logement social	119	1 966 000	1 966 000	25 666 000	
Sécurité du revenu	120				
Autres	121				
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>					
Aménagement, urbanisme et zonage	122				
Rénovation urbaine	123	563 000	563 000		
Promotion et développement économique	124				
Autres	125	34 000	34 000	1 265 000	
<b>Loisirs et culture</b>					
Activités récréatives	126	73 502 000	73 502 000	11 701 000	
Activités culturelles					
Bibliothèques	127	4 142 000	4 142 000	4 142 000	
Autres	128	264 000	264 000	36 000	
<b>Réseau d'électricité</b>	129				
	130	149 323 000	782 805 000	1 136 608 000	

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>	<b>Administration municipale</b>		<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2019</b>	<b>Réalisations 2019</b>	<b>Réalisations 2018</b>
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131			
Péréquation	132			
Neutralité	133			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	23 004 000	23 004 000	19 679 000
Fonds de développement des territoires	136			8 867 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137			
Autres	138	134 449 000	134 449 000	124 089 000
	139	157 453 000	157 453 000	152 635 000
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	140	507 991 000	1 233 622 000	1 506 828 000

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**Non audité**

	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
<b>SERVICES RENDUS</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
Administration générale				
Greffes et application de la loi	141			
Évaluation	142			
Autres	143			
	144			
Sécurité publique				
Police	145			
Sécurité incendie	146			
Sécurité civile	147			
Autres	148			
	149			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	150			
Enlèvement de la neige	151	8 000	8 000	8 000
Autres	152			
Transport collectif	153		1 406 494 000	1 343 301 000
Autres	154			
	155	8 000	1 406 502 000	1 343 309 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	156	320 000	320 000	264 000
Réseau de distribution de l'eau potable	157			
Traitement des eaux usées	158			
Réseaux d'égout	159			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	160			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	161			
Tri et conditionnement	162			
Autres	163			
Autres	164			
Cours d'eau	165			
Protection de l'environnement	166			
Autres	167			
	168	320 000	320 000	264 000
Santé et bien-être				
Logement social	169			
Autres	170			
	171			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	172			
Rénovation urbaine	173			
Promotion et développement économique	174			
Autres	175			
	176			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	177			
Activités culturelles				
Bibliothèques	178			
Autres	179			
	180			
Réseau d'électricité	181			
	182	328 000	1 406 822 000	1 343 573 000

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2018
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>				
Administration générale				
Greffes et application de la loi	183	311 000	311 000	359 000
Évaluation	184	130 000	130 000	75 000
Autre	185	33 019 000	33 019 000	31 656 000
	186	33 460 000	33 460 000	32 090 000
Sécurité publique				
Police	187	44 560 000	27 762 000	24 207 000
Sécurité incendie	188	517 000	517 000	615 000
Sécurité civile	189			
Autres	190	61 000	61 000	30 000
	191	45 138 000	28 340 000	24 852 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	192	4 711 000	4 711 000	4 913 000
Enlèvement de la neige	193	1 778 000	1 778 000	1 918 000
Autres	194	51 684 000	9 200 000	11 869 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	195		(735 000)	(848 000)
Transport adapté	196			
Transport scolaire	197			
Autres	198			17 000
Autres	199	12 691 000	82 413 000	80 245 000
	200	70 864 000	97 367 000	98 114 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	201			
Réseau de distribution de l'eau potable	202	1 379 000	1 379 000	849 000
Traitement des eaux usées	203	4 055 000	4 055 000	4 535 000
Réseaux d'égout	204	217 000	217 000	799 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	205	146 000	146 000	571 000
Matières recyclables	206	480 000	480 000	524 000
Autres	207	409 000	409 000	249 000
Cours d'eau	208			
Protection de l'environnement	209	856 000	856 000	1 538 000
Autres	210	25 000	25 000	60 000
	211	7 567 000	7 567 000	9 125 000
Santé et bien-être				
Logement social	212	409 000	65 295 000	55 335 000
Sécurité du revenu	213	18 919 000	18 919 000	22 581 000
Autres	214	133 000	133 000	133 000
	215	19 461 000	84 347 000	78 049 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	216	42 269 000	43 038 000	30 631 000
Rénovation urbaine	217	440 000	440 000	454 000
Promotion et développement économique	218	1 537 000	1 537 000	3 148 000
Autres	219	59 080 000	62 777 000	58 576 000
	220	103 326 000	107 792 000	92 809 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	221	19 253 000	32 518 000	29 487 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	222	548 000	548 000	531 000
Autres	223	14 049 000	14 141 000	16 792 000
	224	33 850 000	47 207 000	46 810 000
Réseau d'électricité	225			
	226	313 666 000	406 080 000	381 849 000
<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	227	313 994 000	1 812 902 000	1 725 422 000

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>	<b>Administration municipale</b>		<b>Données consolidées</b>	
	<b>Budget 2019</b>	<b>Réalisations 2019</b>	<b>Réalisations 2019</b>	<b>Réalisations 2018</b>
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>				
Licences et permis	228	55 953 000	55 953 000	65 423 000
Droits de mutation immobilière	229	313 375 000	313 375 000	253 550 000
Droits sur les carrières et sablières	230			
Autres	231	4 000	4 000	
	232	369 332 000	369 332 000	318 973 000
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>				
	233	179 463 000	179 463 000	189 033 000
<b>REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>				
	234	100 527 000	122 043 000	122 769 000
<b>AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS</b>				
	235	51 151 000	50 683 000	15 315 000
<b>AUTRES REVENUS</b>				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	236	14 547 000	14 547 000	16 387 000
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	237	467 000	467 000	8 661 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	238			
Contributions des promoteurs	239	9 129 000	9 129 000	7 386 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun – Taxe sur l'essence	240		5 530 000	5 982 000
Contributions des organismes municipaux	241			
Autres contributions	242			
Autres	243	22 011 000	67 919 000	82 878 000
	244	46 154 000	97 592 000	121 294 000
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION IMMOBILISATIONS</b>				
		5 047 000		
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION FONCTIONNEMENT</b>				
	245	8 472 000		

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>	Administration municipale			Données consolidées		
	Réalizations 2019			Réalizations	Réalizations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2019	2018	
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>						
Conseil	1	60 916 000	137 000	61 053 000	61 016 000	56 977 000
Greffe et application de la loi	2	81 148 000	2 921 000	84 069 000	82 464 000	82 872 000
Gestion financière et administrative	3	296 659 000	1 220 000	297 879 000	299 480 000	256 640 000
Évaluation	4	16 656 000	96 000	16 752 000	16 793 000	17 248 000
Gestion du personnel	5	69 419 000	138 000	69 557 000	69 557 000	64 641 000
Autres						
- Autres	6	176 792 000	9 235 000	186 027 000	176 833 000	199 817 000
-	7					
	8	701 590 000	13 747 000	715 337 000	706 143 000	678 195 000
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>						
Police	9	702 442 000	11 904 000	714 346 000	714 347 000	705 828 000
Sécurité incendie	10	357 878 000	15 753 000	373 631 000	373 631 000	380 999 000
Sécurité civile	11	18 901 000	145 000	19 046 000	19 045 000	1 406 000
Autres	12	17 536 000		17 536 000	16 841 000	17 300 000
	13	1 096 757 000	27 802 000	1 124 559 000	1 123 864 000	1 105 533 000
<b>TRANSPORT</b>						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	134 465 000	236 241 000	370 706 000	370 706 000	369 331 000
Enlèvement de la neige	15	207 436 000	13 818 000	221 254 000	221 254 000	205 050 000
Éclairage des rues	16	33 941 000	18 002 000	51 943 000	51 943 000	51 109 000
Circulation et stationnement	17	54 263 000	825 000	55 088 000	124 077 000	124 319 000
Transport collectif						
Transport en commun	18	541 887 000		541 887 000	2 044 541 000	1 852 819 000
Transport aérien	19					
Transport par eau	20	2 000		2 000	2 000	
Autres	21	51 485 000	5 204 000	56 689 000	73 179 000	40 041 000
	22	1 023 479 000	274 090 000	1 297 569 000	2 885 702 000	2 642 669 000

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**Non audité**

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2019			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2019	2018
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	54 485 000	26 718 000	81 203 000	81 203 000	76 896 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	94 555 000	68 227 000	162 782 000	162 782 000	154 225 000
Traitement des eaux usées	25	62 853 000	57 773 000	120 626 000	120 626 000	127 791 000
Réseaux d'égout	26	40 556 000	65 282 000	105 838 000	105 838 000	102 804 000
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	51 711 000	2 918 000	54 629 000	54 629 000	51 063 000
Élimination	28	34 152 000		34 152 000	34 152 000	42 324 000
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	30 732 000	522 000	31 254 000	31 254 000	30 424 000
Tri et conditionnement	30	13 835 000		13 835 000	13 835 000	9 730 000
Matières organiques						
Collecte et transport	31	10 252 000		10 252 000	10 536 000	14 803 000
Traitement	32	7 395 000		7 395 000	7 395 000	1 339 000
Matériaux secs	33	18 977 000	545 000	19 522 000	19 522 000	36 409 000
Autres	34	3 796 000	284 000	4 080 000	3 796 000	2 567 000
Plan de gestion						
Autres	36	3 199 000		3 199 000	3 199 000	3 145 000
Cours d'eau						
Protection de l'environnement	38	13 480 000	1 827 000	15 307 000	15 307 000	16 743 000
Autres	39	2 491 000		2 491 000	1 206 000	17 976 000
	40	442 469 000	224 096 000	666 565 000	665 280 000	688 239 000
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>						
Logement social	41	64 412 000	1 462 000	65 874 000	123 134 000	85 356 000
Sécurité du revenu	42	17 528 000		17 528 000	17 528 000	21 467 000
Autres	43	42 036 000		42 036 000	42 036 000	42 355 000
	44	123 976 000	1 462 000	125 438 000	182 698 000	149 178 000
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>						
Aménagement, urbanisme et zonage	45	98 215 000	6 989 000	105 204 000	108 502 000	75 496 000
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	46	2 716 000		2 716 000	2 716 000	2 744 000
Autres biens	47	42 042 000	151 000	42 193 000	42 193 000	34 912 000
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	48	126 273 000	356 000	126 629 000	126 629 000	95 566 000
Tourisme	49	2 164 000		2 164 000	2 164 000	2 203 000
Autres	50	448 000		448 000	448 000	359 000
Autres	51	6 362 000	33 703 000	40 065 000	41 255 000	33 582 000
	52	278 220 000	41 199 000	319 419 000	323 907 000	244 862 000

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2019			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2019	2018
<b>Non audité</b>						
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>						
Activités récréatives						
Centres communautaires	53	71 044 000	13 582 000	84 626 000	84 626 000	81 445 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	35 879 000	15 918 000	51 797 000	51 797 000	51 289 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	35 537 000	10 370 000	45 907 000	45 907 000	49 797 000
Parcs et terrains de jeux	56	200 062 000	91 929 000	291 991 000	291 991 000	272 746 000
Parcs régionaux	57					
Expositions et foires	58	73 000		73 000	73 000	65 000
Autres	59	18 178 000	798 000	18 976 000	66 489 000	64 606 000
	60	360 773 000	132 597 000	493 370 000	540 883 000	519 948 000
Activités culturelles						
Centres communautaires	61	19 983 000	4 525 000	24 508 000	24 508 000	24 093 000
Bibliothèques	62	96 142 000	11 274 000	107 416 000	96 142 000	107 740 000
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	63	76 293 000	8 931 000	85 224 000	85 224 000	85 301 000
Autres ressources du patrimoine	64					
Autres	65	64 410 000	521 000	64 931 000	60 848 000	45 838 000
	66	256 828 000	25 251 000	282 079 000	266 722 000	262 972 000
	67	617 601 000	157 848 000	775 449 000	807 605 000	782 920 000
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>						
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>						
Dettes à long terme						
Intérêts	69	399 553 000		399 553 000	539 133 000	519 772 000
Autres frais	70	(2 314 000)		(2 314 000)	(38 476 000)	(27 610 000)
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	71					
Autres	72	3 744 000		3 744 000	9 996 000	8 547 000
	73	400 983 000		400 983 000	510 653 000	500 709 000
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>						
	74					
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>						
	75	740 244 000	( 740 244 000 )			

## **ANNEXE**

---

### **RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS VENTILÉS PAR COMPÉTENCES**

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS VENTILÉS PAR COMPÉTENCES

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>PAGE</b>
<b>Compétences d'agglomération</b>	
Renseignements financiers non consolidés audités	
Résultats détaillés	26
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	27
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	28
Charges par objets	29
Excédent (déficit) accumulé	30
Renseignements financiers non consolidés non audités	
Analyse des revenus	32
Analyse des charges sans amortissement	33
<b>Compétences de nature locale</b>	
Renseignements financiers non consolidés audités	
Résultats détaillés	35
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	36
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	37
Charges par objets	38
Excédent (déficit) accumulé	39
Renseignements financiers non consolidés non audités	
Analyse des revenus	41
Analyse des charges sans amortissement	42

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

**Renseignements financiers non consolidés audités**

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2019		2018
		Budget	Réalizations	Réalizations
<b>Revenus</b>				
<b>Fonctionnement</b>				
Taxes	1	48 300 000	49 385 000	48 879 000
Compensations tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	2 482 954 000	2 480 633 000	2 392 611 000
Transferts	4	128 363 000	152 506 000	91 966 000
Services rendus	5	56 150 000	62 053 000	60 047 000
Imposition de droits	6	1 969 000	1 838 000	1 963 000
Amendes et pénalités	7	102 497 000	85 033 000	85 937 000
Revenus de placements de portefeuille	8	36 882 000	47 662 000	44 763 000
Autres revenus d'intérêts	9	37 473 000	36 162 000	27 697 000
Autres revenus	10	2 175 000	2 286 000	16 807 000
Effet net des opérations de restructuration	11			
	12	2 896 763 000	2 917 558 000	2 770 670 000
<b>Investissement</b>				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	87 000 000	90 783 000	149 841 000
Imposition de droits	16			
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	17		17 000	8 000
Autres	18		695 000	220 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19			
	20	87 000 000	91 495 000	150 069 000
	21	2 983 763 000	3 009 053 000	2 920 739 000
<b>Charges</b>				
Administration générale	22	279 675 000	286 917 000	278 729 000
Sécurité publique	23	1 034 073 000	1 086 838 000	1 065 162 000
Transport	24	621 585 000	564 534 000	573 573 000
Hygiène du milieu	25	229 799 000	229 452 000	239 584 000
Santé et bien-être	26	49 134 000	62 352 000	30 412 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	97 887 000	92 913 000	72 630 000
Loisirs et culture	28	110 421 000	121 102 000	107 819 000
Réseau d'électricité	29			
Frais de financement	30	134 800 000	129 534 000	132 713 000
Effet net des opérations de restructuration	31			
	32	2 557 374 000	2 573 642 000	2 500 622 000
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	33	426 389 000	435 411 000	420 117 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2019		2018
		Budget	Réalizations	Réalizations
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	426 389 000	435 411 000	420 117 000
Moins: revenus d'investissement	2 (	87 000 000 )	( 91 495 000 )	( 150 069 000 )
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	339 389 000	343 916 000	270 048 000
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
<b>Immobilisations</b>				
Amortissement	4			
Produit de cession	5			
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8			
<b>Propriétés destinées à la revente</b>				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
<b>Financement</b>				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	38 900 000	11 195 000	10 225 000
Remboursement de la dette à long terme	17 (	171 707 000 )	( 168 730 000 )	( 160 485 000 )
	18	(132 807 000)	(157 535 000)	(150 260 000)
<b>Affectations</b>				
Activités d'investissement	19 (		1 632 000 )	( 6 425 000 )
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	(86 170 000)	18 000	23 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(147 618 000)	(152 029 000)	(121 393 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	27 206 000	27 088 000	(7 633 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(206 582 000)	(126 555 000)	(135 428 000)
	26	(339 389 000)	(284 090 000)	(285 688 000)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27		59 826 000	(15 640 000)

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		<u>2019</u>	<u>2018</u>
		Réalizations	Réalizations
<b>Revenus d'investissement</b>	1	91 495 000	150 069 000
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
<b>Immobilisations</b>			
Acquisition			
Administration générale	2	( 47 272 000 )	( 42 559 000 )
Sécurité publique	3	( 49 450 000 )	( 57 683 000 )
Transport	4	( 37 325 000 )	( 33 185 000 )
Hygiène du milieu	5	( 268 998 000 )	( 278 756 000 )
Santé et bien-être	6	( 2 061 000 )	( 25 827 000 )
Aménagement, urbanisme et développement	7	( 2 832 000 )	( 4 016 000 )
Loisirs et culture	8	( 159 000 000 )	( 146 482 000 )
Réseau d'électricité	9	( )	( )
	10	( 566 938 000 )	( 588 508 000 )
<b>Propriétés destinées à la revente</b>			
Acquisition	11	( )	( )
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>			
Émission ou acquisition	12	( )	( )
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	296 894 000	251 713 000
<b>Affectations</b>			
Activités de fonctionnement	14	1 632 000	6 425 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16		
Réserves financières et fonds réservés	17	21 205 000	171 417 000
	18	22 837 000	177 842 000
	19	(247 207 000)	(158 953 000)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	20	(155 712 000)	(8 884 000)

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2019		2018
		Budget	Réalizations	Réalizations
<b>Rémunération</b>	1	912 149 000	945 393 000	922 416 000
<b>Charges sociales</b>	2	228 466 000	250 601 000	299 548 000
<b>Biens et services</b>				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	3			
Ententes de services				
Services de transport collectif	4			
Autres services	5			
Autres biens et services	6	276 991 000	281 295 000	246 393 000
<b>Frais de financement</b>				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	7	81 070 000	74 787 000	81 807 000
D'autres organismes municipaux	8			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	9	16 152 000	17 557 000	27 150 000
D'autres tiers	10	37 473 000	36 190 000	23 746 000
Autres frais de financement	11	105 000	1 000 000	10 000
<b>Contributions à des organismes</b>				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	12	610 833 000	553 318 000	562 887 000
Transferts	13			
Autres	14	38 466 000	38 310 000	35 650 000
Autres organismes				
Transferts	15			
Autres	16	113 276 000	143 482 000	91 264 000
<b>Amortissement des immobilisations</b>	17			
<b>Autres</b>				
- Autres	18	242 393 000	231 709 000	209 751 000
-	19			
-	20			
	21	2 557 374 000	2 573 642 000	2 500 622 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2019	2018
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	(36 934 000)	(96 760 000)
Excédent de fonctionnement affecté	2	6 711 000	6 729 000
Réserves financières et fonds réservés	3	160 513 000	26 797 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	5 035 000 ) (	(27 539 000) )
Financement des investissements en cours	5	(255 948 000)	(100 236 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>			
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
- Exc.aff.- Projets spécifiques	9	6 711 000	6 729 000
-	10		
-	11		
-	12		
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	6 711 000	6 729 000
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
<b>Réserves financières</b>			
- Gestion de la voirie	19	3 869 000	4 293 000
- Gestion de l'eau	20	17 451 000	21 586 000
- Immobilisations	21	138 487 000	212 000
-	22		
-	23		
	24	159 807 000	26 091 000
<b>Fonds réservés</b>			
Fonds de roulement	25		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27	706 000	706 000
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
- Règlements d'emprunt fermés	30		
-	31		
	32	706 000	706 000
	33	160 513 000	26 797 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION	2019	2018
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	34 ( ) ( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	35 ( 7 720 000 ) ( )	( 9 914 000 )
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36 ( 21 955 000 ) ( )	( 29 355 000 )
Autres	37 ( (133 772 000) ) ( )	( (171 654 000) )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 ( ) ( )	( )
	39 ( (104 097 000) ) ( )	( (132 385 000) )
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 ( ) ( )	( )
Assainissement des sites contaminés	41 ( ) ( )	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42 ( ) ( )	( )
Autres	43 ( ) ( )	( )
-	44 ( ) ( )	( )
	45 ( (104 097 000) ) ( )	( (132 385 000) )
Mesures d'allègement fiscal transitoires		
Modifications comptables du 1 <sup>er</sup> janvier 2000		
Salaires et avantages sociaux	46 ( ) ( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	47 ( ) ( )	( )
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	48 ( 3 740 000 ) ( )	( 4 940 000 )
Utilisation du fonds de roulement	49 ( ) ( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	50 ( ) ( )	( )
Autres	51 ( ) ( )	( )
-	52 ( ) ( )	( )
	53 ( 3 740 000 ) ( )	( 4 940 000 )
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure transitoire relative à la TVQ		
Frais d'émission de la dette à long terme	54 ( ) ( )	( )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 ( ) ( )	( )
Autres	56 ( ) ( )	( )
- Charges de fonc. financées	57 ( 116 594 000 ) ( )	( 30 200 000 )
- Charges de fonc. à financer	58 ( (10 386 000) ) ( )	( 70 356 000 )
	59 ( 106 208 000 ) ( )	( 100 556 000 )
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	60	651 000
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	61	455 000
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	62	( )
Autres	63	( )
- Débiteurs	64	165 000
	65	816 000
	66 ( 5 035 000 ) ( )	( (27 539 000) )

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION	2019	2018
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	67 255 668 000	237 653 000
Investissements à financer	68 ( 511 616 000 ) (	337 889 000 )
	69 (255 948 000)	(100 236 000)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

**Renseignements financiers non consolidés non audités**

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION  
**Non audité**

<b>TAXES</b>	<b>Réalisations</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	
Activités de fonctionnement	6	
Activités d'investissement	7	
Autres	8	
	9	
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	
Autres		
- Immatriculation	14	36 032 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 353 000
Service de la dette	18	
Pouvoir général de taxation	19	
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	49 385 000
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	
	25	
	26	49 385 000
	27	49 385 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>	<b>Réalisations</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	28	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	29	
Taxes d'affaires	30	
Compensations pour les terres publiques	31	
	32	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	33	
Cégeps et universités	34	
Écoles primaires et secondaires	35	
	36	
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	37	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	38	
Taxes d'affaires	39	
	40	
	41	
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>		
Taxes sur la valeur foncière	42	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	43	
Taxes d'affaires	44	
	45	
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>		
Taxes sur la valeur foncière	46	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	47	
	48	
<b>AUTRES</b>		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49	
Autres	50	
	51	
	52	

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

**Non audité**

TRANSFERTS	Réalizations		
	2019	2018	
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Administration générale</b>	53	8 948 000	7 900 000
<b>Sécurité publique</b>			
Police	54	11 455 000	8 126 000
Sécurité incendie	55	7 869 000	7 946 000
Sécurité civile	56	4 000 000	
Autres	57		
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	58	753 000	1 114 000
Enlèvement de la neige	59		
Autres	60	6 000	365 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	61	2 437 000	3 208 000
Transport adapté	62		
Transport scolaire	63		
Autres	64		
Transport aérien	65		
Transport par eau	66		
Autres	67		
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	259 000	
Réseau de distribution de l'eau potable	69		
Traitement des eaux usées	70	10 474 000	13 619 000
Réseaux d'égout	71		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	72		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	73		
Tri et conditionnement	74		
Autres	75		
Autres	76		
Cours d'eau	77		
Protection de l'environnement	78	1 138 000	350 000
Autres	79		
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	80	28 106 000	978 000
Sécurité du revenu	81		
Autres	82	13 310 000	13 642 000
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	83		
Rénovation urbaine	84	606 000	745 000
Promotion et développement économique	85	34 374 000	9 865 000
Autres	86		
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	87	10 000	22 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	88		
Autres	89	876 000	2 591 000
<b>Réseau d'électricité</b>	90		
	91	124 621 000	70 471 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

TRANSFERTS (suite)	Réalizations	
	2019	2018
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>		
<b>Administration générale</b>	92	111 000
<b>Sécurité publique</b>		
Police	93	36 000
Sécurité incendie	94	56 000
Sécurité civile	95	
Autres	96	
<b>Transport</b>		
Réseau routier		
Voirie municipale	97	1 157 000
Enlèvement de la neige	98	3 057 000
Autres	99	145 000
Transport collectif		
Transport en commun		
Transport régulier	100	
Transport adapté	101	
Transport scolaire	102	
Autres	103	
Transport aérien	104	
Transport par eau	105	
Autres	106	61 000
<b>Hygiène du milieu</b>		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107	(223 000)
Réseau de distribution de l'eau potable	108	1 824 000
Traitement des eaux usées	109	68 101 000
Réseaux d'égout	110	5 488 000
Réseaux d'égout	110	16 692 000
Réseaux d'égout	110	30 521 000
Matières résiduelles		
Déchets domestiques et assimilés	111	
Matières recyclables		
Collecte sélective		
Collecte et transport	112	
Tri et conditionnement	113	
Autres	114	
Autres	115	
Cours d'eau	116	
Protection de l'environnement	117	
Autres	118	
<b>Santé et bien-être</b>		
Logement social	119	1 966 000
Sécurité du revenu	120	25 666 000
Autres	121	
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>		
Aménagement, urbanisme et zonage	122	
Rénovation urbaine	123	146 000
Promotion et développement économique	124	
Autres	125	34 000
Autres	125	903 000
<b>Loisirs et culture</b>		
Activités récréatives	126	54 156 000
Activités culturelles		
Bibliothèques	127	
Autres	128	257 000
Autres	128	44 000
<b>Réseau d'électricité</b>	129	
	130	90 783 000
		149 841 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS****ANALYSE DES REVENUS (suite)****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

TRANSFERTS (suite)	Réalizations	
	2019	2018
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>		
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131	
Péréquation	132	
Neutralité	133	
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134	
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	
Fonds de développement des territoires	136	6 826 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137	
Autres	138	21 059 000
	139	27 885 000
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	140	243 289 000
		21 495 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

**Non audité**

SERVICES RENDUS	Réalizations	
	2019	2018
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES</b>		
<b>MUNICIPAUX</b>		
Administration générale		
Greffe et application de la loi	141	
Évaluation	142	
Autres	143	
	144	
Sécurité publique		
Police	145	
Sécurité incendie	146	
Sécurité civile	147	
Autres	148	
	149	
Transport		
Réseau routier		
Voirie municipale	150	
Enlèvement de la neige	151	
Autres	152	
Transport collectif	153	
Autres	154	
	155	
Hygiène du milieu		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	156	320 000
Réseau de distribution de l'eau potable	157	264 000
Traitement des eaux usées	158	
Réseaux d'égout	159	
Matières résiduelles		
Déchets domestiques et assimilés	160	
Matières recyclables		
Collecte sélective		
Collecte et transport	161	
Tri et conditionnement	162	
Autres	163	
Autres	164	
Cours d'eau	165	
Protection de l'environnement	166	
Autres	167	
	168	320 000
		264 000
Santé et bien-être		
Logement social	169	
Autres	170	
	171	
Aménagement, urbanisme et développement		
Aménagement, urbanisme et zonage	172	
Rénovation urbaine	173	
Promotion et développement économique	174	
Autres	175	
	176	
Loisirs et culture		
Activités récréatives	177	
Activités culturelles		
Bibliothèques	178	
Autres	179	
	180	
Réseau d'électricité	181	
	182	320 000
		264 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)	Réalizations	
	2019	2018
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>		
Administration générale		
Greffé et application de la loi	183	76 000
Évaluation	184	126 000
Autres	185	668 000
	186	870 000
Sécurité publique		
Police	187	45 189 000
Sécurité incendie	188	517 000
Sécurité civile	189	
Autres	190	
	191	45 706 000
Transport		
Réseau routier		
Voirie municipale	192	
Enlèvement de la neige	193	
Autres	194	23 000
Transport collectif		
Transport en commun		
Transport régulier	195	
Transport adapté	196	
Transport scolaire	197	
Autres	198	
Autres	199	5 846 000
	200	5 869 000
Hygiène du milieu		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	201	
Réseau de distribution de l'eau potable	202	614 000
Traitement des eaux usées	203	4 055 000
Réseaux d'égout	204	(26 000)
Matières résiduelles		
Déchets domestiques et assimilés	205	2 000
Matières recyclables	206	6 000
Autres	207	435 000
Cours d'eau	208	
Protection de l'environnement	209	782 000
Autres	210	
	211	5 868 000
Santé et bien-être		
Logement social	212	409 000
Sécurité du revenu	213	218 000
Autres	214	
	215	409 000
Aménagement, urbanisme et développement		
Aménagement, urbanisme et zonage	216	385 000
Rénovation urbaine	217	
Promotion et développement économique	218	21 000
Autres	219	19 000
	220	406 000
Loisirs et culture		
Activités récréatives	221	2 605 000
Activités culturelles		
Bibliothèques	222	
Autres	223	
	224	2 605 000
Réseau d'électricité	225	
	226	61 733 000
<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	227	60 047 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

		<b>Réalisations</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>			
Licences et permis	228	1 838 000	1 963 000
Droits de mutation immobilière	229		
Droits sur les carrières et sablières	230		
Autres	231		
	232	1 838 000	1 963 000
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>			
	233	85 033 000	85 937 000
<b>REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>			
	234	47 662 000	44 763 000
<b>AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS</b>			
	235	36 162 000	27 697 000
<b>AUTRES REVENUS</b>			
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	236		
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	237		
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	238		
Contributions des promoteurs	239	17 000	8 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	240		
Contributions des organismes municipaux	241		
Autres contributions	242		
Redevances réglementaires	243		
Autres	244	2 981 000	17 027 000
	245	2 998 000	17 035 000
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>			
	246		

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

		<b>Réalisations</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
Conseil	1	860 000	839 000
Greffe et application de la loi	2	48 098 000	49 367 000
Gestion financière et administrative	3	9 392 000	1 584 000
Évaluation	4	16 656 000	17 118 000
Gestion du personnel	5	638 000	666 000
Autres			
- Autres	6	211 273 000	209 155 000
-	7		
	8	286 917 000	278 729 000
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>			
Police	9	700 517 000	689 397 000
Sécurité incendie	10	357 992 000	365 215 000
Sécurité civile	11	18 374 000	1 150 000
Autres	12	9 955 000	9 400 000
	13	1 086 838 000	1 065 162 000
<b>TRANSPORT</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	14	1 699 000	1 735 000
Enlèvement de la neige	15	86 000	128 000
Éclairage des rues	16	188 000	234 000
Circulation et stationnement	17	207 000	219 000
Transport collectif			
Transport en commun	18	541 829 000	551 450 000
Transport aérien	19		
Transport par eau	20		
Autres	21	20 525 000	19 807 000
	22	564 534 000	573 573 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

		<b>Réalisations</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	54 485 000	52 993 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	24 475 000	23 886 000
Traitement des eaux usées	25	62 853 000	59 632 000
Réseaux d'égout	26	8 577 000	9 228 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	27	9 000	
Élimination	28	33 790 000	36 103 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	29	65 000	12 000
Tri et conditionnement	30	13 836 000	9 730 000
Matières organiques			
Collecte et transport	31	5 000	6 169 000
Traitement	32	7 349 000	1 322 000
Matériaux secs	33	13 654 000	31 230 000
Autres	34	1 257 000	
Plan de gestion	35		
Autres	36		
Cours d'eau	37		
Protection de l'environnement	38	9 097 000	9 279 000
Autres	39		
	40	229 452 000	239 584 000
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>			
Logement social	41	45 591 000	12 936 000
Sécurité du revenu	42		
Autres	43	16 761 000	17 476 000
	44	62 352 000	30 412 000
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	45	2 705 000	2 627 000
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	46	2 606 000	2 709 000
Autres biens	47	3 407 000	6 461 000
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	48	80 280 000	58 633 000
Tourisme	49	2 164 000	2 200 000
Autres	50		
Autres	51	1 751 000	
	52	92 913 000	72 630 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

		<b>Réalisations</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>			
Activités récréatives			
Centres communautaires	53	1 329 000	496 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	531 000	414 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	76 000	128 000
Parcs et terrains de jeux	56	36 894 000	31 438 000
Parcs régionaux	57		
Expositions et foires	58		
Autres	59	4 280 000	3 446 000
	60	43 110 000	35 922 000
Activités culturelles			
Centres communautaires	61		
Bibliothèques	62	11 918 000	11 709 000
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	63	46 781 000	41 508 000
Autres ressources du patrimoine	64		
Autres	65	19 293 000	18 680 000
	66	77 992 000	71 897 000
	67	121 102 000	107 819 000
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>			
	68		
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>			
Dette à long terme			
Intérêts	69	127 874 000	130 639 000
Autres frais	70	660 000	2 064 000
Autres frais de financement			
Avantages sociaux futurs	71		
Autres	72	1 000 000	10 000
	73	129 534 000	132 713 000
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>			
	74		

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**Renseignements financiers non consolidés audités**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
<b>Revenus</b>				
<b>Fonctionnement</b>				
Taxes	1	3 529 327 000	3 504 898 000	3 433 199 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	275 845 000	274 855 000	264 417 000
Quotes-parts	3			
Transferts	4	191 981 000	206 162 000	191 102 000
Services rendus	5	262 314 000	254 509 000	256 933 000
Imposition de droits	6	246 449 000	367 494 000	317 010 000
Amendes et pénalités	7	105 916 000	94 430 000	103 096 000
Revenus de placements de portefeuille	8	63 645 000	74 380 000	72 379 000
Autres revenus d'intérêts	9	13 678 000	14 522 000	15 963 000
Autres revenus	10	22 035 000	26 166 000	29 613 000
Effet net des opérations de restructuration	11		8 472 000	
	12	<b>4 711 190 000</b>	<b>4 825 888 000</b>	<b>4 683 712 000</b>
<b>Investissement</b>				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	125 000 000	58 540 000	41 588 000
Imposition de droits	16			
Effet net des opérations de restructuration			5 047 000	
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	17	1 100 000	9 112 000	7 378 000
Autres	18		7 878 000	7 532 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	19			
	20	<b>126 100 000</b>	<b>80 577 000</b>	<b>56 498 000</b>
	21	<b>4 837 290 000</b>	<b>4 906 465 000</b>	<b>4 740 210 000</b>
<b>Charges</b>				
Administration générale	22	759 921 000	688 875 000	694 237 000
Sécurité publique	23	883 985 000	885 997 000	842 701 000
Transport	24	916 764 000	949 841 000	935 366 000
Hygiène du milieu	25	464 931 000	473 452 000	465 294 000
Santé et bien-être	26	71 599 000	67 250 000	68 950 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	212 692 000	237 875 000	163 101 000
Loisirs et culture	28	576 701 000	593 959 000	567 566 000
Réseau d'électricité	29			
Frais de financement	30	273 877 000	271 449 000	264 452 000
Effet net des opérations de restructuration	31			
	32	<b>4 160 470 000</b>	<b>4 168 698 000</b>	<b>4 001 667 000</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	33	<b>676 820 000</b>	<b>737 767 000</b>	<b>738 543 000</b>

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2019		2018
		Budget	Réalizations	Réalizations
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	676 820 000	737 767 000	738 543 000
Moins: revenus d'investissement	2 (	126 100 000 )	( 80 577 000 )	( 56 498 000 )
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	550 720 000	657 190 000	682 045 000
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
<b>Immobilisations</b>				
Amortissement	4			
Produit de cession	5		6 029 000	5 725 000
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8		6 029 000	5 725 000
<b>Propriétés destinées à la revente</b>				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
<b>Financement</b>				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16		49 185 000	22 923 000
Remboursement de la dette à long terme	17 (	368 537 000 )	( 373 260 000 )	( 345 954 000 )
	18	(368 537 000)	(324 075 000)	(323 031 000)
<b>Affectations</b>				
Activités d'investissement	19 (		8 899 000 )	( 11 279 000 )
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	110 000 000	159 091 000	117 957 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(287 043 000)	(285 283 000)	(233 093 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(5 140 000)	(13 020 000)	(9 990 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(182 183 000)	(148 111 000)	(136 405 000)
	26	(550 720 000)	(466 157 000)	(453 711 000)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27		191 033 000	228 334 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		<u>2019</u>	<u>2018</u>
		Réalizations	Réalizations
<b>Revenus d'investissement</b>	1	80 577 000	56 498 000
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
<b>Immobilisations</b>			
Acquisition			
Administration générale	2	( 64 082 000 )	( 61 022 000 )
Sécurité publique	3	( 1 097 000 )	( 1 235 000 )
Transport	4	( 519 347 000 )	( 504 397 000 )
Hygiène du milieu	5	( 238 448 000 )	( 234 789 000 )
Santé et bien-être	6	( 192 000 )	( 65 000 )
Aménagement, urbanisme et développement	7	( 93 073 000 )	( 62 829 000 )
Loisirs et culture	8	( 339 597 000 )	( 268 656 000 )
Réseau d'électricité	9	( )	( )
	10	( 1 255 836 000 )	( 1 132 993 000 )
<b>Propriétés destinées à la revente</b>			
Acquisition	11	( )	( )
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>			
Émission ou acquisition	12	( )	( )
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	785 693 000	667 068 000
<b>Affectations</b>			
Activités de fonctionnement	14	8 899 000	11 279 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16	15 155 000	10 150 000
Réserves financières et fonds réservés	17	63 577 000	255 026 000
	18	87 631 000	276 455 000
	19	(382 512 000)	(189 470 000)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	20	(301 935 000)	(132 972 000)

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2019		2018
		Budget	Réalizations	Réalizations
<b>Rémunération</b>	1	861 768 000	889 488 000	862 259 000
<b>Charges sociales</b>	2	292 914 000	261 576 000	281 111 000
<b>Biens et services</b>				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	3			
Ententes de services				
Services de transport collectif	4			
Autres services	5			
Autres biens et services	6	681 503 000	698 087 000	629 077 000
<b>Frais de financement</b>				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	7	236 082 000	230 705 000	222 722 000
D'autres organismes municipaux	8			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	9	14 737 000	17 142 000	17 763 000
D'autres tiers	10	21 748 000	20 858 000	22 933 000
Autres frais de financement	11	1 310 000	2 744 000	1 034 000
<b>Contributions à des organismes</b>				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	12	2 085 133 000	2 082 713 000	2 002 397 000
Transferts	13		13 680 000	
Autres	14	10 086 000		13 526 000
Autres organismes				
Transferts	15			
Autres	16	124 760 000	166 534 000	118 240 000
<b>Amortissement des immobilisations</b>	17			
<b>Autres</b>				
- Autres	18	(169 571 000)	(214 829 000)	(169 395 000)
-	19			
-	20			
	21	4 160 470 000	4 168 698 000	4 001 667 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2019	2018
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	283 530 000	312 582 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	410 797 000	370 318 000
Réserves financières et fonds réservés	3	280 018 000	55 846 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	1 207 450 000 ) (	1 211 605 000 )
Financement des investissements en cours	5	(452 725 000)	(150 790 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	██████████	██████████
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7	██████████	██████████
	8	██████████	██████████

**VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS**

<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
- Affect. À l'exercice suivant	9	12 740 000	4 800 000
- Exc.affect.-Arrondissements	10	226 117 000	205 253 000
- Exc.affect.-Projets spécifique	11	118 155 000	100 407 000
- Exc.affect.-Autres fins	12	53 785 000	59 858 000
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	410 797 000	370 318 000

**Réserves financières et fonds réservés**

<b>Réserves financières</b>			
- Gestion de la voirie	19	22 922 000	30 245 000
- Gestion de l'eau	20	10 090 000	13 751 000
- Immobilisations	21	236 963 000	70 000
-	22		
-	23		
	24	269 975 000	44 066 000
<b>Fonds réservés</b>			
Fonds de roulement	25	3 570 000	3 768 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27	108 000	1 477 000
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
- Unités de stationnement	30	6 106 000	6 218 000
- Autres	31	259 000	317 000
	32	10 043 000	11 780 000
	33	280 018 000	55 846 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE	2019	2018
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	34 ( ) ( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	35 ( 91 201 000 ) ( )	( 96 320 000 )
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36 ( 20 745 000 ) ( )	( 27 645 000 )
Autres	37 ( 10 397 000 ) ( )	( 8 798 000 )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 ( ) ( )	( )
	39 ( 122 343 000 ) ( )	( 132 763 000 )
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 ( ) ( )	( )
Assainissement des sites contaminés	41 ( 35 200 000 ) ( )	( 36 800 000 )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42 ( ) ( )	( )
Autres	43 ( ) ( )	( )
-	44 ( ) ( )	( )
	45 ( 157 543 000 ) ( )	( 169 563 000 )
Mesures d'allègement fiscal transitoires		
Modifications comptables du 1 <sup>er</sup> janvier 2000		
Salaires et avantages sociaux	46 ( ) ( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	47 ( ) ( )	( )
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	48 ( 3 000 000 ) ( )	( 4 000 000 )
Utilisation du fonds de roulement	49 ( ) ( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	50 ( ) ( )	( )
Autres	51 ( ) ( )	( )
-	52 ( ) ( )	( )
	53 ( 3 000 000 ) ( )	( 4 000 000 )
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure transitoire relative à la TVQ		
Frais d'émission de la dette à long terme	54 ( ) ( )	( )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 ( ) ( )	( )
Autres	56 ( ) ( )	( )
- Charges de fonc. financées	57 ( 1 341 810 000 ) ( )	( 1 352 781 000 )
- Charges de fonc. à financer	58 ( 84 621 000 ) ( )	( 42 277 000 )
	59 ( 1 426 431 000 ) ( )	( 1 395 058 000 )
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	60	288 827 000
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	61	251 062 000
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	62	( )
Autres	63	( )
- Débiteurs sur les dép. de fonc	64	90 697 000
	65	105 954 000
	65	379 524 000
	66 ( 1 207 450 000 ) ( )	( 1 211 605 000 )

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE	2019	2018
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	67 484 705 000	508 693 000
Investissements à financer	68 ( 937 430 000 ) (	659 483 000 )
	69 (452 725 000)	(150 790 000)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**Renseignements financiers non consolidés non audités**

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**Non audité**

<b>TAXES</b>	<b>Réalisations</b>		
	<b>2019</b>	<b>2018</b>	
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>			
Taxes générales			
Taxe foncière générale	1	2 775 695 000	2 758 583 000
Taxes spéciales			
Service de la dette	2		
Activités de fonctionnement	3	394 192 000	347 172 000
Activités d'investissement	4		
Taxes de secteur			
Taxes spéciales			
Service de la dette	5	103 332 000	100 080 000
Activités de fonctionnement	6	149 088 000	143 309 000
Activités d'investissement	7		
Autres	8	2 099 000	2 170 000
	9	3 424 406 000	3 351 314 000
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>			
Taxes, compensations et tarification			
Services municipaux			
Eau	10	23 969 000	24 373 000
Égout	11		
Traitement des eaux usées	12		
Matières résiduelles	13	14 192 000	14 096 000
Autres			
- Autres	14	626 000	650 000
-	15		
-	16		
Centres d'urgence 9-1-1	17		
Service de la dette	18	7 449 000	8 048 000
Pouvoir général de taxation	19		
Activités de fonctionnement	20	20 508 000	21 145 000
Activités d'investissement	21		
	22	66 744 000	68 312 000
Taxes d'affaires			
Sur l'ensemble de la valeur locative	23		
Autres	24	13 748 000	13 573 000
	25	13 748 000	13 573 000
	26	80 492 000	81 885 000
	27	3 504 898 000	3 433 199 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>	<b>Réalisations</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	28	33 562 000
Taxes sur une autre base		33 641 000
Taxes, compensations et tarification	29	4 019 000
Taxes d'affaires	30	3 655 000
Compensations pour les terres publiques	31	
	32	37 581 000
		37 296 000
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	33	76 048 000
Cégeps et universités	34	58 856 000
Écoles primaires et secondaires	35	46 151 000
	36	181 055 000
		173 920 000
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	37	1 564 000
Taxes sur une autre base		1 525 000
Taxes, compensations et tarification	38	190 000
Taxes d'affaires	39	167 000
	40	1 754 000
		1 692 000
	41	220 390 000
		212 908 000
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>		
Taxes sur la valeur foncière	42	33 024 000
Taxes sur une autre base		31 107 000
Taxes, compensations et tarification	43	3 990 000
Taxes d'affaires	44	2 115 000
	45	39 129 000
		35 860 000
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>		
Taxes sur la valeur foncière	46	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	47	13 239 000
	48	13 239 000
		13 600 000
		13 600 000
<b>AUTRES</b>		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité		
Autres	49	
	50	2 097 000
	51	2 097 000
		2 049 000
	52	274 855 000
		264 417 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**Non audité**

		Réalizations	
		2019	2018
<b>TRANSFERTS</b>			
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Administration générale</b>	53	12 804 000	12 230 000
<b>Sécurité publique</b>			
Police	54		
Sécurité incendie	55	288 000	300 000
Sécurité civile	56		
Autres	57	120 000	125 000
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	58	1 602 000	1 663 000
Enlèvement de la neige	59	666 000	693 000
Autres	60	687 000	714 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	61	71 000	38 000
Transport adapté	62		
Transport scolaire	63		
Autres	64		
Transport aérien	65		
Transport par eau	66		
Autres	67		
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	135 000	141 000
Réseau de distribution de l'eau potable	69	61 000	63 000
Traitement des eaux usées	70	244 000	267 000
Réseaux d'égout	71		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	72	17 891 000	17 663 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	73	450 000	503 000
Tri et conditionnement	74		
Autres	75		
Autres	76	149 000	183 000
Cours d'eau	77		
Protection de l'environnement	78	758 000	93 000
Autres	79		
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	80		
Sécurité du revenu	81		
Autres	82	1 587 000	1 941 000
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	83	3 549 000	
Rénovation urbaine	84	1 161 000	1 298 000
Promotion et développement économique	85	20 303 000	8 984 000
Autres	86		
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	87	1 505 000	1 435 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	88	4 700 000	4 820 000
Autres	89	7 863 000	6 808 000
<b>Réseau d'électricité</b>	90		
	91	76 594 000	59 962 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**Non audité**

TRANSFERTS (suite)	Réalizations		
	2019	2018	
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>			
<b>Administration générale</b>	92	(1 614 000)	4 359 000
<b>Sécurité publique</b>			
Police	93		
Sécurité incendie	94		
Sécurité civile	95		
Autres	96		
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	97	2 368 000	26 345 000
Enlèvement de la neige	98		
Autres	99	(138 000)	655 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	100		
Transport adapté	101		
Transport scolaire	102		
Autres	103		
Transport aérien	104		
Transport par eau	105		
Autres	106	26 000	
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107		
Réseau de distribution de l'eau potable	108	22 817 000	(10 513 000)
Traitement des eaux usées	109		
Réseaux d'égout	110	11 169 000	6 861 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	111		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	112		
Tri et conditionnement	113		
Autres	114		
Autres	115		
Cours d'eau	116		
Protection de l'environnement	117		
Autres	118		
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	119		
Sécurité du revenu	120		
Autres	121		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	122		
Rénovation urbaine	123	417 000	
Promotion et développement économique	124		
Autres	125		362 000
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	126	19 346 000	9 385 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	127	4 142 000	4 142 000
Autres	128	7 000	(8 000)
<b>Réseau d'électricité</b>	129		
	130	58 540 000	41 588 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

<b>TRANSFERTS (suite)</b>	<b>Réalisations</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>		
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131	
Péréquation	132	
Neutralité	133	
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134	
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	16 178 000
Fonds de développement des territoires	136	19 679 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137	
Autres	138	113 390 000
	139	129 568 000
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	140	264 702 000
		232 690 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**Non audité**

SERVICES RENDUS	Réalizations	
	2019	2018
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES</b>		
<b>MUNICIPAUX</b>		
Administration générale		
Greffes et application de la loi	141	
Évaluation	142	
Autres	143	
	144	
Sécurité publique		
Police	145	
Sécurité incendie	146	
Sécurité civile	147	
Autres	148	
	149	
Transport		
Réseau routier		
Voirie municipale	150	
Enlèvement de la neige	151	8 000
Autres	152	8 000
Transport collectif	153	
Autres	154	
	155	8 000
Hygiène du milieu		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	156	
Réseau de distribution de l'eau potable	157	
Traitement des eaux usées	158	
Réseaux d'égout	159	
Matières résiduelles		
Déchets domestiques et assimilés	160	
Matières recyclables		
Collecte sélective		
Collecte et transport	161	
Tri et conditionnement	162	
Autres	163	
Autres	164	
Cours d'eau	165	
Protection de l'environnement	166	
Autres	167	
	168	
Santé et bien-être		
Logement social	169	
Autres	170	
	171	
Aménagement, urbanisme et développement		
Aménagement, urbanisme et zonage	172	
Rénovation urbaine	173	
Promotion et développement économique	174	
Autres	175	
	176	
Loisirs et culture		
Activités récréatives	177	
Activités culturelles		
Bibliothèques	178	
Autres	179	
	180	
Réseau d'électricité	181	
	182	8 000
		8 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)	Réalizations	
	2019	2018
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>		
Administration générale		
Greffé et application de la loi	183	235 000
Évaluation	184	4 000
Autres	185	31 183 000
	186	33 210 000
Sécurité publique		
Police	187	
Sécurité incendie	188	
Sécurité civile	189	
Autres	190	61 000
	191	61 000
Transport		
Réseau routier		
Voirie municipale	192	4 711 000
Enlèvement de la neige	193	1 778 000
Autres	194	51 996 000
Transport collectif		
Transport en commun		
Transport régulier	195	
Transport adapté	196	
Transport scolaire	197	
Autres	198	17 000
Autres	199	6 845 000
	200	65 330 000
Hygiène du milieu		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	201	
Réseau de distribution de l'eau potable	202	1 419 000
Traitement des eaux usées	203	
Réseaux d'égout	204	249 000
Matières résiduelles		
Déchets domestiques et assimilés	205	144 000
Matières recyclables	206	474 000
Autres	207	17 000
Cours d'eau	208	
Protection de l'environnement	209	74 000
Autres	210	25 000
	211	2 402 000
Santé et bien-être		
Logement social	212	
Sécurité du revenu	213	18 919 000
Autres	214	133 000
	215	19 052 000
Aménagement, urbanisme et développement		
Aménagement, urbanisme et zonage	216	41 884 000
Rénovation urbaine	217	440 000
Promotion et développement économique	218	1 516 000
Autres	219	59 361 000
	220	103 201 000
Loisirs et culture		
Activités récréatives	221	16 648 000
Activités culturelles		
Bibliothèques	222	548 000
Autres	223	14 049 000
	224	31 245 000
Réseau d'électricité	225	
	226	254 501 000
<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	227	256 933 000

**ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i> SERVICES RENDUS (suite)	Budget 2019	Réalizations	
		2019	2018
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>			
Licences et permis	228	54 115 000	63 460 000
Droits de mutation immobilière	229	313 375 000	253 550 000
Droits sur les carrières et sablières	230		
Autres	231	4 000	
	232	367 494 000	317 010 000
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>			
	233	94 430 000	103 096 000
<b>REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>			
	234	74 380 000	72 379 000
<b>INTÉRÊTS</b>			
	235	14 522 000	15 963 000
<b>AUTRES REVENUS</b>			
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	236		
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	237	467 000	4 646 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	238		
Contributions des promoteurs	239	9 112 000	7 378 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun	240		
Contributions des organismes municipaux	241		
Autres contributions	242		
Redevances réglementaires	243		
Autres	244	33 577 000	32 499 000
	245	43 156 000	44 523 000
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION IMMOBILISATIONS</b>		5 047 000	
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION FONCTIONNEMENT</b>		8 472 000	

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

		<b>Réalisations</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
Conseil	1	62 114 000	57 411 000
Greffe et application de la loi	2	33 206 000	32 104 000
Gestion financière et administrative	3	293 921 000	252 442 000
Évaluation	4	14 887 000	14 424 000
Gestion du personnel	5	68 781 000	63 834 000
Autres			
- Autres	6	215 966 000	274 022 000
-	7		
	8	688 875 000	694 237 000
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>			
Police	9	537 445 000	536 827 000
Sécurité incendie	10	294 756 000	289 183 000
Sécurité civile	11	1 785 000	1 381 000
Autres	12	52 011 000	15 310 000
	13	885 997 000	842 701 000
<b>TRANSPORT</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	14	139 299 000	157 647 000
Enlèvement de la neige	15	207 359 000	192 391 000
Éclairage des rues	16	33 934 000	34 939 000
Circulation et stationnement	17	54 469 000	55 243 000
Transport collectif			
Transport en commun	18	454 702 000	484 855 000
Transport aérien	19		
Transport par eau	20	2 000	
Autres	21	60 076 000	10 291 000
	22	949 841 000	935 366 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

		<b>Réalisations</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	67 940 000	67 684 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	97 517 000	93 302 000
Traitement des eaux usées	25	88 701 000	83 317 000
Réseaux d'égout	26	43 351 000	42 349 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	27	51 704 000	48 302 000
Élimination	28	27 452 000	34 585 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	29	30 667 000	29 853 000
Tri et conditionnement	30	12 668 000	1 294 000
Matières organiques			
Collecte et transport	31	10 247 000	8 330 000
Traitement	32	6 407 000	6 255 000
Matériaux secs	33	16 746 000	14 201 000
Autres	34	3 744 000	3 823 000
Plan de gestion	35		
Autres	36	3 199 000	3 145 000
Cours d'eau	37		
Protection de l'environnement	38	7 919 000	10 061 000
Autres	39	5 190 000	18 793 000
	40	473 452 000	465 294 000
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>			
Logement social	41	21 447 000	19 922 000
Sécurité du revenu	42	17 528 000	21 467 000
Autres	43	28 275 000	27 561 000
	44	67 250 000	68 950 000
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	45	97 832 000	65 311 000
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	46	1 636 000	1 378 000
Autres biens	47	42 011 000	31 118 000
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	48	85 808 000	62 173 000
Tourisme	49	1 851 000	1 787 000
Autres	50	448 000	359 000
Autres	51	8 289 000	975 000
	52	237 875 000	163 101 000

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
**ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

		<b>Réalisations</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>			
Activités récréatives			
Centres communautaires	53	70 688 000	66 748 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	35 930 000	34 282 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	35 528 000	38 660 000
Parcs et terrains de jeux	56	189 101 000	180 834 000
Parcs régionaux	57		
Expositions et foires	58	73 000	65 000
Autres	59	16 877 000	18 853 000
	60	348 197 000	339 442 000
Activités culturelles			
Centres communautaires	61	19 983 000	19 247 000
Bibliothèques	62	95 868 000	94 196 000
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	63	64 774 000	58 957 000
Autres ressources du patrimoine	64		
Autres	65	65 137 000	55 724 000
	66	245 762 000	228 124 000
	67	593 959 000	567 566 000
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>			
	68		
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>			
Dette à long terme			
Intérêts	69	271 679 000	265 395 000
Autres frais	70	(2 974 000)	(1 977 000)
Autres frais de financement			
Avantages sociaux futurs	71		
Autres	72	2 744 000	1 034 000
	73	271 449 000	264 452 000
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>			
	74		

# Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
<b>Autres renseignements financiers consolidés non audités</b>	
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	4
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations consolidées	4
Analyse de la dette à long terme consolidée	5
Endettement total net à long terme consolidé	6
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	7
<b>Autres renseignements financiers non consolidés non audités</b>	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	9
Analyse de la rémunération non consolidée	10
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Excédent (déficit) de fonctionnement du réseau d'électricité à des fins fiscales non consolidé	12
Rémunération des élus	13
<b>Questionnaire</b>	14
<b>Annexe : Autres renseignements financiers non consolidés non audités ventilés par compétences</b>	15

---

## **AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>		<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2019</b>	<b>Réalisations 2019</b>	<b>Réalisations 2018</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>				
Infrastructures				
	Conduites d'eau potable	1 229 467 000	229 467 000	240 878 000
	Usines de traitement de l'eau potable	2 28 480 000	28 480 000	46 873 000
	Usines et bassins d'épuration	3 38 407 000	38 407 000	43 141 000
	Conduites d'égout	4 166 363 000	166 363 000	165 726 000
	Sites d'enfouissement et incinérateurs	5 41 212 000	41 212 000	13 688 000
	Chemins, rues, routes et trottoirs	6 419 862 000	419 862 000	410 358 000
	Ponts, tunnels et viaducs	7 28 670 000	28 670 000	24 840 000
	Systèmes d'éclairage des rues	8 41 669 000	41 669 000	41 025 000
	Aires de stationnement	9 1 338 000	1 338 000	2 529 000
	Parcs et terrains de jeux	10 119 858 000	119 858 000	169 090 000
	Autres infrastructures	11 75 478 000	356 574 000	285 116 000
	Réseau d'électricité	12		
Bâtiments				
	Édifices administratifs	13 71 340 000	303 184 000	247 941 000
	Édifices communautaires et récréatifs	14 243 792 000	243 792 000	172 474 000
	Améliorations locatives	15 15 878 000	19 005 000	13 206 000
Véhicules				
	Véhicules de transport en commun	16	104 565 000	627 359 000
	Autres	17 47 901 000	220 588 000	142 384 000
	Ameublement et équipement de bureau	18 105 700 000	170 937 000	122 968 000
	Machinerie, outillage et équipement divers	19 21 303 000	58 818 000	54 274 000
	Terrains	20 123 234 000	150 584 000	79 826 000
	Autres	21 2 822 000	4 016 000	8 201 000
		22 1 822 774 000	2 747 389 000	2 911 897 000

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>				
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
	Conduites d'eau potable	23 68 608 000	68 608 000	69 060 000
	Usines de traitement de l'eau potable	24 28 480 000	28 480 000	46 873 000
	Usines et bassins d'épuration	25 38 407 000	38 407 000	43 141 000
	Conduites d'égout	26 64 555 000	64 555 000	46 971 000
	Autres infrastructures	27 610 206 000	891 302 000	822 387 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
	Conduites d'eau potable	28 160 859 000	160 859 000	171 818 000
	Usines de traitement de l'eau potable	29		
	Usines et bassins d'épuration	30		
	Conduites d'égout	31 101 808 000	101 808 000	118 755 000
	Autres infrastructures	32 117 881 000	117 881 000	124 259 000
	Autres immobilisations	33 631 970 000	1 275 489 000	1 468 633 000
		34 1 822 774 000	2 747 389 000	2 911 897 000

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>		Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
<b>La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :</b>					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4	2 566 743 000	622 624 000	812 076 000	2 377 291 000
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	4 276 154 000	830 423 000	353 279 000	4 753 298 000
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	2 281 092 000	664 353 000	362 100 000	2 583 345 000
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	9 123 989 000	2 117 400 000	1 527 455 000	9 713 934 000
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	2 862 834 000	366 086 000	342 763 000	2 886 157 000
Organismes municipaux	10				
Autres tiers	11				
	12	2 862 834 000	366 086 000	342 763 000	2 886 157 000
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette					
	13				
	14	2 862 834 000	366 086 000	342 763 000	2 886 157 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	15				
Autres	16	355 394 000	62 168 000	36 698 000	380 864 000
	17				
	18	3 218 228 000	428 254 000	379 461 000	3 267 021 000
	19	12 342 217 000	2 545 654 000	1 906 916 000	12 980 955 000
Dette en cours de refinancement	20	( )			( )
Reclassement / Redressement	21		(599 568 000)	(599 568 000)	
<b>Dettes à long terme</b>	22	12 342 217 000	1 946 086 000	1 307 348 000	12 980 955 000

**Note**

**ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ  
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>		<b>Compétences de nature locale</b>	<b>Compétences d'agglomération</b>	<b>Portrait global</b>
<b>Administration municipale</b>				
Dettes à long terme	1	6 475 925 000	3 446 284 000	9 922 209 000
<b>Ajouter</b>				
Activités d'investissement à financer	2	452 725 000	255 948 000	708 673 000
Activités de fonctionnement à financer	3	84 622 000	(10 388 000)	74 234 000
Dettes en cours de refinancement	4			
Autres				
- Acq. prop. destinées revente	5	46 292 000	10 855 000	57 147 000
-	6			
<b>Déduire</b>				
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme				
Excédent accumulé				
Fonds d'amortissement	7	1 380 244 000	554 162 000	1 934 406 000
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8			
Débiteurs	9	139 492 000	1 364 431 000	1 503 923 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	10			
Autres montants	11			
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	12			
Autres				
- Montant à recouvrer redevances	13	391 127 000		391 127 000
-	14			
Endettement net à long terme de l'administration municipale	15	5 148 701 000	1 784 106 000	6 932 807 000
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats</b>				
	16	177 972 000	1 343 856 000	1 521 828 000
Endettement net à long terme	17	5 326 673 000	3 127 962 000	8 454 635 000
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes</b>				
Municipalité régionale de comté	18			
Communauté métropolitaine	19	12 640 000		12 640 000
Autres organismes	20	180 977 000		180 977 000
Endettement total net à long terme	21	5 520 290 000	<u>3 127 962 000</u>	<u>8 648 252 000</u>
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	22	2 585 042 000		
Moins: Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	23			
	24	<u>2 585 042 000</u>		
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote- part dans l'agglomération s'il y a lieu)	25	8 105 332 000		
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	26			
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 25 ci-dessus, et à la ligne 21, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	27			

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>		<b>Administration municipale</b>		<b>Données consolidées</b>	
			<b>Réalisations 2019</b>	<b>Réalisations 2019</b>	<b>Réalisations 2018</b>
<b>Administration générale</b>					
	Grefte et application de la loi	1			
	Évaluation	2			
	Autres	3	5 212 000	5 212 000	5 189 000
<b>Sécurité publique</b>					
	Police	4			
	Sécurité incendie	5			
	Sécurité civile	6			
	Autres	7			
<b>Transport</b>					
	Réseau routier	8			
	Transport collectif	9	541 829 000	541 829 000	551 450 000
	Autres	10	320 000	320 000	318 000
<b>Hygiène du milieu</b>					
	Eau et égout	11			
	Matières résiduelles	12			
	Cours d'eau	13			
	Protection de l'environnement	14	1 143 000	1 143 000	1 138 000
	Autres	15			
<b>Santé et bien-être</b>					
	Logement social	16	16 795 000	16 795 000	16 720 000
	Autres	17			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>					
	Aménagement, urbanisme et zonage	18			
	Rénovation urbaine	19			
	Promotion et développement économique	20	4 224 000	4 224 000	4 205 000
	Autres	21			
<b>Loisirs et culture</b>					
	Activités récréatives	22			
	Activités culturelles	23	11 811 000	11 811 000	11 758 000
<b>Réseau d'électricité</b>					
		24			
		25	581 334 000	581 334 000	590 778 000

---

## **AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019****Non audité**

		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Rémunération</b>	1	72 114 000	66 128 000
<b>Charges sociales</b>	2	30 906 000	28 340 000
<b>Biens et services</b>	3	1 719 754 000	1 627 033 000
<b>Frais de financement</b>	4		
<b>Autres</b>	5		
	6	1 822 774 000	1 721 501 000

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**Non audité**

		<b>Effectifs personnes/ année <sup>2</sup></b>	<b>Semaine normale (heures)</b>	<b>Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice</b>	<b>Rémunération</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Total <sup>1</sup></b>
<b>Administration municipale</b>							
Cadres et contremaîtres	1	2 195,00	37,50	3 806 339,00	259 635 000	85 740 000	345 375 000
Professionnels	2	3 015,30	35,00	5 032 326,00	266 969 000	72 793 000	339 762 000
Cols blancs	3	6 426,70	35,00	11 432 926,00	365 875 000	105 206 000	471 081 000
Cols bleus	4	4 499,70	36,00	9 218 069,00	315 672 000	113 111 000	428 783 000
Policiers	5	4 325,30	35,00	8 706 739,00	452 262 000	101 881 000	554 143 000
Pompiers	6	2 352,00	42,00	5 167 253,00	235 384 000	59 571 000	294 955 000
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	22 814,00		43 363 652,00	1 895 797 000	538 302 000	2 434 099 000
Élus	9	103,00			11 198 000	4 781 000	15 979 000
	10	22 917,00			1 906 995 000	543 083 000	2 450 078 000

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		<b>Gouvernement du Québec</b>		<b>Gouvernement du Canada</b>	<b>ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines</b>	<b>Total</b>
		<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>			
Transport en commun	11	2 508 000				2 508 000
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12	394 000	86 000	(309 000)		171 000
Réseau de distribution de l'eau potable	13	61 000	23 835 000	9 710 000		33 606 000
Traitement des eaux usées	14	10 718 000	2 744 000	2 744 000		16 206 000
Réseaux d'égout	15	4 000	16 870 000	10 987 000		27 861 000
Autres	16	301 995 000	76 751 000	5 905 000	42 988 000	427 639 000
	17	315 680 000	120 286 000	29 037 000	42 988 000	507 991 000

**FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**Non audité**

		2019	2018
<b>Administration générale</b>			
Grefte et application de la loi	1	501 000	551 000
Évaluation	2	60 000	58 000
Autres	3	27 228 000	25 922 000
	4	27 789 000	26 531 000
<b>Sécurité publique</b>			
Police	5	4 893 000	5 090 000
Sécurité incendie	6	10 072 000	10 608 000
Sécurité civile	7	59 000	
Autres	8	774 000	835 000
	9	15 798 000	16 533 000
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	100 907 000	101 254 000
Enlèvement de la neige	11	9 967 000	9 616 000
Autres	12	12 157 000	11 489 000
Transport collectif	13	33 721 000	35 829 000
Autres	14	2 139 000	
	15	158 891 000	158 188 000
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	11 854 000	10 969 000
Réseau de distribution de l'eau potable	17	28 438 000	26 725 000
Traitement des eaux usées	18	25 302 000	25 671 000
Réseaux d'égout	19	26 858 000	26 177 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20	1 997 000	1 963 000
Matières recyclables	21	439 000	477 000
Autres	22	117 000	529 000
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24	751 000	
Autres	25		128 000
	26	95 756 000	92 639 000
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	27	601 000	661 000
Sécurité du revenu	28	6 554 000	6 555 000
Autres	29		
	30	7 155 000	7 216 000
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	31	4 763 000	5 025 000
Rénovation urbaine	32	874 000	1 036 000
Promotion et développement économique	33	1 180 000	1 044 000
Autres	34	13 855 000	13 421 000
	35	20 672 000	20 526 000
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	36	60 192 000	59 890 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	37	6 426 000	1 792 000
Autres	38	8 304 000	13 850 000
	39	74 922 000	75 532 000
<b>Réseau d'électricité</b>			
	40		
	41	400 983 000	397 165 000

**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ  
À DES FINS FISCALES NON CONSOLIDÉ  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>Non audité</i>	2019		2018
	Budget	Réalizations	Réalizations
<b>Revenus</b>			
Ventes d'électricité			
Domestique et agricole	1		
Générale et institutionnelle	2		
Industrielle	3		
Autres	4		
Autres revenus	5		
	6		
<b>Charges</b>			
Achat d'énergie	7		
Taxe sur le revenu brut	8		
Frais d'exploitation	9		
Autres frais	10		
Frais de financement	11		
Amortissement des immobilisations	12		
	13		
Partie imputée à la municipalité pour consommation d'électricité	14	( ) ( ) ( )	( ) ( ) ( )
	15		
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales</b>	16		
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
<b>Immobilisations</b>			
Amortissement	17		
Produit de cession	18		
(Gain) perte sur cession	19		
Réduction de valeur	20		
	21		
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	22		
Remboursement de la dette à long terme	23	( ) ( ) ( )	( ) ( ) ( )
	24		
<b>Affectations</b>			
Activités d'investissement	25	( ) ( ) ( )	( ) ( ) ( )
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26		
Excédent de fonctionnement affecté	27		
Réserves financières et fonds réservés	28		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	29		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30		
	31		
	32		
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	33		

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**Non audité**

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Arseneault, Christian	86 550	17 352
Barbe, Manon	111 018	17 352
Battista, Mario	47 318	17 352
Beaudry, Robert	122 272	17 352
Beis, Dimitrios	91 929	17 352
Belinga, Renée-Chantal	47 708	17 294
Biron, Michèle D	48 741	17 352
Bissonnet, Michel	81 547	17 352
Black, Christine	93 744	17 352
Blanchet, Nancy	59 186	17 352
Blanco, Josefina	70 176	17 352
Boivin Roy, Karine	103 616	17 352
Boukala, Younes	59 505	17 352
Bourgeois, Caroline	100 508	16 761
Caldwell, Éric Alan	123 671	17 352
Christensen, Lisa	51 227	17 352
Clément-Talbot, Catherine	65 375	17 352
Cohen, Jacques	53 054	17 352
Corbeil, Jean-Marc	34 637	17 294
Corvil, Josué	59 668	16 761
Croteau, François William	153 871	17 352
Décarie, Suzanne	71 620	17 352
Declos, Serge	48 503	17 352
Deros, Mary	74 262	17 352
Deschamps, Richard	83 907	17 352
DeSousa, Alan	108 978	17 352
Déziel, Gilles	44 573	17 352
Dorais, Benoit	163 163	17 352
Downey, Sterling	96 391	17 352
Ferrandez, Luc	56 846	7 246
Filato, Rosannie	119 075	17 352
Flannery, Michèle	59 695	17 352
Fumagalli, Giuliana	88 615	17 352
Gagnon, Luc	56 003	17 352
Giannou, Effie	60 595	17 352
Gignac, Yves	41 845	17 352
Giguère, Marianne	92 336	17 352
Gosselin, Christine	91 811	17 352
Goulet, Nathalie	125 304	17 352
Guay, Richard	70 628	17 352
Hénault, Andrée	70 738	17 352
Langevin, Benoit	73 186	17 352
Larocque, Christian	48 835	17 352
Lattanzio, Patricia	63 498	15 607
Lavigne Lalonde, Laurence	114 778	17 352

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	<b>Rémunération (excluant charges sociales)</b>	<b>Allocation de dépenses</b>
Leblanc, Richard	34 637	17 294
Leroux, Louise	34 637	17 294
Lessard-Blais, Pierre	107 462	17 352
L'heureux, Pierre	54 280	17 352
Limoges, François	128 535	17 352
Magini, Fanny	48 499	17 352
Marceau, Suzanne	34 637	17 294
Marinacci, Normand	113 700	17 352
Marsolais, Kristine	34 637	17 294
Mauger, Marie-Andrée	90 091	17 352
Mauzerolle, Sophie	101 092	17 352
McQueen, Peter	103 734	17 352
Miele, Francesco	100 197	17 352
Miranda, Luis	76 986	17 352
Miron, Suzie	108 354	17 352
Montgomery, Sue	100 126	17 352
Normand, Jérôme	94 791	17 352
Norris, Alex	109 657	17 352
Ouellet, Sylvain	163 763	17 352
Palestini, Laura-Ann	48 503	17 352
Parent, Marie-Josée	86 034	17 352
Parenteau, Jean-François	132 842	17 352
Parizeau, Hadrien	86 542	17 352
Patreau, Valérie	57 156	17 352
Pauzé, Jocelyn	93 079	17 352
Perez, Lionel	107 027	17 352
Perri, Dominic	76 986	17 352
Pierre-Antoine, Nathalie	44 573	17 352
Plante, Valérie	179 759	17 352
Plourde, Marie	98 105	17 352
Poirier, Jean-Marc	47 708	17 294
Pollak, Mindy	52 689	17 352
Popeanu, Magda	147 813	17 352
Provost, Julie-Pascale	48 879	17 352
Rabouin, Luc	14 663	2 985
Rapana, Giovanni	72 915	17 352
Rossi, Chantal	79 527	17 352
Rotrand, Marvin	60 729	17 352
Rouleau, Micheline	83 186	17 352
Ryan, Richard	106 129	17 352
Salem, Aref	80 904	17 352
Samoszewski, Robert	48 499	17 352
Sarault, Yves	52 129	17 352
Sari, Abdelhaq	71 401	17 352
Sauvé, Craig	113 220	17 352

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Shand, Lynne	34 637	17 294
Sigouin, Anne-Marie	103 138	17 352
Thiébaut, Sophie-Gabrielle	55 350	17 352
Thuillier, Émilie	133 938	17 352
Tomlinson, Philippe	88 738	17 352
Tremblay, Lili-Anne	54 185	17 352
Tremblay, Véronique	50 286	17 352
Troilo, Josée	48 503	17 352
Vaillancourt, Alain	67 786	17 352
Vilain, Maeva	67 725	17 352
Vodanovic, Maja	127 235	17 352
Watt, Stéphanie	72 895	17 352
Wong, Cathy	126 342	17 352
Zarac, Lise	66 813	17 352

**Note**

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

**QUESTIONNAIRE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<b>Non audité</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S.O.</b>
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	4 050 000 \$	
2. L'organisme municipal applique-t-il les normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMH?	2 <input type="checkbox"/>	3 <input checked="" type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>

**Les questions 3 et 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement**

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	5 <input type="checkbox"/>	6 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	7	\$	
4. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	8 <input type="checkbox"/>	9 <input checked="" type="checkbox"/>	
5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :			
a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3ème paragraphe du 2ème alinéa de l'article 117.1 LAU.	10 <input type="checkbox"/>	11 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	12	\$	
b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.	13 <input checked="" type="checkbox"/>	14 <input type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	15	182 000 000 \$	
c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).	16 <input checked="" type="checkbox"/>	17 <input type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	18	20 509 000 \$	
d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).	19 <input type="checkbox"/>	20 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	21	\$	

**QUESTIONNAIRE (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<b>Non audité</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?	22 <input checked="" type="checkbox"/>	23 <input type="checkbox"/>
Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?	24 <input type="checkbox"/>	25 <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :		
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu:		
a) du paragraphe 1 <sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?	26 <input type="checkbox"/>	27 <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	28 _____	\$
b) du paragraphe 2 <sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?	29 <input type="checkbox"/>	30 <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019	31 _____	\$
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	32 <input type="checkbox"/>	33 <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :		
a) crédits de taxes	34 _____	\$
b) autres formes d'aide	35 _____	\$
9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2019		
Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2019	36 _____	
Facteur comparatif de 2019	37 _____	0,00
Valeur uniformisée	38 _____	

**QUESTIONNAIRE (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**Non audité**

10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2019 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ

39 \_\_\_\_\_ \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

40 \_\_\_\_\_ \$

- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver

41 \_\_\_\_\_ \$

b) Dépenses d'investissement

42 \_\_\_\_\_ \$

c) Total des frais encourus admissibles

43 \_\_\_\_\_ \$

d) Description des dépenses d'investissement :

e) Si le total des frais encourus admissibles à la ligne 43 n'atteint pas 90 % de l'aide financière reçue ou à recevoir à la ligne 39, fournissez-en les justifications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

44 \_\_\_\_\_

b) Date d'adoption de la résolution

45 \_\_\_\_\_

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?*

**OUI****NON**

46  47

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution

48 \_\_\_\_\_ CG10 0209

b) Date d'adoption de la résolution

49 \_\_\_\_\_ 2010-05-20

**QUESTIONNAIRE (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<b>Non audité</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
12. Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens		
a) La municipalité a-t-elle adopté un règlement municipal plus sévère que le règlement du gouvernement du Québec?	50 <input type="checkbox"/>	51 <input type="checkbox"/>
b) Nombre de chiens enregistrés à la municipalité au 31 décembre 2019	52	_____
c) Nombre de chiens potentiellement dangereux enregistrés à la municipalité au 31 décembre 2019	53	_____
<i>Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'exercice</i>		
d) Nombre de signalements émis par un médecin vétérinaire (art. 2)	54	_____
e) Nombre de signalements émis par un médecin (art. 3)	55	_____
<i>Mesures d'encadrement</i>		
f) Nombre d'ordonnances émises par la municipalité au cours de l'exercice portant sur l'examen d'un chien par un médecin vétérinaire (art. 5)	56	_____
g) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'exercice :		
- à l'issu d'un examen effectué par un médecin vétérinaire (art. 8)	57	_____
- à l'issu d'une blessure infligée à une personne ou un animal domestique (art. 9)	58	_____
h) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'exercice à la suite d'un signalement d'une attaque causant (art. 10) :		
- la mort	59	_____
- une blessure grave	60	_____
i) Nombre de constats d'infraction émis par la municipalité au cours de l'exercice en vertu du règlement du gouvernement du Québec	61	_____

## **ANNEXE**

---

### **AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS VENTILÉS PAR COMPÉTENCES**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>PAGE</b>
<b>Compétences d'agglomération</b>	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	18
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	18
Sommaire des revenus de quotes-parts de fonctionnement et d'investissement non consolidés	19
Questionnaire	20
<b>Compétences de nature locale</b>	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	22
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	22
Analyse de la charge de quotes-parts non consolidée	23

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

		Réalizations	
		2019	2018
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	102 173 000	106 376 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	28 480 000	46 873 000
Usines et bassins d'épuration	3	38 407 000	43 141 000
Conduites d'égout	4	53 520 000	65 435 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	41 212 000	13 688 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	24 777 000	15 272 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	(202 000)	426 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	1 404 000	919 000
Aires de stationnement	9		4 000
Parcs et terrains de jeux	10	28 376 000	77 584 000
Autres infrastructures	11	116 000	145 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	37 673 000	69 696 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	28 919 000	47 216 000
Améliorations locatives	15	10 316 000	8 599 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	24 419 000	16 503 000
Ameublement et équipement de bureau	18	55 700 000	43 964 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	2 343 000	4 470 000
Terrains	20	89 780 000	23 495 000
Autres	21	(475 000)	4 702 000
	22	566 938 000	588 508 000

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité*

Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	23	31 289 000	19 590 000
Usines de traitement de l'eau potable	24	28 480 000	46 873 000
Usines et bassins d'épuration	25	38 407 000	43 141 000
Conduites d'égout	26	23 566 000	12 014 000
Autres infrastructures	27	31 533 000	39 500 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28	70 884 000	86 786 000
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31	29 954 000	53 421 000
Autres infrastructures	32	64 150 000	68 538 000
Autres immobilisations	33	248 675 000	218 645 000
	34	566 938 000	588 508 000

**SOMMAIRE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS  
DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

**Non audité**

<b>Code géographique</b>	<b>Municipalité</b>	<b>Montant</b>
<b>Ensemble des municipalités</b>		
66023	Montréal	2 042 217 000
66112	Baie-D'Urfé	12 006 000
66107	Beaconsfield	20 771 000
66058	Côte-Saint-Luc	28 254 000
66142	Dollard-Des Ormeaux	41 791 000
66087	Dorval	70 927 000
66062	Hampstead	9 843 000
66092	L'Île-Dorval	80 000
66102	Kirkland	28 745 000
66072	Mont-Royal	51 633 000
66007	Montréal-Est	17 310 000
66047	Montréal-Ouest	5 822 000
66097	Pointe-Claire	63 384 000
66127	Senneville	3 375 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue	7 098 000
66032	Westmount	56 082 000
		<hr/>
		1 2 459 338 000
<hr/>		
<b>Certaines municipalités</b>		
66023	Montréal	12 480 000
66112	Baie-D'Urfé	250 000
66107	Beaconsfield	517 000
66058	Côte-Saint-Luc	382 000
66142	Dollard-Des Ormeaux	842 000
66087	Dorval	1 584 000
66062	Hampstead	216 000
66092	L'Île-Dorval	1 000
66102	Kirkland	653 000
66072	Mont-Royal	1 095 000
66007	Montréal-Est	366 000
66047	Montréal-Ouest	95 000
66097	Pointe-Claire	1 380 000
66127	Senneville	77 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue	199 000
66032	Westmount	1 158 000
		<hr/>
		2 21 295 000
		<hr/>
		3 2 480 633 000
		<hr/>

**QUESTIONNAIRE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION**

**Non audité**

**OUI**

**NON**

- |  |    |                          |  |
|--|----|--------------------------|--|
| 1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre  | 1  | _____                    | \$                                     |
| 2. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?  | 2  | <input type="checkbox"/> | 3 <input checked="" type="checkbox"/>  |
| Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :  |    |                          |  |
| a) crédits de taxes  | 4  | _____                    | \$                                     |
| b) autres formes d'aide  | 5  | _____                    | \$                                     |
| 3. La municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?   | 6  | <input type="checkbox"/> | 7 <input checked="" type="checkbox"/>  |
| Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019  | 8  | _____                    | \$                                     |
| 4. La municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières? | 9  | <input type="checkbox"/> | 10 <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant le pouvoir visé à l'article 500.6 LCV (1000.6 CM) lui permettant d'imposer des redevances réglementaires en vertu de l'article 99.2 LECCM?  | 11 | <input type="checkbox"/> | 12 <input checked="" type="checkbox"/> |
| Si oui, indiquer le montant total perçu en 2019  | 13 | _____                    | \$                                     |

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

		Réalizations	
		2019	2018
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	127 294 000	134 502 000
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4	112 843 000	100 291 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	395 085 000	395 086 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	28 872 000	24 414 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	40 265 000	40 106 000
Aires de stationnement	9	1 338 000	2 525 000
Parcs et terrains de jeux	10	91 482 000	91 506 000
Autres infrastructures	11	75 362 000	54 834 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	33 667 000	28 065 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	214 873 000	125 258 000
Améliorations locatives	15	5 562 000	3 016 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	23 482 000	23 234 000
Ameublement et équipement de bureau	18	50 000 000	39 724 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	18 960 000	14 439 000
Terrains	20	33 454 000	52 494 000
Autres	21	3 297 000	3 499 000
	22	1 255 836 000	1 132 993 000

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	23	37 319 000	49 469 000
Usines de traitement de l'eau potable	24		
Usines et bassins d'épuration	25		
Conduites d'égout	26	40 989 000	34 956 000
Autres infrastructures	27	578 673 000	552 751 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28	89 975 000	85 033 000
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31	71 854 000	65 335 000
Autres infrastructures	32	53 731 000	55 720 000
Autres immobilisations	33	383 295 000	289 729 000
	34	1 255 836 000	1 132 993 000

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS NON CONSOLIDÉE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**Non audité**

		<b>Réalisations</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Administration générale</b>			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2	14 887 000	14 424 000
Autres	3	263 943 000	288 999 000
<b>Sécurité publique</b>			
Police	4	534 888 000	531 811 000
Sécurité incendie	5	294 866 000	289 362 000
Sécurité civile	6	1 258 000	1 270 000
Autres	7	44 432 000	7 410 000
<b>Transport</b>			
Réseau routier	8	6 784 000	20 947 000
Transport collectif	9	454 644 000	460 609 000
Autres	10	29 434 000	10 553 000
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout	11	194 788 000	186 375 000
Matières résiduelles	12	58 705 000	47 166 000
Cours d'eau	13		
Protection de l'environnement	14	4 679 000	4 988 000
Autres	15	2 698 000	
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	16	19 421 000	18 409 000
Autres	17	3 000 000	2 682 000
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	18	2 322 000	2 165 000
Rénovation urbaine	19	4 902 000	4 196 000
Promotion et développement économique	20	45 889 000	31 611 000
Autres	21	3 397 000	975 000
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	22	30 527 000	30 050 000
Activités culturelles	23	67 249 000	48 395 000
<b>Réseau d'électricité</b>			
	24		
	25	2 082 713 000	2 002 397 000

# Ventilation des dépenses mixtes

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : Montréal \_\_\_\_\_

Code géographique : 66023 \_\_\_\_\_

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération \_\_\_\_\_

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b><u>PAGE</u></b>
Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants sur la ventilation des dépenses mixtes	3
Ventilation des dépenses mixtes par compétences	4
Notes complémentaires	5

## Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,  
au président et aux membres du comité exécutif,  
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,  
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit du tableau « Ventilation des dépenses mixtes par compétence » entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 a été établi par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de Montréal de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Autre point

Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 14 avril 2020 relativement au tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville, ayant été déposé au greffe de la Ville le 15 avril 2020.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau

La direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

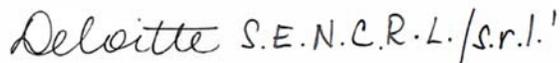
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA  
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

 Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

Montréal

Le 21 avril 2020

**VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES PAR COMPÉTENCES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		2019						2018
		Compétences d'agglomération		Compétences de nature locale		Total		Réalizations
		Budget	Réalizations	Budget	Réalizations	Budget	Réalizations	
<b>Dépenses</b>								
Administration générale	1	159 432 000	167 972 000	150 571 000	135 841 000	309 854 000	303 666 000	292 214 000
Sécurité publique	2							
Transport	3	1 634 000	1 843 000	55 390 000	58 527 000	57 024 000	60 366 000	63 023 000
Hygiène du milieu	4	7 430 000	7 680 000	18 913 000	18 322 000	26 342 000	26 001 000	27 984 000
Santé et bien-être	5	2 572 000	2 253 000	985 000	1 055 000	3 557 000	3 308 000	3 121 000
Aménagement, urbanisme et développement	6	4 978 000	5 458 000	8 170 000	8 222 000	13 148 000	13 680 000	12 720 000
Loisirs et culture	7	7 391 000	7 143 000	21 689 000	22 187 000	29 080 000	29 327 000	29 570 000
Frais de financement	8							
	9	183 437 000	192 349 000	255 718 000	244 154 000	439 005 000	436 348 000	428 632 000

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**1. Dépenses mixtes et ventilation des dépenses mixtes**

Voir les notes 1 et 2 à la page S61-2.

**2. Principales méthodes comptables**

Voir la note 3 à la page S61-2.

---

**VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES – NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 DÉCEMBRE 2019****1. DÉPENSES MIXTES**

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les dépenses engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des dépenses mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

---

**2. VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES**

Les dépenses mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une dépense mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une dépense mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des dépenses d'administration à appliquer aux dépenses d'agglomération, à l'exclusion des dépenses du service de la dette, des dépenses de contribution, des dépenses contingentes et des dépenses mixtes d'administration générale. Le taux des dépenses d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2019 est de 9,88 %.

---

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les dépenses présentées dans le tableau de la ventilation des dépenses mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, lesquels sont dressés conformément aux NCCSP. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les dépenses mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

---

# Taux global de taxation réel

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Nom : Montréal \_\_\_\_\_

Code géographique : 66023 \_\_\_\_\_

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération \_\_\_\_\_

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b><u>PAGE</u></b>
<b>Taux global de taxation réel audité</b>	
Rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel	3
Taux global de taxation réel	4

## Rapport de l'auditeur indépendant

À Madame la Mairesse,  
au président et aux membres du comité exécutif,  
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,  
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal,  
au trésorier

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel de la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (ci-après l'« état »).

À notre avis, l'état ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 a été préparé par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) (ci-après les « exigences légales »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1) qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état a été préparé afin de permettre à la Ville de répondre aux exigences de l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19). En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

Le 21 avril 2020

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS**

Revenus de taxes	1	3 504 898 000
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2	<u>(199 000)</u>
<b>Ajouter</b>		
Revenus de taxes de l'exercice 2019 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	7 658 000
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	
<b>Déduire</b>		
Taxes d'affaires	5	13 748 000
Taxes foncières imposées en vertu du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 208 LFM	6	12 439 000
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	1 242 211 000
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	<u>2 633 000</u>
<b>Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel</b>	10	<u><b>2 241 525 000</b></u>

**ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES**

Évaluation des immeubles imposables au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	11	239 531 928 000
Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2019 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	12	<u>240 719 820 000</u>
<b>Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel</b> (Somme des lignes 11 et 12, le tout divisé par 2)	13	<u><b>240 125 874 000</b></u>

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL DE 2019**  
(Ligne 10 ÷ ligne 13 x 100)

14    | 0 | , | 9 | 3 | 3 | 5 | / 100 \$

# Données prévisionnelles non auditées

## pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b><u>PAGE</u></b>
<b>Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020</b>	
Revenus de taxes	3
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	4
Calcul de certains revenus de taxes	5
Taux des taxes	7
Taux global de taxation prévisionnel	8
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	9
Questionnaire	11
<b>Annexe : Compétences d'agglomération</b>	<b>12</b>

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
REVENUS DE TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**Non audité****TAXES****SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	2 891 233 000
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	408 741 000
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	103 616 000
Activités de fonctionnement	6	155 387 000
Activités d'investissement	7	
Autres	8	632 000
	9	3 559 609 000

**SUR UNE AUTRE BASE**

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	19 671 000
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	8 824 000
Autres		
- Enseignes publicitaires	14	640 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	
Service de la dette	18	5 631 000
Pouvoir général de taxation	19	20 557 000
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	55 323 000
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	14 934 000
	25	14 934 000
	26	70 257 000
	27	3 629 866 000

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**Non audité****COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES****GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES**

## Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement

Taxes sur la valeur foncière	1	37 586 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	37 586 000

## Immeubles des réseaux

Santé et services sociaux	6	76 512 000
Cégeps et universités	7	61 924 000
Écoles primaires et secondaires	8	47 675 000
	9	186 111 000

## Autres immeubles

## Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux

Taxes sur la valeur foncière	10	1 769 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	1 769 000
	14	225 466 000

**GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES**

Taxes sur la valeur foncière	15	37 351 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	2 092 000
Taxes d'affaires	17	
	18	39 443 000

**ORGANISMES MUNICIPAUX**

Taxes sur la valeur foncière	19	13 230 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	13 230 000

**AUTRES**

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	2 212 000
	24	2 212 000
	25	280 351 000

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**Non audité**

	<b>Assiette d'application imposable</b>	<b>Taux adopté</b>	<b>Revenus bruts</b>	<b>Crédits/ Dégrèvements</b>	<b>Dotation à la provision</b>	<b>Autres ajustements</b>	<b>Revenus nets</b>
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>							
<b>Taxes générales</b>							
Taxe foncière générale (taux unique)	1 .....	X 2 .....	/100\$ 3 .....				
Taxe foncière générale (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres)	4 .....	X 5 .....	/100\$ 6 .....				
Immeubles de 6 logements ou plus	7 .....	X 8 .....	/100\$ 9 .....				
Immeubles non résidentiels	10 .....	X 11 .....	/100\$ 12 .....				
Immeubles industriels	13 .....	X 14 .....	/100\$ 15 .....				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	16 .....	X 17 .....	/100\$ 18 .....				
Autres	19 .....	X 20 .....	/100\$ 21 .....				
Immeubles agricoles	22 .....	X 23 .....	/100\$ 24 .....				
<b>Total</b>			25 .....	26 ( .....	) 27 ( 3 230 000 )	28 2 894 463 000	29 2 891 233 000
<b>Taxes spéciales</b>							
Service de la dette (taux unique)	30 .....	X 31 .....	/100\$ 32 .....				
Service de la dette (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres)	33 .....	X 34 .....	/100\$ 35 .....				
Immeubles de 6 logements ou plus	36 .....	X 37 .....	/100\$ 38 .....				
Immeubles non résidentiels	39 .....	X 40 .....	/100\$ 41 .....				
Immeubles industriels	42 .....	X 43 .....	/100\$ 44 .....				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	45 .....	X 46 .....	/100\$ 47 .....				
Autres	48 .....	X 49 .....	/100\$ 50 .....				
Immeubles agricoles	51 .....	X 52 .....	/100\$ 53 .....				
<b>Total</b>			54 .....	55 ( .....	) 56 ( .....	) 57 408 741 000	58 408 741 000

558

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**Non audité**

	<b>Assiette d'application imposable</b>	<b>Taux adopté</b>	<b>Revenus bruts</b>	<b>Crédits/ Dégrèvements</b>	<b>Dotation à la provision</b>	<b>Autres ajustements</b>	<b>Revenus nets</b>
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>							
<b>Taxes générales</b>							
Taxes spéciales							
Activités de fonctionnement (taux unique)	1 .....	X 2 .....	/100\$ 3 .....				
Activités de fonctionnement (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres)	4 .....	X 5 .....	/100\$ 6 .....				
Immeubles de 6 logements ou plus	7 .....	X 8 .....	/100\$ 9 .....				
Immeubles non résidentiels	10 .....	X 11 .....	/100\$ 12 .....				
Immeubles industriels	13 .....	X 14 .....	/100\$ 15 .....				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	16 .....	X 17 .....	/100\$ 18 .....				
Autres	19 .....	X 20 .....	/100\$ 21 .....				
Immeubles agricoles	22 .....	X 23 .....	/100\$ 24 .....				
<b>Total</b>			25 .....	26 ( .....	) 27 ( .....	) 28 .....	29 .....

Taxes spéciales							
Activités d'investissement (taux unique)	30 .....	X 31 .....	/100\$ 32 .....				
Activités d'investissement (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres)	33 .....	X 34 .....	/100\$ 35 .....				
Immeubles de 6 logements ou plus	36 .....	X 37 .....	/100\$ 38 .....				
Immeubles non résidentiels	39 .....	X 40 .....	/100\$ 41 .....				
Immeubles industriels	42 .....	X 43 .....	/100\$ 44 .....				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	45 .....	X 46 .....	/100\$ 47 .....				
Autres	48 .....	X 49 .....	/100\$ 50 .....				
Immeubles agricoles	51 .....	X 52 .....	/100\$ 53 .....				
<b>Total</b>			54 .....	55 ( .....	) 56 ( .....	) 57 .....	58 .....

	<b>Valeur locative imposable</b>						
<b>Taxe d'affaires sur la valeur locative</b>	59 .....	X 60 .....	% 61 .....	62 ( .....	) 63 ( .....	) 64 .....	65 .....

5

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
TAUX DES TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

**Non audité****Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels****Par unité de logement**

(montant fixe)

Eau	1	□□□□ , □□□ \$
Égout	2	□□□□ , □□□ \$
Eau et égout	3	□□□□ , □□□ \$
Traitement des eaux usées	4	□□□□ , □□□ \$
Matières résiduelles	5	□□□□ , □□□ \$

**Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification**

Description	Taux	Code <sup>1</sup>	Préciser
	100,000	7	Autres

1. Code : 1 - du 100 \$ d'évaluation  
2 - du mètre carré  
3 - du mètre linéaire  
4 - tarif fixe (compensation)

5 - du 1 000 litres  
6 - % de la valeur locative  
7 - autres (préciser)

Secteurs / Arrondissements	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 \$	Valeurs excédant 625 000 \$	Terrains vagues desservis	Terrains vagues non desservis <sup>2</sup>	Taxes PTI d'arrondissement
<b>Anjou</b>	0,6340	0,6380	2,6202	3,1407	1,2680	0,6340	0,0831
Taxe spéciale de l'eau	0,0963	0,0844	0,3210		0,0963		
<b>Lachine</b>	0,5895	0,5559	2,5463	3,0668	1,1790	0,5895	0,0526
Taxe spéciale de l'eau	0,0927	0,0746	0,2925		0,0927		
<b>LaSalle</b>	0,5837	0,5101	2,5387	3,0592	1,1674	0,5837	0,0466
Taxe spéciale de l'eau	0,0897	0,0731	0,2820		0,0897		
<b>L'Île-Bizard</b>	0,6040	0,6080	2,5195	3,0400	1,2080	0,6040	0,0772
Taxe spéciale de l'eau	0,0973	0,0736	0,2905		0,0973		
<b>Montréal</b>	0,6372	0,6412	2,6427	3,1633	1,2744	0,6372	
Taxe spéciale de l'eau	0,1043	0,1043	0,3472		0,1043		
Ahuntsic-Cartierville							0,0483
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce							0,0311
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve							0,0511
Plateau Mont-Royal							0,0314
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles							0,0724
Rosemont-Petite-Patrie							0,0409
Le Sud-Ouest							0,0408
Ville-Marie							0,0064
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension							0,0445
<b>Montréal-Nord</b>	0,6277	0,6316	2,5991	3,1196	1,2554	0,6277	0,0671
Taxe spéciale de l'eau	0,0888	0,0686	0,1457		0,0888		
<b>Outremont</b>	0,6043	0,5675	2,5706	3,0911	1,2086	0,6043	0,0307
Taxe spéciale de l'eau	0,1043	0,1043	0,3495		0,1043		
<b>Pierrefonds</b>	0,5891	0,5520	2,5273	3,0478	1,1782	0,5891	0,0646
Taxe spéciale de l'eau	0,0957	0,0752	0,3109		0,0957		
<b>Roxboro</b>	0,6071	0,6110	2,5301	3,0506	1,2142	0,6071	0,0604
Taxe spéciale de l'eau	0,0951	0,0687	0,3017		0,0951		
<b>Sainte-Geneviève</b>	0,5891	0,5683	2,5593	3,0798	1,1782	0,5891	0,0768
Taxe spéciale de l'eau	0,0922	0,0809	0,2622		0,0922		
<b>Saint-Laurent</b>	0,6129	0,6168	2,5506	3,0711	1,2258	0,6129	0,0522
Taxe spéciale de l'eau	0,0981	0,0800	0,2949		0,0981		
<b>Saint-Léonard</b>	0,6132	0,6171	2,5521	3,0726	1,2264	0,6132	0,0605
Taxe spéciale de l'eau	0,0925	0,0790	0,2935		0,0925		
<b>Verdun</b>	0,5915	0,5644	2,5419	3,0624	1,1830	0,5915	0,0385
Taxe spéciale de l'eau	0,0951	0,0796	0,3192		0,0951		

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel	T.G.T. pondéré <sup>3</sup>	Ens. Supérieur, Santé, S.Sociaux	Ens. P et Sec
<b>Ville de Montréal</b>	0,0035	0,0228	1,1073	84,5%	71

Taxe relative à l'ARTM	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 \$	Valeurs excédant 625 000 \$	Terrains vagues desservis
<b>Ville de Montréal</b>	0,0024	0,0024	0,0102	0,0123	0,0048

Verdun	Secteur IDS	Secteur TFE	Montréal-Nord
<b>Taxe pour travaux municipaux</b>	0,0083	0,0037	Eau (non-résidentiel) 0,17921

Divers	OBNL	STM	Terrains
<b>Ville de Montréal</b>	0,5000	1,0175	0,5800

**Tarification des immeubles résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal  
pour l'exercice de 2020<sup>1</sup>**

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 \$ par logement, 10 \$ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 30 \$ par logement.	60 \$ par logement
LaSalle	Tarif fixe de 30 \$ par logement.	60 \$ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 30 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 30 \$ par logement.  Sainte-Geneviève : tarif fixe de 30 \$ par logement ou 30 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o.  Sainte-Geneviève : 60 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 30 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	100 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 30 \$ par logement.	Pierrefonds : 60 \$ par logement  Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif fixe de 25 \$ par logement.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 30 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 30 \$ par logement.	60 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

<sup>1</sup> Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées.

**Tarification des immeubles non résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal pour l'exercice de 2020<sup>1</sup>**

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,58 \$/m <sup>3</sup> pour toute consommation excédant 100 000 m <sup>3</sup> , en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m <sup>3</sup> . Un crédit de 227 m <sup>3</sup> par logement ou par chambre est alloué pour les immeubles mixtes.	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 30 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m <sup>3</sup> pour 454 609 m <sup>3</sup> et 0,2552 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 \$/m <sup>3</sup> ; b) 30 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	s. o.
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m <sup>3</sup> , tarif de 0,37 \$/m <sup>3</sup> jusqu'à 425 m <sup>3</sup> et de 0,41 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local.  Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,274967 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,18353 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 \$ du m <sup>3</sup> .	s. o.
Outremont	s. o.	s. o.
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m <sup>3</sup> et taux de 0,21 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.  Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m <sup>3</sup> jusqu'à 909 200 m <sup>3</sup> et de 0,297 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,26708 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,19 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

<sup>1</sup> Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité***REVENUS ADMISSIBLES**

Revenus de taxes	1	3 629 866 000
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2	(235 000)

**Ajouter**

Revenus de taxes de l'exercice 2020 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	9 690 000
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	

**Déduire**

Taxes d'affaires	5	14 934 000
Taxes foncières imposées en vertu du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 208 LFM	6	8 651 000
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	1 287 919 000
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	
<b>Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel</b>	<b>10</b>	<b>2 328 052 000</b>

**ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES AYANT SERVI  
À ÉTABLIR LES REVENUS DE LA TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE**
11 259 476 245 000**TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2020**

(Ligne 10 ÷ ligne 11 x 100)

12     0 , 8 9 7 2 /100 \$

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	<u>Terrains vagues desservis</u>		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>							
Générales	1	1 788 443 000		11 843 000	21 652 000	275 280 000	139 000
De secteur	2	47 607 000		376 000	1 943 000	36 424 000	20 000
Autres	3						
<b>Taxes sur une autre base</b>							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4	1 858 000				113 000	
Autres	5	33 229 000				5 084 000	
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7	14 934 000					
	8	1 886 071 000		12 219 000	23 595 000	316 901 000	159 000

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

*Non audité*

		Résidentielles	Résiduelle Agriculture Résidences	Autres	Total
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>					
Générales	9	1 164 452 000	16 000	38 149 000	3 299 974 000
De secteur	10	167 155 000	2 000	5 476 000	259 003 000
Autres	11			632 000	632 000
<b>Taxes sur une autre base</b>					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	12	3 660 000			5 631 000
Autres	13	11 379 000			49 692 000
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	14				
Autres	15				14 934 000
	16	1 346 646 000	18 000	44 257 000	3 629 866 000

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
QUESTIONNAIRE  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

## COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

<b>Non audité</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S.O.</b>
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, les mesures fiscales suivantes?			
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM			
- Pour la taxe foncière générale	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3 <input type="checkbox"/>	4 <input checked="" type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM	6 <input type="checkbox"/>	7 <input checked="" type="checkbox"/>	8 <input type="checkbox"/>
- Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.			
c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM	9 <input type="checkbox"/>	10 <input checked="" type="checkbox"/>	11 <input type="checkbox"/>
- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.			
d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM			
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	12 <input checked="" type="checkbox"/>	13 <input type="checkbox"/>	14 <input type="checkbox"/>
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	15 <input type="checkbox"/>	16 <input type="checkbox"/>	17 <input checked="" type="checkbox"/>
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	18 <input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	20 <input checked="" type="checkbox"/>
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	21 <input type="checkbox"/>	22 <input checked="" type="checkbox"/>	
3. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2020 pour des exploitations agricoles enregistrées?	23 <input checked="" type="checkbox"/>	24 <input type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant.	25	82 000 \$	
4. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	26	\$	
5. Date d'adoption du budget par le conseil	27	2019-12-11	

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**QUESTIONNAIRE (suite)**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

PORTRAIT GLOBAL

**Non audité**

6. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	28	5 729 429 000 \$
7. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	29	531 193 000 \$
8. Frais de financement - Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	30	421 159 000 \$
9. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	31	86 245 000 \$

**Les questions 10 et 11 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.**

	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
10. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	32 <input checked="" type="checkbox"/>	33 <input type="checkbox"/>
11. Date d'adoption du budget d'agglomération par le conseil	34	2019-12-13

## **ANNEXE**

---

### **COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
<b>Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020</b>	
Revenus de taxes	14
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	15

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
REVENUS DE TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

**Non audité****TAXES****SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	
Activités de fonctionnement	6	
Activités d'investissement	7	
Autres	8	
	9	

**SUR UNE AUTRE BASE**

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	
Autres		
-	14	36 270 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 340 000
Service de la dette	18	
Pouvoir général de taxation	19	
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	49 610 000
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	
	25	
	26	49 610 000
	27	49 610 000

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

## COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

*Non audité***COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES****GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES**

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement

Taxes sur la valeur foncière 1

Taxes sur une autre base

Taxes, compensations et tarification 2

Taxes d'affaires 3

Compensations pour les terres publiques 4

5

Immeubles des réseaux

Santé et services sociaux 6

Cégeps et universités 7

Écoles primaires et secondaires 8

9

Autres immeubles

Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux

Taxes sur la valeur foncière 10

Taxes sur une autre base

Taxes, compensations et tarification 11

Taxes d'affaires 12

13

14

**GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES**

Taxes sur la valeur foncière 15

Taxes sur une autre base

Taxes, compensations et tarification 16

Taxes d'affaires 17

18

**ORGANISMES MUNICIPAUX**

Taxes sur la valeur foncière 19

Taxes sur une autre base

Taxes, compensations et tarification 20

21

**AUTRES**

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité 22

Autres 23

24

25

**QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<b>Non audité</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S.O.</b>
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?			
Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3 <input checked="" type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	
2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?	5 <input type="checkbox"/>	6 <input checked="" type="checkbox"/>	
3. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2022 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?	7 <input type="checkbox"/>	8 <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.</b>			
4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	9 <input type="checkbox"/>	10 <input checked="" type="checkbox"/>	11 <input type="checkbox"/>
5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	12 <input type="checkbox"/>	13 <input checked="" type="checkbox"/>	14 <input type="checkbox"/>
6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?	15 <input type="checkbox"/>	16 <input checked="" type="checkbox"/>	17 <input type="checkbox"/>
<b>La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.</b>			
7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?	18 <input checked="" type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	20 <input type="checkbox"/>
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	21 <input checked="" type="checkbox"/>	22 <input type="checkbox"/>	

**QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<b>Non audité</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.</b>		
8. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur la ventilation des dépenses mixtes?	23 <input checked="" type="checkbox"/>	24 <input type="checkbox"/>
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	25 <input checked="" type="checkbox"/>	26 <input type="checkbox"/>
9. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	27 <input checked="" type="checkbox"/>	28 <input type="checkbox"/>

**ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION**

Je , Yves Courchesne , atteste que le rapport financier consolidé de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, transmis de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a été déposé à la séance du conseil du 2020-05-28.

Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par Montréal.

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Montréal consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tels que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports et documents par le ministre, je confirme également que Montréal détient les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton « Attester », je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite.

Date et heure de la dernière modification : 2020-04-21 12:55:35

Date de transmission au Ministère :



**Dossier # : 1203843006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation des résultats du plan de redressement de 123,4 M\$ pour contrer la crise économique et financière

Il est recommandé :

- De prendre connaissance des résultats du plan de redressement.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-05-22 07:08

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203843006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation des résultats du plan de redressement de 123,4 M\$ pour contrer la crise économique et financière

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à la crise économique et financière due à la COVID-19, le comité exécutif en sa séance du 23 avril dernier a adopté un plan de redressement de 123,4 M\$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE20 0570 – 23 avril 2020 – Mise en place d'un plan de redressement de 123,4 M\$ pour contrer la crise économique et financière

**DESCRIPTION**

Les services centraux ont soumis des économies anticipées de 85,7 M\$ auxquels s'ajoutent 9 M\$ dans les dépenses contingentes. Quant aux arrondissements, ils présentent des économies de 28,7 M\$ comparativement à l'objectif global de 28,7 M\$. Au total, les économies anticipées au sein des services centraux, des arrondissements et des dépenses contingentes sont de 123,4 M\$.

**JUSTIFICATION**

Présentation aux instances décisionnelles du résultat du plan de redressement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.o.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.o

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Gildas S. GBAGUIDI  
Chef de division - Planification budgétaire

**Tél :** 514 872-1293  
**Télécop. :** 514 872-3145

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-21

Gildas S. GBAGUIDI  
Chef de division - Planification budgétaire

**Tél :** 514 872-1293  
**Télécop. :** 514 872-3145

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3219  
**Approuvé le :** 2020-05-21

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2020-05-21

## Plan de redressement 2020

### Consolidation

- en milliers de dollars\* -

Unités d'affaires	Économies identifiées			
	A-p.	Rémunération	Autres familles	Total
<b>SERVICES CENTRAUX</b>				
<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>				
Direction générale	8,4	856,0	552,4	1 408,4
Affaires juridiques	13,0	1 121,7	1 767,8	2 889,5
Finances	2,0	248,4	1 762,1	2 010,5
Police	28,3	2 349,3	2 085,9	4 435,2
Ressources humaines	3,0	828,2	2 071,3	2 899,5
Sécurité incendie	1,0	1 746,2	463,5	2 209,6
Sous-total	55,7	7 149,8	8 703,0	15 852,7
<b>SERVICES INSTITUTIONNELS</b>				
Approvisionnement	-	-	379,8	379,8
Évaluation foncière	3,6	379,3	-	379,3
Gestion et planification immobilière	-	3 137,1	9 871,3	13 008,4
Greffe	4,6	375,7	661,2	1 036,9
Matériel roulant et ateliers	12,0	808,5	6 147,8	6 956,3
Performance organisationnelle	0,9	100,0	1 617,6	1 717,6
Sous-total	21,1	4 800,6	18 677,7	23 478,3
<b>MOBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ</b>				
Eau	-	-	6 913,6	6 913,6
Grands parcs, mont Royal et sports	8,7	452,2	1 620,4	2 072,6
Infrastructures du réseau routier	5,7	961,1	1 860,8	2 821,9
Urbanisme et mobilité	1,6	282,2	5 656,0	5 938,2
Sous-total	16,0	1 695,5	16 050,8	17 746,3
<b>QUALITÉ DE VIE</b>				
Culture	12,0	722,3	3 853,7	4 576,0
Développement économique	-	98,4	3 338,1	3 436,5
Diversité et inclusion sociale	-	96,4	1 462,5	1 558,9
Environnement	-	532,5	3 764,0	4 296,5
Espace pour la vie	1,5	977,1	2 005,0	2 982,1
Habitation	-	-	4 518,9	4 518,9
Sous-total	13,5	2 426,7	18 942,2	21 368,9
<b>SERVICE AUX CITOYENS</b>				
Concertation des arrondissements	8,3	600,1	1 453,7	2 053,8
Expérience citoyenne et communications	7,7	615,0	505,0	1 120,0
Technologies de l'information	29,0	1 503,0	2 562,1	4 065,1
Sous-total	45,0	2 718,1	4 520,8	7 238,9
<b>TOTAL - SERVICES CENTRAUX</b>	<b>151,3</b>	<b>18 790,7</b>	<b>66 894,5</b>	<b>85 685,1</b>

## Plan de redressement 2020

### Consolidation

- en milliers de dollars\* -

Unités d'affaires	Économies identifiées			
	A-p.	Rémunération	Autres familles	Total
<b>ARRONDISSEMENTS</b>				
Ahuntsic-Cartierville	8,3	589,4	1 184,5	1 773,9
Anjou	-	437,0	418,7	855,7
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	-	1 204,0	909,3	2 113,3
Lachine	-	106,7	872,6	979,2
LaSalle	5,1	431,2	824,4	1 255,6
L'Île-Bizard-Ste-Geneviève	7,4	258,6	75,8	334,4
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	12,9	1 027,1	1 019,3	2 046,4
Montréal-Nord	7,0	314,3	1 015,1	1 329,4
Outremont	2,0	343,4	119,5	462,9
Pierrefonds-Roxboro	10,4	555,7	443,7	999,4
Plateau Mont-Royal	-	716,5	984,4	1 700,9
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	-	369,0	1 498,5	1 867,5
Rosemont-La Petite-Patrie	21,6	1 100,1	789,0	1 889,1
Saint-Laurent	26,5	1 602,0	643,2	2 245,2
Saint-Léonard	4,7	407,3	728,1	1 135,4
Sud-Ouest	9,9	1 140,4	583,4	1 723,8
Verdun	-	456,2	679,5	1 135,7
Ville-Marie	-	-	2 974,5	2 974,5
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	1,5	730,7	1 112,4	1 843,1
<b>TOTAL - ARRONDISSEMENTS</b>	<b>117,4</b>	<b>11 789,6</b>	<b>16 875,9</b>	<b>28 665,4</b>
<b>DÉPENSES CONTINGENTES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 000,0</b>	<b>9 000,0</b>
<b>TOTAL - Plan de redressement</b>	<b>268,6</b>	<b>30 580,2</b>	<b>92 770,3</b>	<b>123 350,5</b>

\*Les données ayant été arrondies, leur somme peut différer légèrement des totaux.



**Dossier # : 1194069016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, un local d'une superficie locative totale de 331,1 pi <sup>2</sup> , situé au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est, pour une recette totale de 28 783,56 \$, avant les taxes. (Bâtiment 0057-102)

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent, pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un local d'une superficie totale de 331,1 pi<sup>2</sup>, situé au sous-sol de l'immeuble sis 105, rue Ontario, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 28 783,56 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-04-09 12:20

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194069016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, un local d'une superficie locative totale de 331,1 pi <sup>2</sup> , situé au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est, pour une recette totale de 28 783,56 \$, avant les taxes. (Bâtiment 0057-102)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Créé en 1997, le Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent (CCFSL) a pour mission de favoriser la concertation entre les intervenants locaux et régionaux, de promouvoir l'économie sociale et de faciliter la mise en place des conditions nécessaires à la création, la croissance et la consolidation des entreprises d'économie sociale sur l'ensemble de l'île de Montréal.

Depuis le 5 mars 2002, le CCFSL détient, pour une période de 20 ans, une propriété superficière pour l'espace situé au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est (Caserne 5). En plus du terme de 20 ans, le CCFSL a l'option de renouveler automatiquement la propriété superficière pour un terme additionnel de 10 ans, soit jusqu'en 2032.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le CCFSL loue également un espace d'entreposage au sous-sol de cet immeuble. Le local est d'une superficie locative de 331,1 pi<sup>2</sup> et est utilisé à des fins d'entreposage. Le bail pour cet espace viendra à échéance le 31 décembre 2019 et le CCFSL souhaite prolonger son occupation pour un terme additionnel de 12 ans, 2 mois et 4 jours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit jusqu'à l'échéance projetée de la propriété superficière.

Le présent sommaire vise à faire approuver ces projets de bail.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0453 - 23 février 2015 - approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent, un local, d'une superficie locative totale de 331,1 pi<sup>2</sup>, situé au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

CE02 0102 - 20 février 2002 - approuver le projet de cession de propriété superficière, par

lequel la Ville de Montréal cède à titre gratuit, le 1er l'étage de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est, à l'organisme, le Centre communautaire du Faubourg St-Laurent, pour une durée de 20 ans.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent, pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un local d'une superficie totale de 331,1 pi<sup>2</sup>, situé au sous-sol de l'immeuble sis 105, rue Ontario Est, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 28 783,56 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Le bail est négocié pour un terme de 12 ans, 2 mois et 4 jours afin d'arrimer la date de fin de ce bail à la date de fin projetée de la propriété superficière puisque le CCFSL compte se prévaloir de son option de renouvellement pour un terme additionnel de 10 ans, ce qui aura pour effet de reconduire jusqu'au 4 mars 2032 la date de fin de la propriété superficière.

Si le CCCFSL ne se prévalait pas de son option de renouvellement au plus tard le 5 mars 2021, le bail prévoit la résiliation de l'entente de location pour l'espace d'entreposage et pour le terrain. De plus, si la Ville souhaitait reprendre les espaces, il est prévu au bail qu'il pourra être résilié suivant la réception d'un avis écrit de 90 jours avant la date de résiliation.

## JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière est en accord avec l'occupation de ces locaux par le CCFSL puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales. Le SGPI n'a pas été en mesure de faire approuver le contrat de location dans les temps requis puisque les négociations ont été longues et que le SGPI a reçu le bail signé le 18 février 2020.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la recette pour la durée du terme :

331,10 pi <sup>2</sup>	Loyer annuel antérieur	Total du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 4 mars 2032
Loyer avant taxes	2 069,28 \$	28 783,56 \$
TPS (5 %)	103,46 \$	1 439,18 \$
TVQ (9,975 %)	206,41 \$	2 871,16 \$
Loyer taxes incluses	2 379,15 \$	33 093,89 \$

Pour consulter le détail annuel de la recette, voir le dossier « Détail annuel de la recette » en pièce jointe.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 7,15 \$/pi<sup>2</sup>.

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur oscille entre 7 \$ et 8 \$/pi<sup>2</sup>.

Pour l'année 2019, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 1 000 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non-renouvellement du bail entraînera une perte de revenus pour la Ville et aurait des impacts sur les activités de l'organisme.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact lié à la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'agglomération : Mai 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sylvain LEBLANC, -  
Mylène LORTIE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Sylvain LEBLANC, 24 juillet 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Nicole RODIER  
Chef de division

Le : 2019-07-23

**Tél :** 514-872-0324  
**Télécop. :**

**Tél :** 514 872-8726  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières  
**Tél :** 514-868-3844  
**Approuvé le :** 2019-07-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice  
**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2019-09-11

Détail annuel de la recette - CCFLS

331,1	Loyer antérieur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032 (2 mois et 4 jours)	Total du 1er janvier 2020 au 4 mars 2032
Loyer avant taxes	2 069,28 \$	2 110,68 \$	2 152,89 \$	2 195,95 \$	2 239,87 \$	2 284,67 \$	2 330,36 \$	2 376,97 \$	2 424,51 \$	2 473,00 \$	2 522,46 \$	2 572,91 \$	2 624,37 \$	474,93 \$	28 783,56 \$
TPS (5%)	103,46 \$	105,53 \$	107,64 \$	109,80 \$	111,99 \$	114,23 \$	116,52 \$	118,85 \$	121,23 \$	123,65 \$	126,12 \$	128,65 \$	131,22 \$	23,75 \$	1 439,18 \$
TVQ (9,975%)	206,41 \$	210,54 \$	214,75 \$	219,05 \$	223,43 \$	227,90 \$	232,45 \$	237,10 \$	241,84 \$	246,68 \$	251,62 \$	256,65 \$	261,78 \$	47,37 \$	2 871,16 \$
Loyer taxes incluses	2 379,15 \$	2 426,75 \$	2 475,29 \$	2 524,80 \$	2 575,29 \$	2 626,80 \$	2 679,33 \$	2 732,92 \$	2 787,58 \$	2 843,33 \$	2 900,20 \$	2 958,20 \$	3 017,36 \$	546,05 \$	33 093,89 \$

BAIL

ENTRE

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) la résolution numéro CG20\_\_\_\_\_, adoptée par le conseil agglomération à sa séance du \_\_\_\_\_2020;

ci-après nommée le "Locateur"

ET :

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DU FAUBOURG SAINT-LAURENT**, personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 105 , rue Ontario Est, bureau 202, à Montréal, province de Québec, H2X 1G9, agissant et représentée par monsieur Bernard Saint-Jacques, président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

ci-après nommée le "Locataire"

**OBJET : Local d'entreposage au sous-sol du 105 Ontario Est**

**LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :**

**ATTENDU QUE** le Locateur et le Locataire ont signé une cession de propriété superficière le 5 mars 2002 (la « Propriété superficière »), concernant des locaux situés au 2<sup>e</sup> étage, de l'immeuble sis au 105 rue Ontario Est, à Montréal, pour un terme de 20 ans, débutant le 5 mars 2002 ;

**ATTENDU QUE** le Locataire détient l'option de prolonger la Propriété superficière pour un terme additionnel de 10 ans et qu'il souhaite se prévaloir de son option au moment convenu dans l'acte de cession;

**ATTENDU QUE** le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

**ATTENDU QUE** le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:**

Locateur	Locataire
	 BSTJ

### 1.0 LIEUX LOUÉSParagraphe

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire ici présent et acceptant, un local situé au sous-sol de l'édifice portant le numéro 105 rue Ontario Est, à Montréal, province de Québec, H2X 1G9, ci-après appelé (« Espace d'entreposage »), le tout tel que montré sur le plan joint aux présentes comme Annexe A.

Le Locataire déclare bien connaître les Lieux Loués, les accepter sans plus ample désignation et dans l'état où ils se trouvent actuellement.

### 2.0 SUPERFICIE

L'Espace d'entreposage à une superficie locative de trois cent trente et un virgule un pieds carrés (331,10 pi²).

### 3.0 DURÉE

3.1 Ce bail est consenti pour un terme de douze (12) ans deux (2) mois et quatre (4) jours commençant le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille vingt (2020) et se terminant le quatre (4) mars deux mille trente-deux (2032).

3.2 Ce bail se terminera de plein droit et sans avis à la date ci-devant stipulée en 3.1 et l'occupation des Lieux Loués après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce bail ni de le reconduire. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux Loués contre la volonté du Locateur. En conséquence, une pénalité de cent DOLLARS (100 \$) sera chargée au Locataire pour chaque journée de retard au-delà de la date stipulée de fin de bail.

### 4.0 RÉSILIATION

4.1 Nonobstant le terme fixé pour la durée du présent bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre partie un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours à cet effet.

4.2 Nonobstant le terme fixé pour la durée du présent bail, le Bail prendra fin si :

- le Locataire n'exerce pas son option de prolongation de la Propriété superficière pour un temps de 10 ans additionnel ;
- la fin de la Propriété superficière.

### 5.0 OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 donner libre accès aux Lieux Loués aux employés du Locataire, en tout temps pendant la durée du présent bail ;

5.2 chauffer et maintenir en tout temps dans l'Espace d'entreposage à une température convenable aux besoins du Locataire;

5.3 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation de l'Espace d'entreposage selon les besoins du Locataire.

Locateur	Locataire
	 BSTJ

## 6.0 OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

- 6.1 prendre l'Espace d'entreposage dans l'état où ils se trouvent présentement;
- 6.2 n'utilise l'Espace d'entreposage qu'aux seules fins d'entreposage;
- 6.3 respecter les jours et heures d'ouverture mentionnés en 5.1. Pour tenir des activités en dehors de ces jours et heures, le Locataire devra obtenir au préalable l'autorisation du responsable désigné par le Locateur;
- 6.4 voir lui-même, et à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage l'Espace d'entreposage; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie;
- 6.5 tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;
- 6.6 souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente location, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage de l'Espace d'entreposage. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au numéro 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, un préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;
- 6.7 se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer à l'Espace d'entreposage résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans l'Espace d'entreposage pendant ses périodes d'occupation;
- 6.8 assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes à l'Espace d'entreposage, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation de l'Espace d'entreposage par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéraux, provincial ou municipal;
- 6.9 ne point céder ses droits dans le présent bail, ni prêter, ni sous-louer l'Espace d'entreposage, en tout ou en partie, sans le consentement exprès ou écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans un motif sérieux;
- 6.10 aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit à l'Espace d'entreposage ou à chacun de leurs accessoires;

Locateur	Locataire
	 BSTJ

6.11 fournir, au préalable, s'il désire s'identifier à l'extérieur de l'immeuble, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite du Locateur;

6.12 n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans l'Espace d'entreposage sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur;

6.13 permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'édifice ou d'entrer dans l'Espace d'entreposage à ces fins, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable;

6.14 permettre, pendant les trois (3) mois qui précèdent la fin du bail ou de son renouvellement, que l'Espace d'entreposage soit visité, en tout temps durant les heures de bureau, par ceux qui désirent les louer et permettre, en tout temps pendant la durée du bail ou de son renouvellement;

6.15 remettre à ses frais, à l'expiration du terme, l'Espace d'entreposage dans leur état initial à moins qu'il en soit décidé autrement par les parties.

## 7.0 LOYER

7.1 Pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de deux mille cent dix dollars et soixante-huit cents (2 110,68\$), par des versements mensuels de cent soixante-quinze dollars et quatre-vingt-neuf cents (175,89 \$) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ si applicable.

Pour les années suivantes, à la date d'anniversaire du Bail soit le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le loyer sera augmenté de deux pour cent (2%).

7.2 Tout versement de loyer mensuel est payable d'avance le premier jour de chaque mois, sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation, ni déduction.

7.3 Tout versement de loyer mensuel non payé à échéance portera intérêt quotidien, selon les règles définies par le Locateur dans de telles circonstances

Locateur	Locataire
	 BSTJ

## 8.0 DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

8.1 Si, pendant la durée du présent Bail ou pendant toute période de renouvellement, l'édifice ou les Lieux Loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis du Locateur les Lieux Loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux Loués.

8.2 S'il décide de ne pas procéder aux réparations, il en avisera le Locataire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux Loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, le tout sans préjudice aux droits du Locateur de réclamer du Locataire tous dommages lui résultant de tel événement.

8.3 S'il décide de procéder aux réparations, le présent Bail demeurera en vigueur et le Locateur s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire, et le loyer sera alors réduit en proportion de la partie encore utilisable des Lieux Loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux Loués. En aucun cas le Locateur ne pourra être tenu responsable des dommages et inconvénients subis par le Locataire à moins d'une faute ou négligence de la part du Locateur, ses employés ou agents.

## 9.0 USAGE DU TABAC

9.1 Le Locataire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac dans les Lieux Loués ainsi que dans leurs accès. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans ces lieux.

## 10.0 FORCE MAJEURE

10.1 Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

Locateur	Locataire
	 ESTJ

11.0 AVIS

11.1 Tout avis à être donné en vertu du présent Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur :

- Pour le Locateur :

**Ville de Montréal**

Service des immeubles Gestion des baux  
303, Rue Notre-Dame Est, 2e étage Montréal, Québec  
H2Y 3Y8

Téléphone : 514-872-1234

- Pour le Locataire :

**CENTRE COMMUNAUTAIRE FAUBOURG SAINT-LAURENT**

Monsieur Bernard Saint-Jacques  
105, rue Ontario Est, Bureau 202 Montréal, Québec, H2X 1G9

Télécopieur : 514-521-9399

Téléphone : 514-521-9191

11.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

11.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure judiciaire de Montréal.

12.0 ÉLECTION DE DOMICILE

12.1 Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit, relativement au Bail, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

13.1 CONVENTION COMPLÈTE

13.1 Le présent Bail contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Lieux Loués, il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour ces Lieux Loués.

13.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent Bail ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

Locateur	Locataire
	 BSTJ

8.  
**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le \_\_\_e jour du mois de \_\_\_\_\_ 2020

Le Locateur

par : \_\_\_\_\_  
Monsieur Yves Saindon

Le \_\_\_e jour du mois de \_\_\_\_\_ 2020

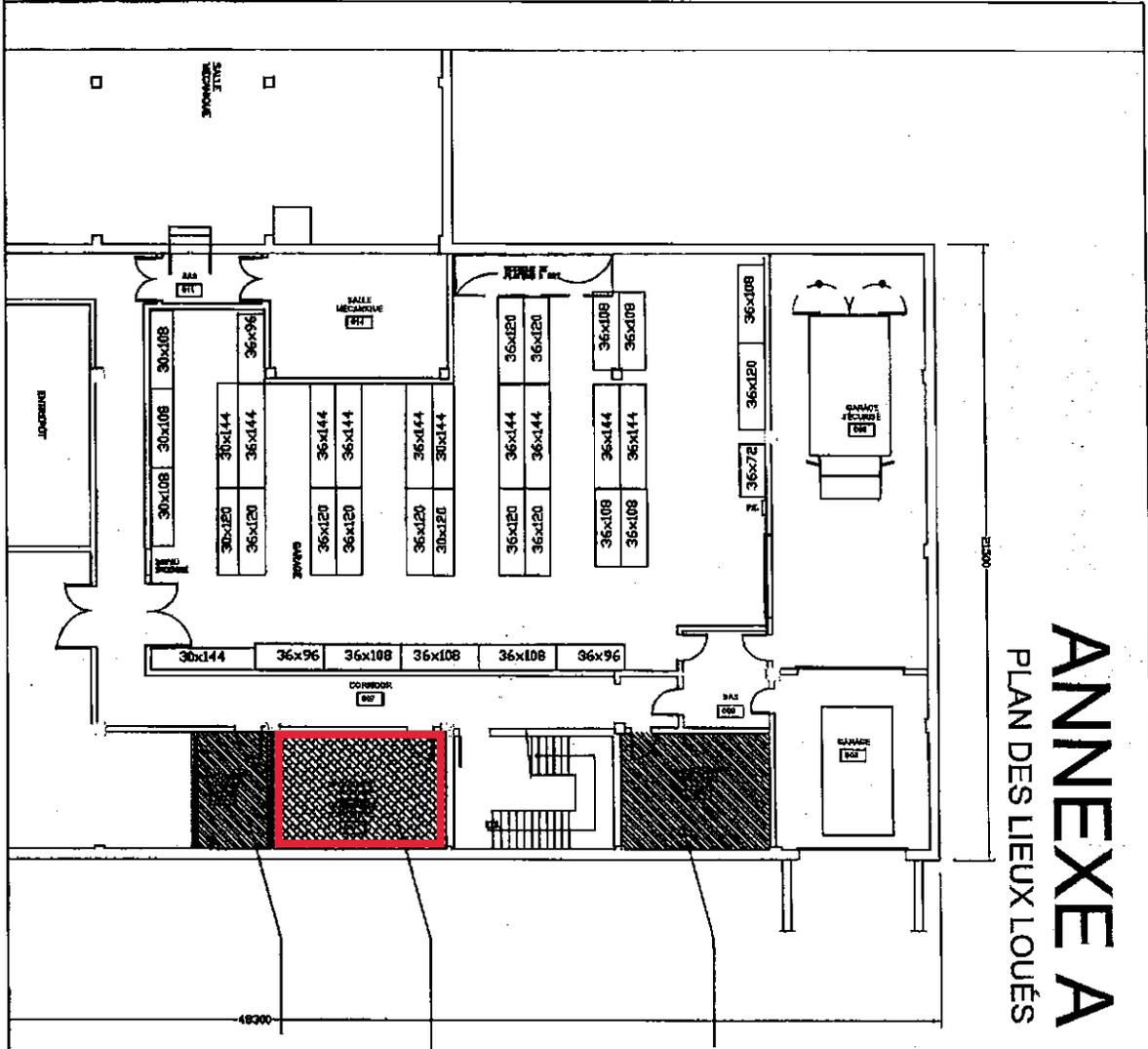
Le Locataire

  
par : \_\_\_\_\_  
Monsieur Bernard Saint-Jacques, président

Locateur	Locataire
	 BSTJ

# ANNEXE A

## PLAN DES LIEUX LOUÉS



OCCUPANT LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DU FAUBOURG ST-LAURENT  
 superficie utilisable : 269,74 pi<sup>2</sup>  
 superficie locative : 331,10 pi<sup>2</sup>

TYPE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

LES SURFACES SONT MESURÉES SELON LA NÉCESSITÉ EN 1996

**IMMEDIATE**  
 Caserme #05  
 (ex-poste 33)  
 73 rue Orléans est  
 Montréal, Québec H3C 1R1  
 No. d'habitation : 0057 No. de téléphone : 0057-51  
 No. de permis : 4.1.1.1.1  
 Date de construction : 1974  
 Propriétaire : Carlos Manzoni  
 Téléphone : 872-3957



<b>INITIALES</b>	
LOCATEUR	LOCATAIRE

**Dossier # : 1194069016**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

**Objet :** Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, un local d'une superficie locative totale de 331,1 pi<sup>2</sup>, situé au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est, pour une recette totale de 28 783,56 \$, avant les taxes. (Bâtiment 0057-102)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1194069016- Ville loue à Centre comm. Faubourg St-Laurent-#57.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Diane NGUYEN  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-0549**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-07-23

Cathy GADBOIS  
Chef de section  
**Tél : 514 872-1443**  
**Division : Service des finances**



**Dossier # : 1204565001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., pour une période de 5 ans et 21 jours, à compter du 10 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, un espace à bureaux situé au 6850, rue Joseph-Renaud, d'une superficie de 6030 pi <sup>2</sup> pour le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 838 967,69 \$, taxes incluses. Bâtiment 3181.

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., pour une période de 5 ans et 21 jours, à compter du 10 septembre 2020, un espace à bureaux d'une superficie de 6 030 pi<sup>2</sup> situé au 6 850, rue Joseph-Renaud, à des fins de poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 832 069,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de modification de bail;
2. d'autoriser une dépense de 3 449,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 3 449,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-02-28 15:46

**Signataire :** Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204565001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., pour une période de 5 ans et 21 jours, à compter du 10 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, un espace à bureaux situé au 6850, rue Joseph-Renaud, d'une superficie de 6030 pi <sup>2</sup> pour le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 838 967,69 \$, taxes incluses. Bâtiment 3181.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le poste de quartier 46 (PDQ 46) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1<sup>er</sup> février 1998, un espace à bureaux situé au 6850, rue Joseph-Renaud à Montréal, dont le bail vient à échéance le 9 septembre 2020. En 2010, dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, les locaux du PDQ 46 ont fait l'objet d'un agrandissement pour atteindre une superficie totale de 6 030 pi<sup>2</sup>. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a reçu du SPVM le mandat de renouveler le bail.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG09 0075 - 2 avril 2009 - Approuver la deuxième convention de modification de bail pour une durée de 10 ans.
- CG07 0318 - 30 août 2007 - Approuver la première convention de modification de bail du PDQ 46 pour une durée de quatre ans.
- CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approuver le nouveau schéma de couverture de services et la nouvelle structure organisationnelle du Service de police de la Ville de Montréal.
- Décision 5378 - 18 juin 1997 : Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel recommande d'approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., un espace à bureaux situé au 6850, rue Joseph-Renaud, d'une superficie de 6 030 pi<sup>2</sup>, pour le PDQ 46, incluant 13 espaces de stationnement. Le terme de la période de renouvellement est de 5 ans et 21 jours, soit du 10 septembre 2020 au 30 septembre 2025. Le locateur s'engage à effectuer, à ses frais, des travaux de rafraîchissement dans les

locaux. Notamment, le bailleur s'engage à faire des travaux de peinture, d'électricité, de menuiserie et d'ébénisterie. À cet effet, le présent dossier recommande également d'approuver des contingences et incidences dans l'éventualité où la Ville souhaiterait faire quelques travaux additionnels à ceux prévus par le locateur et advenant une détérioration "supplémentaire" des lieux loués (travaux correctifs non négociés et payés par le locateur) entre la période de la visite initiale du local et le début de la prolongation du bail.

## JUSTIFICATION

Le bail du PDQ 46 viendra à échéance le 10 septembre 2020. Il est donc justifié de renouveler le bail pour maintenir en opération le poste de quartier.

Le loyer de base antérieur pour les années 2010 à 2020 était de 9 \$/pi<sup>2</sup>. Le loyer de base convenu selon l'option prévue au bail (11 \$/pi<sup>2</sup>) sera fixe pour la durée du terme et représente les taux de location du marché pour ce type d'immeuble dans ce secteur.

L'augmentation du loyer de base est donc justifiée en l'espèce. Par ailleurs, le locateur s'engage à effectuer, à ses frais, des travaux de rafraîchissement estimés à 40 000 \$, plus les taxes applicables.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Dépense totale de loyer:

	<b>Loyer annuel actuel (2010-2020)</b>	<b>Loyer annuel proposé pour le renouvellement</b>	<b>Loyer total pour le terme de 5 ans et 21 jours</b>
Superficie locative	6 030 pi <sup>2</sup>	6 030 pi <sup>2</sup>	
Loyer de base	9,00 \$/pi <sup>2</sup>	11,00 \$/pi <sup>2</sup>	
Frais d'exploitation	4,30 \$/pi <sup>2</sup>	4,40 \$/pi <sup>2</sup>	
Taxes foncières	8,00 \$/pi <sup>2</sup>	8,00 \$/pi <sup>2</sup>	
Loyer unitaire brut	21,30 \$/pi <sup>2</sup>	23,40 \$/pi <sup>2</sup>	
Loyer brut annuel	128 439,00 \$	141 102,00 \$	
Stationnement (4 cases)	1 920,00 \$	1 968,00 \$	
<b>Loyer total brut annuel</b>	<b>130 359,00 \$</b>	<b>143 070,00 \$</b>	
TPS 5 % (\$)		7 153,50 \$	
TVQ 9,975 % (\$)		14 271,23 \$	
<b>Loyer annuel total (\$)</b>		<b>164 494,73 \$</b>	<b>832 069,19 \$</b>
Ristourne TPS (100 %) (\$)		(7 153,50) \$	
Ristourne TVQ (50 %) (\$)		(7 135,62) \$	
Loyer net (\$)		150 205,61 \$	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le loyer de base est fixe pour la durée du terme, les frais d'exploitation seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) et les taxes foncières seront ajustées selon les coûts réels.

La base budgétaire du SGPI, pour l'année 2020 et les suivantes, sera ajustée selon les variations de loyer prévues au bail, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 832 069,19 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### **Coût des travaux pour les contingences et incidences:**

Contingences	3 000,00 \$
Incidences	3 000,00 \$
Total avant taxes	6 000,00 \$
TPS (5 %)	300,00 \$
TVQ (9,975 %)	598,50 \$
<b>Total avec taxes</b>	<b>6 898,50 \$</b>
Ristourne de TPS	(300,00) \$
Ristourne de TVQ	(299,25) \$
Coût total net	6 299,25 \$

La dépense totale des travaux, incluant la TPS et la TVQ est de 6 898,50 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus de la prolongation du bail, le poste de quartier 46 du SPVM devra suspendre ses activités et il faudra trouver un nouveau local.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La situation actuelle du COVID-19 n'a aucun impact sur le renouvellement du bail. Cependant, il est essentiel de régulariser le renouvellement du bail pour assurer la continuité des activités du SPVM.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 28 mai 2020.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Martin M BERNIER, Service de police de Montréal  
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 20 février 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 280-4275  
**Télécop. :** 514 280-3597

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-02-19

Nicole RODIER  
Chef de division

**Tél :** 514 872-8726  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

**Tél :** 514-868-3844  
**Approuvé le :** 2020-02-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2020-02-27

**Aspects financiers**

Superficie locative en pi <sup>2</sup> :		
6 030	Loyer actuel	Loyer annuel pour le renouvellement du terme
Loyer de base \$/pi <sup>2</sup>	9,00	11,00
Frais d'exploitation \$/pi <sup>2</sup>	4,30	4,40
Taxes foncières \$/pi <sup>2</sup>	8,00	8,00
Loyer au pi <sup>2</sup>	21,30	23,40
Loyer annuel avant taxes	128 439,00 \$	141 102,00 \$
Stationnement	1 920,00 \$	1 968,00 \$
Loyer annuel total avant taxes	130 359,00 \$	143 070,00 \$

Loyer pour la période du:	10/09/2020 au 31/12/2020 (3 mois 21 jours)	01/01/2021 au 31/12/2021 (12 mois)	01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)	01/01/2023 au 31/12/2023 (1 mois)	01/01/2024 au 31/12/2024 (12 mois)	01/01/2025 au 30/09/2025 (9 mois)	
Loyer total avant taxes	44 113,25 \$	143 070,00 \$	143 070,00 \$	143 070,00 \$	143 070,00 \$	107 302,50 \$	<b>723 695,75 \$</b>
TPS	2 205,66 \$	7 153,50 \$	7 153,50 \$	7 153,50 \$	7 153,50 \$	5 365,13 \$	36 184,79 \$
TVQ	4 400,30 \$	14 271,23 \$	14 271,23 \$	14 271,23 \$	14 271,23 \$	10 703,42 \$	72 188,65 \$
<b>Total</b>	<b>50 719,21 \$</b>	<b>164 494,73 \$</b>	<b>164 494,73 \$</b>	<b>164 494,73 \$</b>	<b>164 494,73 \$</b>	<b>123 371,05 \$</b>	<b>= 832 069,19 \$</b>
Ristourne de TPS	2 205,66 \$	7 153,50 \$	7 153,50 \$	7 153,50 \$	7 153,50 \$	5 365,13 \$	36 184,79 \$
Ristourne TVQ (50%)	2 200,15 \$	7 135,62 \$	7 135,62 \$	7 135,62 \$	7 135,62 \$	5 351,71 \$	36 094,33 \$
Loyer net	46 313,40 \$	150 205,62 \$	150 205,62 \$	150 205,62 \$	150 205,62 \$	112 654,21 \$	759 790,08 \$

# TROISIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE

**8334960 CANADA INC.**, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1368, avenue Greene, 3e étage, Montréal, province de Québec, H3Z 2B1, ici représentée par M. Philip Cola, son vice-président dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

(ci-après appelée le « Bailleur »)

ET

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le « Locataire »)

**ATTENDU QUE** MaBaie Construction Inc. a signé avec la Communauté Urbaine de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le « Bail ») le 27 août 1996, concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 4 139 pi<sup>2</sup> de l'Édifice sis au 6 850, boul. Joseph-Renaud, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er février 1998 et se terminant le 31 janvier 2008 ;

**ATTENDU QUE** le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

**ATTENDU QUE** le 27 août 2007, le Bailleur a signé avec la Ville de Montréal une première convention de modification de Bail (ci-après appelée « Première convention de modification ») afin, entre autres, de prolonger de 4 ans le terme initial du Bail ;

**ATTENDU QUE** 15 mai 2009, le Bailleur a signé avec la Ville de Montréal une deuxième convention de modification de Bail (ci-après appelée « Deuxième convention de modification ») afin, entre autres, d'agrandir les Lieux loués et de prolonger de 10 ans le terme initial du Bail ;

**ATTENDU QUE** le 13 septembre 2010, à la suite de l'Acceptation provisoire des travaux, le Locataire a confirmé par écrit au Bailleur la date de début de la Deuxième convention de modification, soit le 10 septembre 2010 ;

**ATTENDU QUE** le 19 décembre 2012, MaBaie Construction Inc. a vendu l'édifice sis au 6 850, boul. Joseph-Renaud, Ville de Montréal, province de Québec, à 8334960 Canada Inc. en vertu d'un acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 19 652 645 ;

**ATTENDU QUE** le Locataire désire exercer la première option de renouvellement prévue au Bail selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

## 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

## **2 Durée**

La présente convention de modification est d'une durée de cinq (5) ans et vingt et un (21) jours débutant le 10 septembre 2020 et se terminant le 30 septembre 2025.

## **3 Loyer**

Le Loyer de base annuel est établi à ONZE DOLLARS (11,00 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux Loués pour la Durée du terme.

## **4 Espaces de stationnement**

Le Bailleur fournira au Locataire, sans frais, pour la durée du Bail et des renouvellements, neuf (9) espaces de stationnement réservés et à l'usage exclusif du Locataire sur le terrain extérieur de l'Édifice, le tout tel que décrit sur le plan joint à l'annexe B de la présente convention de modification.

Le Bailleur fournira également au Locataire pour la durée de la présente convention, quatre (4) espaces de stationnement réservés et à l'usage exclusif du Locataire sur le lot 1 113 649, le tout tel que décrit sur le plan joint à l'annexe C de la présente convention de modification, au tarif mensuel fixe de QUARANTE et UN DOLLARS (41,00 \$) par espace.

## **5 Travaux d'aménagement**

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main, les travaux d'aménagement décrits à l'annexe A de la présente convention de modification.

## **6 Fin des travaux d'aménagement**

Les travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une Acceptation définitive par le Bailleur et le Locataire au plus tard le 17 juillet 2020.

## **7 Enquête de sécurité**

Pouvoir : Le bailleur, ses administrateurs, actionnaires, dirigeants et gestionnaires, le cas échéant, ont tous fait l'objet d'une enquête de sécurité préalablement à la signature du Bail. Le bailleur devra aviser le Locataire par écrit, sans délai, de tout transfert de la Propriété ou de tout changement d'administrateur, d'actionnaire, de dirigeant et de gestionnaire qui pourrait survenir pendant la durée du Bail. Tout nouveau propriétaire de la Propriété ou administrateur, actionnaire, dirigeant et gestionnaire du Bailleur devra également faire l'objet d'une enquête de sécurité et être approuvé par le Locataire.

Transfert de titres : Advenant le cas où le Bailleur désire vendre la Propriété, le Locataire aura un droit de refus du nouvel acheteur. Le Bailleur fournira au Locataire, le nom et les coordonnées du nouvel acheteur. Le Locataire aura alors une période de vingt (20) jours ouvrables pour faire les vérifications et les enquêtes nécessaires (lorsque le formulaire d'enquête aura été complété correctement) et devra transmettre par écrit, au Bailleur, l'acceptation du nouvel acheteur. Si le Bailleur ne reçoit pas d'avis écrit dans la période mentionnée, le Locataire sera réputé avoir été consulté et avoir accepté le nouvel acheteur.

Résiliation : Si les obligations stipulées au présent article ne sont pas respectées et que le nouvel acheteur ne satisfait pas aux exigences de l'enquête de sécurité, le Locataire pourra résilier le Bail en signifiant au Bailleur

un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet, sans dévoiler les résultats de l'enquête ni les méthodes utilisées qui demeureront confidentielles, le tout sans indemnité ni compensation de quelque nature que ce soit pour le Bailleur, les personnes ayant fait l'objet de toute telle enquête et les tiers.

## **8 Avis**

Tout avis, demande ou déclaration prévue au présent Bail devra être fait par écrit et transmis par messenger ou autre moyen électronique de communication graphique, aux parties respectives comme suit :

- dans le cas d'un avis au Bailleur, à l'adresse suivante :

8334960 Canada Inc.  
1368 Avenue Greene, Suite 300  
Westmount (Québec) H3Z 2B1  
Attention: Joshua Hasen  
Courriel: Josh.hasen@gmail.com

- dans le cas d'un avis au Locataire, à l'adresse suivante :

Ville de Montréal  
Direction des transactions immobilières  
Division Locations  
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage  
Montréal, (Québec), H2Y 3Y8

## **9 Intégration des termes du Bail**

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

### **POUR LE BAILLEUR :**

Signée par le Bailleur à Montréal ce \_\_\_\_\_e jour du mois de \_\_\_\_\_ 2020

Par \_\_\_\_\_  
Philip Cola

### **POUR LE LOCATAIRE :**

Signée par le Locataire à Montréal ce \_\_\_\_\_e jour du mois de \_\_\_\_\_ 2020

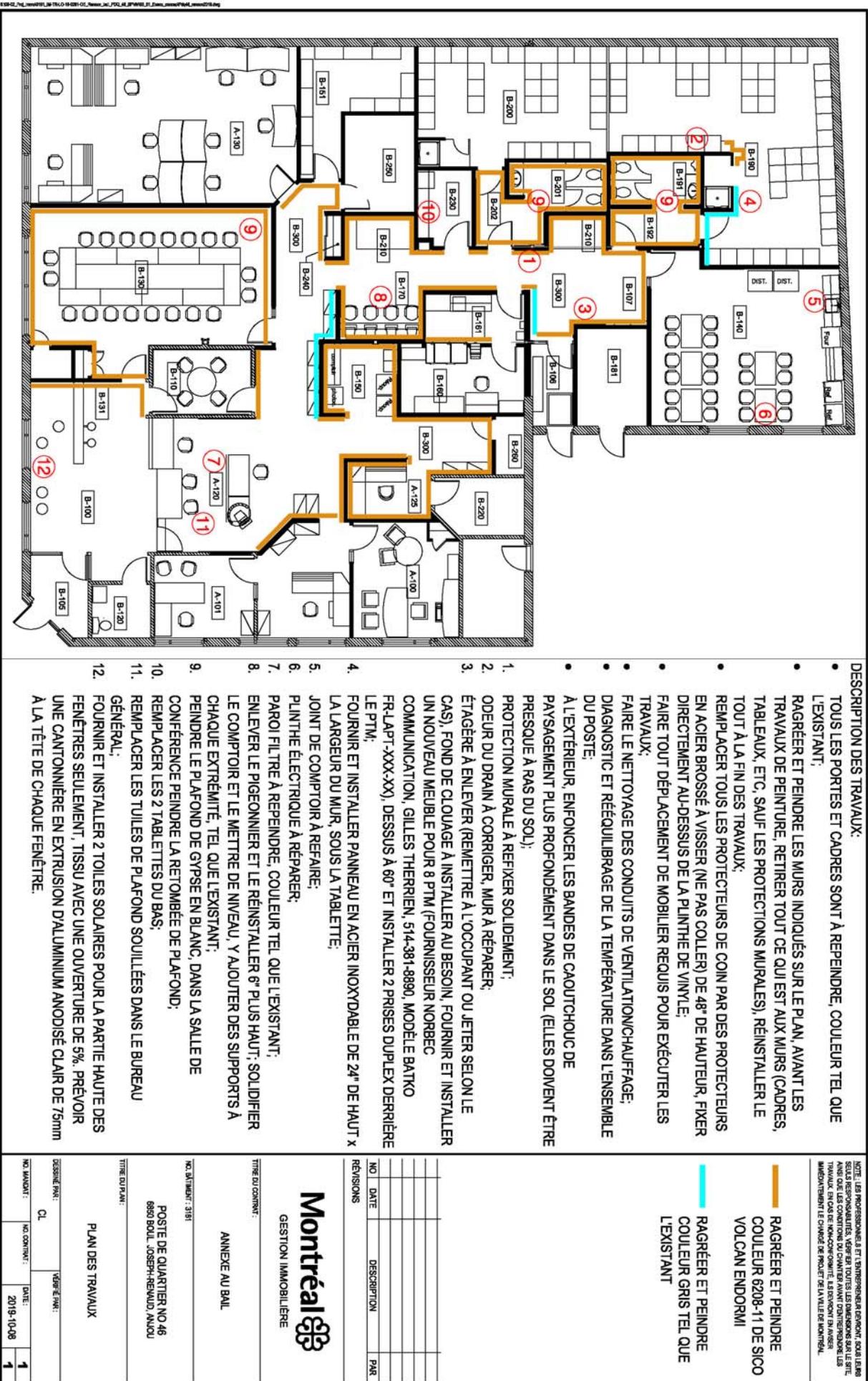
Par \_\_\_\_\_  
Yves Saindon

Ce bail a été approuvé le \_\_\_\_\_

Résolution no \_\_\_\_\_

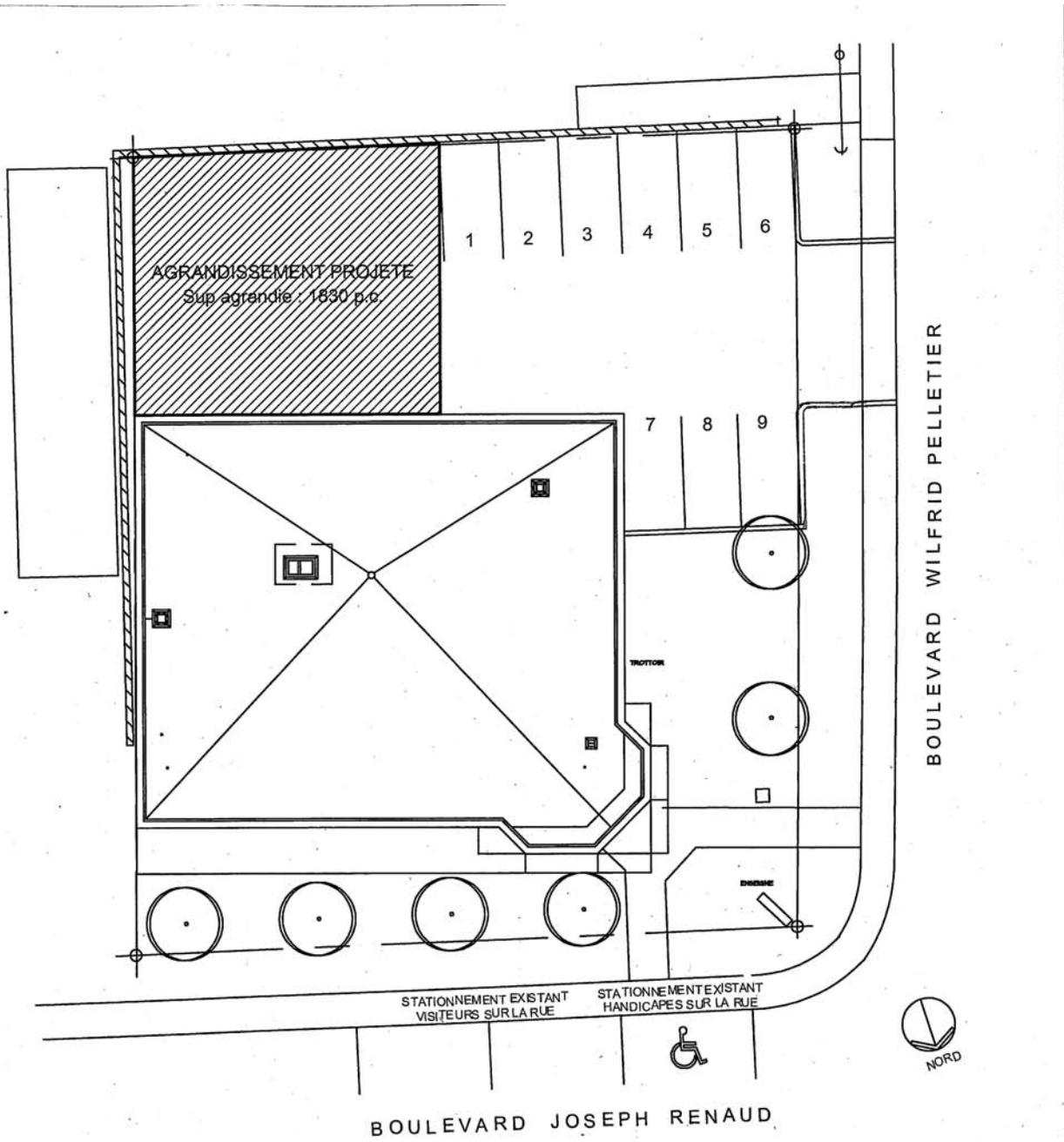
## ANNEXE A

## Travaux d'aménagement



### ANNEXE B

#### Plan de stationnement 9 cases



POSTE DE QUARTIER 46

PLAN D'IMPLANTATION

Boul. Joseph-Renaud, Anjou

ANNEXE C

Plan de stationnement  
4 cases



**Dossier # : 1204565001**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

**Objet :** Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., pour une période de 5 ans et 21 jours, à compter du 10 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, un espace à bureaux situé au 6850, rue Joseph-Renaud, d'une superficie de 6030 pi<sup>2</sup> pour le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 838 967,69 \$, taxes incluses. Bâtiment 3181.

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

### **COMMENTAIRES**

---

### **FICHIERS JOINTS**



[GDD 1204565001 - 6850 Joseph Renaud.xlsx](#)

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre LACOSTE  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4065**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-02-20

Diane NGUYEN  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514-872-0549**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1207711003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de renouvellement, pour une période de douze (12) mois, des contrats octroyés aux entreprises Groupe Gladiateur (LAC - CA19 19 0249), Déneigement Discount inc. (LAS - CA18 20 0434), 100 Limites Environnement inc. (RDP - CA18 30 0357), MJ Contach (RDP - CA18 30 0357), REM Groupe Extreme inc. (RPP - CA18 26 024818) et J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement (VMA - CA18 240581) pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement pour une somme maximale de 1 073 627,21\$, majorant les contrats de 2 174 541,46\$ à 3 248 168,67\$, taxes, variation de quantités et contingences incluses. Appel d'offres nos 19-17650, 18-17040,18-17242 et 18-16995.

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense additionnelles de 894 689,35\$, taxes incluses, pour exercer l'option de renouvellement de 12 mois pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement aux entreprises suivantes :

- Groupe Gladiateur
- Déneigement Discount inc.
- 100 Limites Environnement inc.
- MJ Contach
- REM Groupe Extreme inc.
- J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement.

2. d'autoriser une dépense de 44 734,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 134 203,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2020-04-16 11:34

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207711003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de renouvellement, pour une période de douze (12) mois, des contrats octroyés aux entreprises Groupe Gladiateur (LAC - CA19 19 0249), Déneigement Discount inc. (LAS - CA18 20 0434), 100 Limites Environnement inc. (RDP - CA18 30 0357), MJ Contach (RDP - CA18 30 0357), REM Groupe Extreme inc. (RPP - CA18 26 024818) et J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement (VMA - CA18 240581) pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement pour une somme maximale de 1 073 627,21\$, majorant les contrats de 2 174 541,46\$ à 3 248 168,67\$, taxes, variation de quantités et contingences incluses. Appel d'offres nos 19-17650, 18-17040,18-17242 et 18-16995.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'agglomération a adopté, lors de la séance tenue le 18 avril 2019, le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016). Ce règlement est entré en vigueur le 22 mai 2019. Il prévoit la délégation à chaque municipalité liée, dont la Ville de Montréal, des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement, notamment l'octroi, le suivi des contrats ainsi que la gestion administrative de ces activités.

Rappelons que l'adoption de ce règlement fait suite à la sanction, le 21 septembre 2017, de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16), qui a eu pour effet de modifier la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001) pour faire du dépannage, remorquage et remisage des véhicules une compétence d'agglomération. Avant la sanction de cette loi, les compétences et responsabilités concernant les activités de remorquage relevaient, pour la Ville de Montréal, du SPVM, des conseils d'arrondissement, du conseil de la ville et du conseil d'agglomération selon la nature des activités de remorquage.

Les contrats visés par l'option de renouvellement ont été octroyés en 2018 et en 2019 par les arrondissements de Lachine, LaSalle, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Rosemont - La-Petite-Patrie et Ville-Marie. Depuis le 1er janvier 2020, le Service de la

concertation des arrondissements (SCA) est responsable du remorquage liés aux opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et de l'octroi des contrats.

Les arrondissements sont satisfaits des services de remorquages des cocontractants visés. Ainsi, ils souhaitent renouveler les contrats mentionnés en objet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM 19-1036 - 17 septembre 2019 - Adoption - Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements.

CG 19 0198 - 18 avril 2019 - Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées.

LAC - CA19 19 0249 - 3 septembre 2019 - Octroi d'un contrat à 9379-0434 Québec inc. (Groupe Gladiateur), plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois remorqueuses avec opérateurs pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2019-2020, avec options de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022, au montant maximal de 150 042,39 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 19-17650 - Deux soumissionnaires.

LAS - CA18 20 0434 - 2 octobre 2018 - Autoriser une dépense approximative de 252 945 \$, taxes incluses, pour la location horaire de quatre (4) remorqueuses avec opérateurs pour les travaux de déneigement dans l'arrondissement de LaSalle pour les saisons hivernales de 2018-2019 et 2019-2020. Octroyer le contrat à la compagnie Déneigement Discount inc. suite à l'appel d'offres public no 18-17040 (2 soumissionnaires).

RDP - CA18 30 11 0357 - 6 novembre 2018 - Octroyer deux contrats - 100 Limite environnement inc. et MJ Contach enr. - Fourniture remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement - saisons 2018-2019 et 2019-2020 - APPEL D'OFFRES PUBLIC - 18-17040 (7 soumissionnaires).

RPP - CA18 26 0248 - 4 septembre 2018 - Autoriser une dépense totale de 579 474,00 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « REM Groupe Extrême inc. » pour la location de quatre (4) remorqueuses avec opérateurs pour une durée de deux (2) ans, soit de 2018 à 2020, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS18-04034-OP /18-16995 (2 soumissionnaires).

VMA - CA18 240581 - 21 novembre 2018 - Accorder un contrat au prix unitaire de 110 \$/h à J.M.A.C Remorquage transport et déneigement inc. pour la location de 2 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement des saisons 2018-2019, 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 252 945 \$ (appel d'offres public 18-17242 - 4 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Les contrats de remorquage liés aux opérations de déneigement dans les arrondissements de LaSalle, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie et Ville-Marie ont commencé à l'hiver 2018-2019 et les durées initiales étaient de deux (2) saisons hivernales incluant une option de renouvellement pour une période additionnelle de douze (12) mois avec l'accord des deux parties.

Le contrat de remorquage liés aux opérations de déneigement dans l'arrondissement Lachine a commencé à l'hiver 2019-2020 et la durée initiale était d'une (1) saison hivernale incluant une option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois avec l'accord des deux parties.

Dans le cas présent, la Ville a informé les adjudicataires de son intention de renouveler pour une période additionnelle de douze (12) mois et ceux-ci ont donné leur consentements par écrit dans les délais prévus.

## JUSTIFICATION

Le renouvellement de ces contrats permettra de diminuer le risque de ne pas avoir de soumissionnaires pour un nouvel appel d'offres considérant la pénurie de main-d'oeuvre dans le domaine du remorquage. Les arrondissements ont donné leur accords pour ces renouvellements.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les contrats ont été majorés pour compenser l'augmentation de l'IPC et pour couvrir, en termes de précipitations, approximativement 75 % des hivers, comme cela est fait dans toutes les demandes de prolongation de contrat.

Le montant total demandé est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

No Appel d'offres	Adjudicataire	Contrat	Montant, avant variations quantités et contingences (TTC)	Variations quantités (15 %)	Contingences (5%)	Montant après variations quantités et contingences (TTC)
19-17650	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAC-24	50 764,34 \$	7 614,65 \$	2 538,22 \$	60 917,20 \$
	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAC-25	50 764,34 \$	7 614,65 \$	2 538,22 \$	60 917,20 \$
	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAC-26	50 764,34 \$	7 614,65 \$	2 538,22 \$	60 917,20 \$
16-17040	Déneigement Discount inc.	LAS-5	32 092,40 \$	4 813,86 \$	1 604,62 \$	38 510,88 \$
	Déneigement Discount inc.	LAS-6	32 092,40 \$	4 813,86 \$	1 604,62 \$	38 510,88 \$
	Déneigement Discount inc.	LAS-7	32 092,40 \$	4 813,86 \$	1 604,62 \$	38 510,88 \$
	Déneigement Discount inc.	LAS-8	32 092,40 \$	4 813,86 \$	1 604,62 \$	38 510,88 \$
	100 Limites Environnement inc.	RDP-31	63 858,03 \$	9 578,71 \$	3 192,90 \$	76 629,64 \$
	MJ Contach	RDP-32	63 858,03 \$	9 578,71 \$	3 192,90 \$	76 629,64 \$
	MJ Contach	RDP-33	63 858,03 \$	9 578,71 \$	3 192,90 \$	76 629,64 \$
16-16995	REM Groupe Extreme inc.	RPP-1	73 520,76 \$	11 028,11 \$	3 676,04 \$	88 224,92 \$
	REM Groupe Extreme inc.	RPP-2	73 520,76 \$	11 028,11 \$	3 676,04 \$	88 224,92 \$
	REM Groupe Extreme inc.	RPP-3	73 520,76 \$	11 028,11 \$	3 676,04 \$	88 224,92 \$
	REM Groupe Extreme inc.	RPP-4	73 520,76 \$	11 028,11 \$	3 676,04 \$	88 224,92 \$
16-17242	J.M.A.C. Remorquage Transport et Deneigement	VMA-14	64 184,79 \$	9 627,72 \$	3 209,24 \$	77 021,75 \$
	J.M.A.C. Remorquage Transport et Deneigement	VMA-15	64 184,79 \$	9 627,72 \$	3 209,24 \$	77 021,75 \$
<b>Total</b>			<b>894 689,35 \$</b>	<b>134 203,40 \$</b>	<b>44 734,47 \$</b>	<b>1 073 627,21 \$</b>

TTC : Toutes taxes comprises

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de renouveler les contrats entraînera le lancement d'un appel d'offres pour l'hiver prochain.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du renouvellement des contrats : 1er novembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Christianne CYRENNE, LaSalle  
Marie-Josée M GIRARD, Lachine  
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie  
Christian LAUZON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Caroline ST-LAURENT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Marie-Josée M GIRARD, 14 avril 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline ROUSSELET  
Conseillère en planification

**Tél :** 514-872-7232  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Valérie MATTEAU  
Chef de section

**Tél :** 514 872-7222  
**Télécop. :**

Le : 2020-04-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

André HAMEL  
Directeur travaux publics  
**Tél :** 514 872-8900  
**Approuvé le :** 2020-04-15

Guylaine BRISSON  
Directrice  
**Tél :** 514 872-4757  
**Approuvé le :** 2020-04-15

**Coût - Prolongation des contrats GDD 1207711003**

<b>Adjudicataire</b>	<b>No Appel d'offres</b>	<b>Contrat</b>	<b>Montant, avant variations quantités et contingences (TTC)</b>	<b>Variations quantités (15 %)</b>	<b>Contingences (5%)</b>	<b>Montant après variations quantités et contingences (TTC)</b>
Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	19-17650	LAC-24	50 764.34 \$	7 614.65 \$	2 538.22 \$	60 917.20 \$
Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)		LAC-25	50 764.34 \$	7 614.65 \$	2 538.22 \$	60 917.20 \$
Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)		LAC-26	50 764.34 \$	7 614.65 \$	2 538.22 \$	60 917.20 \$
Déneigement Discount inc.	18-17040	LAS-5	32 092.40 \$	4 813.86 \$	1 604.62 \$	38 510.88 \$
Déneigement Discount inc.		LAS-6	32 092.40 \$	4 813.86 \$	1 604.62 \$	38 510.88 \$
Déneigement Discount inc.		LAS-7	32 092.40 \$	4 813.86 \$	1 604.62 \$	38 510.88 \$
Déneigement Discount inc.		LAS-8	32 092.40 \$	4 813.86 \$	1 604.62 \$	38 510.88 \$
100 Limites Environnement inc.		RDP-31	63 858.03 \$	9 578.71 \$	3 192.90 \$	76 629.64 \$
MJ Contach		RDP-32	63 858.03 \$	9 578.71 \$	3 192.90 \$	76 629.64 \$
MJ Contach		RDP-33	63 858.03 \$	9 578.71 \$	3 192.90 \$	76 629.64 \$
REM Groupe Extreme inc.	18-16995	RPP-1	73 520.76 \$	11 028.11 \$	3 676.04 \$	88 224.92 \$
REM Groupe Extreme inc.		RPP-2	73 520.76 \$	11 028.11 \$	3 676.04 \$	88 224.92 \$
REM Groupe Extreme inc.		RPP-3	73 520.76 \$	11 028.11 \$	3 676.04 \$	88 224.92 \$
REM Groupe Extreme inc.		RPP-4	73 520.76 \$	11 028.11 \$	3 676.04 \$	88 224.92 \$
J.M.A.C. Remorquage Transport et Deneigement	18-17242	VMA-14	64 184.79 \$	9 627.72 \$	3 209.24 \$	77 021.75 \$
J.M.A.C. Remorquage Transport et Deneigement		VMA-15	64 184.79 \$	9 627.72 \$	3 209.24 \$	77 021.75 \$
<b>Total</b>			<b>894 689.35 \$</b>	<b>134 203.40 \$</b>	<b>44 734.47 \$</b>	<b>1 073 627.21 \$</b>

TTC : Toutes taxes comprises

---

**RE: Prolongation du contrat LAC-24, 25 et 26 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - RAPPEL**

1 message

---

**Groupe Gladiateur** <groupe.gladiateur@hotmail.com>  
À : "scacontrat@ville.montreal.qc.ca" <scacontrat@ville.montreal.qc.ca>  
Cc : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

18 mars 2020 à 16 h 36

Bonjour Madame Rousselet,

Nous avons bien reçu le message. Ci-joint le formulaire signé.

Merci et bonne journée

Sébastien Bouvier



*Groupe Gladiateur Remorquage (9379-0434 Québec inc.)*

95 rue Boivin, Châteauguay, J6J 2Z1

Téléphone : 438 863-8010 ou 514 503-7341

**Avis de confidentialité** : L'information contenue dans ce courriel peut être confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé par ce message, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur. Il est interdit de copier ou de modifier ce courriel sans l'autorisation de l'expéditeur. // **Notice of confidentiality**: The information contained in this email may be confidential. If you are not the intended recipient of this message, please destroy it and advise the sender. It is forbidden to copy or modify this email without the sender's consent.

**De** : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

**Envoyé** : 18 mars 2020 10:16

**À** : [groupe.gladiateur@hotmail.com](mailto:groupe.gladiateur@hotmail.com); [sebastien.bouvier@hotmail.ca](mailto:sebastien.bouvier@hotmail.ca)

**Objet** : Prolongation du contrat LAC-24, 25 et 26 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - RAPPEL

Bonjour,

Considérant que je n'ai pas reçu d'accusé réception du message ci-bas, auriez-vous l'amabilité de me confirmer la réception?

Merci et bonne journée,

**Caroline Rousselet, MBA**

Conseillère en planification

Direction des travaux publics

Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle

Service de la concertation des arrondissements

Ville de Montréal

[425, place Jacques-Cartier](#)

[1er étage](#), bureau 100

Montréal (Québec) H2Y 3B1

514 872-7232

\* [caroline.rousselet@montreal.ca](mailto:caroline.rousselet@montreal.ca)

----- Forwarded message -----

De : **Caroline ROUSSELET** <[caroline.rousselet@montreal.ca](mailto:caroline.rousselet@montreal.ca)>

Date: jeu. 12 mars 2020, à 12 h 46

Subject: Prolongation du contrat LAC-24, 25 et 26 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650)

To: <[groupe.gladiateur@hotmail.com](mailto:groupe.gladiateur@hotmail.com)>

Cc: SCA-CONTRAT/MONTREAL <[scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca)>, Lina PICHE <[lina.piche@montreal.ca](mailto:lina.piche@montreal.ca)>, Marie-Josée M GIRARD/MONTREAL <[mjgirard@ville.montreal.qc.ca](mailto:mjgirard@ville.montreal.qc.ca)>, Luc PERREAULT <[luc.perreault@montreal.ca](mailto:luc.perreault@montreal.ca)>

PAR COURRIEL : [groupe.gladiateur@hotmail.com](mailto:groupe.gladiateur@hotmail.com)

A : Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)

De : Service de la concertation des arrondissements

**Objet : Prolongation du contrat LAC 24, 25 et 26 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement LAC (AO 19-17650)**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats LAC 24, 25 et 26 de l'appel d'offres n°19-17650. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2020-2021, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 2 avril 2020**, en nous retournant par courriel à [scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca) la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à [scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca)

Salutations,

**Caroline Rousselet, MBA**

Conseillère en planification

Direction des travaux publics

Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle

Service de la concertation des arrondissements

Ville de Montréal

[425, place Jacques-Cartier](#)

[1er étage](#), bureau 100

Montréal (Québec) H2Y 3B1

514 872-7232

\* [caroline.rousselet@montreal.ca](mailto:caroline.rousselet@montreal.ca)

c.c. Marie-Josée Girard, directrice des travaux publics

Lina Piché, chef de section – Service de l'approvisionnement

---

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°19-17650, pour la période hivernale 2020-2021.

---

Signature

---

Date

**Nom (en lettres moulées) :**

**Titre :**

**Nom de la compagnie :**

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.



**Numérisé depuis un périphérique multifonctions Xerox.pdf**

16K

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°19-17650, pour la période hivernale 2020-2021.

  
Signature

Date 18/03/2020

Nom (en lettres moulées) : Sébastien Bouvier

Titre : Président, Trésorier

Nom de la compagnie : Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

**From:** Caroline ROUSSELET  
**Sent:** Thursday, March 12, 2020 12:18 PM  
**To:** fatringa@hotmail.com; mjcontachfrank@outlook.com  
**Cc:** SCA-CONTRAT/MONTREAL; Lina PICHE; Christian LAUZON  
**Subject:** Prolongation du contrat RDP-32, 33 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-18-17040)

PAR COURRIEL : [fatringa@hotmail.com](mailto:fatringa@hotmail.com)

A : MJ Contach  
De : Service de la concertation des arrondissements

**Objet : Prolongation du contrat RDP-32 et 33 - Appel d'offres no 18-17040 Service de remorquage pour les opérations de déneigement RDP-PAT**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation les contrats RDP-PAT 32 et 33 de l'appel d'offres n°18-17040. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2020-2021, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 2 avril 2020**, en nous retournant par courriel à [scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca) la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à [scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca)

Salutations,

**Caroline Rousselet, MBA**  
Conseillère en planification  
Direction des travaux publics  
Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle

*2 Massarelli*      17/03/2020  
FRANCESCO MASSARELLI

Service de la concertation des arrondissements  
Ville de Montréal  
425, place Jacques-Cartier  
1er étage, bureau 100  
Montréal (Québec) H2Y 3B1  
514 872-7232  
\* [caroline.rousselet@montreal.ca](mailto:caroline.rousselet@montreal.ca)

c.c. Monsieur Christian Lauzon, chef de division - Arr. RDP-PAT  
Lina Piché, chef de section – Service de l'approvisionnement

---

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°18-17040, pour la période hivernale 2020-2021.

Francesco Massarelli  
Signature

17/03/2020  
Date

Nom (en lettres moulées) : FRANCESCO MASSARELLI  
Titre : PROPRIETARIE  
Nom de la compagnie : MS CONTACT

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.



Caroline ROUSSELET &lt;caroline.rousselet@montreal.ca&gt;

---

## Prolongation du contrat LAS-5,6,7 et 8 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-18-17040)

1 message

---

**Caroline ROUSSELET** <caroline.rousselet@montreal.ca>

12 mars 2020 à 12 h 10

À : amb\_paysagiste@hotmail.com

Cc : SCA-CONTRAT/MONTREAL &lt;scacontrat@ville.montreal.qc.ca&gt;, Christianne CYRENNE &lt;christianne.cyrenne@montreal.ca&gt;, Lina PICHE &lt;lina.piche@montreal.ca&gt;

Cci : Veronique DECARIE &lt;veronique.decarie@montreal.ca&gt;

PAR COURRIEL [amb\\_paysagiste@hotmail.com](mailto:amb_paysagiste@hotmail.com)

A : Déneigement Discount inc.

De : Service de la concertation des arrondissements

Objet : **Prolongation du contrat LAS-5,6,7 et 8 - Appel d'offres no 18-17040 Service de remorquage pour les opérations de déneigement LAS**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat LAS-5, 6, 7 et 8 de l'appel d'offres n°18-17040. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2020-2021, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 2 avril 2020**, en nous retournant par courriel à [scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca) la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à [scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca)

Salutations,

**Caroline Rousselet, MBA**

Conseillère en planification

Direction des travaux publics

Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle

Service de la concertation des arrondissements

Ville de Montréal

425, place Jacques-Cartier

1er étage, bureau 100

Montréal (Québec) H2Y 3B1

514 872-7232

\* [caroline.rousselet@montreal.ca](mailto:caroline.rousselet@montreal.ca)

c.c. Madame Christiane Cyrenne, directrice des travaux publics - Arr. La Salle

Lina Piché, chef de section – Service de l'approvisionnement

---

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°18-17040, pour la période hivernale 2020-2021.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**Nom (en lettres moulées) :**

**Titre :**

**Nom de la compagnie :**

Service de la concertation des arrondissements  
Ville de Montréal  
425, place Jacques-Cartier  
1er étage, bureau 100  
Montréal (Québec) H2Y 3B1  
514 872-7232  
\* [caroline.rousselet@montreal.ca](mailto:caroline.rousselet@montreal.ca)

c.c. Madame Christiane Cyrenne, directrice des travaux publics - Arr. La Salle  
Lina Piché, chef de section – Service de l'approvisionnement

---

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°18-17040, pour la période hivernale ~~2020-2021~~.

  
\_\_\_\_\_  
Signature

18 03 2020  
Date

**Nom (en lettres moulées) :**

**Titre :**

**Nom de la compagnie :**

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.



Caroline ROUSSELET &lt;caroline.rousselet@montreal.ca&gt;

**Re: Prolongation du contrat RDP-31 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-18-17040)**

1 message

**Martin Bilodeau** <100limitesenvironnement@gmail.com>  
À : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

16 mars 2020 à 10 h 06

Bonjour réponse a votre envoi merci

Le jeu. 12 mars 2020 à 12:22, Caroline ROUSSELET &lt;caroline.rousselet@montreal.ca&gt; a écrit :

Bonjour à tous,  
Une erreur s'est glissée dans l'objet du courriel précédent : nous aurions dû lire :  
Prolongation du contrat **RDP-31** - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-18-17040).

**Caroline Rousselet, MBA**

Conseillère en planification  
Direction des travaux publics  
Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle  
Service de la concertation des arrondissements  
Ville de Montréal  
425, place Jacques-Cartier  
1er étage, bureau 100  
Montréal (Québec) H2Y 3B1  
514 872-7232  
\* [caroline.rousselet@montreal.ca](mailto:caroline.rousselet@montreal.ca)

Le jeu. 12 mars 2020, à 12 h 20, Caroline ROUSSELET &lt;caroline.rousselet@montreal.ca&gt; a écrit :

PAR COURRIEL : [100limitesenvironnement@gmail.com](mailto:100limitesenvironnement@gmail.com)

A : 100 Limites Environnement inc.  
De : Service de la concertation des arrondissements

Objet : **Prolongation du contrat RDP-31 - Appel d'offres no 18-17040 Service de remorquage pour les opérations de déneigement RDP-PAT**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat RDP-31 de l'appel d'offres n°18-17040. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2020-2021, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 2 avril 2020**, en nous retournant par courriel à [scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca) la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à [scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca)

Salutations,

**Caroline Rousselet, MBA**

Conseillère en planification

Direction des travaux publics

Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle

Service de la concertation des arrondissements

Ville de Montréal

[425, place Jacques-Cartier](#)

1er étage, bureau 100

Montréal (Québec) H2Y 3B1

514 872-7232

\* [caroline.rousselet@montreal.ca](mailto:caroline.rousselet@montreal.ca)

c.c. Monsieur Christian Lauzon, chef de division - Arr. RDP-PAT

Lina Piché, chef de section – Service de l'approvisionnement

---

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°18-17040, pour la période hivernale 2020-2021.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**Nom (en lettres moulées) :**

**Titre :**

**Nom de la compagnie :**

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

---

 **img20200316\_10042557.pdf**

29K

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca

Salutations,

**Caroline Rousselet, MBA**

Conseillère en planification  
Direction des travaux publics  
Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle  
Service de la concertation des arrondissements  
Ville de Montréal  
425, place Jacques-Cartier  
1er étage, bureau 100  
Montréal (Québec) H2Y 3B1  
514 872-7232  
\* caroline.rousselet@montreal.ca

c.c. Monsieur Christian Lauzon, chef de division - Arr. RDP-PAT  
Lina Piché, chef de section - Service de l'approvisionnement

---

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°18-17040, pour la période hivernale 2020-2021.

Signature

*Martin Bilodeau*  
Nom (en lettres moulées) :

Titre : *Président*

Nom de la compagnie :

*100 Limites Environnement inc*

Date

*16/03/2020*

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.



Karine Leblanc <k.leblanc@remgroupextreme.com>

## Fwd: Prolongation du contrat RPP 1, 2, 3 et 4 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-18-16995)

1 message

Nathalie ellement <nathalie.extreme@hotmail.com>

À : Karine Leblanc <k.leblanc@remgroupextreme.com>

12 mars 2020 à 12:33

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

**Expéditeur:** Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

**Date:** 12 mars 2020 à 12:32:31 HAE

**Destinataire:** "nathalie.extreme@hotmail.com" <nathalie.extreme@hotmail.com>

**Objet:** Prolongation du contrat RPP 1, 2, 3 et 4 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-18-16995)

PAR COURRIEL : nathalie.extreme@hotmail.com

A : REM Groupe Extrême inc.

De : Service de la concertation des arrondissements

**Objet : Prolongation du contrat RPP 1, 2, 3 et 4 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement RPP (AO 18-16995)**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats RPP 1, 2, 3 et 4 de l'appel d'offres n°18-16995. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2020-2021, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 2 avril 2020**, en nous retournant par courriel à [scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca) la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à [scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca)

Salutations,

**Caroline Rousselet, MBA**

Conseillère en planification

Direction des travaux publics

Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle

Service de la concertation des arrondissements



Caroline ROUSSELET &lt;caroline.rousselet@montreal.ca&gt;

**Re: remorquage H.20-21 - RPP 201 et 202 - Groupe Extreme**

1 message

**Maxence DEVITRY** <maxence.devitry@montreal.ca>  
À : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>  
Cc : Caroline ST-LAURENT <caroline.st-laurent@montreal.ca>

10 mars 2020 à 08 h 35

Bonjour Caroline,

L'entrepreneur REM Groupe Extrême est un très bon entrepreneur avec un excellent service et une très bonne productivité.

Nous n'avions jamais eu un si bon service et c'est pour cette raison que nous avons accepté un prix aussi élevé pour le type de travail.

Nous souhaitons certainement continuer avec lui pour la saison prochaine, mais nous comprendrions que vous souhaitez repartir en AO car son prix est le plus élevé sur l'île de Montréal.

Il est plus élevé que les autres, mais il ne faut pas oublier que la qualité se paye, et il garantit des heures à ses chauffeurs si jamais le chargement est interrompu et que la ville décide de couper ses heures.

C'est de cette façon qu'il se garantit des opérateurs de qualité et de confiance qui nous permet d'optimiser nos opérations, car nous n'attendons jamais après nos dépanneurs.

De plus il a un contrat pour 4 dépanneuses dans nos 2 secteurs et il vient toujours avec une cinquième dépanneuse qu'il laisse dans la rue (devant nos bureaux) si jamais il devait avoir un changement de machine à faire.

Bonne journée.

**Maxence DEVITRY**

Agent technique en ingénierie municipale  
Division de la Voirie  
Direction des travaux publics  
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie  
1610, rue des Carrières, 2e étage  
Montréal (Québec) H2G 1V8  
Téléphone: 514-872-9927  
Cellulaire: 514-757-5590  
[maxence.devitry@montreal.ca](mailto:maxence.devitry@montreal.ca)

Le jeu. 5 mars 2020, à 18 h 02, Caroline ROUSSELET <[caroline.rousselet@montreal.ca](mailto:caroline.rousselet@montreal.ca)> a écrit :

Bonjour,

Selon mon dossier, dans vos secteurs de déneigement en régie, vous avez le remorqueur Groupe Extreme. Son contrat pourrait être prolongé d'un an avec son consentement et le vôtre.

Ma question est : êtes-vous satisfaits de ses services?

Si oui, voulez-vous que le SCA envoie la lettre pour une demande de prolongation (vous serez en c.c.)?

Merci de me répondre rapidement.

**Caroline Rousselet, MBA**

Conseillère en planification  
Direction des travaux publics  
Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle  
Service de la concertation des arrondissements  
Ville de Montréal  
425, place Jacques-Cartier  
1er étage, bureau 100  
Montréal (Québec) H2Y 3B1  
514 872-7232  
\* [caroline.rousselet@montreal.ca](mailto:caroline.rousselet@montreal.ca)

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s)

mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Ville de Montréal  
425, place Jacques-Cartier  
1er étage, bureau 100  
Montréal (Québec) H2Y 3B1  
514 872-7232  
\* caroline.rousselet@montreal.ca

c.c. Madame Caroline St-Laurent, directrice travaux publics  
Lina Piché, chef de section – Service de l'approvisionnement

---

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n° 18-16995, pour la période hivernale 2020-2021.



Signature

15/3/2020

Date

**Nom (en lettres moulées) :** Mathieu Leblanc

**Titre :** Président

**Nom de la compagnie :** REM Groupe Extrême

**AVERTISSEMENT :** Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

De : CAROLINE ROUSSELET

Envoyé le : 12 mars 2020 12:39

A : jmacremorquage@hotmail.com

Cc : SCA-CONTRAT/MONTREAL; Marie-Eve BOIVIN/MONTREAL; Una PICHE

Objet : Prolongation du contrat VMA-14 et 15 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-18-17242)

PAR COURRIEL : jmacremorquage@hotmail.com

A : J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement  
De : Service de la concertation des arrondissements

**Objet : Prolongation du contrat VMA 14 et 15 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement VMA (AO 18-17242)**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats VMA 14 et 15 de l'appel d'offres n°18-17242. Cette prolongation serait pour une période supplémentaire de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2020-2021, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 2 avril 2020**, en nous retournant par courriel à [scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca) la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à [scacontrat@ville.montreal.qc.ca](mailto:scacontrat@ville.montreal.qc.ca)

Salutations,

**Caroline Rousselet, MBA**  
Conseillère en planification

Direction des travaux publics

Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle

Service de la concertation des arrondissements

Ville de Montréal

425, place Jacques-Cartier

1er étage, bureau 100

Montréal (Québec) H2Y 3B1

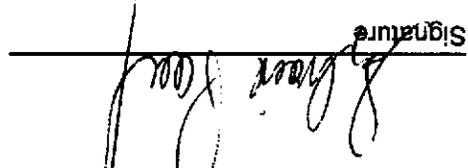
514 872-7232

\* [caroline.rousselet@montreal.ca](mailto:caroline.rousselet@montreal.ca)

c.c. Madame Marie-Eve Boivin, chef de division

Lina Fiché, chef de section – Service de l'approvisionnement

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°18-17242, pour la période hivernale 2020-2021.

Signature  


Date  
18/03/2020

Nom (en lettres moulées) : Sylvain Paul

Titre : Vice-président

Nom de la compagnie : J.M.A.C. Remarquage  
transport et Déménagement inc.

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

**Dossier # : 1207711003**

**Unité administrative responsable :**

Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel

**Objet :**

Exercer l'option de renouvellement, pour une période de douze (12) mois, des contrats octroyés aux entreprises Groupe Gladiateur (LAC - CA19 19 0249), Déneigement Discount inc. (LAS - CA18 20 0434), 100 Limites Environnement inc. (RDP - CA18 30 0357), MJ Contach (RDP - CA18 30 0357), REM Groupe Extreme inc. (RPP - CA18 26 024818) et J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement (VMA - CA18 240581) pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement pour une somme maximale de 1 073 627,21\$, majorant les contrats de 2 174 541,46\$ à 3 248 168,67\$, taxes, variation de quantités et contingences incluses. Appel d'offres nos 19-17650, 18-17040,18-17242 et 18-16995.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1207711003 - Renouvellements remorquages.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél : 514 872-1021**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-15

André POULIOT  
Conseiller budgétaire

**Tél : 514 872-5551**  
**Division : Service des finances - Point de service HDV**



**Dossier # : 1204982003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre avec la firme Lumen, division de Sonepar Canada inc, pour une durée de trente-six (36) mois, incluant deux (2) options de prolongation pour la fourniture et livraison des gilets de sécurité et de vêtements de pluie - Montant estimé de l'entente: 1 401 901,06 \$, taxes incluses (entente: 1 219 044,40 \$ + variation des quantités: 182 856,66 \$) - Appel d'offres public 20-18000 - (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre avec la firme Lumen, division de Sonopar Canada inc. pour une période de trente-six (36) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture et livraison des gilets de sécurité et vêtements de pluie au montant de 1 219 044,40 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18000;
2. d'autoriser une dépense de 182 856,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-04-15 12:30

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204982003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre avec la firme Lumen, division de Sonepar Canada inc, pour une durée de trente-six (36) mois, incluant deux (2) options de prolongation pour la fourniture et livraison des gilets de sécurité et de vêtements de pluie - Montant estimé de l'entente: 1 401 901,06 \$, taxes incluses (entente: 1 219 044,40 \$ + variation des quantités: 182 856,66 \$) - Appel d'offres public 20-18000 - (9 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture et la livraison de gilets de sécurité et de vêtements de pluie. Cette entente-cadre sera mise à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

En février 2016, l'entente-cadre pour la fourniture et la livraison de gilets de sécurité et de vêtements de pluie a été octroyée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14662, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Centre du travailleur FH inc., pour un montant total estimé de 1 040 240,97 \$, taxes incluses. Cette entente-cadre était valide pour une période de trente-six (36) mois qui se terminait le 24 février 2019 et incluait deux (2) options de prolongation.

En février 2019, le Service de l'approvisionnement a utilisé la première prolongation de l'appel d'offres 15-14662, d'une durée de douze (12) mois, qui se terminait le 24 février 2020. Le montant total estimé de la prolongation était de 346 746,99 \$, taxes incluses.

En date du 24 février 2020, la consommation de l'entente-cadre pour les quarante-huit (48) mois était de 1 235 500,05 \$, taxes incluses, ce qui représentait 89 % du contrat octroyé.

L'adjudicataire au contrat, Centre du travailleur FH inc., a refusé la deuxième prolongation de l'appel d'offres 15-14662 en justifiant que les prix soumis à la Ville étaient inférieurs par rapport aux augmentations de prix imposés par leurs fournisseurs.

L'appel d'offres public 20-18000 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le Journal de Montréal. La publication s'est déroulée sur une période de trente-huit (38) jours calendaires, soit du 20 janvier au 27 février 2020. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingts (180) jours calendaires, soit jusqu'au 25 août 2020.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis quatre (4) addenda visant le retrait des garanties de soumission et d'exécution, la précision des informations sur la broderie et le report de la date d'ouverture des soumissions du 20 au 27 février 2020.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 19 0052 - 28 février 2019 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Centre du travailleur FH inc., pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité - Appel d'offres public 15-14662 (5 soum.) (Montant estimé : 346 746,99 \$)

CG 16 0106 - 25 février 2016 - Conclure avec la firme Centre du travailleur FH inc. une entente-cadre de trente-six (36) mois pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité (gilets de sécurité et de vêtements de pluie) - Appel d'offres public 15-14662 (5 soum.) (Montant estimé : 1 040 240,97 \$)

CG12 0343 - 27 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre de trente-six (36) mois, avec Équipement de Sécurité Universel inc. pour la fourniture sur demande de gilets de sécurité et vêtements de pluie - Appel d'offres public 12-12163 (8 soum.) (Montant estimé : 619 277,20 \$)

### **DESCRIPTION**

La présente entente-cadre vise la fourniture et la livraison des gilets de sécurité et des vêtements de pluie pour toutes les unités d'affaire de la Ville. La Ville doit fournir ces produits en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, du Code de sécurité pour les travaux de construction ainsi qu'en vertu des conventions collectives de travail en vigueur. Plusieurs groupes d'employés de la Ville sont dans l'obligation de porter ces vêtements. Ce sont des produits à haute visibilité qui permettent, notamment, de mieux percevoir les objets contrastants, de grandes dimensions et brillants (couleur orange ou jaune fluorescente). De ce fait, la sécurité des travailleurs est améliorée lorsqu'ils portent ces vêtements. Les articles de sécurité à haute visibilité qui correspondent aux besoins opérationnels des différents corps de métiers de la Ville comprennent, entre autres, des vestes, des chandails, des gilets et des pantalons imperméables.

Les quantités, inscrites au bordereau de prix, sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des quarante-six (46) derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de trente-six (36) mois, mais elles n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Le Service de l'approvisionnement a demandé aux soumissionnaires de présenter des prix, par produit, pour chacune des trois (3) années. Étant donné la nature de ce type d'acquisition, il est préférable de laisser une latitude aux soumissionnaires afin de déterminer leurs prix d'une année à l'autre plutôt que d'appliquer automatiquement une méthode d'indexation des prix. De plus, des prix fermes pour chacune des trois (3) années de l'entente-cadre sécurisent la Ville et lui évite la modification annuelle des prix dans l'entente-cadre.

### **JUSTIFICATION**

La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.

#### **Preneurs du cahier des charges (14):**

- Centre du travailleur FH inc.;
- Chaussure Belmont inc.;
- CIMA LTCI CORPORATION;
- Créations Jade;

- Équipement de Sécurité Universel inc.;
- Gestock;
- Les vêtements Utility;
- Logistik Unicorp;
- Lumen division de Sonepar Canada inc.;
- Outdoor Outfit;
- Promotions Plus;
- Quality Sport Ltd.;
- Rampart International Corp;
- Tenaquip Mtl Ltd.

**Soumissionnaires (9):**

- Centre du travailleur FH inc.;
- Chaussure Belmont inc.;
- CIMA LTCI CORPORATION;
- Créations Jade;
- Les vêtements Utility;
- Lumen division de Sonepar Canada inc.;
- Quality Sport Ltd.;
- Tenaquip Mtl Ltd;
- Promotions Plus.

Aucun soumissionnaire a été déclaré non conforme.

De quatorze (14) preneurs du cahier des charges, neuf (9) ont soumissionné. Des cinq (5) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, seulement un (1) a donné une raison pour son désistement, soit par son manque de capacité puisque son carnet de commandes est complet.

**Octroi au plus bas soumissionnaire conforme**

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> Variation de quantités (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>Lumen, division de Sonepar Canada inc.</b>	1 219 044,40 \$	182 856,66 \$	1 401 901,06 \$
Quality Sport Ltd.	1 229 743,28 \$	184 461,49 \$	1 414 204,77 \$
Centre du travailleur FH. inc.	1 244 906,87 \$	186 736,03 \$	1 431 642,90 \$
Promotions Plus	1 271 801,71 \$	190 770,26 \$	1 462 571,97 \$
Chaussure Belmont	1 280 101,41 \$	192 015,21 \$	1 472 116,62 \$
Créations Jade	1 363 677,89 \$	204 551,68 \$	1 568 229,57 \$
CIMA LTCI CORPORATION	1 377 343,01 \$	206 601,45 \$	1 583 944,46 \$
Tenaquip Mtl Ltd	1 396 924,52 \$	209 538,68 \$	1 606 463,20 \$
Les Vêtements Utility	1 515 829,25 \$	227 374,39 \$	1 743 203,64 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 111 024,98 \$	166 653,75 \$	1 277 678,73 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			124 222,33 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			9,72 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			12 304,31 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	0,88 %
---	--------

Avant de commencer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 111 024,98 \$, taxes incluses, et ce, pour les trente-six (36) prochains mois.

Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des quarante-six (46) derniers mois. Elle est calculée en fonction des derniers prix payés pour ces produits, avec une majoration de 9,8 %. Cette majoration représente les prix moyens des quatre (4) soumissionnaires pour la troisième année du dernier contrat 15-14662. Il est à noter que les prix de l'année de prolongation étaient les mêmes que ceux soumis pour la troisième année du dernier contrat. De plus, nous avons majoré notre estimation de 4,5 % afin de considérer l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les deux dernières années.

La raison qui explique l'écart entre l'estimation et les prix du plus bas soumissionnaire est la période de temps entre la publication des deux (2) appels d'offres, soit cinq (5) ans. Nous avons reçu neuf (9) soumissions dont les cinq (5) plus basses avaient un écart de près de 60 000,00 \$ représentant environ 5 %. Ainsi, nous pouvons considérer avoir reçu un juste prix dans le contexte actuel pour ce marché.

Le montant total estimé de l'entente-cadre, pour la période de trente-six (36) mois est de : 1 060 269,10 \$ + 53 013,46 \$ (TPS) + 105 761,84 \$ (TVQ) = 1 219 044,40 \$

Le montant estimé pour chacune des deux années de prolongation est de 406 348,13 \$ taxes incluses.

Un montant équivalent à 15 % du montant total octroyé, soit 182 856,66 \$, taxes incluses, a été ajouté en prévision des variations de quantités possibles au contrat, pour un montant total estimé de 1 401 901,06 \$, taxes incluses.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, en fonction des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire

l'objet d'une approbation de crédit. Les dépenses pourraient être des dépenses corporatives ainsi que des dépenses d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement, pour ce type de service, en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

La conclusion d'une entente-cadre permettra, outre la constitution de volumes économiques profitables, d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et le niveau de qualité et des services obtenus.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La situation du Covid-19 n'a aucun impact sur le projet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra une entente-cadre avec la firme retenue.

CE: 13 mai 2020

CM: 25 mai 2020

CG: 28 mai 2020

Début du contrat: 28 mai 2020

Fin du contrat: 27 mai 2023

Fin de la première année de prolongation: 28 mai 2024

Fin de la deuxième année de prolongation: 28 mai 2025

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard DAGENAIS  
Conseiller en approvisionnement

**Tél :** (514) 872-2608  
**Télcop. :** (514) 872-0863

### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-04-15

Marie-Claude GUENETTE  
c/d acquisition

**Tél :** 514-872-5396  
**Télcop. :**

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Isabelle LAZURE  
directeur acquisitions  
**Tél :** 514-872-1027  
**Approuvé le :** 2020-04-15

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dean GAUTHIER  
directeur de service - approvisionnement  
**Tél :** 514 868-4433  
**Approuvé le :** 2020-04-15

**No de l'appel d'offres**  
20-18000

**Agent d'approvisionnement**  
Madalina Rosca

**Conformité** Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Lumen	1								1 060 269,10 \$	1 219 044,40 \$
<b>Total (Lumen)</b>									<b>1 060 269,10 \$</b>	<b>1 219 044,40 \$</b>
Quality Sport Ltd.	1								1 069 574,50 \$	1 229 743,28 \$
<b>Total (Quality Sport Ltd.)</b>									<b>1 069 574,50 \$</b>	<b>1 229 743,28 \$</b>
Centre du Travailleur F.H. inc.	1								1 082 763,10 \$	1 244 906,87 \$
<b>Total (Centre du Travailleur F.H. inc.)</b>									<b>1 082 763,10 \$</b>	<b>1 244 906,87 \$</b>
Promotions Plus	1								1 106 155,00 \$	1 271 801,71 \$
<b>Total (Promotions Plus)</b>									<b>1 106 155,00 \$</b>	<b>1 271 801,71 \$</b>
Chaussures Belmont Inc	1								1 113 373,70 \$	1 280 101,41 \$
<b>Total (Chaussures Belmont Inc)</b>									<b>1 113 373,70 \$</b>	<b>1 280 101,41 \$</b>
Créations Jade	1								1 186 064,70 \$	1 363 677,89 \$
<b>Total (Créations Jade)</b>									<b>1 186 064,70 \$</b>	<b>1 363 677,89 \$</b>
CIMA LTCI CORPORATION	1								1 197 950,00 \$	1 377 343,01 \$
<b>Total (CIMA LTCI CORPORATION)</b>									<b>1 197 950,00 \$</b>	<b>1 377 343,01 \$</b>
Tenaquip Mtl Ltd	1								1 214 981,10 \$	1 396 924,52 \$
<b>Total (Tenaquip Mtl Ltd)</b>									<b>1 214 981,10 \$</b>	<b>1 396 924,52 \$</b>
Les Vêtements Utility	1								1 318 399,00 \$	1 515 829,25 \$
<b>Total (Les Vêtements Utility)</b>									<b>1 318 399,00 \$</b>	<b>1 515 829,25 \$</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 20-18000

**Numéro de référence** : 1336403

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Fourniture et livraison de gilets de sécurité et de vêtements de pluie

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Centre du Travailleur F.H. inc. 2150 RUE BOMBARDIER Sainte-Julie, QC, J3E2J9 <a href="http://WWW.CENTREFH.COM">http://WWW.CENTREFH.COM</a> NEQ : 1168767581	<a href="#">Madame Mélanie Bélec</a> Téléphone : 450 467-8271 Télécopieur : 450 467-8082	<b>Commande : (1685514)</b> 2020-01-21 6 h 28 <b>Transmission :</b> 2020-01-21 6 h 28	3238654 - 20-18000 Addenda no 1 2020-01-21 16 h 02 - Courriel 3253361 - 20-18000 Addenda no 2 2020-02-12 14 h 36 - Courriel 3254327 - 20-18001 Addenda no 3 2020-02-13 12 h 26 - Courriel 3255469 - 20-18000 Addenda no 4 2020-02-14 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Chaussures Belmont Inc 655 de l'Argon Québec, QC, G2N2G7 <a href="http://www.belmont-inc.com">http://www.belmont-inc.com</a> NEQ : 1144004109	<a href="#">Monsieur Marquy Dubois</a> Téléphone : 514 721-5550 Télécopieur : 514 721-6961	<b>Commande : (1687961)</b> 2020-01-24 11 h 44 <b>Transmission :</b> 2020-01-24 11 h 44	3238654 - 20-18000 Addenda no 1 2020-01-24 11 h 44 - Téléchargement 3253361 - 20-18000 Addenda no 2 2020-02-12 14 h 36 - Courriel 3254327 - 20-18001 Addenda no 3 2020-02-13 12 h 26 - Courriel 3255469 - 20-18000 Addenda no 4 2020-02-14 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> CIMA LTCI CORPORATION 372 St-Catherine Ouest, Unit#234 Montréal, QC, H3B 1A2 <a href="http://www.cimaltci.com">http://www.cimaltci.com</a> NEQ : 1166961152	<a href="#">Monsieur Luis-Fernando Suarez</a> Téléphone : 514 596-0327 Télécopieur : 514 523-0940	<b>Commande : (1686528)</b> 2020-01-22 10 h 18 <b>Transmission :</b> 2020-01-22 10 h 18	3238654 - 20-18000 Addenda no 1 2020-01-22 10 h 18 - Téléchargement 3253361 - 20-18000 Addenda no 2 2020-02-12 14 h 36 - Courriel 3254327 - 20-18001 Addenda no 3 2020-02-13 12 h 26 - Courriel 3255469 - 20-18000 Addenda no 4 2020-02-14 15 h 07 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Créations Jade 5547 Route 112 Ascot Corner, QC, J0B 1A0 NEQ : 1143828995	<a href="#">Monsieur Serge Maher</a> Téléphone : 819 822-1833 Télécopieur : 819 822-1129	<b>Commande : (1685892)</b> 2020-01-21 11 h 36 <b>Transmission :</b> 2020-01-21 11 h 36	3238654 - 20-18000 Addenda no 1 2020-01-21 16 h 02 - Courriel 3253361 - 20-18000 Addenda no 2 2020-02-12 14 h 36 - Courriel 3254327 - 20-18001 Addenda no 3 2020-02-13 12 h 26 - Courriel 3255469 - 20-18000 Addenda no 4 2020-02-14 15 h 07 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique			
<input type="checkbox"/> Equipement de Securite Universel Inc 6855 St.Jacques Ouest Montréal, QC, H4B 1V3 NEQ : 1147452214	<a href="#">Monsieur Peter Forlini</a> Téléphone : 514 369-6699 Télécopieur : 514 369-0874	<b>Commande : (1688916)</b> 2020-01-27 14 h 38 <b>Transmission :</b> 2020-01-27 14 h 38	3238654 - 20-18000 Addenda no 1 2020-01-27 14 h 38 - Téléchargement 3253361 - 20-18000 Addenda no 2 2020-02-12 14 h 36 - Courriel 3254327 - 20-18001 Addenda no 3 2020-02-13 12 h 26 - Courriel 3255469 - 20-18000 Addenda no 4 2020-02-14 15 h 07 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique			
<input type="checkbox"/> Gestock 850 Boul. Pierre-Bertrand Suite 160 Québec, QC, G1M 3K8 NEQ : 1165712119	<a href="#">Monsieur Andrew Buijs</a> Téléphone : 418 660-6060 Télécopieur : 418 907-8160	<b>Commande : (1685856)</b> 2020-01-21 11 h 22 <b>Transmission :</b> 2020-01-21 11 h 22	3238654 - 20-18000 Addenda no 1 2020-01-21 16 h 02 - Courriel 3253361 - 20-18000 Addenda no 2 2020-02-12 14 h 36 - Courriel 3254327 - 20-18001 Addenda no 3 2020-02-13 12 h 26 - Courriel 3255469 - 20-18000 Addenda no 4 2020-02-14 15 h 07 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)			
<input type="checkbox"/> Les Vêtements Utility 666, Montée-de-Liesse Montréal, QC, H4T 1P2 <a href="http://www.utilitygarments.ca">http://www.utilitygarments.ca</a> NEQ : 1171471841	<a href="#">Monsieur Stéphane Desrosiers</a> Téléphone : 514 279-8488 Télécopieur : 514 279-0451	<b>Commande : (1685757)</b> 2020-01-21 10 h 18 <b>Transmission :</b> 2020-01-21 10 h 18	3238654 - 20-18000 Addenda no 1 2020-01-21 16 h 02 - Télécopie 3253361 - 20-18000 Addenda no 2 2020-02-12 14 h 55 - Messagerie 3254327 - 20-18001 Addenda no 3 2020-02-13 12 h 58 - Télécopie 3255469 - 20-18000 Addenda no 4 2020-02-14 15 h 07 - Télécopie
Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)			

<input type="checkbox"/> Logistik Unicorp 820, boulevard du Grand-Bernier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2W 0A6 NEQ : 1173823296	<a href="#">Madame Danielle Magnant</a> Téléphone : 450 349-9711 Télécopieur : 514 906-6668	<b>Commande : (1685651)</b> 2020-01-21 9 h 11 <b>Transmission :</b> 2020-01-21 9 h 11	3238654 - 20-18000 Addenda no 1 2020-01-21 16 h 02 - Courriel 3253361 - 20-18000 Addenda no 2 2020-02-12 14 h 36 - Courriel 3254327 - 20-18001 Addenda no 3 2020-02-13 12 h 26 - Courriel 3255469 - 20-18000 Addenda no 4 2020-02-14 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Lumen 4655, autoroute 440 Ouest Laval, QC, H7P5P9 <a href="http://www.lumen.ca">http://www.lumen.ca</a> NEQ : 1161248001	<a href="#">Monsieur Alain Gagné</a> Téléphone : 819 566-0966 Télécopieur :	<b>Commande : (1685522)</b> 2020-01-21 7 h 22 <b>Transmission :</b> 2020-01-21 7 h 22	3238654 - 20-18000 Addenda no 1 2020-01-21 16 h 02 - Courriel 3253361 - 20-18000 Addenda no 2 2020-02-12 14 h 36 - Courriel 3254327 - 20-18001 Addenda no 3 2020-02-13 12 h 26 - Courriel 3255469 - 20-18000 Addenda no 4 2020-02-14 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Outdoor Outfit 372 Richmond St. W. Suite 400 Toronto, ON, M5V 1X6 NEQ :	<a href="#">Madame Mariecel Schaeffner</a> Téléphone : 416 598-4111 Télécopieur :	<b>Commande : (1687478)</b> 2020-01-23 15 h 15 <b>Transmission :</b> 2020-01-23 15 h 15	3238654 - 20-18000 Addenda no 1 2020-01-23 15 h 15 - Téléchargement 3253361 - 20-18000 Addenda no 2 2020-02-12 14 h 36 - Courriel 3254327 - 20-18001 Addenda no 3 2020-02-13 12 h 26 - Courriel 3255469 - 20-18000 Addenda no 4 2020-02-14 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Promotions Plus 3460, ave. Francis-Hugues Laval, QC, H7I5a9 NEQ : 1140609646	<a href="#">Monsieur Jean-Pierre Gélinas</a> Téléphone : 514 270-9145 Télécopieur :	<b>Commande : (1690963)</b> 2020-01-30 12 h 57 <b>Transmission :</b> 2020-01-30 12 h 57	3238654 - 20-18000 Addenda no 1 2020-01-30 12 h 57 - Téléchargement 3253361 - 20-18000 Addenda no 2 2020-02-12 14 h 36 - Courriel 3254327 - 20-18001 Addenda no 3 2020-02-13 12 h 26 - Courriel 3255469 - 20-18000 Addenda no 4 2020-02-14 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Quality Sport Ltd. 9400 Saint-Laurent 206	<a href="#">Monsieur Richard Mezey</a> Téléphone : 514 934-6099 Télécopieur :	<b>Commande : (1685767)</b> 2020-01-21 10 h 26 <b>Transmission :</b> 2020-01-21 10 h 26	3238654 - 20-18000 Addenda no 1 2020-01-21 16 h 02 - Courriel

Montréal, QC, H2N 1P3  
NEQ : 1146712071

3253361 - 20-18000 Addenda no 2  
2020-02-12 14 h 36 - Courriel

3254327 - 20-18001 Addenda no 3  
2020-02-13 12 h 26 - Courriel

3255469 - 20-18000 Addenda no 4  
2020-02-14 15 h 07 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Quality Sport Ltd.  
9400 Saint-Laurent  
206  
Montréal, QC, H2N 1P3  
NEQ : 1146712071

[Monsieur Richard Mezey](#)  
Téléphone : 514 934-6099  
Télécopieur :

**Commande : (1700463)**  
2020-02-17 11 h 30  
**Transmission :**  
2020-02-17 11 h 30

3238654 - 20-18000 Addenda no 1  
2020-02-17 11 h 30 - Téléchargement

3253361 - 20-18000 Addenda no 2  
2020-02-17 11 h 30 - Téléchargement

3254327 - 20-18001 Addenda no 3  
2020-02-17 11 h 30 - Téléchargement

3255469 - 20-18000 Addenda no 4  
2020-02-17 11 h 30 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Rampart International Corp  
2574 Sheffield Road  
Ottawa, ON, K1B 3V7  
<http://www.rampartcorp.com> NEQ :

[Monsieur Armon Vaziri](#)  
Téléphone : 613 729-0446  
Télécopieur :

**Commande : (1685790)**  
2020-01-21 10 h 39  
**Transmission :**  
2020-01-21 10 h 39

3238654 - 20-18000 Addenda no 1  
2020-01-21 16 h 02 - Courriel

3253361 - 20-18000 Addenda no 2  
2020-02-12 14 h 36 - Courriel

3254327 - 20-18001 Addenda no 3  
2020-02-13 12 h 26 - Courriel

3255469 - 20-18000 Addenda no 4  
2020-02-14 15 h 07 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Tenaquip Mtl Ltd  
22555 Aut. Transcanadienne  
Senneville, QC, H9X 3L7  
<http://www.tenaquip.com> NEQ : 1143588409

[Madame ANNALENE NAICKER](#)  
Téléphone : 514 457-7122  
Télécopieur : 514 457-9807

**Commande : (1686543)**  
2020-01-22 10 h 37  
**Transmission :**  
2020-01-22 10 h 37

3238654 - 20-18000 Addenda no 1  
2020-01-22 10 h 37 - Téléchargement

3253361 - 20-18000 Addenda no 2  
2020-02-12 14 h 36 - Courriel

3254327 - 20-18001 Addenda no 3  
2020-02-13 12 h 26 - Courriel

3255469 - 20-18000 Addenda no 4  
2020-02-14 15 h 07 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.





(1)

**Dossier # : 1206871002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer les options de prolongation pour une période de deux (2) ans, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022, et autoriser une dépense additionnelle de 589 821,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, dans le cadre du contrat accordé à octroyé à Keyrus Canada (CG17 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 655 577,57 \$ à 3 245 399,33 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 589 821,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires dans le cadre du contrat accordé à la firme Keyrus Canada (CG17 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 655 577,57 \$ à 3 245 399,33 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser M. Martin-Guy Richard, Directeur centre d'expertise - intelligences d'affaires du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2020-05-04 13:58

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206871002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer les options de prolongation pour une période de deux (2) ans, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022, et autoriser une dépense additionnelle de 589 821,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, dans le cadre du contrat accordé à octroyé à Keyrus Canada (CG17 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 655 577,57 \$ à 3 245 399,33 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

En 2017, suite à l'appel d'offres public n° 16-15196, la Ville a octroyé un contrat à Keyrus Canada (CG17 0267) pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires. Ce contrat a permis à la Ville, dans le cadre du projet 70750 - Intelligence d'affaires - Finances, d'acquérir et de mettre en place la plate-forme d'analytique des données Qlik Sense. Cette plate-forme fournit un service d'analytique avancée des données (intelligence d'affaires) afin de répondre aux besoins des unités d'affaires de la Ville pour :

- offrir des outils d'aide à la décision afin d'accompagner les intervenants à travers l'organisation lors de la prise de décisions;
- démocratiser l'accès à l'information d'affaires et rendre autonomes les utilisateurs d'affaires;
- promouvoir la collaboration lors de la production de l'information d'affaires;
- permettre l'exploitation des différentes sources de données internes ou externes;
- faciliter la visualisation et la compréhension des différents jeux de données à la Ville;
- exploiter le plein potentiel des nouvelles sources de données, notamment celles disponibles à travers l'infrastructure de la Ville, pour les offrir à de multiples usages tel qu'en arrondissements, en sécurité publique, en environnement ou en gestion du territoire.

En ce sens, la plate-forme décisionnelle Qlik Sense est une infrastructure commune de gestion des données en appui à des projets stratégiques qui requièrent de l'analytique et des outils de présentation de l'information tels que :

- 60006 - Investissements Ville intelligente et numérique;
- 70750 - Intelligence d'affaires Finances;
- 68122 - Gestion des services aux utilisateurs;
- 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM;
- 75400 - Tableaux de bord - subventions à la propriété;
- 72660 - Refonte des systèmes d'accueil - Espace pour la Vie;
- 74830 - Tableau de bord pour le déneigement;
- 70330 - Données ouvertes;
- 70190 - Présence Numérique - Fondation (Portail Internet de la Ville);
- 74840 - Gestion des parcours génériques;
- Ainsi que plusieurs services et arrondissements à travers leurs projets.

La plate-forme d'analytique de données Qlik Sense fournit des outils essentiels dans l'écosystème de plusieurs applications à la Ville. En cours du projet ainsi qu'en exploitation, l'acquisition de la maintenance des produits Qlik Sense a permis d'assurer l'accès aux mises à jour et correctifs du code source des logiciels, d'obtenir le soutien technique directement du manufacturier et d'en respecter les droits d'auteurs incluant les conditions d'acquisition et d'utilisation. Le contrat actuel, octroyé à Keyrus Canada pour une durée de trois (3) ans, arrive à échéance le 30 juin 2020 (CG17 0267). Tel que prévu aux documents de l'appel d'offres public n° 16-15196, et sur avis écrit de la Ville, le contrat pourra être prolongé, aux mêmes termes et au prix soumis, pour un maximum de deux (2) années.

En ce sens, l'objet du présent dossier vise à exercer les options de prolongation pour une période de deux (2) ans, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022, et autoriser une dépense additionnelle de 589 821,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, dans le cadre du contrat accordé à octroyé à Keyrus Canada (CG17 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 655 577,57 \$ à 3 245 399,33 \$, taxes incluses.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0485 - 24 octobre 2019 - Autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 \$ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada (CG17 0267) pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires

CG17 0267 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Keyrus Canada pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 (3 soum.) / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 147 455,44 \$ en 2020

## **DESCRIPTION**

La plate-forme d'analytique de données en intelligence d'affaires Qlik Sense répond à plusieurs types de besoins des services et des arrondissements de la Ville et supporte de multiples projets en gestion des données, notamment pour :

- doter l'ensemble des utilisateurs d'affaires d'outils d'exploration de données, d'analyse, de visualisation et de publication de contenu d'analyse;

- rendre autonomes les utilisateurs de la solution en leur offrant un outil d'analyse facile à utiliser et plus performant;
- faciliter la production de tableaux de bord et d'indicateurs de performance permettant d'améliorer l'efficacité de l'organisation;
- faciliter la diffusion et la collaboration autour de l'information.

Le contrat actuel inclut :

- l'acquisition, l'intégration et la mise en place de la solution logiciel de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires Qlik Sense;
- la formation et les services techniques d'accompagnement pour l'intégration du logiciel Qlik Sense et ses composantes;
- le support et la maintenance du manufacturier et l'accès aux mises à jour des logiciels Qlik Sense.

## JUSTIFICATION

La prolongation du contrat de maintenance permettra de protéger les actifs de la Ville, de respecter les droits d'auteurs, et d'avoir accès aux correctifs logiciels, à la maintenance et au support de la plate-forme décisionnelle d'intelligences d'affaires offertes aux différents services et arrondissement de la Ville. L'utilisation des services techniques d'accompagnement prévus au contrat, permettra de continuer le déploiement des projets en cours.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 589 821,76 \$ taxes incluses, sera répartie sur une période de deux (2) ans payable annuellement, à même le budget de fonctionnement du Service des TI du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022.

Tableau de répartition des coûts :

<b>Solution visualisation en BI</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>Total</b>
Soutien et maintenance de la solution	294 910,88 \$	294 910,88 \$	589 821,76 \$

La dépense de 589 821,76 \$ taxes incluses (538 585,88 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette solution interactive et intuitive est très largement diffusée à plusieurs milliers d'employés. Elle confère à la Ville un haut potentiel de développement durable en éliminant à la source l'impression de nombreux rapports d'opérations, de suivis et d'analyses, qui sont visualisés sur l'écran du poste de travail, les tablettes ou les téléphones intelligents.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La plate-forme d'analytique de données permet à la Ville d'analyser les données disponibles, afin d'améliorer la productivité de l'organisation et la prestation de services aux citoyens. La plate-forme est utilisée par de multiples projets pour optimiser les coûts d'investissements grâce à un outil commun qui en facilite l'usage auprès des employés en accédant à de multiples sources de données. Cet outil permet également de supporter le processus de

libéralisation des données ouvertes de la Ville et de faciliter la présentation aux citoyens. L'accès au contrat de maintenance permet de maintenir la solution stable et à jour. Ceci permet de se prémunir des failles de sécurité en ayant accès aux derniers correctifs logiciels auprès du manufacturier.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

Approbation du dossier au CE - 13 mai 2020;

Approbation du dossier au CM - 25 mai 2020;

Approbation du dossier au CG - 28 mai 2020.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Annie LANEUVILLE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Redouane Blal  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Martin-Guy RICHARD  
Directeur

Le : 2020-04-21

**Tél :** 514 452-2584  
**Télécop. :**

**Tél :** 514 945-8929  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Martin-Guy RICHARD  
Directeur

**Tél :** 514 945-8929  
**Approuvé le :** 2020-04-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Richard GRENIER  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :** 438-998-2829  
**Approuvé le :** 2020-04-30

**Dossier # : 1206871002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
<b>Objet :</b>	Exercer les options de prolongation pour une période de deux (2) ans, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022, et autoriser une dépense additionnelle de 589 821,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, dans le cadre du contrat accordé à octroyé à Keyrus Canada (CG17 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 655 577,57 \$ à 3 245 399,33 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[Courriel Ville de Montréal - RE.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Robert NORMANDEAU  
Agent(e) d approvisionnement niveau 2  
**Tél : 514-868-3709**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-23

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ  
c/s acquisition  
**Tél : 514-872-5149**  
**Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

---

**RE: [External] Prolongation de contrat appel d'offres 16-15196**

1 message

**Richard Durocher** <Richard.Durocher@keyrus.ca>

13 avril 2020 à 16 h 22

À : Robert NORMANDEAU &lt;robert.normandeau@montreal.ca&gt;

Cc : Claude HOULE &lt;claud.houle@montreal.ca&gt;, Martha Paola MURCIA VELASQUEZ &lt;marthapaola.murciavelasquez@montreal.ca&gt;, Martin-Guy RICHARD &lt;martin-guy.richard@ville.montreal.qc.ca&gt;, Clients-Keyrus &lt;CAYMX.Clients@keyrus.ca&gt;

Bonjour Monsieur Normandeau,

Suite à votre demande, le contrat de l'appel d'offres 16-15196 est prolongé pour une période de deux années en vertu de la Clause particulière 4 de celle-ci. De ce fait, les frais des renouvellements de support de vos licences Qlik pour les 2 prochaines années seront de :

1 juillet 2020 au 30 juin 2021.....\$256,500

1 juillet 2021 au 30 juin 2022.....\$256,500

J'ai d'ailleurs attaché à ce courriel une copie de la facture de renouvellement de support 2020-2021.

De plus, ce prolongement vous permet de bénéficier des heures et du montant restant des services professionnels prévu au contrat original. Le contrat prévoyait une banque de 360 d'heures de services professionnels post implantation au tarif de \$140 de l'heure. Seulement 10.5 heures ont été consommées ils vous restent donc 349.5 heures de disponibles.

J'espère le tout a votre satisfaction et n'hésiter pas à communiquer avec moi si vous avez des questions ou commentaires.

Richard

Richard Durocher

Directeur développement des affaires

Cel. 514-554-5686

---

**KEYRUS**  management & transformation data intelligence digital experience[www.keyrus.ca](http://www.keyrus.ca)

#InsightIntoValue

STRICTEMENT PERSONNEL ET CONFIDENTIEL. Ce message et ses pièces attachées sont confidentiels et uniquement à l'attention des destinataires. Tous usages ou diffusions non autorisés sont interdits. Les courriels peuvent être altérés. Ni KEYRUS, ni aucune de ses filiales ne peuvent être tenus responsables de ce message s'il est altéré, modifié ou falsifié. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce courriel, merci de contacter l'expéditeur et de détruire toutes les copies de ce courriel.

S'il vous plait, évitez d'imprimer ce courriel si ce n'est pas nécessaire

---

**From:** Richard Durocher**Sent:** April 8, 2020 2:50 PM**To:** 'Robert NORMANDEAU' <robert.normandeau@montreal.ca>**Cc:** Claude HOULE <claud.houle@montreal.ca>; Martha Paola MURCIA VELASQUEZ <marthapaola.murciavelasquez@montreal.ca>; Martin-Guy RICHARD

<[martin-guy.richard@ville.montreal.qc.ca](mailto:martin-guy.richard@ville.montreal.qc.ca)>

**Subject:** RE: [External] Prolongation de contrat appel d'offres 16-15196

Bonjour Monsieur Normandeau,

J'ai bien reçu votre courriel nous informant de la décision de la Ville de Montréal de prolonger le contrat de l'appel d'offres 16-15196 pour une durée de 2 ans.

Je vous en remercie et prendrez les actions nécessaires pour mettre le tout en place.

Bonne fin de journée

Richard

Richard Durocher

Directeur développement des affaires

Cel. 514-554-5686

---

KEYRUS management & transformation data intelligence digital experience

[www.keyrus.ca](http://www.keyrus.ca)

[#InsightIntoValue](#)

STRICTEMENT PERSONNEL ET CONFIDENTIEL. Ce message et ses pièces attachées sont confidentiels et uniquement à l'attention des destinataires. Tous usages ou diffusions non autorisés sont interdits. Les courriels peuvent être altérés. Ni KEYRUS, ni aucune de ses filiales ne peuvent être tenus responsables de ce message s'il est altéré, modifié ou falsifié. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce courriel, merci de contacter l'expéditeur et de détruire toutes les copies de ce courriel.

S'il vous plait, évitez d'imprimer ce courriel si ce n'est pas nécessaire

**From:** Robert NORMANDEAU [<mailto:robert.normandeau@montreal.ca>]

**Sent:** April 8, 2020 1:56 PM

**To:** Richard Durocher <[Richard.Durocher@keyrus.ca](mailto:Richard.Durocher@keyrus.ca)>

**Cc:** Claude HOULE <[claudio.houle@montreal.ca](mailto:claudio.houle@montreal.ca)>; Martha Paola MURCIA VELASQUEZ <[marthapaola.murciavelasquez@montreal.ca](mailto:marthapaola.murciavelasquez@montreal.ca)>; Martin-Guy RICHARD <[martin-guy.richard@ville.montreal.qc.ca](mailto:martin-guy.richard@ville.montreal.qc.ca)>

**Subject:** [External] Prolongation de contrat appel d'offres 16-15196

Bonjour

Monsieur Richard Durocher

Directeur développement des affaires

Keyrus Canada inc.

La Ville de Montréal désire vous aviser de la prolongation du contrat pour une durée de deux ans.

Cette prolongation fera l'objet d'un dossier décisionnel soumis aux instances de la Ville.

Cette prolongation est en vertu de la Clause particulière 4 des documents d'appels d'offres.

Cette prolongation est selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous demandons de confirmer la réception de cette avis.

Salutations

--

**Robert Normandeau, ing, M.Eng**

Agent d'approvisionnement niveau 2

Service de l'approvisionnement

Direction - Acquisition

Section - Eau & Aqueduc, Informatique, Vêtements, Sécurité & Administration

**Montréal** 

255, boul. Crémazie Est, Bureau 403.16

Montréal (Québec) H2M 1L5

[robert.normandeau@montreal.ca](mailto:robert.normandeau@montreal.ca)

Tél. : 514 868-3709



Avant d'imprimer,  
pensez à l'environnement

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Click [here](#) to report this email as spam.

This message has been scanned for malware by Websense. [www.websense.com](http://www.websense.com)

---

 **11105 Ville de montreal.pdf**  
26K

**Dossier # : 1206871002**

**Unité administrative responsable :**

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires

**Objet :**

Exercer les options de prolongation pour une période de deux (2) ans, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022, et autoriser une dépense additionnelle de 589 821,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, dans le cadre du contrat accordé à octroyé à Keyrus Canada (CG17 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 655 577,57 \$ à 3 245 399,33 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[1206871002-Certification de fonds.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Annie LANEUVILLE  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872-9964**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-23

Gilles BOUCHARD  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-0962**  
**Division : Service des finances ,Direction du conseil et du soutien financier**



(1)

**Dossier # : 1208008001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat accordé à Pronex Excavation Inc. pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) de 196 709,05 \$ taxes incluses majorant le montant total du contrat à 1 566 391,36 \$ taxes incluses .

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat accordé à Pronex Excavation Inc. pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) de 196 709,05 \$ taxes incluses majorant le montant total du contrat à 1 566 391,36 \$ taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

--	--

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-05-04 08:29

**Signataire :** Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208008001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat accordé à Pronex Excavation Inc. pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) de 196 709,05 \$ taxes incluses majorant le montant total du contrat à 1 566 391,36 \$ taxes incluses .

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est composé principalement d'un ancien site d'enfouissement d'une superficie de 72 hectares où ont été éliminées ± 39 millions de tonnes de déchets de différentes natures. La portion organique de ces déchets enfouis produit, sous certaines conditions, un gaz appelé biogaz constitué principalement de méthane (CH<sub>4</sub>) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Le biogaz en question est généré tant qu'il reste de la matière organique à décomposer et s'étendra encore sur quelques décennies. Depuis la reprise de la carrière Miron en 1988 par la Ville de Montréal, plus de 60 millions de dollars ont été investis afin de capter ce gaz explosif et nocif pour la santé et l'environnement. Un réseau de conduites de diamètres allant de 100 à 600 mm a d'abord été mis en place avec plus de 270 puits de captage pour ensuite évoluer selon le temps et les besoins opérationnels. Parallèlement aux activités de gestion des biogaz, le CESM a procédé au recouvrement final du site d'enfouissement pour que le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) y amorce un ambitieux projet d'aménagement d'un parc métropolitain grandiose qui porte maintenant le nom de parc Frédéric Back. L'avancement de ce dernier projet a permis en août 2017, l'accès au public à une partie du site représentant environ 20 % de l'ancienne zone exploitée pour l'enfouissement des déchets.

Au fil des ans, plusieurs contrats se sont donc succédés afin de procéder aux modifications et à l'entretien du réseau de captage de biogaz qui, sous l'effet du tassement des déchets, se déforme et/ou se disloque, rendant des portions de conduite et des éléments du réseau inopérants. Le présent contrat comporte donc 2 volets principaux qui sont :

- L'entretien du réseau de captage de biogaz,
- Le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures nécessaires pour l'aménagement du parc Frédéric Back en surface.

Jusque là, ces activités étaient bien connues et maîtrisées, mais maintenant qu'une partie du site est aménagée et accessible au public, des besoins additionnels sont apparus soit :

- La préparation des espaces dans les secteurs déjà aménagés en prévision de travaux sur le réseau de biogaz souterrain,
- La remise en état des lieux après les interventions.

Le lancement de l'appel d'offres public via le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) a eu lieu en février 2018 et un contrat a été octroyé par le conseil d'agglomération le 31 mai 2018 Résolution CG18 0291.

Alors que le contrat est prévu pour une période de 3 ans soit le 10 juin 2018 au 10 juin 2021, la quantité d'intervention à effectuer au niveau de l'entretien du réseau de captage du biogaz a fait en sorte que les sommes autorisées par les instances initialement ont été atteintes. Après consultation auprès du Service de l'approvisionnement - gouvernance et développement, le Service de l'environnement demande aux instances l'autorisation d'augmenter l'enveloppe de dépense pour amener le contrat à terme soit le 10 juin 2021. Il est à noter que le contrat comporte deux volets, l'un pour l'entretien (volet #1) du réseau de captage du biogaz et un second pour la modification (volet #2) des infrastructures de captage du biogaz pour l'aménagement du parc Frédéric Back. Au mois d'avril 2020, approximativement 90% des sommes autorisées pour l'entretien (volet #1) sont dépensées et 20% des sommes pour la modification (volet #2) des infrastructures sont dépensées. L'octroi du contrat a fait l'objet d'un appel d'offre public et une autorisation de la part des instances. Sans une autorisation des instances, le CESM sera à court terme, dans l'impossibilité d'effectuer les travaux (volet #1) nécessaires au bon fonctionnement du réseau de captage de biogaz.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0291 31 mai 2018 Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à Pronex excavation inc. pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 369 682,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-01 (2 soum.)

CE15-1317 29 juillet 2015 Contrat pour le rehaussement des puits de captages et infrastructures pour une période de 3 ans à Opsis gestion d'infrastructures 338 000 \$.

CE15-0329 5 mars 2015 Contrat d'entretien du réseau pour une période de trois ans à Pavage Jeskar 495 300 \$.

CG 12 0101 19 avril 2012 Contrat d'entretien du réseau pour une période de trois ans à Environnement routier NRJ inc. 1 275 000 \$.

CG 09 0293 1<sup>er</sup> septembre 2009 Contrat d'entretien du réseau pour une période de trois ans à Environnement routier NRJ inc. 1 933 365 \$.

## **DESCRIPTION**

Les travaux consistent principalement à :

- réparer, remplacer et à entretenir des conduites enfouies en polyéthylène de divers diamètres liant les puits de captage de biogaz aux équipements destinés à l'aspirer pour le valoriser ou l'éliminer .

Le bordereau original prévoyait déjà des quantités, il n'a pas été modifié, ce sont les quantités réalisées qui seront différentes de celles anticipées et payées dans les postes déjà prévus.

## JUSTIFICATION

Lors des dernières années, l'équipe du CESM a effectué plusieurs contrats de nature similaire. L'estimation des coûts a été faite sur la base de données des travaux et des contrats passés et malgré ce fait, la quantité des travaux et les coûts s'y rattachant pour l'entretien du réseau de captage ont dépassé les estimations des professionnels. Les écarts dans les prévisions s'expliquent en outre par des travaux dont l'ampleur et la complexité ont dépassé celles attendues dans un processus d'entretien typique. Des travaux majeurs ont été réalisés sur les infrastructures souterraines de captage de biogaz se trouvant dans un espace aménagé en parc. Les travaux ont été effectués en amont des aménagements de parc. Deux secteurs parc ont été touchés et les ouvertures au public sont prévues pour le printemps 2020 pour le boisé sud et à l'automne 2021 pour la plaine est. Le Service de l'Environnement a validé sa démarche auprès du Service de l'Approvisionnement afin de confirmer sa faisabilité et conformité. Nous avons ainsi obtenu la procédure ainsi que les conditions préalables à l'obtention éventuelle d'une augmentation de l'enveloppe budgétaire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat octroyé était de 1 369 682,31 \$ taxes incluses pour la période de 2018 à 2021, dont la somme prévue pour l'entretien pour le service de l'environnement était initialement de 656 481,24 \$, taxes incluses, comprenant des travaux contingents s'élevant à 114 975 \$, taxes incluses. Durant les deux dernières années (2018 et 2019), les coûts de travaux étaient de 540 882,48 \$, soit 82% du montant total de l'entretien.

Une somme additionnelle de 196 709,05\$ taxes incluses est requise afin de pouvoir maintenir le contrat jusqu'en 2021, soit une augmentation correspondant à 14,4% de la valeur initiale du contrat. Elle sera répartie comme suit :

Période	2020	2021	Total - taxes incluses
Contrat	114 975,00 \$	81 734,05 \$	196 709,05 \$

Elle est imputée au budget de fonctionnement du service de l'environnement. Elle sera assumée à 100% par l'agglomération à même une provision déjà constituée à cette fin par la Ville de Montréal pour les activités post-fermeture du site d'enfouissement du CESM au Service de l'environnement.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le captage et l'élimination/valorisation du biogaz font partie de la mission principale du CESM en terme d'engagements réglementaire et social à long terme.

Le 23 septembre 2019, lors du Sommet des Nations unies sur le climat, madame Valérie Plante, mairesse de Montréal a engagée le monde municipal montréalais vers le développement d'un plan de réduction de 55% de nos émissions des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. L'entretien pour l'exploitation du réseau de captage du biogaz s'inscrit dans ce plan de réduction des GES puisque le méthane est l'un des gaz les plus dommageables parmi les GES, 25 fois plus que le CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone). Au cours de la période de 1990 à 2014, la réduction des GES dans les sites d'enfouissement est passée de 18% à 87%. Le facteur principal expliquant la tendance observée est l'augmentation de l'efficacité des systèmes de captage (Inventaire 2014, Émissions des gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, page 23, Ville de Montréal). L'entretien du réseau de captage du biogaz au CESM a permis à la Ville de contribuer à cette amélioration. De plus, le biogaz est valorisé en d'énergie électrique et en chauffage urbain via notre partenaire privé, la centrale

Biomont.

L'un des quatre principes directeurs du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la gestion efficace des matières résiduelles et leur passif environnemental. Le maintien de l'entretien du réseau de captage du biogaz contribue encore largement à la mise en oeuvre de ce principe.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit d'abord pour le Service de l'environnement de respecter ses engagements de capter le biogaz, qui est un gaz explosif et un puissant GES (25 fois plus dommageable que le CO<sub>2</sub>) en maintenant le rendement optimum du réseau.

Le contrat actuel n'ayant pas atteint la date d'échéance de juin 2021, le CESM profite donc pour une période additionnelle de 18 mois des prix soumissionnés en 2018.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le captage et l'entretien du réseau de biogaz est un service essentiel qui doit être maintenu malgré les événements de pandémie pour assurer la sécurité du site en tout temps.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin des travaux: juin 2021

**Début:** 2018-05-08 **Fin:** 2021-06-10

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lauchar KEK, Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports

Mélanie C BERGERON, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Lauchar KEK, 28 février 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain LEROUX  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514 872-7684  
**Télécop. :** 514 872-7685

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-22

Luc BORNAIS  
Chef de section - soutien tech. et opérations-  
complexe env. st-michel

**Tél :** 514 872-1500  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Arnaud BUDKA  
Directeur de la gestion des matières résiduelles  
**Tél :** 514 868-8765  
**Approuvé le :** 2020-04-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2020-05-03

---

**1810 10650.33 Prolongation du contrat jusqu'à la date anticipée de fin**

---

Thierry <thierry.navet@pronex.ca>  
À : Sylvain LEROUX <sylvain.leroux@montreal.ca>

12 mars 2020 à 08 h 16

Bonjour,

Nous acceptons augmentation de l'enveloppe budgétaire pour la prolongation de contrat selon les mêmes termes et conditions originaux.

Ci-joint une résolution d'assemblée.

Salutations

Thierry Navet

Directeur de projet



*PRONEX EXCAVATION INC*

*346, rue Hamford, suite 320*

*Lachute (Québec)*

*J8H 3P6*

*Tél: 450-562-9651*

*Fax: 450-562-9480*

**De :** Sylvain LEROUX <sylvain.leroux@montreal.ca>

**Envoyé :** 11 mars 2020 10:59

**À :** Thierry Navet <thierry.navet@pronex.ca>

**Objet :** 10650.33 Prolongation du contrat jusqu'à la date anticipée de fin

Bonjour M. Navet,

Selon les clauses de l'article 1.13 du cahier des prescriptions spéciales générales, la fin du contrat est conditionnelle à la date anniversaire de 3 ans qui correspond au 10 juin 2021 ou l'épuisement de l'enveloppe budgétaire. Puisque qu'à ce stade de réalisation du contrat les dépenses atteignent plus de 80% de l'enveloppe globale, nous anticipons qu'elle sera épuisée avant terme.

Compte tenu de notre intention de vouloir poursuivre avec vous la réalisation de ce contrat d'entretien jusqu'au délai de 3 ans, pouvons nous obtenir votre accord afin de poursuivre conjointement un processus de prolongation de contrat selon les mêmes termes et conditions originaux ?

Si vous acceptez, prière de nous faire parvenir votre autorisation officiel ainsi qu'une copie de résolution de votre entreprise autorisant le signataire à prendre cette décision.

Je suis en attente de votre décision

Merci de votre collaboration.

--

**Sylvain Leroux**

Ingénieur aux opérations

**Complexe environnemental de St-Michel**

**2235 Michel Jurdant**

**H1Z 4N1**

Tél. 514 872-7684

fax 514 872-7685

Cell. 514 233-5440

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

---

 **Résolution TN.pdf**  
33K

**Dossier # : 1208008001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESHM
<b>Objet :</b>	Autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat accordé à Pronex Excavation Inc. pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) de 196 709,05 \$ taxes incluses majorant le montant total du contrat à 1 566 391,36 \$ taxes incluses .

### SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

---

### COMMENTAIRES

---

### FICHIERS JOINTS



[Info\\_comptable\\_ENV\\_1208008001.xlsx](#)

---

### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-5916

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-30

Marie-France MILORD  
Agente de gestion des ressources financières  
**Tél :** 514 872-2679  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

**Dossier # : 1204982004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre avec la firme QUÉBEC LINGE CO. pour une période de trente-six (36) mois, incluant une (1) option de prolongation pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) - Montant estimé de l'entente: 1 164 844,91 \$, taxes incluses (entente: 1 012 908,62 \$ + variation des quantités: 151 936,29 \$) - Appel d'offres public 20-17839 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre avec la firme Québec Linge co. pour une période de trente-six (36) mois, avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois pour la location, entretien et réparation de vêtements avec protection cotre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) au montant de 1 012 908,62 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18000;
2. d'autoriser une dépense de 151 936,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-04-29 10:28

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204982004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre avec la firme QUÉBEC LINGE CO. pour une période de trente-six (36) mois, incluant une (1) option de prolongation pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) - Montant estimé de l'entente: 1 164 844,91 \$, taxes incluses (entente: 1 012 908,62 \$ + variation des quantités: 151 936,29 \$) - Appel d'offres public 20-17839 - (1 soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2). Cette entente-cadre sera mise à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

En janvier 2015, le groupe 2 du contrat pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13502, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme QUÉBEC LINGE CO. pour un montant total estimé de 842 708,20 \$, taxes incluses. Cette entente-cadre valide pour une période de trente-six (36) mois se terminait le 10 juin 2018 et incluait deux (2) options de prolongation.

En mai 2018, le Service de l'approvisionnement a exercé l'option de la première prolongation d'une durée de douze (12) mois qui se terminait le 10 juin 2019. Le montant restant disponible sur l'entente-cadre pour les trente-six (36) mois était de 176 599,12 \$. À ce montant, une demande d'ajouter 67 640,88 \$ a été faite afin de couvrir la période visée. Donc, le total du montant estimé de la première prolongation était de 244 240,00 \$, taxes incluses.

En mai 2019, le Service de l'approvisionnement a amorcé la deuxième prolongation, d'une durée de douze (12) mois, qui se terminera le 10 juin 2020. Le montant estimé de la deuxième prolongation est de 280 902,74 \$, taxes incluses.

En date du 2 avril 2020, la consommation de l'entente-cadre pour les cinquante-huit (58) premiers mois était de 1 143 067,48 \$, taxes incluses, ce qui représentait 96 % du contrat octroyé.

L'appel d'offres public 20-17839 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le Journal de Montréal. La publication a eu lieu durant une période de cinquante-sept (57) jours calendaires, soit du 15 janvier au 12 mars 2020. La soumission reçue est valide pour une période de cent quatre-vingts (180) jours calendaires, soit jusqu'au 8 septembre 2020.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis trois (3) addenda pour répondre à certaines questions d'ordres techniques, pour reporter à deux (2) reprises la date d'ouverture, soit du 18 février au 27 février 2020 et du 27 février au 12 mars 2020. Ils visaient aussi la modification du bordereau de prix et de la clause «sommaire des services requis et des prestations attendues».

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0224 - 16 mai 2019 - Exercer la deuxième prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec QUÉBEC LINGE CO., pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal (groupe 2) - Appel d'offres 14-13502 (1 soum.) (Montant estimé: 280 902,74 \$)

CG18 0269 - 31 mai 2018 - Exercer la première prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec QUÉBEC LINGE CO., pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal (groupe 2) - Appel d'offres 14-13502 (1 soum.) (Montant estimé: 67 640,88 \$)

CG15 0018 29 janvier 2015 - Conclure avec la firme QUÉBEC LINGE CO. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) - Appel d'offres 14-13502. (1 soum.) (Montant estimé: 277 444,56 \$ pour le groupe 1, et de 842 708,20 \$ pour le groupe 2, Montant estimé total pour les deux (2) groupes de 1 120 152,76 \$ )

## **DESCRIPTION**

La présente entente-cadre vise la location, l'entretien et la réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2), et est destinée à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal. La Ville doit fournir ces produits, en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'en vertu des conventions collectives de travail en vigueur.

À cet effet, quelques deux cents (200) électriciens bénéficient de neuf (9) ensembles d'uniformes, chacun composé d'une chemise à manches longues ou d'un chandail et d'un pantalon avec ou sans poches cargos.

L'entente-cadre actuelle prévoit en complément, au programme de location et d'entretien pour les vêtements, un système de casiers et de chutes à linge qui seraient installés dans chaque unité administrative afin de permettre la rotation des vêtements propres et des vêtements à ramasser. Les vêtements endommagés ou perdus seront remboursés à la fin du contrat à l'adjudicataire, selon une charte de dépréciation.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des cinquante-quatre (54) premiers mois de l'entente-cadre actuelle et sur les prévisions de consommation pour une période de trente-six (36) mois. Elles n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont fermes pour les trente-six (36) premiers mois de l'entente-cadre. Par contre,

les prix peuvent être modifiés pour la période de prolongation selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) seulement si la variation est au moins de 2 %. Il est à noter que l'année de prolongation peut être prise à la seule discrétion de la Ville.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement visant à déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons déterminé et exigé une garantie de soumission de 2 % du montant total, taxes incluses, ainsi qu'une garantie d'exécution de 2 % du montant total du contrat, taxes incluses.

## JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.

Preneurs du cahier des charges (6):

- Alexis Cintas.;
- Gestock.;
- QUÉBEC LINGE CO.;
- Unifirst Canada Ltee.;
- Ville de Longueuil;
- Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Soumissionnaire (1):

- QUÉBEC LINGE CO.

Aucun soumissionnaire n'a été déclaré non conforme.

Des six (6) preneurs du cahier des charges, un (1) a soumissionné. Des cinq (5) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, un (1) n'a pas donné de raison pour son désistement, deux (2) sont des organismes publics qui ont pris le cahier des charges pour consultation et deux (2) autres firmes ont donné leur avis de désistement. De ces deux, un (1) des preneurs de cahier des charges indique qu'il n'est pas en mesure de fournir les produits et les services demandés tels que requis par les spécifications. Enfin, l'autre preneur du cahier des charges n'a pas soumissionné puisque la clause 13.04 b du contrat permet à la Ville de mettre fin au contrat sur un avis écrit sans motif après un préavis de dix (10) jours.

### Octroi au plus bas soumissionnaire conforme

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> Variation de quantités (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>QUÉBEC LINGE CO.</b>	1 012 908,62 \$	151 936,29 \$	1 164 844,91 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 170 204,28 \$	175 530,64 \$	1 345 734,92 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(180 890,01 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			(13,44 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			N/A
			N/A

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$
---

Avant de commencer l'analyse proprement dite de la soumission, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription du soumissionnaire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour la soumission reçue.

Le soumissionnaire dans ce dossier n'est pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Le soumissionnaire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le soumissionnaire n'est pas inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 170 204,28 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois.

Cette estimation est basée sur l'historique de la consommation pour les cinquante-quatre (54) premiers mois de l'entente-cadre. De plus, les prix soumis par le fournisseur en 2014 (appel d'offres 14-13502) ont été majorés de 12 % afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2014 à 2019.

Le montant total estimé de l'entente-cadre, pour la période de trente-six (36) mois est de :  
880 981,62 \$ + 44 049,08 \$ (TPS) + 87 877,92 \$ (TVQ) = 1 012 908,62 \$

Un montant équivalent à 15 % du montant total octroyé, soit 151 936,29 \$, taxes incluses, a été ajouté en prévision des variations de quantités possibles au contrat, pour un montant total estimé de 1 164 844,91 \$, taxes incluses.

Le montant estimé de l'année de prolongation est de 337 636,21 \$ taxes incluses.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, en fonction des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Les dépenses pourraient être des dépenses corporatives ainsi que des dépenses d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La firme QUÉBEC LINGE CO. utilise des procédés de lavage respectueux de l'environnement, et elle est toujours à la recherche de nouvelles stratégies susceptibles de diminuer leur empreinte écologique.

En février 2014, l'entreprise a été l'une des premières buanderies commerciales à travers le monde à obtenir la certification industrielle « Clean Green », ce qui signifie que leurs installations de production sont conformes aux normes internationales les plus élevées relativement à l'utilisation efficace de l'eau, la conservation de l'énergie et l'adoption des meilleures pratiques en matière de réutilisation, de récupération et de recyclage des

ressources.

De plus, la firme a entrepris de nombreuses initiatives dans l'exploitation de leur flotte de véhicules afin de réduire leur consommation d'énergie et leur empreinte carbone.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et le niveau de qualité des services obtenus.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La situation du Covid-19 n'a aucun impact sur le projet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra une entente-cadre avec la firme retenue.

CE: 13 mai 2020

CM: 25 mai 2020

CG: 28 mai 2020

Début du contrat: 11 juin 2020

Fin du contrat: 10 juin 2023

Fin de l'année de prolongation: 10 juin 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard DAGENAIS  
Conseiller en approvisionnement

**Tél :** (514) 872-2608  
**Télécop. :** (514) 872-0863

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-04-28

Marie-Claude GUENETTE  
c/d acquisition

**Tél :** 514-872-5396  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Isabelle LAZURE  
directeur acquisitions  
**Tél :** 514-872-1027  
**Approuvé le :** 2020-04-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Dean GAUTHIER  
directeur de service - approvisionnement  
**Tél :** 514 868-4433  
**Approuvé le :** 2020-04-29

**No de l'appel d'offres**  
20-17839

**Agent d'approvisionnement**  
Andrés Larmat

**Conformité** Oui

					Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Total (QUÉBEC LINGE)					880 981,62 \$	1 012 908,62 \$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis



[Recherche avancée](#)

[Fermer la session](#)

[English](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[Commandes](#)

[Panier](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Plaintes

► Liste des commandes

Résultats d'ouverture

Contrat conclu

## Liste des commandes



Numéro : 20-17839

Numéro de référence : 1335212

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Location, entretien et réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2)



Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<a href="#">Organisation</a>	<a href="#">Contact</a>	<a href="#">Date et heure de commande</a>	<a href="#">Addenda envoyé</a>
Alexis Cintas 2665 dalton #10 Québec, QC, G1P3S8	<a href="#">Monsieur Alexis St-Pierre</a> Téléphone : 418 572-8417 Télécopieur :	<b>Commande : (1704815)</b> 2020-02-24 11 h 53 <b>Transmission :</b> 2020-02-24 11 h 53	3239822 - 20-17839 - Addenda n° 1 (devis) 2020-02-24 11 h 53 - Téléchargement 3239823 - 20-17839 - Addenda n° 1 (bordereau) 2020-02-24 11 h 53 - Téléchargement 3254311 - 20-17839 - Addenda n° 2 (Report de date) 2020-02-24 11 h 53 - Téléchargement

			3263486 - 20-17839 - Addenda n° 3 (Report de date)
			2020-02-26 11 h 42 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys 1150 rue Galt Montréal, QC, H4G 2P9 <a href="http://csmb.qc.ca">http://csmb.qc.ca</a>	<a href="#">Madame Lydia Lacaille.</a> Téléphone : 514 855-4500 Télécopieur : 514 855-4747	<b>Commande</b> : (1693787) 2020-02-05 9 h <b>Transmission :</b> 2020-02-05 9 h	3239822 - 20-17839 - Addenda n° 1 (devis) 2020-02-05 9 h - Téléchargement 3239823 - 20-17839 - Addenda n° 1 (bordereau) 2020-02-05 9 h - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys 1100, bd de la Côte- Vertu Montréal, QC, H4L 4V1 <a href="http://csmb.qc.ca">http://csmb.qc.ca</a>	<a href="#">Madame Josée Sévigny.</a> Téléphone : 514 855-4500 Télécopieur :	<b>Commande</b> : (1714091) 2020-03-10 12 h 21 <b>Transmission :</b> 2020-03-10 12 h 21	3239822 - 20-17839 - Addenda n° 1 (devis) 2020-03-10 12 h 21 - Téléchargement 3239823 - 20-17839 - Addenda n° 1 (bordereau) 2020-03-10 12 h 21 - Téléchargement 3254311 - 20-17839 - Addenda n° 2 (Report de date) 2020-03-10 12 h 21 - Téléchargement 3263486 - 20-17839 - Addenda n° 3 (Report de date) 2020-03-10 12 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gestock 850 Boul. Pierre- Bertrand Suite 160 Québec, QC, G1M 3K8	<a href="#">Monsieur Andrew Buijs.</a> Téléphone : 418 660-6060 Télécopieur : 418 907-8160	<b>Commande</b> : (1683026) 2020-01-15 11 h 09 <b>Transmission :</b> 2020-01-15 11 h 09	3239822 - 20-17839 - Addenda n° 1 (devis) 2020-01-23 18 h 53 - Courriel 3239823 - 20-17839 - Addenda n° 1 (bordereau) 2020-01-23 18 h 53 - Téléchargement 3254311 - 20-17839 - Addenda n° 2 (Report de date) 2020-02-13 12 h 16 - Courriel 3263486 - 20-17839 - Addenda n° 3 (Report de date) 2020-02-26 11 h 42 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Quebec Linge co 4375 de Rouen Montréal, QC, H1V 1H2	<a href="#">Monsieur Joel Poisson</a> Téléphone : 514 670-2010 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1683826)</b> 2020-01-16 13 h 20 <b>Transmission :</b> 2020-01-16 13 h 20	3239822 - 20-17839 - Addenda n° 1 (devis) 2020-01-23 18 h 53 - Courriel 3239823 - 20-17839 - Addenda n° 1 (bordereau) 2020-01-23 18 h 53 - Téléchargement 3254311 - 20-17839 - Addenda n° 2 (Report de date) 2020-02-13 12 h 16 - Courriel 3263486 - 20-17839 - Addenda n° 3 (Report de date)  2020-02-26 11 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Quebec Linge co 4375 de Rouen Montréal, QC, H1V 1H2	<a href="#">Monsieur Benoit Rouillier</a> Téléphone : 514 817-2881 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1687533)</b> 2020-01-23 16 h 03 <b>Transmission :</b> 2020-01-23 16 h 03	3239822 - 20-17839 - Addenda n° 1 (devis) 2020-01-23 18 h 53 - Courriel 3239823 - 20-17839 - Addenda n° 1 (bordereau) 2020-01-23 18 h 53 - Téléchargement 3254311 - 20-17839 - Addenda n° 2 (Report de date) 2020-02-13 12 h 16 - Courriel 3263486 - 20-17839 - Addenda n° 3 (Report de date)  2020-02-26 11 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Unifirst Canada Ltee 445 3ieme avenue Lévis, QC, G6W 5M6	<a href="#">Madame Nancy Castonguay</a> Téléphone : 819 690-4477 Télécopieur : 418 834-3766	<b>Commande</b> : <b>(1692684)</b> 2020-02-03 15 h 15 <b>Transmission :</b> 2020-02-03 15 h 15	3239822 - 20-17839 - Addenda n° 1 (devis) 2020-02-03 15 h 15 - Téléchargement 3239823 - 20-17839 - Addenda n° 1 (bordereau) 2020-02-03 15 h 15 - Téléchargement 3254311 - 20-17839 - Addenda n° 2 (Report de date) 2020-02-13 12 h 16 - Courriel 3263486 - 20-17839 -

			Addenda n° 3 (Report de date)
			2020-02-26 11 h 42 - Courriel
			Mode privilégié (devis) :
			Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) :
			Courrier électronique
Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4	<a href="#">Monsieur Jean- Patrick Lebeux</a> Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur :	<b>Commande : (1715051)</b> 2020-03-11 13 h 53 <b>Transmission :</b> 2020-03-11 13 h 53	3239822 - 20-17839 - Addenda n° 1 (devis) 2020-03-11 13 h 53 - Téléchargement 3239823 - 20-17839 - Addenda n° 1 (bordereau) 2020-03-11 13 h 53 - Téléchargement 3254311 - 20-17839 - Addenda n° 2 (Report de date) 2020-03-11 13 h 53 - Téléchargement 3263486 - 20-17839 - Addenda n° 3 (Report de date) 2020-03-11 13 h 53 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

### **Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.**

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

#### **Besoin d'aide?**

[Aide en ligne](#)

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)

### **Service clientèle**

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#)

[Registre des entreprises non admissibles](#)

[Autorité des marchés publics](#)

[Autorité des marchés financiers](#)

### **À propos**

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

### **Partenaires**

© 2003-2020 Tous droits réservés



(1)

**Dossier # : 1203775004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs généraux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Kirkland", pour un montant de 1 797 151,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10342 – quatre (4) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 156 581,47 \$ taxes incluses (contrat : 1 797 151,23 \$ + contingences : 179 715,12 \$ + incidences : 179 715,12 \$)

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme C.M.S. Entrepreneurs généraux, plus bas soumissionnaires conformes, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Pierrefonds, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 797 151,23 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10344 ;
2. d'autoriser une dépense de 179 715,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 179 715,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-04-29 12:04

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203775004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs généraux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Kirkland", pour un montant de 1 797 151,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10342 – quatre (4) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 156 581,47 \$ taxes incluses (contrat : 1 797 151,23 \$ + contingences : 179 715,12 \$ + incidences : 179 715,12 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2012, la Ville de Montréal a mis en oeuvre, sur son réseau d'eau potable, un projet de régulation de la pression et de mesure de la distribution en temps réel. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de faire des gains sur trois plans : diminution des fuites, diminution des bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation et prolongation de la durée de vie des conduites vieillissantes. La mesure de la distribution permet un meilleur contrôle des fuites sur le réseau d'eau potable en plus de permettre la facturation de l'eau consommée pour les villes liées. Ces stratégies ont déjà été utilisées avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe.

Plusieurs projets de régulation et de mesure ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

- en 2014, les secteurs Côte Saint-Luc, Pierrefonds-Roxboro et Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
- en 2015, les secteurs Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Verdun (Îles-des-Soeurs);
- en 2016, les secteurs Ahuntsic – Cartierville, Villeray – St-Michel – Parc-Extension et Dorval;
- en 2017, les secteurs Sud-Ouest, LaSalle, Mont-Royal, Hampstead et Montréal-Ouest.
- en 2019, les secteurs Le Plateau Mont-Royal, Saint-Léonard et Beaconsfield, ainsi que le secteur de suivi du débit Dollard-des-Ormeaux.

Le présent projet couvre le second secteur de suivis du débit pour l'année 2020. Il s'agit du secteur de Kirkland. Deux secteurs de régulation (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Pierrefonds - Roxboro) et un autre secteur de suivi du débit (Saint-Laurent) font l'objet d'autres dossiers décisionnels. Comme pour les travaux de 2019, ce premier contrat couvre les travaux de civil, de structure et de mécanique. Les travaux d'électricité et d'instrumentation feront l'objet d'un autre appel d'offres.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 21 février 2020. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice Lucien-Saulnier le 24 mars 2020, soit 32 jours après le lancement.

Un addenda a été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications :

Addenda no 1	2020-03-16	Clarifications et réponses aux soumissionnaires
--------------	------------	---

La validité des soumissions est de 90 jours, soit jusqu'au 22 juin 2020.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0413 - 18 septembre 2019 - Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, pour une somme maximale de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10327 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 2 186 279,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG19 0180 - 18 avril 2019 - Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield", pour un montant de 1 765 487,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10296 - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

CG19 0122 - 28 mars 2019 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Saint-Léonard", pour un montant de 1 295 768,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10295 - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 619 710,32 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

CG19 0060 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement du Plateau-Mont-Royal", pour un montant de 1 102 748,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10285 - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 433 572,68 \$, contingences, incidences et taxes incluses

CG19 0059 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Dollard-des-Ormeaux", pour un montant de 1 979 524,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10286 - 5 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 474 405,76 \$, contingences, incidences et taxes incluses

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de construction principalement pour la réalisation du secteur de suivis du débit de la ville liée de Kirkland. Ces travaux visent à mesurer toute l'eau entrant dans la ville et ainsi permettre de se conformer aux exigences du MAMH concernant la mesure de l'eau pour la vente. Ils permettront également d'établir un bilan précis et mieux connaître le comportement du réseau :

- la mise à niveau de la chambre de mesure du débit sur le boulevard Brunswick, à la limite avec la ville de Pointe-Claire;
- la mise à niveau de la chambre de mesure du débit sur la voie de service nord de l'autoroute A-40, à la limite avec la ville de Pointe-Claire;
- la mise à niveau de la chambre de mesure du débit sur la voie de service sud de l'autoroute A-40, à la limite avec la ville de Pointe-Claire;
- la mise à niveau de la chambre de mesure du débit sur le boulevard Hymus, à la limite avec la ville de Pointe-Claire;
- la mise à niveau de la chambre de mesure du débit sur la rue James-Shaw, à la limite avec la ville de Beaconsfield;
- la désaffectation d'une ancienne chambre de mesure sur la rue André-Brunet, à la limite avec la ville de Pointe-Claire.

Le contrat comprend également des travaux pour d'autres secteurs de mesure de débit :

- la construction d'une chambre de mesure du débit sur le boulevard des Anciens-Combattants, à l'entrée de la caserne de pompiers no 51;
- la mise à niveau de la chambre de mesure du débit sur l'avenue Pacific, près de la rue Sainte-Anne;
- la mise à niveau de la chambre de mesure du débit près du boulevard Morgan et de la voie de service nord de l'autoroute A-40;
- la désaffectation de deux anciennes chambres de mesure sur le chemin Sainte-Marie, près du chemin de l'Anse-à-l'Orme.

Les deux premiers points serviront à compléter le secteur de suivi du débit du village de Senneville et le troisième celui de la ville de Baie-d'Urfé.

Les villes liées touchés par les travaux ont été informés.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 179 715,12 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protections d'utilités publiques non identifiées aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc.).

Des frais incidents de 179 715,12 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais liés aux activités suivantes :

- alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec;
- déplacement d'utilités publiques;
- contrôle qualitatif des matériaux (53 914,54 \$, taxes incluses soit 3% des travaux).

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu dix (10) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 40 % des preneurs de documents. Parmi les six (6) qui n'ont pas déposé d'offre, un (1) était un fournisseur et un (1) était un sous-traitant. Enfin, pour les quatre (4) derniers preneurs, ils n'ont pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres.

La liste des preneurs de documents se trouve en pièce jointe.

Lors de l'analyse de conformité, tous les soumissionnaires ont été jugés conformes et aucune erreur de calcul n'a été identifiée. L'analyse peut être consultée en pièce jointe. Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires conformes :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
C.M.S. Entrepreneurs Généraux	\$1,797,151.23	\$179,715.12	\$1,976,866.35
Ali Excavation	\$2,174,637.15	\$217,463.72	\$2,392,100.87
Roxboro Excavation	\$2,247,000.00	\$224,700.00	\$2,471,700.00
Les Entreprises Cogenex	\$2,378,027.93	\$237,802.79	\$2,615,830.72
Dernière estimation réalisée à l'externe	\$2,043,704.77	\$204,370.48	\$2,248,075.25
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			\$2,364,124.48
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			19.6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			\$638,964.36
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			32.3%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-\$271,208.89
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-12.1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			\$415,234.51
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			21.0%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 12,1 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. L'analyse des montants soumis n'a pas permis d'identifier un site ou une activité en particulier pour expliquer cette différence, elle est répartie sur l'ensemble du bordereau de soumission.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP) pour l'adjudicataire recommandé, C.M.S. Entrepreneurs Généraux, est valide jusqu'au 8 mai 2022, on retrouve d'ailleurs le soumissionnaire sur le "registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter" de l'Autorité des marchés publics (AMP).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 2 156 581,47 \$ taxes incluses est entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 1 969 246,33 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt :  
- RCG 16-041 Chambres de compteurs

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La mesure du débit permet d'établir un bilan de l'eau avec une plus grande précision, ceci nous permet d'identifier rapidement des changements de consommation et de mieux cerner nos investigations lors de recherches de fuites.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 22 juin 2020, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Il n'y a pas d'enjeu avec la pandémie COVID-19 si ce n'est que le début des travaux pourraient être retardé par une ordonnance d'arrêt de travaux de construction émise par le gouvernement du Québec.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020  
Début des travaux : juillet 2020  
Fin des travaux : novembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François COTÉ  
Ingénieur civil

**Tél :** 514-872-9402  
**Télécop. :** 514-868-4275

### ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-03

Jean L LAMARRE  
Chef de division - optimisation du réseau

**Tél :** 514.872.7476  
**Télécop. :**

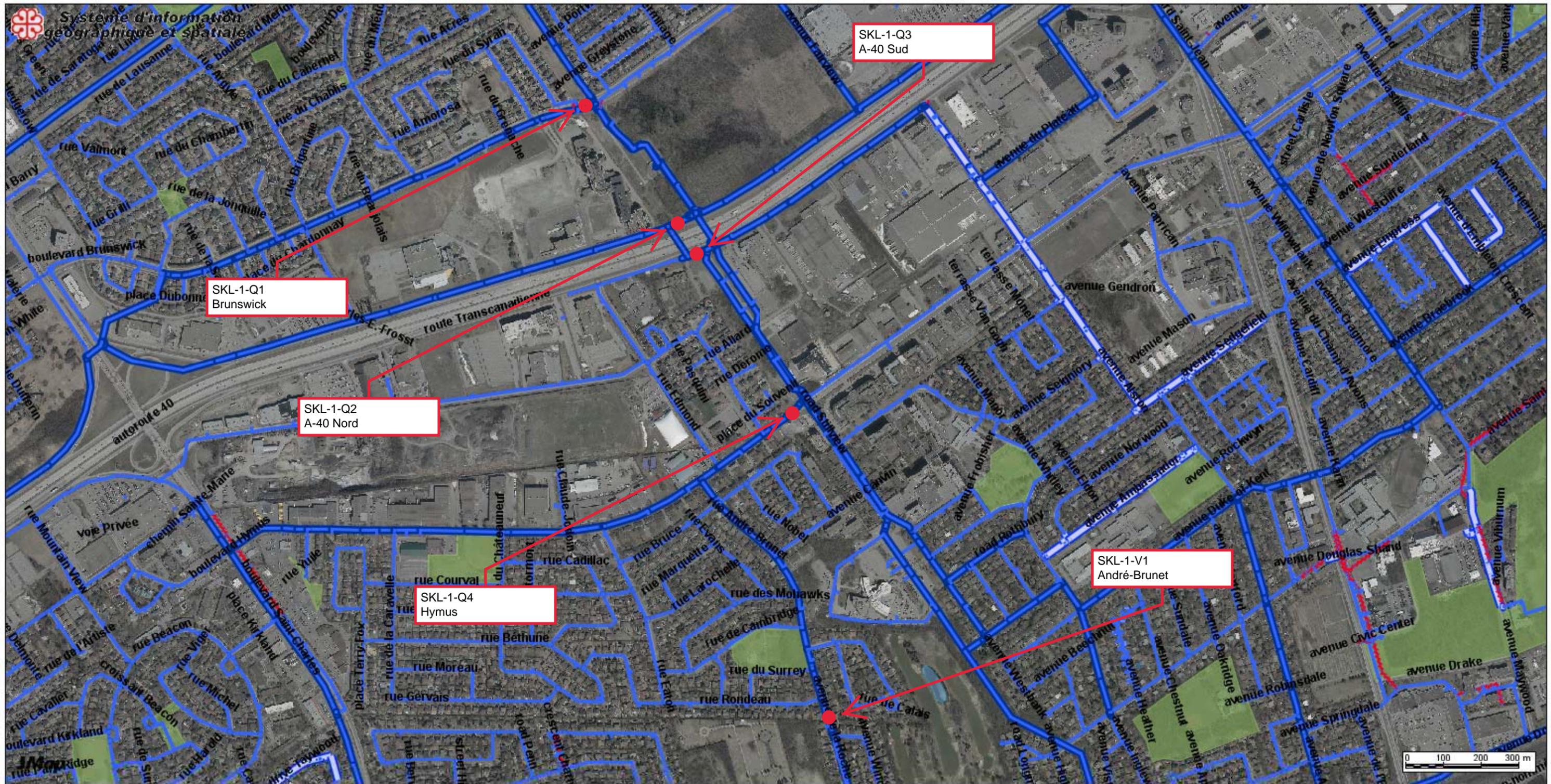
---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU  
Directrice des réseaux d'eau  
**Tél :** 514 872-4023  
**Approuvé le :** 2020-04-22

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2020-04-28

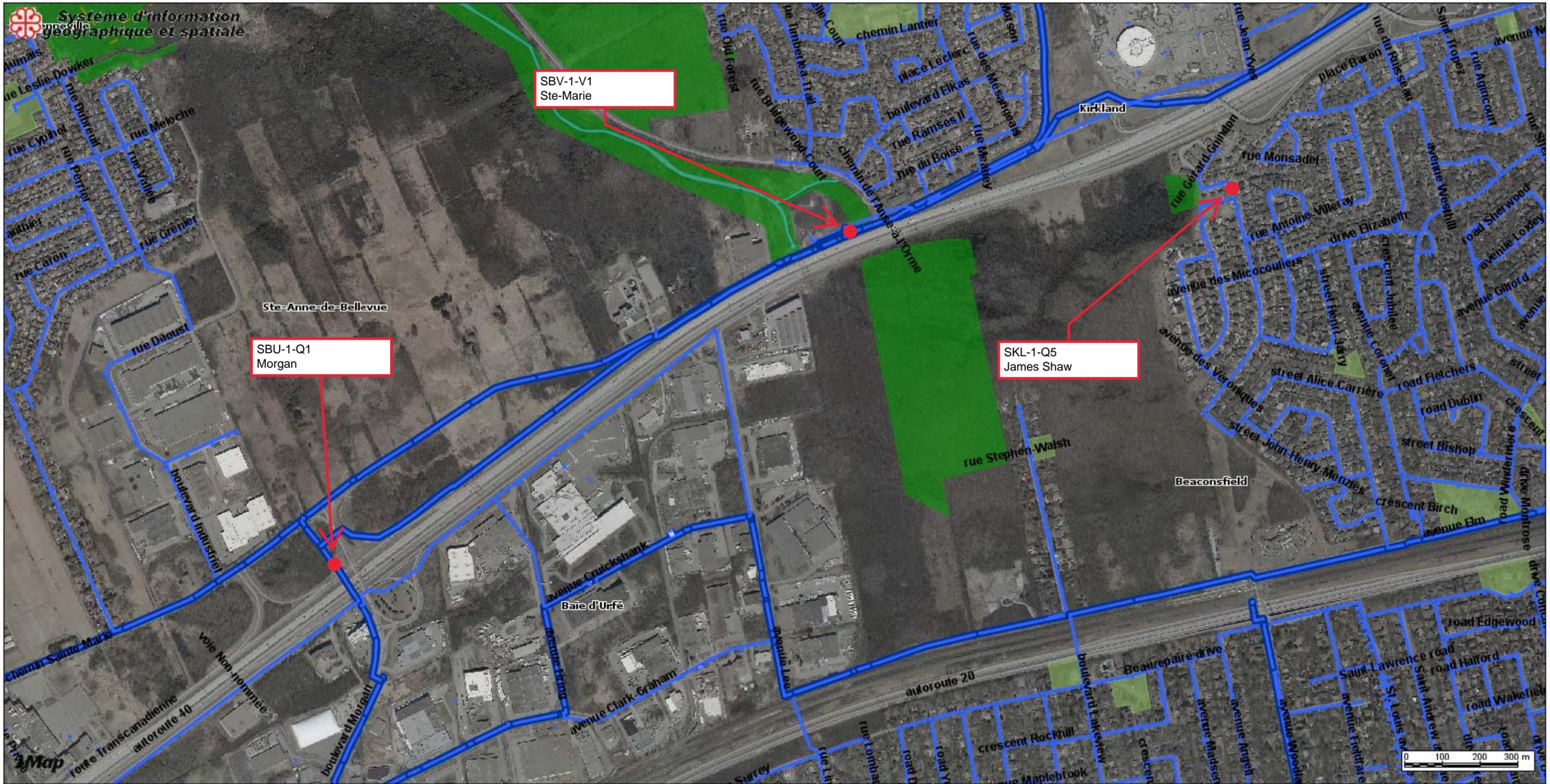


# Sites des travaux, SKL-1

Date: 20-04-09

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS

Échelle 1:10000

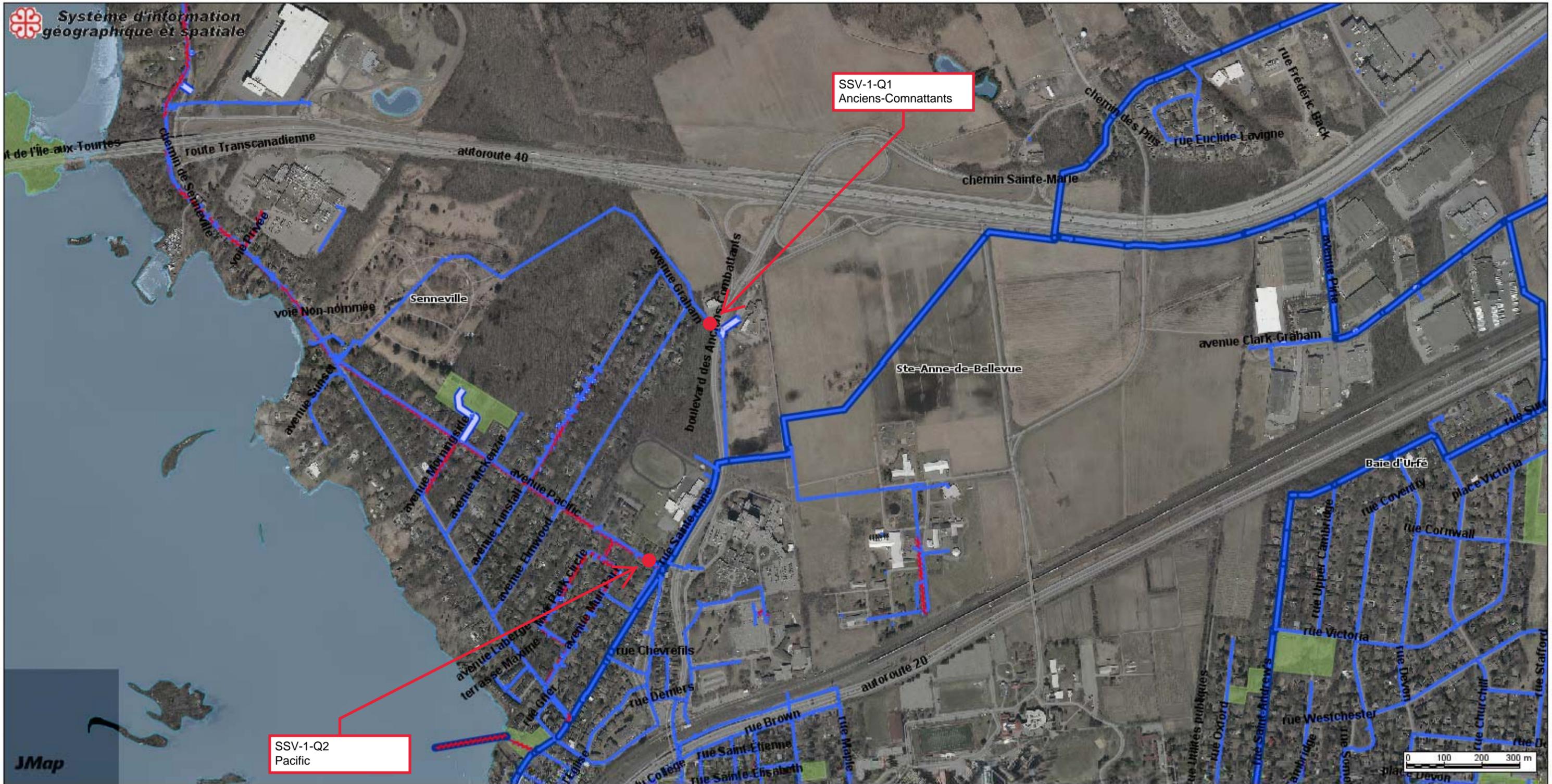


# Sites des travaux, SKL-1

Date: 20-04-09

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS

Échelle 1:10000



# Sites des travaux, SKL-1

Date: 20-04-09

Échelle 1:10000

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS

Le 9 mai 2019

C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.  
A/S MONSIEUR YVAN ST-HILAIRE  
3828, RUE SAINT-PATRICK  
MONTRÉAL (QC) H4E 1A4

No de décision : 2019-DAMP-0333  
N° de client : 2700001636

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

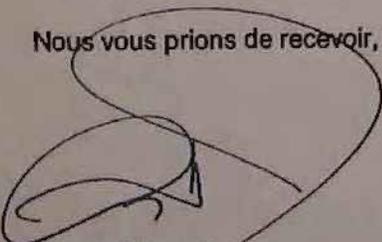
Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« AMP ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au 8 mai 2022 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel  
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 10344

**Numéro de référence** : 1348425

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Kirkland

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 <a href="http://www.aliexcavation.com">http://www.aliexcavation.com</a>	<a href="#">Madame Karine Ross</a> Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	<b>Commande : (1707354)</b> 2020-02-27 12 h 05 <b>Transmission :</b> 2020-02-27 19 h 24	3277202 - Addenda 1 2020-03-16 20 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
BREBEUF MECANIQUE DE PROCEDE INC. 149 route 323 Brébeuf, QC, J0T1B0 <a href="http://www.bmdp.ca">http://www.bmdp.ca</a>	<a href="#">Monsieur François Primeau</a> Téléphone : 819 425-8635 Télécopieur : 819 425-8931	<b>Commande : (1704380)</b> 2020-02-24 8 h 16 <b>Transmission :</b> 2020-02-24 8 h 16	3277202 - Addenda 1 2020-03-16 20 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 <a href="https://cmsgenie.qc.ca">https://cmsgenie.qc.ca</a>	<a href="#">Monsieur André Bolduc</a> Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	<b>Commande : (1706093)</b> 2020-02-26 7 h 28 <b>Transmission :</b> 2020-02-26 8 h 25	3277202 - Addenda 1 2020-03-16 20 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 <a href="http://www.grouperderic.ca">http://www.grouperderic.ca</a>	<a href="#">Monsieur Alexandre Coulombe</a> Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	<b>Commande : (1705772)</b> 2020-02-25 13 h 21 <b>Transmission :</b> 2020-02-25 13 h 21	3277202 - Addenda 1 2020-03-16 20 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5	<a href="#">Madame Annie Gascon</a> Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	<b>Commande : (1705388)</b> 2020-02-25 8 h 54 <b>Transmission :</b> 2020-02-25 8 h 54	3277202 - Addenda 1 2020-03-16 20 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	<a href="#">Madame Line Proulx</a> Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	<b>Commande : (1706443)</b> 2020-02-26 11 h 30 <b>Transmission :</b> 2020-02-26 16 h 29	3277202 - Addenda 1 2020-03-16 20 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<p>LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 <a href="http://www.lecuyerbeton.com">http://www.lecuyerbeton.com</a></p>	<p><a href="#">Monsieur David Guay</a> Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254</p>	<p><b>Commande : (1705928)</b> 2020-02-25 15 h 15 <b>Transmission :</b> 2020-02-25 15 h 15</p>	<p>3277202 - Addenda 1 2020-03-16 20 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3</p>	<p><a href="#">Monsieur Carlo Rivera</a> Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238</p>	<p><b>Commande : (1709379)</b> 2020-03-02 20 h 48 <b>Transmission :</b> 2020-03-02 21 h 54</p>	<p>3277202 - Addenda 1 2020-03-16 20 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8</p>	<p><a href="#">Madame Johanne Vallée</a> Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur : 514 788-4606</p>	<p><b>Commande : (1711297)</b> 2020-03-05 9 h 28 <b>Transmission :</b> 2020-03-05 11 h 14</p>	<p>3277202 - Addenda 1 2020-03-16 20 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, J4z3v4 <a href="http://www.sanexen.com">http://www.sanexen.com</a></p>	<p><a href="#">Madame Andrée Houle</a> Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240</p>	<p><b>Commande : (1706046)</b> 2020-02-25 17 h 43 <b>Transmission :</b> 2020-02-26 5 h 13</p>	<p>3277202 - Addenda 1 2020-03-16 20 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

**Dossier # : 1203775004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs généraux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Kirkland", pour un montant de 1 797 151,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10342 – quatre (4) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 156 581,47 \$ taxes incluses (contrat : 1 797 151,23 \$ + contingences : 179 715,12 \$ + incidences : 179 715,12 \$)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[Info\\_comptable\\_DRE\\_GDD\\_1203775004.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François BALLARD  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-5916

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-17

Julie LAPOINTE  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 872-1025  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

**Dossier # : 1204565002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., pour une période de 5 ans, 1 mois et 6 jours, à compter du 25 août 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, un espace à bureaux situé au 11756, boul O'Brien, d'une superficie de 6135 pi <sup>2</sup> pour le poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 884 570,42 \$, taxes incluses. Bâtiment 3298.

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., pour une période de 5 ans, 1 mois et 6 jours, à compter du 25 août 2020, un espace à bureaux d'une superficie de 6 135 pi<sup>2</sup> situé au 11 756, boul. O'Brien à des fins de poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 877 671,92 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de modification de bail;
2. d'autoriser une dépense de 2 299,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 4 599 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-02-28 15:47

**Signataire :** Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1204565002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., pour une période de 5 ans, 1 mois et 6 jours, à compter du 25 août 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, un espace à bureaux situé au 11756, boul O'Brien, d'une superficie de 6135 pi <sup>2</sup> pour le poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 884 570,42 \$, taxes incluses. Bâtiment 3298.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le poste de quartier 10 (PDQ 10) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 15 avril 1997, un espace à bureaux situé au 11756, boul. O'Brien à Montréal, dont le bail vient à échéance le 24 août 2020. En 2010, dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, les locaux du PDQ 10 ont fait l'objet d'un agrandissement pour atteindre une superficie totale de 6 135 pi<sup>2</sup>. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a reçu du SPVM le mandat de renouveler le bail.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG09 0074 - 2 avril 2009 - Approuver la deuxième convention de modification de bail pour une durée de 10 ans.
- CG07 0315 - 30 août 2007 : Approuver la première convention de modification de bail du PDQ 10 pour une durée de cinq ans.
- CG07 0261 - 21 juin 2007 : Approuver le nouveau schéma de couverture de services et la nouvelle structure organisationnelle du Service de police de la Ville de Montréal.
- Décision 5244 - 21 août 1996 : Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel recommande d'approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., un espace à bureaux situé au 11756, boul. O'Brien, d'une superficie de 6 135 pi<sup>2</sup>, pour le PDQ 10, incluant 14 espaces de stationnement. Le terme de la période de renouvellement est de 5 ans, 1 mois et 6 jours, soit du 25 août 2020 au 30 septembre 2025. Cette convention peut être résiliée sans frais par la Ville à compter du 25 août 2024. Le locateur s'engage à effectuer, à ses frais, des travaux de ventilation dans les vestiaires

et installer du vitrage au comptoir d'accueil afin de se conformer aux nouvelles normes de sécurité du SPVM. À cet effet, le présent dossier recommande également d'approuver des contingences et incidences dans l'éventualité où la Ville souhaitait faire quelques travaux additionnels à ceux prévus par le locateur et advenant une détérioration "supplémentaire" des lieux loués (travaux correctifs non négociés et payés par le locateur) entre la période de la visite initiale du local et le début de la prolongation du bail.

## JUSTIFICATION

Le bail du PDQ 10 viendra à échéance le 24 août 2020. Il est donc justifié de le renouveler pour maintenir en opération le poste de quartier.

Le loyer de base antérieur pour les années 2010 à 2020 était de 9 \$/pi<sup>2</sup>. Le loyer de base convenu selon l'option prévue au bail (11 \$/pi<sup>2</sup>) sera fixe pour la durée du terme et représente les taux de location du marché pour ce type d'immeuble dans ce secteur.

L'augmentation du loyer de base est donc justifiée en l'espèce. Par ailleurs, le locateur s'engage à effectuer, à ses frais, des travaux de ventilation et de sécurisation estimés à 20 000 \$, plus les taxes applicables.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Dépense totale de loyer:

	<b>Loyer annuel actuel (2010-2020)</b>	<b>Loyer annuel proposé pour le renouvellement</b>	<b>Loyer total pour le terme de 5 ans, 1 mois et 6 jours</b>
Superficie locative	6 135 pi <sup>2</sup>	6 135 pi <sup>2</sup>	
Loyer de base	9,00 \$/pi <sup>2</sup>	11,00 \$/pi <sup>2</sup>	
Frais d'exploitation	4,05 \$/pi <sup>2</sup>	4,15 \$/pi <sup>2</sup>	
Taxes foncières	9,25 \$/pi <sup>2</sup>	9,25 \$/pi <sup>2</sup>	
Loyer unitaire brut	22,30 \$/pi <sup>2</sup>	24,40 \$/pi <sup>2</sup>	
<b>Loyer total brut annuel</b>	<b>136 810,50 \$</b>	<b>149 694,00 \$</b>	
TPS 5 % (\$)		7 484,70 \$	
TVQ 9,975 % (\$)		14 931,98 \$	
<b>Loyer annuel total (\$)</b>		<b>172 110,68 \$</b>	<b>877 671,92 \$</b>
Ristourne TPS (100 %) (\$)		(7 484,70) \$	
Ristourne TVQ (50 %) (\$)		(7 465,99) \$	
Loyer net (\$)		157 159,99 \$	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le loyer de base est fixe pour la durée du terme, les frais d'exploitation seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) et les taxes foncières seront ajustées selon les coûts réels.

La base budgétaire du SGPI, pour l'année 2020 et les suivantes, sera ajustée selon les variations de loyer prévues au bail, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 877 671,92 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### **Coût des travaux pour les contingences et incidences:**

Contingences	2 000,00 \$
Incidences	4 000,00 \$
Total avant taxes	6 000,00 \$
TPS (5 %)	300,00 \$
TVQ (9,975 %)	598,50 \$
<b>Total avec taxes</b>	<b>6 898,50 \$</b>
Ristourne de TPS	(300,00) \$
Ristourne de TVQ	(299,25) \$
Coût total net	6 299,25 \$

La dépense totale des travaux, incluant la TPS et la TVQ est de 6 898,50 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus de la prolongation du bail, le poste de quartier 10 du SPVM devra suspendre ses activités et il faudra trouver un nouveau local.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La situation actuelle du COVID-19 n'a aucun impact sur le renouvellement du bail. Cependant, il est essentiel de régulariser le renouvellement du bail pour assurer la continuité des activités du SPVM.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 28 mai 2020.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Martin M BERNIER, Service de police de Montréal  
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 20 février 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 280-4275  
**Télécop. :** 514 280-3597

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-02-19

Nicole RODIER  
Chef de division

**Tél :** 514 872-8726  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

**Tél :** 514-868-3844  
**Approuvé le :** 2020-02-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2020-02-27

**Aspects financiers**

Superficie locative en pi <sup>2</sup> :		
6 135	Loyer actuel	Loyer annuel pour le renouvellement du terme
Loyer de base \$/pi <sup>2</sup>	9,00	11,00
Frais d'exploitation \$/pi <sup>2</sup>	4,05	4,15
Taxes foncières \$/pi <sup>2</sup>	9,25	9,25
Loyer au pi <sup>2</sup>	22,30	24,40
Loyer annuel avant taxes	136 810,50 \$	149 694,00 \$

Loyer pour la période du:	25/08/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	
	au	au	au	au	au	au	
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	30/09/2025	
	(4 mois 6 jours)	(12 mois)	(12 mois)	(1 mois)	(12 mois)	(9 mois)	
Loyer total avant taxes	52 312,42 \$	149 694,00 \$	149 694,00 \$	149 694,00 \$	149 694,00 \$	112 270,50 \$	<b>763 358,92 \$</b>
TPS	2 615,62 \$	7 484,70 \$	7 484,70 \$	7 484,70 \$	7 484,70 \$	5 613,53 \$	38 167,95 \$
TVQ	5 218,16 \$	14 931,98 \$	14 931,98 \$	14 931,98 \$	14 931,98 \$	11 198,98 \$	76 145,05 \$
<b>Total</b>	<b>60 146,20 \$</b>	<b>172 110,68 \$</b>	<b>172 110,68 \$</b>	<b>172 110,68 \$</b>	<b>172 110,68 \$</b>	<b>129 083,01 \$</b>	<b>= 877 671,92 \$</b>
Ristourne de TPS	2 615,62 \$	7 484,70 \$	7 484,70 \$	7 484,70 \$	7 484,70 \$	5 613,53 \$	38 167,95 \$
Ristourne TVQ (50%)	2 609,08 \$	7 465,99 \$	7 465,99 \$	7 465,99 \$	7 465,99 \$	5 599,49 \$	38 072,53 \$
Loyer net	54 921,50 \$	157 159,99 \$	157 159,99 \$	157 159,99 \$	157 159,99 \$	117 869,99 \$	801 431,45 \$

# TROISIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE

**8334960 CANADA INC.**, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1368, avenue Greene, 3e étage, Montréal, province de Québec, H3Z 2B1, ici représentée par M. Philip Cola, son vice-président dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

(ci-après appelée le « Bailleur »)

ET

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le « Locataire »)

**ATTENDU QUE** MaBaie Construction Inc. a signé avec la Communauté Urbaine de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le «Bail») le 27 août 1996, concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 4 114 pi<sup>2</sup> de l'Édifice sis au 11 756, boulevard O'Brien, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 15 avril 1997 et se terminant le 14 avril 2007;

**ATTENDU QUE** le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

**ATTENDU QUE** le 30 juillet 2007, le Bailleur a signé avec la Ville de Montréal une première convention de modification de Bail (ci-après appelée «Première convention de modification») afin, entre autres, de prolonger de 5 ans le terme initial du Bail ;

**ATTENDU QUE** 15 mai 2009, le Bailleur a signé avec la Ville de Montréal une deuxième convention de modification de Bail (ci-après appelée «Deuxième convention de modification») afin, entre autres, d'agrandir les Lieux loués et de prolonger de 10 ans le terme initial du Bail ;

**ATTENDU QUE** le 26 août 2010, à la suite de l'Acceptation provisoire des travaux, le Locataire a confirmé par écrit au Bailleur la date de début de la Deuxième convention de modification, soit le 25 août 2010 ;

**ATTENDU QUE** le 19 décembre 2012, MaBaie Construction Inc. a vendu l'édifice sis au 11 756, boulevard O'Brien, Ville de Montréal, province de Québec, à 8334960 Canada Inc. en vertu d'un acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 19 652 645 ;

**ATTENDU QUE** le Locataire désire exercer la première option de renouvellement prévue au Bail selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

## 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

## **2 Durée**

La présente convention de modification est d'une durée de cinq (5) ans, un (1) mois et six (6) jours débutant le 25 août 2020 et se terminant le 30 septembre 2025.

## **3 Loyer**

Le Loyer de base annuel est établi à ONZE DOLLARS (11,00 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux Loués pour la Durée du terme.

## **4 Option de résiliation**

Le Bailleur accorde au Locataire l'option de résilier le Bail, sans frais, à compter de la 4<sup>e</sup> année de la Durée (à partir du 25 août 2024) pourvu qu'il ait préalablement remis un avis écrit au Locateur dix-huit (18) mois avant la date de résiliation.

## **5 Travaux d'aménagement**

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main, les travaux d'aménagement décrits aux paragraphes 1, 4, 5, 6, 9 et 10 à l'annexe A de la présente convention de modification.

## **6 Fin des travaux d'aménagement**

Les travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une Acceptation définitive par le Bailleur et le Locataire au plus tard le 17 juillet 2020.

## **7 Enquête de sécurité**

Pouvoir : Le bailleur, ses administrateurs, actionnaires, dirigeants et gestionnaires, le cas échéant, ont tous fait l'objet d'une enquête de sécurité préalablement à la signature du Bail. Le bailleur devra aviser le Locataire par écrit, sans délai, de tout transfert de la Propriété ou de tout changement d'administrateur, d'actionnaire, de dirigeant et de gestionnaire qui pourrait survenir pendant la durée du Bail. Tout nouveau propriétaire de la Propriété ou administrateur, actionnaire, dirigeant et gestionnaire du Bailleur devra également faire l'objet d'une enquête de sécurité et être approuvé par le Locataire.

Transfert de titres : Advenant le cas où le Bailleur désire vendre la Propriété, le Locataire aura un droit de refus du nouvel acheteur. Le Bailleur fournira au Locataire, le nom et les coordonnées du nouvel acheteur. Le Locataire aura alors une période de vingt (20) jours ouvrables pour faire les vérifications et les enquêtes nécessaires (lorsque le formulaire d'enquête aura été complété correctement) et devra transmettre par écrit, au Bailleur, l'acceptation du nouvel acheteur. Si le Bailleur ne reçoit pas d'avis écrit dans la période mentionnée, le Locataire sera réputé avoir été consulté et avoir accepté le nouvel acheteur.

Résiliation : Si les obligations stipulées au présent article ne sont pas respectées et que le nouvel acheteur ne satisfait pas aux exigences de l'enquête de sécurité, le Locataire pourra résilier le Bail en signifiant au Bailleur un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet, sans dévoiler les résultats de l'enquête ni les méthodes utilisées qui demeureront confidentielles, le tout sans indemnité ni compensation de quelque nature que ce soit pour le Bailleur, les personnes ayant fait l'objet de toute telle enquête et les tiers.

## 8 Avis

Tout avis, demande ou déclaration prévue au présent Bail devra être fait par écrit et transmis par messenger ou autre moyen électronique de communication graphique, aux parties respectives comme suit :

- dans le cas d'un avis au Bailleur, à l'adresse suivante :

8334960 Canada Inc.  
1368 Avenue Greene, Suite 300  
Westmount (Québec) H3Z 2B1  
Attention: Joshua Hasen  
Courriel: Josh.hasen@gmail.com

- dans le cas d'un avis au Locataire, à l'adresse suivante :

Ville de Montréal  
Direction des transactions immobilières  
Division Locations  
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage  
Montréal, (Québec), H2Y 3Y8

## 9 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

### POUR LE BAILLEUR :

Signée par le Bailleur à Montréal ce \_\_\_\_\_e jour du mois de \_\_\_\_\_ 2020

Par \_\_\_\_\_  
Philip Cola

### POUR LE LOCATAIRE :

Signée par le Locataire à Montréal ce \_\_\_\_\_e jour du mois de \_\_\_\_\_ 2020

Par \_\_\_\_\_  
Yves Saindon

Ce bail a été approuvé le \_\_\_\_\_

Résolution no \_\_\_\_\_

ANNEXE A

Travaux d'aménagement

**DESCRIPTION DES TRAVAUX:**

- RAGRÉER ET PEINDRE LE MURS INDUQUÉS SUR LE PLAN; AVANT LES TRAVAUX DE PEINTURE, RETIRER TOUT CE QUI EST AUX MURS (CADRES, TABLEAUX, ETC., SAUF LES PROTECTIONS MURALES); RÉINSTALLER LE TOUT À LA FIN DES TRAVAUX;
- THERMOSTAT À RELOCALISER DANS L'AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS POUR ASSURER UN MEILLEUR CONTRÔLE DE LA TEMPÉRATURE; ENLEVER 4 TABLETTES, CONSERVER CELLE DU BAS AFIN D'ASSURER LA STABILITÉ DU PIGEONNIER ADJACENT; FOND DE CLOUAGE À AJOUTER AU BESOIN; MUR À RÉPARER ET REPENDRE; FOURNIR ET INSTALLER NOUVEAU MEUBLE POUR 10 PTM (NORBEG COMMUNICATION - GILLES THIÉRIEN 514-981-8890 - MODÈLE BATHO - FR-LAPT-XXX-XX) ; DESSUS À 60" ± ÉLECTRIGITÉ ; RELOCALISER LA PRISE EXISTANTE DERRIÈRE LE MEUBLE ET EN AJOUTER UNE 2IÈME À CÔTÉ;
- PROTECTION MURALE À ENLEVER, RAGRÉER ET PENDRE;
- VENTILATION : ÉVACUATION TOILETTES ET DOUCHES À RENDRE FONCTIONNEL SELON LES NORMES;
- PLINTHE ÉLECTRIQUE À FIXER; AMÉLIORER LE CONTRÔLE DE LA TEMPÉRATURE DU CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (TROP FROID) DE LA SALLE DU MAP;
- PROTECTION DE COIN À AJOUTER;
- JOINT DE GALLEUTRANT DU COMPTOIR DE CUISINE À RÉFAIRE;
- AJOUT DE VITRAGE AU COMPTOIR D'ACCUEIL; VITRES DANS CADRES, LE TOUT TEL QUE L'EXISTANT, ±40" DE HAUT PAR ±17" DE LARGE;
- PROBLÈME DE REFOULEMENT D'ÉGOUT AU DRAIN DE PLANCHER : RÉGLER LE PROBLÈME À LA SOURCE;
- REMPLAGER L'ABREUVOIR AFIN D'AVOIR UN INCLINAISON BEG POUR REMPLISSAGE DE BOUTEILLES;

**NOTE:** LES PROFESSIONNELS À ET ENTREPRENEUR DEVONT SOUS LEURS SEULS RESPONSABILITÉS, VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE SITE, ASSURER LE RESPECT DES CONDITIONS DU QUANTIFIÉ AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX EN OBTENANT LE PERMIS NECESSAIRE, L'ENTRÉE EN TRAVAIL, L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LE PLAN DE SÉCURITÉ, LE PLAN DE GESTION DE LA QUALITÉ ET LE PLAN DE MONITORING.

**RAGRÉAGE ET PEINTURE, COULEUR 6208-11 DE SICO, VOLCAN ENDORMI**

**Montréal**  
GESTION IMMOBILIÈRE

TITRE DU CONTRAT : ANNEXE AU BAIL

NO. BÂTIMENT : 3238  
POSTE DE QUARTIER 10  
11756 O'BRIEN

TITRE DU PLAN : PLAN DES TRAVAUX

DESIGNÉ PAR : CL  
VÉRIFIÉ PAR :  
NO. CONTRAT :  
DATE : 2020-02-04  
1

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR

**Dossier # : 1204565002**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

**Objet :** Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., pour une période de 5 ans, 1 mois et 6 jours, à compter du 25 août 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, un espace à bureaux situé au 11756, boul O'Brien, d'une superficie de 6135 pi<sup>2</sup> pour le poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 884 570,42 \$, taxes incluses. Bâtiment 3298.

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

### **COMMENTAIRES**

---

### **FICHIERS JOINTS**



[GDD 1204565002 - 11 756 O'Brien.xlsx](#)

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre LACOSTE  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4065**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-02-20

Diane NGUYEN  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514-872-0549**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1205350001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 188 515,34 \$ taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 31 (# 0293) située au 7041, rue St- Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite- Patrie, dans le cadre du contrat accordé à la firme Procova inc. (CG19 0290), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 742 676,08 \$ à 1 931 191,42 \$ taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 188 515,34 \$ taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers no. 31 (# 0293) située au 7041, rue St-Dominique, arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à la firme Procova inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 742 676,08 \$ à 1 931 191,42 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser cette dépense additionnelle de 188 515,34 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-04-28 14:19

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1205350001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 188 515,34 \$ taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 31 (# 0293) située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à la firme Procova inc. (CG19 0290), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 742 676,08 \$ à 1 931 191,42 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 31 est située au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, dans un bâtiment d'intérêt patrimonial construit en 1931 (voir pièce jointe n° 1). L'édifice comporte quatre étages et un sous-sol. Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) occupe une superficie de 814 m<sup>2</sup> répartie sur deux étages de même que le sous-sol; l'autre partie du bâtiment d'une superficie de 1 453 m<sup>2</sup> étant vacante.

En octobre 2018, la Ville a mandaté les firmes Rubin et Rotman inc., Cima + et NCK inc. afin d'évaluer l'état du bâtiment et de ses équipements, d'établir la portée des interventions requises à la caserne et dans la partie inoccupée du bâtiment, d'élaborer les plans et devis, d'estimer les coûts reliés et d'assurer la surveillance des travaux.

En juin 2019, un contrat de 1 742 676,08 \$ taxes et contingences incluses a été octroyé à Procova inc. afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 31. Les contingences prévues pour ce contrat étaient de 15 %.

Les travaux prévus au contrat sont décrits ci-dessous :

- fournir et installer un nouveau système de captation des gaz à la source pour les deux (2) baies de garage (casernes);
- réparer les fissures et le béton désagrégé à l'extrados de la dalle de garage et appliquer une couche de finition (casernes);
- installer une persienne extérieure d'évacuation dans la tour à boyaux (casernes);
- remplacer les colonnes pluviales de tout le bâtiment;

- démolir et reconstruire à l'identique l'escalier extérieur sur l'avenue Shamrock, incluant l'étanchéisation des fondations;
- couler une dalle de béton autour de cet escalier et installer du nouveau pavé uni appareillé à celui de la place Shamrock;
- démolir en conditions d'amiante, plomb et moisissure à risque élevé et sceller les finis des murs, des plafonds et des planchers sur quatre niveaux (4) du bâtiment incluant deux cages d'escalier d'issue (partie inoccupée);
- démolir les cloisons, les portes et cadres, le mobilier intégré et les accessoires divers (partie inoccupée);
- réaliser des travaux d'électricité et d'alarme incendie (partie inoccupée).

Suite aux travaux de démolition et dégarnissage dans la partie inoccupée du bâtiment et dans le garage de la caserne, l'entrepreneur a été confronté à plusieurs imprévus au chantier en raison des conditions existantes inconnues. De plus, une fuite de vapeur pendant la nuit, occasionnée par une vieille valve existante, a causé des dommages importants au bâtiment et aux équipements et installations de décontamination en place. Des interventions supplémentaires se sont avérées nécessaires pour réaliser la portée des travaux au contrat.

Les travaux additionnels requis consistent principalement à :

- modifier la position et le mode d'ancrage des supports du système de captation et ajouter une poutre en raison de la disposition irrégulière des poutres au plafond du garage (casernes);
- effectuer quatorze (14) ouvertures au plafond du garage au lieu de deux tranches (casernes);
- réparer des surfaces additionnelles de 35 m<sup>2</sup> de béton désagrégé sur l'extrados de la dalle de garage (casernes);
- réparer à pleine épaisseur et en condition d'espace clos environ 15 m<sup>2</sup> de dalle structurale située en avant et en arrière du garage (casernes);
- enlever la peinture au plomb du plafond du garage qui s'écaille suite à la fuite de vapeur, préparer la surface et peindre (casernes);
- remplacer le plancher du dortoir des pompiers d'une superficie de 75 m<sup>2</sup>, abîmé en profondeur par la fuite de vapeur (casernes);
- remplacer les équipements et refaire les installations de décontamination endommagées suite à la fuite de vapeur;
- démolir un massif électrique existant, découvert lors de l'excavation autour de l'escalier extérieur, et le reconstruire tel que l'existant une fois les murs de fondation en béton de l'escalier complétés;
- retirer et sceller la couche de plâtre au plomb délaminé du plafond au deuxième étage sur une surface supplémentaire d'environ 300 m<sup>2</sup> et de 15 mm d'épaisseur (partie inoccupée);
- dégarnir et sceller les retombées comportant une peinture au plomb du plafond au deuxième étage, suite à l'enlèvement des tuiles acoustiques (partie inoccupée);
- retirer la peinture au plomb et sceller les murs et les plafonds de l'escalier central (partie inoccupée);
- enlever tous les radiateurs à vapeur (30 unités) du premier et du deuxième étage afin de dégarnir la peinture au plomb sur les murs en arrière (partie inoccupée).

*Note : Tous les travaux d'enlèvement de peinture, de plâtre et des tuiles de vinyle ainsi que la disposition des déchets sont effectués en conditions de plomb, amiante et moisissure à risque élevé.*

La mobilisation au chantier a débuté le 23 septembre 2019 et les travaux sont rendus présentement à 51 % d'avancement. Au 24 mars 2020, les contingences sont engagées à 80 % (182 799,06 \$ taxes incluses) et les directives de changement actuellement en négociation vont entraîner le dépassement du montant autorisé en contingences de chantier (voir pièce jointe n° 2).

Un arrêt des travaux à ce stade-ci pour retourner en appel d'offres compromettrait l'intégrité du bâtiment et la sécurité du site puisque la moitié du bâtiment est présentement en travaux de démolition et de dégarnissage en condition de plomb, amiante et moisissure à risque élevé et qu'une partie considérable de la dalle de garage est dégarnie (voir pièce jointe n° 3).

La majoration du budget des contingences permettra à l'entrepreneur de terminer le chantier dans sa totalité.

L'augmentation recommandée de la valeur du contrat d'exécution de travaux aura un impact sur les honoraires des professionnels externes attitrés au projet, afin que ces derniers soient toujours rémunérés sur le coût réel des travaux, tel que prévu, à la convention de services professionnels. Leurs honoraires sont payés à pourcentage dans le cadre d'un contrat valise. L'augmentation de leurs honoraires se fera à même le contrat.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**20 juin 2019 - CG19 0290** - Accorder un contrat à Procova inc. pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers 31 (# 0293) située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 899 516,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM - 15468 (1 soum.)

**25 octobre 2018 - CG18 0542** - Autoriser la cession partielle du contrat accordé à la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. (CG15 0247) pour les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no 31, selon les mêmes termes et conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet.

**30 avril 2015 - CG15 0247** - Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 31 et du 7070 Casgrain dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 1 444 530,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13896 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction accordé à Procova inc. pour terminer les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 31. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

## **JUSTIFICATION**

Le dépassement du budget des contingences a été occasionné principalement par des conditions existantes inconnues et par les dégâts suite à la fuite de vapeur d'une valve existante.

Dans la partie inoccupée du bâtiment, il était prévu pour le plafond du deuxième étage d'enlever seulement les surfaces de plâtre abîmées en train de se désolidariser du substrat.

Lors des travaux, en grattant la colle, plusieurs morceaux du plafond se détachaient et le reste se désagrégeait. Pour des raisons de sécurité, il a été recommandé de retirer la couche de plâtre délaminé sur toute la superficie du plafond, soit sur environ 300 m<sup>2</sup> additionnels de 15 mm d'épaisseur et par la suite sceller la surface avec une peinture.

De plus, en enlevant les tuiles acoustiques situées en dessous des retombées du même plafond au deuxième étage, il a été constaté la présence de la peinture au plomb. Des travaux de décontamination à jet de sable ont été nécessaires, incluant le ramassage des déchets et leur disposition ainsi que des travaux de peinture pour sceller les surfaces.

Le chauffage du bâtiment est constitué de radiateurs à vapeur. Dans la partie inoccupée du bâtiment, afin de passer le jet de sable pour dégarnir la peinture au plomb en arrière des éléments de chauffage, il a été nécessaire d'enlever ces derniers (30 unités) et les remettre à la fin; du chauffage temporaire a été fourni pendant la réalisation de ces travaux.

Les travaux d'enlèvement de la peinture au plomb des murs et des plafonds de l'escalier situés au centre de la partie inoccupée du bâtiment ont été omis sur les plans et ils s'ajoutent au contrat. Cet escalier sur trois (3) niveaux est étroit et le dégarnissage à jet de sable comporte une certaine complexité dans un espace si restreint.

Une valve existante du système de chauffage à vapeur, située dans le garage de la caserne inoccupée pendant les travaux, s'est brisée pendant la nuit. La vapeur s'est répandue sur tous les étages, endommageant les plafonds et les planchers. Les toiles composant les SAS de décontamination installées par l'entrepreneur en démolition se sont décollées et plusieurs de ses équipements (masques, filtres, etc.) n'étaient plus utilisables après l'exposition à l'humidité. Plusieurs jours de nettoyage des surfaces, d'aspiration d'eau, l'installation de cinq (5) déshumidificateurs pendant deux (2) semaines, le remplacement des équipements irrécupérables de l'entrepreneur et la réinstallation des zones de décontaminations défaites ont été nécessaires pour corriger la situation et reprendre les travaux contractuels. Le plancher du dortoir des pompiers d'une superficie de 75 m<sup>2</sup> a été endommagé en profondeur et il sera à remplacer au complet.

Suite aux premières ouvertures effectuées au plafond du garage de la caserne pour les ancrages du rail du système de captation, il a été constaté que la disposition des poutres était irrégulière. Par conséquent, quatorze (14) ouvertures ponctuelles au plafond ont été nécessaires au lieu de deux longues tranchées, réalisées en condition de plomb avec une enceinte mobile. La position et le mode prévus d'ancrage ont dû être modifiés et une poutre a été ajoutée à l'endroit de l'ancienne ouverture circulaire du mât de descente.

Depuis le relevé de l'état de la dalle de garage en mars 2019, le béton a continué à se désagréger. Suite à un nouveau relevé de marquage lors des travaux huit (8) mois plus tard, des surfaces additionnelles de 35 m<sup>2</sup> de béton désagrégé à réparer ont été décelées sur l'extrados de la dalle. Également, en enlevant les casiers en bois au garage, des fissures supplémentaires ont été découvertes.

Il a été constaté également que les portions de dalle structurales situées en avant et respectivement en arrière du garage sont en mauvais état et que le béton s'effrite sur l'intrados. Une superficie d'environ 15 m<sup>2</sup> nécessite une réparation à pleine épaisseur et en condition d'espace clos. La protection ou l'enlèvement des conduits mécaniques situés en dessous des zones à réparer seront requis pour effectuer ces travaux.

Plusieurs variantes techniques ont été étudiées par les professionnels afin d'identifier la solution optimale pour cette réparation. Considérant l'état actuel de la dalle, il n'est pas recommandé de retrancher ces travaux additionnels, car ils sont nécessaires à la sécurisation et l'intégrité du bâtiment.

Les imprévus ont entraîné une prolongation de l'échéancier global du projet et ils ont reporté de quatre (4) mois la prise de possession de la caserne et la réintégration des pompiers relocalisés.

En plus des dépenses additionnelles connues, reliées aux conditions décrites plus haut, un montant provisionnel est anticipé pour des travaux contingents qui seraient nécessaires en raison d'une situation imprévue qui surviendrait d'ici à la fin du chantier.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant des contingences du contrat octroyé à Procova inc. de 188 515,34 \$ taxes incluses, ce qui représente un pourcentage de 12 % par rapport à la valeur initiale du contrat de 1 515 370,50 \$ taxes incluses, excluant les contingences.

Cette augmentation portera le montant total maximal du contrat de 1 742 676,08 \$ à 1 931 191,42 \$, taxes et contingences incluses.

DESCRIPTION	CONTRAT INITIAL		CONTRAT AUGMENTÉ	
	Montant (t.t.i.)	Proportion contingences %	Montant (t.t.i.)	Proportion contingences %
Budget forfaitaire	1 515 370,50 \$		1 515 370,50 \$	
Budget contingences	227 305,58 \$	15 %	227 305,58 \$	15 %
<i>Augmentation budget contingences</i>	- \$		188 515,34 \$	12 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 742 676,08 \$</b>	<b>15 %</b>	<b>1 931 191,42 \$</b>	<b>27 %</b>

Le montant des contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur était de 227 305,58 \$ taxes incluses, ce qui représente 15 % de la valeur du contrat. Ce montant sera majoré à un montant total de 415 820,92 \$ taxes incluses, ce qui représente 27 % de la valeur du contrat initial.

Cette dépense sera financée à 10 % par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers ainsi qu'à 90 % par le règlement d'emprunt RCG 17-034 - Travaux de rénovation et de protection d'immeuble.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le programme CSST-SIM Captation des gaz à la source dans les casernes (66300) et dans le programme de protection des bâtiments du SIM (64023).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2020.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences du plan de développement durable de la Ville de Montréal, relatives à la gestion responsable des déchets de construction, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiquées au devis.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si l'autorisation pour une dépense additionnelle n'est pas entérinée, le chantier ne pourra pas poursuivre. Considérant l'état présent des travaux en cours, cette situation mettra en péril l'intégrité du bâtiment et la sécurité du site.

De plus, la démobilisation de l'entrepreneur aura comme effet une réclamation de sa part et des coûts supplémentaires seront à défrayer par la Ville.

Tout délai dans l'approbation de ce dossier reportera davantage la date de réintégration des pompiers relocalisés pendant le chantier, déjà retardée de quatre (4) mois suite aux imprévus au chantier et d'un mois et demi (1,5) additionnel pour la suspension des travaux en raison de la pandémie COVID-19.

De plus, selon le schéma de couvertures de risques du SIM, les travaux prévus dans deux autres casernes, desservant le même territoire que la caserne 31, ne pourront pas être entamés aussi longtemps que cette dernière demeure fermée.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La fermeture des chantiers exigée par le gouvernement du Québec le 24 mars passé en raison de la pandémie COVID-19 occasionne un retard additionnel d'un mois et demi à la livraison du projet et à l'ouverture de la caserne 31.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 15468 - Mandat : 19311-2-001

Augmentation du contrat de construction au CG :	mai 2020
Réalisation des travaux :	septembre 2019 à juillet 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Sylvain LECOURS, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain LECOURS, 28 avril 2020

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU  
gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 872-5399

**Télécop. :** 514 280-3597

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-23

Stéphane PROTEAU  
Chef d'équipe

**Tél :**

514 872-5082

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2619

**Approuvé le :** 2020-04-27

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE  
Directrice

**Tél :** 514-872-1049

**Approuvé le :** 2020-04-28

Mise à jour: 2020-04-22  
 Date de début des travaux: **2019-08-12**  
 Délais contractuels (jours calendrier): 215  
 Avancement contrat forfaitaire au 23 mars 2020 : **51%**  
 Avancement contingences au 23 mars 2020 : **80,0%**

Date originale de fin de travaux: **2020-03-13**  
 Date révisée de fin de travaux (sans considérer l'arrêt COVID): **2020-07-17**

ENTREPRENEUR	CONTRAT	TOTAL	PAYÉ À CE JOUR
Procova inc.	FORFAITAIRE	1 318 000,00 \$	655 951,28 \$
	CONTINGENCES (15%)	197 700,00 \$	123 702,57 \$
TOTAL (avant taxes)		1 515 700,00 \$	779 653,85 \$
TOTAL (taxes incluses)		<b>1 742 676,08 \$</b>	<b>896 407,01 \$</b>

### CONTINGENCES

DIRECTIVE ÉMISE	Montant engagé		DIRECTIVE EN NÉGOCIATION	Montant estimé	
	avant taxes	après taxes		avant taxes	
DC01 - Réparation supplémentaire béton délaminé dalle garage	21 505,00 \$	<b>24 725,37 \$</b>	DC16 - Frais location échafauds, skyjack, équipement HÉ	59 671,76 \$	
DC02 - Ajout travaux décontamination plomb et peinture escalier # 3	16 822,83 \$	<b>19 342,05 \$</b>	DCxx - Réparation dalle avant pleine épaisseur espace cl	23 216,87 \$	
DC03 - Réparation urgente tuyau chauffage	2 580,38 \$	<b>2 966,79 \$</b>	DCxx - Réparation dalle arrière pleine épaisseur espace c	46 783,13 \$	
DC04 - Travaux électriques l'escalier # 3 et plafond garage	3 058,77 \$	<b>3 516,82 \$</b>	DCxx - Protection ou enlèvement tuyauterie dessous da	10 000,00 \$	
DC05 - Démolition et reconstruction massif électrique existant	6 458,86 \$	<b>7 426,07 \$</b>	DCxx - Remplacement valves défectueuses	5 000,00 \$	
DC06 - Ouverture à obturer dans le mur de fondation existant	2 114,88 \$	<b>2 431,58 \$</b>	DCxx - Remplacement radiateurs/ pièces défectueuses	15 000,00 \$	
DC07 - Ouvertures (14) et dégarnissage et peinture plafond garage	16 706,50 \$	<b>19 208,30 \$</b>	DCxx - Escalier extérieur	8 000,00 \$	
DC08 - Retirer plaître au plomb plafond 2e étage - 35 mc supplémentaires	14 540,14 \$	<b>16 717,53 \$</b>			
DC09 - Remplacer panneau électrique de service	728,00 \$	<b>837,02 \$</b>			
DC10 - Démolition casiers en bois au garage	1 727,74 \$	<b>1 986,47 \$</b>			
DC11 - Enlever 30 radiateurs pour décontaminer en arrière	23 129,68 \$	<b>26 593,35 \$</b>			
DC12 - Plancher dortoir	13 589,42 \$	<b>15 624,44 \$</b>			
DC13 - Coûts dégâts fuite à vapeur	21 892,74 \$	<b>25 171,18 \$</b>			
DC14 - Enlever peinture au plomb des retombées au plafond du 2e étage	2 994,00 \$	<b>3 442,35 \$</b>			
DC15 - Modification ancrage supports système de captation gaz	6 060,62 \$	<b>6 968,20 \$</b>			
DC17 - Réparation fissures supplémentaires et ouverture dalle garage	3 115,40 \$	<b>3 581,93 \$</b>			
DC18 - Démolition mur terra cotta	841,23 \$	<b>967,20 \$</b>			
DC19 - Déplacer et protéger les meubles au ssol	600,88 \$	<b>690,86 \$</b>			
DC20 - Démolition supplémentaire 2 épaisseurs gypse	523,20 \$	<b>601,55 \$</b>			
	<b>ENGAGÉ</b>	158 990,27 \$	<b>182 799,06 \$</b>	<b>SOUS -TOTAL</b>	128 962,03 \$
	<b>RESTANT</b>	38 709,73 \$	<b>44 506,51 \$</b>	<b>PROVISION</b>	35 000,00 \$
	<b>TOTAL CONTRAT</b>	197 700,00 \$	<b>227 305,58 \$</b>	<b>TOTAL (avant taxes)</b>	163 962,03 \$
				<b>TOTAL AUGMENTATION (t.t.i.)</b>	<b>188 515,34 \$</b>

### RÉSUMÉ

BUDGET INITIAL (t.t.i.)	TOTAL	ENGAGÉ (%)	À VENIR (%)
FORFAIT	1 515 370,50 \$	51%	49%
CONTINGENCES (15%)	227 305,58 \$	80,0%	20,0%
<b>MAJORATION CONTINGENCES (12%)</b>	<b>188 515,34 \$</b>	<b>65%</b>	<b>Provision 35%</b>

## CASERNE 31

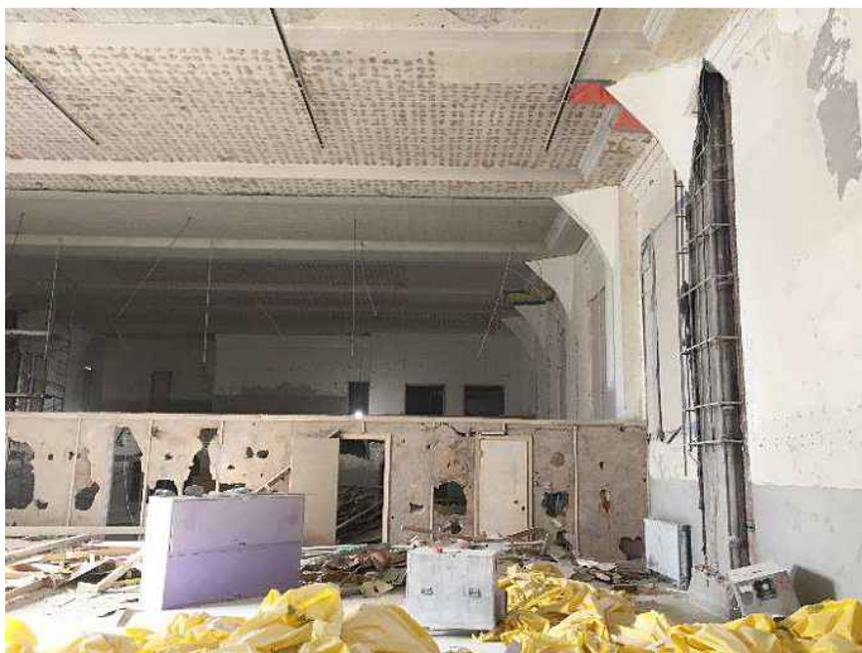
### Installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation

- Photos prises pendant le chantier -

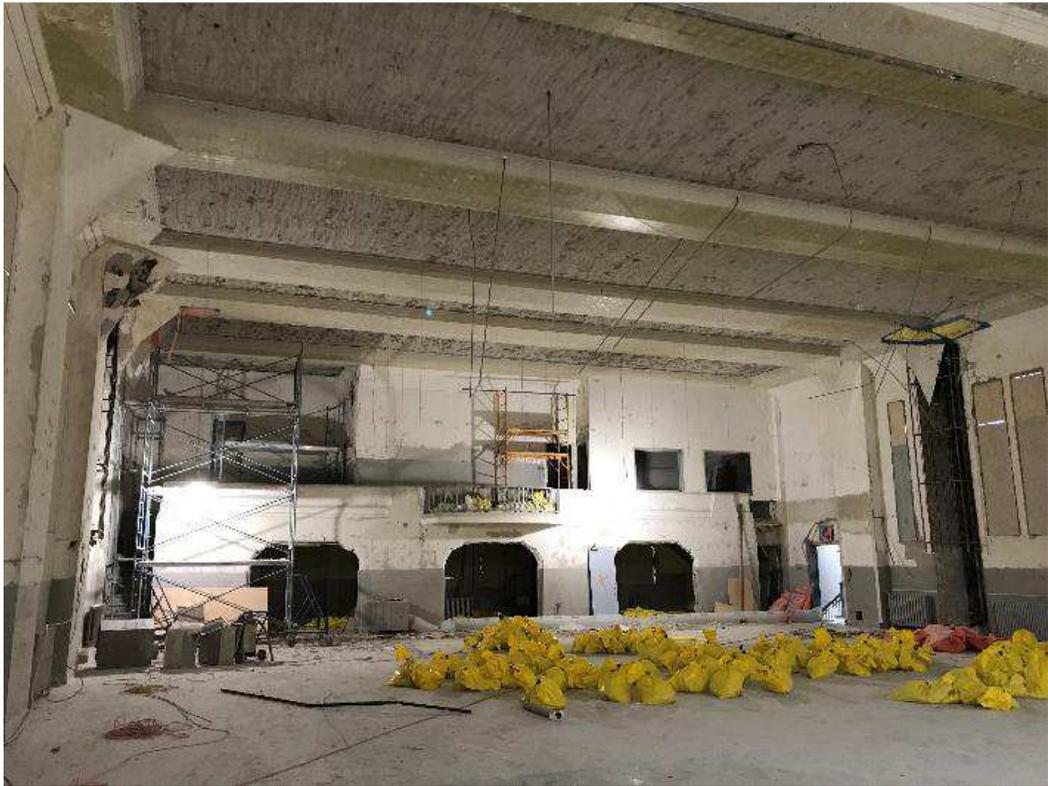
Démolition et dégarnissage des finis des murs, plafonds et planchers à risque élevée (plomb, amiante et moisissure)

PARTIE INOCUPÉE

2<sup>e</sup> étage et mezzanine







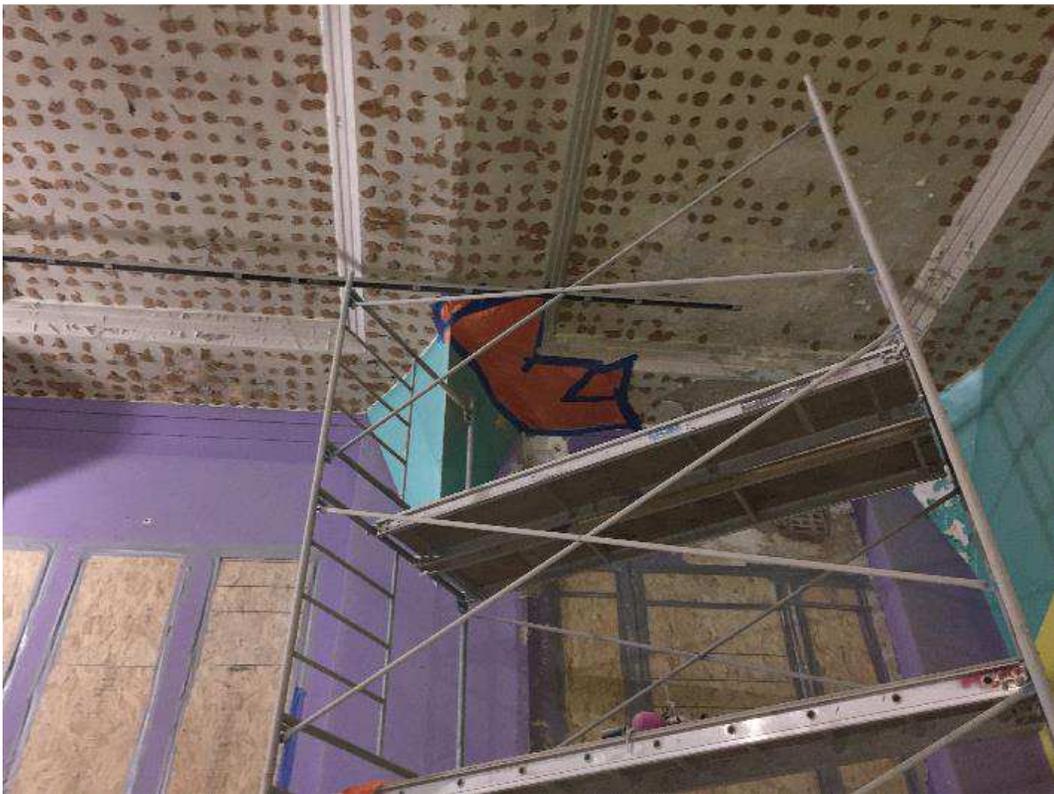




Le dégarnissage du plafond et des retombées au 2<sup>e</sup> étage









Enlèvement de la colle au plafond et aux retombées du 2<sup>e</sup> étage







17-mars-2020 09:24  
149° SE  
66 Av Shamrock  
Montréal QC H2S 1A6  
Canada

## Démolition 1<sup>er</sup> étage – PARTIE INOCCUPÉE







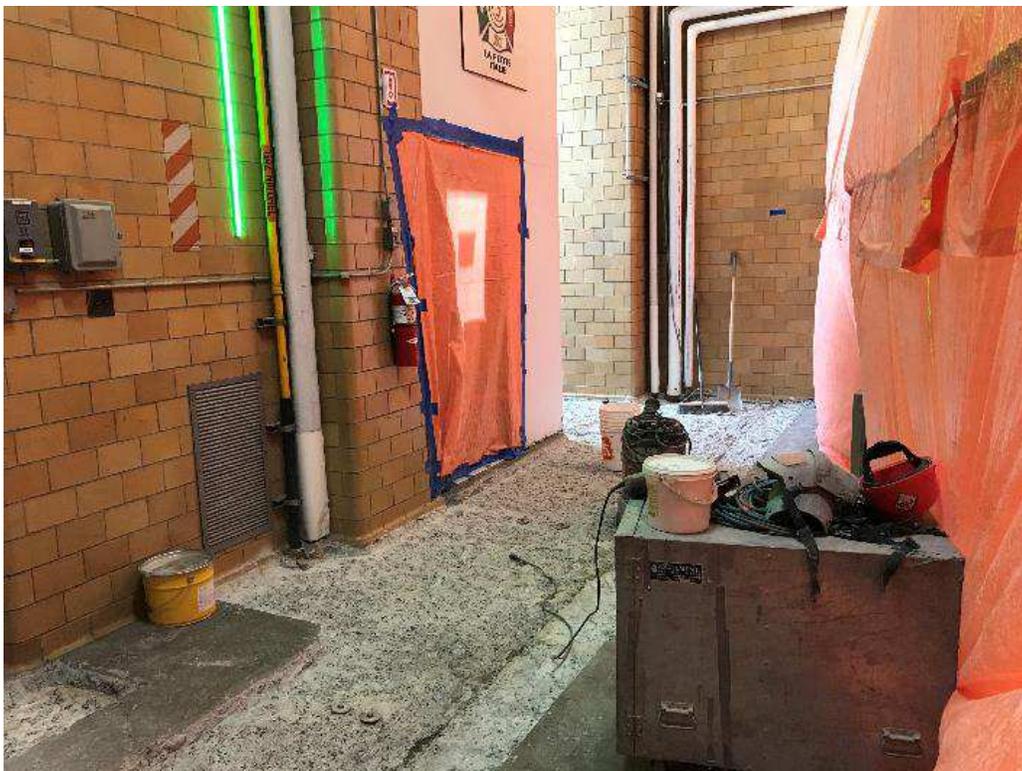


17-mars-2020 09:18  
317° NW  
7062-7144 Rue Saint-Dominique  
Montréal QC H2S  
Canada

## État colonnes pluviales



Démolition dalle structurale de garage - CASERNE





Ouvertures plafond garage (poutres disposées irrégulièrement) – CASERNE







**Dossier # : 1205350001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 188 515,34 \$ taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 31 (# 0293) située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à la firme Procova inc. (CG19 0290), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 742 676,08 \$ à 1 931 191,42 \$ taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1205350001 - Ajout travaux caserne 31.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél : 514 872-1021**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-27

Diane NGUYEN  
Conseillère budgétaire

**Tél : 514 872-0549**

**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1207231025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR-PRCPR 2020). Dépense totale de 4 315 434,33 \$ ( contrat : 3 743 122,12 \$ + contingences: 374 312,21 \$ + incidences: 198 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 458713 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Pavage Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR-PRCPR 2020), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 743 122,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458713 ;
2. d'autoriser une dépense de 374 312,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 198 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 3,42 % par l'agglomération, pour un montant de 134 595,84 \$ et à 96,58 % par la ville centrale pour un montant de 3 805 970,89 \$ taxes incluses.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-03 13:57

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207231025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR-PRCPR 2020). Dépense totale de 4 315 434,33 \$ ( contrat : 3 743 122,12 \$ + contingences: 374 312,21 \$ + incidences: 198 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 458713 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) s'est vu allouer un budget de 45 M\$ pour l'année 2020 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et le programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine<sup>1</sup>, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction de la mobilité soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégré 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions,

diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons, dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR et PRCPR 2020 leur a été transmise en février 2019 de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé à la suite de l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2018, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer rapidement le niveau de service des chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. Un nouveau programme a été élaboré afin de pallier au déficit des conditions de la chaussée à très court terme. Ce programme portant le nom de Programme de réhabilitation de chaussées par planage revêtement (PRCPR) vise à prolonger la durée de vie des chaussées d'environ 3 à 5 ans, en attente d'une reconstruction des infrastructures. Les interventions se limitent donc à des travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux, sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion des actifs routiers et cyclables à la Direction de la mobilité du SUM, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIRR.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction de la mobilité a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0080 – 28 février 2019 - Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 \$, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public n° 18-17304 ( 1185249004)

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel -Parc-Extension (PCPR-PRCPR 2020). Ces travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 6,7 kilomètres dont ± 3,3 km de PCPR et ± 3,4 km de PRCPR. Une réhabilitation d'une piste cyclable dans la rue Rachel (Arrond. RPP et PMR) entre l'avenue Charlemagne et la rue Hogan sur une distance de 1551m a été intégrée à ce

programme, afin de ne pas revenir une nouvelle fois dans le même tronçon et ainsi impacter de nouveau la mobilité dans ce secteur."

Une liste de rues ainsi qu'une carte des arrondissements se trouvent en pièces jointes.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 374 312.21 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 4 315 434,33 \$, taxes incluses, comprenant:

- un contrat avec Pavage Métropolitain Inc., pour un montant de 3 743 122,12 \$ taxes incluses;
- plus des contingences 374 312,21 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 198 000,00 \$ taxes incluses

Cette dépense est assumée à 3,42 % par l'agglomération pour un montant de 134 595,84 \$ taxes incluses puisqu'elle concerne le réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations et à 96,58 % par la ville centrale pour un montant de 3 805 970,89 \$ taxes incluses, représente un coût net de 3 940 566,73 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 15-019 « Programme complémentaire de planage revêtement » pour un montant de 2 227 264,97 \$ et une proportion de 56,52 %
- # 18-047 « Programme de réhabilitation de chaussées par planage revêtement » pour un montant de 1 578 705,92 \$ et une proportion de 40,06 %
- # RCG 19-035 « Programme de réhabilitation de pistes cyclables » pour un montant de 134 595,84 \$ et une proportion de 3,42 %

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est représenté dans le tableau suivant:

Projets	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
55856 - PCPR 2020 planage/revêtements div. arrond.	2 227	-	-	-	2 227
55861 - PRCPR 2020 planage/revêtements div arrond.	1 579	-	-	-	1 579
45009 - Programme de maintien du réseau cyclable	135				135
	3 941				3 941

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 17 juillet 2020 le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2020 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la mobilité».

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le démarrage du présent contrat est prévu à l'été 2020 tel qu'indiqué dans les clauses contractuelles. Aucun impact anticipé selon le scénario de reprise le 11 mai 2020.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL\_Circulation et Waze, ...).

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : juillet 2020

Fin des travaux : octobre 2020

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Annie LANEUVILLE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Denis ALLARD, Service des infrastructures du réseau routier

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Guylaine DÉZIEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Benoît MALETTE, 14 avril 2020

Genny PAQUETTE, 8 avril 2020

Jean CARRIER, 8 avril 2020

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Malek YUCEF  
Ingénieur

**Tél :** 514.872.0782  
**Télécop. :**

---

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-07

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Tél :** 514 872-7816  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Martin BOULIANNE

Directeur des infrastructures

**Tél :** 514-872-4101

**Approuvé le :** 2020-05-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2020-05-01

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**  
**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	458713
No du GDD :	1207231025
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR - PRCP 2020)
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>			
Lancement effectué le :	24 / 2 / 2020	Ouverture originalement prévue le :	19 / 3 / 2020
Ouverture faite le :	19 / 3 / 2020	Délai total accordé aux soumissionnaires :	23 jrs

<b>Addenda émis</b>			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<b>Date de l'addenda</b>	<b>Description sommaire de l'addenda</b>		
9 / 3 / 2020	Les modifications ont été apportées: -Au cahier des charges : Ajustement des quantités du formulaire de soumission du fait de l'ajout de l'intersection Saint-Viateur sur le boul. Saint-Laurent, -Au DTSI-V : Modification de l'article "Gestion des déblais" -Aux plans: Révision du plan PL-VO-037 Boul. Saint- Laurent ( ajout de l'intersection Saint-Viateur. -Au DTSI-M : Modification du concepte de mobilité engendré par l'ajout de l'intersection Saint-Viateur,		37 000,00
12 / 3 / 2020	Les modifications ont été apportées: -Au cahier des charges : Correction du nom d'un Item du formulaire de soumission		0,00

<b>Analyse des soumissions</b>					
Nbre de preneurs	9	Nbre de soumissions reçues	8	% de réponses	89
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0,0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120 jrs	Date d'échéance initiale :		17 / 7 / 2020
Prolongation de la validité de la soumission de :			Date d'échéance révisée :		JJ - MM - AAAA

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>																																											
<table border="1"> <tr> <th align="center" colspan="2">Soumissions conformes</th> <th align="right">Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)</th> </tr> <tr> <td colspan="2">(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)</td> <td align="right"><b>Total</b></td> </tr> <tr> <td>PAVAGES METROPOLITAIN INC.</td> <td></td> <td align="right">3 743 122,12</td> </tr> <tr> <td>EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.</td> <td></td> <td align="right">3 813 971,80</td> </tr> <tr> <td>ROXBORO EXCAVATION INC.</td> <td></td> <td align="right">4 065 000,00</td> </tr> <tr> <td>LES PAVAGES CÉKA INC.</td> <td></td> <td align="right">4 116 875,84</td> </tr> <tr> <td>DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.</td> <td></td> <td align="right">4 156 241,62</td> </tr> <tr> <td>AMÉNAGEMENT DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.</td> <td></td> <td align="right">4 177 454,51</td> </tr> <tr> <td>LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.</td> <td></td> <td align="right">4 213 751,77</td> </tr> <tr> <td>CONSTRUCTION VIATEK INC</td> <td></td> <td align="right">4 741 349,98</td> </tr> <tr> <td><b>Estimation</b></td> <td><b>interne</b></td> <td align="right">3 730 761,32</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b></td> <td align="right"><b>0,3%</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b></td> <td align="right"><b>1,9%</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Dossier à être étudié par la CEC :</b></td> <td align="center"> <input type="checkbox"/> Oui    <input checked="" type="checkbox"/> NON    <input type="checkbox"/> X         </td> </tr> </table>		Soumissions conformes		Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)	(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)		<b>Total</b>	PAVAGES METROPOLITAIN INC.		3 743 122,12	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.		3 813 971,80	ROXBORO EXCAVATION INC.		4 065 000,00	LES PAVAGES CÉKA INC.		4 116 875,84	DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.		4 156 241,62	AMÉNAGEMENT DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.		4 177 454,51	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.		4 213 751,77	CONSTRUCTION VIATEK INC		4 741 349,98	<b>Estimation</b>	<b>interne</b>	3 730 761,32	<b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b>		<b>0,3%</b>	<b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b>		<b>1,9%</b>	<b>Dossier à être étudié par la CEC :</b>		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> X
Soumissions conformes		Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)																																									
(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)		<b>Total</b>																																									
PAVAGES METROPOLITAIN INC.		3 743 122,12																																									
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.		3 813 971,80																																									
ROXBORO EXCAVATION INC.		4 065 000,00																																									
LES PAVAGES CÉKA INC.		4 116 875,84																																									
DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.		4 156 241,62																																									
AMÉNAGEMENT DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.		4 177 454,51																																									
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.		4 213 751,77																																									
CONSTRUCTION VIATEK INC		4 741 349,98																																									
<b>Estimation</b>	<b>interne</b>	3 730 761,32																																									
<b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b>		<b>0,3%</b>																																									
<b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b>		<b>1,9%</b>																																									
<b>Dossier à être étudié par la CEC :</b>		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> X																																									

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>				
N.A.	OK	N.A.	OK	<i>Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant</i>
RBQ	<input checked="" type="checkbox"/>	AMP	<input checked="" type="checkbox"/>	
RENA	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Recommandation</b>			
Nom du soumissionnaire :	PAVAGES METROPOLITAIN INC.		
Montant du contrat (incluant les taxes) (\$) :	3 743 122,12		
Montant des contingences (\$) :	374 312,21		
Montant des incidences (\$) :	198 000,00		
Date prévue de début des travaux :	13 / 7 / 2020	Date prévue de fin des travaux :	13 / 10 / 2020

LISTE DE RUES

# AO	Progm.	Arrond.	Plan	Rue	De	À	Long. (M)	
458713	PCPR	PMR	PL-VO-036	Saint-Laurent, boulevard	du Mont-Royal Est, avenue	Saint-Joseph Est, boulevard	447	
			PL-VO-037	Saint-Laurent, boulevard	Laurier Est, avenue	Fairmount Ouest, avenue	194	
		RPP	PL-VO-038	Beaubien Est, rue	35e, avenue	Chatelain, rue	844	
			PL-VO-039	Christophe-Colomb, avenue	Beaubien Est, rue	Saint-Zotique Est, rue	327	
		VSPE	PL-VO-040	D'iberville, rue	Villeray, rue	Tillemont, rue	208	
			PL-VO-041	Henri-Julien, avenue	de Liège Est, rue	Crémazie Est, boul,	278	
			PL-VO-042	Papineau, avenue	Jean-Talon Est, rue	Everett, rue	302	
			PL-VO-043	Saint-Hubert, rue	du Rosaire, rue	Mistral, rue	563	
			PL-VO-044	Shaughnessy, boul,	10e, avenue	François-Perrault, rue	240	
								TOTAL
	PRCPR	PMR	PL-VO-045	Chambord, rue	Rachel Est, rue	Marie-Anne Est, rue	236	
			PL-VO-046	De Rigaud, rue	Saint-Denis, rue	Berri, rue	87	
			PL-VO-047	Saint-Joseph Est, boulevard	Fabre, rue	Fullum, rue	752	
		RPP	PL-VO-048	Rachel Est, rue	Montgomery, rue	Charlemagne, avenue	1537	
			PL-VO-049	Chapleau, rue	Masson, rue	Dandurand, rue	224	
			PL-VO-050	Valois, avenue	Sherbrooke Est, rue	Rachel Est, rue	144	
		VSPE	PL-VO-051	de l'Esplanade, avenue	de Liège Ouest, rue	Bellarmin, rue	328	
							TOTAL	3308

1551

**Orientation**

REPERE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX  
LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

**Plan de localisation**

**Références**

Plan d'arpentage:	-
Plan EGA:	-
Plan BC:	-
Plan géométrique:	-

**Légende**

	Puisard de rue		Regard chambre H.O.
	Puisard d'égout		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
	Reperage géométrique		Boîte de vanne
	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc		Manchon de parcouré
	Regard chambre de la CSEM		Manchon
	Symbol de forage		Ballon
	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Puits d'observation
	Base à construire		F.C. Fin de courbe
	Base existante		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
	Base à briser ou à enlever		Chambre de transformateur
			Chambre de transformateur (Hydro-Québec)

\* Symbole grossi pour plus de clarté.

**Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:**

DFE	Egout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir
PR	Puisard à remplacer	PE	Puisard à enlever

**Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:**

DP	Pavage	DT	Trottoir
----	--------	----	----------

**Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:**

NE	Egout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

**Puisard**

T+C	Tête et couvercle à changer (égout de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
T+G-RED	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer

**Egout / Aqueduc**

C+C	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	A+N	Ajustable à niveler
C+C-RED	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
		TBV+E	Extension flottante de bouche à cli de vanne à remplacer

**Divers**

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés
		AR	Arceau à relever

**Émission**

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2020-02-14	EMIS POUR SOUMISSION	E.B.
0	2020-01-31	EMIS POUR 100% RELECTURE	E.B.
A	2020-12-10	EMIS POUR COMMENTAIRES 50%	E.B.

**Montréal**

Service des infrastructures du réseau routier  
Direction des infrastructures  
Division de la conception des travaux  
801, rue Bretnan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

**exp. Les Services EXP inc.**  
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest  
Bureau 800  
Montréal, Québec, H3A 3C8  
Canada

**Intervenants**

Elaboré par:	Neda Satouh, tech.	Logo exp.	2019-11
Préparé par:	Catherine Charette, ing. jr.	Logo exp.	2019-11

Préparé par: Eric Bélanger, ing. Logo exp.

**Projet:** PCPR - PRCP 2020  
**LE PLATEAU-MONT-ROYAL, DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE ET DE VILLERAY-SAINT-MICHEL**  
Arrondissement(s):  
Nature des travaux: TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES ARRONDISSEMENTS DU PLATEAU-MONT-ROYAL, ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE ET VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION (PCPR / PRCP 2020)  
Titre du plan: LOCALISATION DES TRAVAUX  
(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE  
Echelle: AUCUNE  
AO: 458713 No. de plan: PL-VO-000 Feuilles: 1/1 Émission: 000 Page: N/A



RUE NO.	DESCRIPTION	NATURE DES TRAVAUX	PLAN NO.
-	LOCALISATION DES TRAVAUX	PCPR-PRCP	PL-VO-000
1	BOULEVARD SAINT-LAURENT DE L'AVENUE DU MONT-ROYAL EST AU BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST	PCPR	PL-VO-036
2	BOULEVARD SAINT-LAURENT DE L'AVENUE LAURIER EST À L'AVENUE FAIRMOUNT	PCPR	PL-VO-037
3	RUE BEAUBIEN EST DE LA 35E AVENUE À LA RUE CHATELAIN	PCPR	PL-VO-038
4	AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB DE LA RUE BEAUBIEN EST À LA RUE SAINT-ZOTIQUE EST	PCPR	PL-VO-039
5	RUE D'ORVILLE DE LA RUE VILLERAY À LA RUE TILLEMONT	PCPR	PL-VO-040
6	AVENUE HENRI-JULEN DE LA RUE DE LIÈGE EST AU BOULEVARD CRÉMAZIE EST	PCPR	PL-VO-041
7	AVENUE PAPINEAU DE LA RUE JEAN-TALON EST À LA RUE EVERETT	PCPR	PL-VO-042
8	RUE SAINT-HUBERT DE LA RUE DU ROSAIRE À LA RUE MISTRAL	PCPR	PL-VO-043
9	BOULEVARD SHAUGHNESSY DE LA 10E AVENUE À LA RUE FRANÇOIS-PIERREAU	PCPR	PL-VO-044
10	RUE CHAMORRO DE LA RUE RACHEL EST À LA RUE MARIE-ANNE EST	PRCP	PL-VO-045
11	RUE DE RIGAUD DE LA RUE SAINT-DENIS À LA RUE BÉRII	PRCP	PL-VO-046
12	BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST DE LA RUE FABRE À LA RUE FULLUM	PRCP	PL-VO-047
13	RUE RACHEL EST DE LA RUE HOGAN À L'AVENUE CHARLEBOQUE	PRCP	PL-VO-048
14	RUE CHARLEAU DE LA RUE DANDURAND À LA RUE MASSON	PRCP	PL-VO-049
15	AVENUE VALDES DE LA RUE SHERBROOKE EST À LA RUE RACHEL EST	PRCP	PL-VO-050
16	AVENUE DE L'ESPLANADE DE LA RUE DE LIÈGE OUEST À LA RUE BELLARMIN	PRCP	PL-VO-051

<b>SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)</b>		<b>SOUSSION:</b>	<b>458713</b>	<b>DATE:</b>
<b>#GDD:</b>	<b>1207231025</b>	<b>DRM:</b>	<b>4578</b>	<b>2020/04/01</b>
<b>RESPONSABLE:</b>	<b>Malek Youcef, ing.</b>			
<b>INTITULÉ DU PROJET:</b>	<b>Travaux de voirie dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR - PRCPR 2020)</b>			

PROJET INVESTI: 55856 Desc et client-payeur: PCPR: Direction de la mobilité

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Taxes incluses			Agglo (A) /Corpo (C)
			Contrat	Contingences	Incidences	
1955856027	181664	2 129 559.72 \$	2 120 132.30 \$	212 013.23 \$	0.00 \$	C
1955856028	181665	97 705.25 \$	0.00 \$	0.00 \$	107 000.00 \$	C
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>2 227 264.97 \$</b>	<b>2 120 132.30 \$</b>	<b>212 013.23 \$</b>	<b>107 000.00 \$</b>	

PROJET INVESTI: 55861 Desc et client-payeur: PRCPR: Direction de la mobilité

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1955861 018	181667	83 095.13 \$	0.00 \$	0.00 \$	91 000.00 \$	C
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 578 705.92 \$</b>	<b>1 488 989.82 \$</b>	<b>148 898.98 \$</b>	<b>91 000.00 \$</b>	

PROJET INVESTI: 45009 Desc et client-payeur: Pistes Cyclables: Direction de la mobilité

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>134 595.84 \$</b>	<b>134 000.00 \$</b>	<b>13 400.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	<b>GRAND TOTAL</b>	SOUSSION:	458713	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:				01/04/2020	
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR - PRCPR 2020)				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 3 743 122.12 \$

TRAVAUX CONTINGENTS ..... 374 312.21 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques ..... 80 000.00 \$

Gestion des sols excavés ..... 10 000.00 \$

Laboratoire, contrôle qualitatif ..... 80 000.00 \$

Division de la voirie - Marquage et signalisation ..... 28 000.00 \$

Gestion des impacts ..... 0.00 \$

XXX ..... 0.00 \$

XXX ..... 0.00 \$

XXX ..... 0.00 \$

**TOTAL À REPORTER** ..... 198 000.00 ..... 198 000.00 \$

Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL ..... 4 315 434.33 \$

Imputation (crédits) ..... 3 940 566.73 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**  
 À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% ..... 187 668.38 ..... TVQ 9,975% ..... 374 398.41

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 374 867.59

PLAN NUMÉRO:	PL-VO-000, PL-VO-036, PL-VO-037, PL-VO-038, PL-VO-039, PL-VO-040, PL-VO-041, PL-VO-042, PL-VO-043, PL-VO-044, PL-VO-045, PL-VO-046, PL-VO-047, PL-VO-048, PL-VO-049, PL-VO-050, PL-VO-051.	CALCULÉ PAR >	Malek Youcef, ing.
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1 955 856 027	SOUSSION:	458713	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181664	DRM SPÉCIFIQUE:		01/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Planage et revêtement de chaussée dans plusieurs tronçons de rues des arrondissements (PCPR)			
ENTREPRENEUR >				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 2 120 132.30 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10.00% ..... 212 013.23 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	
Gestion des sols excavés	.....	
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	
Gestion des impacts	.....	
XXX	.....	
XXX	.....	
XXX	.....	
<b>TOTAL À REPORTER</b>		0.00 0.00 \$

Dépenses totales à autoriser ..... 2 332 145.53 \$

Imputation (crédits) ..... 2 129 559.72 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% 101 419.68 TVQ 9,975% 202 332.26

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 202 585.81

PLAN NUMÉRO:	PL-VO-036, PL-VO-037, PL-VO-038, PL-VO-039, PL-VO-040, PL-VO-041, PL-VO-042, PL-VO-043, PL-VO-044,	CALCULÉ PAR >	Malek Youcef, ing.
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1955856028	SOUSSION:	458713	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181665	DRM SPÉCIFIQUE:		01/04/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de voirie, Incidences techniques et professionnelles (PCPR)				
ENTREPRENEUR >					

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text" value="45 000.00 \$"/>	
Gestion des sols excavés	.....	<input type="text" value="5 000.00 \$"/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value="45 000.00 \$"/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value="12 000.00 \$"/>	
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>	
XXX	.....	<input type="text" value=""/>	
XXX	.....	<input type="text" value=""/>	
XXX	.....	<input type="text" value=""/>	
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="107 000.00"/>	<input type="text" value="107 000.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....  TPS 5%  TVQ 9,975%

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:	PL-VO-036, PL-VO-037, PL-VO-038, PL-VO-039, PL-VO-040, PL-VO-041, PL-VO-042, PL-VO-043, PL-VO-044,	CALCULÉ PAR >	Malek Youcef, ing.
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1 955 861 017	SOUSSION:	458713	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181666	DRM SPÉCIFIQUE:		01/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Planage et revêtement de chaussée dans plusieurs tronçons de rues des arrondissements (PRCPR)			
ENTREPRENEUR >				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 1 488 989.82 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10.00% ..... 148 898.98 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	
Gestion des sols excavés	.....	
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	
Gestion des impacts	.....	
XXX	.....	
XXX	.....	
XXX	.....	
<b>TOTAL À REPORTER</b>	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser ..... 1 637 888.80 \$

Imputation (crédits) ..... 1 495 610.79 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% 71 228.04 TVQ 9,975% 142 099.94

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 142 278.01

PLAN NUMÉRO:	PL-VO-045, PL-VO-046, PL-VO-047, PL-VO-048, PL-VO-049, PL-VO-050, PL-VO-051.	CALCULÉ PAR >	Malek Youcef, ing.
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1955861 018	SOUSSION:	458713	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181667	DRM SPÉCIFIQUE:		01/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de voirie, Incidences techniques et professionnelles (PRCPR)			
ENTREPRENEUR ▶				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text" value="35 000.00 \$"/>	
Gestion des sols excavés	.....	<input type="text" value="5 000.00 \$"/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value="35 000.00 \$"/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value="16 000.00 \$"/>	
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>	
XXX	.....	<input type="text" value=""/>	
XXX	.....	<input type="text" value=""/>	
XXX	.....	<input type="text" value=""/>	
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="91 000.00"/>	<input type="text" value="91 000.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....  TPS 5%  TVQ 9,975%

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:	PL-VO-045, PL-VO-046, PL-VO-047, PL-VO-048, PL-VO-049, PL-VO-050, PL-VO-051.	CALCULÉ PAR ▶	Malek Youcef, ing.
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1945009 003	SOUSSION:	458713	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181668	DRM SPÉCIFIQUE:		01/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Programme de maintien du réseau cyclable 2020			
ENTREPRENEUR ▶				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 134 000.00 \$

Ce montant sert à payer la portion de 134 000,00 \$ du bordereau #1955861017 (PRCPR)

TRAVAUX CONTINGENTS DE ..... 10.00% ..... 13 400.00 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	
Gestion des sols excavés	.....	
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	
Gestion des impacts	.....	
XXX	.....	
XXX	.....	
XXX	.....	
<b>TOTAL À REPORTER</b>	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser ..... 147 400.00 \$

Imputation (crédits) ..... 134 595.84 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% 6 410.09 TVQ 9,975% 12 788.13

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 12 804.16

PLAN NUMÉRO:	PL-VO-048	CALCULÉ PAR ▶	Malek Youcef, ing.
--------------	-----------	---------------	--------------------

## SOUSSION 458713 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La-Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2020)
PL-VO-036 (PCPR) Boulevard Saint-Laurent de l'avenue Mont-Royal Est au boulevard Saint-Joseph Est	<p><b>Travaux de planage</b> : Entrave partielle du côté est ou ouest de la chaussée entre l'avenue Mont-Royal et le boulevard Saint-Joseph avec maintien d'une voie de circulation côté opposé;</p> <p><b>Travaux de pavage</b> : Fermeture complète du boulevard Saint-Laurent entre l'avenue Mont-Royal et le boulevard Saint-Joseph;</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Planage : Lundi au vendredi 7h à 15h30 et Samedi et Dimanche 9h à 19h. Pavage : Dimanche au Vendredi 22h à 5h.</p>
PL-VO-037 (PCPR) Boulevard Saint-Laurent, de l'avenue Laurier est à l'avenue Fairmount et l'intersection rue Saint-Viateur et boulevard Saint-Laurent	<p><b>Travaux de planage</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase A : Entrave partielle du côté est ou ouest de la chaussée entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount avec maintien d'une voie de circulation du côté opposé;</li> <li>Phase B : Entrave partielle du côté est ou ouest de la chaussée au niveau de l'intersection de la rue Saint-Viateur avec maintien d'une voie de circulation du côté opposé;</li> </ul> <p><b>Travaux de pavage</b> : Fermeture complète du boulevard Saint-Laurent entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Saint-Viateur inclusivement;</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Planage : Lundi au vendredi 7h à 15h30 Samedi et Dimanche 9h à 19h. Pavage : Dimanche au vendredi 22h à 5h.</p>
PL-VO-038 (PCPR) Rue Beaubien Est de la 35e Avenue à la rue Châtelain	<p><b>Travaux de planage</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase A : Fermeture complète de la direction est entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau. Maintenir une voie de circulation en direction ouest au niveau des travaux;</li> <li>Phase B : Fermeture complète de la direction est de la rue Beaubien entre la rue Viau et la rue Châtelain avec maintien de la circulation locale. Maintenir une voie de circulation au niveau des travaux;</li> <li>Phase C : Fermeture complète de la direction ouest entre le boulevard L'Assomption et la 35e Avenue. Maintenir une voie de circulation en direction est au niveau des travaux;</li> <li>Phase D : Fermeture complète de la direction ouest entre la rue Châtelain et la rue Viau. Maintenir une voie de circulation en direction est au niveau des travaux;</li> </ul> <p><b>Travaux de pavage</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase A : Fermeture complète entre le boulevard Pie-IX et le boulevard L'Assomption;</li> <li>Phase B : Fermeture complète de la rue Beaubien entre la rue Viau et la rue Lacordaire;</li> </ul> <p><b>Horaire de travail</b> : Planage : Lundi au Vendredi 9h30 à 19h Samedi 7h à 19h Dimanche 10h à 19h.</p>
PL-VO-039 (PCPR) Avenue Christophe-Colomb de la rue Beaubien Est à la rue Saint-Zotique Est	<p><b>Travaux de planage</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase A : Fermeture complète de la direction nord entre la rue de Bellechasse et la rue Saint-Zotique et aménager un contresens sur la direction opposée en maintenant une voie de circulation par direction ;</li> <li>Phase B : Fermeture complète de la direction sud entre la rue de Bellechasse et de la rue Saint-Zotique et aménager un contresens sur la direction opposée en maintenant une voie de circulation par direction;</li> </ul> <p><b>Travaux de pavage</b> : Fermeture complète entre la rue de Bellechasse et la rue Saint-Zotique;</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h Samedi 7h à 19h Dimanche 10h à 19h travaux au niveau de la rue Beaubien Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30 Samedi 7h à 19h Dimanche 10h à 19h. Pavage : Samedi 7h à 19h Dimanche 10h à 19h.</p>
PL-VO-040 (PCPR) Rue D'Iberville de la rue Villeray à la rue Tillemont	<p><b>Travaux de planage</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase A : Fermeture complète de la direction nord entre la rue Villeray et le boulevard Crémazie. Maintenir une voie de circulation en direction sud;</li> <li>Phase B : Fermeture complète de la direction sud entre la rue Villeray et le boulevard Crémazie. Maintenir une voie de circulation en direction nord;</li> </ul> <p><b>Travaux de pavage</b> : Fermeture complète de la rue d'Iberville entre la rue Villeray et le boulevard Crémazie;</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Planage phase A : Lundi au Vendredi 7h à 15h30 Samedi et Dimanche 9h à 17h. Phase B : Samedi et Dimanche 9h à 17h.</p>

Secteur	Travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La-Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2020)
PL-VO-041 (PCPR) Avenue Henri-Julien de la rue de Liège Est au boulevard Crémazie Est	<b>Travaux de planage et de pavage :</b> Fermeture complète entre la rue de Liège et le boulevard Crémazie avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage de la chaussée; <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi 7h à 19h Samedi et Dimanche 9h à 17h.
PL-VO-042 (PCPR) Avenue Papineau de la rue Jean-Talon Est à la rue Everett	<b>Travaux de planage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase A : Fermeture complète de la direction nord entre la rue Jean-Talon et la rue Everett et aménager un contresens sur la direction opposée en maintenant une voie de circulation par direction;</li> <li>• Phase B : Fermeture complète de la direction sud entre la rue Jean-Talon et la rue Everett et aménager un contresens sur la direction opposée en maintenant une voie de circulation par direction;</li> </ul> <b>Travaux de pavage :</b> Fermeture complète de l'avenue Papineau entre la rue Jean-Talon et la rue Villeray; <b>Horaire de travail :</b> Planage : Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30 Samedi et Dimanche 9h à 17h. Pavage : Dimanche au Vendredi 22h à 5h Vendredi à Samedi 23h à 7h.
PL-VO-043 (PCPR) Rue Saint-Hubert de la rue Rosaire à la rue Mistral	<b>Travaux de planage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase A : Fermeture complète de la direction nord entre la rue Villeray et la rue Mistral. Maintenir une voie de circulation en direction sud;</li> <li>• Phase B : Fermeture complète de la direction sud entre la rue de Liège et la rue du Rosaire. Maintenir une voie de circulation en direction nord;</li> </ul> <b>Travaux de pavage :</b> Fermeture complète de la rue Saint-Hubert entre la rue de Liège et la rue Villeray; <b>Horaire de travail :</b> Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h Samedi et Dimanche 9h à 17h. Pavage : Lundi au Vendredi 7h à 19h Samedi et Dimanche 9h à 17h.
PL-VO-044 (PCPR) Boulevard Shaughnessy de la 10e Avenue à la rue François-Perrault	<b>Travaux de planage et de pavage :</b> Fermeture complète entre la 10e Avenue et la rue François-Perrault avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage de la chaussée; <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi 7h à 19h Samedi et Dimanche 9h à 17h.
PL-VO-045 (PRCPR) Rue Chambord de la rue Rachel Est à la rue Marie-Anne Est	<b>Travaux de planage et de pavage :</b> Fermeture complète entre la rue Marie-Anne et la rue Rachel avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage de la chaussée; <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi 7h à 19h Samedi et Dimanche 9h à 19h.
PL-VO-046 (PRCPR) Rue De Rigaud de la rue Saint-Denis à la rue Berri	<b>Travaux de planage et de pavage :</b> Fermeture complète entre la rue Saint-Denis et la rue Berri avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage de la chaussée; <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi 7h à 19h Samedi et Dimanche 9h à 19h.
PL-VO-047 (PRCPR) Boulevard Saint-Joseph Est, de la rue Fabre à la rue Fullum	<b>Travaux de planage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase A : Fermeture des deux voies de gauche sur le boulevard Saint-Joseph en direction est entre la rue Fabre et la rue Fullum avec maintien d'une voie de circulation;</li> <li>• Phase B : Fermeture des deux voies de droite sur le boulevard Saint-Joseph en direction est entre la rue Fabre et la rue Fullum avec maintien d'une voie de circulation;</li> </ul> <b>Travaux de pavage :</b> Fermeture complète de la direction est du boulevard Saint-Joseph entre la rue de la Roche et de la rue Fullum et aménager un contresens sur la direction opposée en maintenant une voie de circulation par direction; <b>Horaire de travail :</b> Planage : Samedi et Dimanche 8h à 21h. Pavage : Dimanche au Vendredi 22h à 5h Vendredi au Samedi 23h à 6h.
PL-VO-048 (PRCPR) Rue Rachel Est de la rue Montgomery à l'avenue d'Orléans	<b>Travaux de planage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase A et B : Fermeture complète de la direction est entre la rue Frontenac et l'avenue Charlemagne. Maintenir une voie de circulation en direction ouest;</li> <li>• Phase C et D : Fermeture complète de la direction ouest entre la rue Montgomery et l'avenue Charlemagne. Maintenir une voie de circulation en direction est;</li> <li>• Phase E et F : Fermeture complète de la piste cyclable entre la rue Hogan et la rue Charlemagne. Mise en place d'une piste cyclable double sens sur rue et aménager un contresens en maintenant une voie de circulation par direction;</li> </ul>

Secteur	Travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La-Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2020)
	<p><b>Travaux de pavage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase A et B: Fermeture complète entre la rue Frontenac et l'avenue Charlemagne;</li> <li>Phase C et D: Fermeture complète de la piste cyclable entre la rue Hogan et l'avenue Charlemagne. Mise en place d'une piste cyclable double sens sur rue et aménager un contresens en maintenant une voie de circulation par direction;</li> </ul> <p><b>Horaire de travail :</b> Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h Samedi 7h à 19h Dimanche 10h à 19h. Pour les travaux à l'intersection Saint-Michel/Rachel Samedi 7h à 19h Dimanche 10h à 19h. Pavage : Dimanche au Vendredi 22h à 5h.</p>
PL-VO-049 (PRCPR) Rue Chapleau de la rue Masson à la rue Dandurand	<p><b>Travaux de planage et de pavage :</b> Fermeture complète entre la rue Masson et la rue Dandurand avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage de la chaussée;</p> <p><b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30 Samedi 7h à 19h Dimanche 10h à 19h.</p>
PL-VO-050 (PRCPR) Avenue Valois de la rue Sherbrooke Est à la rue Rachel Est	<p><b>Travaux de planage et de pavage :</b> Fermeture complète entre la rue Rachel et la rue Sherbrooke avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage de la chaussée;</p> <p><b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi 7h à 19h Samedi 7h à 19h Dimanche 10h à 19h.</p>
PL-VO-051 (PRCPR) Avenue de l'Esplanade de la rue de Liège Ouest à la rue Bellarmin	<p><b>Travaux de planage et de pavage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase A : Fermeture complète de la direction nord entre la rue de Liège et le boulevard Crémazie, avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage de la chaussée;</li> <li>Phase B : Fermeture complète de la direction sud entre la rue de Liège et le boulevard Crémazie, avec maintien de la circulation locale, sauf lors des travaux de pavage de la chaussée;</li> </ul> <p><b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi 7h à 19h Samedi et Dimanche 9h à 17h.</p>
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2020;</li> <li>- L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail;</li> <li>- Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles;</li> <li>- Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux;</li> <li>- Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7;</li> <li>- Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10;</li> <li>- Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire;</li> <li>- Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent de la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes;</li> <li>- Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves;</li> <li>- Installation de PMVM pour les rues artérielles;</li> <li>- Accommodation et maintenir en tout temps l'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux;</li> <li>- Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis;</li> <li>- Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin;</li> <li>- L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite;</li> <li>- L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.</li> </ul>

Le 9 juillet 2018

PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.  
A/S MONSIEUR JEAN CHAGNON  
3500, BOUL SIR-WILFRID-LAURIER  
SAINT-HUBERT (QC) J3Y 6T1

N° de décision : 2018-CPSM-1040068

N° de client : 3000157721

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous RECYCLAGES MÉTROPOLITAIN et RECYCLAGES MÉTROPOLITAIN - BÉTON, ASPHALTE, PIERRES, GRAVIER, TERRE VÉGÉTALE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 1 novembre 2019

PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.  
3500, BOUL SIR-WILFRID-LAURIER  
SAINT-HUBERT QC J3Y 6T1

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000157721

N° de demande : 1900014781

N° de confirmation de paiement : 036918

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 458713

**Numéro de référence** : 1348264

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Travaux de voirie dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR - PRCPR 2020)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5	<a href="#">Monsieur Patrick Francoeur</a> Téléphone : 514 370-8371 Télécopieur : 450 664-2819	<b>Commande : (1706387)</b> 2020-02-26 11 h 02 <b>Transmission :</b> 2020-02-26 16 h 27	3271677 - 458713_Addenda no1 2020-03-09 12 h 48 - Courriel 3271678 - 458713_Bordereau (devis) 2020-03-09 12 h 50 - Courriel 3271679 - 458713_Bordereau (bordereau) 2020-03-09 12 h 50 - Téléchargement 3271681 - 458713_DTSM_PCPR_20200306_Addenda_ADD-MTR396522 2020-03-09 12 h 53 - Courriel 3271682 - 458713_Plans 2020-03-09 18 h 25 - Messagerie 3274769 - 458713_Addenda 2_2020-03-12_AD 2020-03-12 12 h 13 - Courriel 3274770 - 458713_Bordereau_R02_2020-03-12_AD (devis) 2020-03-12 12 h 17 - Courriel 3274771 - 458713_Bordereau_R02_2020-03-12_AD (bordereau) 2020-03-12 12 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1	<a href="#">Monsieur Wilson De Sousa</a> Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	<b>Commande : (1707508)</b> 2020-02-27 14 h 38 <b>Transmission :</b> 2020-02-27 18 h 24	3271677 - 458713_Addenda no1 2020-03-09 12 h 48 - Courriel 3271678 - 458713_Bordereau (devis) 2020-03-09 12 h 50 - Courriel 3271679 - 458713_Bordereau (bordereau) 2020-03-09 12 h 50 - Téléchargement 3271681 - 458713_DTSM_PCPR_20200306_Addenda_ADD-MTR396522 2020-03-09 12 h 53 - Courriel 3271682 - 458713_Plans 2020-03-09 17 h 34 - Courriel 3274769 - 458713_Addenda 2_2020-03-12_AD 2020-03-12 12 h 13 - Courriel

			3274770 - 458713_Bordereau_R02_2020-03-12_AD (devis) 2020-03-12 12 h 17 - Courriel
			3274771 - 458713_Bordereau_R02_2020-03-12_AD (bordereau) 2020-03-12 12 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 <a href="http://www.crhcanada.com">http://www.crhcanada.com</a>	<a href="#">Monsieur Jonathan Groulx</a> Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	<b>Commande : (1705573)</b> 2020-02-25 10 h 37 <b>Transmission :</b> 2020-02-25 13 h 27	3271677 - 458713_Addenda no1 2020-03-09 12 h 48 - Courriel 3271678 - 458713_Bordereau (devis) 2020-03-09 12 h 50 - Courriel 3271679 - 458713_Bordereau (bordereau) 2020-03-09 12 h 50 - Téléchargement 3271681 - 458713_DTSM_PCPR_20200306_Addenda_ADD-MTR396522 2020-03-09 12 h 53 - Courriel 3271682 - 458713_Plans 2020-03-09 18 h 27 - Messagerie 3274769 - 458713_Addenda 2_2020-03-12_AD 2020-03-12 12 h 13 - Courriel 3274770 - 458713_Bordereau_R02_2020-03-12_AD (devis) 2020-03-12 12 h 17 - Courriel 3274771 - 458713_Bordereau_R02_2020-03-12_AD (bordereau) 2020-03-12 12 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purulator)
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	<a href="#">Madame Ghislaine Dujmovic</a> Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	<b>Commande : (1706448)</b> 2020-02-26 11 h 33 <b>Transmission :</b> 2020-02-26 11 h 33	3271677 - 458713_Addenda no1 2020-03-09 12 h 48 - Courriel 3271678 - 458713_Bordereau (devis) 2020-03-09 12 h 50 - Courriel 3271679 - 458713_Bordereau (bordereau) 2020-03-09 12 h 50 - Téléchargement 3271681 - 458713_DTSM_PCPR_20200306_Addenda_ADD-MTR396522 2020-03-09 12 h 53 - Courriel 3271682 - 458713_Plans 2020-03-09 17 h 34 - Courriel 3274769 - 458713_Addenda 2_2020-03-12_AD 2020-03-12 12 h 13 - Courriel 3274770 - 458713_Bordereau_R02_2020-03-12_AD (devis) 2020-03-12 12 h 17 - Courriel 3274771 - 458713_Bordereau_R02_2020-03-12_AD (bordereau) 2020-03-12 12 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	<a href="#">Monsieur Andrea Bucaro</a> Téléphone	<b>Commande : (1708350)</b> 2020-02-28 15 h 18 <b>Transmission :</b> 2020-02-28 15 h 18	3271677 - 458713_Addenda no1 2020-03-09 12 h 48 - Courriel 3271678 - 458713_Bordereau (devis) 2020-03-09 12 h 50 - Courriel

: 514 325-7729  
Télécopieur  
: 514 325-7183

3271679 - 458713\_Bordereau (bordereau)  
2020-03-09 12 h 50 - Téléchargement

3271681 -  
458713\_DTSI-M\_PCPR\_20200306\_Addenda\_ADD-MTR396522  
2020-03-09 12 h 53 - Courriel

3271682 - 458713\_Plans  
2020-03-09 17 h 34 - Courriel

3274769 - 458713\_Addenda 2\_2020-03-12\_AD  
2020-03-12 12 h 13 - Courriel

3274770 - 458713\_Bordereau\_R02\_2020-03-12\_AD (devis)  
2020-03-12 12 h 17 - Courriel

3274771 - 458713\_Bordereau\_R02\_2020-03-12\_AD (bordereau)  
2020-03-12 12 h 17 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

---

Les Entreprises Michaudville Inc. [Monsieur Sylvain Phaneuf](mailto:Monsieur.Sylvain@mic.ch)  
270 rue Brunet  
Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6  
<http://www.michaudville.com>

Téléphone : 450 446-9933  
Télécopieur : 450 446-1933

**Commande : (1705898)**  
2020-02-25 14 h 53  
**Transmission :**  
2020-02-25 14 h 53

3271677 - 458713\_Addenda no1  
2020-03-09 12 h 48 - Courriel

3271678 - 458713\_Bordereau (devis)  
2020-03-09 12 h 50 - Courriel

3271679 - 458713\_Bordereau (bordereau)  
2020-03-09 12 h 50 - Téléchargement

3271681 -  
458713\_DTSI-M\_PCPR\_20200306\_Addenda\_ADD-MTR396522  
2020-03-09 12 h 53 - Courriel

3271682 - 458713\_Plans  
2020-03-09 17 h 34 - Courriel

3274769 - 458713\_Addenda 2\_2020-03-12\_AD  
2020-03-12 12 h 13 - Courriel

3274770 - 458713\_Bordereau\_R02\_2020-03-12\_AD (devis)  
2020-03-12 12 h 17 - Courriel

3274771 - 458713\_Bordereau\_R02\_2020-03-12\_AD (bordereau)  
2020-03-12 12 h 17 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

---

Les Pavage Céka inc [Madame Julie Tremblay](mailto:MadameJulie.Tremblay@pavagesceka.com)  
1143, boul. St-Jean-Baptiste  
Québec, QC, J6R0H6  
<http://www.pavagesceka.com>

Téléphone : 450 699-6671  
Télécopieur : 450 699-1847

**Commande : (1707985)**  
2020-02-28 10 h 26  
**Transmission :**  
2020-02-28 10 h 26

3271677 - 458713\_Addenda no1  
2020-03-09 12 h 48 - Télécopie

3271678 - 458713\_Bordereau (devis)  
2020-03-09 13 h 21 - Télécopie

3271679 - 458713\_Bordereau (bordereau)  
2020-03-09 12 h 50 - Téléchargement

3271681 -  
458713\_DTSI-M\_PCPR\_20200306\_Addenda\_ADD-MTR396522  
2020-03-09 13 h 04 - Messagerie

3271682 - 458713\_Plans  
2020-03-09 18 h 26 - Messagerie

3274769 - 458713\_Addenda 2\_2020-03-12\_AD  
2020-03-12 12 h 13 - Télécopie

3274770 - 458713\_Bordereau\_R02\_2020-03-12\_AD (devis)  
2020-03-12 12 h 17 - Télécopie

3274771 - 458713\_Bordereau\_R02\_2020-03-12\_AD  
(bordereau)  
2020-03-12 12 h 17 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Pavages Métropolitain Inc.  
3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier  
Saint-Hubert, QC, J3Y6T1

[Madame Julie](#)  
[Milon](#)

Téléphone  
: 450 321-  
2442  
Télécopieur  
: 1888 802-  
9689

**Commande : (1705557)**

2020-02-25 10 h 25

**Transmission :**

2020-02-25 10 h 25

3271677 - 458713\_Addenda no1  
2020-03-09 12 h 48 - Courriel  
3271678 - 458713\_Bordereau (devis)  
2020-03-09 12 h 50 - Courriel  
3271679 - 458713\_Bordereau (bordereau)  
2020-03-09 12 h 50 - Téléchargement  
3271681 -  
458713\_DTSM\_PCPR\_20200306\_Addenda\_ADD-  
MTR396522  
2020-03-09 12 h 53 - Courriel  
3271682 - 458713\_Plans  
2020-03-09 17 h 34 - Courriel  
3274769 - 458713\_Addenda 2\_2020-03-12\_AD  
2020-03-12 12 h 13 - Courriel  
3274770 - 458713\_Bordereau\_R02\_2020-03-12\_AD  
(devis)  
2020-03-12 12 h 17 - Courriel  
3274771 - 458713\_Bordereau\_R02\_2020-03-12\_AD  
(bordereau)  
2020-03-12 12 h 17 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Roxboro Excavation INC..  
1620 Croissant Newman  
Dorval, QC, H9P 2R8

[Madame](#)  
[Johanne](#)  
[Vallée](#)

Téléphone  
: 514 788-  
4660  
Télécopieur  
: 514 788-  
4606

**Commande : (1711035)**

2020-03-04 16 h 53

**Transmission :**

2020-03-04 21 h 47

3271677 - 458713\_Addenda no1  
2020-03-09 12 h 48 - Courriel  
3271678 - 458713\_Bordereau (devis)  
2020-03-09 12 h 50 - Courriel  
3271679 - 458713\_Bordereau (bordereau)  
2020-03-09 12 h 50 - Téléchargement  
3271681 -  
458713\_DTSM\_PCPR\_20200306\_Addenda\_ADD-  
MTR396522  
2020-03-09 12 h 53 - Courriel  
3271682 - 458713\_Plans  
2020-03-09 18 h 26 - Messagerie  
3274769 - 458713\_Addenda 2\_2020-03-12\_AD  
2020-03-12 12 h 13 - Courriel  
3274770 - 458713\_Bordereau\_R02\_2020-03-12\_AD  
(devis)  
2020-03-12 12 h 17 - Courriel  
3274771 - 458713\_Bordereau\_R02\_2020-03-12\_AD  
(bordereau)  
2020-03-12 12 h 17 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

**Dossier # : 1207231025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR-PRCPR 2020). Dépense totale de 4 315 434,33 \$ ( contrat : 3 743 122,12 \$ + contingences: 374 312,21 \$ + incidences: 198 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 458713 - 8 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD1207231025 - Certification de fonds\\_VF.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Annie LANEUVILLE  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872-9964**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-16

Cédric AGO  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-1444**  
**Division : Service des finances ,Direction du conseil et du soutien financier**



**Dossier # : 1208264001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 9163-8478 Québec inc. (Clôtures Summum), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 216 955,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes des terrains de tennis au parc La Fontaine et d'amélioration des installations au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 216 955,98 \$, taxes incluses (contrat : 197 232,71 \$ + contingences : 19 723,27 \$) - Appel d'offres public (20-6491) - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. D'accorder au seul soumissionnaire 9163-8478 Québec inc. (Clôtures Summum), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 197 232,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-6491);
2. D'autoriser une dépense de 19 723,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,05 % par l'agglomération, pour un montant de 112 919,70 \$, taxes incluses.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-04 10:00

**Signataire :** Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208264001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 9163-8478 Québec inc. (Clôtures Summum), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 216 955,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes des terrains de tennis au parc La Fontaine et d'amélioration des installations au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 216 955,98 \$, taxes incluses (contrat : 197 232,71 \$ + contingences : 19 723,27 \$) - Appel d'offres public (20-6491) - (1 soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports souhaite réaliser des travaux de mise aux normes des terrains de tennis au parc La Fontaine et d'amélioration des installations au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Un système de poteaux et de filets séparateurs est actuellement en place à l'intérieur des terrains de tennis situés au parc La Fontaine. Ces équipements sont à la fin de leur durée de vie utile et doivent être remplacés. Les filets séparateurs sont fortement dégradés et ne permettent plus de retenir les balles à l'intérieur des terrains. Le remplacement des poteaux et des filets séparateurs est devenu prioritaire.

Les terrains de tennis situés au parc Jeanne-Mance doivent faire l'objet de travaux d'amélioration pour répondre aux besoins des utilisateurs. Les terrains de tennis ne possèdent aucun filet séparateur actuellement. Ceux-ci permettront de retenir les fausses balles à l'intérieur des terrains de tennis qui seront utilisés notamment pour les cours. De plus, afin de protéger les clôtures existantes des branches d'arbres qui tombent fréquemment le long de l'avenue de l'Esplanade, un dispositif de protection sera installé entre les poteaux. Des panneaux de clôtures additionnels seront aussi mis à la disposition de l'arrondissement pour des besoins futurs.

Le processus suivi dans le présent cas est celui d'un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres public n° 20-6491 a débuté le 2 mars 2020 et s'est terminé 22 jours plus tard, soit le 24 mars 2020. Les soumissions ont été ouvertes le 24 mars 2020, à 13 h 30. L'appel d'offres public a été publié dans le Journal de Montréal la première journée et sur les

sites Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Un addenda a été produit. L'addenda, émis le 11 mars 2020, visait l'ajout d'une précision et d'une annexe au cahier des charges. L'addenda a été envoyé à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits et n'a eu aucun impact sur les prix déposés.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 22 juin 2020.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0569 - Accorder des contrats de services professionnels en ingénierie à Axor Experts-Conseils inc. (893 758,16 \$, taxes incluses) et à WSP Canada inc. (962 858,14 \$, taxes incluses), pour la réalisation de services de génie-conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 135 108,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15404 (3 soum.) / Approuver deux projets de conventions à cet effet.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour des travaux de mise aux normes des terrains de tennis au parc La Fontaine et d'amélioration des installations au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Plus précisément, les travaux comprennent :

- La protection des arbres et des surfaces de jeu durant les travaux (parcs La Fontaine et Jeanne-Mance);
- L'installation de nouveaux poteaux et de filets séparateurs (parc La Fontaine);
- L'installation d'un système de filets séparateurs (parc Jeanne-Mance);
- L'installation d'un dispositif de renforcement sur les clôtures existantes (parc Jeanne-Mance);
- La fourniture de panneaux de clôtures additionnels (parc Jeanne-Mance).

Le pourcentage de contingences a été fixé à 10 % du contrat, soit 19 723,27 \$, taxes incluses.

Accessibles à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un seul entrepreneur général.

Le seul preneur du cahier des charges est l'entrepreneur 9163-8478 Québec inc. (Clôtures Summum). Cet entrepreneur est spécialisé dans les travaux de clôtures, mais détient tout de même les licences d'entrepreneur général requises au contrat.

## **JUSTIFICATION**

L'unique entrepreneur général ayant pris possession du cahier des charges a déposé une soumission conforme. De ce fait, aucun avis de désistement n'a été déposé.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Prix de base (sans taxes)</b>	<b>Taxes</b>	<b>Total (taxes incl.)</b>
9163-8478 Québec Inc. F.A.R.S Clôtures Summum	171 544,00 \$	25 688,71 \$	197 232,71 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	162 300,00 \$	24 304,43 \$	186 604,43 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	197 232,71 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	0,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	s.o.
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	s.o.
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	10 628,28 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	5,70 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	s.o.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	s.o.

Les prix déposés par le seul soumissionnaire conforme sont supérieurs de 5,70 % à l'estimation réalisée à l'interne.

Les prix déposés initialement par le seul soumissionnaire conforme étaient de 219 652,84 \$, ce qui représentait un écart de 17,71 % par rapport à l'estimation réalisée à l'interne.

L'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) prévoit que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

Considérant l'écart de prix observé et dans le contexte où une seule soumission conforme a été déposée, une négociation a donc été entamée avec le soumissionnaire. Les négociations ont permis de constater une anomalie dans un des taux unitaires inscrits par le soumissionnaire. Le soumissionnaire a révisé le taux unitaire, réduisant du même coup le montant de sa soumission de 22 420,13 \$, taxes incluses. Aucune modification n'a été apportée aux documents contractuels de la Ville.

Le Service de l'approvisionnement confirme que cette procédure de négociation respecte la LCV, tant que la Ville ne change pas les autres obligations, ce qu'elle n'a pas fait dans le cas présent.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la *Politique de gestion contractuelle de la Ville*. Son numéro de licence RBQ est le 8353-4586-12.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de ce contrat s'élevant à la somme de 216 955,98 \$, taxes incluses, est réparti comme suit :

Travaux prévus au programme G34800 parc La Fontaine :

- Un montant de 94 578,44 \$ pour les travaux;
- Un montant de 9 457,84 \$ pour les contingences de construction.

Travaux prévus au programmes G34250 parc Jeanne-Mance :

- Un montant de 102 654,27 \$ pour les travaux;
- Un montant de 10 265,43 \$ pour les contingences de construction.

Le montant lié aux contingences servira en cas d'imprévus ou si des mesures de préventions sanitaires non prévues au cahier des charges sont requises.

Un montant maximal de 198 109,73 \$, net de ristournes, sera financé comme suit :

- Un montant de 94 998,99 \$, net de ristournes, soit 47,95 % des dépenses, sera assumé par la ville centre via le règlement d'emprunt n° 16-057-1 Travaux Aménagement Parcs CM17 1044;
- Un montant de 103 110,74 \$, net de ristournes, soit 52,05 % des dépenses, sera assumé par l'agglomération via le règlement d'emprunt n° RCG 19-033 Prog. réaménagement parc Mont-Royal CG19 0631.

Le parc Jeanne-Mance est situé dans le site patrimonial du Mont-Royal. L'agglomération devra ainsi assumer les dépenses des travaux prévus au parc Jeanne-Mance.

Les montants seront dépensés en totalité en 2020.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les interventions projetées s'inscrivent dans une démarche globale en lien avec les orientations du Plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal. De ce fait, elles visent à améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les poteaux du parc La Fontaine risquent de basculer si une intervention permanente n'est pas réalisée. Les nouveaux équipements devront être fabriqués sur mesure, impliquant certains délais d'approvisionnement. L'octroi du contrat est donc souhaité dans les meilleurs délais. Un report d'octroi augmenterait le délai d'intervention, impliquant du même coup des risques pour la sécurité des usagers.

L'absence de filets séparateurs au parc Jeanne-Mance entraîne des difficultés de jeu pour les usagers des terrains de tennis. L'installation d'un dispositif de protection sur les clôtures permettra de limiter les risques de dommages et sécurisera de manière adéquate les terrains de tennis et les joueurs.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le début des travaux sera conditionnel à ce que toutes les mesures de préventions sanitaires, recommandées par la Direction régionale de santé publique de Montréal, puissent être mises en place par l'entrepreneur, comme prévu aux articles 4.2.1 « Lois » et 4.3.4 « Loi sur la santé et la sécurité du travail » du Cahier des clauses administratives générales (CCAG).

Advenant des frais supplémentaires recevables, les contingences de construction permettront de financer la mise en place de ces mesures, si requises, selon les modalités prévues à l'article 5.1.11 « Gestion des changements » du CCAG. Si un arrêt des travaux

est requis, il sera également possible de suspendre ou différer les travaux temporairement, de prolonger le délai de réalisation ou de résilier le contrat, comme prévu aux articles 4.5.2.2 « Résiliation », 5.1.9 « Modification apportée aux délais », 5.1.13 « Suspension des travaux » et 5.1.21 « Travaux différés » du CCAG.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Passage au comité exécutif : 13 mai 2020  
Passage au conseil municipal : 25 mai 2020  
Octroi du contrat au conseil d'agglomération : 28 mai 2020  
Début des travaux : mi-juin 2020  
Date visée pour la fin des travaux : fin juillet 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nathalie BÉGIN, Le Plateau-Mont-Royal  
Stéphanie-Anne GARON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Stéphanie-Anne GARON, 6 avril 2020  
Nathalie BÉGIN, 3 avril 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe AFFLECK  
Architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Jasmin CORBEIL  
Chef de division - Réalisation des projets

Le : 2020-04-03

**Tél :** 514-872-7062  
**Télécop. :**

**Tél :** 514-872-8751  
**Télécop. :** 872-1416

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
Directeur(trice) - aménagements des parcs et  
espaces publics

**Tél :** 514 872-5638  
**Approuvé le :** 2020-04-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)

**Tél :** 514.872.1456  
**Approuvé le :** 2020-04-23

**Dossier # : 1208264001**

**Unité administrative responsable :** Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation

**Objet :** Accorder un contrat à 9163-8478 Québec inc. (Clôtures Summum), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 216 955,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes des terrains de tennis au parc La Fontaine et d'amélioration des installations au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 216 955,98 \$, taxes incluses (contrat : 197 232,71 \$ + contingences : 19 723,27 \$) - Appel d'offres public (20-6491) - (1 soumissionnaire).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[1208264001b MAN terrains tennis - Clotures Summum.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jorge PALMA-GONZALES  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-4014

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-28

Alpha OKAKESEMA  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514 872-5872  
**Division :** Service des finances - Dir. conseil et soutien financiers



**Dossier # : 1208177001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder deux contrats pour la réalisation de divers travaux mineurs en architecture du paysage dans les parcs-nature aux entrepreneurs suivants : Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour le lot 1, et à Les Aménagements Fleurs-O-Pavé inc. pour le lot 2, pour la construction de divers travaux mineurs en architecture de paysage dans les parcs-nature; dépense totale de 1 238 525,43 \$, taxes incluses – (Contrats : 1 008 953,24 \$ taxes incluses, contingences : 100 895,32 \$, variation de quantité : 100 895,32 \$ et incidences : 27 781,55 \$) – Appel d’offres public 19-6458 – Cinq (5) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les Aménagements Fleurs-O-Pavé inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat pour la réalisation de divers travaux en architecture du paysage dans les parcs-nature, pour une somme maximale de 406 993,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6458;
2. d'autoriser une dépense de 40 699,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 40 699,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
4. d'autoriser une dépense de 13 578,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

**5. de recommander au conseil d'agglomération :**

6. d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour la réalisation de divers travaux en architecture du paysage dans les parcs-nature, pour une somme maximale de 601 960,12 \$, taxes incluses,

conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6458;

7. d'autoriser une dépense de 60 196,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

8. d'autoriser une dépense de 60 196,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

9. d'autoriser une dépense de 14 203,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

10. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-04-17 08:26

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208177001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder deux contrats pour la réalisation de divers travaux mineurs en architecture du paysage dans les parcs-nature aux entrepreneurs suivants : Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour le lot 1, et à Les Aménagements Fleurs-O-Pavé inc. pour le lot 2, pour la construction de divers travaux mineurs en architecture de paysage dans les parcs-nature; dépense totale de 1 238 525,43 \$, taxes incluses – (Contrats : 1 008 953,24 \$ taxes incluses, contingences : 100 895,32 \$, variation de quantité : 100 895,32 \$ et incidences : 27 781,55 \$) – Appel d’offres public 19-6458 – Cinq (5) soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'audit des parcs-nature a révélé la désuétude de leurs équipements et infrastructures qui ont atteint la fin de leur vie utile. Afin de réaliser certains travaux, un appel d'offres de construction pour divers travaux mineurs en architecture du paysage dans les parcs-nature a été réalisé. Une planification quinquennale regroupant des mandats de démolition, terrassement, nivellement, plantation et remplacement de mobilier a été élaborée afin que la sécurité des visiteurs et la protection du milieu naturel soient assurées. La valeur estimée de chacun des mandats varie de 50 000.00 \$ à 200 000.00 \$

La stratégie de sollicitation du marché compte deux (2) lots : l'un regroupe les parcs-nature de Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny, du Bois-d'Anjou, du Bois-de-Saraguay et de l'Île-de-la-Visitation, et le second, les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Cap-Saint-Jacques, du Bois-de-Liesse, de l'Anse-à-l'Orme, des Rapides-du-Cheval-Blanc et le parc agricole du Bois-de-la-Roche.

Il a été publié le 17 janvier 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. La durée de la publication dans le SÉAO a été de 41 jours. L'appel d'offres était ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives et selon les termes des instructions aux soumissionnaires incluses au cahier

des charges. La durée de validité des soumissions est fixée à 120 jours suivant la date d'ouverture du 27 février 2020. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 26 juin 2020.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

## **DESCRIPTION**

Chaque entreprise retenue réalisera sur demande et selon le besoin, les divers mandats de travaux mineurs en architecture de paysage. Les travaux comprennent :

- protection du milieu naturel;
- travaux de démolition;
- travaux de terrassement, de drainage et de nivellement;
- travaux de surfaces (sentiers de poussière de pierre, chemin de service d'asphalte, sentier de pavés de béton préfabriqué, etc.);
- fourniture et de l'installation de mobiliers;
- travaux de menuiserie;
- plantation de végétaux;
- remise en état des sites.

### Contingences et incidences

Un montant représentant 10 % de la valeur des contrats est prévu pour les contingences et un montant additionnel représentant 10 % de la valeur des contrats est prévu pour la variation des quantités.

Les incidences représentent 2,5 % du montant total du contrat excluant les contingences, soit 27 727,18 \$, taxes incluses. Ce montant comprend les frais affectés suivants :

- contrôle qualitatif;
- diverses expertises techniques;
- impression des documents pour appel d'offres.

### Processus d'appel d'offres

Le processus d'appel d'offres public a débuté le 17 janvier 2020 pour se terminer 41 jours plus tard. Il a été publié le 17 janvier 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 27 février 2020.

Les documents ont été pris par un total de 13 entrepreneurs, dont 5 ont déposé une soumission pour le lot N° 1 et 8 pour le lot N° 2.

Cinq (5) addenda furent émis afin de préciser certains aspects du cahier des charges :

- addenda 1 (24 janvier 2020) : questions et réponses;
- addenda 2 (3 février 2020) : modifications au bordereau, questions et réponses;
- addenda 3 (10 février 2020) : questions et réponses;
- addenda 4 (17 février 2020) : questions et réponses;
- addenda 5 (20 février 2020) : questions et réponses.

## JUSTIFICATION

Sur la totalité des treize (13) entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, 5 ont déposé une soumission pour le lot N° 1 et 4 pour le lot N° 2. Cela représente 39 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 61 % n'ayant pas déposé de soumission. Aucun soumissionnaire n'a complété le formulaire de désistement, à cet effet, on ne peut connaître les vrais motifs de ne pas soumissionner.

À la suite de l'analyse, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés non conformes pour le lot N° 1 et trois (3) non conformes pour le lot N° 2 pour des raisons administratives, dont le dépassement de 7 % de la valeur totale de la soumission à l'item *Assurances, garanties et frais généraux de chantier*.

SOUMISSIONS CONFORMES	Lot 1	Lot 2	TOTAL
	Coût total (taxes incluses)	Coût total (taxes incluses)	(TAXES INCLUSES)
Les Terrassements Multi-Paysage inc.	601 960,12 \$	non conforme	601 960,12 \$
Les Aménagements Fleurs-O-Pavé inc.	non conforme	406 993,12 \$	406 993,12 \$
Aménagements Natur'eau-Lac inc.	non conforme	539 477,65 \$	539 477,65 \$
Construction Novotek inc.	non conforme	non conforme	-
9346-2182 Québec Inc. (Construction & Excavation MAP 2000)	non conforme	non conforme	-
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>			
	574 025,25 \$	410 294,84 \$	984 320,10 \$
<b>Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)</b>			
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions	601 960,12 \$	473 235,39 \$	S/O
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]	0,00 %	16,28 %	S/O
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)</b>			
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	-	132 484,53 \$	S/O
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)</b>			
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]	-%	32,55 %	S/O
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>			
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	27 934,87 \$	(3 301,72) \$	S/O
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>			
	4,87 %	-0,80 %	S/O

VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	-	132 484,53 \$	S/O
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	-%	32,55 %	S/O
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			
Montant total à octroyer	601 960,12 \$	406 993,12 \$	1 008 953,24 \$

Conformité de la soumission :

Les validations requises ont été réalisées, selon lesquelles les adjudicataires recommandés ne font pas partie des listes des entreprises à licences restreintes, ni de la liste des firmes à rendement insatisfaisant et n'étaient pas rendus non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'était pas requise pour cet appel d'offres.

Les adjudicataires sont conformes, en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire pour le lot 1 est supérieur de 4,9 % à l'estimation réalisée à l'interne alors que le prix déposé par le plus bas soumissionnaire pour le lot 2 est inférieur de 0,8 % à l'estimation réalisée à l'interne. Ainsi, suite au lancement de l'appel d'offres public N° 19-6458, il est recommandé d'octroyer les contrats aux deux (2) soumissionnaires suivants :

- Lot 1 : Les Terrassements Multi-Paysages inc. (601 960,12 \$, taxes incluses)
- Lot 2 : Les Aménagements Fleurs-O-Pavés inc. (406 993,12 \$, taxes incluses)

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal des contrats à octroyer est de 1 238 525,43 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 100 895,32 \$, des variations de quantité de 100 895,32 \$ et des incidences de 27 781,55 \$, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 130 938,80 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération N° RCG 16-049 – « Réaménagement des parcs-nature ».

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020 -2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
--------	------	------	------	-----------	-------

34300 – Programme de réaménagement du réseau des grands parcs de Montréal	377	377	377	-	1 131
	377	377	377	-	1 131

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet s'inscrit en respect du Plan corporatif de Montréal en développement durable et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020. En vue de protéger et de maximiser la biodiversité, les plantations seront composées uniquement d'espèces indigènes. Les ressources naturelles extraites seront réutilisées sur le site.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les futurs travaux mineurs amélioreront de façon significative les infrastructures et aménagements qui desservent les usagers des parcs-nature.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le début de la réalisation des travaux est prévue pour l'automne 2020. Les travaux seront reportés si leur réalisation ne respecte pas les directives liées à la Covid-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun plan de communication n'est associé avec le service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 13 mai 2020  
 Conseil municipal : 25 mai 2020  
 Conseil d'agglomération : 28 mai 2020  
 Début du contrat : juin 2020  
 Fin du contrat : printemps 2022

Il est également prévu au devis, une possibilité de prolongation du contrat d'une durée d'une année supplémentaire. En effet, sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé de douze mois chacune, pour un maximum d'une (1) prolongation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Steve BILODEAU BALATTI, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Steve BILODEAU BALATTI, 6 mars 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patricia DI GENOVA  
conseiller(ère) en planification

**Tél :** 514-280-2324  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-16

Anne DESAUTELS  
Chef de division

**Tél :** 514 280-6721  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)  
**Tél :** 514.872.1456  
**Approuvé le :** 2020-04-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)  
**Tél :** 514.872.1456  
**Approuvé le :** 2020-04-14

S:\GESTION\DES\DOS\SIERS\1800\_001\_SGP\VMR19-6458\_ENTENTE\CADRE\_TTRAVAUX\_MINEURS\_EN\_PARC\_NATURE00\_PLANS12\_ESQUISSES\_MANDATS\_PREL\_AVENIR\19-6458\_AA-L

Lac des Deux-Montagnes

Lot 1

Lot 1

Lot 1

Lot 1

Laval

Lot 1

Lot 1

Lot 2

Lot 2

Lot 2

Lot 2

Lac Saint - Louis

Île de Montréal

Longueuil

Fleuve Saint-Laurent



TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES - TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports



Chef de division : Anne Desautels

Nom du Projet : Divers travaux mineurs en architecture de paysage dans les parcs-nature

Titre du plan : Annexe 4 - Localisation des lots

Échelle: -

Date d'émission: 8 janvier 2020

Dessiné par	FML	Index 1800_001
Chargé de projet	Frédérique Magnan-Lauzon	
Approuvé par	Anne Desautels	No 01
No du Projet	19-6458	

**Numéro** : 19-6458

**Numéro de référence** : 1334686

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Divers travaux mineurs en architecture de paysage en parc-nature

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Aménagements Natur'Eau-Lac 164 Miquelon Saint-Camille, QC, J0A 1G0 NEQ : 1164817539	<u>Monsieur Jonathan Bolduc</u> Téléphone : 819 570-8247 Télécopieur : 819 821-3026	<b>Commande : (1693986)</b> 2020-02-05 11 h 10 <b>Transmission :</b> 2020-02-05 16 h 21	3241187 - 19-6458_Addenda 01 2020-02-05 11 h 10 - Téléchargement 3246609 - 19-6458_Addenda 02 (devis) 2020-02-05 11 h 10 - Téléchargement 3246610 - 19-6458_Addenda 02 (plan) 2020-02-05 11 h 10 - Messagerie 3246611 - 19-6458_Addenda 02 (bordereau) 2020-02-05 11 h 10 - Téléchargement 3251578 - 19-6458_Addenda 03 2020-02-10 21 h 59 - Courriel 3256570 - 19-6458_Addenda 04 2020-02-17 15 h 24 - Courriel 3259478 - Addenda no.05 2020-02-20 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Aménagements Sud-Ouest 320 boul Pierre-Boursier Châteauguay, QC, J6J 4Z2 NEQ : 1160680998	<u>Monsieur Alain Provost</u> Téléphone : 450 699-1368 Télécopieur : 450 699-4847	<b>Commande : (1684510)</b> 2020-01-17 12 h 54 <b>Transmission :</b> 2020-01-17 13 h 23	3241187 - 19-6458_Addenda 01 2020-01-24 15 h 01 - Courriel 3246609 - 19-6458_Addenda 02 (devis) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246610 - 19-6458_Addenda 02 (plan) 2020-02-04 10 h 33 - Messagerie 3246611 - 19-6458_Addenda 02 (bordereau) 2020-02-04 9 h 44 - Téléchargement 3251578 - 19-6458_Addenda 03 2020-02-10 21 h 59 - Courriel 3256570 - 19-6458_Addenda 04 2020-02-17 15 h 24 - Courriel 3259478 - Addenda no.05 2020-02-20 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> BB lawn and stone 2225 Hymus suite 210 Dorval, QC, H9p1j8 NEQ : 1165810731	<u>Monsieur Jon Bowden</u> Téléphone : 514 426-7174 Télécopieur : 514 671-0201	<b>Commande : (1684446)</b> 2020-01-17 11 h 24 <b>Transmission :</b> 2020-01-17 11 h 24	3241187 - 19-6458_Addenda 01 2020-01-24 15 h 01 - Courriel 3246609 - 19-6458_Addenda 02 (devis) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246610 - 19-6458_Addenda 02 (plan) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246611 - 19-6458_Addenda 02 (bordereau) 2020-02-04 9 h 44 - Téléchargement 3251578 - 19-6458_Addenda 03 2020-02-10 21 h 59 - Courriel 3256570 - 19-6458_Addenda 04 2020-02-17 15 h 24 - Courriel

			3259478 - Addenda no.05 2020-02-20 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 <a href="http://www.grouperideric.ca">http://www.grouperideric.ca</a> NEQ : 1169078178	<u>Monsieur Alexandre Coulombe</u> Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	<b>Commande : (1684435)</b> 2020-01-17 11 h 16 <b>Transmission :</b> 2020-01-17 11 h 16 3241187 - 19-6458_Addenda 01 2020-01-24 15 h 01 - Courriel 3246609 - 19-6458_Addenda 02 (devis) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246610 - 19-6458_Addenda 02 (plan) 2020-02-04 10 h 31 - Messagerie 3246611 - 19-6458_Addenda 02 (bordereau) 2020-02-04 9 h 44 - Téléchargement 3251578 - 19-6458_Addenda 03 2020-02-10 21 h 59 - Courriel 3256570 - 19-6458_Addenda 04 2020-02-17 15 h 24 - Courriel 3259478 - Addenda no.05 2020-02-20 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Construction MAP 2000   9346-2182 Québec Inc 8101, rue Elmslie, suite 200 Montréal, QC, H8N2W6 NEQ : 1172086713	<u>Monsieur Benoit Martin</u> Téléphone : 514 365-6667 Télécopieur : 514 935-0071	<b>Commande : (1686764)</b> 2020-01-22 14 h 31 <b>Transmission :</b> 2020-01-22 14 h 31 3241187 - 19-6458_Addenda 01 2020-01-24 15 h 01 - Courriel 3246609 - 19-6458_Addenda 02 (devis) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246610 - 19-6458_Addenda 02 (plan) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246611 - 19-6458_Addenda 02 (bordereau) 2020-02-04 9 h 44 - Téléchargement 3251578 - 19-6458_Addenda 03 2020-02-10 21 h 59 - Courriel 3256570 - 19-6458_Addenda 04 2020-02-17 15 h 24 - Courriel 3259478 - Addenda no.05 2020-02-20 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Construction Novotek 5313 boul cléroux Laval, QC, H7T 2E5 NEQ : 1170532213	<u>Monsieur Sylvain Pronovost</u> Téléphone : 450 688-9293 Télécopieur :	<b>Commande : (1686878)</b> 2020-01-22 16 h 19 <b>Transmission :</b> 2020-01-22 18 h 11 3241187 - 19-6458_Addenda 01 2020-01-24 15 h 01 - Courriel 3246609 - 19-6458_Addenda 02 (devis) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246610 - 19-6458_Addenda 02 (plan) 2020-02-04 10 h 33 - Messagerie 3246611 - 19-6458_Addenda 02 (bordereau) 2020-02-04 9 h 44 - Téléchargement 3251578 - 19-6458_Addenda 03 2020-02-10 21 h 59 - Courriel 3256570 - 19-6458_Addenda 04 2020-02-17 15 h 24 - Courriel 3259478 - Addenda no.05 2020-02-20 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie  
(Purolator)

<input type="checkbox"/> Construction Triselect Inc. 9590 Boul. Henri-Bourassa Est 205 Montréal, QC, H1e 2S4 NEQ : 1165525917	<u>Monsieur Rodolphe Ocsay</u> Téléphone : 514 900-9102 Télécopieur :	<b>Commande : (1685985)</b> 2020-01-21 13 h 29 <b>Transmission :</b> 2020-01-21 13 h 29	3241187 - 19-6458_Addenda 01 2020-01-24 15 h 01 - Courriel 3246609 - 19-6458_Addenda 02 (devis) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246610 - 19-6458_Addenda 02 (plan) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246611 - 19-6458_Addenda 02 (bordereau) 2020-02-04 9 h 44 - Téléchargement 3251578 - 19-6458_Addenda 03 2020-02-10 21 h 59 - Courriel 3256570 - 19-6458_Addenda 04 2020-02-17 15 h 24 - Courriel 3259478 - Addenda no.05 2020-02-20 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Lanco Amenagement INC. 1110 Place Verner Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1143790237	<u>Monsieur Kevin Langlois</u> Téléphone : 450 661-4444 Télécopieur : 450 664-4555	<b>Commande : (1687744)</b> 2020-01-24 9 h 23 <b>Transmission :</b> 2020-01-24 9 h 25	3241187 - 19-6458_Addenda 01 2020-01-24 15 h 01 - Courriel 3246609 - 19-6458_Addenda 02 (devis) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246610 - 19-6458_Addenda 02 (plan) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246611 - 19-6458_Addenda 02 (bordereau) 2020-02-04 9 h 44 - Téléchargement 3251578 - 19-6458_Addenda 03 2020-02-10 21 h 59 - Courriel 3256570 - 19-6458_Addenda 04 2020-02-17 15 h 24 - Courriel 3259478 - Addenda no.05 2020-02-20 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Aménagements Fleurs-O-Pavé 191 Joseph M. Parent Notre-Dame-des-Prairies, QC, J6E 0S1 <a href="http://www.fleurs-o-pave.com">http://www.fleurs-o-pave.com</a> NEQ : 1164493570	<u>Monsieur P.A. Savignac</u> Téléphone : 450 752-5656 Télécopieur : 450 398-1127	<b>Commande : (1684656)</b> 2020-01-17 15 h 31 <b>Transmission :</b> 2020-01-17 15 h 31	3241187 - 19-6458_Addenda 01 2020-01-24 15 h 01 - Courriel 3246609 - 19-6458_Addenda 02 (devis) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246610 - 19-6458_Addenda 02 (plan) 2020-02-04 9 h 44 - Courriel 3246611 - 19-6458_Addenda 02 (bordereau) 2020-02-04 9 h 44 - Téléchargement 3251578 - 19-6458_Addenda 03 2020-02-10 21 h 59 - Courriel 3256570 - 19-6458_Addenda 04 2020-02-17 15 h 24 - Courriel 3259478 - Addenda no.05 2020-02-20 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Entreprises Ventec Inc	<u>Monsieur Gino Ventura</u>	<b>Commande : (1685935)</b>	3241187 - 19-6458_Addenda 01

5600 rue Notre-Dame O Bureau 104  
Montréal, QC, H4C 1V1  
NEQ : 1145668878

Téléphone : 514 932-5600  
Télécopieur : 514 932-8972

2020-01-21 12 h 22  
**Transmission :**  
2020-01-21 20 h 49

2020-01-24 15 h 01 - Télécopie  
3246609 - 19-6458\_Addenda 02 (devis)  
2020-02-04 9 h 45 - Télécopie  
3246610 - 19-6458\_Addenda 02 (plan)  
2020-02-04 10 h 34 - Messagerie  
3246611 - 19-6458\_Addenda 02 (bordereau)  
2020-02-04 9 h 44 - Téléchargement  
3251578 - 19-6458\_Addenda 03  
2020-02-10 22 h - Télécopie  
3256570 - 19-6458\_Addenda 04  
2020-02-17 15 h 24 - Télécopie  
3259478 - Addenda no.05  
2020-02-20 13 h 34 - Télécopie  
Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Ramcor Construction Inc.  
8085 rue Champ D'Eau  
Arrondissement Saint-Léonard  
Montréal, QC, H1P 1Y1  
NEQ : 1161184792

Monsieur Guy Cormier  
Téléphone : 514 329-4545  
Télécopieur : 514 329-4818

**Commande : (1685092)**  
2020-01-20 11 h 10  
**Transmission :**  
2020-01-20 12 h 48

3241187 - 19-6458\_Addenda 01  
2020-01-24 15 h 01 - Télécopie  
3246609 - 19-6458\_Addenda 02 (devis)  
2020-02-04 9 h 45 - Télécopie  
3246610 - 19-6458\_Addenda 02 (plan)  
2020-02-04 10 h 32 - Messagerie  
3246611 - 19-6458\_Addenda 02 (bordereau)  
2020-02-04 9 h 44 - Téléchargement  
3251578 - 19-6458\_Addenda 03  
2020-02-10 22 h - Télécopie  
3256570 - 19-6458\_Addenda 04  
2020-02-17 15 h 25 - Télécopie  
3259478 - Addenda no.05  
2020-02-20 13 h 34 - Télécopie  
Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Saho construction  
424 boul. Raymond  
Québec, QC, G1C8K9  
NEQ : 1167019216

Monsieur Dan Renaud  
Téléphone : 418 614-3425  
Télécopieur : 418 661-1177

**Commande : (1689077)**  
2020-01-27 22 h 42  
**Transmission :**  
2020-01-28 7 h 21

3241187 - 19-6458\_Addenda 01  
2020-01-27 22 h 42 - Téléchargement  
3246609 - 19-6458\_Addenda 02 (devis)  
2020-02-04 9 h 45 - Télécopie  
3246610 - 19-6458\_Addenda 02 (plan)  
2020-02-04 10 h 34 - Messagerie  
3246611 - 19-6458\_Addenda 02 (bordereau)  
2020-02-04 9 h 44 - Téléchargement  
3251578 - 19-6458\_Addenda 03  
2020-02-10 22 h - Télécopie  
3256570 - 19-6458\_Addenda 04  
2020-02-17 15 h 25 - Télécopie  
3259478 - Addenda no.05  
2020-02-20 13 h 34 - Télécopie  
Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Terrassement Multi-Paysages  
1355 rue Lépine  
Joliette, QC, J6E 4B7  
NEQ : 1140382590

Monsieur Stéphane Valois  
Téléphone : 450 756-1074  
Télécopieur : 450 756-8997

**Commande : (1686634)**  
2020-01-22 11 h 54  
**Transmission :**  
2020-01-22 11 h 54

3241187 - 19-6458\_Addenda 01  
2020-01-24 15 h 01 - Courriel  
3246609 - 19-6458\_Addenda 02 (devis)  
2020-02-04 9 h 44 - Courriel  
3246610 - 19-6458\_Addenda 02 (plan)  
2020-02-04 9 h 44 - Courriel

3246611 - 19-6458\_Addenda 02  
(bordereau)  
2020-02-04 9 h 44 - Téléchargement  
3251578 - 19-6458\_Addenda 03  
2020-02-10 21 h 59 - Courriel  
3256570 - 19-6458\_Addenda 04  
2020-02-17 15 h 24 - Courriel  
3259478 - Addenda no.05  
2020-02-20 13 h 33 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

- 
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
  - Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
  - Organisme public.

**Dossier # : 1208177001**

**Unité administrative responsable :** Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature

**Objet :** Accorder deux contrats pour la réalisation de divers travaux mineurs en architecture du paysage dans les parcs-nature aux entrepreneurs suivants : Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour le lot 1, et à Les Aménagements Fleurs-O-Pavé inc. pour le lot 2, pour la construction de divers travaux mineurs en architecture de paysage dans les parcs-nature; dépense totale de 1 238 525,43 \$, taxes incluses – (Contrats : 1 008 953,24 \$ taxes incluses, contingences : 100 895,32 \$, variation de quantité : 100 895,32 \$ et incidences : 27 781,55 \$) – Appel d’offres public 19-6458 – Cinq (5) soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[1208177001 Trav Architecture Parcs Nature AO 19 6458.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jerry BARTHELEMY  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-5066**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-26

Alpha OKAKESEMA  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-5872**  
**Division :** Direction du Conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1208798001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder deux soutiens financiers à Intégration Jeunesse du Québec Inc., pour l'année 2020, soit un soutien de 300 000 \$ pour réaliser le projet « Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine et volet Moniteurs de camp » et un de 50 000 \$ pour le projet « Ateliers Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les deux projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc., pour l'année 2020, pour réaliser le projet « Ateliers Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc., pour l'année 2020, dont 165 100 \$ pour réaliser le projet « Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine » et 134 900 \$ pour le projet « Camps pédagogiques: volet Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la

gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-04-27 09:40

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208798001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder deux soutiens financiers à Intégration Jeunesse du Québec Inc., pour l'année 2020, soit un soutien de 300 000 \$ pour réaliser le projet « Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine et volet Moniteurs de camp » et un de 50 000 \$ pour le projet « Ateliers Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les deux projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Celle-ci a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2018. À l'été 2018, une nouvelle Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) a été signée pour cinq ans, couvrant la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023, pour une somme totale de 44,75 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu;

- Répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG19 0235 du 16 mai 2019**

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)

### **CE19 0714 du 1er mai 2019**

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Ateliers Jeunesse », pour l'année 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)

### **CG18 0440 du 23 août 2018**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

### **CG18 0372 du 21 juin 2018**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018

### **CG18 0361 du 21 juin 2018**

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour le projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

### **CE18 1074 du 13 juin 2018**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 \$, dont 100 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Programme Valorisation Jeunesse » (...), pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

**CG17 0250 du 15 juin 2017**

Accorder un soutien financier de 400 000 \$, pour l'année 2017, à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (2013-2017)

**CG17 0195 du 18 mai 2017**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194), afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

**CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

**CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

**DESCRIPTION**

**Organisme : Intégration Jeunesse du Québec inc.**

**Projet : « Ateliers Jeunesse »**

**Soutien : 50 000 \$**

Ce projet permettra à des jeunes de 15 à 17 ans de se préparer à occuper leur premier emploi. L'objectif est d'offrir à 280 jeunes des ateliers de préparation à l'emploi et du soutien à la recherche d'emploi. Un suivi sera assuré auprès des jeunes qui se seront trouvés un emploi à l'été 2020. En parallèle, des employeurs seront sollicités afin d'obtenir des offres d'emploi à être diffusés aux jeunes. Ces employeurs seront accompagnés afin de favoriser l'intégration des jeunes en emploi, mais en leur offrant également du soutien pour la gestion de la diversité. Les jeunes sont en majorité issus de la diversité. Ils fréquentent des écoles de milieu défavorisés dont une majorité proviendra des classes d'accueil.

**Organisme : Intégration Jeunesse du Québec inc.**

**Soutien : 300 000 \$**

**Projets : « Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine » et « Camps pédagogiques: volet Moniteurs de camp de jour »**

**« Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine » - (165 100 \$)**

Le projet des sauveteurs de piscine vise à offrir aux jeunes principalement issus des communautés culturelles et des minorités visibles qui fréquentent des écoles à milieux défavorisés la chance d'intégrer le marché du travail. L'idée est de les former à titre de sauveteurs de piscine pour ensuite leur permettre d'être embauchés durant l'été et de vivre pour la plupart leur première expérience de travail au Québec. Il vise à briser le phénomène

d'exclusion sociale en offrant un emploi stimulant et valorisant aux jeunes. Il permet de lutter contre la pauvreté et contribue à former la relève en leur offrant gratuitement une formation adaptée et un support à l'emploi. Il favorise ainsi l'amélioration de la qualité de vie et apporte un soutien à la famille et à l'enfance. Il a également pour but d'aider à la persévérance scolaire, car le projet permet à plusieurs jeunes de trouver ou confirmer leur orientation de carrière. Il offre aussi la possibilité aux jeunes qui se placent à la Ville de Montréal de poursuivre leurs emplois au sein de cet employeur ce qui leur permet d'avoir un bel avenir devant eux. Il amène également les jeunes à développer leur sentiment d'appartenance, d'établir des liens durables avec la communauté et de créer de nouvelles amitiés dans les ateliers de formation ce qui contribue à réduire l'isolement sociale des jeunes.

### **« Camps pédagogiques: volet Moniteurs de camp de jour » - (134 900 \$)**

Le projet des moniteurs de camp de jour vise à offrir aux jeunes principalement issus des communautés culturelles et des minorités visibles qui fréquentent des écoles à milieux défavorisés la chance d'intégrer le marché du travail. L'idée est de les former à titre de moniteurs de camps de jour pour ensuite leur permettre d'être embauchés durant l'été et de vivre pour la plupart leur première expérience de travail au Québec. Le projet vise à briser le phénomène d'exclusion sociale en offrant aux jeunes un emploi stimulant et valorisant. Il permet de lutter contre la pauvreté et contribue à former la relève en leur offrant gratuitement une formation adaptée et un support à l'emploi. Il favorise ainsi l'amélioration de la qualité de vie et apporte un soutien à la famille et à l'enfance. Il a également pour but d'aider à la persévérance scolaire, car le projet permet à plusieurs de trouver ou confirmer leur orientation de carrière. Il permet aussi aux jeunes de développer leur sentiment d'appartenance, d'établir des liens durables avec la communauté et de créer de nouvelles amitiés dans les ateliers de formation ce qui contribue à réduire l'isolement sociale des jeunes.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) certifie que les projets déposés dans ce dossier décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

Ces projets s'adressent principalement à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de la Ville dans le cadre de la Politique en développement social, dont plus spécifiquement l'axe visant à favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble. Le SDIS a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration des immigrants ainsi que des familles et des jeunes issus des communautés culturelles. Après analyse des résultats antérieurs des projets « Camps pédagogiques » et « Ateliers Jeunesse », des demandes présentées cette année, le soutien financier à ces trois projets est recommandé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier soit une somme de 350 000 \$ est prévu au SDIS et est entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années pour ces projets, dont « Ateliers Jeunesse » qui en est à sa deuxième édition, se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2020	Soutien MTESS / projet global (%)
		2017	2018	2019		
Intégration Jeunesse du Québec Inc.	« Ateliers Jeunesse »	-	-	50 000 \$	50 000 \$	14,3 %
	« Camps pédagogiques »				300 000 \$	42,8 %
	« Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine »	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	(165 100 \$)	47,2 %
	« Camps pédagogiques: volet Moniteurs de camp de jour »				(134 900 \$)	38,5 %

La date de début du projet est antérieure à celle de l'approbation du dossier décisionnel. Des montages financiers, composés des budgets autonomes de l'organisme auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

Le tableau des soutiens versés à cet organisme par tout unité d'affaires de la Ville depuis 2017 est en Pièces Jointes.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes et des immigrants en leur offrant des activités de socialisation et d'insertion professionnelle. Grâce à son expertise, l'organisme promoteur favorise l'intégration des communautés culturelles à la société montréalaise et québécoise.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, l'Organisme confirme que l'ensemble des activités qui devaient se dérouler dans les écoles, dont les activités de recrutement, ont eu lieu comme prévu, soit dès le début de l'année. Les différents montages financiers (revenus autonomes de l'organisme et autres sources de financement) ont permis le début des activités. Les différents groupes de jeunes sont complétés. Plusieurs formations ont déjà eu lieu. L'Organisme a adapté ses différentes activités en misant sur les réseaux sociaux ainsi que sur les différentes options informatiques (entre autres: webdiffusion). Plusieurs avenues sont déjà envisagées par l'Organisme, advenant le fait que les camps de jour seraient reportés ou annulés. L'Organisme est en lien étroit avec la Ville et est tout à fait mobilisé pour répondre à de nouveaux besoins émergents en employabilité pour les jeunes. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptation requis.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 des projets de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mai 2020** pour approbation par le comité exécutif d'un soutien financier

**Mai 2020** pour approbation par le conseil d'agglomération d'un soutien financier

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part du SDIS. Un rapport final pour chacun des projets est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports aux dates prévues à cet effet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds : ; Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Veronica PINZON  
Conseillère en développement communautaire

**Tél :** 514 872-4114

**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-02

Patrice ALLARD  
c/d diversité sociale

**Tél :**

**Télécop. :**

514 872-1274

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME

Directrice du SDIS

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2020-04-25

**CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**  
**FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES**  
**DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ**  
**1208798001**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier, autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;  
Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ciaprès appelée la « **Ville** »

**ET :** **INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 1212, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1R4, agissant et représentée par Mme Nadine Raymond, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 140723065  
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006283868GQ0005  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 118969807RR0001

Ciaprès appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** la Ville et le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après le « **MTESS** ») ont conclu une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023 (ci-après l'« **Entente** »);

**ATTENDU QUE** l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles, et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

**ATTENDU QUE** l'Organisme agit comme soutien à l'intégration des personnes au marché du travail en leur offrant des services intégrés;

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

**ATTENDU QUE** la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

**ATTENDU QUE** la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1** **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 2** **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** les deux demandes de soutien financier déposées par l'Organisme décrivant les projets, les activités proposées, les résultats escomptés, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement de ces activités;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 6.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

### **ARTICLE 3** **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

### **ARTICLE 4** **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

#### **4.1 Réalisation du Projet**

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 6.1 de la présente Convention;
- 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet.

#### **4.2 Autorisations et permis**

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

#### **4.3 Respect des lois**

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

#### 4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MTESS, conformément au protocole de visibilité joint à la présente Convention à l'Annexe 2 (ci-après le « **Protocole de visibilité** »), dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MTESS par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MTESS avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MTESS aux différents événements en relation avec le Projet;

#### 4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville, le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville et du Vérificateur général du Québec ou de leurs représentants, durant les heures normales de bureau, pour répondre à leurs questions et leur fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier, à déposer auprès du Responsable, le Rapport annuel, les rapports d'activités ainsi que les rapports d'étape, le cas échéant, requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert telles que, mais non limitativement, la ventilation des

activités et l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du Projet sur le milieu ou auprès de la clientèle concernée;

- 4.5.5 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

#### **4.6 Conseil d'administration**

- 4.6.1 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie du règlement de régie interne de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus au règlement de régie interne de l'Organisme;

#### **4.7 Responsabilité**

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 12 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

#### **4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la

mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

#### **4.9 Communications des informations**

L'Organisme doit fournir, sur demande, tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans suivant la date de réclamation.

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MTESS, aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec qui peuvent être concernés par la présente Convention une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

#### **4.10 Dispositions particulières**

L'Organisme s'engage à soumettre à la Ville, pour son approbation, une demande de contribution financière comportant les informations requises par le Responsable telles que, mais non limitativement, le montant de la demande et un état détaillé de son utilisation, le contexte, les objectifs et les résultats attendus, les retombées anticipées, les activités prévues et le calendrier de réalisation, les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires, les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds, la mention des organismes associés à la réalisation et les états financiers vérifiés du dernier exercice complété. Cette demande de contribution financière sera jointe à la présente Convention à l'Annexe 1.

### **ARTICLE 5 DÉCLARATION ET GARANTIES**

#### **5.1 L'Organisme déclare et garantit :**

- 5.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 5.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 5.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 12 de la présente Convention;
- 5.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

## **ARTICLE 6**

### **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **6.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **TROIS CENT MILLE dollars (300 000 \$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation des deux projets, une somme maximale de **CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CENT dollars (165 100 \$)** pour le projet « Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine » et une somme maximale **CENT TRENTE-QUATRE MILLE NEUF CENTS dollars (134 900 \$)** pour le projet «Camps pédagogiques: volet Moniteurs de camp de jour».

#### **6.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

un premier versement au montant de **DEUX CENT QUARANTE MILLE dollars (240 000 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention:

- lequel comprend pour le projet « Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine » **CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT dollars (132 100 \$)**; et.
- pour le projet « Camps pédagogiques: volet Moniteurs de camp de jour» **CENT SEPT MILLE NEUF CENT VINGT dollars (107 920 \$)**

un deuxième versement au montant de **SOIXANTE MILLE dollars (60 000 \$)**, dans les trente (30) jours de la remise du rapport final:

- lequel comprend pour le projet « Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine » **TRENTE-TROIS MILLE VINGT dollars (33 020 \$)**; et,
- pour le projet « Camps pédagogiques: volet Moniteurs de camp de jour» **VINGT-SIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS dollars (26 980 \$)**

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

#### **6.3 Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

#### **6.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 7**

### **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 7.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 7.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.
- L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.
- 7.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 8**

### **DÉFAUT**

- 8.1** Il y a défaut :
- 8.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 8.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 8.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 8.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif.
- 8.2** Dans le cas prévu au sous-paragraphe 8.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut réviser le niveau de la contribution financière en avisant par écrit l'Organisme ou retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 8.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 8.1.2, 8.1.3 et 8.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 8.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 8.2 ou 8.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## **ARTICLE 9** **RÉSILIATION**

- 9.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subis par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 9.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 9.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

## **ARTICLE 10** **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 8 et 9, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 janvier 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8, 4.9 et 12 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

## **ARTICLE 11** **ASSURANCES**

- 11.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **DEUX MILLIONS (2 000 000 \$)** pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 11.2** De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 11.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

## **ARTICLE 12** **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et

irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

## **ARTICLE 13** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **13.1 Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

### **13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

### **13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

### **13.4 Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

### **13.5 Modification à la présente Convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

### **13.6 Lois applicables et juridiction**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### **13.7 Ayants droit liés**

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

### **13.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

### 13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1212, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1R4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

### 13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2020

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2020

**INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC  
INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Mme Nadine Raymond, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ..... jour de ..... 2020 (Résolution CG ).

**CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**  
**FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES**  
**DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ**  
**1208798001**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier, autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1212, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1R4, agissant et représentée par Mme Nadine Raymond, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 140723065  
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006283868GQ0005  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 118969807RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** la Ville et le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après le « **MTESS** ») ont conclu une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023 (ci-après l'« **Entente** »);

**ATTENDU QUE** l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles, et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

**ATTENDU QUE** l'Organisme agit comme soutien à l'intégration des personnes au marché du travail en leur offrant des services intégrés;

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

**ATTENDU QUE** la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

**ATTENDU QUE** la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1** **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 2** **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 6.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de

la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion dans le cadre du Projet;

**2.6 « Responsable » :** la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant autorisé;

**2.7 « Unité administrative » :** le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

### **ARTICLE 3** **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

### **ARTICLE 4** **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

#### **4.1 Réalisation du Projet**

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 6.1 de la présente Convention;
- 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet.

#### **4.2 Autorisations et permis**

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

#### **4.3 Respect des lois**

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

#### 4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MTESS, conformément au protocole de visibilité joint à la présente Convention à l'Annexe 2 (ci-après le « **Protocole de visibilité** »), dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MTESS par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MTESS avant diffusion;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville et le MTESS aux différents événements en relation avec le Projet;

#### 4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations dans ses états financiers;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville, le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville et du Vérificateur général du Québec ou de leurs représentants, durant les heures normales de bureau, pour répondre à leurs questions et leur fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier, à déposer auprès du Responsable, le Rapport annuel, les rapports d'activités ainsi que les rapports d'étape, le cas échéant, requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert telles que, mais non limitativement, la ventilation des activités et l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du Projet sur le milieu ou auprès de la clientèle concernée;

- 4.5.5 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

#### **4.6 Conseil d'administration**

- 4.6.1 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie du règlement de régie interne de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus au règlement de régie interne de l'Organisme;

#### **4.7 Responsabilité**

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 12 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

#### **4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le

règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

#### **4.9 Communications des informations**

L'Organisme doit fournir, sur demande, tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans suivant la date de réclamation.

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MTESS, aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec qui peuvent être concernés par la présente Convention une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

#### **4.10 Dispositions particulières**

L'Organisme s'engage à soumettre à la Ville, pour son approbation, une demande de contribution financière comportant les informations requises par le Responsable telles que, mais non limitativement, le montant de la demande et un état détaillé de son utilisation, le contexte, les objectifs et les résultats attendus, les retombées anticipées, les activités prévues et le calendrier de réalisation, les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires, les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds, la mention des organismes associés à la réalisation et les états financiers vérifiés du dernier exercice complété. Cette demande de contribution financière sera jointe à la présente Convention à l'Annexe 1.

### **ARTICLE 5 DÉCLARATION ET GARANTIES**

#### **5.1 L'Organisme déclare et garantit :**

- 5.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 5.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 5.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 12 de la présente Convention;
- 5.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

## **ARTICLE 6** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

### **6.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CINQUANTE MILLE dollars (50 000 \$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

### **6.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **QUARANTE MILLE dollars (40 000 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de **DIX MILLE dollars (10 000 \$)**, dans les trente (30) jours de la remise du rapport final,

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

### **6.3 Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

### **6.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 7** **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

**7.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

**7.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 7.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 8** **DÉFAUT**

- 8.1** Il y a défaut :
- 8.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
  - 8.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
  - 8.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
  - 8.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif.
- 8.2** Dans le cas prévu au sous-paragraphe 8.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut réviser le niveau de la contribution financière en avisant par écrit l'Organisme ou retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 8.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 8.1.2, 8.1.3 et 8.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 8.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 8.2 ou 8.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## **ARTICLE 9** **RÉSILIATION**

- 9.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subis par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 9.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

- 9.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

## **ARTICLE 10**

### **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 8 et 9, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 27 octobre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8, 4.9 et 12 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

## **ARTICLE 11**

### **ASSURANCES**

- 11.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 11.2** De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 11.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

## **ARTICLE 12**

### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

## **ARTICLE 13** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **13.1 Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

### **13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

### **13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

### **13.4 Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

### **13.5 Modification à la présente Convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

### **13.6 Lois applicables et juridiction**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### **13.7 Ayants droit liés**

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

### **13.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

### **13.9 Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

### **Élection de domicile de l'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 1212, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1R4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

### **13.10 Exemple ayant valeur d'original**

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2020

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2020

**INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC  
INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Mme Nadine Raymond, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le ..... jour de ..... 2020 (Résolution CE .....).

**Dossier # : 1208798001**

**Unité administrative responsable :** Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations

**Objet :** Accorder deux soutiens financiers à Intégration Jeunesse du Québec Inc., pour l'année 2020, soit un soutien de 300 000 \$ pour réaliser le projet « Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine et volet Moniteurs de camp » et un de 50 000 \$ pour le projet « Ateliers Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les deux projets de convention à cet effet

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

### **COMMENTAIRES**

---

### **FICHIERS JOINTS**



[GDD 1208798001 Insertion sociale MTESS.xls](#)

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Judith BOISCLAIR  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872-2598**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-17

Arianne ALLARD  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-4785**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1204565003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la première convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour une période de 6 ans et 5 mois, à compter du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2027, un espace à bureaux situé au 5501, rue Westminster à Côte-Saint-Luc, d'une superficie de 8 060 pi <sup>2</sup> pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 2 124 146,36 \$, taxes incluses. Bâtiment 8777.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour une période de 6 ans et 5 mois, à compter du 1er septembre 2020, un espace à bureaux d'une superficie de 8 060 pi<sup>2</sup> situé au 5501, rue Westminster, Côte-Saint-Luc à des fins de poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 572 266,36 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la première convention de modification de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur Développement Olymbec Inc., représentant un montant de 459 900,00 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 91 980,00 \$, pour une dépense maximale de 551 880,00 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-04-29 15:19

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1204565003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la première convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour une période de 6 ans et 5 mois, à compter du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2027, un espace à bureaux situé au 5501, rue Westminster à Côte-Saint-Luc, d'une superficie de 8 060 pi <sup>2</sup> pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 2 124 146,36 \$, taxes incluses. Bâtiment 8777.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet d'intégration des postes de quartier (PDQ) du Service de police de la Ville de Montréal, les postes de quartier 9 et 11 (PDQ 9 et 11) seront regroupés en un seul site.

Le PDQ 9 occupe, depuis le 1<sup>er</sup> février 2018, un local d'une superficie de 6 060 pi<sup>2</sup> situé au 5501, rue Westminster à Côte-Saint-Luc, dont le bail vient à échéance le 31 janvier 2027. Quant au PDQ 11, il occupe, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1997, un local d'une superficie de 7 235 pi<sup>2</sup> situé au 6 255, rue Somerled à Montréal, dont le bail vient à échéance au mois d'août 2020.

Afin de rencontrer l'objectif de regroupement des deux postes de quartier, le SPVM a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour procéder à la fusion immobilière du PDQ 9 et 11 dans le poste de quartier 9 actuel.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0479 - 28 septembre 2017 - Approuver le bail du PDQ 9 situé au 5501, rue Westminster pour un terme de 9 ans pour une dépense totale de 2 691 052 \$.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'augmenter la superficie locative sous bail de l'actuel poste de quartier 9. Ainsi, il est recommandé d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue, du locateur Développement Olymbec inc., un espace à bureaux situé au 5501, rue Westminster, à une superficie agrandie maximum de 8 060 pi<sup>2</sup>, pour le poste de quartier 9 incluant 25 espaces de stationnement. Le terme de la

première convention de modification de bail est de 6 ans et 5 mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 janvier 2027.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour les travaux d'aménagement de l'agrandissement du PDQ 9, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 459 900,00 \$, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 551 880,00 \$, taxes incluses. Les travaux seront réalisés en minimisant les impacts sur les employés.

## JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'agrandissement du poste de quartier 9 actuel, car il s'avère que le scénario d'ajouter de la superficie locative au poste de quartier existant permettra une économie du coût des travaux d'aménagement compte tenu qu'une partie des aménagements existants seront conservés. En effet, l'agrandissement à même le site existant limite les travaux à 30 % de la superficie requise plutôt qu'à 100 % dans le cas d'une nouvelle location. De plus, ce site offre la meilleure proposition disponible sur le marché en terme de loyer.

Le loyer de base proposé pour la superficie locative supplémentaire est de 15,00 \$/pi<sup>2</sup>. Le loyer proposé demeure avantageux considérant qu'il s'agit d'un local à vocation commerciale et que le locateur fournit 4 espaces de stationnement supplémentaires sans frais. Le taux de location pour un espace commercial pour ce type d'immeuble dans ce secteur oscille entre 15 et 25 \$/pi<sup>2</sup>.

De plus, le regroupement des deux postes de quartier procure à la Ville une économie de loyer annuel moyen de 125 248,09 \$ taxes incluses.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### SITUATION ACTUELLE:

	<b>Loyer prévu au PDQ 9 en 2021 Superficie 4719 pi<sup>2</sup> au RdeC Superficie 1341 pi<sup>2</sup> au S-sol</b>	<b>Loyer prévu au PDQ 11 si le bail est renouvelé en 2021 Superficie 7 235 pi<sup>2</sup></b>
Loyer de base RdeC	14,00 \$/pi <sup>2</sup>	11,00 \$/pi <sup>2</sup>
Loyer de base Sous-sol	7,22 \$/pi <sup>2</sup>	N/A
Frais d'exploitation	2,25 \$/pi <sup>2</sup>	4,15 \$/pi <sup>2</sup>
Hydro-Québec	2,75 \$/pi <sup>2</sup>	3,50 \$/pi <sup>2</sup>
Taxes foncières et scolaires	3,25 \$/pi <sup>2</sup>	9,35 \$/pi <sup>2</sup>
Entretien ménager	4,00 \$/pi <sup>2</sup>	4,00 \$/pi <sup>2</sup>
<b>Sous-total</b>	<b>24,75 \$/pi<sup>2</sup></b>	<b>32,00 \$/pi<sup>2</sup></b>
Sous-total x superficie locative	149 985,00 \$	231 520,00 \$
TPS	7 499,25 \$	11 576,00 \$
TVQ	14 961,00 \$	23 094,12 \$
<b>Total annuel</b>	<b>172 445,25 \$</b>	<b>266 190,12 \$</b>
Loyer annuel PDQ 9 + PDQ 11	<b>438 635,37 \$</b>	
Loyer total pour 5 ans et 6 mois	<b>2 375 941,59 \$</b>	

**Dépense totale de loyer après le regroupement :**

<b>Superficie locative:</b> 8 060 pi <sup>2</sup>	<b>Loyer total pour le terme du 1er sept 2020 au 31 janvier 2027</b>	<b>Coût total payable à Hydro-Québec pour le terme</b>	<b>Coût total payable pour l'entretien ménager pour le terme</b>	<b>Coût total pour 6 ans et 5 mois</b>
Loyer brut total	1 018 386,67 \$	142 225,42 \$	206 873,33 \$	
TPS - 5 %	50 919,33 \$	7 111,27 \$	10 343,67 \$	
TVQ - 9,975 %	101 584,07 \$	14 186,99 \$	20 635,62 \$	
<b>Loyer total</b>	<b>1 170 890,07 \$</b>	<b>163 523,67 \$</b>	<b>237 852,62 \$</b>	<b>1 572 266,36 \$</b>
Ristourne TPS	(50 919,33 \$)	(7 111,27 \$)	(10 343,67 \$)	
Ristourne TVQ	(50 792,04 \$)	(7 093,49 \$)	(10 317,81 \$)	
Loyer net annuel	1 069 178,70 \$	149 318,91 \$	217 191,14 \$	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

La dépense totale de loyer pour le terme de 6 ans et 5 mois ans représente un montant de 1 572 266,36 \$, incluant les taxes. Le regroupement des deux postes de quartier procure à la Ville une économie totale de loyer pour le terme de 803 675,23 \$ taxes incluses au budget de fonctionnement. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Pour les années 2020 à 2031, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SGPI à même son enveloppe budgétaire. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

#### **Coût des travaux d'aménagement**

	<b>2020</b>
Coût des travaux d'aménagement clé en main	400 000,00 \$
TPS (5 %)	20 000,00 \$
TVQ (9,975 %)	<u>39 900,00 \$</u>
<b>Coût total des travaux à remettre au locateur</b>	<b>459 900,00 \$</b>
Contingences (+/- 12,5 %)	50 000,00 \$
Incidences générales (+/- 5 %)	20 000,00 \$
Incidences spécifiques (câblage téléphonique et informatique, mobilier premier)	10 000,00 \$
TPS (5 %)	4 000,00 \$
TVQ (9,975 %)	<u>7 980,00 \$</u>
	<b>91 980,00 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>551 880,00 \$</b>
Ristourne TPS (100 %)	(24 000,00 \$)
Ristourne TVQ (50 %)	(23 940,00 \$)
Coût net des travaux	503 940,00 \$

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 551 880 \$.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les travaux sont prévus au PTI 2020-2022 du SGPI.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>. Cependant, le locateur doit respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable de la Ville.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que la première convention de modification de bail soit refusée par les instances décisionnelles au mois de mai, le poste de quartier 11 se retrouvera sans local à la fin du mois d'août 2020. En effet, le bailleur a vendu l'immeuble du 6255 Somerled, et dans les conditions de la vente, le nouvel acquéreur exige de prendre possession des locaux vacants à la fin du terme.

L'option de déménager le PDQ 11 dans un nouvel immeuble en location prendra au delà de 24 mois à réaliser. Par ailleurs, il n'existe aucun poste de quartier vacant temporaire disponible pour accueillir de façon temporaire les effectifs du PDQ 11.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Une fois le dossier approuvé, les travaux d'aménagement pourront se réaliser à la suite de la reprise des activités prévu le 11 mai, mettant fin à la période de confinement pour le secteur de la construction. Cependant, il est possible que les travaux accusent un certain retard lié aux nouvelles mesures de distanciation sociale en lien avec la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera préparé par le SPVM afin de faire connaître aux citoyens le nouvel emplacement du PDQ 11.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 28 mai 2020. La prise de possession des locaux additionnels est prévue après la réalisation des travaux d'aménagement, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Martin M BERNIER, Service de police de Montréal  
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 18 mars 2020

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND  
Conseiller(ere) en immobilier & expertise  
immobiliere

**Tél :** 514 280-4275  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-18

Nicole RODIER  
Chef de division

**Tél :** 514 872-8726  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières  
**Tél :** 514-868-3844  
**Approuvé le :** 2020-03-26

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE  
Directrice  
**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2020-04-29

# PREMIERE CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE

**DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.** une personne morale constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 333, boulevard Décarie, 5<sup>e</sup> étage, Montréal, province de Québec, H4N 3M9, ici représentée par Monsieur Derek Stern, son secrétaire, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

(ci-après appelée le « Locateur »)

ET

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le « Locataire »)

**ATTENDU QUE** Développement Olymbec Inc. a signé avec la Ville de Montréal une convention de bail (ci-après appelée le « Bail ») le 23 août 2017, concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 6 060 pi<sup>2</sup> de l'Édifice sis au 5501, avenue Westminster, Ville de Côte-St-Luc, province de Québec, pour un terme de 9 ans commençant le 1<sup>er</sup> février 2018 et se terminant le 31 janvier 2027;

**ATTENDU QUE** les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entre autres choses, d'augmenter la superficie des Lieux Loués selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

## **1 Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

## **2 Lieux loués**

Les Lieux loués agrandis sont les locaux de l'Édifice, tel que présenté à l'annexe A de la présente convention de modification.

## **3 Superficie locative des Lieux loués**

La Superficie locative augmentée des Lieux loués est fixée à deux mille (2 000 pi<sup>2</sup>) pieds carrés pour atteindre la nouvelle Superficie locative des Lieux loués de huit mille soixante (8 060 pi<sup>2</sup>) pieds carrés pour les fins de la présente convention de modification, telle que déclarée par le Locateur, et acceptée par le Locataire.

#### **4 Quote-part d'occupation**

La nouvelle Superficie locative des Lieux loués équivaut à sept virgule six pour cent (7,6 %) de la superficie locative de l'Édifice.

#### **5 Stationnement**

Le Locateur fournira au Locataire quatre (4) espaces de stationnement supplémentaires réservés et à l'usage exclusif du Locataire, sans frais, sur le terrain extérieur ou à l'intérieur de l'Édifice pour la durée de la présente convention de modification du bail et des renouvellements, et dix (10) espaces de stationnement supplémentaires réservés et à l'usage exclusif du Locataire à l'intérieur de l'Édifice au montant mensuel de soixante-quinze dollars (75,00 \$) par espace, le tout tel que décrit sur le plan joint à l'annexe B de la présente convention de modification.

#### **6 Durée**

La présente convention de modification est d'une durée approximative de six (6) ans et cinq (5) mois commençant à la dernière des dates suivantes : le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ou le premier jour suivant l'acceptation provisoire des travaux et se terminant le 31 janvier 2027.

#### **7 Loyer de base**

Le Loyer de base annuel pour la Superficie locative augmentée des Lieux loués est établi à quinze dollars (15,00 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux Loués pour la Durée de la présente convention de modification.

#### **8 Travaux d'aménagement**

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique, les Travaux d'aménagement requis par le Locataire incluant les Travaux de base du Locateur et devra respecter les dispositions du Bail à cet effet de même que le plan de blocage joint à l'Annexe A de la présente convention de modification, incluant leur addenda, tel que joint à l'annexe C des présentes.

#### **9 Fin des travaux d'aménagement**

Les travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire préparée par un Expert et acceptée par le Locataire, au plus tard le 31 août 2020.

#### **10 Période d'emménagement**

L'article 5.5 est biffé.

## **11 Paiement des travaux d'aménagement**

Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, lequel représente un montant forfaitaire maximum de QUATRE CENT MILLE DOLLARS (400 000 \$), excluant les Taxes de vente, est payable au Locateur sur présentation d'une facture comme suit : quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) lors de l'acceptation provisoire des travaux et quinze pour cent (15 %), lors de l'acceptation définitive des travaux.

## **12 Intégration des termes du Bail**

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette convention de modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

### **POUR LE LOCATEUR :**

Signée par le Locateur à Montréal ce \_\_\_\_\_ e jour du mois de \_\_\_\_\_ 2020

Par \_\_\_\_\_  
Derek Stern

### **POUR LE LOCATAIRE :**

Signée par le Locataire à Montréal ce \_\_\_\_\_ e jour du mois de \_\_\_\_\_ 2020

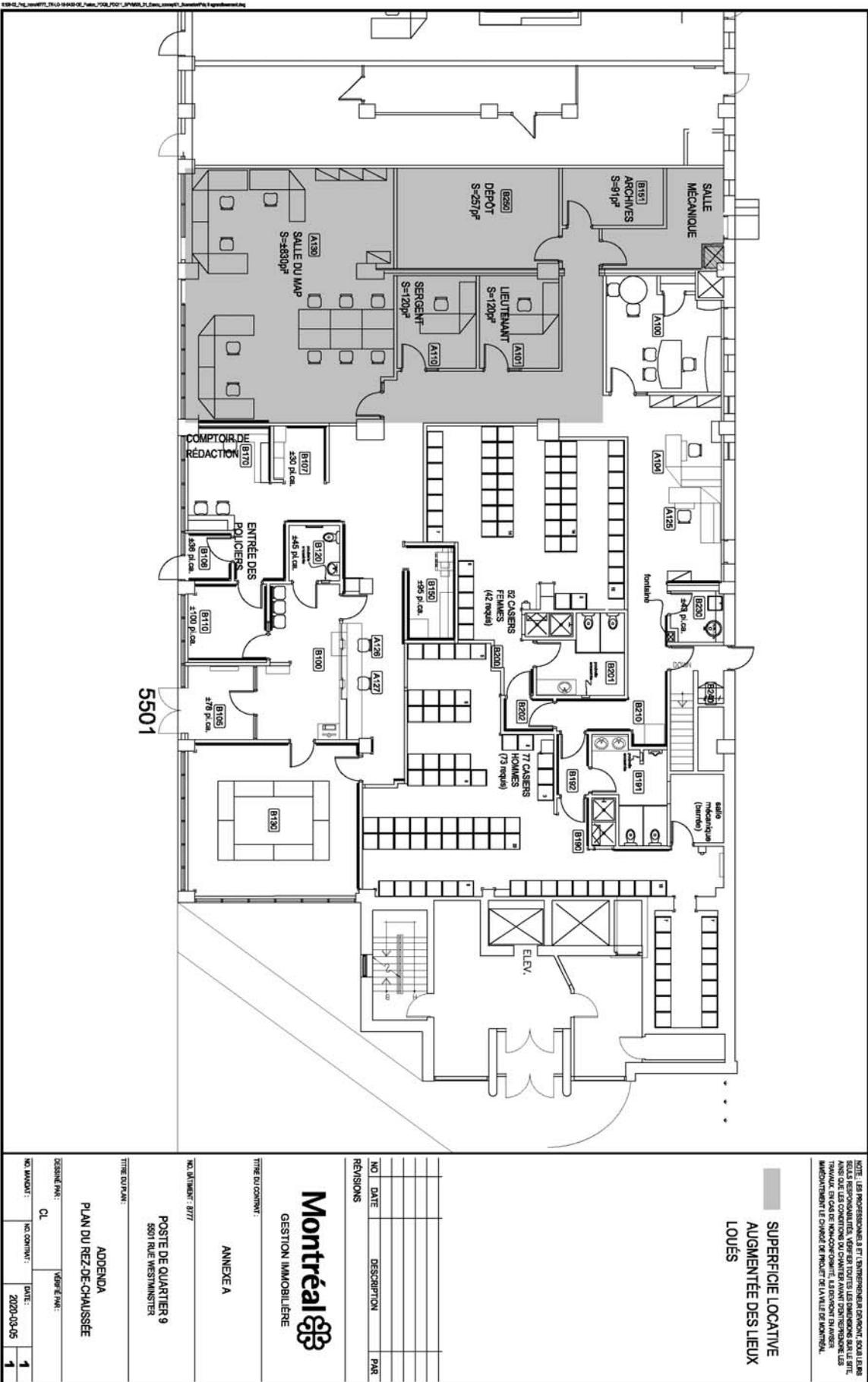
Par \_\_\_\_\_  
Yves Saindon

Cette convention a été approuvée le \_\_\_\_\_

Résolution no : \_\_\_\_\_

# ANNEXE « A »

## Plan des Lieux loués



# Annexe « B »

## Plan du stationnement :

Cases hachurées en rouge : 14 nouvelles cases  
 Cases hachurées en bleu : 10 anciennes cases



**pour info. 6 mars 2020**

ANNEXE « C »

Addenda page 1

**ADDENDA**  
**LE PRÉSENT ADDENDA VIENT PRÉCISER LA PORTÉE DES TRAVAUX À EFFECTUER DANS LA NOUVELLE PARTIE ET DANS LES AIRES EXISTANTES. IL COMPLÈTE LE PROGRAMME TECHNIQUE ET LE DEVIS DE PERFORMANCE TECHNIQUE.**

**NOTES GÉNÉRALES:**

- AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, TOUTS LES EMPLOYÉS QUI SERONT AFFECTÉS À LA CONCEPTION ET À LA RÉALISATION DES TRAVAUX, QUE CE SOIT SUR LE CHANTIER OU NON, DEVRONT REMPLIR ET SIGNER UN FORMULAIRE DÉMOUTÉES DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. CES FORMULAIRES DOIVENT ÊTRE TRANSMIS AU SPM. PRÉVOIR UN DÉLAI DE 10 À 15 JOURS OUVRABLES POUR OBTENIR LES RÉSULTATS.
- TOUTS LES TRAVAUX REQUIS POUR LES NOUVEAUX LOGEAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES AU PROGRAMME TECHNIQUE. LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU POSTE DE QUARTIER 9 DEVRONT ÊTRE EFFECTUÉS EN PHASES. LE BAILLEUR DEVRA PRÉSENTER UN PLAN DE PHASAGE AU LOCATAIRE EN TENANT COMPTE QUE LE POSTE DE QUARTIER DEMURERA EN OPÉRATION PENDANT LES TRAVAUX.
- LE DÉPLACEMENT DU MOBILIER ET DES SERVICES REQUIS LORS DES PHASES DEVRA ÊTRE INCLUS AUX TRAVAUX DE L'ENTREPRENEUR DU BAILLEUR.
- LE POSTE DE QUARTIER DOIT DEMEURER OPÉRATIONNEL EN TOUT TEMPS.
- LE BAILLEUR DEVRA PRÉVOIR TOUTS LES MURS DE PROTECTION REQUIS POUR ISOLER SON CHANTIER ET PROTÉGER LES EMPLOYÉS ANSI QU'LES USAGERS DU SPM.
- LE BAILLEUR DOIT S'ASSURER QUE SON ENTREPRENEUR PRENNE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR PROTÉGER LES SURFACES EXISTANTES À CONSERVER ANSI QU'LES ÉQUIPEMENTS ET LE MOBILIER EXISTANTS UTILISÉS PAR LES OCCUPANTS. SI DES ÉLÉMENTS SONT ENDOMMAGÉS, LA RÉPARATION DE CES DERNIERS SERA AUX FRAIS DU BAILLEUR.
- TOUTS LES RACCORDEMENTS EN PLOMBERIE, EN VENTILATION, EN CLIMATISATION ET CHAUFFAGE, EN ÉLECTRICITÉ, INTERROMPANT LES SERVICES TELS L'EAU, LE DRAINAGE, LA CLIMATISATION ET CHAUFFAGE, OU L'ÉLECTRICITÉ, DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS ENTRE 19H00 ET 20H00 ET AVEC UN PRÉAVIS DE 72 HEURES AVANT L'INTERRUPTION.
- LES TRAVAUX BRUYANTS ET CEUX POUVANT INCOMMODER PAR LEUR ODEUR LES EMPLOYÉS ET LES USAGERS, ILS DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS ENTRE 19H00 ET 7H00.
- ACCÈS AU CHANTIER: PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, LE BAILLEUR EST RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DES LIEUX. À CHAQUE ÉTAPE DES TRAVAUX, IL DEVRA S'ASSURER QUE LE PÉRIMÈTRE DES LOGEAUX EST SÉCURISÉ À LA SATISFACTION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE.
- PRÉVOIR UN NETTOYAGE DES LIEUX TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX À LA FIN DE CHAQUE QUART DE TRAVAIL.

NOTE: LES PROFESSIONNELS ET L'ENTREPRENEUR DEVRONT, SOUS LEURS SEULS RESPONSABILITÉS, VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE SITE, ANSI QU'LES CONDITIONS DU CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX EN OBTENANT LE BACCALAURÉAT. L'ENTREPRENEUR DEVRA ASSURER IMMÉDIATEMENT LE CHANGÉ DE PROJET DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR

**RÉVISIONS**



TITRE DU CONTRAT :

ANNEXE C

NO. DOCUMENT : 877

POSTE DE QUARTIER 9  
 5901 RUE WESTMINSTER

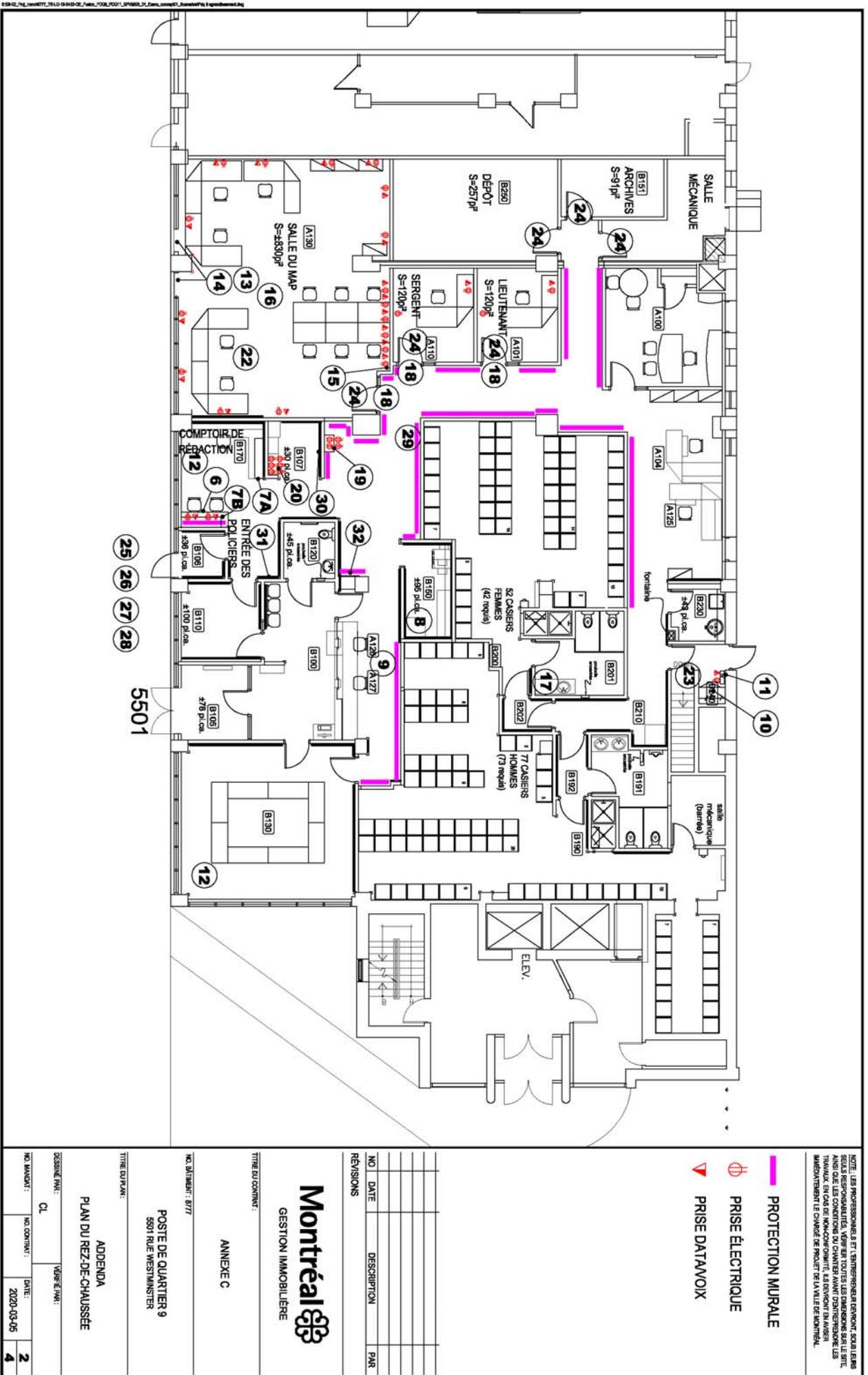
TITRE DU PLAN :

ADDENDA  
 NOTES GÉNÉRALES

DESIGNÉ PAR:	CL	VÉRIFIÉ PAR:	
NO. MANDAT :	NO. CONTRAT :	DATE:	
		2020-03-05	<b>1</b>
			<b>4</b>

ANNEXE « C »

Addenda page 2



ANNEXE « C »

Addenda page 3

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

1. PEINDRE TOUTES LES SURFACES TOUCHÉES PAR LES TRAVAUX, DE MÊME COULEUR QUE L'EXISTANT, 1 COUCHE D'APPRÊT ET 2 COUCHES DE FINITION;
2. FOURNIR ET INSTALLER DE LA TUILE ET PLANTHE DE VINYLE, IDENTIQUE À L'EXISTANTE, DANS LES NOUVEAUX LOCAUX ET LES ESPACES TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX;
3. AJOUTER DE LA PROTECTION MURALE, TEL QUE L'EXISTANT, LA OÙ INDIQUE AU PLAN, CONTRAIREMENT À CE QUI EST INDICÉ AU PROGRAMME TECHNIQUE, NE PAS INSTALLER DE FOND DE COUJAGE;
4. FOURNIR ET INSTALLER DES PROTECTEURS DE COIN, TEL QUE L'EXISTANT, SUR TOUTS LES COINS DE MURS;
5. SASSURER QUE LE MUR MITOYEN EST CONFORME AUX EXIGENCES DU PROGRAMME TECHNIQUE (4.7.3);
6. FOURNIR ET INSTALLER UN COMPTEUR, IDENTIQUE À L'EXISTANT, CHANT EN COBRAN, PRÉVOIR 2 PASSES-FILS;
7. FOURNIR ET INSTALLER DEUX PIGEONNIERS D'ENVIRON 80" DE LONGUEUR, A IDENTIQUE À L'EXISTANT, BTEL QUE MODÈLE ILLUSTRÉ EN PAGE 4; FOURNIR ET INSTALLER UN APPAREIL D'ÉCLAIRAGE SOUS CHAQUE PIGEONNIER; FOURNIR ET INSTALLER DU LIÈGE AU MUR, SOUS CHACUN DES PIGEONNIERS, SUR TOUTE LA LARGEUR DE CEUX-CI;
8. AJOUTER DES CROCHETS POUR PLANCHETTES À PINGES, ALIGNÉS UN À CÔTÉ DE L'AUTRE, DIRECTEMENT SUR LE HAUT DE LA PROTECTION MURALE EXISTANTE, COORDONNER AVEC LA DIMENSION DES PLANCHETTES À PANCE;
9. CONSERVER LA PAROI FILTRE, L'ENCASTRER DANS LE NOUVEAU MUR;
10. AJOUTER GARDE-ROBE, PORTE PLIANTE, PÔLE ET TABLETTE;
11. FOURNIR ET INSTALLER UNE PRISE ÉLECTRIQUE ET UNE PRISE DATA EN HAUTEUR, À 78" DU PLANCHER (POUR MONITEUR FOURNI ET INSTALLÉ PAR LE SPVM);
12. AU COMPTEUR DE RÉDACTION (8170) ET DANS LA SALLE DE CONFÉRENCE, REMPLACER LES TOILES SOLAIRES PAR DES STORES À LAMELLES, TELS QUE DÉCRITS AU PROGRAMME TECHNIQUE (4.10), MODÈLE À FAIRE APPROUVER PAR LE LOCATAIRE;
13. DANS LA NOUVELLE SALLE DU MAP (A130), FOURNIR ET INSTALLER DES STORES À LAMELLES ANSI, QUE DE LA PELLICULE RÉFLECTIVISANTE (QUI DEVRA RENCONTRER LES EXIGENCES SUIVANTES:
14. TRANSMISSION DE LA LUMIÈRE VISIBLE 10%, RÉFLEXION LUMIÈRE VISIBLE EXTÉRIEURE 83%, RÉFLEXION LUMIÈRE VISIBLE INTÉRIEURE 18%) ET DE LA PELLICULE ANTI-ÉCLAÏT;
15. A130: REMPLACER LES 2 PORTES EXISTANTES EN FAÇADE PAR DE LA FENÊTRATION OU LES COMMANDER;
16. A130: FOURNIR ET INSTALLER CÂBLE RÉSEAU À 80" DU SOL (POUR UN INTERCOM FOURNI ET INSTALLÉ PAR LE SPVM), RELIÉ À LA SALLE TÉLÉCOM, ET TROIS CÂBLES RÉSEAU DE LA SALLE TÉLÉCOM À LA BASE RADIO DU BUREAU GÉNÉRAL;
17. A130: FOURNIR ET INSTALLER CÂBLE RÉSEAU (POUR UN STROBOSCOPE FOURNI ET INSTALLÉ PAR SPVM), AU CENTRE DE LA PIÈCE, ET UN AUTRE CÂBLE RÉSEAU DE LA SALLE TÉLÉCOM À LA BASE RADIO DU BUREAU GÉNÉRAL;
18. DANS LE SANITAIRES FEMMES (8201), FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER UN LAVABO ET ROBINETTERIE DANS LE COMPTEUR EXISTANT, LE TOUT TEL QUE L'EXISTANT;
19. COMPLÉTER LA SIGNALISATION INTÉRIÈRE TEL QUE L'EXISTANT: IDENTIFIER SALLE DU MAP, SERGENT ET DÉPÔT, RÉCUPÉRER ET REINSTALLER LA PLAQUETTE DE LA PORTE DU LIEUTENANT ET DE LA SALLE D'ARCHIVE;
20. DÉINSTALLER ET RÉCUPÉRER L'ÉTAGÈRE PTM AU PDD 11 ET LA REINSTALLER AU PDD 8 DÉPLACER L'ÉTAGÈRE PTM EXISTANTE; PRÉVOIR 2 PRISES DOUBLES DERRIÈRE CHAQUE ÉTAGÈRE PTM, (VOIR LE SCHEMA D'INSTALLATION EN PAGE 4);
21. DÉINSTALLER ET RÉCUPÉRER L'ÉTAGÈRE POUR CHARGEURS DE WT AU PDD 11 ET LA REINSTALLER AU PDD 9 À CÔTÉ DE L'ÉTAGÈRE WT EXISTANTE; PRÉVOIR 6 PRISES DOUBLES DANS L'ÉTAGÈRE, À LA BASE DE CELLE-CI;
22. ALARME INTRUSION: RELOCALISER UN DÉTECTEUR DE MOUVEMENT VERS L'ACTUELLE SALLE D'ARCHIVES (A1TEL);
23. ALARME INTRUSION: AJOUTER DES DÉTECTEURS DE BRIS DE VERRE DANS LA SALLE DU MAP (A1TEL);
24. COURE 800: ENLEVER LE CLAVIER EN HAUT DE L'ESCALIER, RAGRÈER ET PEINDRE (A1 TEL);
25. NOUVELLES CLÉS SUR CHEMIN DE CLÉ DE LA VILLE: SALLE MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE ET DÉPÔT, POUR LE BUREAU DU SERGENT ET LA SALLE DU MAP QUINCAILLERIE FONCTION CLASSE; RELOCALISER LES SERRURES DU BUREAU DU LIEUTENANT ET DE PARETIER/ARCHIVES DANS LES NOUVEAUX LOCAUX;
26. A L'EXTÉRIEUR, PRÉVOIR DES BANCOS OU BACS À FLEURS OU BOLLARDS POUR PROTÉGER LES LOCAUX DU SPVM, ET PRÉVOIR ÉGALEMENT UN BOLLARD POUR PROTÉGER LES PASSANTS DE LA PORTE D'ENTRÉE DES POLICIERS;
27. A L'EXTÉRIEUR, DÉPLACER LE CONDUIT DE CAMERA "AU-DESSUS" DU LUMINAIRE;
28. FOURNIR ET INSTALLER DES CAMÉRAS AU SOUS-SOL ET À L'EXTÉRIEUR (SI REQUIS) POUR COUVRIR LA NOUVELLE ZONE DE STATIONNEMENT (NORBEC COMMUNICATION, GILLES THIÉRIEN, 514-381-889);
29. A L'EXTÉRIEUR, RÉGLER LE PROBLÈME D'ÉCOULEMENT D'EAU PROVENANT DE LA MARQUISE, QUI FORME DE LA GLACE EN HIVER;
30. DÉINSTALLER ET REINSTALLER LES TABLEAUX DE LIÈGE AVEC TOILES AUTO-DÉROULANTES SUR LE MUR DU NOUVEAU CORRIDOR, VALIDER EMPACEMENT PRÉCIS AVEC SPVM
31. AJOUTER 12 CROCHETS SUR LE PANNEAU À CLÉS EXISTANT
32. FOURNIR ET INSTALLER UN CONTREPLAQUE RUSSÉ AVEC 3 CROCHETS À MANTAUX DESSUS, LE TOUT TEL QUE L'EXISTANT;
33. RAGRÈER ET PEINDRE SUITE AU RETRAIT DES 5 PLANCHETTES;
34. INVESTIGUER ET TROUVER UNE SOLUTION POUR LES PROBLÈMES DODEURS QUI SURVIENNENT PLUSIEURS FOIS PAR SEMAINE, DANS L'ENSEMBLE DU POSTE DE QUARTIER;
35. FOURNIR LES TRAVAUX DE CÂBLAGE TÉLÉPHONIQUE ET INFORMATIQUE (PBR-TEL);
36. FOURNIR ET INSTALLER LA SIGNALISATION POUR LES NOUVELLES PLACES DE STATIONNEMENT;
37. RÉPARER LE BALANCEMENT DU SYSTÈME MÉCANIQUE;
38. PRÉVOIR UN MÉNAGE COMPLET DES LIEUX À LA FIN DES TRAVAUX, INCLUANT NETTOYAGE DES CONDUIITS SI REQUIS;
39. FOURNIR LES NOUVEAUX PLANS D'ÉVACUATION.

NOTE: LES PROFESSIONNELS ET L'INTERVENANT GÉNÉRAL, SOUS LEURS SEALS RESPECTIFS, VÉRIFIENT TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE SITE, EN PARTICULIER LES HAUTEURS, LES PROFONDEURS, LES ESPACES, LES TRAVAUX EN OUVRE INCOMPLÈTES, LES ESPACES BLANCS, ÉTALEMENT LE CHANGÉ DE PRODUIT DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
RÉVISIONS			



GESTION IMMOBILIERE

ANNEXE C

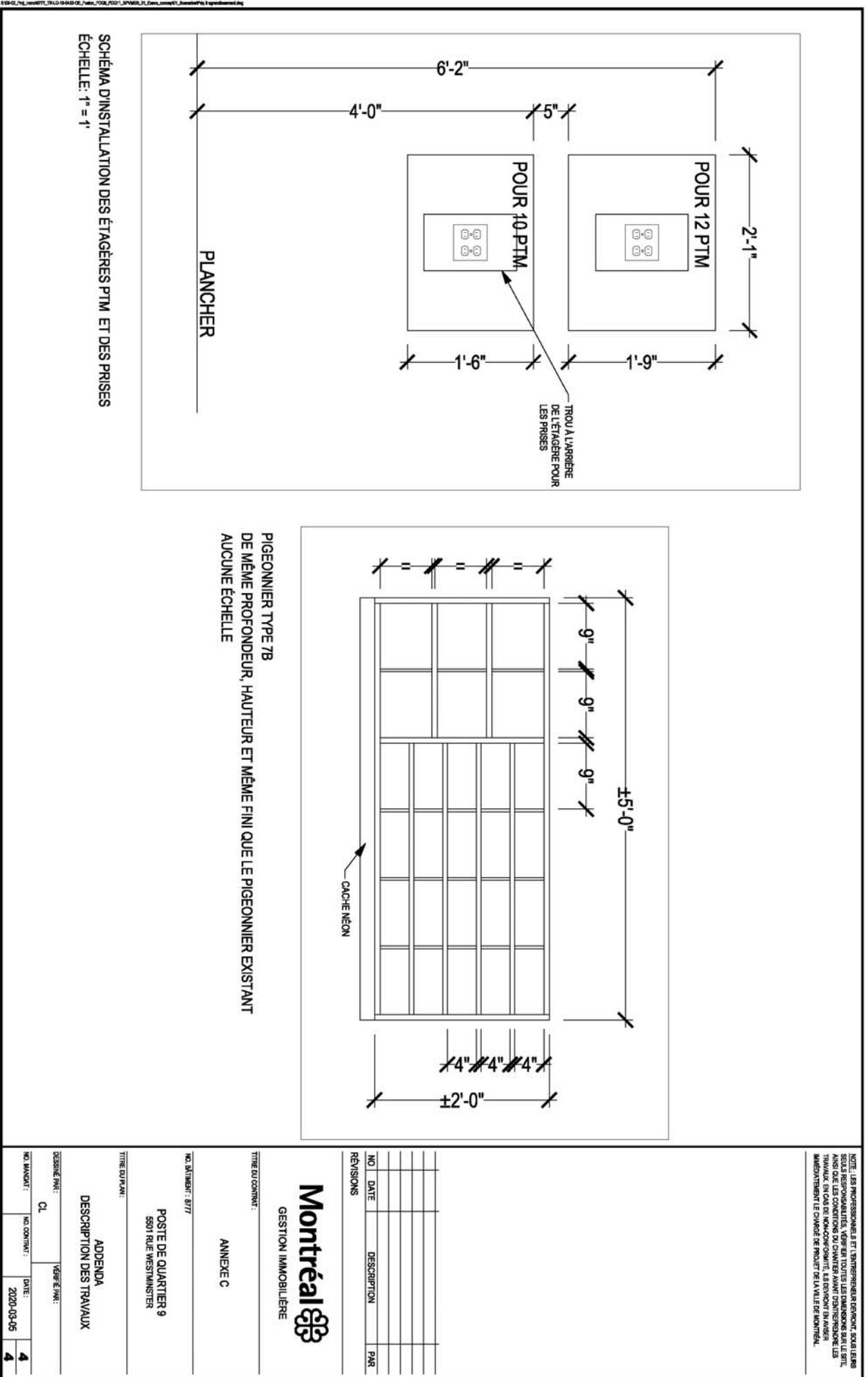
NO. BUREAU : 8777  
 POSTE DE QUARTIER 9  
 5801 RUE WESTMINSTER

ADDENDA  
 DESCRIPTION DES TRAVAUX

DESIGNÉ PAR :	CL	VÉRIFIÉ PAR :	
NO. MAJAVANT :		DATE :	2020-03-05
NO. CONTRAT :			3
			4

ANNEXE « C »

Addenda page 4



**Aspects financiers**

Superficie locative en pi² :	Ancienne sup.		09/2020-01/2021	02/2021-01/2022	02/2022-01/2023	02/2023-01/2024	02/2024-01/2025	02/2025-01/2026	02/2026-01/2027	
6 060	Agrandissement									
2 000	Agrandissement									
Loyer de base \$/pi² pour l'ancienne superficie			11,00	12,50	12,50	12,50	14,00	14,00	14,00	
Loyer de base \$/pi² pour l'agrandissement			15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	
Frais d'exploitation \$/pi²			2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13	
Taxes foncières \$/pi²			2,87	2,87	2,87	2,87	2,87	2,87	2,87	
<b>Loyer au pi²</b>										
Loyer annuel en \$	136 960,00 \$	57 066,67 \$	146 050,00 \$	146 050,00 \$	146 050,00 \$	146 050,00 \$	155 140,00 \$	155 140,00 \$	155 140,00 \$	1 097 596,67 \$
Stationnement 10 cases à 75\$/mois		3 750,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	
Loyer total avant taxes		60 816,67 \$	155 050,00 \$	155 050,00 \$	155 050,00 \$	155 050,00 \$	164 140,00 \$	164 140,00 \$	164 140,00 \$	1 018 386,67 \$

Loyer pour la période du:	09/01/2020	01/01/2021	01/02/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/02/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	
au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	
31/12/2020	31/01/2021	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/01/2024	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/01/2027	
(4 mois)	(1 mois)	(11 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(1 mois)	(11 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(1 mois)	
Loyer total avant taxes	48 653,33 \$	12 163,33 \$	142 129,17 \$	155 050,00 \$	155 050,00 \$	12 920,83 \$	150 461,67 \$	164 140,00 \$	164 140,00 \$	13 678,33 \$	<b>1 018 386,67 \$</b>
TPS	2 432,67 \$	608,17 \$	7 106,46 \$	7 752,50 \$	7 752,50 \$	646,04 \$	7 523,08 \$	8 207,00 \$	8 207,00 \$	683,92 \$	50 919,33 \$
TVQ	4 853,17 \$	1 213,29 \$	14 177,38 \$	15 466,24 \$	15 466,24 \$	1 288,85 \$	15 008,55 \$	16 372,97 \$	16 372,97 \$	1 364,41 \$	101 584,07 \$
<b>Total</b>	<b>55 939,17 \$</b>	<b>13 984,79 \$</b>	<b>163 413,01 \$</b>	<b>178 268,74 \$</b>	<b>178 268,74 \$</b>	<b>14 855,73 \$</b>	<b>172 993,30 \$</b>	<b>188 719,97 \$</b>	<b>188 719,97 \$</b>	<b>15 726,66 \$</b>	<b>= 1 170 890,07 \$</b>
Ristourne de TPS	2 432,67 \$	608,17 \$	7 106,46 \$	7 752,50 \$	7 752,50 \$	646,04 \$	7 523,08 \$	8 207,00 \$	8 207,00 \$	683,92 \$	50 919,33 \$
Ristourne TVQ (50%)	2 426,59 \$	606,65 \$	7 088,69 \$	7 733,12 \$	7 733,12 \$	644,43 \$	7 504,28 \$	8 186,48 \$	8 186,48 \$	682,21 \$	50 792,04 \$
Loyer net	51 079,92 \$	12 769,98 \$	149 217,86 \$	162 783,12 \$	162 783,12 \$	13 565,26 \$	157 965,94 \$	172 326,48 \$	172 326,48 \$	14 360,54 \$	1 069 178,70 \$

Superficie locative en pi² :	09/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	
8 060,00	au	au	au	au	au	au	au	au	
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/01/2027	
	(4 mois)	(12 mois)	(1 mois)						
Énergie \$/pi²	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	
Dépense au pi²	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	
Énergie totale avant taxes	7 388,33 \$	22 165,00 \$	22 165,00 \$	22 165,00 \$	22 165,00 \$	22 165,00 \$	22 165,00 \$	1 847,08 \$	142 225,42 \$
TPS	369,42 \$	1 108,25 \$	1 108,25 \$	1 108,25 \$	1 108,25 \$	1 108,25 \$	1 108,25 \$	92,35 \$	7 111,27 \$
TVQ	736,99 \$	2 210,96 \$	2 210,96 \$	2 210,96 \$	2 210,96 \$	2 210,96 \$	2 210,96 \$	184,25 \$	14 186,99 \$
<b>Total</b>	<b>8 494,74 \$</b>	<b>25 484,21 \$</b>	<b>2 123,68 \$</b>	<b>163 523,67 \$</b>					
Ristourne de TPS (100%)	369,42 \$	1 108,25 \$	1 108,25 \$	1 108,25 \$	1 108,25 \$	1 108,25 \$	1 108,25 \$	92,35 \$	7 111,27 \$
Ristourne TVQ (50%)	368,49 \$	1 105,48 \$	1 105,48 \$	1 105,48 \$	1 105,48 \$	1 105,48 \$	1 105,48 \$	92,12 \$	7 093,49 \$
Énergie net	7 756,83 \$	23 270,48 \$	23 270,48 \$	23 270,48 \$	23 270,48 \$	23 270,48 \$	23 270,48 \$	1 939,21 \$	149 318,91 \$

Superficie locative en pi² :	09/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	
8 060,00	au	au							
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/01/2027	
	(4 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(1 mois)	
Entretien ménager \$/pi²	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	
Dépense au pi²	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	
Énergie totale avant taxes	10 746,67 \$	32 240,00 \$	32 240,00 \$	32 240,00 \$	32 240,00 \$	32 240,00 \$	32 240,00 \$	2 686,67 \$	206 873,33 \$
TPS	537,33 \$	1 612,00 \$	1 612,00 \$	1 612,00 \$	1 612,00 \$	1 612,00 \$	1 612,00 \$	134,33 \$	10 343,67 \$
TVQ	1 071,98 \$	3 215,94 \$	3 215,94 \$	3 215,94 \$	3 215,94 \$	3 215,94 \$	3 215,94 \$	268,00 \$	20 635,62 \$
<b>Total</b>	<b>12 355,98 \$</b>	<b>37 067,94 \$</b>	<b>3 089,00 \$</b>	<b>237 852,62 \$</b>					
Ristourne de TPS (100%)	537,33 \$	1 612,00 \$	1 612,00 \$	1 612,00 \$	1 612,00 \$	1 612,00 \$	1 612,00 \$	134,33 \$	10 343,67 \$
Ristourne TVQ (50%)	535,99 \$	1 607,97 \$	1 607,97 \$	1 607,97 \$	1 607,97 \$	1 607,97 \$	1 607,97 \$	134,00 \$	10 317,81 \$
Énergie net	11 282,66 \$	33 847,97 \$	33 847,97 \$	33 847,97 \$	33 847,97 \$	33 847,97 \$	33 847,97 \$	2 820,66 \$	217 191,14 \$

**Dossier # : 1204565003**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

**Objet :** Approuver la première convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour une période de 6 ans et 5 mois, à compter du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2027, un espace à bureaux situé au 5501, rue Westminster à Côte-Saint-Luc, d'une superficie de 8 060 pi<sup>2</sup> pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 2 124 146,36 \$, taxes incluses. Bâtiment 8777.

### SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

---

### COMMENTAIRES

---

### FICHIERS JOINTS



[GDD 1204565003 Poste quartier 9.xlsx](#)

---

### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4065**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-20

Diane NGUYEN  
conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-0549**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



(2)

**Dossier # : 1203775001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Côte-des-Neiges", pour un montant de 4 047 018,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10341 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 414 929,62 \$ taxes incluses (contrat : 3 679 108,02 \$ + contingences : 367 910,80 \$ + incidences : 367 910,80 \$)

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Sanexen Services Environnementaux, plus bas soumissionnaires conformes, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Côte-des-Neiges, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 679 108,02 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10341 ;
2. d'autoriser une dépense de 367 910,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 367 910,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-04 09:56

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203775001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Côte-des-Neiges", pour un montant de 4 047 018,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10341 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 414 929,62 \$ taxes incluses (contrat : 3 679 108,02 \$ + contingences : 367 910,80 \$ + incidences : 367 910,80 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2012, la Ville de Montréal a mis en oeuvre, sur son réseau d'eau potable, un projet de régulation de la pression et de mesure de la distribution en temps réel. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de faire des gains sur trois plans : diminution des fuites, diminution des bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation et prolongation de la durée de vie des conduites vieillissantes. La mesure de la distribution permet un meilleur contrôle des fuites sur le réseau d'eau potable en plus de permettre la facturation de l'eau consommée pour les villes liées. Ces stratégies ont déjà été utilisées avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe.

Plusieurs projets de régulation et de mesure ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

- en 2014, les secteurs Côte Saint-Luc, Pierrefonds-Roxboro et Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
- en 2015, les secteurs Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Verdun (Îles-des-Soeurs);
- en 2016, les secteurs Ahuntsic – Cartierville, Villeray – St-Michel – Parc-Extension et Dorval;
- en 2017, les secteurs Sud-Ouest, LaSalle, Mont-Royal, Hampstead et Montréal-Ouest.
- en 2019, les secteurs Le Plateau Mont-Royal, Saint-Léonard et Beaconsfield, ainsi que le secteur de suivi du débit Dollard-des-Ormeaux.

Le présent projet couvre le premier secteur de régulation pour l'année 2020, il s'agit du second secteur de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. Un autre secteur de régulation (Pierrefonds - Roxboro) et d'autres secteurs de suivi du débit (Saint-Laurent et Kirkland) feront l'objet d'autres dossiers décisionnels. Comme pour les travaux de 2019, ce premier contrat couvre les travaux de civil, de structure et de mécanique. Les travaux d'électricité et d'instrumentation feront l'objet d'un autre appel d'offres.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 6 février 2020. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice Lucien-Saulnier le 10 mars 2020, soit 33 jours après le lancement.

Deux addendas ont été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications :

Addenda no 1	2020-02-26	Addenda à l'étude géotechnique, clarifications et réponses aux soumissionnaires
Addenda no 2	2020-03-03	Clarifications et réponses aux soumissionnaires

La validité des soumissions est de 90 jours, soit jusqu'au 8 juin 2020.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0413 - 18 septembre 2019 - Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, pour une somme maximale de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10327 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 2 186 279,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG19 0180 - 18 avril 2019 - Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield", pour un montant de 1 765 487,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10296 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

CG19 0122 - 28 mars 2019 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Saint-Léonard", pour un montant de 1 295 768,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10295 – 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 619 710,32 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

CG19 0060 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement du Plateau-Mont-Royal", pour un montant de 1 102 748,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10285 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 433 572,68 \$, contingences, incidences et taxes incluses

CG19 0059 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Dollard-des-Ormeaux", pour un montant de 1 979 524,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10286 – 5 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 474 405,76 \$, contingences, incidences et taxes incluses

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de construction principalement pour la réalisation du second secteur de régulation de la pression de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. Les travaux visent à réguler toute l'eau entrant dans une partie de l'arrondissement et ainsi réguler la pression et mesurer la consommation de l'eau :

- la construction d'une nouvelle chambre de régulation sur la conduite principale existante du Grand Boulevard, près du parc William-Hurst;
- la construction d'une nouvelle chambre de régulation sur le chemin de la Côte-St-Antoine, près du boulevard Décarie;
- la construction d'une nouvelle chambre de régulation d'urgence sur le boulevard Maisonneuve Ouest, près de la rue Ste-Catherine;
- la construction d'une nouvelle chambre de vanne sur l'avenue Girouard, près du chemin de la Côte-St-Luc;
- l'instrumentation de 2 chambres de vanne existante pour la mesure de la pression, une sur l'avenue Old Orchard et l'autre sur l'avenue Royal;
- l'installation de 2 nouveaux poteaux d'incendie sur le chemin Upper-Lachine, une près de l'avenue Harvard et l'autre près de l'avenue Régent;

Le contrat comprend également des travaux pour d'autres secteurs de régulation et pour la mesure de débit sur le réseau de transport et celui de distribution:

- la construction d'une nouvelle chambre de régulation d'urgence sur la rue St-Patrick, près de la rue Lapière (en prévision du secteur de régulation de LaSalle);
- la construction d'une nouvelle chambre de régulation sur l'avenue Coolbrook, près du chemin de la Côte-St-Luc (en prévision du troisième secteur de régulation de Côte-des-Neiges);
- l'instrumentation d'une chambre de vanne existante pour la mesure du débit sur le réseau principal sur le chemin de la Côte-Ste-Catherine, près de l'avenue Woodbury;
- le remplacement de 2 chambres de vanne aux limites avec Ville Mont-Royal, sur le chemin Canora et sur l'avenue Trenton;
- la démolition d'une chambre vanne existante à la limite avec Ville Mont-Royal, sur la rue Paré.

Les arrondissements et la ville liée concernés par les travaux furent informés.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 367 910,80 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protections d'utilités publiques non identifiées aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc.).

Des frais incidents de 367 910,80 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais liés aux activités suivantes :

- alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec (la totalité des branchements sont souterrains);
- déplacement d'utilités publiques;
- contrôle qualitatif des matériaux (110 373,24 \$, taxes incluses soit 3% des travaux).

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu dix-sept (17) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, sept (7) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 41 % des preneurs de documents. Parmi les dix (10) qui n'ont pas déposé d'offre, un (1) était un sous

-traitant et deux (2) étaient des fournisseurs. Enfin, pour les sept (7) derniers preneurs, un s'est désisté par manque de temps et un autre parce qu'il avait déjà beaucoup de travaux. Pour ceux qui n'ont pas déposé d'offres, ils n'ont fourni d'explications. La liste des preneurs de documents se trouve en pièce jointe.

Lors de l'analyse de conformité, un soumissionnaire a été jugé non-conforme car le montant soumis à l'article "Assurances, garanties et frais généraux de chantier" excédait la limite permise aux instructions aux soumissionnaires. Les six (6) autres soumissions ont été jugées conformes et aucune erreur de calcul n'a été identifiée. L'analyse peut être consultée en pièce jointe. Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires conformes :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10 %)	Total
Sanexen	3 679 108,02 \$	367 910,80 \$	4 047 018,82 \$
CMS Ent. Gén.	4 403 508,01 \$	440 350,80 \$	4 843 858,81 \$
Eurovia	4 516 026,00 \$	451 602,60 \$	4 967 628,60 \$
KF Construction	4 637 777,77 \$	463 777,78 \$	5 101 555,54 \$
Roxboro	4 835 000,00 \$	483 500,00 \$	5 318 500,00 \$
Ali Excavation	4 876 779,60 \$	487 677,96 \$	5 364 457,56 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	2 775 852,92 \$	277 585,29 \$	3 053 438,21 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			4 940 503,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			22,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 317 438,74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			32,6 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			993 580,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			32,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			796 839,99 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			19,7 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 32,6 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. L'analyse des montants soumis a permis de constater

que la différence entre l'estimation et la soumission la plus basse se situait principalement sur la structure des chambres de régulation. Les hypothèses suivantes peuvent expliquer ces différences :

La prolifération de chantiers effectués simultanément dans la région de Montréal (Échangeur Turcot, réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, travaux de réfection et de construction de son réseau de transport en commun);

La rareté de la main-d'oeuvre;

La complexité des travaux dans des endroits où la circulation est forte;

La difficulté de déplacement des équipements et matériaux vers les différents sites.

Il est également probable que d'autres éléments qui représentent des montants importants pour les travaux de structure aient été sous-évalués :

L'augmentation des prix des chambres de vannes;

Les coûts associés à la mise en place de béton en pente dans le fond des chambres de vannes;

Les travaux d'excavation et l'évacuation de ces matériaux de déblais sur des sites distants;

Les coûts plus importants que prévu des matériaux de remblai;

La mise en place des chambres de mesure à l'aide de grues;

Le contrôle de la circulation et la signalisation aux abords de ces chantiers.

Vu ces explications et vu le nombre de soumissionnaires, nous croyons que les prix soumis sont représentatifs du marché compte tenu de cette période de l'année où les chantiers sont nombreux dans la région de Montréal.

Les coûts des travaux étant nettement supérieurs à ce qui avait été estimé, nous avons réévalué la rentabilité du projet. Avant de construire un nouveau secteur de régulation, nous vérifions toujours si le projet est rentable économiquement. Pour que le projet se réalise, il faut que les économies liées à la diminution des bris, à la diminution des pertes d'eau et à l'augmentation de la durée de vie des conduites soient supérieures aux coûts de construction et d'exploitation. La période de revenu est de 10 ans. Pour le SRP de Côte-des-Neiges, malgré les coûts plus importants, le projet est toujours rentable.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés Publics (AMP) pour l'adjudicataire recommandé, l'entreprise Sanexen Services Environnementaux, est expirée depuis le 14 juillet 2019. Par contre, la demande de renouvellement a été déposée conformément aux exigences, l'autorisation demeure donc valide, comme en fait foi la présence du soumissionnaire sur le "registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter" de l'AMP.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats: En effet, le contrat d'exécution de travaux est d'une valeur de plus de 2 M\$ et il présente un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 4 414 929,62 \$ taxes incluses est entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 4 031 419,20 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par les règlements d'emprunts :

- RCG 16-039 Optimisation des réseaux, pour un montant de 4 220 391,92 \$ taxes incluses

- RCG 16-041 Chambres de compteurs, pour un montant de 194 537,70 \$ taxes incluses.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 juin 2020, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Il n'y a pas d'enjeu avec la pandémie COVID-19 si ce n'est que le début des travaux pourraient être retardé par une ordonnance d'arrêt de travaux de construction émise par le gouvernement du Québec.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020

Début des travaux : juillet 2020

Fin des travaux : novembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Jean-François DUBUC, Service de l'eau  
Chantal HOOPER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Chantal HOOPER, 24 mars 2020

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François COTÉ  
Ingénieur civil

**Tél :** 514-872-9402  
**Télécop. :** 514-868-4275

### ENDOSSÉ PAR Le : 2020-03-12

Jean L LAMARRE  
Chef de division - optimisation du réseau

**Tél :** 514.872.7476  
**Télécop. :**

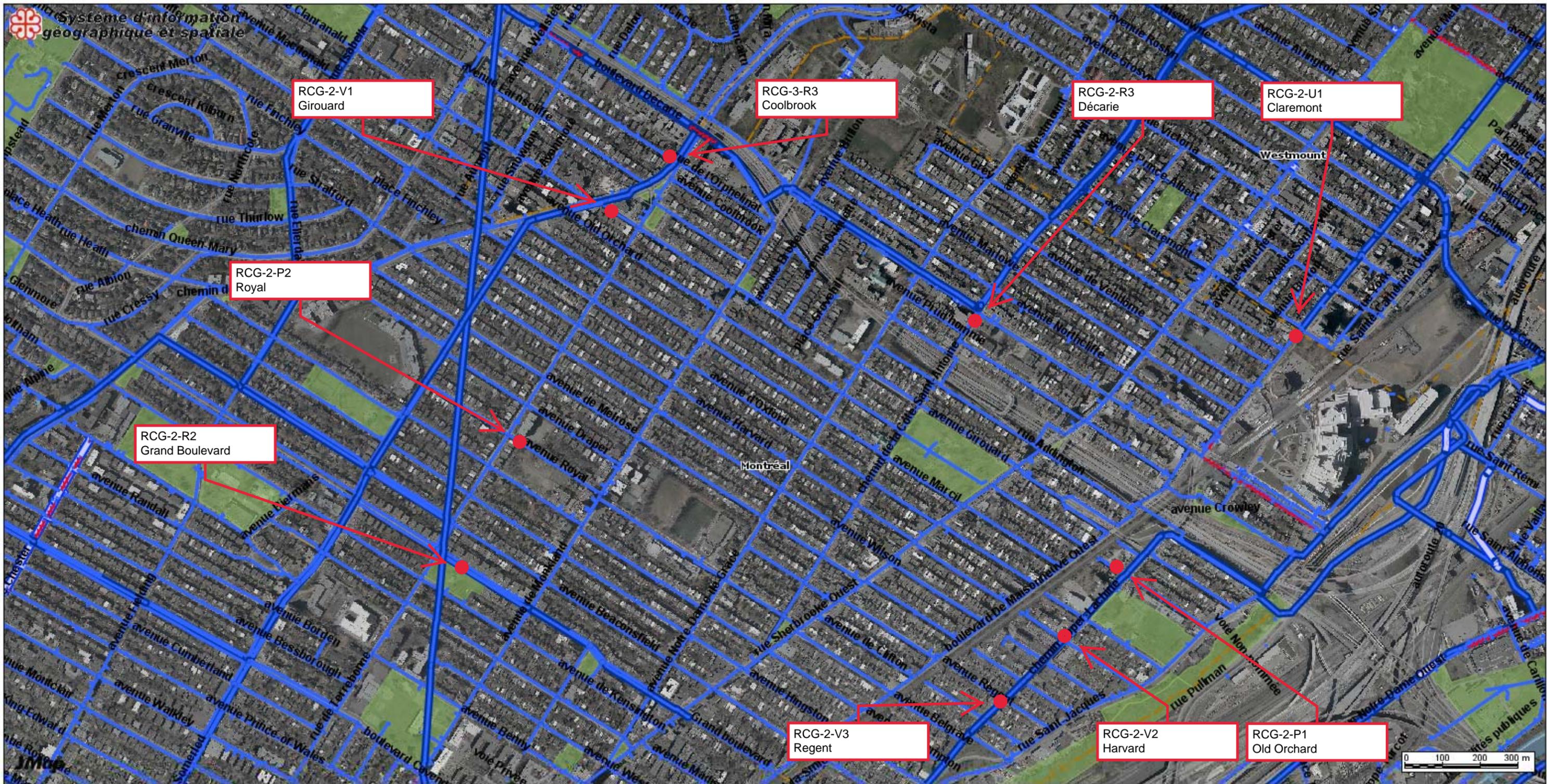
---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU  
Directrice des réseaux d'eau  
**Tél :** 514 872-4023  
**Approuvé le :** 2020-05-01

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2020-05-04



# Sites de travaux, RCG-2

Date: 20-04-08

Échelle 1:10000

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS



# Sites de travaux, RCG-2

Date: 20-04-08

Échelle 1:10000

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS



# Sites de travaux, RCG-2

Date: 20-04-08

Échelle 1:10000

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS

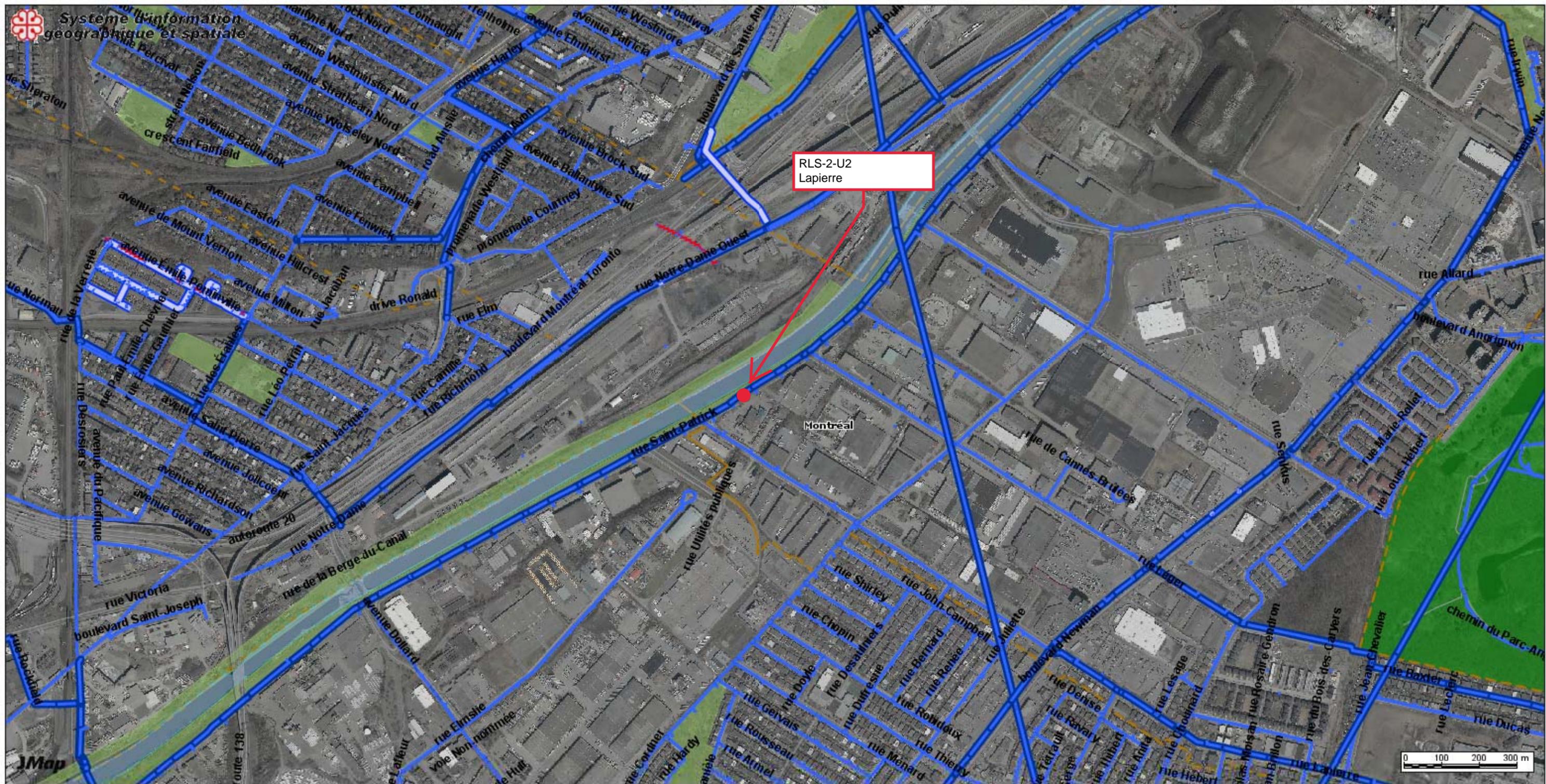


# Sites de travaux, RCG-2

Date: 20-04-08

Échelle 1:10000

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS



# Sites de travaux, RCG-2

Date: 20-04-08

Échelle 1:10000

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.  
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE  
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF  
ENTRÉE 1, BUREAU 200  
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694

N° de client : 2700007373

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- REGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Letellier', with a stylized initial 'L'.

Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



Numéro de client : 2700007373

**Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

**Confirmation de transmission**

Nous confirmons avoir reçu votre demande.

Un accusé de réception sera déposé dans la section « Communications sécurisées ». Si vous devez nous transmettre des pièces justificatives en format papier, un bon de numérisation à joindre avec chacun de ces documents se trouve à la fin de l'accusé de réception.

Veillez utiliser le numéro ci-dessous pour toute communication avec nous en lien avec cette demande.

N° client: 2700007373

N° de demande: 1900000981

Date de création : 15 avril 2019 08:36



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 10341

**Numéro de référence** : 1343204

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Côte-des-Neiges

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 <a href="http://www.aliexcavation.com">http://www.aliexcavation.com</a>	<a href="#">Madame Karine Ross</a> Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	<b>Commande : (1696622)</b> 2020-02-10 14 h 22 <b>Transmission :</b> 2020-02-10 18 h 02	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel 3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement 3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Charex 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7	<a href="#">Monsieur Stéphan Charette</a> Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	<b>Commande : (1697488)</b> 2020-02-11 14 h 54 <b>Transmission :</b> 2020-02-11 14 h 54	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel 3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement 3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4	<a href="#">Monsieur Yanick Blouin</a> Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	<b>Commande : (1695888)</b> 2020-02-07 15 h 27 <b>Transmission :</b> 2020-02-07 21 h 07	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel 3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement 3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#202	<a href="#">Madame Johanne Vallée</a>	<b>Commande : (1696218)</b> 2020-02-10 9 h 42	

Blainville, QC, J7C 0B4 <a href="http://www.bauval.com">http://www.bauval.com</a>	Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	<b>Transmission :</b> 2020-02-10 12 h 28	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel  3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement  3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 <a href="http://www.grouperidric.ca">http://www.grouperidric.ca</a>	<u>Monsieur Alexandre Coulombe</u> Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	<b>Commande : (1696306)</b> 2020-02-10 10 h 42 <b>Transmission :</b> 2020-02-10 10 h 42	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel  3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement  3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 <a href="http://www.crhcanada.com">http://www.crhcanada.com</a>	<u>Monsieur Jonathan Groulx</u> Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	<b>Commande : (1697072)</b> 2020-02-11 9 h 44 <b>Transmission :</b> 2020-02-11 10 h 53	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel  3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement  3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 <a href="http://www.duroking.com">http://www.duroking.com</a>	<u>Monsieur Mathieu Kingsbury</u> Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	<b>Commande : (1696687)</b> 2020-02-10 15 h 04 <b>Transmission :</b> 2020-02-10 18 h 14	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel  3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement  3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 <a href="http://www.nrj.ca">http://www.nrj.ca</a>	<u>Madame Cynthia Nadeau</u> Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	<b>Commande : (1696299)</b> 2020-02-10 10 h 37 <b>Transmission :</b> 2020-02-10 10 h 37	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel  3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement  3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	<a href="#">Madame Line Proulx</a> Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	<b>Commande : (1696536)</b> 2020-02-10 13 h 31 <b>Transmission :</b> 2020-02-10 17 h 45	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel 3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement 3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Filtrum Inc. 1255 boul. Lebourgneuf suite 450 Québec, QC, G2K0M6 <a href="http://www.filtrum.qc.ca">http://www.filtrum.qc.ca</a>	<a href="#">Madame Christine Gauthier</a> Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	<b>Commande : (1699522)</b> 2020-02-14 9 h 58 <b>Transmission :</b> 2020-02-14 10 h 11	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel 3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement 3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	<a href="#">Madame Carole Haley</a> Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	<b>Commande : (1709438)</b> 2020-03-03 7 h 53 <b>Transmission :</b> 2020-03-03 7 h 53	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-03-03 7 h 53 - Téléchargement 3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-03-03 7 h 53 - Téléchargement 3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
KF Construction inc. 1410, rue de Jaffa, bureau 201 Laval, QC, H7P4K9	<a href="#">Monsieur Yves Lefebvre</a> Téléphone : 450 681-8338 Télécopieur : 450 681-7612	<b>Commande : (1696150)</b> 2020-02-10 9 h 04 <b>Transmission :</b> 2020-02-10 10 h 53	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel 3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement 3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 <a href="http://www.lecuyerbeton.com">http://www.lecuyerbeton.com</a>	<a href="#">Monsieur David Guay</a> Téléphone : 450 454-3928	<b>Commande : (1696654)</b> 2020-02-10 14 h 45 <b>Transmission :</b> 2020-02-10 14 h 45	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel

	Télécopieur : 450 454-7254		3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement 3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Constructions Triangle Inc. 1811 rue Lucerne Laval, QC, H7M 2G5	<a href="#">Madame Maria Fabrizio</a> Téléphone : 514 881-8052 Télécopieur : 514 881-8078	<b>Commande : (1700529)</b> 2020-02-17 12 h 38 <b>Transmission :</b> 2020-02-17 12 h 38	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel 3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement 3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	<a href="#">Monsieur Carlo Rivera</a> Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	<b>Commande : (1695674)</b> 2020-02-07 11 h 36 <b>Transmission :</b> 2020-02-07 12 h 01	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel 3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement 3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	<a href="#">Monsieur Adrien Vigneault</a> Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	<b>Commande : (1710325)</b> 2020-03-04 7 h 48 <b>Transmission :</b> 2020-03-04 7 h 48	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-03-04 7 h 48 - Téléchargement 3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-03-04 7 h 48 - Téléchargement 3267789 - Addenda No 2 2020-03-04 7 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, J4Z3V4 <a href="http://www.sanexen.com">http://www.sanexen.com</a>	<a href="#">Madame Andrée Houle</a> Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	<b>Commande : (1696451)</b> 2020-02-10 12 h 06 <b>Transmission :</b> 2020-02-10 16 h 19	3263532 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (devis) 2020-02-26 13 h 18 - Courriel 3263533 - 10341 - Bordereau add 1 et 10341 - Addenda 1 (bordereau) 2020-02-26 13 h 18 - Téléchargement 3267789 - Addenda No 2 2020-03-03 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie  
(Purolator)

---

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

---

© 2003-2020 Tous droits réservés

**Dossier # : 1203775001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Côte-des-Neiges", pour un montant de 4 047 018,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10341 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 414 929,62 \$ taxes incluses (contrat : 3 679 108,02 \$ + contingences : 367 910,80 \$ + incidences : 367 910,80 \$)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[Info comptable DRE GDD 1203775001.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François BALLARD  
Préposé au budget  
**Tél : (514) 872-5916**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-01

Julie LAPOINTE  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-1025**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1203775001**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau

**Objet :**

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Côte-des-Neiges", pour un montant de 4 047 018,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10341 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 414 929,62 \$ taxes incluses (contrat : 3 679 108,02 \$ + contingences : 367 910,80 \$ + incidences : 367 910,80 \$)



**Rapport - mandat SMCE203775001.pdf**

**Dossier # :1203775001**

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

#### Vice-présidences

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

#### Membres

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand  
Arrondissement de Ahuntsic –  
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 28 mai 2020

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE203775001

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Côte-des-Neiges", pour un montant de 4 047 018,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10341 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 414 929,62 \$ taxes incluses (contrat : 3 679 108,02 \$ + contingences : 367 910,80 \$ + incidences : 367 910,80 \$).**

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE203775001

*Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Côte-des-Neiges", pour un montant de 4 047 018,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10341 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 414 929,62 \$ taxes incluses (contrat : 3 679 108,02 \$ + contingences : 367 910,80 \$ + incidences : 367 910,80 \$).*

À sa séance du 6 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :
  - un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire.

Le 13 mai dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les particularités de ce contrat de travaux spécialisés en génie civil et mécanique, et ce, en plus d'apporter plusieurs informations concernant l'important écart de prix défavorable de 32,5% par rapport à l'estimé interne.

Ainsi, le Service a d'abord expliqué que l'appel d'offres, d'une durée de 33 jours, a permis de recevoir un total de sept soumissions, dont une qui n'était pas conforme en raison d'un prix trop élevé à l'un des items du devis. En ce qui a trait à l'important écart défavorable observé, le Service l'a expliqué par la sous-évaluation des coûts de construction et d'installation des nouvelles chambres de vannes à l'estimé des consultants. À cet effet, le consultant a produit un nouvel estimé en employant la méthode des coûts réels, ce qui a permis d'obtenir des prix similaires à ceux proposés

par les firmes soumissionnaires, En outre, le Service a expliqué que toutes les soumissions proposaient des prix plus élevées que l'estimé. Le Service a donc jugé les prix obtenus comme représentatifs du marché. Ne voyant pas la possibilité d'obtenir de meilleurs résultats en relançant cet appel d'offres, le Service a opté pour une analyse afin de valider la rentabilité des travaux, et ce, préalablement à la recommandation de l'octroi à Sanexen. Les résultats de cette analyse ont montré une récupération des coûts sur 10 ans, ce qui sert de barème de référence en matière de rentabilité pour la Ville et qui dispose le Service de l'eau à recommander l'octroi aux instances décisionnelles.

En conclusion, la Commission apprécie les mesures de mitigation prévues à ce projet, notamment en ce qui concerne la production d'un devis spécifique à chacun des sites, de concert avec chaque arrondissement concerné, dans l'objectif de limiter les entraves. Aussi, la Commission salue le déploiement de moyens concrets pour ouvrir le marché en scindant ce type de travaux par spécialité puisqu'elle constate qu'il en résulte la réception d'un plus grand nombre de soumissions. En somme, bien que la Commission soit particulièrement préoccupée par cet important écart de prix, les commissaires ont grandement apprécié la démarche d'analyse de rentabilité réalisée et les résultats obtenus à l'appui de la recommandation d'octroi de ce contrat. À cet effet, la Commission demande l'ajout du résumé de cette analyse au dossier décisionnel.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :*
  - *un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE203775001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



(2)

**Dossier # : 1203775003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ali Excavation, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Saint-Laurent", pour un montant de 1 871 517,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10343 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 245 820,47 \$ taxes incluses (contrat : 1 871 517,06 \$ + contingences : 187 151,71 \$ + incidences : 187 151,71 \$ )

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Ali Excavation, plus bas soumissionnaires conformes, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Pierrefonds, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 871 517,06 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10343 ;
2. d'autoriser une dépense de 187 151,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 187 151,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-04-29 12:03

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203775003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ali Excavation, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Saint-Laurent", pour un montant de 1 871 517,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10343 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 245 820,47 \$ taxes incluses (contrat : 1 871 517,06 \$ + contingences : 187 151,71 \$ + incidences : 187 151,71 \$ )

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2012, la Ville de Montréal a mis en oeuvre, sur son réseau d'eau potable, un projet de régulation de la pression et de mesure de la distribution en temps réel. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de faire des gains sur trois plans : diminution des fuites, diminution des bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation et prolongation de la durée de vie des conduites vieillissantes. La mesure de la distribution permet un meilleur contrôle des fuites sur le réseau d'eau potable en plus de permettre la facturation de l'eau consommée pour les villes liées. Ces stratégies ont déjà été utilisées avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe.

Plusieurs projets de régulation et de mesure ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

- en 2014, les secteurs Côte Saint-Luc, Pierrefonds-Roxboro et Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
- en 2015, les secteurs Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Verdun (Îles-des-Soeurs);
- en 2016, les secteurs Ahuntsic – Cartierville, Villeray – St-Michel – Parc-Extension et Dorval;
- en 2017, les secteurs Sud-Ouest, LaSalle, Mont-Royal, Hampstead et Montréal-Ouest.
- en 2019, les secteurs Le Plateau Mont-Royal, Saint-Léonard et Beaconsfield, ainsi que le secteur de suivi du débit Dollard-des-Ormeaux.

Le présent projet couvre le premier secteur de suivis du débit pour l'année 2020. Il s'agit du second secteur de Saint-Laurent. Deux secteurs de régulation (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Pierrefonds - Roxboro) et un autre secteur de suivi du débit (Kirkland) font l'objet d'autres dossiers décisionnels. Comme pour les travaux de 2019, ce premier contrat couvre les travaux de civil, de structure et de mécanique. Les travaux d'électricité et d'instrumentation feront l'objet d'un autre appel d'offres.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 14 février 2020. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice Lucien-Saulnier le 19 mars 2020, soit 34 jours après le lancement.

Deux addendas ont été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications :

Addenda no 1	2020-03-10	Clarifications et réponses aux soumissionnaires
Addenda no 2	2020-03-11	Clarifications

La validité des soumissions est de 90 jours, soit jusqu'au 17 juin 2020.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0413 - 18 septembre 2019 - Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, pour une somme maximale de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10327 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 2 186 279,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG19 0180 - 18 avril 2019 - Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield", pour un montant de 1 765 487,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10296 - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

CG19 0122 - 28 mars 2019 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Saint-Léonard", pour un montant de 1 295 768,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10295 - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 619 710,32 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

CG19 0060 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement du Plateau-Mont-Royal", pour un montant de 1 102 748,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10285 - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 433 572,68 \$, contingences, incidences et taxes incluses

CG19 0059 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Dollard-des-Ormeaux", pour un montant de 1 979 524,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10286 - 5 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 474 405,76 \$, contingences, incidences et taxes incluses

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de construction principalement pour la réalisation du second secteur de suivis du débit de l'arrondissement Saint-Laurent. Ces travaux visent à mesurer toute l'eau entrant dans une partie de l'arrondissement et ainsi permettre d'établir un bilan précis et mieux connaître le comportement du réseau :

- la construction d'une nouvelle chambre de mesure du débit sur la conduite principale du boulevard Henri-Bourassa Ouest, près de l'avenue Félix-Leclerc;
- la construction d'une nouvelle chambre de mesure du débit sur la conduite principale du boulevard Poirier, près du boulevard Thimens;
- la construction d'une nouvelle chambre de mesure du débit sur la conduite principale de la rue Pomba, près de la route Transcanadienne.

Le contrat comprend également des travaux pour d'autres secteurs de régulation et pour la mesure de débit sur le réseau de distribution :

- la construction d'une chambre de régulation d'urgence sur la rue Jarry, près de la rue d'Îberville;
- la construction de la mécanique de la chambre de régulation sur le boulevard Crémazie Ouest, près du boulevard St-Michel;
- le raccordement de la chambre de régulation de la 19e Avenue à la conduite principale du boulevard Crémazie Ouest;
- la mise à niveau de la chambre de mesure du débit de L'Île-Dorval, près des terrasses Bellerive;
- la désaffectation de la chambre de vanne de la rue Deacon, près du boulevard St-Régis.

Les trois premiers points serviront à compléter le secteur de régulation de Villeray - St-Michel - Parc-Extension, secteur dont la construction a débuté en 2016.

Les arrondissements et les villes liées touchés par les travaux ont été informés.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 187 151,71 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protections d'utilités publiques non identifiées aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc.).

Des frais incidents de 187 151,71 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais liés aux activités suivantes :

- alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec;
- déplacement d'utilités publiques;
- contrôle qualitatif des matériaux (56 145,51 \$, taxes incluses soit 3 % des travaux).

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu dix (10) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, six (6) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 60 % des preneurs de documents. Parmi les quatre (4) qui n'ont pas déposé d'offre, un (1) était un fournisseur. Enfin, pour les trois (3) derniers preneurs, ils n'ont pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres. La liste des preneurs de documents se trouve en pièce jointe.

Lors de l'analyse de conformité, tous les soumissionnaires ont été jugés conformes et aucune erreur de calcul n'a été identifiée. L'analyse peut être consultée en pièce jointe. Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires conformes :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
Ali Excavation	1 871 517,06 \$	187 151,71 \$	2 058 668,77 \$
C.M.S. Entrepreneurs Généraux	2 277 309,83 \$	227 730,98 \$	2 505 040,81 \$
Roxboro Excavation	2 685 000,00 \$	268 500,00 \$	2 953 500,00 \$
K.F. Construction	2 757 777,77 \$	275 777,78 \$	3 033 555,55 \$
Les Entreprises Cogenex	2 859 428,25 \$	285 942,83 \$	3 145 371,08 \$
Sanexen Services Environnementaux	3 400 458,06 \$	340 045,81 \$	3 740 503,87 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	2 365 631,32 \$	236 563,13 \$	2 602 194,45 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 906 106,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			41,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 681 835,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			81,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-543 525,69 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-20,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			446 372,04 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			21,7%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 20,9 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. L'analyse des montants soumis a permis de constater que la différence de prix venait principalement du montant soumis pour les fosses d'exploration.

L'analyse a également permis de constater une différence de 21,7 % entre le premier et le second soumissionnaire. La différence se situe principalement au niveau des montants soumis pour les fosses, mais également pour les travaux dans le secteur Villaray. Les deux entrepreneurs n'ont probablement pas évalué le même impact des conditions de circulation sur leurs travaux dans Villaray.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour l'adjudicataire recommandé, Ali Excavation, est valide jusqu'au 6 janvier 2023, on retrouve d'ailleurs le soumissionnaire sur le "registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter" de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Le présent dossier répond à deux critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats:

- le contrat d'exécution de travaux est d'une valeur de plus de 2 M\$ et il présente un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
- et qu'il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 2 245 820,47 \$ taxes incluses est entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 2 050 733,45 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par les règlements d'emprunts :

- RCG 16-039 Optimisation des réseaux, pour un montant de 1 967 121,07 \$ taxes incluses
- RCG 16-041 Chambres de compteurs, pour un montant de 278 699,40 \$ taxes incluses.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 juin 2020, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Il n'y a pas d'enjeu avec la pandémie COVID-19 si ce n'est que le début des travaux pourraient être retardé par une ordonnance d'arrêt de travaux de construction émise par le gouvernement du Québec.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020  
Début des travaux : juillet 2020  
Fin des travaux : novembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean-François DUBUC, Service de l'eau  
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Lecture :

Jean-François DUBUC, 24 mars 2020  
Genny PAQUETTE, 23 mars 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François COTÉ  
Ingénieur civil

**Tél :** 514-872-9402  
**Télécop. :** 514-868-4275

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-23

Jean L LAMARRE  
Chef de division - optimisation du réseau

**Tél :** 514.872.7476  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice des réseaux d'eau  
**Tél :** 514 872-4023  
**Approuvé le :** 2020-04-22

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2020-04-28

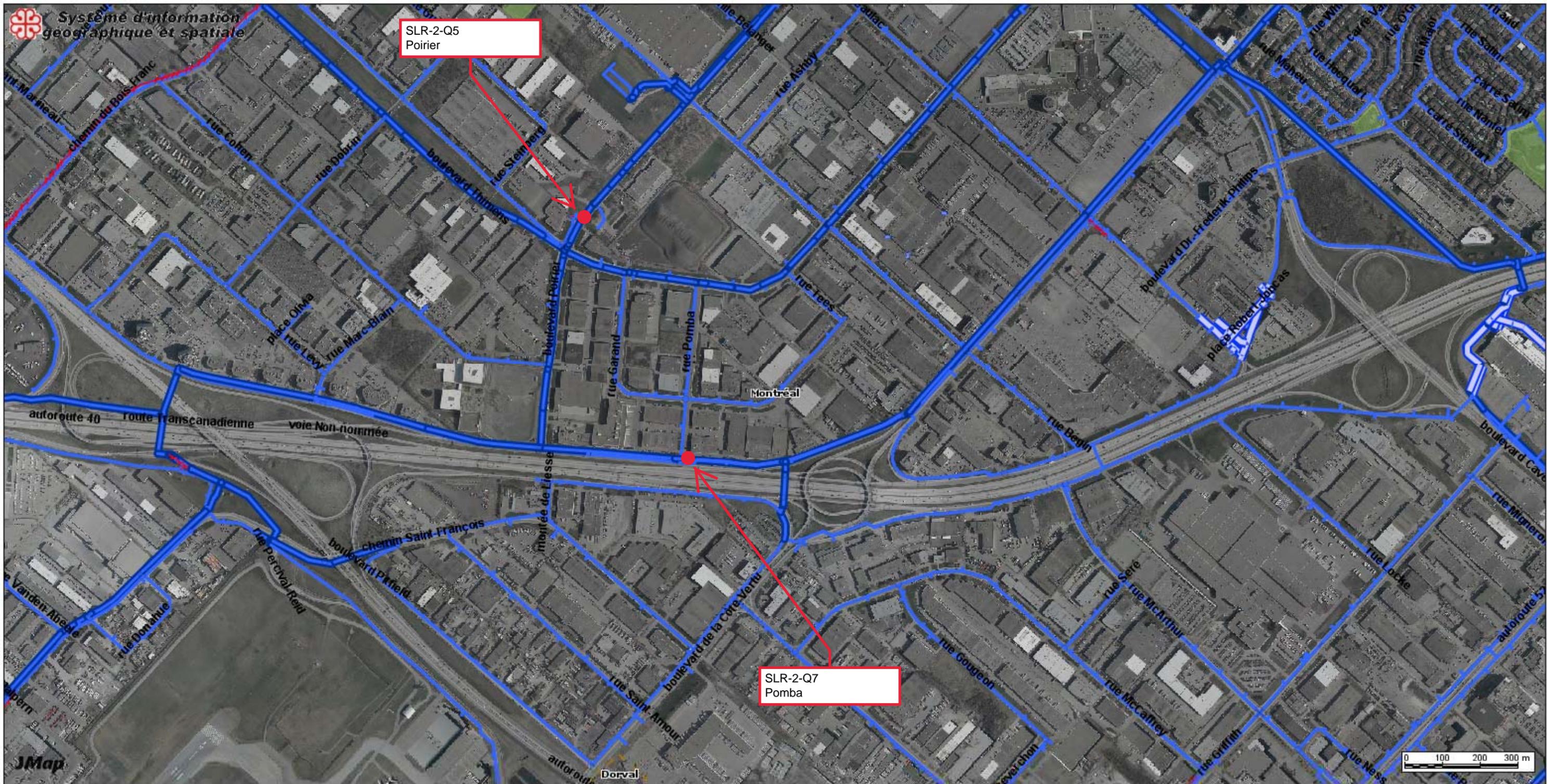


# Sites des travaux, SLR-2

Date: 20-04-09

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS

Échelle 1:10000



# Sites des travaux, SLR-2

Date: 20-04-09

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS

Échelle 1:10000

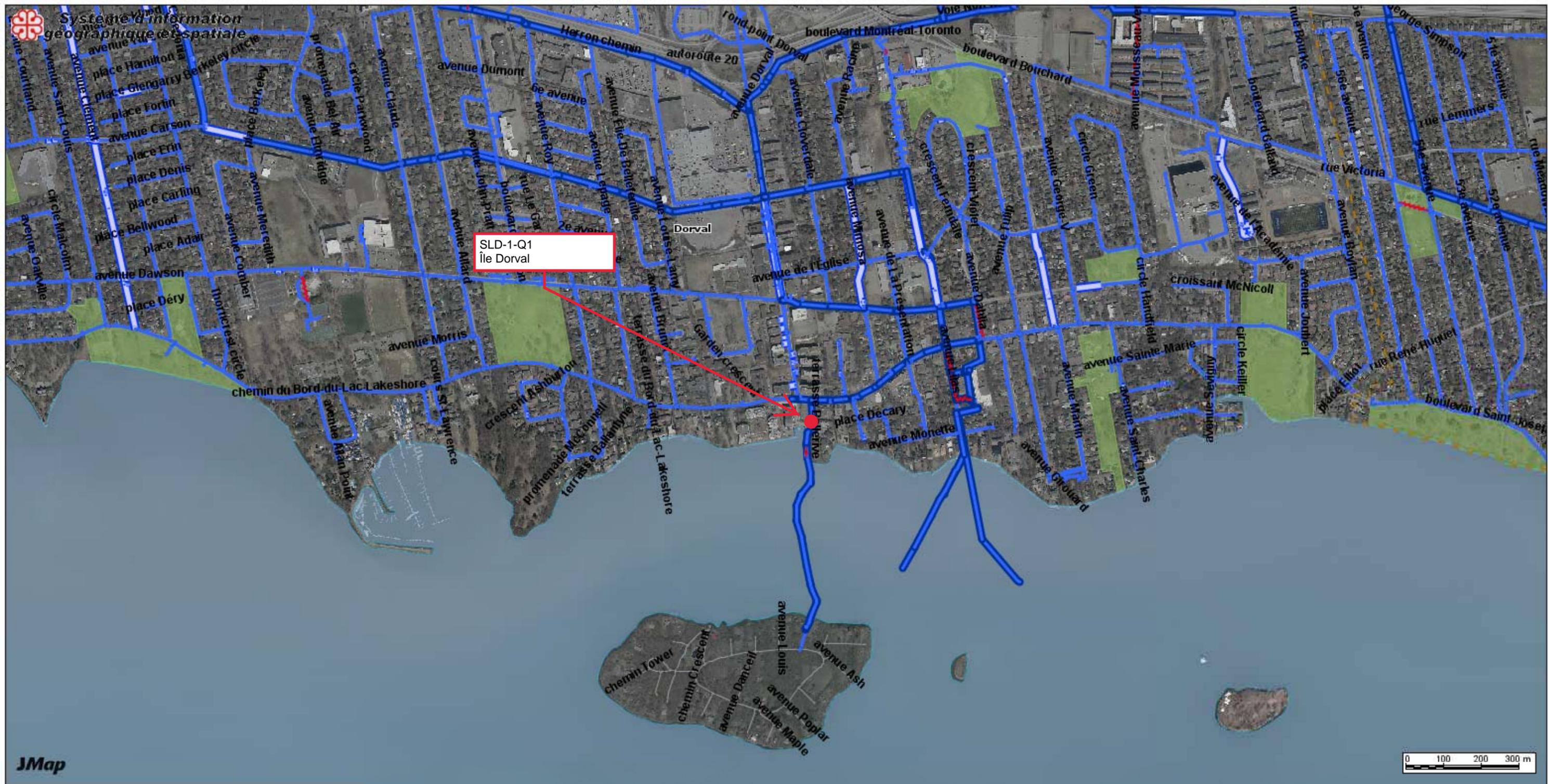


# Sites des travaux, SLR-2

Date: 20-04-09

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS

Échelle 1:10000

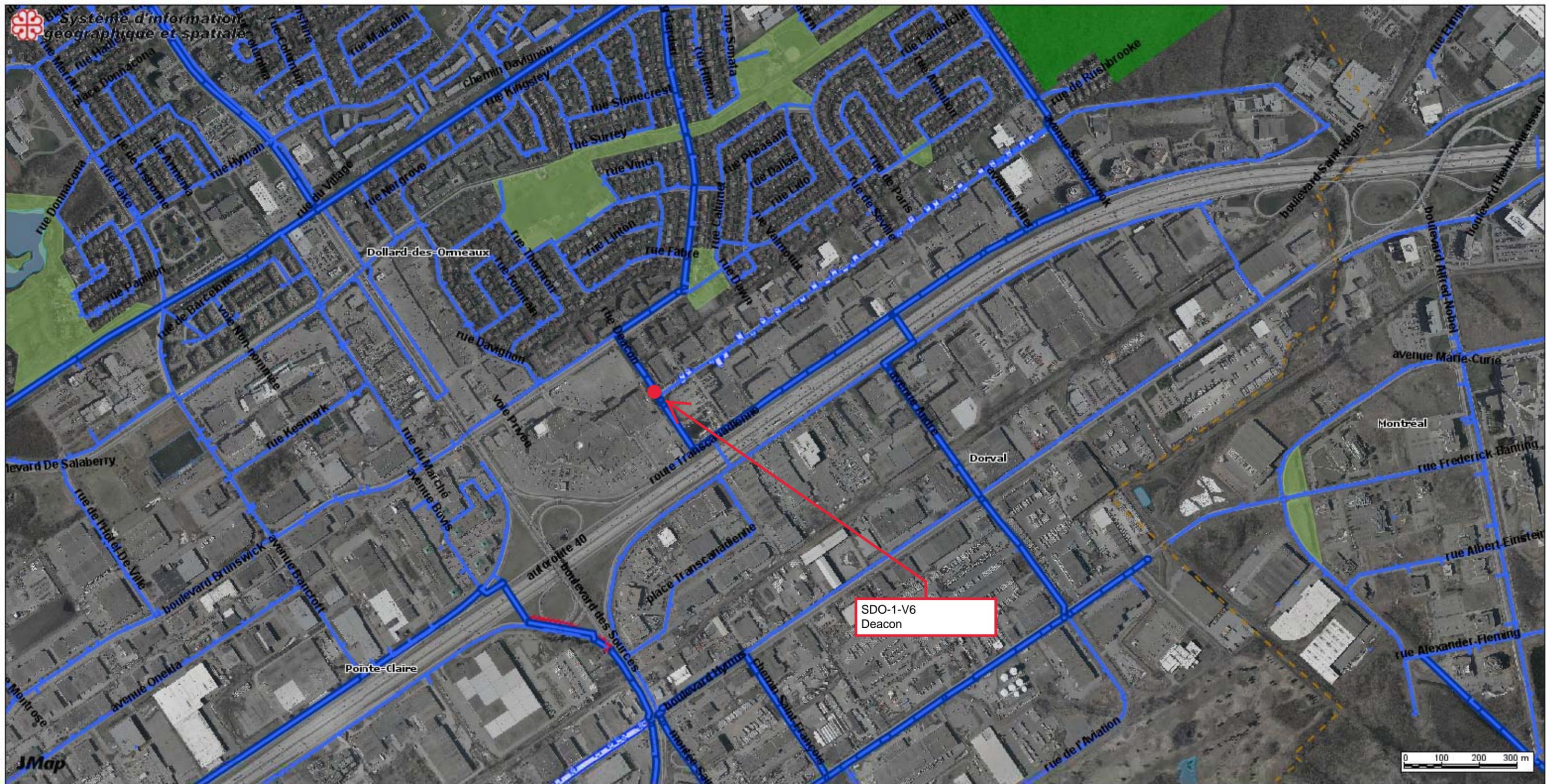


# Sites des travaux, SLR-2

Date: 20-04-09

Échelle 1:10000

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS



# Sites des travaux, SLR-2

Date: 20-04-09

Échelle 1:10000

Producteur: COTE, JEAN-FRANCOIS

Le 7 janvier 2020

ALI EXCAVATION INC.  
A/S MONSIEUR MARC-ANDRÉ LOISELLE  
780, BOUL DES ÉRABLES  
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6T 6G4

N° de décision : 2020-DAMP-1001

N° de client : 2700025521

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« AMP ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « LCOP »), RLRQ, c. C-65.1. ALI EXCAVATION INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **6 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 10343

**Numéro de référence** : 1346168

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Saint-Laurent

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 <a href="http://www.aliexcavation.com">http://www.aliexcavation.com</a>	<a href="#">Madame Karine Ross</a> Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	<b>Commande : (1705944)</b> 2020-02-25 15 h 34 <b>Transmission :</b> 2020-02-25 21 h 07	3273384 - 10343 - Addenda 1 (devis) 2020-03-11 10 h 12 - Courriel 3273385 - 10343 - Addenda 1 (plan) 2020-03-11 11 h 57 - Messagerie 3274146 - 10343 - Addenda 2 2020-03-11 18 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 <a href="https://cmsgenie.qc.ca">https://cmsgenie.qc.ca</a>	<a href="#">Monsieur André Bolduc</a> Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	<b>Commande : (1701354)</b> 2020-02-18 11 h 50 <b>Transmission :</b> 2020-02-18 12 h 26	3273384 - 10343 - Addenda 1 (devis) 2020-03-11 10 h 12 - Courriel 3273385 - 10343 - Addenda 1 (plan) 2020-03-11 11 h 56 - Messagerie 3274146 - 10343 - Addenda 2 2020-03-11 18 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#202 Blainville, QC, J7C 0B4 <a href="http://www.bauval.com">http://www.bauval.com</a>	<a href="#">Madame Johanne Vallée</a> Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	<b>Commande : (1700627)</b> 2020-02-17 14 h 01 <b>Transmission :</b> 2020-02-17 18 h 03	3273384 - 10343 - Addenda 1 (devis) 2020-03-11 10 h 12 - Courriel 3273385 - 10343 - Addenda 1 (plan) 2020-03-11 11 h 58 - Messagerie 3274146 - 10343 - Addenda 2 2020-03-11 18 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau	<a href="#">Monsieur Alexandre Coulombe</a>	<b>Commande : (1700350)</b> 2020-02-17 10 h 25	

Québec, QC, G2E5H5 <a href="http://www.grouperedric.ca">http://www.grouperedric.ca</a>	Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	<b>Transmission :</b> 2020-02-17 10 h 25	3273384 - 10343 - Addenda 1 (devis) 2020-03-11 10 h 12 - Courriel 3273385 - 10343 - Addenda 1 (plan) 2020-03-11 11 h 55 - Messagerie 3274146 - 10343 - Addenda 2 2020-03-11 18 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	<a href="#">Madame Line Proulx</a> Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	<b>Commande : (1701454)</b> 2020-02-18 13 h 19 <b>Transmission :</b> 2020-02-18 13 h 20	3273384 - 10343 - Addenda 1 (devis) 2020-03-11 10 h 12 - Courriel 3273385 - 10343 - Addenda 1 (plan) 2020-03-11 11 h 55 - Messagerie 3274146 - 10343 - Addenda 2 2020-03-11 18 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
KF Construction inc. 1410, rue de Jaffa, bureau 201 Laval, QC, H7P4K9	<a href="#">Monsieur Yves Lefebvre</a> Téléphone : 450 681-8338 Télécopieur : 450 681-7612	<b>Commande : (1714712)</b> 2020-03-11 9 h 33 <b>Transmission :</b> 2020-03-11 10 h 28	3273384 - 10343 - Addenda 1 (devis) 2020-03-11 10 h 12 - Courriel 3273385 - 10343 - Addenda 1 (plan) 2020-03-11 11 h 56 - Messagerie 3274146 - 10343 - Addenda 2 2020-03-11 18 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 <a href="http://www.lecuyerbeton.com">http://www.lecuyerbeton.com</a>	<a href="#">Monsieur David Guay</a> Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	<b>Commande : (1702973)</b> 2020-02-20 11 h 05 <b>Transmission :</b> 2020-02-20 11 h 05	3273384 - 10343 - Addenda 1 (devis) 2020-03-11 10 h 12 - Courriel 3273385 - 10343 - Addenda 1 (plan) 2020-03-11 10 h 12 - Courriel 3274146 - 10343 - Addenda 2 2020-03-11 18 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	<a href="#">Monsieur Carlo Rivera</a> Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	<b>Commande : (1702536)</b> 2020-02-19 17 h 48 <b>Transmission :</b> 2020-02-20	3273384 - 10343 - Addenda 1 (devis) 2020-03-11 10 h 12 - Courriel 3273385 - 10343 - Addenda 1 (plan) 2020-03-11 11 h 54 - Messagerie 3274146 - 10343 - Addenda 2 2020-03-11 18 h 01 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) :  
 Messagerie (Purolator)

---

Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	<a href="#">Madame Johanne Vallée</a> Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur : 514 788-4606	<b>Commande : (1711028)</b> 2020-03-04 16 h 43 <b>Transmission :</b> 2020-03-04 21 h 45	3273384 - 10343 - Addenda 1 (devis) 2020-03-11 10 h 12 - Courriel 3273385 - 10343 - Addenda 1 (plan) 2020-03-11 11 h 57 - Messagerie 3274146 - 10343 - Addenda 2 2020-03-11 18 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	---	--	--

---

Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, J4Z3V4 <a href="http://www.sanexen.com">http://www.sanexen.com</a>	<a href="#">Madame Andrée Houle</a> Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	<b>Commande : (1700308)</b> 2020-02-17 9 h 54 <b>Transmission :</b> 2020-02-17 13 h 12	3273384 - 10343 - Addenda 1 (devis) 2020-03-11 10 h 12 - Courriel 3273385 - 10343 - Addenda 1 (plan) 2020-03-11 11 h 54 - Messagerie 3274146 - 10343 - Addenda 2 2020-03-11 18 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	---	---	--

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

**Dossier # : 1203775003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ali Excavation, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Saint-Laurent", pour un montant de 1 871 517,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10343 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 245 820,47 \$ taxes incluses (contrat : 1 871 517,06 \$ + contingences : 187 151,71 \$ + incidences : 187 151,71 \$ )

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[Info comptable DRE GDD 1203775003.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François BALLARD  
Préposé au budget  
**Tél : (514) 872-5916**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-21

Julie LAPOINTE  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-1025**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1203775003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ali Excavation, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Saint-Laurent", pour un montant de 1 871 517,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10343 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 245 820,47 \$ taxes incluses (contrat : 1 871 517,06 \$ + contingences : 187 151,71 \$ + incidences : 187 151,71 \$ )



**Rapport - mandat SMCE203775003.pdf**

**Dossier # :1203775003**

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

#### Vice-présidences

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

#### Membres

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand  
Arrondissement de Ahuntsic –  
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 28 mai 2020

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE203775003

**Accorder un contrat à Ali Excavation, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Saint-Laurent", pour un montant de 1 871 517,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10343 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 245 820,47 \$ taxes incluses (contrat : 1 871 517,06 \$ + contingences : 187 151,71 \$ + incidences : 187 151,71 \$).**

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE203775003**

*Accorder un contrat à Ali Excavation, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Saint-Laurent", pour un montant de 1 871 517,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10343 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 245 820,47 \$ taxes incluses (contrat : 1 871 517,06 \$ + contingences : 187 151,71 \$ + incidences : 187 151,71 \$).*

À sa séance du 6 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :*
  - *un écart de prix plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire,*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 13 mai dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les particularités de ce contrat de travaux d'excavation, pour lequel l'appel d'offres, d'une durée de 34 jours, a permis de recevoir un total de six soumissions, parmi les 10 preneurs des documents. Ainsi, le Service a expliqué que l'écart de prix, de 20,9% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle, provient essentiellement d'un seul item au devis : les fosses d'exploration. Quant à l'écart de 21,7% par rapport à la soumission du deuxième soumissionnaire conforme, il provient de deux éléments : les fosses d'exploration et les coûts de maintien

de la mobilité pour les sites de régulation dans le secteur de la rue Iberville, évalués de façon plus substantielle par le deuxième plus bas soumissionnaire.

Le Service a proposé trois explications pour l'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimé de contrôle. Il pourrait s'agir d'une sous-estimation par l'entrepreneur des coûts de réalisation des fosses puisque les montants unitaires soumis sont nettement inférieurs aux prix proposés par les autres firmes soumissionnaires. L'écart pourrait également être le résultat d'une surestimation à l'estimé de contrôle. Il n'en demeure pas moins que cet écart du prix unitaire multiplié par le grand nombre de fosses à construire a pour effet de produire l'écart observé, et ce, tant par rapport à l'estimé qu'à la deuxième plus basse soumission conforme, bien que dans une moindre mesure. L'analyse globale des soumissions reçues amène tout de même le Service à jugé les prix obtenus comme représentatifs du marché de la région de Montréal, d'où la recommandation de l'octroi.

En conclusion, la Commission apprécie les explications obtenues et les mesures de mitigation prévues à ce projet afin de limiter les entraves. Aussi, la Commission salue le déploiement de moyens concrets pour ouvrir le marché en scindant ce type de travaux par spécialité. Elle constate, une fois de plus, qu'il en résulte la réception d'un plus grand nombre de soumissions. Néanmoins, la Commission rappelle l'importance de retrouver, au dossier décisionnel, toutes les justifications de chacun des critères d'examen pour lesquels les dossiers sont soumis à l'examen de la CEC. Par conséquent, il a été demandé d'ajouter au sommaire décisionnel l'explication manquante relativement à l'écart de plus de 20% entre les deux plus basses soumissions conformes.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :*
  - *un écart de prix plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire,*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE203775003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



(2)

**Dossier # : 1205308001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un (1) contrat à Multi Recyclage S.D. inc. pour la somme de 3 125 637 \$, taxes incluses, un (1) contrat à GFL Environmental inc. pour la somme de 1 030 778 \$, taxes incluses, et un (1) contrat à Tria Écoénergie Inc. pour la somme de 837 018 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et des sept (7) écocentres, pour une période de 24 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois, dépense totale de 4 993 433 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18043 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 24 mois, pour la réception, le tri et la valorisation du bois, au prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18043 et au tableau de prix reçus ;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant des contrats (taxes incluses)</u>
Multi Recyclage S.D. Inc.	Lots 1, 2, 4, 6	<b>3 125 637 \$</b>
GFL Environmental Inc.	Lots 3, 7	<b>1 030 778 \$</b>
Tria Écoénergie Inc.	Lot 5	<b>837 018 \$</b>

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-04-27 10:58

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1205308001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un (1) contrat à Multi Recyclage S.D. inc. pour la somme de 3 125 637 \$, taxes incluses, un (1) contrat à GFL Environmental inc. pour la somme de 1 030 778 \$, taxes incluses, et un (1) contrat à Tria Écoénergie Inc. pour la somme de 837 018 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et des sept (7) écocentres, pour une période de 24 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois, dépense totale de 4 993 433 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18043 - 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal assume cette responsabilité pour l'agglomération et octroie par conséquent des contrats permettant aux territoires et aux écocentres de transporter le bois vers des sites de traitement autorisés afin de le valoriser.

Le présent sommaire décisionnel a pour objet de renouveler les trois (3) contrats actuellement en vigueur de réception, de tri et de mise en marché du bois en provenance des villes et arrondissements ainsi que des sept (7) écocentres de l'agglomération de Montréal. Ces trois (3) contrats viennent tous à échéance le 30 juin 2020. La synchronicité de la date d'échéance de ces contrats provient d'un choix stratégique faisant suite à la résiliation des trois (3) contrats ayant été octroyés à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. (CG 19 0134 et CE19 0407) en raison de son inscription au Registre des entreprises non

admissibles aux contrats publics (RENA) en janvier 2019 par le Sous-secrétariat aux marchés publics. Le Service de l'environnement a dû procéder à la tenue d'un appel d'offres réalisé en urgence pour six (6) territoires ainsi qu'à trois appels d'offres consécutifs pour la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle (aucun soumissionnaire lors de l'appel d'offres 19-17698; un seul soumissionnaire conforme dont le site était situé à 98 kms de l'écocentre lors de l'appel d'offres 19-17501). Deux contrats ont été octroyés pour des périodes respectives de 16 mois (CE19 0407) et de huit (8) mois (CE19 1805). Le troisième contrat venant à échéance est issu de l'appel d'offres 15-14291 (CG 15 0461) et avait une durée déterminée de 58 mois.

Le marché de valorisation du bois a évolué de façon défavorable au cours des dernières années faisant en sorte d'augmenter les coûts de traitement unitaire (de 20 \$ en 2015 à plus de 80 \$ la tonne en 2019). Ce contexte s'explique notamment par :

- l'inscription sur le RENA en janvier 2019 de l'entreprise Centre de tri Mélimax Inc. ayant pour conséquence de réduire la compétition dans ce secteur d'activités dans la grande région métropolitaine;
- les modifications et le resserrement de la réglementation concernant la qualité de l'air par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ayant pour conséquence un effondrement du marché du "bois trié" qui était utilisé principalement comme biomasse.

Il est à noter que dans le cadre des précédents appels d'offres réalisés par l'agglomération de Montréal pour la réception, le tri et la mise en marché du bois notamment ceux réalisés en 2015 (34 territoires et 7 écocentres) et en 2019 (6 territoires), les devis techniques présentaient la matière à valoriser comme étant du "bois trié" issu à la fois des activités d'émondage et de déconstruction.

Dans ce contexte, la stratégie de sollicitation du marché préconisée par le Service de l'environnement pour le renouvellement des services de réception, de tri et de valorisation du bois en provenance des 34 territoires et des 7 écocentres de l'agglomération de Montréal fut de :

- proposer deux types de matières à valoriser, soit le bois en provenance des écocentres, composé principalement de bois issus de la déconstruction, et le bois des activités d'émondage des arrondissements et villes liées en raison de sa qualité supérieure afin d'obtenir un meilleur prix ;
- procéder selon un découpage territorial de l'agglomération en sept (7) lots, décrits ci-après, afin d'ouvrir le marché à de plus petites entreprises ;
- inclure à cet appel d'offres la fourniture de copeaux issus de la transformation du bois en provenance des territoires, pour combler les besoins éventuels des services d'horticulture des villes et arrondissements.

Lot 1	10 Territoires de la zone Ouest	Baie-d'Urfé
		Beaconsfield
		Dollard-des-Ormeaux
		Dorval/île Dorval
		Kirkland
		L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
		Pierrefonds - Roxboro
		Pointe-Claire
		Sainte-Anne-de-Bellevue
		Senneville
Lot 2		Ahuntsic - Cartierville

Lot 3	15 Territoires de la zone centre	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
		Côte-St-Luc
		Hampstead
		Lachine
		LaSalle
		Le Plateau-Mont-Royal
		Le Sud-Ouest
		Montréal-Ouest
		Mont-Royal
		Outremont
		Saint-Laurent
		Verdun
		Ville-Marie
		Westmount
		Lot 3
Mercier - Hochelaga - Maisonneuve		
Montréal-Est		
Montréal-Nord		
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles		
Rosemont - La Petite-Patrie		
Saint-Léonard		
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension		
Services centraux (Grands Parcs, jardin botanique)		
Lot 4	Écocentres zone Ouest	Écocentre Acadie
		Écocentre Côte-des-Neiges
		Écocentre Saint-Laurent
Lot 5	Écocentre LaSalle	
Lot 6	Écocentres zone Est	Écocentre La Petite-Patrie
		Écocentre Saint-Michel
Lot 7	Écocentre Rivière-des-Prairies	

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé comme suit :

- L'appel d'offres public N° 20-18043 a été lancé le 26 février 2020.
- L'appel d'offres a été annoncé dans le Journal de Montréal et publié dans le SEAO.
- L'ensemble des entrepreneurs œuvrant dans ce secteur ont été contactés par le Service de l'approvisionnement pour les informer de l'appel d'offres en cours.
- La date initiale d'ouverture des soumissions était le 19 mars 2020 (23 jours calendrier). Cette date a été reportée à trois reprises étant donné le contexte de la pandémie du COVID-19.
- Les soumissionnaires ont eu 43 jours calendrier pour préparer leur dossier.
- Les soumissions ont été ouvertes le 9 avril 2020.
- Les soumissions ont un délai de validité de cent-quatre-vingts (180) jours calendrier (cautionnement de soumission).
- Six addenda ont été produits dans ce dossier :
  - Addenda 1, 12 mars : report de la date d'ouverture au 24 mars et réponse à 9 questions portant sur les cautionnements ainsi que des précisions décrites au devis
  - Addenda 2, 19 mars : report de la date d'ouverture au 31 mars
  - Addenda 3, 20 mars : modification aux garanties de soumission et mesures prises pour ouverture des soumissions au bureau du Greffe en raison de la pandémie du Covid-19

- Addenda 4, 24 mars : réponses à 3 questions portant sur les lettres de garanties irrévocables, et demande de révision des délais
- Addenda 5, 30 mars : report de la date d'ouverture au 9 avril de date, acceptation exceptionnelle d'autres formes de garanties de soumission (chèques certifiés)
- Addenda 6, 3 avril : correction à l'heure d'ouverture
- Il y a eu six (6) preneurs de cahier de charges dont quatre (4) ont déposé des soumissions.
- Aucune soumission n'a été jugée non admissible ou non conforme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE19 1805 - 27 novembre 2019 - Accorder un contrat à Multirecyclage S.D. Inc. pour la réception, le tri et la mise en marché de bois en provenance de l'écocentre LaSalle. Dépense totale de 201 206,25 \$, taxes incluses pour une période de 8 mois. Appel d'offres public 19-17806 - (4 soumissionnaires).

CG19 0134 - 28 mars - Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0351) pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois - Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0406), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois.

CE19 0407 - 13 mars 2019 -

1 - Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CE15 1363), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'arrondissement de LaSalle, pour une période de 58 mois;

2 - Accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois en provenance de 6 territoires, pour une période de 16 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 311 950,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.

CG18 0406 - 23 août 2018 - Accorder un contrat au Centre de tri Mélimax inc pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle, pour une période de 22 mois, pour la somme de 781 744,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17092 (2 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78 \$ en 2019, et de 121 239,26 \$ en 2020.

CG18 0351- 21 juin 2018 - Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax inc., pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 338 567,51 \$, taxes incluses / Autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 \$, taxes nettes - Appel d'offres public 18-16879 (2 soum.).

CG 15 0461 - 20 août 2015 - Accorder deux contrats, pour une période de 58 mois, à Ecoservices Tria inc. pour une somme maximale de 611 688 \$, taxes incluses, et à Multi-Recyclage S. D. inc., pour une somme maximale de 3 440 964 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié - Appel d'offres public 15-14291 (3 soum.).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer des contrats pour la réception, le tri et la valorisation de deux types de bois en provenance des 34 territoires et des 7 écocentres, répartis en sept

(7) lots.

Les deux types de bois à valoriser sont :

- le bois d'émondage en provenance des activités d'arboriculture (élagage et abattage) réalisées par ou pour les trente-quatre (34) territoires de l'agglomération de Montréal (dont une partie provient des abattages massifs de frênes), de certaines cours de voirie et de la collecte des arbres de Noël en bordure de rue ou de toutes autres sources désignées par la Ville (service de parcs et pépinières).
- le bois mélangé issu de travaux de démolition ou de déconstruction, déposés par les citoyens et les petites entreprises, en provenant des sept (7) écocentres situés sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Les quantités prévisionnelles totales pour la durée du contrat (deux ans) sont de 68 356 tonnes (29 333 tonnes en provenance des territoires et 39 023 tonnes en provenance des écocentres). Ces prévisions ont été estimées à partir de la moyenne des quantités de bois produits ou récupérés par les territoires et par les écocentres au cours des trois dernières années. Elles se déclinent de la façon suivante en fonction des lots présentés dans le cadre de l'appel d'offres :

- Bois d'émondage - Zone ouest : 7 661 tonnes
- Bois d'émondage - Zone centre : 14 408 tonnes
- Bois d'émondage - Zone est : 7 264 tonnes
- Bois d'écocentres - secteur ouest : 8 272 tonnes
- Bois d'écocentre LaSalle : 10 495 tonnes
- Bois d'écocentres - secteur est : 13 830 tonnes
- Bois d'écocentre Rivière-des-Prairies : 6 426 tonnes

Le bois est transporté par la Ville ou par des camions de type transroulier (« roll-off ») chargés de conteneurs de 40 verges cubes (parfois des 20 verges cubes), ou tout autre camion utilisé par les territoires ou par un entrepreneur travaillant pour ceux-ci. Une fois livré au lieu de réception de l'entreprise, le bois est broyé en copeaux, pour être envoyé par la suite dans des sites de valorisation, soit en biomasse énergétique, soit pour être recyclé en palettes ou en panneaux de fibres isolantes.

L'appel d'offres 20-18043 demandait également des prix en option pour la fourniture sur demande de copeaux issus de la transformation du bois en provenance des territoires afin de combler les besoins éventuels des services d'horticulture des villes et arrondissements ainsi que de services corporatifs. Les prix soumissionnés sont significativement plus élevés que ce qui avait été estimé (écart de 160% à 250% supérieur à l'estimé des professionnels), conséquemment le Service de l'environnement recommande de ne pas octroyer ces options de contrats (trois (3) lots de l'appel d'offres; lot#1.2, #2.2, #2.3). Une estimation des besoins en copeaux sera faite et une nouvelle sollicitation du marché sera effectuées au besoin.

Ces contrats s'étaleront sur une période deux ans (24 mois) et disposent de deux options de prolongation de 12 mois. Aucune variation de quantité et aucune contingence ne sont prévues.

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu six (6) preneurs du cahier de charges et quatre (4) firmes ont déposé des soumissions jugées conformes (67%). Deux (2) preneurs du cahier des charges n'ont pas soumissionné (33 %). Le Groupe ONYM n'a pas participé car le projet n'était finalement pas dans son champ d'activité. RCI Environnement n'a pas soumis d'explications.

### Estimation du professionnel

L'estimation a été faite par les professionnels du Service de l'environnement et établie en tenant compte de la moyenne des prix soumis lors des derniers appels d'offres et majoré d'un pourcentage associé à l'inflation. Pour le bois d'émondage, puisqu'aucun appel d'offres n'avait été réalisé spécifiquement pour cette catégorie de matières, une estimation de l'écart de valeur par rapport au bois d'écocentre, à partir des prix moyens de deux appels d'offres distincts a été réalisée. Une différence de 10 \$ a été appliquée à la baisse pour cette matière.

Pour ce qui est de l'estimé de fourniture de copeaux, l'estimation a été réalisée sur la base des tarifs d'une étude de l'UMQ de 2016-17, rehaussé à 10\$ étant donné les récentes fluctuations de cette matière et qu'il s'agissait d'une première sollicitation du marché pour ce service.

### Résultats

Voici les résultats du processus d'appel d'offres pour chacun des lots, en comparaison avec l'estimation des professionnels.

#### **PRIX DES LOTS avec prolongation (taxes incluses)**

	<b>Lot 1.1 Territoires zone ouest</b>	<b>Prolongation 2x 12 mois Lot 1.1</b>	<b>Grand total avec prolongation et retrait du lot 1.2</b>
<b>GFL Environmental inc.</b>	572 535 \$	572 535 \$	1 145 071 \$
<b>Multi Recyclage S.D. Inc.</b>	528 494 \$	528 494 \$	1 056 988 \$
<b>Recyclage Notre-Dame inc</b>	1 118 646 \$	1 118 646 \$	2 237 292 \$
<b>Tria Écoénergie Inc.</b>	730 907 \$	730 907 \$	1 461 815 \$
Estimation des professionnels	524 459 \$	524 459 \$	
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	737 646 \$	737 646 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	40%	40%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	590 152 \$	590 152 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	112%	112%	
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	4 035 \$	4 035 \$	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)	1%	1%	

((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)			
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	44 041 \$	44 041 \$	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	8%	8%	
	<b>Lot 2.1 Territoires zone centre</b>	<b>Prolongation 2x 12 mois Lot 2.1</b>	<b>Grand total avec prolongation et retrait lot 2.2</b>
<b>GFL Environmental inc.</b>	1 076 764 \$	1 076 764 \$	2 153 528 \$
<b>Multi Recyclage S.D. Inc.</b>	993 936 \$	993 936 \$	1 987 872 \$
<b>Tria Écoénergie Inc.</b>	1 374 613 \$	1 374 613 \$	2 749 227 \$
Estimation des professionnels	986 225 \$	986 225 \$	
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	1 148 438 \$	1 148 438 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	16%	16%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	380 677 \$	380 677 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	38%	38%	
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	7 711 \$	7 711 \$	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	1%	1%	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	82 828 \$	82 828 \$	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la	8%	8%	

plus basse) / la plus basse x 100)			
	<b>Lot 3.1 Territoires zone est</b>	<b>Prolongation 2x 12 mois Lot 3.1</b>	<b>Grand total avec prolongation et retrait du lot 3.2</b>
<b>GFL Environmental inc.</b>	542 866 \$	542 866 \$	1 085 732 \$
<b>Recyclage Notre-Dame inc</b>	616 362 \$	616 362 \$	1 232 723 \$
<b>Tria Écoénergie Inc.</b>	693 031 \$	693 031 \$	1 386 062 \$
Estimation des professionnels	497 332 \$	497 332 \$	
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	617 420 \$	617 420 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	14%	14%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	150 165 \$	150 165 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	28%	28%	
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	45 534 \$	45 534 \$	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	9%	9%	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	73 496 \$	73 496 \$	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	14%	14%	
	<b>Lot 4 Écocentres zone Ouest</b>	<b>Prolongation 2x 12 mois</b>	<b>Grand total avec prolongation</b>
<b>GFL Environmental inc.</b>	618 198 \$	618 198 \$	1 236 395 \$
<b>Multi Recyclage S.D. Inc. Soumissionnaire retenu</b>	618 198 \$	618 198 \$	1 236 395 \$
<b>Recyclage Notre-Dame inc</b>	1 207 863 \$	1 207 863 \$	2 415 726 \$

<b>Tria Écoénergie Inc.</b>	654 814 \$	654 814 \$	1 309 628 \$
Estimation des professionnels	663 254 \$	663 254 \$	
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(45 057) \$	(45 057) \$	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-7%	-7%	
	<b>Lot 5 Écocentre LaSalle</b>	<b>Prolongation 2x 12 mois</b>	<b>Grand total avec prolongation</b>
<b>GFL Environmental inc.</b>	784 331 \$	784 331 \$	1 568 661 \$
<b>Tria Écoénergie Inc. Soumissionnaire retenu</b>	830 787 \$	830 787 \$	1 661 574 \$
Estimation des professionnels	841 575 \$	841 575 \$	
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme <u>retenue</u> (la plus basse conforme - estimation)	(10 788) \$	(10 788) \$	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-1%	-1%	
	<b>Lot 6 Écocentres zone Est</b>	<b>Prolongation 2x 12 mois</b>	<b>Grand total avec prolongation</b>
<b>GFL Environmental inc.</b>	1 033 568 \$	1 033 568 \$	2 067 136 \$
<b>Multi Recyclage S.D. Inc.</b>	954 063 \$	954 063 \$	1 908 125 \$
<b>Recyclage Notre-Dame inc</b>	1 173 497 \$	1 173 497 \$	2 346 994 \$
<b>Tria Écoénergie Inc.</b>	1 094 787 \$	1 094 787 \$	2 189 574 \$
Estimation des professionnels	1 108 994 \$	1 108 994 \$	
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	1 063 979 \$	1 063 979 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	12%	12%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	219 434 \$	219 434 \$	

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	23%	23%	
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(154 931) \$	(154 931) \$	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-14%	-14%	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	79 505 \$	79 505 \$	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	8%	8%	
	<b>Lot 7 Écocentre RDP</b>	<b>Prolongation 2x 12 mois</b>	<b>Grand total avec prolongation</b>
<b>GFL Environmental inc.</b>	480 239 \$	480 239 \$	960 478 \$
<b>Recyclage Notre-Dame inc</b>	545 256 \$	545 256 \$	1 090 512 \$
<b>Tria Écoénergie Inc.</b>	508 684 \$	508 684 \$	1 017 368 \$
Estimation des professionnels	515 268 \$	515 268 \$	
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	511 393 \$	511 393 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	6%	6%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	65 017 \$	65 017 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	14%	14%	
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme	(35 029) \$	(35 029) \$	

(la plus basse conforme - estimation)			
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-7%	-7%	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	28 445 \$	28 445 \$	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	6%	6%	

#### Description des écarts

L'estimation interne était de 5 204 556\$ (taxes incluses) pour l'ensemble des sept (7) lots. Globalement, les plus basses soumissions conformes sont 1% supérieur à l'estimé bien que cet écart varie d'un lot à l'autre.

Les plus bas prix soumis pour le bois d'émondage sont respectivement de 1 % (calculs de données à partir de formule non arrondies) à 9% supérieur au prix estimé par les professionnels (pour le lot#3, prix soumis à 65\$/tonne au lieu de 60\$). Même si cette matière est considérée comme du bois "pur", elle exige des coûts d'opération importants. L'écart entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission varie entre 6 et 8%, excepté pour le lot#3 (14%) avec un prix à la tonne variant de 65\$ à 73,80\$. Les soumissionnaires de ce lot n'ont probablement pas distingué les deux types de bois.

L'écart au prix estimé par les professionnels pour le bois des écocentres varie de -7% à -14% (lot #6). Cet écart peut s'expliquer par l'identification de nouveaux débouchés ou de nouveaux procédés de valorisation pour ce type de matières.

Concernant la fourniture de copeaux, il s'avère que les soumissions sont largement supérieures à l'estimation réalisée par les professionnels du Service de l'environnement, allant de 26 \$ la tonne (écart de 160%) à 65 \$ la tonne (écart de 250%). Par conséquent, tel que décrit à l'article 4.2 du devis - Évaluation des besoins copeaux de bois (en option), "la ville se réserve le droit de réclamer ou non un retour partiel ou total du bois transformé en copeaux", la ville n'appliquera pas cette option.

Pour le présent appel d'offres, les soumissionnaires ont déposé des prix variant entre 60\$ et 127\$/tonne.

#### Modalités d'adjudication

Les règles d'adjudication prévues à l'annexe du document Régie, prennent en considération les éléments que sont le prix soumis à la tonne, la quantité prévisionnelle et l'ajustement de ce coût, compte tenu de la distance à parcourir entre le lieu de livraison du soumissionnaire et le centroïde spécifié pour chacun des lots. Les prix soumis sont donc ajustés afin de prendre en compte les coûts additionnels de transports encourus pour la livraison de la matière et qui devront être assumés par la Ville et par les villes liées de l'agglomération. Cet ajustement est calculé uniquement à des fins d'adjudication.

Le tableau des résultats des prix ajustés est détaillé dans l'intervention du Service de l'approvisionnement (voir page 2 du Sommaire des contrats - selon méthode adjudication VF).

Tel que décrit à l'article 3.2 du devis technique, "Dans le cas où un adjudicataire remporte plusieurs lots, la Ville se réserve le droit de regrouper ces lots pour les gérer, sur le plan administratif, en un seul et même contrat."

C'est pourquoi, les lots sont finalement regroupés en trois (3) contrats qui s'étaleront sur une période de 24 mois, et pourront être prolongés deux fois 12 mois.

#### Commission permanente sur l'examen des contrats :

Ce dossier décisionnel sera soumis à un examen par la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC), prévue le 13 mai 2020, puisque l'un des contrats répond aux critères suivants:

- Le contrat de biens et services octroyés à l'entreprise Multi Recyclage S.D. Inc. est d'une valeur de plus de 2 M \$ (en raison du regroupement des lots 1, 2, 4 et 6);
- L'entreprise Multi Recyclage S.D. Inc. en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

#### Vérifications

Les entreprises ont fournis avec leur soumission, la copie de leur attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). L'attestation fournie par la compagnie GFL Environmental inc. arrive à échéance le 29 mai 2020. Une demande de renouvellement de l'inscription a été adressée à l'entreprise par le Service de l'approvisionnement.

Après vérifications, ces entreprises ne sont pas inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne se retrouvent pas sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat est pour une durée de 24 mois, s'étalant sur trois (3) années financières. La somme requise s'élève à 4 993 433 \$ toutes taxes incluses, incluant un ajustement annuel de l'IPC.

La répartition du coût annuel se présente comme suit :

<b>Bois</b>	<b>Adjudicataire</b>	<b>#Lots</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Total</b>
Contrat 1	Multi Recyclage S.D. Inc.	Lots 1, 2, 4, 6	773 673 \$	1 562 818 \$	789 146 \$	<b>3 125 637 \$</b>
Contrat 2	GFL Environmental Inc.	Lots 3, 7	255 776 \$	516 668 \$	258 334 \$	<b>1 030 778 \$</b>
Contrat 3	Tria Écoénergie Inc.	Lot 5	207 697 \$	419 548 \$	209 774 \$	<b>837 018 \$</b>
<b>Grand total - taxes incluses</b>			<b>1 237 146 \$</b>	<b>2 499 034 \$</b>	<b>1 257 254 \$</b>	<b>4 993 433 \$</b>

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de la gestion des matières résiduelles, du Service de l'Environnement, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles. Elle sera entièrement assumée par l'agglomération.

Les détails du calcul se retrouvent en pièces jointes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La valorisation du bois s'inscrit dans les priorités énoncées au projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) 2020-2025, pour lesquels la Ville de Montréal s'est engagée à atteindre un taux de détournement des matières organiques de l'enfouissement de 70 % en 2025, en vue de l'objectif zéro déchet en 2030.

La Ville s'est également engagé dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030.

Le traitement du bois contribue à l'objectif de recycler 60% de la matière organique putrescible résiduelle fixée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et répond aux objectifs du plan d'action *Montréal Durable 2016-2020* de l'administration montréalaise.

Valoriser les résidus organiques tel le bois contribue également à réduire les gaz à effet de serre émis par la matière en décomposition dans les sites d'enfouissement produits et en limitant les risques de contamination des nappes phréatiques causés par les lixiviats. Selon les marchés, les débouchés pour le bois sont : mise en copeaux, recyclage en panneau de bois aggloméré, valorisation énergétiques, etc.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut d'octroyer ces contrats, le bois des territoires et des écocentres sera acheminé vers d'autres filières qui ne garantissent pas sa pleine valorisation et par conséquent à un recul dans l'atteinte des objectifs environnementaux énoncés.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le 23 mars 2020, le gouvernement du Québec a ordonné la fermeture de l'ensemble des commerces et services non prioritaires. Une liste des services et activités prioritaires a été mise en ligne et inclut la collecte des déchets et la gestion des matières résiduelles. Pour la gestion des matières résiduelles, voici la liste des services jugés essentiels :

- Services de collecte et d'élimination des déchets
- Services de collecte et de tri des matières recyclables
- Services de collecte et de traitement des matières dangereuses
- Services de collecte et traitement de matières organiques, incluant le vidage de fosses septiques
- Services de collecte et traitement des déchets biomédicaux
- Entreprises de gestion parasitaire (pour le contrôle des puces de lit, rats et souris notamment)

Dans ce contexte de pandémie relié à la COVID-19, la poursuite des activités prioritaires doit se faire en cohérence avec les recommandations spécifiques développées par les autorités de la santé publique et de santé et sécurité au travail compétentes.

Les entreprises de collecte, de transport et de valorisation des matières résiduelles ont mis en place plusieurs mesures préventives afin de protéger la santé de leurs employés, tout en maintenant la prestation de services.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 6 mai 2020  
Commission d'examen des contrats : 13 mai 2020  
Comité exécutif : 20 mai 2020  
Conseil municipal : 25 mai 2020  
Conseil d'agglomération : 28 mai 2020  
Début du contrat : 1er juillet 2020  
Fin du contrat : 30 juin 2022

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Jeanne PARISEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine HERBRETEAU  
Agente de recherche

Tél : 514 868-3962  
Télécop. : 514-872-8146

#### ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-20

Frédéric SAINT-MLEUX  
chef de section - planification et  
developpement gmr

Tél : 514-868-8769  
Télécop. :

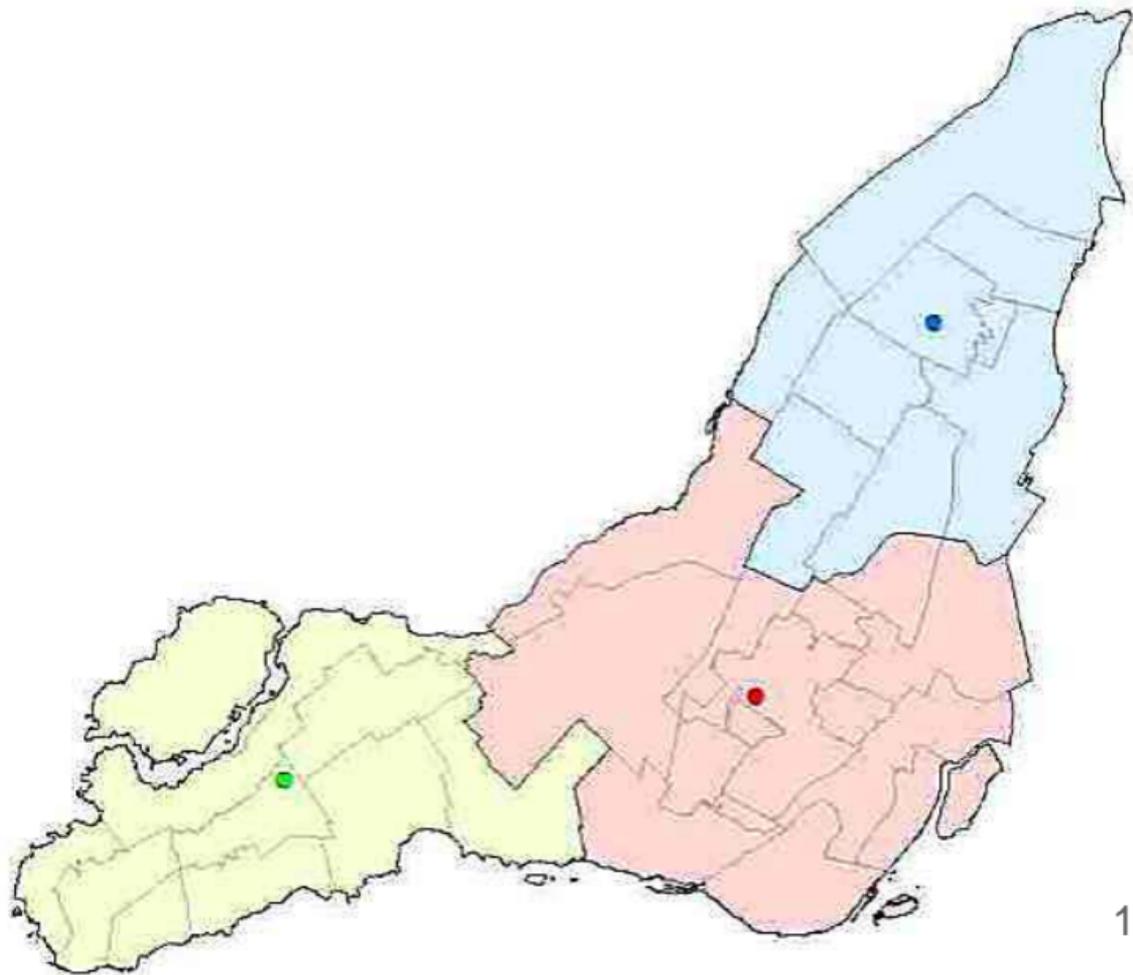
---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Arnaud BUDKA  
Directeur de la gestion des matières résiduelles  
**Tél :** 514 868-8765  
**Approuvé le :** 2020-04-27

Roger LACHANCE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2020-04-27



**Montants des contrats avec regroupement des lots**

<b>Bois</b>	<b>Adjudicataire</b>	<b>#Lots</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Total</b>
Contrat 1	Multi Recyclage S.D. Inc.	Lots 1, 2, 4, 6	773 673 \$	1 562 818 \$	789 146 \$	<b>3 125 637 \$</b>
Contrat 2	GFL Environmental Inc.	Lots 3, 7	255 776 \$	516 668 \$	258 334 \$	<b>1 030 778 \$</b>
Contrat 3	Tria Écoénergie Inc.	Lot 5	207 697 \$	419 548 \$	209 774 \$	<b>837 018 \$</b>
<b>Grand total - taxes incluses</b>			<b>1 237 146 \$</b>	<b>2 499 034 \$</b>	<b>1 257 254 \$</b>	<b>4 993 433 \$</b>

Coût des contrats de réception et tri du bois 2020-22  
 AO 20-18043  
 du 01 juillet 2020 au 30 juin 2022

Contrat 1	Adjudicataire	Tonnage global	Prix (1)	2%			Total
				6 mois	12 mois	6 mois	
Lot 1.1 Territoires zone ouest	Multi Recyclage S.D. Inc.	7 661	60.00 \$	114 915.00 \$	229 830.00 \$	114 915.00 \$	459 660.00 \$
Lot 2.1 Territoires zone centre		14 408	60.00 \$	216 120.00 \$	432 240.00 \$	216 120.00 \$	864 480.00 \$
Lot 4 Écocentres zone Ouest		8 272	65.00 \$	134 420.00 \$	268 840.00 \$	134 420.00 \$	537 680.00 \$
Lot 6 Écocentres Zone Est		13 830	60.00 \$	207 450.00 \$	414 900.00 \$	207 450.00 \$	829 800.00 \$
<b>Sous-total avant taxes</b>				<b>672 905.00 \$</b>	<b>1 345 810.00 \$</b>	<b>672 905.00 \$</b>	<b>2 691 620.00 \$</b>
ajustement ipc (1)					13 458.10 \$	13 458.10 \$	26 916.20 \$
<b>Sous-total avant taxes &amp; IPC</b>				<b>672 905.00 \$</b>	<b>1 359 268.10 \$</b>	<b>686 363.10 \$</b>	<b>2 718 536.20 \$</b>
TPS			5%	33 645.25 \$	67 963.41 \$	34 318.16 \$	135 926.81 \$
TVQ			9.975%	67 122.27 \$	135 586.99 \$	68 464.72 \$	271 173.99 \$
<b>Total taxes incluses - Contrat 1</b>				<b>773 672.52 \$</b>	<b>1 562 818.50 \$</b>	<b>789 145.97 \$</b>	<b>3 125 637.00 \$</b>
<b>Total taxe nette</b>				<b>706 466.14 \$</b>	<b>1 427 061.60 \$</b>	<b>720 595.46 \$</b>	<b>2 854 123.19 \$</b>

Contrat 2	Adjudicataire	Tonnage global	Prix (1)	2020	2021	2022	Total
Lot 3.1 Territoires zone est	GFL Environmental Inc.	7 264	65.00 \$	118 040.00 \$	236 080.00 \$	118 040.00 \$	472 160.00 \$
Lot 7 Écocentre RDP		6 426	65.00 \$	104 422.50 \$	208 845.00 \$	104 422.50 \$	417 690.00 \$
<b>Sous-total avant taxes</b>				<b>222 462.50 \$</b>	<b>444 925.00 \$</b>	<b>222 462.50 \$</b>	<b>889 850.00 \$</b>
ajustement ipc (1)					4 449.25 \$	2 224.63 \$	6 673.88 \$
<b>Sous-total avant taxes &amp; IPC</b>				<b>222 462.50 \$</b>	<b>449 374.25 \$</b>	<b>224 687.13 \$</b>	<b>896 523.88 \$</b>
TPS			5%	11 123.13 \$	22 468.71 \$	11 234.36 \$	44 826.19 \$
TVQ			9.975%	22 190.63 \$	44 825.08 \$	22 412.54 \$	89 428.26 \$
<b>Total taxes incluses - Contrat 2</b>				<b>255 776.26 \$</b>	<b>516 668.04 \$</b>	<b>258 334.02 \$</b>	<b>1 030 778.33 \$</b>
<b>Total taxe nette</b>				<b>233 557.82 \$</b>	<b>471 786.79 \$</b>	<b>235 893.40 \$</b>	<b>941 238.00 \$</b>

Contrat 3	Adjudicataire	Tonnage global	Prix (1)	2020	2021	2022	Total
Lot 5 Écocentre LaSalle	Tria Écoénergie Inc.	10 495	68.85 \$	180 645.19 \$	361 290.38 \$	180 645.19 \$	722 580.75 \$
<b>Sous-total avant taxes</b>				<b>180 645.19 \$</b>	<b>361 290.38 \$</b>	<b>180 645.19 \$</b>	<b>722 580.75 \$</b>
ajustement ipc (1)					3 612.90 \$	1 806.45 \$	5 419.36 \$
<b>Sous-total avant taxes &amp; IPC</b>				<b>180 645.19 \$</b>	<b>364 903.28 \$</b>	<b>182 451.64 \$</b>	<b>728 000.11 \$</b>
TPS			5%	9 032.26 \$	18 245.16 \$	9 122.58 \$	36 400.01 \$
TVQ			9.975%	18 019.36 \$	36 399.10 \$	18 199.55 \$	72 618.01 \$
<b>Total taxes incluses - Contrat 3</b>				<b>207 696.80 \$</b>	<b>419 547.54 \$</b>	<b>209 773.77 \$</b>	<b>837 018.12 \$</b>
<b>Total taxe nette</b>				<b>189 654.87 \$</b>	<b>383 102.83 \$</b>	<b>191 551.41 \$</b>	<b>764 309.11 \$</b>

<b>Grand total avant taxes - contrat 1 &amp; 2 &amp; 3</b>				<b>1 076 012.69 \$</b>	<b>2 173 545.63 \$</b>	<b>1 093 501.86 \$</b>	<b>4 343 060.18 \$</b>
<b>Grand total taxes incluses - contrat 1 &amp; 2 &amp; 3</b>				<b>1 237 145.59 \$</b>	<b>2 499 034.09 \$</b>	<b>1 257 253.77 \$</b>	<b>4 993 433.44 \$</b>
<b>Grand total taxe nette - contrat 1 &amp; 2 &amp; 3</b>				<b>1 129 678.82 \$</b>	<b>2 281 951.22 \$</b>	<b>1 148 040.27 \$</b>	<b>4 559 670.31 \$</b>

Imputation comptable: 1001.0010000.103125.04383.54503.014404.0000.000000.000000.000000.00000

Note:

(1) Le prix unitaire est assujéti à l'ajustement ipc à la date anniversaire, soit à partir du 1 juillet 2021

**Dossier # : 1205308001**

**Unité administrative responsable :** Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte\_transport et traitement des matières résiduelles

**Objet :** Accorder un (1) contrat à Multi Recyclage S.D. inc. pour la somme de 3 125 637 \$, taxes incluses, un (1) contrat à GFL Environmental inc. pour la somme de 1 030 778 \$, taxes incluses, et un (1) contrat à Tria Écoénergie Inc. pour la somme de 837 018 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et des sept (7) écocentres, pour une période de 24 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois, dépense totale de 4 993 433 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18043 - 4 soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[20-18043 Liste des commandes.pdf](#)



[20-18043 pv.pdf](#)



[Sommaire des contrats- selon méthode adjudication VF.pdf](#)



[20-18043 Nouvelle Appel D'offres.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Daniel LÉGER  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél : 514 872-1059**

**ENDOSSÉ PAR**

Lina PICHE  
Chef de section  
**Tél : 514 868-5740**  
**Division : Acquisition**

Le : 2020-04-22

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

La recommandation d'octroi de contrats s'applique aux firmes cochées  pour les lots et montants (TTI) soulignés en caractère gras, conformément à la méthode d'adjudication spécifiée au cahier des charges de l'appel d'offres 20-18043, ainsi qu'à la décision du Service requérant de retirer l'option de fourniture des copeaux, spécifiés aux items 1,2, 2,2 et 3,2 du bordereau de prix.,

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lots
GFL Environmental inc :			
Lot 1 Montant révisé 572 535,26\$	687 027,36\$	<input checked="" type="checkbox"/>	3 et 7
Lot 2 Montant révisé 1 076 763,90\$	1 292 146,54\$		
<b>Lot 3 Montant révisé à octroyer 542 865,96\$</b>	651 454,10\$		
Lot 4	618 197,58\$		
Lot 5	784 330,71\$		
Lot 6	1 033 567,76\$		
<b>Lot 7</b>	<b>480 239,08\$</b>		
Multi Recyclage S.D. inc :			
<b>Lot 1 Montant révisé à octroyer 528 494,09\$</b>	574 290,93\$	<input checked="" type="checkbox"/>	1, 2, 4 et 6
<b>Lot 2 Montant révisé à octroyer 993 935,88\$</b>	1 080 088,95\$		
Lot 3 Non soumissionné			
<b>Lot 4</b>	<b>618 197,58\$</b>		
Lot 5 Non soumissionné			
<b>Lot 6</b>	<b>954 062,55\$</b>		
Lot 7 Non soumissionné			

Recyclage Notre-Dame inc :	Lot 1 Montant révisé 1 118 645,80\$	1 248 638,39\$		
	Lot 2 Non soumissionné			
	Lot 3 Montant révisé 616 361,66\$	739 633,98\$		
	Lot 4	1 207 862,96\$		
	Lot 5 Non soumissionné			
	Lot 6	1 173 496,94\$		
	Lot 7	545 256,06\$		
Ecoénergie Tria inc :	Lot 1 Montant révisé 730 907,32\$	792 556,91\$	√	5
	Lot 2 Montant révisé 1 374 613,30\$	1 490 588,60\$		
	Lot 3 Montant révisé 693 031,04\$	751 493,52\$		
	Lot 4	654 813,90\$		
	<b><u>Lot 5</u></b>	<b><u>830 787,22\$</u></b>		
	Lot 6	1 094 786,78\$		
	Lot 7	508 684,01\$		

### Informations additionnelles

Les soumissionnaires recommandés dans le présent sommaire décisionnel ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles), ne sont pas rendus non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et détiennent l'autorisation de contracter délivrée par l'AMP,

Des erreurs de calculs ont été corrigées pour le lot 3 de la soumission déposée respectivement par Recyclage Notre-Dame inc et Écoénergie Tria inc.

En cours d'analyse des soumissions le Service requérant a décidé de retirer les items optionnels 1,2, 2,2 et 2,3 du bordereau de prix. L'application de cette décision ne change pas l'ordre des soumissionnaires recommandé pour l'octroi des contrats,

Préparé par :

Daniel Léger

Le

22 - 4 - 2020

## Sommaire des contrats

Recommandation d'octroi des contrats suite au retrait des lots 1.2, 2.2 et 3.2, selon les prix soumis.

	Description des lots	Soumissionnaires retenus	Montant avant taxes	Montant taxes incluses
Lot 1	10 territoires (Zone Ouest)	Multi Recyclage S.D. Inc.	459 660 \$	528 494 \$
Lot 2	15 territoires (Zone Centre)	Multi Recyclage S.D. Inc.	864 480 \$	993 936 \$
Lot 3	8 territoires (Zone Est)	GFL Environmental inc.	472 160 \$	542 866 \$
Lot 4	3 écocentres (Zone Ouest)	Multi Recyclage S.D. Inc.	537 680 \$	618 198 \$
Lot 5	écocentre LaSalle	Tria Écoénergie Inc.	722 581 \$	830 787 \$
Lot 6	2 écocentres (Zone Est)	Multi Recyclage S.D. Inc.	829 800 \$	954 063 \$
Lot 7	écocentre Rivière-des-Prairies	GFL Environmental inc.	417 690 \$	480 239 \$

## Répartition des lots selon la méthode d'adjudication

	Description des lots	GFL Environmental inc	Multi Recyclage S.D. Inc.	Recyclage Notre-Dame inc	Tria Écoénergie inc.
Lot 1.1	10 territoires (Zone Ouest)	1 075 313,28 \$	917 634,58 \$	1 525 519,61 \$	1 200 294,84 \$
Lot 1.2	Fourniture de copeaux	215 034,58 \$	131 414,96 \$	223 561,70 \$	166 522,27 \$
Lot 2.1	15 territoires (Zone Centre)	1 621 332,24 \$	1 432 097,57 \$	- \$	1 826 732,69 \$
Lot 2.2	Fourniture de copeaux	324 311,46 \$	188 471,27 \$	- \$	227 118,89 \$
Lot 3.1	8 territoires (Zone Est)	582 500,16 \$	- \$	620 795,97 \$	1 086 127,81 \$
Lot 3.2	Fourniture de copeaux	116 516,07 \$	- \$	124 176,29 \$	147 540,53 \$
Lot 4	3 écocentres (Zone Ouest)	915 445,70 \$	788 983,36 \$	1 404 800,67 \$	1 020 251,94 \$
Lot 5	écocentre LaSalle	1 222 142,75 \$	- \$	- \$	1 184 381,74 \$
Lot 6	2 écocentres (Zone Est)	1 282 511,22 \$	1 172 701,02 \$	1 387 951,14 \$	1 677 302,40 \$
Lot 7	écocentre Rivière-des-Prairies	481 924,30 \$	- \$	504 466,70 \$	926 706,31 \$

Lot 1.1	<b>Facteur d'ajustement (FA) ( 1 km X 125 \$/h / 3 t X 45 km/h )</b>		0,98		
	<b>Quantité prévisionnelle du contrat (T)</b>		7661		
	<b>Compagnie</b>	<b>Distance Aller/Retour (D)</b>	<b>Prix unitaire soumis (CU)</b>	<b>Coût traitement (avant taxes)</b>	<b>Coût ajusté</b>
	GFL Environmental inc	76,9	65	497 965,00 \$	1 075 313,28 \$
	<b>Multi Recyclage S.D. Inc.</b>	<b>61</b>	<b>60</b>	<b>459 660,00 \$</b>	<b>917 634,58 \$</b>
	Recyclage Notre-Dame inc	73,6	127	972 947,00 \$	1 525 519,61 \$
	Tria Écoénergie inc.	75,2	82,98	635 709,78 \$	1 200 294,84 \$

Lot 1.2	<b>Facteur d'ajustement (FA) ( 1 km X 125 \$/h / 3 t X 45 km/h )</b>		0,98		
	<b>Quantité prévisionnelle du contrat (T)</b>		1532		
	<b>Compagnie</b>	<b>Distance Aller/Retour (D)</b>	<b>Prix unitaire soumis (CU)</b>	<b>Coût traitement (avant taxes)</b>	<b>Coût ajusté</b>
	GFL Environmental inc.	76,9	65	99 580,00 \$	215 034,58 \$
	<b>Multi Recyclage S.D. Inc.</b>	<b>61</b>	<b>26</b>	<b>39 832,00 \$</b>	<b>131 414,96 \$</b>
	Recyclage Notre-Dame inc	73,6	73,8	113 061,60 \$	223 561,70 \$
	Tria Écoénergie Inc.	75,2	35	53 620,00 \$	166 522,27 \$

Montant du lot 1 (avant taxes) **499 492,00 \$**

**Méthode d'adjudication -Formules**

Coût ajusté = (CU x T) + (T x D x Fa)

**C1**= CU x T = Coût unitaire valorisation x Quantité prévisionnelle

**C2** = T x D x Fa = Quantité à traiter x Distance du centroïde par rapport au lieu de livraison x Fa

Lot 2.1	<b>Facteur d'ajustement (FA) ( 1 km X 125 \$/h / 3 t X 45 km/h )</b>		0,98		
	<b>Quantité prévisionnelle du contrat (T)</b>		14408		
	<b>Compagnie</b>	<b>Distance Aller/Retour (D)</b>	<b>Prix unitaire soumis (CU)</b>	<b>Coût traitement (avant taxes)</b>	<b>Coût ajusté</b>
	GFL Environmental inc.	48,5	65	936 520,00 \$	1 621 332,24 \$
	<b>Multi Recyclage S.D. Inc.</b>	<b>40,2</b>	<b>60</b>	<b>864 480,00 \$</b>	<b>1 432 097,57 \$</b>
	Recyclage Notre-Dame inc			- \$	- \$
	Tria Écoénergie Inc.	44,7	82,98	1 195 575,84 \$	1 826 732,69 \$

Lot 2.2	<b>Facteur d'ajustement (FA) ( 1 km X 125 \$/h / 3 t X 45 km/h )</b>		0,98		
	<b>Quantité prévisionnelle du contrat (T)</b>		2882		
	<b>Compagnie</b>	<b>Distance Aller/Retour (D)</b>	<b>Prix unitaire soumis (CU)</b>	<b>Coût traitement (avant taxes)</b>	<b>Coût ajusté</b>
	GFL Environmental inc	48,5	65	187 330,00 \$	324 311,46 \$
	<b>Multi Recyclage S.D. Inc.</b>	<b>40,2</b>	<b>26</b>	<b>74 932,00 \$</b>	<b>188 471,27 \$</b>
	Recyclage Notre-Dame inc			- \$	- \$
	Tria Écoénergie inc.	44,7	35	100 870,00 \$	227 118,89 \$

Montant du lot 2 (avant taxes) **939 412,00 \$**

**Méthode d'adjudication -Formules**

Coût ajusté = (CU x T) + (T x D x Fa)

**C1**= CU x T = Coût unitaire valorisation x Quantité prévisionnelle

**C2** = T x D x Fa = Quantité à traiter x Distance du centroïde par rapport au lieu de livraison x Fa

Lot 3.1	<b>Facteur d'ajustement (FA) ( 1 km X 125 \$/h / 3 t X 45 km/h )</b>	0,98			
	<b>Quantité prévisionnelle du contrat (T)</b>	7264			
	<b>Compagnie</b>	<b>Distance Aller/Retour (D)</b>	<b>Prix unitaire soumis (CU)</b>	<b>Coût traitement (avant taxes)</b>	<b>Coût ajusté</b>
	GFL Environmental inc.	15,5	65	472 160,00 \$	582 500,16 \$
	Multi Recyclage S.D. Inc.			- \$	- \$
	Recyclage Notre-Dame inc	11,9	73,8	536 083,20 \$	620 795,97 \$
	Tria Écoénergie Inc.	67,9	82,98	602 766,72 \$	1 086 127,81 \$

Lot 3.2	<b>Facteur d'ajustement (FA) ( 1 km X 125 \$/h / 3 t X 45 km/h )</b>	0,98			
	<b>Quantité prévisionnelle du contrat (T)</b>	1453			
	<b>Compagnie</b>	<b>Distance Aller/Retour (D)</b>	<b>Prix unitaire soumis (CU)</b>	<b>Coût traitement (avant taxes)</b>	<b>Coût ajusté</b>
	GFL Environmental inc	15,5	65	94 445,00 \$	116 516,07 \$
	Multi Recyclage S.D. Inc.			- \$	- \$
	Recyclage Notre-Dame inc	11,9	73,8	107 231,40 \$	124 176,29 \$
	Tria Écoénergie inc.	67,9	35	50 855,00 \$	147 540,53 \$

Montant du lot 3 (avant taxes) 566 605,00 \$

**Méthode d'adjudication -Formules**

Coût ajusté = (CU x T) + (T x D x Fa)

**C1**= CU x T = Coût unitaire valorisation x Quantité prévisionnelle

**C2** = T x D x Fa = Quantité à traiter x Distance du centroïde par rapport au lieu de livraison x Fa

Lot 4	<b>Facteur d'ajustement (FA) ( 1 km X 125 \$/h / 3 t X 45 km/h )</b>		0,98		
	<b>Quantité prévisionnelle du contrat (T)</b>		8272		
	<b>Compagnie</b>	<b>Distance Aller/Retour (D)</b>	<b>Prix unitaire soumis (CU)</b>	<b>Coût traitement (avant taxes)</b>	<b>Coût ajusté</b>
	GFL Environmental inc.	46,6	65	537 680,00 \$	915 445,70 \$
	Multi Recyclage S.D. Inc.	31	65	537 680,00 \$	788 983,36 \$
	Recyclage Notre-Dame inc	43,7	127	1 050 544,00 \$	1 404 800,67 \$
	Tria Écoénergie Inc.	55,6	68,85	569 527,20 \$	1 020 251,94 \$

**Méthode d'adjudication -Formules**

Coût ajusté = (CU x T) + (T x D x Fa)

**C1**= CU x T = Coût unitaire valorisation x Quantité prévisionnelle

**C2** = T x D x Fa = Quantité à traiter x Distance du centroïde par rapport au lieu de livraison x Fa

Lot 5	<b>Facteur d'ajustement (FA) ( 1 km X 125 \$/h / 3 t X 45 km/h )</b>		0,98		
	<b>Quantité prévisionnelle du contrat (T)</b>		10495		
	<b>Compagnie</b>	<b>Distance Aller/Retour (D)</b>	<b>Prix unitaire soumis (CU)</b>	<b>Coût traitement (avant taxes)</b>	<b>Coût ajusté</b>
	GFL Environmental inc.	52,5	65	682 175,00 \$	1 222 142,75 \$
	Multi Recyclage S.D. Inc.			- \$	- \$
	Recyclage Notre-Dame inc			- \$	- \$
	Tria Écoénergie Inc.	44,9	68,85	722 580,75 \$	1 184 381,74 \$

**Méthode d'adjudication -Formules**

Coût ajusté = (CU x T) + (T x D x Fa)

**C1**= CU x T = Coût unitaire valorisation x Quantité prévisionnelle

**C2** = T x D x Fa = Quantité à traiter x Distance du centroïde par rapport au lieu de livraison x Fa

Lot 6	<b>Facteur d'ajustement (FA) ( 1 km X 125 \$/h / 3 t X 45 km/h )</b>		0,98	
	<b>Quantité prévisionnelle du contrat (T)</b>		13830	
	<b>Compagnie</b>	<b>Distance Aller/Retour (D)</b>	<b>Prix unitaire soumis (CU)</b>	<b>Coût traitement (avant taxes)</b>
	GFL Environmental inc.	28,3	65	898 950,00 \$
	<b>Multi Recyclage S.D. Inc.</b>	<b>25,3</b>	<b>60</b>	<b>829 800,00 \$</b>
	Recyclage Notre-Dame inc	27,1	73,8	1 020 654,00 \$
	Tria Écoénergie Inc.	53,5	68,85	952 195,50 \$
				<b>Coût ajusté</b>
				1 282 511,22 \$
				1 172 701,02 \$
				1 387 951,14 \$
				1 677 302,40 \$

**Méthode d'adjudication -Formules**

Coût ajusté = (CU x T) + (T x D x Fa)

**C1**= CU x T = Coût unitaire valorisation x Quantité prévisionnelle

**C2** = T x D x Fa = Quantité à traiter x Distance du centroïde par rapport au lieu de livraison x Fa

Lot 7	<b>Facteur d'ajustement (FA) ( 1 km X 125 \$/h / 3 t X 45 km/h )</b>	0,98		
	<b>Quantité prévisionnelle du contrat (T)</b>	6426		
	<b>Compagnie</b>	<b>Distance Aller/Retour (D)</b>	<b>Prix unitaire soumis (CU)</b>	<b>Coût traitement (avant taxes)</b>
	GFL Environmental inc.	10,2	65	417 690,00 \$
	Multi Recyclage S.D. Inc.			- \$
	Recyclage Notre-Dame inc	4,8	73,8	474 238,80 \$
	Tria Écoénergie Inc.	76,9	68,85	442 430,10 \$
				<b>Coût ajusté</b>
				481 924,30 \$
				- \$
				504 466,70 \$
				926 706,31 \$

**Méthode d'adjudication -Formules**

Coût ajusté = (CU x T) + (T x D x Fa)

**C1**= CU x T = Coût unitaire valorisation x Quantité prévisionnelle

**C2** = T x D x Fa = Quantité à traiter x Distance du centroïde par rapport au lieu de livraison x Fa

Le 13 juin 2018

MULTI RECYCLAGE S.D. INC.  
A/S MONSIEUR MARTIN CLOUTIER  
3030, MONTEE SAINT-FRANÇOIS  
LAVAL (QC) H7E 4P2

N° de décision : 2018-CPSM-1036222  
N° de client : 3001527465

**Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

Monsieur,

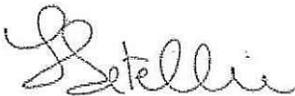
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous MULTI et MULTI RECYCLAGE, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). MULTI RECYCLAGE S.D. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 juin 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090



Le 9 septembre 2019

ÉCOÉNERGIE TRIA INC.  
A/S MONSIEUR ROGER TISSEUR  
1985, RUE JEAN-MARIE-LANGLOIS  
LA PRAIRIE (QC) J5R 5Z8

No de décision : 2019-DAMP-0788  
N° de client : 1100028078

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous TRIA ECOENERGY INC., une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ÉCOÉNERGIE TRIA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

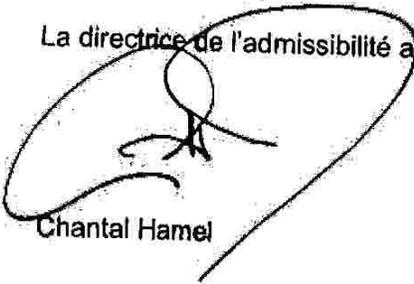
Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **8 septembre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

  
Chantal Hamel

**Nouvelle recherche**Dernière mise à jour : **lundi, 18 mai 2020 à 19:30****Fiche de l'entreprise****Nom** : GFL ENVIRONMENTAL INC.**Adresse du siège social** : 100, NEW PARK PL, UNIT 500, CONCORD, ON, L4K 0H9, CANADA**Numéro de client à l'AMP** : 3000216212**Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** : 1175311910**Autres noms d'affaires**

- BLANCHARD
- 
- CENTRE TECHNOLOGIQUE AES
- 
- ENVITO PB
- 
- GESTION MICHEL COUTURE
- 
- JEAN-PAUL BLANCHARD ET FILS
- 
- LES ENTREPRISES ENVIRONNEMENTALES PIERREFONDS
- 
- LES SERVICES MATREC
- 
- MATREC
- 
- MATREC, DIVISION ADMINISTRATION
- 
- MATREC, DIVISION BEAUCE
- 
- MATREC, DIVISION BROSSARD
- 
- MATREC, DIVISION CENTRE DE TRI ST-HUBERT
- 
- MATREC, DIVISION CENTRE TECHNOLOGIQUE AES
- 
- MATREC, DIVISION CHAMPLAIN
- 
- MATREC, DIVISION CHARLESBOURG
- 
- MATREC, DIVISION CHICOUTIMI
- 
- MATREC, DIVISION DOMESTIQUE
- 
- MATREC, DIVISION DRUMMONDVILLE

- 
- MATREC, DIVISION ÉCOCENTRE ET TRANSBO BEAUCE
- 
- MATREC, DIVISION ÉCOCENTRE STE-MARIE
- 
- MATREC, DIVISION ÉCOCENTRES BEAUCE
- 
- MATREC, DIVISION ESTRIE
- 
- MATREC, DIVISION GARAGE BOUCHERVILLE
- 
- MATREC, DIVISION GARAGE QUÉBEC
- 
- MATREC, DIVISION GATINEAU
- 
- MATREC, DIVISION GRANBY
- 
- MATREC, DIVISION LACHUTE
- 
- MATREC, DIVISION LAVAL
- 
- MATREC, DIVISION MONTRÉAL
- 
- MATREC, DIVISION MUNICIPALE
- 
- MATREC, DIVISION PIERREFONDS
- 
- MATREC, DIVISION QUÉBEC
- 
- MATREC, DIVISION QUÉBEC CONTENEURS
- 
- MATREC, DIVISION SÉLECTIVE
- 
- MATREC, DIVISION SHERBROOKE
- 
- MATREC, DIVISION TRANSBO ST-HUBERT
- 
- MATREC, DIVISION TRANSPORT SPÉCIALISÉ
- 
- MATREC, DIVISION TROIS-RIVIÈRES
- 
- PARC TECHNOLOGIQUE AES
- 
- ROLAND THIBAUT
- 
- SERVICES ENVIRONNEMENTAUX GFL
- 
- SERVICES MATREC
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION ADMINISTRATION
-

- SERVICES MATREC, DIVISION BEAUCE
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION BROSSARD
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION CENTRE DE TRI ST-HUBERT
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION CENTRE TECHNOLOGIQUE AES
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION CHAMPLAIN
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION CHARLESBOURG
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION CHICOUTIMI
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION DOMESTIQUE
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION DRUMMONDVILLE
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION ÉCOCENTRE ET TRANSBO BEAUCE
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION ÉCOCENTRE STE-MARIE
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION ÉCOCENTRES BEAUCE
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION ESTRIE
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION GARAGE BOUCHERVILLE
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION GARAGE QUÉBEC
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION GATINEAU
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION GRANBY
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION LACHUTE
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION LAVAL
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION MONTRÉAL
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION MUNICIPALE
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION PIERREFONDS
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION QUÉBEC
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION QUÉBEC CONTENEURS
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION SÉLECTIVE
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION SHERBROOKE

- 
- SERVICES MATREC, DIVISION SOREL
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION TRANSBO ST-HUBERT
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION TRANSPORT SPÉCIALISÉ
- 
- SERVICES MATREC, DIVISION TROIS-RIVIÈRES
- 
- SERVICES SANITAIRES DE RECYCLAGE EXPERT
- 
- TRANSPORT SPÉCIALISÉ

### Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 22 mars 2018

SERVICES MATREC INC.  
A/S MONSIEUR DENIS BOURQUE  
4, CH DU TREMBLAY  
BOUCHERVILLE (QC) J4B 6Z5

N° de décision : 2018-CPSM-1019977

N° de client : 3000216212

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- BERGERON
- BLANCHARD
- BLANCHARD-MATREC
- CABINETS EXPRESS
- CABINETS SANITAIRES EXPRESS
- CDEV
- CENTRE TECHNOLOGIQUE A E S
- CONTENEURS H.M.F.
- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ENVIRO-VIRIDIS
- EDB
- ENLÈVEMENT DE DÉCHETS BERGERON
- ENTREPRISE MATREC
- FONTAINE
- GESTION MATREC
- GESTION MICHEL COUTURE
- H.M.F.
- JEAN-PAUL BLANCHARD ET FILS
- LES CARRIÈRES THIBAUT
- MATREC

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

- MATREC BESSETTE
- MATREC BESSETTE, DIVISION DE SERVICES MATREC
- MATREC BONSECOURS
- MATREC BROSSARD
- MATREC BROSSARD, DIVISION DE SERVICES MATREC
- MATREC TRANSVICK
- MATREC TRANSVICK, DIVISION DE SERVICES MATREC
- MATREC VERT POUR LA VIE, UNE SOCIÉTÉ DE GFL
- PAUL RENAUD TRANSPORT
- PAUL RENAUD TRANSPORT ET FILS
- RÉCUPÉRATION MATREC
- RÉCUPÉRATION MATREC, DIVISION DE SERVICES MATREC
- RECYCLAGE LA FORESTIÈRE
- RECYCLAGE MÉTROPOLITAIN
- RECYCLAGE MÉTROPOLITAIN, DIVISION DE SERVICES MATREC
- SABLIERE DU CAP
- SABLIERE DU CAP, DIVISION DE SERVICES MATREC
- SABLIERE TROIS-RIVIERES
- SABLIERE TROIS-RIVIERES, DIVISION DE SERVICES MATREC
- SERVICES DE REBUTS MATREC
- SERVICES DE REBUTS MATREC, DIVISION DE SERVICES MATREC
- SERVICES MATREC INC. DIVISION ADMINISTRATION
- SERVICES MATREC INC. DIVISION ATELIER MÉCANIQUE BOUCHERVILLE
- SERVICES MATREC INC., DIVISION ALEX ENVIRONNEMENT
- SERVICES MATREC INC., DIVISION BROSSARD
- SERVICES MATREC INC., DIVISION CENTRE DE TRI ST-HUBERT
- SERVICES MATREC INC., DIVISION CENTRE TECHNOLOGIQUE AES
- SERVICES MATREC INC., DIVISION CHAMPLAIN
- SERVICES MATREC INC., DIVISION CHICOUTIMI
- SERVICES MATREC INC., DIVISION COMMERCIALE MONTRÉAL
- SERVICES MATREC INC., DIVISION DOMESTIQUE
- SERVICES MATREC INC., DIVISION ECOCENTRE ET TRANSBO BEAUCE
- SERVICES MATREC INC., DIVISION ECOCENTRE STE-MARIE
- SERVICES MATREC INC., DIVISION ESTRIE
- SERVICES MATREC INC., DIVISION PORTNEUF
- SERVICES MATREC INC., DIVISION QUÉBEC
- SERVICES MATREC INC., DIVISION SÉLECTIVE
- SERVICES MATREC INC., DIVISION STE-FOY

- SERVICES MATREC INC., DIVISION TRANSBO MONTRÉAL
- SERVICES MATREC INC., DIVISION TRANSBO ST-HUBERT
- SERVICES MATREC INC., DIVISION TROIS-RIVIÈRES
- SERVICES MATREC INC., DIVISION BEAUCE
- SERVICES SANITAIRES BRODEUR
- SERVICES SANITAIRES TRANSVICK
- TRANSPORT SPÉCIALISÉ
- TRANSVICK

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SERVICES MATREC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 mai 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 20-18043

**Numéro de référence** : 1348556

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Réception, tri et valorisation de bois en provenance des territoires et des écocentres de l'agglomération de Montréal - 24 mois + deux options de prolongation annuelle

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5	<a href="#">Madame Ginette Brouillard</a> Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	<b>Commande : (1712882)</b> 2020-03-09 9 h 16 <b>Transmission :</b> 2020-03-09 9 h 16	3275208 - 20-18043 Addenda 1 Report de date 2020-03-12 18 h 35 - Courriel 3280567 - 20-18043 addenda 2 Report de date 2020-03-19 17 h 35 - Courriel 3281829 - 20-18043 addenda 3 2020-03-20 17 h 30 - Courriel 3283872 - 20-18043 addenda 4 2020-03-25 7 h 24 - Courriel 3286784 - 20-18043 Addenda 5 Report de date 2020-03-30 15 h 04 - Courriel 3289407 - 20-18043 Addenda 6 2020-04-03 15 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe ONYM 115 Martin, 115 Martin Adstock, QC, g0n1s0	<a href="#">Monsieur YVON NADEAU</a> Téléphone : 418 333-6223 Télécopieur :	<b>Commande : (1707326)</b> 2020-02-27 11 h 46 <b>Transmission :</b> 2020-02-27 11 h 46	3275208 - 20-18043 Addenda 1 Report de date 2020-03-12 18 h 35 - Courriel 3280567 - 20-18043 addenda 2 Report de date 2020-03-19 17 h 35 - Courriel 3281829 - 20-18043 addenda 3 2020-03-20 17 h 30 - Courriel 3283872 - 20-18043 addenda 4 2020-03-25 7 h 24 - Courriel 3286784 - 20-18043 Addenda 5 Report de date 2020-03-30 15 h 04 - Courriel 3289407 - 20-18043 Addenda 6 2020-04-03 15 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Multi Recyclages S.D. Inc. 3030 Montee St-Francois Laval, QC, H7E 4P2	<a href="#">Monsieur YVAN SMITH</a> Téléphone : 450 625-	<b>Commande : (1713557)</b> 2020-03-09 16 h 34 <b>Transmission :</b>	3275208 - 20-18043 Addenda 1 Report de date

	<p>9191 Télécopieur : 450 625-9628</p>	<p>2020-03-09 16 h 34</p>	<p>2020-03-12 18 h 35 - Courriel 3280567 - 20-18043 addenda 2 Report de date 2020-03-19 17 h 35 - Courriel 3281829 - 20-18043 addenda 3 2020-03-20 17 h 30 - Courriel 3283872 - 20-18043 addenda 4 2020-03-25 7 h 24 - Courriel 3286784 - 20-18043 Addenda 5 Report de date 2020-03-30 15 h 04 - Courriel 3289407 - 20-18043 Addenda 6 2020-04-03 15 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>R.C.I. Environnement une division de WM Québec 9501 Boul. Ray Lawson Montréal, QC, H1J 1L4</p>	<p><a href="#">Madame Geneviève Roy</a> Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 514 352-7557</p>	<p><b>Commande : (1708580)</b> 2020-03-02 8 h 02 <b>Transmission :</b> 2020-03-02 8 h 02</p>	<p>3275208 - 20-18043 Addenda 1 Report de date 2020-03-12 18 h 35 - Courriel 3280567 - 20-18043 addenda 2 Report de date 2020-03-19 17 h 35 - Courriel 3281829 - 20-18043 addenda 3 2020-03-20 17 h 30 - Courriel 3283872 - 20-18043 addenda 4 2020-03-25 7 h 24 - Courriel 3286784 - 20-18043 Addenda 5 Report de date 2020-03-30 15 h 04 - Courriel 3289407 - 20-18043 Addenda 6 2020-04-03 15 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>recyclage notre-dame inc 8155 rue larrey Montréal, QC, h1j2l5</p>	<p><a href="#">Monsieur Maxim Sylvestre</a> Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422</p>	<p><b>Commande : (1708141)</b> 2020-02-28 11 h 54 <b>Transmission :</b> 2020-02-28 11 h 54</p>	<p>3275208 - 20-18043 Addenda 1 Report de date 2020-03-12 18 h 35 - Courriel 3280567 - 20-18043 addenda 2 Report de date 2020-03-19 17 h 35 - Courriel 3281829 - 20-18043 addenda 3 2020-03-20 17 h 30 - Courriel 3283872 - 20-18043 addenda 4 2020-03-25 7 h 24 - Courriel 3286784 - 20-18043 Addenda 5 Report de date 2020-03-30 15 h 04 - Courriel 3289407 - 20-18043 Addenda 6 2020-04-03 15 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>

Tria Écoénergie inc.  
1985 Jean-Marie Langlois  
La Prairie, QC, J5R5Z8

[Monsieur Roger  
Tisseur](#)  
Téléphone : 450 659-  
9333  
Télécopieur : 450 659-  
2454

**Commande : (1707433)**  
2020-02-27 13 h 37  
**Transmission :**  
2020-02-27 13 h 37

3275208 - 20-18043 Addenda 1  
Report de date  
2020-03-12 18 h 35 - Courriel  
3280567 - 20-18043 addenda 2  
Report de date  
2020-03-19 17 h 35 - Courriel  
3281829 - 20-18043 addenda 3  
2020-03-20 17 h 30 - Courriel  
3283872 - 20-18043 addenda 4  
2020-03-25 7 h 24 - Courriel  
3286784 - 20-18043 Addenda 5  
Report de date  
2020-03-30 15 h 04 - Courriel  
3289407 - 20-18043 Addenda 6  
2020-04-03 15 h 40 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

- 
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

---

© 2003-2020 Tous droits réservés

**Dossier # : 1205308001**

**Unité administrative responsable :** Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte\_transport et traitement des matières résiduelles

**Objet :** Accorder un (1) contrat à Multi Recyclage S.D. inc. pour la somme de 3 125 637 \$, taxes incluses, un (1) contrat à GFL Environmental inc. pour la somme de 1 030 778 \$, taxes incluses, et un (1) contrat à Tria Écoénergie Inc. pour la somme de 837 018 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et des sept (7) écocentres, pour une période de 24 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois, dépense totale de 4 993 433 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18043 - 4 soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[Intervention financière - GDD 1205308001.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François BALLARD  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-5916

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-27

Marie-Claude JOLY  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514 872-0562  
**Division :** Service des finances

**Dossier # : 1205308001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
<b>Objet :</b>	Accorder un (1) contrat à Multi Recyclage S.D. inc. pour la somme de 3 125 637 \$, taxes incluses, un (1) contrat à GFL Environmental inc. pour la somme de 1 030 778 \$, taxes incluses, et un (1) contrat à Tria Écoénergie Inc. pour la somme de 837 018 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et des sept (7) écocentres, pour une période de 24 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois, dépense totale de 4 993 433 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18043 - 4 soumissionnaires.



**Rapport - mandat SMCE205308001.pdf**

**Dossier # :1205308001**

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

#### Vice-présidences

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

#### Membres

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand  
Arrondissement de Ahuntsic –  
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 28 mai 2020

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE205308001

**Accorder un (1) contrat à Multi Recyclage S.D. inc. pour la somme de 3 125 637 \$, taxes incluses, un (1) contrat à GFL Environmental inc. pour la somme de 1 030 778 \$, taxes incluses, et un (1) contrat à Tria Écoénergie Inc. pour la somme de 837 018 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et des sept (7) écocentres, pour une période de 24 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois, dépense totale de 4 993 433 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 20-18043 - 4 soumissionnaires.**

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE205308001

*Accorder un (1) contrat à Multi Recyclage S.D. inc. pour la somme de 3 125 637 \$, taxes incluses, un (1) contrat à GFL Environmental inc. pour la somme de 1 030 778 \$, taxes incluses, et un (1) contrat à Tria Écoénergie Inc. pour la somme de 837 018 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et des sept (7) écocentres, pour une période de 24 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois, dépense totale de 4 993 433 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 20-18043 - 4 soumissionnaires.*

À sa séance du 6 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères suivants :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Multi Recyclage S.D. inc. en raison du regroupement des lots 1, 2, 4 et 6)*

Le 13 mai dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement, ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en précisant d'abord que les contrats de 24 mois actuellement en cours venaient à échéance à la fin du mois de juin, puis en expliquant les différentes particularités de ce contrat de biens et services, pour lequel l'appel d'offres, d'une durée de 43 jours, a permis de recevoir un total de quatre soumissions parmi les six preneurs des documents. De plus, le Service a expliqué qu'une analyse en profondeur avait été effectuée préalablement au lancement de l'appel d'offres afin de réviser les besoins dans un objectif de réduction des coûts. Une distinction entre le bois d'émondage et les résidus de construction a été effectuée et prise en compte, totalisant 34 000 tonnes de bois à revaloriser chaque année.

Ainsi, le Service a expliqué l'octroi d'un troisième contrat à l'adjudicataire, notamment en lien avec la résiliation des contrats de l'entreprise Mélimax à l'issue d'une décision de l'inspectrice générale. De plus, la satisfaction du Service à l'égard des services fournis par l'adjudicataire l'amène à recommander l'octroi de ce troisième contrat à Multi Recyclage S.D. inc.

En conclusion, la Commission apprécie les explications obtenues. Néanmoins, malgré les écarts raisonnables observés, la Commission est d'avis que la méthode d'estimation des coûts basée sur les prix historiques, n'est pas idéale et qu'un calcul sur la base des coûts réels aurait été préférable. La conclusion de ce processus d'appel d'offres, qui montre des écarts, somme toute, raisonnables, lui semble être davantage le résultat d'une heureuse coïncidence. La Commission comprend néanmoins que les nouvelles règles gouvernementales encadrant les opérations de manière plus restrictive ont eu pour effet de faire diminuer la valeur du bois, produisant ainsi une diminution de l'intérêt des fournisseurs de services pour ce type de contrats. Au terme de son examen, la Commission demeure perplexe quant à l'absence de soumission déposée par le principal joueur de ce marché, sans justification. En somme, la Commission salue l'analyse de quantités et le découpage du territoire réalisé par secteur puisque ceci a permis l'ouverture du marché. À cet effet, il a été demandé au Service d'ajouter la carte du découpage territorial au dossier décisionnel.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :*

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Multi Recyclage S.D. inc. en raison du regroupement des lots 1, 2, 4 et 6)*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE205308001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1207231031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Entrepeneurs Construction Viatek inc., pour des Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie , et dans la rue Berri du Boulevard Crémazie au boulevard Gouin. Dépense totale de 5 542 321,12 \$ (contrat: 3 947 952,11 \$ + contingences: 420 679,01 \$ + incidences: 1 173 690,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 456111 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder aux Entrepeneurs Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie , et dans la rue Berri du Boulevard Crémazie au boulevard Gouin , aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 947 952,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456111 ;
2. d'autoriser une dépense de 420 679.01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 1 173 690,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 78,25% par l'agglomération, pour un montant de 3 959 894,51 \$.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-03 13:52

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207231031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Entrepreneurs Construction Viatek inc., pour des Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie , et dans la rue Berri du Boulevard Crémazie au boulevard Gouin. Dépense totale de 5 542 321,12 \$ (contrat: 3 947 952,11 \$ + contingences: 420 679,01 \$ + incidences: 1 173 690,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 456111 - 5 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs. Une modification à ce Plan de transport concernant la mise à jour du réseau cyclable projeté de l'île de Montréal a été approuvée par le Conseil d'agglomération en 2015. Une deuxième mise à jour a été rendue nécessaire en 2019 pour ajouter des liens cyclables projetés dans le cadre du Réseau express vélo (REV). Une troisième mise à jour est en cours pour permettre à l'agglomération de poursuivre le développement du réseau cyclable. Le potentiel cumulatif de voies cyclables, selon cette mise à jour, est de 1815 kilomètres, alors que le réseau cyclable actuel compte 968 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, aux services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres, de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

Le Réseau express vélo (REV) est une infrastructure cyclable de grande capacité, conviviale et accessible 12 mois par année qui est initiée en 2020.

Le REV est une option de mobilité supplémentaire complémentaire aux réseaux existants de transport actif et collectif. Il offrira des axes cyclables continus et permettra de diminuer le temps de parcours des usagers en leur donnant accès aux grands pôles d'activités comme les universités, les rues commerciales et aux principales stations de métro. Il vise les objectifs suivants :

1. Améliorer la sécurité pour l'ensemble des usagers de la route en lien avec Vision Zéro
2. Offrir un réseau cyclable s'adressant aux personnes intéressées de se déplacer à vélo, mais qui n'en ont pas encore pris l'habitude. Il vise à rejoindre tous les niveaux d'usagers peu importe leur âge ou leur condition physique.
3. Contribuer à l'objectif de la Ville de Montréal d'être carboneutre d'ici 2050. Telle une colonne vertébrale du réseau cyclable montréalais, le REV se greffe aux réseaux cyclables locaux.

Aménagé selon les plus hauts standards de qualité avec un niveau de sécurité optimal, il est conçu pour réduire les conflits potentiels avec les autres usagers de la route.

Le vélo devient ainsi un mode de transport à part entière à la portée de tous et attrayant pour les nouveaux utilisateurs.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a mandaté le service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0118 - 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de voirie d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis seront réalisés entre la rue Jarry et le boulevard Crémazie et dans la rue Berri entre le boulevard Crémazie et le boulevard Gouin. Ces travaux s'échelonnent sur une longueur approximative de 3620 m.

Sans s'y limiter, les travaux principaux décrits dans le présent devis consistent essentiellement en les éléments de voirie suivants :

- Construction des terre-pleins centraux 830 m2
- Reconstruction des trottoirs, la ou requis;420 m2
- Planage pleine largeur et revêtement bitumineux, la ou requis 24900 m2
- la reconstruction et mise aux normes des lampadaires des deux côtés
- la reconstruction et mise aux normes des feux de circulation

Les plans de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 420 679,01\$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,65 % du coût des travaux assumés par la ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière :

- d'utilités publiques ;
- de gestion des impacts;
- d'achat de mobilier urbain et de travaux horticoles;
- d'achat de mobilier et d'accessoires pour les feux de circulation et divers besoins en éclairage;
- de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion environnementale des sols;
- de marquage et de signalisation;

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et ils sont décrites à l'article 3.5 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 456111 , L'Entrepreneur doit noter que la clause 5.1.14.3 «Retard dans l'exécution des travaux» a été remplacée par celle-ci :

a) Le délai stipulé au Cahier des charges pour la réalisation des travaux est de l'essence même du Contrat et le simple retard dans l'exécution des obligations de l'Entrepreneur peut entraîner l'imposition, par le Directeur, d'une pénalité.

b) Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité journalière correspondant à un pourcentage du prix du contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec(TVQ). Le montant de la pénalité applicable est établi selon la caractéristique des axes indiqué à l'ANNEXE 2 – CARTE DU RÉSEAU ROUTIER HIÉRARCHISÉ du DTNI-8A, définissant ici quatre (4) types :

- Type 1 Local
- Type 2 Collectrices
- Type 3 Artères
- Type 4 Artères à caractère régional

Pour les contrats multisites avec un délai contractuel global, le montant de la pénalité est établi selon la caractéristique de l'axe la plus sensible (Type 1 à Type 4).

Le calcul de la pénalité est réalisé par tranche et décrite au Tableau 1 et le montant de la pénalité est prélevé à même les sommes dues à l'Entrepreneur. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 \$ par jour de retard.

**Tableau 1 - Pénalité applicable pour un retard dans l'exécution des travaux**

	Montant de pénalité par tranche			
Prix du contrat	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Moins de 10 millions \$	0.05 %	0.075 %	0.1 %	0.1 %
10 millions \$ ou plus	0.025 %	0.05 %	0.05 %	0.05 %

Pour fins de calcul de la pénalité pour retard dans l'exécution des travaux prévue à la clause 3.5 du CCAS, le projet est classifié comme type 3.. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

-

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission de la firme GLT+ inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a procédé à l'analyse des cinq (5) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable de 25.87% a été constaté entre la plus basse soumission conforme reçue et l'estimation de soumission.

La DGPÉC a constaté que plus de la moitié de cet écart, soit 14.67 %, est concentrée dans les articles suivants:

1. Puisard de rue sur conduite existante avec percement
2. Massifs de conduits proposés
3. Maintien de la mobilité et de la sécurité routière

En ce qui concerne les articles de puisard et de massifs, la firme a révisé ses hypothèses. Effectivement, des productions trop élevées avaient été utilisées sans considérer la disparité des travaux. L'écart à ces articles, qui représentait 11.44 %, devient 1.78 %.

L'article de maintien de la mobilité et de la sécurité routière, quant à lui, est difficile à expliquer. Ce type de travaux dépend de la stratégie et des techniques de travail choisies par l'entrepreneur.

Considérant l'étalement régulier et concurrentiel de quatre (4) des cinq (5) soumissionnaires et un écart défavorable corrigé de 14.98 %, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le montant du contrat est supérieur à 2 000 000\$ et a un écart de plus de 20 % avec le montant de l'estimation.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 5 542 321,12 \$, taxes incluses et comprend :

- un contrat avec les Entrepreneurs Construction Viatek inc . pour un montant de 3 947 952,11 \$ taxes incluses;
- plus un budget des contingences de 420 679,01 \$ taxes incluses;
- plus un budget des incidences de 1 173 690,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 78,25% par l'agglomération pour un montant de 3 959 894,51 \$ taxes incluses puisqu'elle concerne le réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations et à 21,75% par la ville centrale pour un montant de 1 100 983,38 \$ taxes incluses, représente un coût net de 5 060 877,89 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020 -2022 aux projets suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti:

Programme	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
45000 - Réseau Express Vélo : Développement réseau cyclable	3960	-	-	-	3960
	<b>3960</b>	-	-	-	<b>3960</b>
Programme	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
55856 - Programme complémentaire planage revêtement - Artériel	1101	-	-	-	1101
	<b>1101</b>	-	-	-	<b>1101</b>

- # RCG 18-028 pour un montant de 3 959 894,51 \$, pour les travaux des pistes cyclables;
- # 15-019 pour un montant de 1 100 983,38 \$, Programme Complémentaire de Planage-Revêtement (PCPR)
- 

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 1 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 14 août 2020, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact conditionnel au maintien de la date du 11 mai 2020 pour la reprise des chantiers de construction

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL\_Circulation et Waze, ...).

--	--

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats : 13 mai 2020

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : fin juin 2020

Fin des travaux : septembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds : ; Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

## Parties prenantes

Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville  
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
France L LEGAULT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Jean CARRIER, 22 avril 2020  
Genny PAQUETTE, 22 avril 2020  
Michel BORDELEAU, 22 avril 2020  
Stéphane BLAIS, 21 avril 2020

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Khemais JOUINI  
Agent(e) technique en ingénierie municipale

**Tél :** 514 872-9158  
**Télécop. :** 514 872-2874

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-21

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Tél :** 514 872-7816  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE  
Directeur des infrastructures  
**Tél :** 514-872-4101  
**Approuvé le :** 2020-05-01

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2020-05-01

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	456111
No du GDD :	1207231031
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie , et dans la rue Berri du Boulevard Crémazie au boulevard Gouin . Réseau Express Vélo 2020 (Axe
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	11 3 2020
Ouverture originalement prévue le :	7 4 2020
Ouverture faite le :	16 4 2020
Délai total accordé aux soumissionnaires :	35 jrs

<b>Addenda émis</b>			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
31 3 2020	Des modifications ont été apportées au Cahier des charges (modification de la date d'ouverture), au bordereau des prix de la formule de soumission (modification de la date d'ouverture) et au DTSI-V , DTSI-M DTSI-E DTSI-F Ajustement des quantités de bordereau des prix d'éclairage de feux de circulation et de la Maintien et gestion de la Mobilité		92 000.00
8 4 2020	Des modifications ont été apportées au Cahier des charges (cautionnement), au DTSI-V (raccordement des nouveaux puisards, tableaux question réponse		Néant

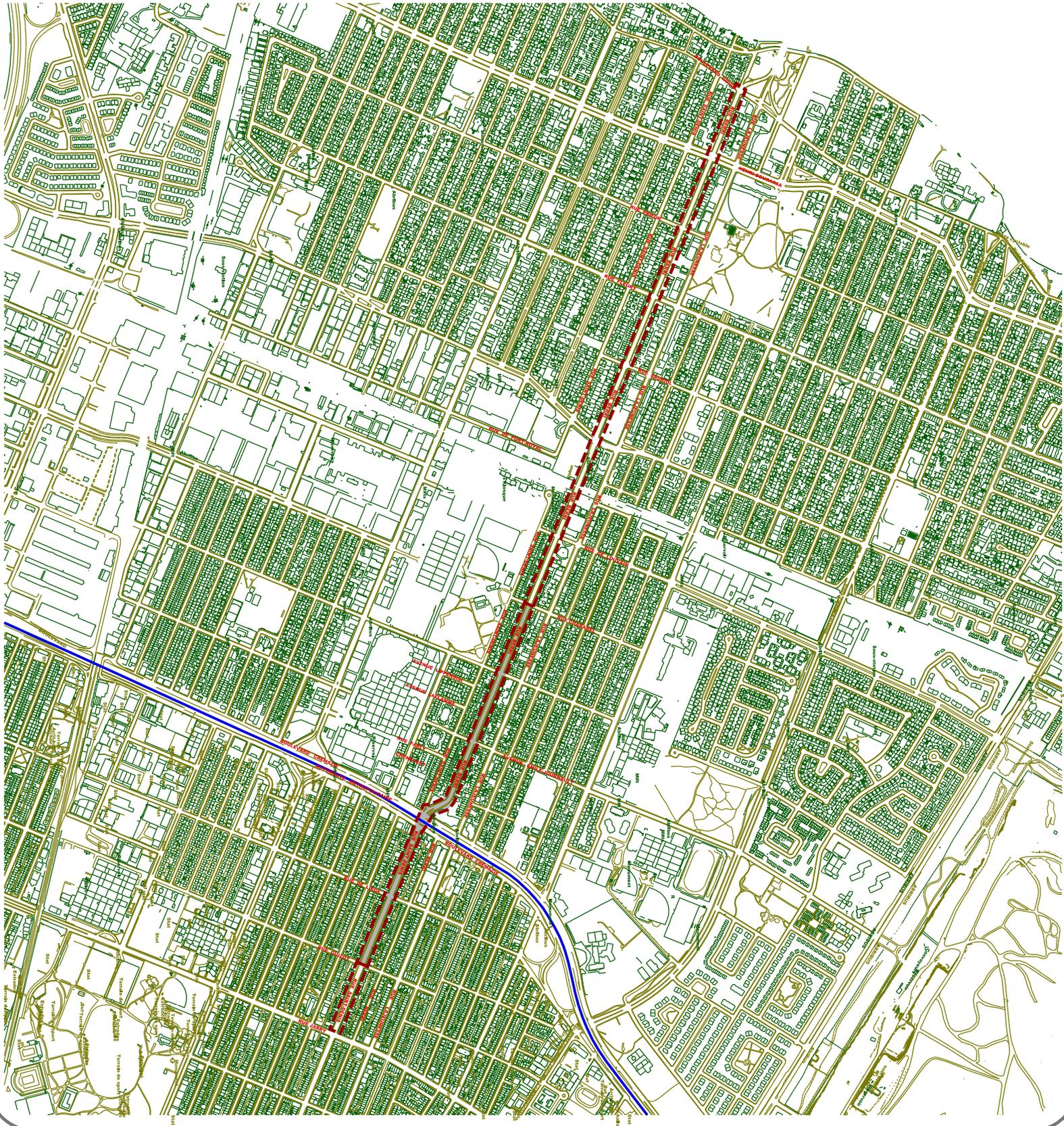
<b>Analyse des soumissions</b>					
Nbre de preneurs	13	Nbre de soumissions reçues	5	% de réponses	38
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120 jrs	Date d'échéance initiale :		14 8 2020
Prolongation de la validité de la soumission de :			Date d'échéance révisée :		JJ - MM - AAAA

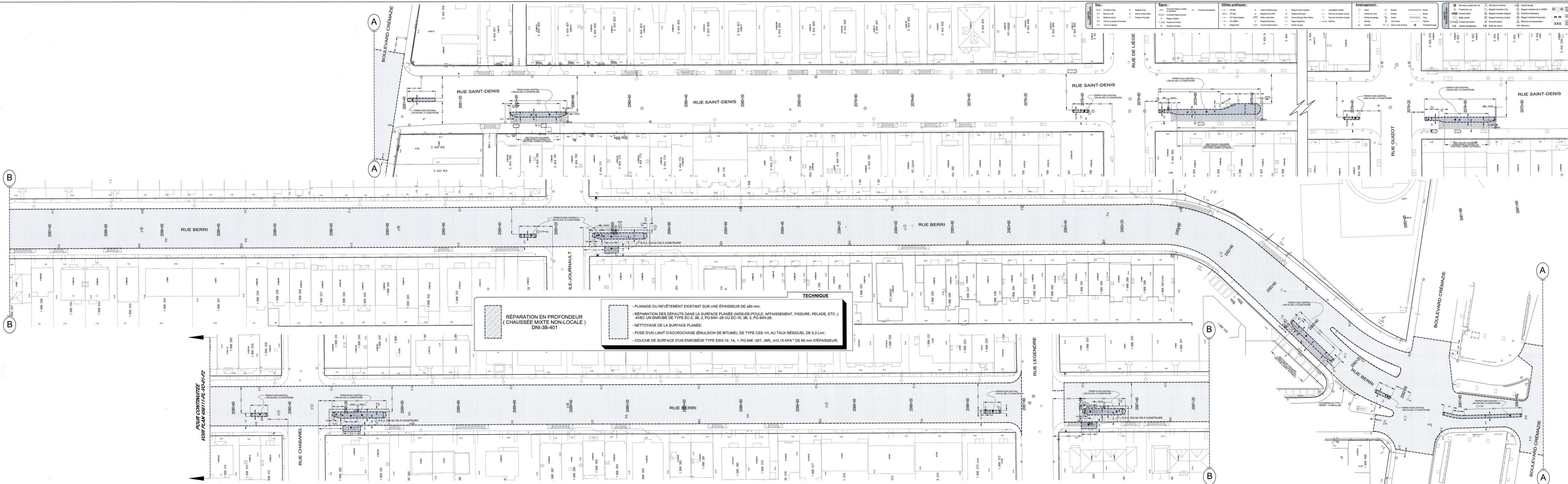
<b>Résultats de l'appel d'offres</b>		
Soumissions conformes		Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)		<b>Total</b>
CONSTRUCTION VIATEK INC.		3 947 952.11
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.		3 962 759.34
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC.		4 077 753.59
ROXBORO EXCAVATION INC.		4 195 000.00
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.		5 215 417.13
Estimation	externe	3 136 408.70
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation		25.9%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse		0.4%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant</i>					

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	CONSTRUCTION VIATEK INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) (\$):	3 947 952.11
Montant des contingences (\$):	420 679.01
Montant des incidences (\$):	1 173 690.00
Date prévue de début des travaux :	29 6 2020
Date prévue de fin des travaux :	15 9 2020

# Plan de localisation





B  
B

POUR CONTINUITÉ  
VOIR PLAN 450111-12-10-01-F2

**TECHNIQUE**

**RÉPARATION EN PROFONDEUR  
(CHAUSSEE MIXTE NON-LOCALE)  
DNI-3B-401**

- PLANAGE DU REVÊTEMENT EXISTANT SUR UNE ÉPAISSEUR DE ±60 mm;
- RÉPARATION DES DÉFAUTS DANS LA SURFACE PLANÉE (INDS-DE-POULE, AFFAISSEMENT, FISSURE, PELADE, ETC.) AVEC UN ENROBÉ DE TYPE EC-5, 3B, 2, PG 64H-28 OU EC-10, 3B, 2, PG 64H-28;
- NETTOYAGE DE LA SURFACE PLANÉE;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME), DE TYPE CSS-1H, AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/m<sup>2</sup>;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR,  $\sigma_{\text{R}} \leq 0,15 \text{ KPa}$  \* DE 60 mm D'ÉPAISSEUR;

RUE LEGENDRE

**Orientation**

**Plan de localisation**

**Références**

Plan d'origine: XXX  
 Plan EGM: XXX  
 Plan IC: 48111-02-01  
 48111-02-01  
 Plan géométrique: DAREN REV

**Légende**

NS Nouvelle structure  
 C Nouvelle ou structure à réviser  
 C Nouvelle ou structure à réviser  
 AJ Appareil de joint de qualité  
 CTR Côté et parapet à remplacer  
 CR Côté et grille à remplacer  
 SCR Section de banché à côté de vanne à remplacer  
 SCR Section de chaudière à remplacer  
 SPR Section de pulvérisateur à remplacer  
 SPA Section de cheminée de puits d'aération à remplacer  
 CRD Concrète de reprise globale à mixer  
 AR Appareil de drainage en fonte  
 SAU Rampe d'accès universel  
 BCG Boîte à câbles de forme d'aiguille de gaz à mixer  
 CONT À continuer

**Emission**

No	Date	Émission	Préparé
001	2021-11-11	Émission pour avis de l'avis	

**Intervenants**

Projet: REV  
 Client: DAREN  
 Dessiné: COLAS, rev  
 2021-11-11

**Montréal**  
 Service des infrastructures  
 Direction des réseaux routiers  
 Division de la conception des travaux  
 60, rue Jean-Jacques, Montréal (Québec) H2C 0S4

**Rue Saint-Denis**  
 De la rue Jarry  
 au boul. Crémazie  
 au boul. Gouin

**Rue Berri**  
 Du boul. Crémazie  
 au boul. Gouin

Travaux de voirie, d'éclairage et de feu de circulation (Réseau Express Véo REV 2020)  
 Axe: 611 Tronçon: 01B

Construction de terre-plates centrales et revêtement bitumineux  
 (De la rue Jean-Jacques au boul. Gouin)

Échelle: 1:200  
 DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

456111 PL-VO-01 1 / 2, 000



<b>SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)</b>		<b>SOUSSION:</b>	<b>456111</b>	<b>DATE:</b>
<b>#GDD:</b>	<b>1207231031</b>	<b>DRM:</b>	<b>4561</b>	<b>2020/04/20</b>
<b>RESPONSABLE:</b>	<b>Khemais Jouini,ing</b>			
<b>INTITULÉ DU PROJET:</b>	<b>Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie et dans la rue Berri, du boulevard Crémazie au boulevard Gouin ( Réseau Express Vélo 2020 ) Axe : 01</b>			

PROJET INVESTI: **45000** Desc et client-payeur: **Direction de la mobilité**

			Taxes incluses			
<u>Sous-projet</u>	<u>Projet SIMON</u>	<u>Crédits</u>	<u>Contrat</u>	<u>Contingences</u>	<u>Incidences</u>	<u>Agglo (A)</u>
2045000011	182415	158 533.12 \$	150 969.07 \$	22 645.36 \$	0.00 \$	A
2045000009	182413	290 187.29 \$	288 902.65 \$	28 890.27 \$	0.00 \$	A
2045000008	182412	1 437 315.88 \$	1 430 952.98 \$	143 095.30 \$	0.00 \$	A
2045000010	182414	999 597.87 \$	0.00 \$	0.00 \$	1 094 690.00 \$	A
2045000013	182417	385 079.99 \$	366 706.78 \$	55 006.02 \$	0.00 \$	A
2045000029	183039	689 180.36 \$	686 129.41 \$	68 612.94 \$	0.00 \$	A
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>3 959 894.51 \$</b>	<b>2 923 660.89 \$</b>	<b>318 249.89 \$</b>	<b>1 094 690.00 \$</b>	

PROJET INVESTI: **55845** Desc et client-payeur: **Direction de la mobilité**

<u>Sous-projet</u>	<u>Projet SIMON</u>	<u>Crédits</u>	<u>Contrat</u>	<u>Contingences</u>	<u>Incidences</u>	<u>Corpo (C)</u>
2055845007	182419	1 028 845.85 \$	1 024 291.22 \$	102 429.12 \$	0.00 \$	C
2055845008	182420	72 137.53 \$	0.00 \$	0.00 \$	79 000.00 \$	C
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 100 983.38 \$</b>	<b>1 024 291.22 \$</b>	<b>102 429.12 \$</b>	<b>79 000.00 \$</b>	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

<u>Sous-projet</u>	<u>Projet SIMON</u>	<u>Crédits</u>	<u>Contrat</u>	<u>Contingences</u>	<u>Incidences</u>	<u>Agglo (A) /Corpo (C)</u>
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

<u>Sous-projet</u>	<u>Projet SIMON</u>	<u>Crédits</u>	<u>Contrat</u>	<u>Contingences</u>	<u>Incidences</u>	<u>Agglo (A) /Corpo (C)</u>
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

<u>Sous-projet</u>	<u>Projet SIMON</u>	<u>Crédits</u>	<u>Contrat</u>	<u>Contingences</u>	<u>Incidences</u>	<u>Agglo (A) /Corpo (C)</u>
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	

<b>TOTAL</b>	<b>5 060 877.89 \$</b>	<b>3 947 952.11 \$</b>	<b>420 679.01 \$</b>	<b>1 173 690.00 \$</b>
<b>TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)</b>			<b>5 542 321.12 \$</b>	

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	<b>GRAND TOTAL</b>	SOUSSION:	456111	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:				20/04/2020	
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie et dans la rue Berri, du boulevard Crémazie au boulevard Gouin ( Réseau Express Vélo 2020 ) Axe : 01				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			3 947 952.11 \$
TRAVAUX CONTINGENTS			420 679.01 \$
<b>DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:</b>			
Utilités publiques		79 000.00 \$	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 \$	
Laboratoire, contrôle qualitatif		155 000.00 \$	
Marquage et signalisation		300 000.00 \$	
Gestion des impacts		45 000.00 \$	
Horticulture+Mobilier+compteur+bollard flexible( Ahuntsic )		183 140.00 \$	
Horticulture+Mobilier+compteur +bollard flexible(villeray)		151 550.00 \$	
Achat mobilier FC+ surveillance externe et autres dépenses		195 000.00 \$	
Achat mobilier éclairage		65 000.00 \$	
<b>TOTAL À REPORTER</b>		1 173 690.00	1 173 690.00 \$
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			5 542 321.12 \$
Imputation (crédits)			5 060 877.89 \$
Montant de dépôt			
<b>TAXES:</b>		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		241 022.88	480 840.65
Ristournes TPS et TVQ à 50%		481 443.21	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2045000011	SOUSSION:	456111	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182415	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE DANS LA RUE ST-DENIS ET BERRI			
ENTREPRENEUR ▶	Construction Vitek.INC			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 150 969.07 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE  ..... 22 645.36 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text"/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text"/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text"/>
XXX	.....	<input type="text"/>
XXX	.....	<input type="text"/>
XXX	.....	<input type="text"/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser ..... 173 614.43 \$

Imputation (crédits) ..... 158 533.12 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	----------------------	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2045000009	SOUSSION:	456111	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182413	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	PLANAGE ET REVETEMENT BITUMINEUX			
ENTREPRENEUR ▶	Construction Vitek.INC			

Ce montant correspondant aux travaux de planage et revêtement assumé par la pist cyclable (45000) qui est soustrait du sp # 2055845007 (182419)  
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 288 902.65 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10.00% 28 890.27 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Incidente technique		
XXX		
XXX		
<b>TOTAL À REPORTER</b>	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 317 792.92 \$

Imputation (crédits) 290 187.29 \$

Montant de dépôt

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 13 820.09 TVQ 9,975% 27 571.08

Ristournes TPS et TVQ à 50% 27 605.63

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2045000008	SOUSSION:	456111	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182412	DRM SPÉCIFIQUE:	20/04/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	CONSTRUCTION DES TERRE-PLENS CENTRAUX, BORDURES, FOSSES DE PLANTATION DANS LA RUE ST-DENIS ET BERRI			
ENTREPRENEUR ▶	Construction Vitek.INC			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 1 430 952.98 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE  ..... 143 095.30 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text"/>
-Marquage et signalisation	.....	<input type="text"/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text"/>
Horticulture+Mobilier	.....	<input type="text"/>
XXX	.....	<input type="text"/>
XXX	.....	<input type="text"/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser ..... 1 574 048.28 \$

Imputation (crédits) ..... 1 437 315.88 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	----------------------	---------------	--------------------

<b>NUMÉRO DE SOUS-PROJET:</b>	<b>2045000010</b>	<b>SOUSSION:</b>	<b>456111</b>	<b>DATE:</b>
<b>NUMÉRO DE PROJET SIMON:</b>	<b>182414</b>	<b>DRM SPÉCIFIQUE:</b>		<b>20/04/2020</b>
<b>INTITULÉ DU SOUS-PROJET:</b>	<b>Travaux de voirie incidence technique et professionnelle</b>			
<b>ENTREPRENEUR &gt;</b>				

MONTANT DE LA SOUSSION APPLICABLE AU PROJET \_\_\_\_\_

TRAVAUX CONTINGENTS DE  \_\_\_\_\_ 0.00 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	_____	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	_____	
Laboratoire, contrôle qualitatif	_____	155 000.00 \$
Marquage et signalisation	_____	300 000.00 \$
Gestion des impacts	_____	45 000.00 \$
Horticulture+Mobilier+compteur+bollard flexible( Ahuntsic )	_____	183 140.00 \$
Horticulture+Mobilier+compteur+bollard flexible(Villeray)	_____	151 550.00 \$
Achat mobilier FC+ surveillance externe et autres dépenses	_____	195 000.00 \$
Achat mobilier éclairage	_____	65 000.00 \$
<b>TOTAL À REPORTER</b>	<b>1 094 690.00</b>	<b>1 094 690.00 \$</b>

Dépenses totales à autoriser \_\_\_\_\_ 1 094 690.00 \$

Imputation (crédits) \_\_\_\_\_ 999 597.87 \$

Montant de dépôt \_\_\_\_\_

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) \_\_\_\_\_ TPS 5% 47 605.57 TVQ 9,975% 94 973.11

Ristournes TPS et TVQ à 50% \_\_\_\_\_ 95 092.13

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2045000013	SOUSSION:	456111	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182417	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX DE FEUX DE CIRCULATION DANS LES RUES ST-DENIS ET BERRI			
ENTREPRENEUR >	Construction Vitek.INC			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 366 706.78 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE  ..... 55 006.02 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text"/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text"/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text"/>
XXX	.....	<input type="text"/>
XXX	.....	<input type="text"/>
XXX	.....	<input type="text"/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR >	Khemais Jouini,ing
--------------	----------------------	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2045000029	SOUSSION:	456111	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	183039	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	MAINTIEN DE LA CIRCULATION			
ENTREPRENEUR >	Construction Vitek.INC			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 686 129.41 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE  ..... 68 612.94 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text"/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text"/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text"/>
XXX	.....	<input type="text"/>
XXX	.....	<input type="text"/>
XXX	.....	<input type="text"/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

<b>TAXES:</b>		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	.....	<input type="text" value="32 822.02"/>	<input type="text" value="65 479.93"/>
Ristournes TPS et TVQ à 50%	.....	<input type="text" value="65 561.99"/>	

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR >	Khemais Jouini,ing
--------------	----------------------	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2055845007	SOUSSION:	456111	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	183091	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	PLANAGE ET REVETEMENT BITUMINEUX			
ENTREPRENEUR ▶	Construction Vitek.INC			

Ce montant exclu la valeur des travaux du sous-projet 204500009 (182413) de 288 902,65\$

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		1 024 291.22 \$
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%	102 429.12 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
<b>TOTAL À REPORTER</b>	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser		1 126 720.34 \$
Imputation (crédits)		1 028 845.85 \$
Montant de dépôt		

<b>TAXES:</b>		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		48 998.49	97 751.99
Ristournes TPS et TVQ à 50%		97 874.49	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2055845008	SOUSSION:	456111	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	183092	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de voirie incidence technique et professionnelle			
ENTREPRENEUR >				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text" value="79 000.00 \$"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text" value=""/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value=""/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value=""/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="79 000.00"/> <input type="text" value="79 000.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

## SOUSSION 456111 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et dans la rue Berri du Boulevard Crémazie au boulevard Gouin (Réseau Express Vélo 2020) Axe : 01 tronçon 01B
Rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et rue Berri du boulevard Crémazie au boulevard Gouin	<p>Les travaux sont répartis en 10 phases.</p> <p><b>Délai</b> : 75 jours - 2020</p> <p><b>PHASE 1</b> : Travaux d'ajouts et de raccordements de puisards sur la rue Saint-Denis entre la rue Jarry E. et le boulevard Crémazie E. et sur la rue Berri entre le boulevard Crémazie E. et le boulevard Gouin E.</p> <p><b>Horaire de travail</b> :</p> <p>Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : Lundi à vendredi 9 h 30 à 19 h et samedi et dimanche de 9h à 17h</p> <p>Arrondissement Ahuntsic-Cartierville : Lundi à vendredi 9 h 30 à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b> : L'Entrepreneur est autorisé à (un tronçon à la fois) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermer complètement la direction sud de la rue Saint-Denis entre la rue Jarry E. et le boulevard Crémazie E. en période de vacances scolaires;</li> <li>- Fermer complètement la rue Berri entre le boulevard Crémazie E. et la rue Legendre E. avec maintien d'un corridor cycliste sur la chaussée;</li> <li>- Fermer complètement la rue Berri entre la rue Legendre E. et la rue Sauvé E. en période de vacances scolaires avec maintien d'un corridor cycliste sur la chaussée;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue de Louvain E. à la hauteur des travaux en période de vacances scolaires;</li> <li>- Fermer complètement la rue Berri entre la rue Sauvé E. et la rue Fleury E. avec maintien d'un corridor cycliste sur la chaussée;</li> <li>- Fermer complètement la rue Berri entre la rue Fleury E. et le boulevard Henri-Bourassa E. avec maintien d'un corridor cycliste sur la chaussée;</li> <li>- Fermer complètement la rue Berri entre le boulevard Henri-Bourassa E. et le boulevard Gouin E. en période de vacances scolaires avec maintien d'un corridor cycliste sur la chaussée.</li> </ul> <p><b>PHASE 2</b> : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Saint-Denis entre la rue Jarry E. et le boulevard Crémazie E.</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Lundi à vendredi 9 h 30 à 19 h et samedi et dimanche de 9 h à 17 h en période de vacances scolaires</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b> : L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermer complètement la direction sud de la rue Saint-Denis entre la rue Jarry E. et le boulevard Crémazie E.;</li> <li>- Maintenir trois (3) voies de circulation par direction sur le boulevard Crémazie E. à la hauteur des travaux.</li> </ul> <p><b>PHASE 3</b> : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Berri entre le boulevard Crémazie E. et la rue Legendre E.</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Lundi à vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b> : L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une voie de circulation sur la rue Berri entre le boulevard Crémazie E. et la rue Legendre E. avec déviation de la bande cyclable à la hauteur des travaux;</li> <li>- Fermer complètement la direction est de la rue Legendre E. entre la rue Berri et la rue Saint-Denis.</li> </ul>

Rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et rue Berri du boulevard Crémazie au boulevard Gouin (suite)

**PHASE 4** : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Berri entre la rue Legendre E. et la rue Sauvé E.

**Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h en période de vacances scolaires

**Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à :

- Maintenir une voie de circulation sur la rue Berri entre la rue Legendre E. et la rue Sauvé E. avec déviation de la bande cyclable à la hauteur des travaux;
- Fermer complètement la direction est de la rue de Louvain E. entre la rue Saint-Denis et la rue Berri.

**PHASE 5** : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Berri entre la rue Sauvé E. et la rue Fleury E.

**Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h

**Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à :

- Maintenir une voie de circulation sur la rue Berri entre la rue Sauvé E. et rue Fleury E. avec déviation de la bande cyclable à la hauteur des travaux;
- Fermer complètement la direction est de la rue Sauriol E. entre la rue Saint-Denis et la rue Berri;
- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Fleury E. à la hauteur des travaux.

**PHASE 6** : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Berri entre la rue Fleury E. et le boulevard Henri-Bourassa E.

**Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h

**Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à :

- Maintenir une voie de circulation sur la rue Berri entre la rue Fleury E. et le boulevard Henri-Bourassa E avec déviation de la bande cyclable à la hauteur des travaux.

**PHASE 7** : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Berri entre le boulevard Henri-Bourassa E. et le boulevard Gouin E.

**Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h en période de vacances scolaires

**Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à :

- Maintenir une voie de circulation sur la rue Berri entre le boulevard Henri-Bourassa E. et le boulevard Gouin E. avec déviation de la bande cyclable à la hauteur des travaux;
- Fermer complètement la rue Berri entre la rue Sommerville et le boulevard Gouin E.;
- Fermer complètement la direction est du boulevard Gouin E. entre la rue Saint-Denis et la rue Berri.

**PHASE 8** : Travaux d'éclairage sur la rue St-Denis entre la rue Jarry E. et le boulevard Crémazie E et sur la rue Berri entre le boulevard Crémazie E. et le boulevard Gouin E. (remplacement de fûts et de luminaires) non inclus dans les phases précédentes

**Horaire de travail** :

Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : Lundi à vendredi 7h à 19h et samedi et dimanche de 9h à 17h

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville : Lundi à vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 10 h à 19 h

**Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à :

- Maintenir une voie de circulation à la hauteur des travaux, un tronçon à la fois.

**PHASE 9** : Travaux de planage, de correction, si applicable, et d'ajustement des structures sur la rue Berri entre le boulevard Crémazie E. et le boulevard Gouin E., là où requis

**Et**

<p>Rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et rue Berri du boulevard Crémazie au boulevard Gouin (suite)</p>	<p><b>PHASE 10</b> : Travaux de pavage final sur la rue Berri entre le boulevard Crémazie E. et le boulevard Gouin E.</p> <p><b>Horaire de travail :</b></p> <p>Lundi à vendredi 9 h 30 à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. Intersection Crémazie/Berri : Lundi à vendredi 9 h 30 à 15 h 30, samedi et dimanche 9 h à 17 h en période de vacances scolaires</p> <p><b>Maintien de la mobilité:</b> L'Entrepreneur est autorisé à (un tronçon à la fois) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermer complètement la rue Berri entre le boulevard Crémazie E. et la rue Legendre E.;</li> <li>- Fermer complètement l'avenue Émile-Journault entre la rue Lajeunesse et la rue Saint-Denis;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur le boulevard Crémazie E. à la hauteur des travaux en période de vacances scolaires;</li> <li>- Fermer complètement la rue Berri entre la rue Legendre E. et la rue Sauvé E. en période de vacances scolaires;</li> <li>- Fermer complètement les rues Chabanel E. et de Louvain E. entre la rue Lajeunesse et la rue Saint-Denis en période de vacances scolaires;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Legendre E. et sur la rue Sauvé E. à la hauteur des travaux en période de vacances scolaires;</li> <li>- Fermer complètement la rue Berri entre la rue Sauvé E. et le boulevard Henri-Bourassa E.;</li> <li>- Fermer complètement la rue Fleury E. entre la rue Lajeunesse et la rue Saint-Denis;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Prieur E. à la hauteur des travaux.</li> <li>- L'Entrepreneur est autorisé à fermer la bande cyclable en direction sud sur la rue Berri en maintenant un lien cyclable temporaire sur la chaussée, sauf lors des travaux de pavage où les cyclistes sont invités à descendre de leur vélo et à emprunter le trottoir.</li> </ul>
<p>Mesures de gestion des impacts applicables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En plus des exigences de la CNESST en matière de sécurité en milieu du travail et aux abords du chantier, notamment en ce qui concerne les mesures de distanciation physique liées à la pandémie du COVID-19, l'entrepreneur est tenu de suivre les instructions du guide de la Ville de Montréal «Guide pour l'application de mesures visant la distanciation sociale aux abords des chantiers - Signalisation des corridors piétons» pour l'application de mesures visant la distanciation sociale dans les corridors piétons aux abords des chantiers. Ces mesures visent à respecter la distance sécuritaire de 2 mètres avec toutes personnes comme recommandé par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et la Direction de la santé publique (DSP). Ces mesures peuvent inclure des panneaux d'information général ou PMVM, de la signalisation verticale, de la signalisation horizontale, des signaleurs aux points de rencontre de piétons et/ou cyclistes pour informer et sensibiliser ces usagers et des aménagements pouvant rendre un corridor piéton à sens unique ou l'élargissant pour atteindre 2.5 mètres lorsque possible ou appliquer une gestion par alternance des passages piétons;</li> <li>- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu;</li> <li>- Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur;</li> <li>- Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum;</li> <li>- Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis;</li> <li>- Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route;</li> <li>- Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux;</li> </ul>

Mesures de gestion des impacts applicables (suite)	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'Entrepreneur doit prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents SRRR;</li><li>- Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux;</li><li>- L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur;</li><li>- Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons;</li><li>- L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M);</li><li>- L'Entrepreneur doit installer des itinéraires facultatifs signalés à l'aide de panneaux à messages variables mobiles (PMVM) et de panneaux de signalisation.</li></ul>
--	---

Le 10 janvier 2018

CONSTRUCTION VIATEK INC.  
A/S MONSIEUR PATRICK FRANCOEUR  
4915, LOUIS-B.-MAYER  
LAVAL (QC) H7P 0E5

N° de décision : 2018-CPSM-1001876

N° de client : 3001157827

**Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION VIATEK INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP. ✓

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures  
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4

## AVIS AU SOUMISSIONNAIRE ADDENDA NO. 2

Le 8 avril 2020

**Objet : Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie et dans la rue Berri, du boulevard Crémazie au boulevard Gouin ( Réseau Express Vélo 2020 ) Axe : 01 tronçon 01B**

**Soumission : 456111**

---

Veillez prendre note que des modifications ont été apportées au Cahier des Charges et au DTSI-E.

### Cahier des charges

#### Instructions aux soumissionnaires

Le soumissionnaire doit prendre note de l'ajout de l'article 2.9.3 « Présentation des documents de garanties à fournir avec la soumission » au cahier des instructions aux soumissionnaires soit :

Le cautionnement de soumission qui inclut la lettre d'engagement à émettre un cautionnement d'exécution et un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et services tel que prescrit à l'Annexe B du CCAG et prévu à l'article 2.9 des Instructions aux Soumissionnaires, devra être joint à la Soumission dans l'une ou l'autre des formes suivantes :

a) L'original du cautionnement de soumission qui inclut la lettre d'engagement à fournir un cautionnement d'exécution et un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et services;

ou

b) le cautionnement de soumission qui inclut la lettre d'engagement à fournir un cautionnement d'exécution et un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et services qui est une copie du cautionnement généré numériquement, disponible auprès de la compagnie de caution, auquel cas cette copie du document généré numériquement sera réputée respecter les exigences énoncées à la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, RLRQ, chapitre C.-11 pour remplir les fonctions d'original. Dans un tel cas, le Soumissionnaire doit joindre les informations et le lien internet permettant à la Ville de vérifier sur le site internet de la compagnie de caution la validité du cautionnement et de la lettre d'engagement soumis.

### DTSI-V

À la page V-16 de V-20, le paragraphe suivant a été ajouté pour compléter l'article 10 « DESCRIPTION DES ITEMS DU BORDEREAU » :

**Pour les travaux de raccordement des nouveaux puisards de rue sur conduite existante, la largeur maximale de réfection de tranchée qui sera payée à l'Entrepreneur est de 3.2m.**

...2

Vous trouverez en annexe la page modifié du DTSI-V et le tableau des questions et réponses reçues dans la boîte courriel : [appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca](mailto:appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca) concernant l'appel d'offres cité à l'objet.

Vous êtes priés d'en tenir compte lors de la préparation de votre soumission et d'effectuer les corrections nécessaires. Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.



Khemais Jouini, ing.  
Chargé de projet

08-04-2020

KJ/aa

## 10 DESCRIPTION DES ITEMS DU BORDEREAU

Pour les travaux de raccordement des nouveaux puisards de rue sur conduite existante, la largeur maximale de réfection de tranchée qui sera payée à l'Entrepreneur est de 3.2m.

### 10.1 ARTICLES SPÉCIAUX

Le coût unitaire de tous les items non-normalisés doit comprendre l'ensemble des exigences établies à l'article 10 Description des items du bordereau des DTNI-1A DTNI-3B et DTNI-3A

### 10.2 SOUS-FAMILLE 6100 – PLANAGE

En plus des exigences prévues à la Sous-Famille 6100 – Planage du DTNI-3B, l'Entrepreneur doit inclure dans le prix au mètre carré du planage du revêtement bitumineux existant tous les frais et les travaux nécessaires pour :

- le sciage de joints droits et linéaires sur le pourtour des zones à planer;
- la détection et la localisation des pièces de métal ou de fonte enfouies sous le revêtement bitumineux existant.

### 10.3 SOUS-FAMILLE 2200 – ENROBÉ BITUMINEUX

En plus des exigences prévues à la Sous-Famille 2200 – Enrobé bitumineux du

DTNI-3B, l'Entrepreneur doit inclure, dans le prix à la tonne du revêtement bitumineux de la couche de surface, tous les frais et les travaux nécessaires pour :

- La fourniture et la pose des délinéateurs;
- La mise en place d'une bande bitumineuse, lorsque requis;
- L'ajustement de la plaque d'acier existante de puisards-trottoirs, lorsque requis, ou sa fourniture, son remplacement et sa pose, lorsqu'elle est manquante ou détériorée;
- le contournement des ouvrages indiqués aux plans.

Liste des items correspondants :

- II-TS-3570 Enrobé bitumineux ESG-10, 1a, 1, PG 64E-28, épaisseur 60 mm.

### 10.4 SOUS-FAMILLE 2100 – TRAVAUX CONNEXES

En plus des exigences et des prescriptions prévues à la Sous-Famille 2100 – Travaux connexes du DTNI-3B, l'Entrepreneur doit tenir compte dans le prix au mètre carré du liant d'accrochage des différents taux de pose prévus au bordereau.

Liste des items correspondants :

- II-TS-3702 Liant d'accrochage – taux 0,20 L/m<sup>2</sup>
- II-TS-3704 Liant d'accrochage – taux 0,30 L/m<sup>2</sup>

**PAGE MODIFIÉE LE 8 AVRIL 2020**



**TABLEAU DES QUESTIONS ET RÉPONSES PENDANT LA PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES**  
**DIRECTION DES INFRASTRUCTURES**  
**SOUSSION : 456111**

**OUVERTURE :** 2020-04-16

**DESCRIPTION :** Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie et dans la rue Berri, du boulevard Crémazie au boulevard Gouin ( Réseau Express Vélo 2020 ) Axe : 01 tronçon 01B

# ligne	Question (telle que reçue du soumissionnaire)	RÉPONSE DU CHARGÉ DE PROJET
1	<p>1. On aimerait savoir est ce que utilisation de Véhicule de transport de matériel (VTM) est obligatoire pour les travaux relatifs à la présente Soumission.</p> <p>2. Comment devons-nous calculer les « Travaux contingents (10%) » inclus au sous-projet 2806004237. Est-ce que le 10% est calculé seulement sur les articles du sous-projet 2806004237 ou sur l'ensemble de tous les articles?</p>	<p>1-oui l'utilisation de Véhicule de transport de matériel (VTM) est obligatoire</p> <p>2- L' addenda #1 a répondu à la question.</p>
2	<p>L'item concernant les bosses de ralentissement au DTSI-V n'est pas au bordereau.</p>	<p>L' addenda #1 a répondu à la question.</p>
3	<p>Q1: Quelle est la profondeur et le type d'égout ou nous devons raccorder les 22 puisards de rue.</p> <p>Q2: Est-ce-qu'il y à présence de services souterrains tel que massif électrique, gaz etc.</p>	<p>Q1: L' addenda #1 a répondu à la question.</p> <p>Q2:L'entrepreneur et responsable de s'informer de la localisation exact des services souterrain (info-excavation)</p>
4	<p>Pour les items de maintien de circulation suivant (glissière type jersey, atténuateur d'impact et PMV) la durée est par jrs (unité/jrs) ou par mois (unité/mois)</p>	<p>L' addenda #1 a répondu à la question.</p>
5	<p>quelles sont les spécifications des Jersey requis (longueur, hauteur, ancrage?)</p>	<p>L' addenda #1 a répondu à la question.</p>

# ligne	Question (telle que reçue du soumissionnaire)	RÉPONSE DU CHARGÉ DE PROJET
6	Où somme nous payé pour l'excavation du roc (ex: nouveaux puisards)	<p>En plus de ce qui est décrit a chacun des items du DTNI 1A (exemple item puisard: II-1A-15201 Puisard de rue sur conduite existante avec percement – page 89 du DTNI 1A ), le soumissionnaire doit inclure dans le prix unitaire ou global de chaque item (exemple item puisard: II-1A-15201 Puisard de rue sur conduite existante avec percement) les coûts des éléments décrit au point 10 de la dernière version du DTNI 1 A (page 152 et 153), dont voici un extrait:</p> <p>« 10 DESCRIPTION DES ITEMS DU BORDEREAU  Le Soumissionnaire doit respecter l'ensemble des exigences du présent document technique normalisé et du Cahier des charges aux fins de soumission et doit inclure dans le prix unitaire ou global de chaque item les coûts des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement de la totalité des déblais (matériaux de 1re classe et de 2e classe, conduites, raccords, accessoires, structures et les autres éléments existants) comprenant le sciage, la démolition, l'excavation, la ségrégation, le tamisage, le chargement, le transport et la disposition vers le lieu d'élimination;</li> <li>• la gestion hors site de la totalité des déblais conformément aux exigences du DTNI-7A en considérant, dans ses prix, la contamination maximale A-B pour l'ensemble du volume de déblais. Cette exigence est applicable pour les sols ≤A, les sols A-B, les sols A-B à teneurs naturelles, les granulats naturels, les fragments de roc et les débris de construction ou de démolition issus des travaux de la démolition des ouvrages existants. Cette exigence est également applicable pour les sols B-C, les sols &gt;C, les sols RESC, les matières résiduelles et les matières dangereuses pour lesquels les items de la sous-famille 2300 du DTNI-7A couvrent les frais supplémentaires de gestion hors site, soit le différentiel entre le transport et la gestion hors site des déblais supérieurs au critère B par rapport à une plage de contamination A-B..... »</li> </ul> <p>La définition des matériaux de 1ere et 2e classe (voir page 21 du DTNI 10A) est comme suit:</p>

# ligne	Question (telle que reçue du soumissionnaire)	RÉPONSE DU CHARGÉ DE PROJET
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériau de 1re classe : Matériaux qui doivent préalablement être fragmentés au moyen d'explosifs, marteau pneumatique, dent défonceuse (ripper) ou meule avec dents. Ils comprennent le roc solide, les blocs de roc et les ouvrages massifs en béton, en pierre ou en maçonnerie lorsqu'ils ont un volume supérieur à 1 m3. Les sols gelés, trottoirs et chaussées en enrobé ou en béton sont exclus de cette classe;</li> <li>• Matériau de 2e classe : Tous les matériaux d'excavation qui ne sont pas décrits comme déblai de matériau de 1re classe;</li> </ul>
7	<p>Pour faire suite à l'addenda #01, qui report la date de dépôt au 16 avril, nous tenons à vous indiquer qu'il sera impossible aux sous-traitants électriques (éclairage et feux de circulation) de déposer au BSDQ.</p> <p>Pour leurs permettre de déposer au BSDQ, la date de dépôt devrait être fixée le ou après le 22 avril.</p>	<p>Suite à votre questionnement dans le cadre de nos projets, et tel que nous l'avons mentionné dans notre correspondance du 30 mars dernier, il vous est possible de proposer des prix aux entrepreneurs généraux malgré la fermeture du BSDQ, vu que les règles du BSDQ sont suspendues en raison de sa fermeture.</p>
8	<p>Suite à l'annonce du gouvernement à prolonger les fermetures des services non essentiel jusqu'au 4 mai, est-ce que la date de dépôt pour l'appel d'offres cité en objet est maintenu pour le 16 avril 2020</p> <p>Si oui est-ce que vous pensez mettre en place un dépôt électronique de la soumission.</p>	<p>La date de dépôt pour la soumission 456110 et 456111 est maintenue.</p> <p>Pour le dépôt électronique des soumissions, la Loi provinciale empêche les municipalités d'accepter le dépôt électronique des soumissions.</p>

**Liste des preneurs des cahiers des charges**

<b>PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES</b>	
1	Systèmes Urbains Inc.
2	Construction NRC Inc
3	Construction Viatek Inc.
4	De Sousa
5	Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
6	Environnement Routier NRJ Inc
7	Eurovia Québec Construction
8	Eurovia Québec Grands Projets
9	GLT+ inc.
10	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
11	Meloche, Division de Sintra
12	Neolect Inc
13	Roxboro Excavation INC..

**Dossier # : 1207231031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Entrepreneurs Construction Viatek inc., pour des Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie , et dans la rue Berri du Boulevard Crémazie au boulevard Gouin. Dépense totale de 5 542 321,12 \$ (contrat: 3 947 952,11 \$ + contingences: 420 679,01 \$ + incidences: 1 173 690,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 456111 - 5 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1207231031 Trav Voirie ST\\_Denis.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jerry BARTHELEMY  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-5066**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-01

Cédric AGO  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-1444**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1207231031**

**Unité administrative responsable :**

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

**Objet :**

Accorder un contrat aux Entrepeneurs Construction Viatek inc., pour des Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie , et dans la rue Berri du Boulevard Crémazie au boulevard Gouin. Dépense totale de 5 542 321,12 \$ (contrat: 3 947 952,11 \$ + contingences: 420 679,01 \$ + incidences: 1 173 690,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 456111 - 5 soumissionnaires



**Rapport - mandat SMCE207231031.pdf**

**Dossier # :1207231031**

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelega-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

#### **Membres**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement de Ahuntsic –  
Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 mai 2020**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231031**

**Accorder un contrat aux Entrepreneurs  
Construction Viatek inc., pour des Travaux de  
voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la  
rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard  
Crémazie, et dans la rue Berri du Boulevard  
Crémazie au boulevard Gouin. Dépense totale de  
5 542 321,12 \$ (contrat: 3 947 952,11 \$ +  
contingences: 420 679,01 \$ + incidences:  
1 173 690,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public  
456111 – 5 soumissionnaires.**

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE207231031

*Accorder un contrat aux Entrepreneurs Construction Viatek inc., pour des Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et dans la rue Berri du Boulevard Crémazie au boulevard Gouin. Dépense totale de 5 542 321,12 \$ (contrat: 3 947 952,11 \$ + contingences: 420 679,01 \$ + incidences: 1 173 690,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 456111 – 5 soumissionnaires.*

À sa séance du 6 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :*
  - *un écart de prix plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 13 mai dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en expliquant que ce contrat s'insère dans le cadre du Plan de transport, notamment pour accroître la portée du Réseau express vélo (REV), pour lequel l'appel d'offres, d'une durée de 35 jours, a permis de recevoir un total de cinq soumissions, parmi les 13 preneurs des documents. De plus, le Service a expliqué que l'analyse des soumissions reçues a permis de constater que la moitié de l'écart défavorable de 25,87% était concentré parmi trois éléments du devis : puisards de rue sur conduites existante, massif de conduits et maintien de la mobilité et de la sécurité routière. À la lumière de l'ensemble des données, la firme externe a révisé l'estimé de contrôle, ce qui permis d'obtenir un écart corrigé de 14,98%, ce qui est plus acceptable du point de vue du Service, qui est disposé à recommander l'octroi.

En conclusion, la Commission apprécie les explications obtenues. Au terme de son examen, la Commission note cependant l'absence de l'information relative aux nouvelles pénalités et aux aspects de sécurité prévus à ce projet. À cet effet, il a été demandé au Service d'ajouter au sommaire décisionnel l'addenda numéro 2 relatif aux nouvelles pénalités, et ce, en plus d'un supplément de précisions relativement aux aspects de sécurité prévus dans le cadre de ces travaux.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :*
  - *un écart de prix plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE207231031 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1207231030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin. Dépense totale de 7 016 070,18 \$ (contrat: 4 767 617,55 \$ + contingences: 715 142,63 \$ + incidences: 1 533 310,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 456110 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin , aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 767 617,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456110 ;
2. d'autoriser une dépense de 715 142,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 1 533 310,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70,80% par l'agglomération, pour un montant de 4 535 628,00 \$.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-05 12:19

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207231030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin. Dépense totale de 7 016 070,18 \$ (contrat: 4 767 617,55 \$ + contingences: 715 142,63 \$ + incidences: 1 533 310,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 456110 - 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs. Une modification à ce Plan de transport concernant la mise à jour du réseau cyclable projeté de l'île de Montréal a été approuvée par le Conseil d'agglomération en 2015. Une deuxième mise à jour a été rendue nécessaire en 2019 pour ajouter des liens cyclables projetés dans le cadre du Réseau express vélo (REV). Une troisième mise à jour est en cours pour permettre à l'agglomération de poursuivre le développement du réseau cyclable. Le potentiel cumulatif de voies cyclables, selon cette mise à jour, est de 1815 kilomètres, alors que le réseau cyclable actuel compte 968 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, aux services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres, de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

Le Réseau express vélo (REV) est une infrastructure cyclable de grande capacité, conviviale et accessible 12 mois par année qui est initiée en 2020.

Le REV est une option de mobilité supplémentaire complémentaire aux réseaux existants de transport actif et collectif. Il offrira des axes cyclables continus et permettra de diminuer le temps de parcours des usagers en leur donnant accès aux grands pôles d'activités comme les universités, les rues commerciales et aux principales stations de métro. Il vise les objectifs suivants :

1. Améliorer la sécurité pour l'ensemble des usagers de la route en lien avec Vision Zéro
2. Offrir un réseau cyclable s'adressant aux personnes intéressées de se déplacer à vélo, mais qui n'en ont pas encore pris l'habitude. Il vise à rejoindre tous les niveaux d'usagers peu importe leur âge ou leur condition physique.
3. Contribuer à l'objectif de la Ville de Montréal d'être carboneutre d'ici 2050. Telle une colonne vertébrale du réseau cyclable montréalais, le REV se greffe aux réseaux cyclables locaux.

Aménagé selon les plus hauts standards de qualité avec un niveau de sécurité optimal, il est conçu pour réduire les conflits potentiels avec les autres usagers de la route.

Le vélo devient ainsi un mode de transport à part entière à la portée de tous et attrayant pour les nouveaux utilisateurs.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a mandaté le service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0118 - 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de voirie d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse seront réalisés entre la rue De Castelnau et le boulevard Gouin. Ces travaux s'échelonnent sur une longueur approximative de 4360 m.

Sans s'y limiter, les travaux principaux décrits dans le présent devis consistent essentiellement en les éléments de voirie suivants :

- Construction des terre-pleins centraux 790 m<sup>2</sup>
- Reconstruction des trottoirs, la ou requis;765 m<sup>2</sup>

- Planage pleine largeur et revêtement bitumineux, la ou requis 39600 m<sup>2</sup>
- Construction des saillies, des fosses d'arbres et des bordures armées de 300 mm
  - la reconstruction et mise aux normes des lampadaires des deux côtés
  - la reconstruction et mise aux normes des feux de circulation

Les plans de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 715 142,63\$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 15 % du coût des travaux assumés par la ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière :

- d'utilités publiques ;
- de gestion des impacts;
- d'achat de mobilier urbain et de travaux horticoles;
- d'achat de mobilier et d'accessoires pour les feux de circulation et divers besoins en éclairage;
- de cadre et de couvercles de Bell
- de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion environnementale des sols;
- de marquage et de signalisation;

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et ils sont décrites à l'article 3.5 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 456110 , L'Entrepreneur doit noter que la clause 5.1.14.3 «Retard dans l'exécution des travaux» a été remplacée par celle-ci :

a) Le délai stipulé au Cahier des charges pour la réalisation des travaux est de l'essence même du Contrat et le simple retard dans l'exécution des obligations de l'Entrepreneur peut entraîner l'imposition, par le Directeur, d'une pénalité.

b) Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité journalière correspondant à un pourcentage du prix du contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec(TVQ). Le montant de la pénalité applicable est établi selon la caractéristique des axes indiqués à l'ANNEXE 2 – CARTE DU RÉSEAU ROUTIER HIÉRARCHISÉ du DTNI-8A, définissant ici quatre (4) types :

- Type 1 Local
- Type 2 Collectrices
- Type 3 Artères
- Type 4 Artères à caractère régional

Pour les contrats multi-sites avec un délai contractuel global, le montant de la pénalité est établi selon la caractéristique de l'axe la plus sensible (Type 1 à Type 4).

Le calcul de la pénalité est réalisé par tranche et décrit au Tableau 1 et le montant de la pénalité est prélevé à même les sommes dues à l'Entrepreneur. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 \$ par jour de retard.

**Tableau 1 - Pénalité applicable pour un retard dans l'exécution des travaux**

	Montant de pénalité par tranche			
Prix du contrat	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Moins de 10 millions \$	0.05 %	0.075 %	0.1 %	0.1 %
10 millions \$ ou plus	0.025 %	0.05 %	0.05 %	0.05 %

Pour fins de calcul de la pénalité pour retard dans l'exécution des travaux prévue à la clause 3.5 du CCAS, le projet est classifié comme type 3. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

### JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a procédé à l'analyse des cinq (5) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 12.3 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Cet écart est réparti sur l'ensemble de la soumission et démontre la compétition dans le domaine du pavage de grande envergure. Le plus bas soumissionnaire conforme a été très agressif afin de remplir son carnet de commandes. Les prix de la DGPÉC sont très proches des prix moyens soumis.

Dans ce contexte et en considérant que l'écart favorable de 12.3 % est acceptable, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 016 070,18 \$, taxes incluses et comprend :

- un contrat avec les Entrepreneurs Pavages Métropolitain Inc . pour un montant de 4 767 617,55 \$ taxes incluses;
- plus un budget des contingences de 715 142,63 \$ taxes incluses;
- plus un budget des incidences de 1 533 310,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 70,8% par l'agglomération pour un montant de 4 535 628,00 \$ taxes incluses puisqu'elle concerne le réseau cyclable qui est de compétence

d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations et à 29,2% par la ville centrale pour un montant de 1 870 979,23 \$ taxes incluses, représente un coût net de 6 406 607,23\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 aux projets suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti :

Programme	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
45000 - Réseau Express Vélo : Développement réseau cyclable	4536	-	-	-	4536
	<b>4536</b>	-	-	-	<b>4536</b>
Programme	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
55856 - Programme complémentaire planage revêtement - Artériel	1871	-	-	-	1871
	<b>1871</b>	-	-	-	<b>1871</b>

- # RCG 18-028 pour un montant de 4 535 628,00 \$, pour les travaux des pistes cyclables;
- # 15-019 pour un montant de 1 870 979,23 \$, Programme Complémentaire de Planage-Revêtement (PCPR)

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 1 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 14 août 2020, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact conditionnel au maintien de la date du 11 mai 2020 pour la reprise des chantiers de construction

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier

lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL\_Circulation et Waze, ...).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : fin juin 2020

Fin des travaux : octobre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds : ; Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Parties prenantes**

Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

France L LEGAULT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Karine CÔTÉ, 23 avril 2020

Jean CARRIER, 22 avril 2020

Stéphane BLAIS, 22 avril 2020

Genny PAQUETTE, 22 avril 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Khemais JOUINI  
ingénieur

**Tél :** 514 872-9158

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-22

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Tél :** 514 872-7816

**Télécop. :** 514 872-2874

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Martin BOULIANNE

Directeur des infrastructures

**Tél :** 514-872-4101

**Approuvé le :** 2020-05-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2020-05-04

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	456110
No du GDD :	1207231030
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin. Réseau Express Vélo REV 2020 (Axe : 01 tronçon 01A)
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	11 / 3 / 2020
Ouverture originalement prévue le :	7 / 4 / 2020
Ouverture faite le :	16 / 4 / 2020
Délai total accordé aux soumissionnaires :	35 jrs

<b>Addenda émis</b>			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
31 / 3 / 2020	Des modifications ont été apportées au Cahier des charges (modification de la date d'ouverture), au bordereau des prix de la formule de soumission (modification de la date d'ouverture) et au DTSI-V, DTSI-M DTSI-E DTSI-F Ajustement des quantités de bordereau des prix d'éclairage de feux de circulation et de la Maintien et gestion de la Mobilité		113 000,00
8 / 4 / 2020	Des modifications ont été apportées au Cahier des charges (cautionnement), au DTSI-V (raccordement des nouveaux puisards, tableaux question réponse		Néant

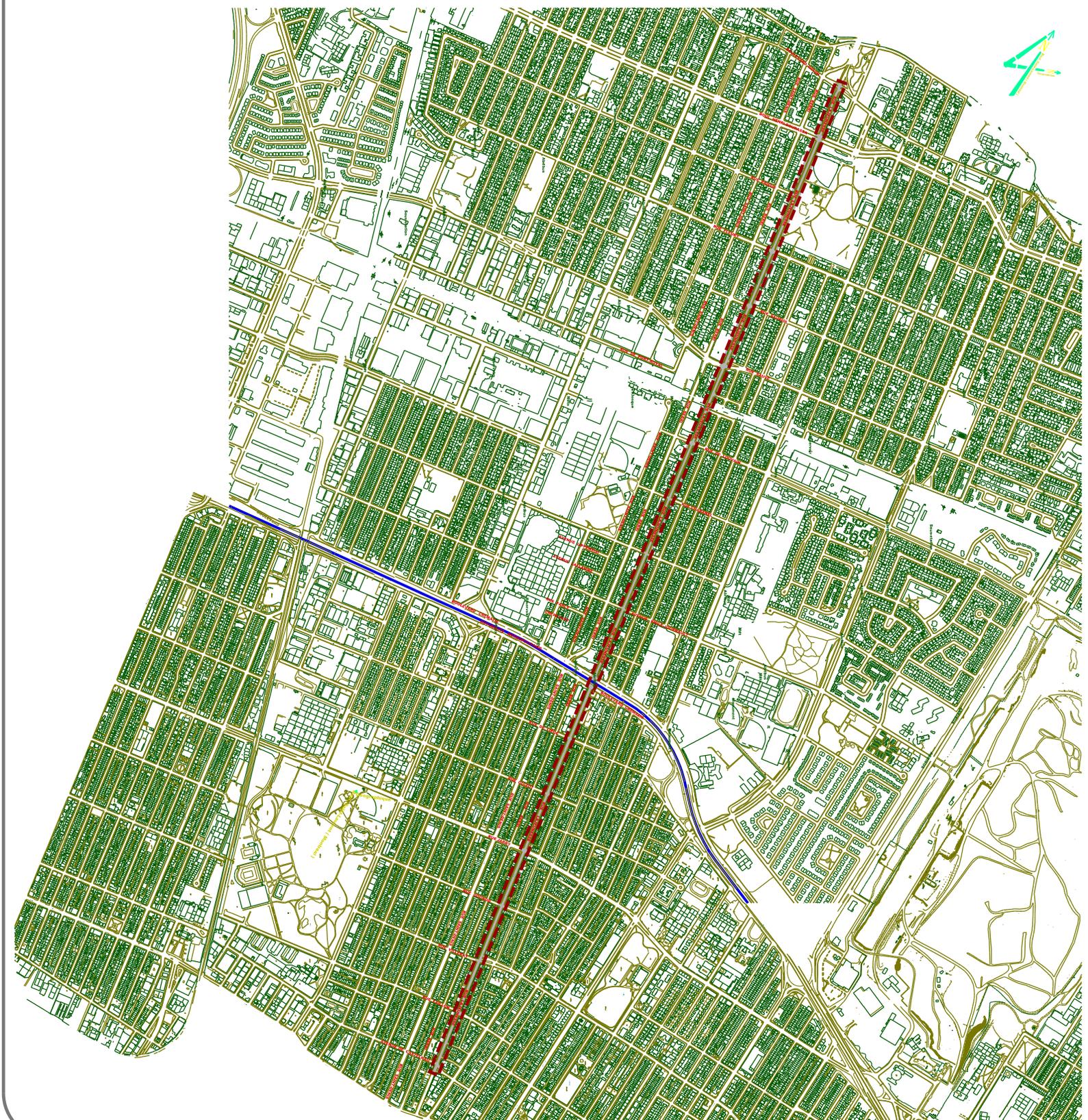
<b>Analyse des soumissions</b>									
Nbre de preneurs	15	Nbre de soumissions reçues	6	% de réponses	40				
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0,0				
Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique								
<table border="1" style="width:100%"> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>									
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	14 / 8 / 2020						
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA						

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>	
<b>Soumissions conformes</b>	
(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	
	<b>Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)</b>
	<b>Total</b>
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	4 767 617,55
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	5 493 410,53
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC.	5 889 069,22
AMÉNAGEMENT DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.	5 969 083,49
ROXBORO EXCAVATION INC.	6 862 083,53
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	6 944 111,16
<b>Estimation</b>	<b>interne</b>
	5 438 814,22
<b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b>	<b>-12,3%</b>
<b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b>	<b>15,2%</b>
<b>Dossier à être étudié par la CEC :</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> X

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant</i>					

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	PAVAGES METROPOLITAIN INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) (\$):	4 767 617,55
Montant des contingences (\$):	715 142,63
Montant des incidences (\$):	1 533 310,00
Date prévue de début des travaux :	29 / 6 / 2020
Date prévue de fin des travaux :	30 / 10 / 2020

# Plan de localisation

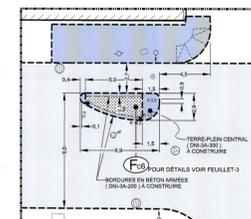




Eau	Éclairage	Utilités publiques	Aménagement	Structures	Autres
<ul style="list-style-type: none"> <li>Canalisations</li> <li>Bois à brûler</li> <li>Baie de verre</li> <li>Verre de pignon</li> <li>Verre de pignon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Regard de voirie</li> <li>Verre en verre</li> <li>Verre de pignon</li> <li>Verre de pignon</li> <li>Verre de pignon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>UP Bell</li> <li>UP Gaz</li> <li>UP Hydro-Québec</li> <li>UP CSEM</li> <li>Regard Bell</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arbre</li> <li>Arbre de poche</li> <li>Arbre de poche</li> <li>Arbre de poche</li> <li>Arbre de poche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structure à entraxe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autre</li> <li>Autre</li> <li>Autre</li> <li>Autre</li> <li>Autre</li> </ul>

**RÉPARATION EN PROFONDEUR CHAUSSEE MIXTE NON-LOCALE) DNI-3B-401**

- PLANAGE DU REVÊTEMENT EXISTANT SUR UNE ÉPAISSEUR DE 480 mm;
- RÉPARATION DES DÉFAUTS DANS LA SURFACE PLANÉE (NIDS-DE-POULE, AFFAISSEMENT, FISSURE, PELADE, ETC.) AVEC UN ENROBÉ DE TYPE EC-5, 3B, 2, PG 64H-28 OU EC-10, 3B, 2, PG 64H-28;
- NETTOYAGE DE LA SURFACE PLANÉE;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME), DE TYPE CSS-1H, AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/m<sup>2</sup>;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR, s=0,15 KPA\* DE 60 mm D'ÉPAISSEUR;



**LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :**

<b>F<sub>A</sub></b> - FOSSE D'ARBRE AVEC " TROTTOIRS STRUCTURAL "	<b>F<sub>C</sub></b> - FOSSE D'ARBRE SANS " TROTTOIRS STRUCTURAL "	<b>F<sub>D</sub></b> - FOSSE D'ARBRE AVEC " ARBRES EXISTANTS " (UNITÉ)	<b>F<sub>E</sub></b> - FOSSE DE PLANTATION " IRRÉGULIÈRE " (DIMENSION VARIABLE)
<b>F<sub>A7</sub></b> - EN MILIEU DE SALLE	<b>F<sub>CB</sub></b> - DANS UN MAIL, SIMPLE AVEC BORDURE EN BÉTON ARMÉE	<b>F<sub>D4</sub></b> - 3,0 x 2,3 m (TYP.)	<b>F<sub>D5</sub></b> - EN MILIEU DE SALLE
<b>F<sub>A9</sub></b> - SIMPLE AVEC BORDURE DE BÉTON DANS UN MAIL			

POUR CONTINUITÉ VOIR PLAN 456110-PL-VO-01-F3

POUR DÉTAILS VOIR VUE AGRANDIE (101) AU PLAN

**Orientation**

**Plan de localisation**

**Références**

Plan d'approuvé: XXX  
 Plan SGA: XXX  
 Plan BC: 456110-BC-01  
 Plan géométrique: DATS4 REV

**Légende**

- NS Nouvelle structure
- CS Concrète en structure à entraxe
- AJ Ajustement de dalle épaissie
- CTR Cofre et remplissage
- CCR Cofre et grille à remplissage
- SCR Section de chemise à remplissage
- SPR Section de pavé à remplissage
- SPR Section de chemise de grille d'accès à remplissage
- OSQ Couverture de terre-plein existant
- AN Ancrage de renforcement en terre
- RAU Rampe d'accès unitaire
- BCO Boute à câbles de terre-plein de gaz à remplir
- CONT. À continuer

**Emission**

No.	Date	Description	Page
001	2023-11-11	Émis pour approuvé	1/00

**Montréal**  
 Service des infrastructures  
 Direction des infrastructures  
 Division de la conception des travaux  
 375, rue Saint-Jacques, Bureau 5000, Montréal, QC H2Y 1K9

**Intervenants**

Émission	Date	Description
001	2023-11-11	Émis pour approuvé

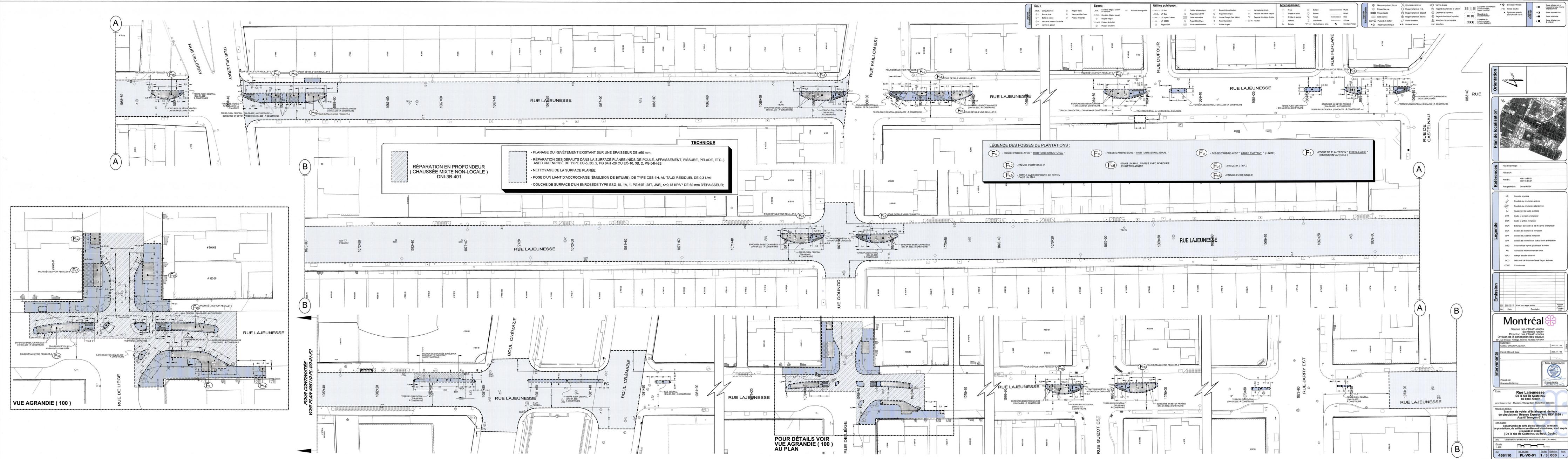
**Rue Lajeunesse**  
 De la rue de Castelnau au boulevard Gouin

**Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation (Réseau Express Véo REV 2020) Axe 01 Thompson 01A**

**Travaux:**  
 Construction de terre-plein existant, de fosses de plantations, de trottoirs et revêtement bitumineux, de coupes et détails (De la rue de Castelnau au boulevard Gouin)

**Échelle:**  
 1:200

**456110 PL-VO-01 2 / 3 000**



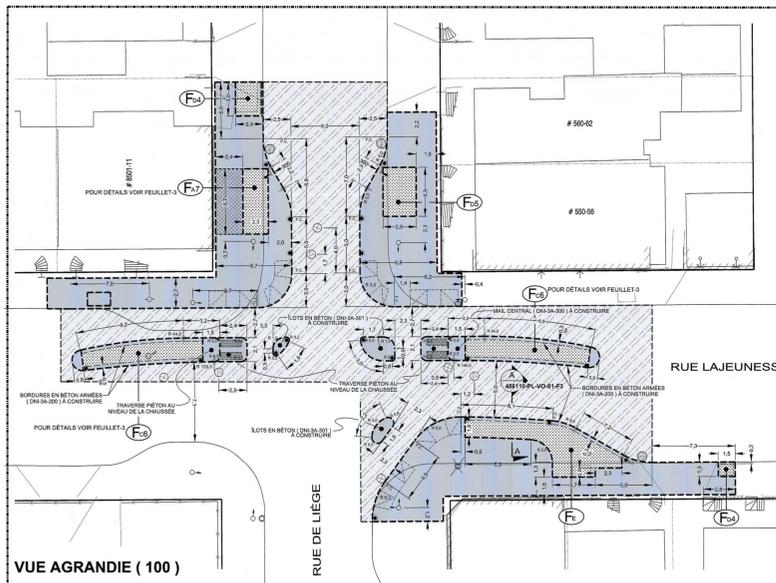
**TECHNIQUE**

**RÉPARATION EN PROFONDEUR (CHAUSSÉE MIXTE NON-LOCALE) DNI-3B-401**

- PLANAGE DU REVÊTEMENT EXISTANT SUR UNE ÉPAISSEUR DE  $\geq 60$  mm;
- RÉPARATION DES DÉFAUTS DANS LA SURFACE PLANÉE (NIDS-DE-POULE, AFFAISSEMENT, FISSURE, PELADE, ETC.) AVEC UN ENROBÉ DE TYPE EC-5, 3B, 2, PG 64H-28 OU EC-10, 3B, 2, PG 64H-28;
- NETTOYAGE DE LA SURFACE PLANÉE;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME), DE TYPE CSS-1H, AU Taux RÉSIDUEL DE 0,3 L/m<sup>2</sup>;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR,  $\sigma \geq 0,15$  KPA \* DE 60 mm D'ÉPAISSEUR;

**LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :**

- F<sub>A</sub> - FOSSE D'ARRIÈRE AVEC "TROTTOIRS STRUCTURAL"
- F<sub>C</sub> - FOSSE D'ARRIÈRE SANS "TROTTOIRS STRUCTURAL"
- F<sub>D</sub> - FOSSE D'ARRIÈRE AVEC "ARRESE EXISTANT" (UNITÉ)
- F<sub>E</sub> - FOSSE DE PLANTATION "IRRÉGULIÈRE" (DIMENSION VARIABLE)
- F<sub>A7</sub> - EN MILIEU DE SALLIE
- F<sub>C6</sub> - DANS UN MAIL, SIMPLE AVEC BORDURE EN BÉTON ARMÉE
- F<sub>D4</sub> - 3,0 x 2,3 m (TYP.)
- F<sub>D5</sub> - EN MILIEU DE SALLIE
- F<sub>A9</sub> - SIMPLE AVEC BORDURE DE BÉTON DANS UN MAIL



**POUR DÉTAILS VOIR VUE AGRANDIE (100) AU PLAN**

**POUR DÉTAILS VOIR VUE AGRANDIE (100) AU PLAN**

EAU :		ÉGOUT :		VIVIÈRES PUBLIQUES :		AMÉNAGEMENT :		AUTRES :	
●	Canalisé d'eau	○	Regard d'eau	○	Canalisé d'épandage	○	Canalisé téléphonique	○	Canalisé de gaz
○	Bois de vidage	○	Bois de vidage	○	Regard d'égout	○	Regard de la STM	○	Regard de gaz
○	Bois de vidage	○	Bois de vidage	○	Regard d'égout	○	Regard de la STM	○	Regard de gaz
○	Bois de vidage	○	Bois de vidage	○	Regard d'égout	○	Regard de la STM	○	Regard de gaz
○	Bois de vidage	○	Bois de vidage	○	Regard d'égout	○	Regard de la STM	○	Regard de gaz

**Orientation**

**Plan de localisation**

**Références**

Plan d'ouvrage : PL-VO-01

Plan ECA : 456110-00-01

Plan BC : 456110-00-01

Plan géométrique : D456110-REV

**Légende**

NS Nouvelle structure

CS Canalisé en structure à section variable

AS Appareil de section variable

CTR Cote et largeur à remblayer

CCR Cote et grille à remblayer

SCR Section de bouches à 0,6 de verser à remblayer

SCR Section de cheminée à remblayer

SPR Section de puits à remblayer

SPA Section de cheminée de puits d'accès à remblayer

CSQ Canalisé en maçonnerie à section variable

AR Arrière de rétro-éclairage en dalle

MAU Mur de soutènement en béton

BOG Bouches à 0,6 de verser de gaz à remblayer

COAT à continuer

**Emission**

**Intervenants**

**Montréal**

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures

Division de la conception des travaux

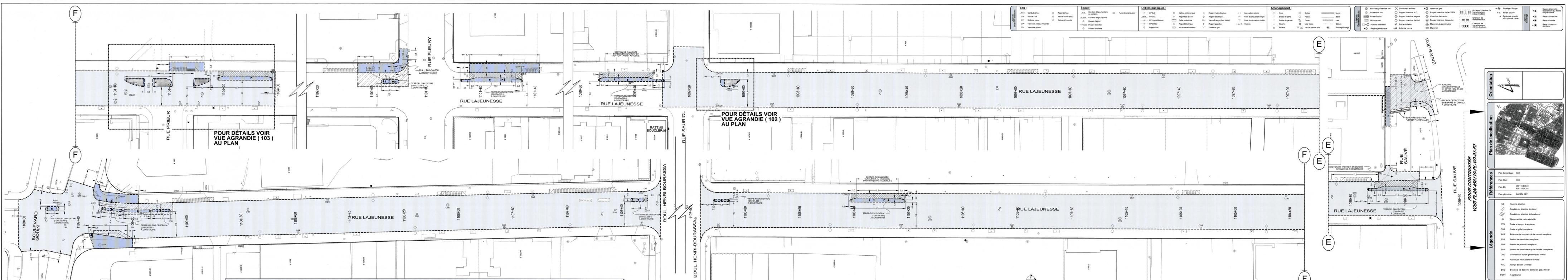
456110-00-01

**Rue Lajeunesse**

De la rue de Castellana au boulev. Gouin

Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation (Réseau Express Vélo REV 2020) Axe 01 Tronçon 01A

456110 PL-VO-01 1/3 000



POUR DÉTAILS VOIR VUE AGRANDIE (103) AU PLAN

POUR DÉTAILS VOIR VUE AGRANDIE (102) AU PLAN

POUR CONTINUITÉS VOIR PLAN 456-11/PL-10-01-F2

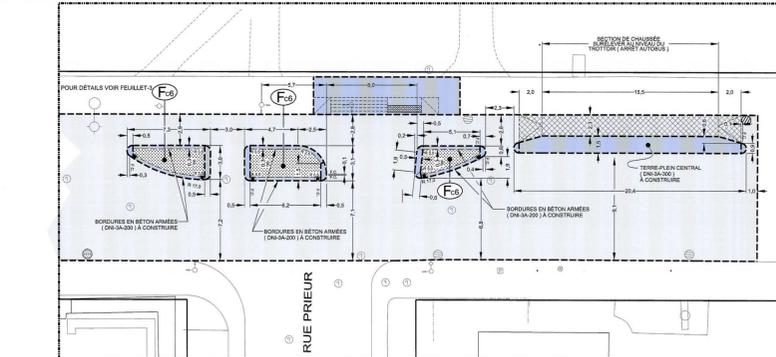
**LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :**

F <sub>A</sub> - FOSSE D'ARBRE AVEC "TROITTOIRS STRUCTURAL"	F <sub>C</sub> - FOSSE D'ARBRE SANS "TROITTOIRS STRUCTURAL"	F <sub>D</sub> - FOSSE D'ARBRE AVEC "ARBRE EXISTANT" (UNITÉ)	F <sub>E</sub> - FOSSE DE PLANTATION "IRREGULIERE" (DIMENSION VARIABLE)
F <sub>A7</sub> - EN MILIEU DE SALLIE	F <sub>C6</sub> - DANS UN MAIL, SIMPLE AVEC BORDURE EN BETON ARMÉE	F <sub>D4</sub> - 3.0 x 2.3 m (TYP.)	F <sub>E5</sub> - EN MILIEU DE SALLIE
F <sub>A9</sub> - SIMPLE AVEC BORDURE DE BETON DANS UN MAIL			

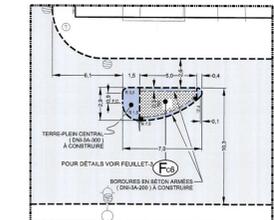
RÉPARATION EN PROFONDEUR (CHAUSSEE MIXTE NON-LOCALE) DNI-3B-401

**TECHNIQUE**

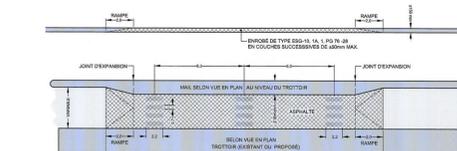
- PLANAGE DU REVÊTEMENT EXISTANT SUR UNE ÉPAISSEUR DE ≥60 mm;
- RÉPARATION DES DÉFAUTS DANS LA SURFACE PLANÉE (NIDS-DE-POULE, AFFAISSEMENT, FISSURE, PELADE, ETC.) AVEC UN ENROBE DE TYPE EG-5, 3B, 2, PG 64H-28 OU EG-10, 3B, 2, PG 64H-28;
- NETTOYAGE DE LA SURFACE PLANÉE;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME), DE TYPE CSS-1H, AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/m<sup>2</sup>;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR,  $f_{sr} \leq 0,15$  KPA\* DE 60 mm D'ÉPAISSEUR;



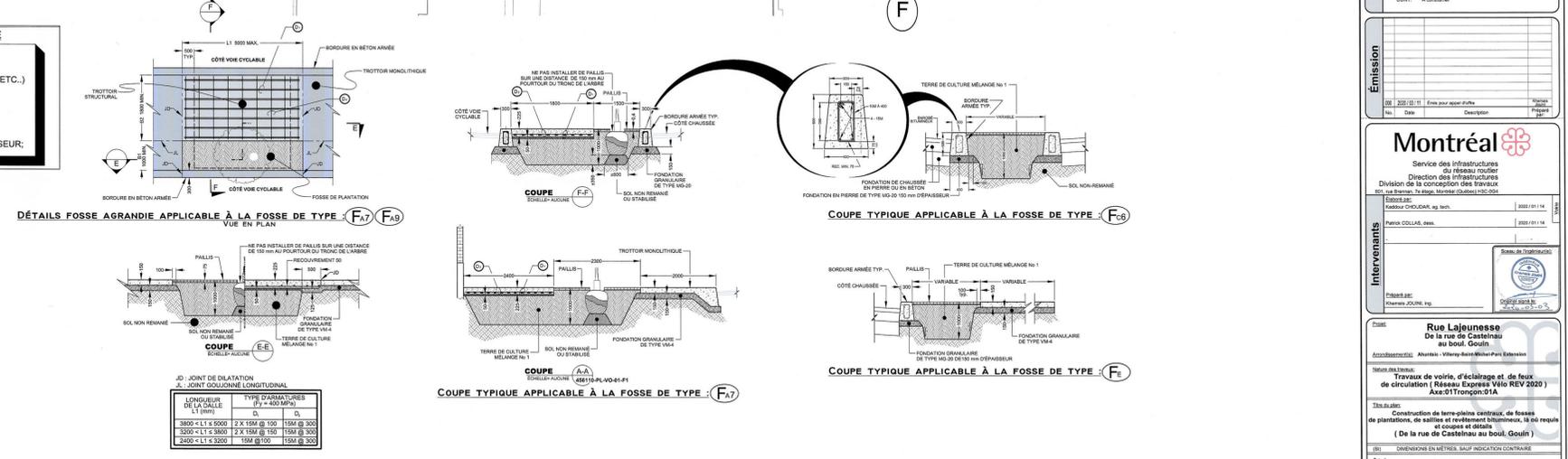
VUE AGRANDIE (103)



VUE AGRANDIE (102)



DÉTAIL - ARRÊT D'AUTOBUS SURÉLEVÉ



**Orientation**

**Plan de localisation**

**Références**

**Légende**

**Emission**

**Intervenants**

**Montréal**  
Service des infrastructures  
Direction des Infrastructures  
Division de la conception des travaux

**Rue Lajeunesse**  
De la rue de Castellau  
au Boul. Gouin

**Traffic de voirie, éclairage et de flux de circulation (Réseau Express Vito REV 2020) Axe 01/Tronçon 01A**

**456110 PL-VO-01 3 / 3 000**

<b>SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)</b>		<b>SOUSSION:</b>	<b>456110</b>	<b>DATE:</b>
<b>#GDD:</b>	<b>1207231030</b>	<b>DRM:</b>	<b>4561</b>	<b>2020/04/20</b>
<b>RESPONSABLE:</b>	<b>Khemais Jouini,ing</b>			
<b>INTITULÉ DU PROJET:</b>	<b>Travaux Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin. Réseau Express Vélo REV 2020 ( Axe : 01 tronçon 01A)</b>			

PROJET INVESTI: **45000** Desc et client-payeur: **Direction de la mobilité**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Taxes incluses			Agglo (A)
			Contrat	Contingences	Incidences	
204500004	182406	190 779,41 \$	181 676,81 \$	27 251,52 \$	0,00 \$	A
204500002	182404	475 885,55 \$	453 179,76 \$	67 976,96 \$	0,00 \$	A
204500001	182403	1 514 317,43 \$	1 442 065,23 \$	216 309,78 \$	0,00 \$	A
204500003	182405	1 241 231,21 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 359 310,00 \$	A
204500006	182408	528 552,17 \$	503 333,51 \$	75 500,03 \$	0,00 \$	A
2045000028	183038	584 862,23 \$	556 956,87 \$	83 543,53 \$	0,00 \$	A
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>4 535 628,00 \$</b>	<b>3 137 212,18 \$</b>	<b>470 581,82 \$</b>	<b>1 359 310,00 \$</b>	

PROJET INVESTI: **55856** Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Corpo (C)
2055856008	183093	1 712 094,04 \$	1 630 405,37 \$	244 560,81 \$	0,00 \$	C
2055856009	183095	158 885,19 \$	0,00 \$	0,00 \$	174 000,00 \$	C
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	C
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	C
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 870 979,23 \$</b>	<b>1 630 405,37 \$</b>	<b>244 560,81 \$</b>	<b>174 000,00 \$</b>	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	

<b>TOTAL</b>	<b>6 406 607,23 \$</b>	<b>4 767 617,55 \$</b>	<b>715 142,63 \$</b>	<b>1 533 310,00 \$</b>
<b>TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)</b>			<b>7 016 070,18 \$</b>	

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	<b>GRAND TOTAL</b>	SOUSSION:	456110	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:				20/04/2020	
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin. Réseau Express Vélo REV 2020 ( Axe : 01 tronçon 01A)				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 4 767 617,55 \$

TRAVAUX CONTINGENTS ..... 715 142,63 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques ..... 96 000,00 \$

Cadre et couvercles de Bell ..... 78 000,00 \$

Laboratoire, contrôle qualitatif ..... 190 000,00 \$

Marquage et signalisation ..... 305 000,00 \$

Gestion des impacts ..... 50 000,00 \$

Horticulture+Mobilier+compteur+bollard flexible( Ahuntsic ) ..... 169 510,00 \$

Horticulture+Mobilier+compteur +bollard flexible(villeray) ..... 327 800,00 \$

Achat mobilier FC+ surveillance externe et autres dépenses ..... 240 000,00 \$

Achat mobilier éclairage ..... 77 000,00 \$

**TOTAL À REPORTER** ..... 1 533 310,00 ..... 1 533 310,00 \$

Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL ..... 7 016 070,18 \$

Imputation (crédits) ..... 6 406 607,23 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% 305 112,86 ..... TVQ 9,975% 608 700,15

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 609 462,94

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	204500004	SOUSSION:	456110	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182406	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE DANS LA RUE LAJEUNESSE			
ENTREPRENEUR ▶	Pavages Métropolitain Inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 181 676,81 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 15,00% ..... 27 251,52 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	
Gestion des impacts	.....	
XXX	.....	
XXX	.....	
XXX	.....	
<b>TOTAL À REPORTER</b>	0,00	0,00 \$

Dépenses totales à autoriser ..... 208 928,33 \$

Imputation (crédits) ..... 190 779,41 \$

Montant de dépôt .....

<b>TAXES:</b>	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	9 085,82	18 126,20
Ristournes TPS et TVQ à 50%	18 148,92	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2045000002	SOUSSION:	456110	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182404	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	PLANAGE ET REVETEMENT BITUMINEUX			
ENTREPRENEUR ▶	Pavages Métropolitain Inc.			

Ce montant correspondant aux travaux de planage et revêtement assumé par la pist cyclable (45000) exclu la valeur des travaux du sous-projet 2055845006 (182411)

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		453 179,76 \$
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15,00%	67 976,96 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Incidente technique		
XXX		
XXX		
<b>TOTAL À REPORTER</b>	0,00	0,00 \$

Dépenses totales à autoriser		521 156,72 \$
Imputation (crédits)		475 885,55 \$
Montant de dépôt		

<b>TAXES:</b>	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	22 663,91	45 214,51
Ristournes TPS et TVQ à 50%	45 271,17	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2045000001	SOUSSION:	456110	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182403	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	CONSTRUCTION DES TERRE-PLENS CENTRAUX, BORDURES, FOSSES DE PLANTATION DANS LA RUE LAJEUNESSE				
ENTREPRENEUR ▶	Pavages Métropolitain Inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 1 442 065,23 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 15,00% ..... 216 309,78 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....		
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....		
-Marquage et signalisation	.....		
Gestion des impacts	.....		
Horticulture+Mobilier	.....		
XXX	.....		
XXX	.....		
<b>TOTAL À REPORTER</b>		0,00	0,00 \$

Dépenses totales à autoriser ..... 1 658 375,01 \$

Imputation (crédits) ..... 1 514 317,43 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% 72 118,94 TVQ 9,975% 143 877,28

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 144 057,58

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2045000003	SOUSSION:	456110	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182405	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de voirie incidence technique et professionnelle			
ENTREPRENEUR >				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET \_\_\_\_\_

TRAVAUX CONTINGENTS DE  \_\_\_\_\_ 0,00 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques,	_____	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	_____	
Laboratoire, contrôle qualitatif	_____	190 000,00 \$
Marquage et signalisation	_____	305 000,00 \$
Gestion des impacts	_____	50 000,00 \$
Horticulture+Mobilier+compteur+bollard flexible( Ahuntsic )	_____	169 510,00 \$
Horticulture+Mobilier+compteur+bollard flexible(Villeray)	_____	327 800,00 \$
Achat mobilier FC+ surveillance externe et autres dépenses	_____	240 000,00 \$
Achat mobilier éclairage	_____	77 000,00 \$
<b>TOTAL À REPORTER</b>	<b>_____</b>	<b>1 359 310,00</b>

1 359 310,00 \$

Dépenses totales à autoriser \_\_\_\_\_ 1 359 310,00 \$

Imputation (crédits) \_\_\_\_\_ 1 241 231,21 \$

Montant de dépôt \_\_\_\_\_

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) \_\_\_\_\_ TPS 5% 59 113,29 TVQ 9,975% 117 931,00

Ristournes TPS et TVQ à 50% \_\_\_\_\_ 118 078,79

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2045000006	SOUSSION:	456110	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182408	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX DE FEUX DE CIRCULATION DANS LA RUE LAJEUNESSE				
ENTREPRENEUR ▶	Pavages Métropolitain Inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 503 333,51 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 15,00% ..... 75 500,03 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....		
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....		
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....		
Gestion des impacts	.....		
XXX	.....		
XXX	.....		
XXX	.....		
<b>TOTAL À REPORTER</b>		0,00	0,00 \$

Dépenses totales à autoriser ..... 578 833,54 \$

Imputation (crédits) ..... 528 552,17 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% 25 172,15 TVQ 9,975% 50 218,43

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 50 281,37

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2045000028	SOUSSION:	456110	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	183038	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	MAINTIEN DE LA CIRCULATION			
ENTREPRENEUR ▶	Pavages Métropolitain Inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 556 956,87 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 15,00% ..... 83 543,53 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	
Gestion des impacts	.....	
XXX	.....	
XXX	.....	
XXX	.....	
<b>TOTAL À REPORTER</b>	0,00	0,00 \$

Dépenses totales à autoriser ..... 640 500,40 \$

Imputation (crédits) ..... 584 862,23 \$

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) ..... TPS 5% 27 853,90 TVQ 9,975% 55 568,53

Ristournes TPS et TVQ à 50% ..... 55 638,17

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2055856008	SOUSSION:	456110	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	183093	DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	PLANAGE ET REVETEMENT BITUMINEUX			
ENTREPRENEUR ▶	Pavages Métropolitain Inc.			

Ce montant exclu la valeur des travaux du sous-projet 2045000002 (182404) de 453 179,76\$

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		1 630 405,37 \$
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15,00%	244 560,81 \$

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
<b>TOTAL À REPORTER</b>	0,00	0,00 \$

Dépenses totales à autoriser		1 874 966,18 \$
Imputation (crédits)		1 712 094,04 \$
Montant de dépôt		

<b>TAXES:</b>		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		81 537,99	162 668,30
Ristournes TPS et TVQ à 50%		162 872,14	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

<b>NUMÉRO DE SOUS-PROJET:</b>	<b>2055856009</b>	<b>SOUSSION:</b>	<b>456110</b>	<b>DATE:</b>
<b>NUMÉRO DE PROJET SIMON:</b>	<b>183095</b>	<b>DRM SPÉCIFIQUE:</b>	<b>20/04/2020</b>	
<b>INTITULÉ DU SOUS-PROJET:</b>	<b>Travaux de voirie incidence technique et professionnelle</b>			
<b>ENTREPRENEUR &gt;</b>				

MONTANT DE LA SOUSSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques+Cadre et couvercles de Bell	.....	<input type="text" value="96 000,00 \$"/>	
Cadre et couvercles de Bell	.....	<input type="text" value="78 000,00 \$"/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value=""/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value=""/>	
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>	
XXX	.....	<input type="text" value=""/>	
XXX	.....	<input type="text" value=""/>	
XXX	.....	<input type="text" value=""/>	
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="174 000,00"/>	<input type="text" value="174 000,00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		SOUSSION:	456110	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:					
ENTREPRENEUR >					

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text" value=""/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text" value=""/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value=""/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value=""/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0,00"/> <input type="text" value="0,00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....  TPS 5%  TVQ 9,975%

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		SOUSSION:	456110	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:					
ENTREPRENEUR >					

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text" value=""/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text" value=""/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value=""/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value=""/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0,00"/> <input type="text" value="0,00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....  TPS 5%  TVQ 9,975%

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		SOUSSION:	456110	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:					
ENTREPRENEUR ▶					

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text" value=""/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text" value=""/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value=""/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value=""/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0,00"/> <input type="text" value="0,00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....  TPS 5%  TVQ 9,975%

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		SOUSSION:	456110	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:					
ENTREPRENEUR >					

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text" value=""/>	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text" value=""/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value=""/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value=""/>	
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>	
XXX	.....	<input type="text" value=""/>	
XXX	.....	<input type="text" value=""/>	
XXX	.....	<input type="text" value=""/>	
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0,00"/>	<input type="text" value="0,00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....  TPS 5%  TVQ 9,975%

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		SOUSSION:	456110	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:					
ENTREPRENEUR >					

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text" value=""/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text" value=""/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value=""/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value=""/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0,00"/> <input type="text" value="0,00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....  TPS 5%  TVQ 9,975%

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		SOUSSION:	456110	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:					
ENTREPRENEUR ▶					

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text" value=""/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text" value=""/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value=""/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value=""/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0,00"/> <input type="text" value="0,00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

<b>TAXES:</b>		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	.....	<input type="text" value="0,00"/>	<input type="text" value="0,00"/>
Ristournes TPS et TVQ à 50%	.....	<input type="text" value="0,00"/>	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

<b>NUMÉRO DE SOUS-PROJET:</b>		<b>SOUSSION:</b>	<b>456110</b>	<b>DATE:</b>	
<b>NUMÉRO DE PROJET SIMON:</b>		<b>DRM SPÉCIFIQUE:</b>		<b>20/04/2020</b>	
<b>INTITULÉ DU SOUS-PROJET:</b>					
<b>ENTREPRENEUR &gt;</b>					

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text" value=""/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text" value=""/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value=""/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value=""/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0,00"/> <input type="text" value="0,00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

<b>PLAN NUMÉRO:</b>		<b>CALCULÉ PAR &gt;</b>	<b>Khemais Jouini,ing</b>
---------------------	--	-------------------------	---------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		SOUSSION:	456110	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:					
ENTREPRENEUR ▶					

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text" value=""/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text" value=""/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value=""/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value=""/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0,00"/> <input type="text" value="0,00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....  TPS 5%  TVQ 9,975%

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		SOUSSION:	456110	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		DRM SPÉCIFIQUE:		20/04/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:					
ENTREPRENEUR ▶					

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET .....

TRAVAUX CONTINGENTS DE  .....

**DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:**

Utilités publiques	.....	<input type="text" value=""/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	.....	<input type="text" value=""/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	.....	<input type="text" value=""/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	.....	<input type="text" value=""/>
Gestion des impacts	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
XXX	.....	<input type="text" value=""/>
<b>TOTAL À REPORTER</b>		<input type="text" value="0,00"/> <input type="text" value="0,00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser .....

Imputation (crédits) .....

Montant de dépôt .....

**TAXES:**

À payer avant ristournes (100%) .....  TPS 5%  TVQ 9,975%

Ristournes TPS et TVQ à 50% .....

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Khemais Jouini,ing
--------------	--	---------------	--------------------

**SOUMISSION 456110 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ**

Secteur	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue de Castelneau au boulevard Gouin (Réseau Express Vélo 2020) Axe : 01 tronçon 01A
Rue Lajeunesse, de la rue de Castelneau E. au boulevard Gouin E.	<p>Les travaux sont répartis en 12 phases.</p> <p><b>Délai</b> : 120 jours - 2020</p> <p><b>PHASE 1</b> : Travaux d'ajouts et de raccordements de puisards sur la rue Lajeunesse entre la rue Jarry E. et la rue Prieur E.;</p> <p><b>Horaire de travail</b> :</p> <p>Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : Lundi à vendredi 7 h à 15 h 30 et samedi et dimanche de 9 h à 17 h</p> <p>Arrondissement Ahuntsic-Cartierville : Lundi à vendredi 7 h à 15 h 30, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b> : L'Entrepreneur est autorisé à (un tronçon à la fois) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermer complètement la rue Lajeunesse entre la rue Jarry E. et le boulevard Crémazie E. en période de vacances scolaires avec maintien d'un corridor cycliste sur la chaussée;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue de Liège E. à la hauteur des travaux en période de vacances scolaires;</li> <li>- Fermer complètement la rue Lajeunesse entre le boulevard Crémazie E. et la rue Legendre E. avec maintien d'un corridor cycliste sur la chaussée;</li> <li>- Fermer complètement l'avenue Émile-Journault entre la rue Lajeunesse et la rue Basile-Routhier;</li> <li>- Fermer complètement la rue Lajeunesse entre la rue Legendre E. et la rue Frémont en période de vacances scolaires avec maintien d'un corridor cycliste sur la chaussée;</li> <li>- Fermer complètement la rue Lajeunesse entre la rue Sauvé E. et la rue Fleury E. avec maintien d'un corridor cycliste sur la chaussée;</li> <li>- Fermer complètement la rue Lajeunesse entre la rue Fleury E. et la rue Prieur E avec maintien d'un corridor cycliste sur la chaussée.</li> </ul> <p><b>PHASE 2</b> : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Lajeunesse entre la rue de Castelneau E. et la rue Villeray</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Lundi à vendredi 7 h à 19 h et samedi et dimanche de 9 h à 17 h</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b> : L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une voie de circulation sur la rue Lajeunesse entre la rue de Castelneau E. et la rue Villeray en plus d'un corridor pour cyclistes;</li> <li>- Fermer complètement la rue Ferland entre la rue Chateaubriand Est et la rue Lajeunesse;</li> <li>- Fermer complètement la rue Dufour entre la rue Lajeunesse et la rue Saint-Gérard;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue de Castelneau E., sur la rue Faillon E. et sur la rue Villeray E. à la hauteur des travaux.</li> </ul> <p><b>PHASE 3</b> : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Lajeunesse entre la rue Villeray et la rue Jarry E.</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Lundi à vendredi 7 h à 19 h et samedi et dimanche de 9 h à 17 h</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b> : L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une voie de circulation sur la rue Lajeunesse entre la rue Villeray et la rue Jarry E. avec déviation de la bande cyclable à la hauteur des travaux;</li> <li>- Maintenir deux (2) voies de circulation par direction sur la rue Villeray E. et une voie de</li> </ul>

<p>Rue Lajeunesse, de la rue de Castelnau E. au boulevard Gouin E. (suite)</p>	<p>circulation par direction sur la rue Gounod E. à la hauteur des travaux.</p> <p><b>PHASE 4</b> : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Lajeunesse entre la rue Jarry E. et le boulevard Crémazie E.</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Lundi à vendredi 7 h à 19 h et samedi et dimanche de 9 h à 17 h en période de vacances scolaires</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b> : L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une voie de circulation sur la rue Lajeunesse entre la rue Jarry E. et le boulevard Crémazie E. avec déviation de la bande cyclable à la hauteur des travaux;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Guizot E. à la hauteur des travaux;</li> <li>- Fermer complètement la rue de Liège E. entre la rue Lajeunesse et la rue Saint-Gérard;</li> <li>- Fermer complètement la direction est de la rue de Liège E. entre la rue Lajeunesse et la rue Berri;</li> <li>- Maintenir trois (3) voies de circulation par direction sur le boulevard Crémazie E. à la hauteur des travaux.</li> </ul> <p><b>PHASE 5</b> : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Lajeunesse entre le boulevard Crémazie E. et la rue Legendre E.</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Lundi à vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b>: L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une voie de circulation sur la rue Lajeunesse entre le boulevard Crémazie E. et la rue Legendre E. avec déviation de la bande cyclable à la hauteur des travaux;</li> <li>- Fermer complètement la direction ouest de l'avenue Émile-Journault entre la rue Basile-Routhier et la rue Lajeunesse;</li> <li>- Fermer complètement la direction ouest de la rue Legendre E. entre la rue Basile-Routhier et la rue Lajeunesse.</li> </ul> <p><b>PHASE 6</b> : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Lajeunesse entre la rue Legendre E. et la rue Sauvé E.</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Lundi à vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h en période de vacances scolaires</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b>: L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une voie de circulation sur la rue Lajeunesse entre la rue Legendre E. et la rue Sauvé E. avec déviation de la bande cyclable à la hauteur des travaux;</li> <li>- Fermer complètement la direction ouest des rues Louvain E. et de Port-Royal E. entre la rue Basile-Routhier et la rue Lajeunesse;</li> <li>- Fermer complètement la direction est de la rue Frémont entre la rue Basile-Routhier et la rue Lajeunesse.</li> </ul> <p><b>PHASE 7</b> : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Lajeunesse entre la rue Sauvé E. et la rue Fleury E.</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Lundi à vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b>: L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une voie de circulation sur la rue Lajeunesse entre la rue Sauvé E. et la rue Fleury E. avec déviation de la bande cyclable à la hauteur des travaux;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Sauvé E. et sur la rue Fleury E. à la hauteur des travaux.</li> </ul>
--	---

<p>Rue Lajeunesse, de la rue de Castelnau E. au boulevard Gouin E. (suite)</p>	<p><b><u>PHASE 8</u></b> : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Lajeunesse entre la rue Fleury E. et le boulevard Henri-Bourassa E.</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Lundi à vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b>: L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une voie de circulation sur la rue Lajeunesse entre la rue Fleury E. et le boulevard Henri-Bourassa E. avec déviation de la bande cyclable à la hauteur des travaux;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Prieur E. à la hauteur des travaux.</li> </ul> <p><b><u>PHASE 9</u></b> : Travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage sur la rue Lajeunesse entre le boulevard Henri-Bourassa E. et le boulevard Gouin E.</p> <p><b>Horaire de travail</b> : Lundi à vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h en période de vacances scolaires. Intersection Gouin/Lajeunesse : lundi à vendredi 9 h 30 à 15 h 30, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h en période de vacances scolaires</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b>: L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une voie de circulation sur la rue Lajeunesse entre le boulevard Henri-Bourassa E. et le boulevard Gouin E. avec déviation de la bande cyclable à la hauteur des travaux;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur le boulevard Gouin E. à la hauteur des travaux.</li> </ul> <p><b><u>PHASE 10</u></b> : Travaux d'éclairage sur la rue Lajeunesse entre la rue de Castelnau E. et le boulevard Gouin E. (remplacement de fûts et de luminaires) non inclus dans les phases précédentes</p> <p><b>Horaire de travail</b> :</p> <p>Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : Lundi à vendredi 7 h à 19 h et samedi et dimanche de 9 h à 17 h</p> <p>Arrondissement Ahuntsic-Cartierville : Lundi à vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b>: L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une voie de circulation à la hauteur des travaux, un tronçon à la fois.</li> </ul> <p><b><u>PHASE 11</u></b> : Travaux de planage, de correction, si applicable, et d'ajustement des structures sur la rue Lajeunesse entre la rue de Castelnau E. et le boulevard Gouin E., là où requis</p> <p><b><u>Et</u></b></p> <p><b><u>PHASE 12</u></b> : Travaux de pavage final sur la rue Lajeunesse entre la rue de Castelnau E. et le boulevard Gouin E.</p> <p><b>Horaire de travail</b> :</p> <p>Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : Lundi à vendredi 7 h à 15 h 30 et samedi et dimanche de 9 h à 17 h</p> <p>Arrondissement Ahuntsic-Cartierville : Lundi à vendredi 7 h à 15 h 30, samedi et dimanche 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h</p> <p><b>Maintien de la mobilité</b>: L'Entrepreneur est autorisé à (un tronçon à la fois) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermer complètement la rue Lajeunesse entre la rue de Castelnau E. et la rue Jarry E.;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Faillon E. et sur la rue Villeray E. à la hauteur des travaux;</li> <li>- Fermer complètement la rue Gounod entre la rue Berri et la rue Saint-Gérard;</li> <li>- Fermer complètement la rue Lajeunesse entre la rue Jarry E. et la rue Legendre E.;</li> <li>- Fermer complètement la rue de Liège E. entre la rue Saint-Gérard et la rue Berri;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur le boulevard Crémazie E à la hauteur</li> </ul>
--	---

<p>Rue Lajeunesse, de la rue de Castelnau E. au boulevard Gouin E. (suite)</p>	<p>des travaux;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermer complètement la rue Saint-Arsène entre la rue Lajeunesse et la rue Basile-Routhier;</li> <li>- Fermer complètement l'avenue Émile-Journault entre la rue Berri et la rue Basile-Routhier;</li> <li>- Fermer complètement la rue Lajeunesse entre la rue Legendre E et la rue Sauvé E.;</li> <li>- Fermer complètement les rues Legendre E., Chabanel E. et de Louvain E. entre la rue Berri et la rue Basile-Routhier;</li> <li>- Fermer complètement les rues Frémont et de Port-Royal E. entre la rue Lajeunesse et la rue Basile-Routhier;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Sauvé E. à la hauteur des travaux;</li> <li>- Fermer complètement la rue Lajeunesse entre la rue Sauvé E. et le boulevard Henri-Bourassa E.;</li> <li>- Fermer complètement la rue Sauriol E. entre la rue Berri et la rue Basile-Routhier;</li> <li>- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Fleury E. à la hauteur des travaux;</li> <li>- Fermer complètement la rue Prieur E. entre la rue Berri et la rue Lajeunesse;</li> <li>- Maintenir trois (3) voies de circulation par direction sur le boulevard Henri-Bourassa E. à la hauteur des travaux;</li> <li>- Fermer complètement la rue Lajeunesse entre le boulevard Henri-Bourassa E. et le boulevard Gouin E.;</li> <li>- Fermer complètement le boulevard Gouin E. entre la rue Berri et la rue Basile-Routhier;</li> <li>- L'Entrepreneur est autorisé à fermer la bande cyclable en direction nord sur la rue Lajeunesse en maintenant un lien cyclable temporaire sur la chaussée, sauf lors des travaux de pavage où les cyclistes sont invités à descendre de leur vélo et à emprunter le trottoir.</li> </ul>
<p>Mesures de gestion des impacts applicables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu;</li> <li>- Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur;</li> <li>- Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum;</li> <li>- Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis;</li> <li>- Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route;</li> <li>- Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux;</li> <li>- L'Entrepreneur doit prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents SRRR;</li> <li>- Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux;</li> <li>- L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur;</li> <li>- Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons;</li> <li>- L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M);</li> <li>- L'Entrepreneur doit installer des itinéraires facultatifs signalés à l'aide de panneaux à messages variables mobiles (PMVM) et de panneaux de signalisation.</li> </ul>

Le 9 juillet 2018

PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.  
A/S MONSIEUR JEAN CHAGNON  
3500, BOUL SIR-WILFRID-LAURIER  
SAINT-HUBERT (QC) J3Y 6T1

N° de décision : 2018-CPSM-1040068

N° de client : 3000157721

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous RECYCLAGES MÉTROPOLITAIN et RECYCLAGES MÉTROPOLITAIN - BÉTON, ASPHALTE, PIERRES, GRAVIER, TERRE VÉGÉTALE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec  
Place de la Cité pour l'homme  
3640, boulevard Laurier, bureau 1000  
Québec, Québec G1R 4T1  
Téléphone 418 321-3333  
Télécoeur 418 321-3333  
Télécœur 418 321-3333

Montréal  
300, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 146, tour de la Bourse  
Montréal, Québec H2Y 2G1  
Téléphone 514 393-1337  
Télécœur 514 393-1337



Le 1 novembre 2019

PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.  
3500, BOUL SIR-WILFRID-LAURIER  
SAINT-HUBERT QC J3Y 6T1

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000157721

N° de demande : 1900014781

N° de confirmation de paiement : 036918

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 456110

**Numéro de référence** : 1354346

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin.  
Réseau Express Vélo REV 2020 (Axe : 01 tronçon 01A)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 <a href="http://www.aliexcavation.com">http://www.aliexcavation.com</a>	<a href="#">Monsieur Jean-François Beaulieu</a> Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	<b>Commande : (1718371)</b> 2020-03-17 16 h 53 <b>Transmission :</b> 2020-03-18 8 h 36	3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie_taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel 3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-03-31 16 h 49 - Courriel 3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-01 9 h 49 - Courriel 3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (bordereau) 2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement 3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-03-31 17 h 54 - Messagerie 3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-08 20 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction DJL Inc. (Montréal) 6200 rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E 1B3	<a href="#">Madame Ghislaine Dujmovic</a> Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur : 514 769-2784	<b>Commande : (1718211)</b> 2020-03-17 14 h 05 <b>Transmission :</b> 2020-03-18 7 h 24	3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie_taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel 3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-03-31 16 h 49 - Courriel 3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-01 9 h 49 - Courriel

			3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (bordereau) 2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement 3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-03-31 17 h 50 - Messagerie 3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-08 20 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	<a href="#">Madame Julia Savescu</a> Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	<b>Commande : (1716642)</b> 2020-03-13 14 h 40 <b>Transmission :</b> 2020-03-13 21 h 07	3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie _taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel 3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-03-31 16 h 49 - Courriel 3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-01 9 h 49 - Courriel 3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (bordereau) 2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement 3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-03-31 17 h 49 - Messagerie 3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-08 20 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5	<a href="#">Monsieur Patrick Francoeur</a> Téléphone : 514 370-8371 Télécopieur : 450 664-2819	<b>Commande : (1717080)</b> 2020-03-16 9 h 36 <b>Transmission :</b> 2020-03-16 11 h 37	3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie _taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel 3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-03-31 16 h 48 - Courriel 3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-01 9 h 49 - Courriel 3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (bordereau) 2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement 3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-03-31 17 h 56 - Messagerie 3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-08 20 h 59 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie  
 (Purolator)

De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1	<a href="#">Monsieur Wilson De Sousa</a> Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	<b>Commande : (1716276)</b> 2020-03-13 9 h 21 <b>Transmission :</b> 2020-03-13 10 h 15	3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie _taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel 3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-03-31 16 h 49 - Courriel 3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-01 9 h 49 - Courriel 3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (bordereau) 2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement 3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-03-31 17 h 49 - Messagerie 3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-08 20 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 <a href="http://www.crhcanada.com">http://www.crhcanada.com</a>	<a href="#">Monsieur Jonathan Groulx</a> Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	<b>Commande : (1728641)</b> 2020-04-14 11 h 33 <b>Transmission :</b> 2020-04-14 11 h 56	3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-04-14 11 h 33 - Téléchargement 3287768 - 456110_Annexes voirie _taille mod._2020-3-26 2020-04-14 11 h 33 - Téléchargement 3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-04-14 11 h 33 - Téléchargement 3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-14 11 h 33 - Téléchargement 3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (bordereau) 2020-04-14 11 h 33 - Téléchargement 3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-04-14 11 h 33 - Messagerie 3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-14 11 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 <a href="http://www.nrj.ca">http://www.nrj.ca</a>	<a href="#">Madame Cynthia Nadeau</a> Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	<b>Commande : (1715578)</b> 2020-03-12 9 h 56 <b>Transmission :</b> 2020-03-12 9 h 56	3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie _taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel

			3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-03-31 16 h 49 - Courriel
			3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-01 9 h 49 - Courriel
			3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (bordereau) 2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement
			3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-03-31 17 h 52 - Messagerie
			3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-08 20 h 59 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	<a href="#">Madame Ghislaine Dujmovic</a> Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	<b>Commande : (1718215)</b> 2020-03-17 14 h 09 <b>Transmission :</b> 2020-03-17 14 h 09	3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie _taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel 3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-03-31 16 h 49 - Courriel 3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-01 9 h 49 - Courriel 3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (bordereau) 2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement 3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-03-31 17 h 51 - Messagerie 3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-08 20 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	<a href="#">Monsieur Andrea Bucaro</a> Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	<b>Commande : (1716474)</b> 2020-03-13 11 h 38 <b>Transmission :</b> 2020-03-13 11 h 38	3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie _taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel 3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-03-31 16 h 49 - Courriel 3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-01 9 h 49 - Courriel 3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-

			30_AD1 (bordereau) 2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement 3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-03-31 17 h 53 - Messagerie 3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-08 20 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1	<a href="#">Madame Josée Guindon</a> Téléphone : 450 321-2446 Télécopieur : 888 802-9689	<b>Commande : (1716253)</b> 2020-03-13 9 h 05 <b>Transmission :</b> 2020-03-13 10 h	3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie _taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel 3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-03-31 16 h 49 - Courriel 3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-01 9 h 49 - Courriel 3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (bordereau) 2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement 3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-03-31 17 h 56 - Messagerie 3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-08 20 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Meloche, Division de Sintra 3125 boul Saint-Charles Kirkland, QC, H9H 3B9 <a href="http://sintra.ca">http://sintra.ca</a>	<a href="#">Madame Vanessa Clément-Riendeau</a> Téléphone : 514 695-3395 Télécopieur :	<b>Commande : (1723758)</b> 2020-03-30 14 h 30 <b>Transmission :</b> 2020-03-30 14 h 44	3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie _taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel 3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-03-31 16 h 49 - Courriel 3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-01 9 h 49 - Courriel 3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (bordereau) 2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement 3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-03-31 17 h 48 - Messagerie 3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-08 20 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<p>Nelect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8</p>	<p><a href="#">Madame Marjolaine Émond</a> Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265</p>	<p><b>Commande : (1716012)</b> 2020-03-12 15 h 18 <b>Transmission :</b> 2020-03-12 18 h 06</p>	<p>3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie _taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel 3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-03-31 16 h 49 - Courriel 3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-01 9 h 49 - Courriel 3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (bordereau) 2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement 3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-03-31 17 h 54 - Messagerie 3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-08 20 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1</p>	<p><a href="#">Madame Julie Milon</a> Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689</p>	<p><b>Commande : (1717611)</b> 2020-03-16 16 h 11 <b>Transmission :</b> 2020-03-16 16 h 11</p>	<p>3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie _taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel 3287774 - 456110_DTSM-R01_2020-03-27_Addenda 2020-03-31 16 h 49 - Courriel 3287776 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (devis) 2020-04-01 9 h 49 - Courriel 3287777 - 456110_FR_soumission_R01_2020-03-30_AD1 (bordereau) 2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement 3287779 - 456110_Plans_2020-03-31_AD 2020-03-31 17 h 51 - Messagerie 3291455 - 456110_addenda 2_2020-04-08_AD 2020-04-08 20 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8</p>	<p><a href="#">Madame Caroline Tapp</a> Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur :</p>	<p><b>Commande : (1715845)</b> 2020-03-12 13 h 15 <b>Transmission :</b> 2020-03-12 13 h 15</p>	<p>3287765 - 456110_AD_01 avec report de date d'ouverture 2020-03-31 16 h 41 - Courriel 3287768 - 456110_Annexes voirie _taille mod._2020-3-26 2020-04-01 11 h 14 - Courriel</p>

3287774 - 456110\_DTSM-R01\_2020-03-27\_Addenda

2020-03-31 16 h 49 - Courriel

3287776 -

456110\_FR\_soumission\_R01\_2020-03-30\_AD1 (devis)

2020-04-01 9 h 49 - Courriel

3287777 -

456110\_FR\_soumission\_R01\_2020-03-30\_AD1 (bordereau)

2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement

3287779 - 456110\_Plans\_2020-03-31\_AD

2020-03-31 17 h 50 - Messagerie

3291455 - 456110\_addenda 2\_2020-04-08\_AD

2020-04-08 20 h 59 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

.....  
Systèmes Urbains Inc.  
23, avenue Milton  
Montréal, QC, H8R 1K6  
<http://www.systemesurbains.com>

[Monsieur Francis Duchesne](#)

Téléphone : 514  
321-5205  
Télécopieur : 514  
321-5835

**Commande : (1716682)**

2020-03-13 15 h 17

**Transmission :**

2020-03-13 15 h 17

3287765 - 456110\_AD\_01 avec report de date d'ouverture

2020-03-31 16 h 41 - Courriel

3287768 - 456110\_Annexes voirie \_taille mod.\_2020-3-26

2020-04-01 11 h 14 - Courriel

3287774 - 456110\_DTSM-R01\_2020-03-27\_Addenda

2020-03-31 16 h 49 - Courriel

3287776 -

456110\_FR\_soumission\_R01\_2020-03-30\_AD1 (devis)

2020-04-01 9 h 49 - Courriel

3287777 -

456110\_FR\_soumission\_R01\_2020-03-30\_AD1 (bordereau)

2020-04-01 9 h 49 - Téléchargement

3287779 - 456110\_Plans\_2020-03-31\_AD

2020-03-31 17 h 52 - Messagerie

3291455 - 456110\_addenda 2\_2020-04-08\_AD

2020-04-08 20 h 59 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

.....  
 Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

**Dossier # : 1207231030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin. Dépense totale de 7 016 070,18 \$ (contrat: 4 767 617,55 \$ + contingences: 715 142,63 \$ + incidences: 1 533 310,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 456110 - 6 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[1207231030 travaux voirie REV Lajeunesse-Castelnau-Gouin.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jorge PALMA-GONZALES  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-4014

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-01

Étienne GUIMOND  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514 872-7363  
**Division :** Service des finances - Dir. conseil et soutien financiers



**Dossier # : 1207026001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition de 4 armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres 20-18063, pour une somme maximale de 381 428.68 \$, taxes incluses (1 soumission/fournisseur unique)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire (fournisseur unique) M.D.Charlton Co Ltd., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 381.428.64 \$ , taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **(20-18063)** ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-05-08 15:25

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1207026001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition de 4 armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres 20-18063, pour une somme maximale de 381 428.68 \$, taxes incluses (1 soumission/fournisseur unique)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arme à impulsion électrique (AIE) fait partie des équipements utilisés par des policiers de la Gendarmerie et certaines sections spécialisées dans le cadre des pratiques policières inhérentes à leur fonction. En outre, pour se conformer aux normes et pratiques, chaque policier appelé à se servir de cet appareil doit préalablement être formé, et être requalifié annuellement, dans le cadre d'un programme de maintien des compétences.

L'entente-cadre précédente avec le fournisseur pour l'acquisition des armes à impulsion électrique (AIE), des munitions et des accessoires a atteint le montant maximal prévu. Pour couvrir les besoins en maintien de compétence ainsi que les bris, une nouvelle entente-cadre de 12 mois, avec une année de prolongation doit être signée afin d'éviter un bris de service. La présente entente ne vise pas à augmenter le nombre d'AIE déployé au sein de ses rangs.

La compagnie MD Charlton Co LTD est toujours le fournisseur unique ayant les droits de distribution au Canada des produits de Axon. La lettre d'exclusivité est annexée au présent dossier.

En collaboration avec le Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public 20-18063 a été publié du 12 février au 17 mars 2020 et une seule soumission du fournisseur MD Charlton Co LTD a été reçue le 17 mars 2020.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 19 0251- 16 mai 2019- Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (Demande de prix 19-17502), pour une somme maximale de 278 295.08\$ \$, taxes incluses (fournisseur unique).

## DESCRIPTION

Le but du présent dossier décisionnel est de conclure une entente-cadre avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour une période de 12 mois, à la suite d'un appel d'offres public 20-18063, pour l'acquisition de 4 armes à impulsion électrique (AIE) de marque Taser X2, de même que les munitions de pratique utilisées pour la formation en maintien de compétences, les munitions utilisées pour les opérations ainsi que les accessoires connexes (piles et cibles), le tout correspondant au modèle actuellement utilisé au SPVM.

<b>SOUSSION CONFORME</b>	<b>MD CHARLTON CO LTD</b>		
Produits	Quantité	Prix unitaire (sans taxes)	Coût (sans taxes)
Taser X2	4	1 720.58 \$	6 882.32 \$
Munitions X2 (Opération)	1600	56.93 \$	91 088.00 \$
Munitions X2 (Formation)	3350	55.20 \$	184 920.00 \$
Pile TPPM	470	103.21 \$	48 508.70 \$
Cible	7	50.03 \$	350.21 \$
	Montant total avant taxes		331 749.23 \$
	TPS (5%)		16 587.46 \$
	TVQ (9.975%)		33 091.99 \$
	Montant total (avec taxes)		381 428.68 \$

La majeure partie de la dépense est pour les activités de formation nécessaires à la certification des policiers et au maintien de leurs compétences (requalification). L'École Nationale de police du Québec (ENPQ) a modifié, depuis la dernière entente, la méthode de formation augmentant ainsi le nombre de cartouches de pratique nécessaires ; ce qui explique qu'une plus grande quantité de cartouche de pratique est demandée pour la présente entente.

## JUSTIFICATION

Selon les règles administratives, les documents de l'appel d'offres (20-18063) ont été préparés par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec la Division des ressources matérielles et informationnelles (DRMI) du SPVM. La publication fut du 12 février au 17 mars 2020 et la soumission a été reçue pour évaluation de la conformité au Service de l'approvisionnement.

<b>SOUSSION CONFORME</b>	<b>PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)</b>	<b>TOTAL (TAXES INCLUSES)</b>
MD CHARLTON CO LTD	381 428.68 \$	381 428.68 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	383 240.26 \$	383 240.26 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	(1 811.58 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100] 0,00 %	-0.47%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	N/A

L'estimation initiale était de 383 240.26 \$ (taxes incluses). Ce qui représente une différence à la baisse de - 0.47% par rapport à la soumission reçue.

Ce contrat comporte une option de prolongation de 12 mois au montant de 197 894.22 \$ (taxes incluses).

Ce contrat n'est pas visé par la Loi de l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'avait pas à fournir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (contrat de construction) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses du SPVM sont prévus dans son budget de fonctionnement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'est pas octroyé, la DRMI ne pourra offrir les équipements nécessaires au travail opérationnel des patrouilleurs, des différentes sections spécialisées ainsi que de la Division de la Formation.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne devrait pas avoir d'enjeux médiatique. Il s'agit d'achat de matériel pour les opérations courantes du SPVM.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'entente-cadre entrera en vigueur dès l'approbation des instances.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Maline GAGNÉ-TRINQUE  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 280-3404  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-09

Martin M BERNIER  
Chef de section ressources matérielles et  
tehnologiques

**Tél :** 514-280-3195  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CHARBONNEAU  
Directeur adjoint  
**Tél :** 514 280-2602  
**Approuvé le :** 2020-04-21

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON  
Directeur  
**Tél :** 514-280-2005  
**Approuvé le :** 2020-04-23



ROYAL BANK PLAZA, SOUTH  
TOWER, SUITE 3800  
TORONTO, ON M5J 2Z4  
CANADA  

---

CA.AXON.COM

**To:**

**Re: Sole Source Letter for Axon Enterprise, Inc.'s Conducted Electrical Weapons in Canada**

A sole source justification exists because the following goods and services required to satisfy the agency's needs are only manufactured by Axon Enterprise and are only available for purchase through the authorized distributor listed below.

### **TASER CEW Descriptions**

#### **TASER 7 CEW**

- Multiple-shot CEW
- High-efficiency flashlight
- Close Quarter and Standoff cartridges
- Green LASER and dual red LASERs that adjust for cartridge angle
- Arc switch enables drive-stun with or without a Smart Cartridge installed
- Central Information Display (CID): Displays mission critical data such as remaining battery energy, burst time, and cartridge status.
- Weapon logs
- TASER 7 Dock connected to Axon Evidence (Evidence.com) services
- Onboard self-diagnostic and system status monitoring and reporting
- Real-time clock updated when the battery pack is plugged into the TASER 7 Dock
- Ambidextrous safety switch
- Can be configured by the agency to alert Axon camera systems
- The trigger activates a single cycle (approximately five seconds). Holding the trigger down will continue the discharge beyond the standard cycle (unless configured by the agency to stop at five seconds). The CEW cycle can be stopped by placing the safety switch in the down (SAFE) position.
- Compatible with TASER 7 Cartridges only

#### **X2 CEW**

- Multiple-shot CEW
- High efficiency flashlight
- Static dual LASERs (used for target acquisition)
- ARC switch enables drive-stun with or without a Smart Cartridge installed
- Central Information Display (CID): Displays mission-critical data such as remaining battery energy, burst time, operating mode, and user menu to change settings and view data on a yellow-on-black display
- The Trilogy log system records information from a variety of sensors into three data logs: Event log, Pulse log, and Engineering log. Data can be downloaded using a universal serial bus (USB) data interface module connected to a personal computer (PC). Data may be transferred to Evidence.com services.
- Real-time clock with back-up battery
- Onboard self-diagnostic and system status monitoring and reporting



ROYAL BANK PLAZA, SOUTH  
TOWER, SUITE 3800  
TORONTO, ON M5J 2Z4  
CANADA

CA.AXON.COM

- Ambidextrous safety switch
- Capable of audio/video recording with optional TASER CAM HD recorder
- The trigger activates a single cycle (approximately 5 seconds). Holding the trigger down will continue the discharge beyond the standard cycle (except when used with an APPM or TASER CAM HD AS). The CEW cycle can be stopped by placing the safety switch in the down (SAFE) position.
- Compatible with TASER Smart Cartridges only

#### **X26P CEW**

- High efficiency flashlight
- Red LASER (used for target acquisition)
- Central Information Display (CID): Displays data such as calculated remaining energy, burst time, and notifications
- The Trilogy log system records information from a variety of sensors into three data logs: Event log, Pulse log, and Engineering log. Data can be downloaded using a universal serial bus (USB) data interface module connected to a personal computer (PC). Data may be transferred to Evidence.com services.
- Real-time clock with back-up battery
- Onboard self-diagnostic and system status monitoring and reporting
- Ambidextrous safety switch
- Capable of audio/video recording with optional TASER CAM HD recorder
- The trigger activates a single cycle (approximately 5 seconds). Holding the trigger down will continue the discharge beyond the standard cycle (except when used with an APPM or TASER CAM HD AS). The CEW cycle can be stopped by placing the safety switch in the down (SAFE) position.
- Compatible with TASER standard series cartridges

#### **Axon Signal Performance Power Magazine (SPPM)**

- Battery pack for the X2 and X26P conducted electrical weapons
- Shifting the safety switch from the down (SAFE) to the up (ARMED) positions sends a signal from the SPPM. Upon processing the signal, an Axon system equipped with Axon Signal technology transitions from the BUFFERING to EVENT mode.

#### **TASER Brand CEW Model Numbers**

1. Conducted Electrical Weapons (CEWs):
  - TASER 7 Models: 20008, 20009, 20010, and 20011
  - TASER X2 Models: 22002 and 22003
  - TASER X26P Models: 11002 and 11003
2. Optional Extended Warranties for CEWs:
  - TASER 7 – 4-year extended warranty, item number 20040
  - X2 - 4-year extended warranty, item number 22014
  - X26P - 2-year extended warranty, item number 11008
  - X26P - 4-year extended warranty, item number 11004
3. TASER 7 Cartridges (compatible with the TASER 7; required for this CEW to function in



ROYAL BANK PLAZA, SOUTH  
TOWER, SUITE 3800  
TORONTO, ON M5J 2Z4  
CANADA

CA.AXON.COM

- the probe deployment mode)
  - Standoff cartridge, 3.5 degrees, Model 20012
- Close Quarter cartridge, 12 degrees, Model 20013
- 4. TASER standard cartridges (compatible with the X26P; required for this CEW to function in the probe deployment mode):
  - 15-foot Model: 34200
  - 21-foot Model: 44200
  - 21-foot non-conductive Model: 44205
  - 25-foot Model: 44203
  - 35-foot Model: 44206
- 5. TASER Smart Cartridges (compatible with the X2; required for this CEW to function in the probe deployment mode):
  - 15-foot Model: 22150
  - 25-foot Model: 22151
  - 25-foot inert simulation Model: 22155
  - 25-foot non-conductive Model: 22157
  - 35-foot Model: 22152
- 6. Power Modules (Battery Packs) for TASER 7 CEWs:
  - Tactical battery pack Model 22018
  - Compact battery pack Model 22019
- 7. TASER CAM HD recorder Model: 26810 (full HD video and audio) and TASER CAM HD with AS (automatic shut-down feature) Model: 26820. The TASER CAM HD is compatible with both the X26P and X2 CEWs.
  - TASER CAM HD replacement battery Model: 26764
  - TASER CAM HD Download Kit Model: 26762
  - TASER CAM HD optional 4-year extended warranty, item number 26763
- 8. Power Modules (Battery Packs) for X26P and X2 CEWs:
  - Performance Power Magazine (PPM) Model: 22010
  - Tactical Performance Power Magazine (TPPM) Model: 22012
  - Automatic Shut-Down Performance Power Magazine (APPM) Model: 22011
  - eXtended Performance Power Magazine (XPPM) Model: 11010
  - eXtended Automatic Shut-Down Performance Power Magazine (XAPPM) Model: 11015
  - Axon Signal Performance Power Magazine (SPPM) Model: 70116
- 9. TASER 7 Dock:
  - TASER 7 Dock Core and Multi-bay Module: 74200
- 10. TASER Dataport Download Kits:
  - Dataport Download Kit for the X2 and X26P Model: 22013
- 11. TASER Blast Door Repair Kit Model 44019 and TASER Blast Door Replenishment Kit Model 44023



ROYAL BANK PLAZA, SOUTH  
TOWER, SUITE 3800  
TORONTO, ON M5J 2Z4  
CANADA

CA.AXON.COM

12. CEW Holsters:

- Right-hand X2 holster by BLACKHAWK Model: 22501
- Left-hand X2 holster by BLACKHAWK Model: 22504
- Right-hand X26P holster by BLACKHAWK Model: 11501
- Left-hand X26P holster by BLACKHAWK Model: 11504

13. TASER Simulation Suit II Model 44550

14. TASER 7 conductive target Model: 80087

SOLE AUTHORIZED DISTRIBUTOR FOR TASER BRAND CEW PRODUCTS	SOLE AUTHORIZED REPAIR FACILITY FOR TASER BRAND CEW PRODUCTS
<p>M.D. Charlton Company Ltd Unit E-2200 Keating X Road Saanichton, BC V8M 2A6 Canada</p>	<p>M.D. Charlton Company Ltd Unit E-2200 Keating X Road Saanichton, BC V8M 2A6 Canada</p>

Please contact your local Axon authorized distributor or call us at 1-800-978-2737 with any questions.

Sincerely,

Josh Isner  
Chief Revenue Officer  
Axon Public Safety Canada, Inc.

BLACKHAWK! is a trademark of the Blackhawk Products Group.

The 'Delta Axon' logo, Axon, Axon Signal, Evidence.com, Smart Cartridge, TASER CAM, Trilogy, X2, X26P, TASER, TASER 7, and TASER 7 Dock are trademarks of Axon Enterprise, Inc. some of which are registered in the US and other countries. For more information, visit [www.axon.com/legal](http://www.axon.com/legal). All rights reserved. © 2019 Axon Public Safety Canada.

**Dossier # : 1207026001**

**Unité administrative responsable :** Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et informationnelles

**Objet :** Conclure une entente-cadre avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition de 4 armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres 20-18063, pour une somme maximale de 381 428.68 \$, taxes incluses (1 soumission/fournisseur unique)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[20-18063 Intervention.pdf](#)[20-18063 SEAO](#) [Liste des commandes.pdf](#)[20-18063 PV.pdf](#)



[20-18063 TCP.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Bernard BOUCHER  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél : 514-872-5290**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-16

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ  
c/s acquisition  
**Tél : 514-872-5396**  
**Division :** Service de l'approvisionnement ,  
Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
M.D.Charlton co.LTD	381 428.68	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

L'autre preneur de cahier de charges est une municipalité.

Préparé par :  Le  -  -

**Service de l'approvisionnement**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400  
 Montréal (Québec) H2M 1L5



## Tableau comparatif des prix

**No de l'appel d'offres**

20-18063

**Agent d'approvisionnement**

Bernard Boucher

**Conformité**

(Tous)

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données			
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses		
								(vide)	-	\$	-	\$
<b>Total ()</b>									-	\$	-	\$
<b>MD Charlton Co Ltd</b>									331 749.23	\$	381 428.68	\$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 20-18063

**Numéro de référence** : 1345106

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Acquisition d'AIE et accessoires de marque Taser X2 pour le SPVM

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
M.D. CHARLTON CO. LTD 588 Clos-du-Marquis Prévost, QC, J0R 1T0	<a href="#">Monsieur Frederic Duchesne-Frienze</a> Téléphone : 450 224-4826 Télécopieur :	<b>Commande : (1698412)</b> 2020-02-12 17 h 58 <b>Transmission :</b> 2020-02-12 17 h 58	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4	<a href="#">Monsieur Franklin Azangué</a> Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur :	<b>Commande : (1706598)</b> 2020-02-26 13 h 50 <b>Transmission :</b> 2020-02-26 13 h 50	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

**Dossier # : 1207026001**

**Unité administrative responsable :** Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et informationnelles

**Objet :** Conclure une entente-cadre avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition de 4 armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres 20-18063, pour une somme maximale de 381 428.68 \$, taxes incluses (1 soumission/fournisseur unique)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD1207026001 MD Charlton - Taser X2.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Thi Ly PHUNG  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514-280-9146**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-14

Line DESJARDINS  
Chef d'équipe  
**Tél : 514-280-2192**  
**Division :** Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier



(2)

**Dossier # : 1192748003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction , Bureau du directeur et relations avec les élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1 - Accorder un contrat aux firmes MD Charlton Co Ltd (groupe 1), Rampart International Corp (groupes 2 et 5), pour l'acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense de 446 565,57 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17400 (Groupe 1 : 2 soum. un seul conforme ; Groupe 2 : 3 soum. un seul conforme ; Groupe 5 : 1 seul soumissionnaire) 2 - Autoriser en 2020, un virement budgétaire de 407 800 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat aux firmes MD Charlton Co Ltd (groupe 1), Rampart International Corp (groupes 2 et 5), pour l'acquisition d'armes de support pour le SPVM, pour une dépense de 446 565,57 \$ (taxes incluses) ;
2. d'autoriser en 2020, un virement budgétaire de 407 800 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-05-05 17:44

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192748003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction , Bureau du directeur et relations avec les élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1 - Accorder un contrat aux firmes MD Charlton Co Ltd (groupe 1), Rampart International Corp (groupes 2 et 5), pour l'acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense de 446 565,57 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17400 (Groupe 1 : 2 soum. un seul conforme ; Groupe 2 : 3 soum. un seul conforme ; Groupe 5 : 1 seul soumissionnaire) 2 - Autoriser en 2020, un virement budgétaire de 407 800 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En tenant compte du contexte mondial en matière d'événements à haut risque et dans un contexte terroriste, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) souhaite former plus de ressources au sein de ses groupes d'intervention (GI) des services de la gendarmerie Nord-Est et Sud-Ouest desservant le territoire de l'agglomération de Montréal. Parallèlement, le SPVM a entamé un remaniement de ses ressources au sein du Groupe tactique d'intervention (GTI) pour former davantage de ressources en fin d'année 2019, et ce, dans le but de bonifier son offre de service et d'augmenter sa couverture opérationnelle.

Ces deux situations suscitent une évaluation de l'inventaire d'armes de support, afin de gérer efficacement la désuétude des équipements et les nouveaux achats ainsi qu'une distribution efficiente, et ce, en vue d'assurer une robustesse opérationnelle et une disponibilité des équipements appropriés aux premiers répondants.

Le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres 19-17400 du 16 octobre 2019 au 26 novembre 2019 pour l'acquisition d'armes de support. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Le délai de réception des soumissions a été de 40 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission.

À la demande de la Ville, le délai de validité du prix des soumissions a été prolongé jusqu'au 29 mai 2020 pour Rampart International Corp (groupes 2 et 5) et jusqu'au 19 juin pour MD Charlton Co Ltd (groupe 1).

Deux addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 24 octobre 2019 : pour répondre aux questions des preneurs du cahier des charges; et
- Addenda no 2 émis le 13 novembre 2019 : pour répondre aux questions des preneurs du cahier des charges, et demander un report de la date dépôt des soumissions qui était initialement prévu le 19 novembre 2019.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17400 est celle d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Il a eu 8 preneurs de cahier de charges et 4 soumissions et 2 firmes étaient non conformes. L'appel d'offres a été constitué de 6 groupes d'items lesquels faisaient référence à différentes pièces pour les armes de support.

Le SPVM a procédé à une enquête d'accréditation sécuritaire des dirigeants des firmes et les résultats ont été déclarés concluants.

Le présent dossier décisionnel nécessite l'approbation du conseil d'agglomération pour les groupes 1, 2 et 5, car il s'agit d'une dépense liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 100 000 \$ lorsqu'un seul soumissionnaire est conforme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

### **Le déploiement au Groupe tactique d'intervention (GTI)**

Le GTI a pour mission de conduire des opérations à haut risque telles que les perquisitions, les prises d'otages et les réponses aux situations où des individus sont armés et barricadés. Le SPVM doit également faire face à la nouvelle réalité qu'est la réponse policière aux actes terroristes. Le déploiement d'une arme de support qui allie puissance de feu, précision, efficacité balistique et fiabilité est une condition essentielle au succès opérationnel.

Actuellement, ces missions sont réalisées à l'aide de deux armes différentes, la solution proposée, afin de répondre à tous les besoins pour les opérations du GTI, vise à acquérir un seul type d'arme pour chacun des membres du GTI. Cette arme de support étant plus adaptée et est modulaire.

### **Le déploiement en groupe d'intervention (GI)**

Le SPVM compte quatre unités de GI réparties dans chacune des deux services de la gendarmerie (Nord-Est et Sud-Ouest). La mission des GI est de supporter les policiers des postes de quartier, pour toutes situations requérant des ressources supplémentaires. À cet effet, une de leur activité principale est le support des agents de PDQ, lors d'une situation impromptue nécessitant un déploiement rapide d'une équipe pour endiguer un tireur actif,

un sujet armé ou dont on pense qu'il pourrait être armé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Chacun des quatre groupes d'intervention ont des utilisateurs ayant une arme personnalisée avec lunette de précision, le SPVM souhaite augmenter ce nombre par groupe de travail en formant davantage d'utilisateurs.

Ce faisant, le SPVM augmentera sa robustesse par une capacité d'intervention accrue ainsi que son efficacité.

Cette optimisation s'explique notamment par :

- la sélection d'une arme modulable pour le GTI (l'arme est polyvalente et permet de répondre aux multiples contraintes environnementales et d'intervention) ;
- la revalorisation des armes du GTI par l'unité du GI ;
- la mise au rancart des armes qui étaient utilisées par le GTI représentant une économie puisque le coût d'opération actuel étant très élevé.

Le présent dossier décisionnel vise à accorder trois (3) contrats aux firmes MD Charlton Co Ltd (groupe 1) et Rampart International Corp (groupes 2 et 5) pour l'acquisition d'armes de support pour le SPVM (approximativement 55 armes), pour une dépense totale de 446 565.57 \$.

<b>Groupe</b>	<b>Adjudicataire</b>	<b>Équipement</b>	<b>Prix soumission (taxes incluses)</b>
1	MD Charlton Co Ltd	Arme de support - GTI	177 826,82 \$
2	Rampart International Corp	Système de visée - GTI	116 810,52 \$
3	Facta Global inc.	Suppresseur - GTI	86 765,88 \$
4	MD Charlton Co Ltd	Accessoire - GTI (poignée, sangle, boîtier)	27 428,60 \$
5	Rampart International Corp	Pointeur laser et lampe - GTI	151 928,23 \$
6	MD Charlton Co Ltd	Arme de support - GI	11 277,94 \$

Il est à noter que pour les groupes 3, 4 et 6 les contrats seront octroyés par bon de commande incluant une note explicative SIMON et approuvés par le fonctionnaire autorisé, et ce, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Les pièces authentiques seront sous garantie selon les modalités prévues par chacun des fabricants.

## **JUSTIFICATION**

L'ajout d'armes de support au personnel agissant en deuxième ligne (GI) est rendu nécessaire, tenant compte du contexte mondial en matière de risque de tireur actif, non seulement dans les grandes métropoles, mais également pour les villes où l'on retrouve un aéroport de grande envergure. L'objectif est de rendre les armes disponibles et accessibles rapidement aux ressources, afin de donner une capacité de réponse appropriée et faire face à une menace de manière efficace et optimale en attente des unités spécialisées.

Le GTI recevra des armes de support performantes et versatiles pour répondre à ses besoins opérationnelles et ses nombreux mandats.

**Groupe 1**

Soumissions conformes	Prix soumis	Autre (préciser)	Total
MD Charlton Co Ltd	177 826,82 \$		177 826,82 \$
Dernière estimation réalisé (\$)	187 915,92 \$		187 915,92 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			10 089,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>[(la plus basse conforme – estimation) / estimation] x 100]</i>			-5,34 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>[(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse] x 100]</i>			N/A

**Groupe 2**

Soumissions conformes	Prix soumis	Autre (préciser)	Total
Rampart International Corp	116 810,52 \$		116 810,52 \$
Dernière estimation réalisé (\$)	129 078,06 \$		129 078,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			12 267,54 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>[(la plus basse conforme – estimation) / estimation] x 100]</i>			-9,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>[(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse] x 100]</i>			N/A

**Groupe 5**

Soumissions conformes	Prix soumis	Autre (préciser)	Total
Rampart International Corp	151 928,23 \$		151 928,23 \$
Dernière estimation réalisé (\$)	155 611,76 \$		155 611,76 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			3 683,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>[(la plus basse conforme – estimation) / estimation] x 100]</i>			-2.37 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>[(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse] x 100]</i>			N/A

Ce contrat n'est pas visé par la Loi de l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'avait pas à fournir l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dépense totalisant une somme de 125 472.42 \$ (taxes incluses) assumée par le budget de fonctionnement du SPVM en 2020.

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant (taxes nettes)</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Facta Global inc.	Suppresseur - GTI	79 228.81 \$	86 765.88 \$
MD Charlton Co Ltd	Accessoire - GTI (poignée, sangle, boîtier)	25 045.97 \$	27 428.60 \$
MD Charlton Co Ltd	Arme de support - GI	10 298.26 \$	11 277.94 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>114 573.04 \$</b>	<b>125 472.42 \$</b>

Dépense totalisant une somme de 446 565.57 \$ (taxes incluses) provenant du fonds de contingence en 2020.

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant (taxes nettes)</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
MD Charlton Co Ltd	Arme de support - GTI	162 379.59 \$	177 826.82 \$
Rampart International Corp	Système de visée - GTI	106 663.58 \$	116 810.52 \$
Rampart International Corp	Pointeur laser et lampe - GTI	138 756.83 \$	151 928.23 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>407 800.00 \$</b>	<b>446 565.57 \$</b>

Une somme de 407 800\$ en provenance des dépenses contingentes devra être virée au budget de fonctionnement du SPVM en 2020.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépenses sera entièrement assumée par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Met le SPVM à niveau en terme de capacité opérationnelle en cas de tireur actif ou d'attentat terroriste dans les endroits publics comme l'aéroport de Montréal.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 20 mai 2020  
Conseil municipal : 25 mai 2020  
Conseil d'agglomération : 28 mai 2020

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel G GERVAIS  
Commandant  
Section du groupe tactique d'intervention

**Tél :** 514-280-4234  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-05

François B LEBLANC  
Inspecteur-chef  
Service des enquêtes criminelles

**Tél :** 514 280-7757  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francesco SECONDI  
Directeur adjoint  
Direction des enquêtes criminelles  
**Tél :** 514 280-6719  
**Approuvé le :** 2020-05-05

Sylvain CARON  
Directeur  
**Tél :** 514-280-2005  
**Approuvé le :** 2020-05-05



Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

**PAR COURRIEL**

Le 7 avril 2020

Monsieur Frédéric Firenze  
M.D. Charlton Co. Ltd  
1000 – 1255, rue Peel  
Montréal (Québec) H3B

Courriel: frederic@mdcharlton.ca

**Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission  
Appel d'offres n° 19-17400  
Acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 19 juin 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leurs soumissions.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 17 avril 2020**.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :		2020/04/17
	Signature	Date
Je refuse le délai de prolongation :		
	Signature	Date

Andrés Larmat  
Agent d'approvisionnement II  
Courriel: andres.larmat@montreal.ca

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## PAR COURRIEL

Le 20 avril 2020

Monsieur Gilles Mercier  
Directeur des ventes  
Rampart International Corp  
2574, Sheffield Road,  
Ottawa (Ontario) K1B 3V7

Courriel: gmercier@rampartcorp.com

**Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission  
Appel d'offres n° 19-17400  
Acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal**

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 29 mai 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leurs soumissions.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 24 avril 2020.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :		
Alex Pinos - Sales Manager		20 avril 2020
	Signature	Date
Je refuse le délai de prolongation :		
	Signature	Date

Andrés Larmat  
Agent d'approvisionnement II  
Courriel: andres.larmat@montreal.ca

**Dossier # : 1192748003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction , Bureau du directeur et relations avec les élus
<b>Objet :</b>	1 - Accorder un contrat aux firmes MD Charlton Co Ltd (groupe 1), Rampart International Corp (groupes 2 et 5), pour l'acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense de 446 565,57 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17400 (Groupe 1 : 2 soum. un seul conforme ; Groupe 2 : 3 soum. un seul conforme ; Groupe 5 : 1 seul soumissionnaire) 2 - Autoriser en 2020, un virement budgétaire de 407 800 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



19-17400 pv.pdf19-17400 - DetCah SEO.pdf19-17400 - TCP Lot 1, 2 & 5.pdf



19-17400-Intervention-par groupe SPVM révisé.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Andres LARMAT  
Agent d'approvisionnement  
**Tél : 514 872-5502**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-05

Lina PICHÉ  
C/S app.strat.en biens  
**Tél : 514-872-5149**  
**Division : Service de l'approvisionnement ,**  
Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet: administratif et / ou technique :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Groupe
MD Charlton Co Ltd	177 826,82 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1

### Information additionnelle

Désistements : (6)

1X - Firme non accréditée pour contracter avec la Ville, car elle n'a pas réussie une enquête de sécurité récemment.

2X - la firme ne rencontrerait pas les spécifications demandées

2X - la firme n'a pu eu le temps pour préparer sa soumission dans le délai alloué

1X - Aucune réponse.

Préparé par :  Le  -  -

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet: administratif et / ou technique :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Groupe
Rampart International Corp	116 810,52 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2

### Information additionnelle

Désistements : (5)

1X - Firme non accréditée pour contracter avec la Ville, car elle n'a pas réussie une enquête de sécurité récemment.

1X - La firme ne rencontrerait pas les spécifications demandées

2X - la firme n'a pa eu le temps pour préparer sa soumission dans le délai alloué

1X - Aucune réponse.

Préparé par :  Le  -  -

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Groupe
Rampart International Corp	151 928,23 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	5

### Information additionnelle

Désistements : (7)

1X - Firme non accréditée pour contracter avec la Ville, car elle n'a pas réussie une enquête de sécurité récemment.

3X - La firme ne rencontrerait pas les spécifications demandées

2X - la firme n'a pas eu le temps pour préparer sa soumission dans le délai alloué

1X - Aucune réponse.

Préparé par :

Le  -  -

No de l'appel d'offres  
 19-17400

Agent d'approvisionnement  
 Andrés Larmat

Conformité

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>LOT1</b>	<b>Arme de support GTI</b>	MD CHARLTON CO LTD	1	Carabine de support GTI	49	Chaque	1	2 613,71 \$	128 071,79 \$	147 250,54 \$
			2	Châssis supérieur sous-compact	8	Chaque	1	2 064,90 \$	16 519,20 \$	18 992,95 \$
			3	Fut pour silencieux compact	8	Chaque	1	232,49 \$	1 859,92 \$	2 138,44 \$
			4	Crosse pliante fixe	8	Chaque	1	230,18 \$	1 841,44 \$	2 117,20 \$
			5	Chargeurs pour Carabine 30 cartouche	245	Chaque	1	24,45 \$	5 990,25 \$	6 887,29 \$
			6	Chargeurs pour Carabine 20 cartouche	16	Chaque	1	23,94 \$	383,04 \$	440,40 \$
<b>Total (MD CHARLTON CO LTD)</b>									<b>154 665,64 \$</b>	<b>177 826,82 \$</b>
<b>LOT2</b>	<b>Organe de visée pour arme de support GTI</b>	RAMPART INTERNATIONAL CORP	1	Télescope à grossissement variable	16	Chaque	1	3 498,96 \$	55 983,36 \$	64 366,87 \$
			2	Monture pour télescope à grossissement variable	16	Chaque	1	471,14 \$	7 538,24 \$	8 667,09 \$
			3	Mire reflexe point rouge	37	Chaque	1	849,15 \$	31 418,55 \$	36 123,48 \$
			4	Monture alternative pour mire reflexe	37	Chaque	1	179,90 \$	6 656,30 \$	7 653,08 \$
<b>Total (RAMPART INTERNATIONAL CORP)</b>									<b>101 596,45 \$</b>	<b>116 810,52 \$</b>
<b>LOT5</b>	<b>Pointeur/illuminateur laser et lampe pour carabine de support GTI</b>	RAMPART INTERNATIONAL CORP	1	Pointeur/illuminateur laser pour carabine	31	Chaque	1	3 699,97 \$	114 699,07 \$	131 875,26 \$
			2	Lampe pour carabine	31	Chaque	1	305,97 \$	9 485,07 \$	10 905,46 \$
			3	Pile pour lampe (Article 2)	31	Chaque	1	23,45 \$	726,95 \$	835,81 \$
			4	Interrupteur externe pour lampe et pointeur laser (Articles 1 et 2)	31	Chaque	1	139,94 \$	4 338,14 \$	4 987,78 \$
			5	Monture pour lampe pour carabine de support GTI	49	Chaque	1	59,00 \$	2 891,00 \$	3 323,93 \$
<b>Total (RAMPART INTERNATIONAL CORP)</b>									<b>132 140,23 \$</b>	<b>151 928,23 \$</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 19-17400

**Numéro de référence** : 1291089

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Agence Gravel Inc / Gravel Agency Inc 5175, rue John-Molson Québec, QC, G1X3X4	<a href="#">Monsieur Michel Lavertue</a> Téléphone : 418 682-3000 Télécopieur : 418 682-3343	<b>Commande : (1663328)</b> 2019-11-12 11 h 08 <b>Transmission :</b> 2019-11-12 11 h 08	3202498 - 19-17400 - Addenda # 1 2019-11-12 11 h 08 - Téléchargement 3211396 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (devis) 2019-11-13 16 h 07 - Courriel 3211397 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (bordereau) 2019-11-13 16 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CRAFM inc 2206 52e ave Montréal, QC, h8t 2y3	<a href="#">Madame Lizie-Anne Perron</a> Téléphone : 514 635-4867 Télécopieur :	<b>Commande : (1659192)</b> 2019-10-31 9 h 57 <b>Transmission :</b> 2019-10-31 9 h 57	3202498 - 19-17400 - Addenda # 1 2019-10-31 9 h 57 - Téléchargement 3211396 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (devis) 2019-11-13 16 h 07 - Courriel 3211397 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (bordereau) 2019-11-13 16 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Facta Global cp 398 succ place d'armes Montréal, QC, H2Y3H1 <a href="http://www.factaglobal.com">http://www.factaglobal.com</a>	<a href="#">Monsieur G. Pelletier</a> Téléphone : 1866 632-2821 Télécopieur :	<b>Commande : (1653688)</b> 2019-10-17 10 h 23 <b>Transmission :</b> 2019-10-17 10 h 23	3202498 - 19-17400 - Addenda # 1 2019-10-24 11 h 15 - Courriel 3211396 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (devis) 2019-11-13 16 h 07 - Courriel 3211397 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (bordereau) 2019-11-13 16 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Korth Group Ltd. 64186 393 Loop East OKOTOKS, AB, T1S0L1	<a href="#">Monsieur Jason Ross</a> Téléphone : 705 706-4099 Télécopieur :	<b>Commande : (1653151)</b> 2019-10-16 10 h 41 <b>Transmission :</b> 2019-10-16 10 h 41	3202498 - 19-17400 - Addenda # 1 2019-10-24 11 h 15 - Courriel 3211396 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (devis) 2019-11-13 16 h 07 - Courriel 3211397 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (bordereau) 2019-11-13 16 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
M.D. CHARLTON CO. LTD	<a href="#">Monsieur Frederic Duchesne-</a>	<b>Commande : (1654063)</b>	3202498 - 19-17400 - Addenda # 1

588 Clos-du-Marquis Prévost, QC, J0R 1T0	<a href="#">Frienze</a> Téléphone : 450 224-4826 Télécopieur :	2019-10-17 18 h 02 <b>Transmission :</b> 2019-10-17 18 h 02	2019-10-24 11 h 15 - Courriel 3211396 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (devis) 2019-11-13 16 h 07 - Courriel 3211397 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (bordereau) 2019-11-13 16 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Metak Distributing PO Box 2071 Strathmore, AB, T1P1K1	<a href="#">Monsieur Anthony Aleksic</a> Téléphone : 403 519-7250 Télécopieur : 587 701-5050	<b>Commande : (1653853)</b> 2019-10-17 13 h 34 <b>Transmission :</b> 2019-10-17 13 h 34	3202498 - 19-17400 - Addenda # 1 2019-10-24 11 h 15 - Courriel 3211396 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (devis) 2019-11-13 16 h 07 - Courriel 3211397 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (bordereau) 2019-11-13 16 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Rampart International Corp 2574 Sheffield Road Ottawa, ON, K1B 3V7 <a href="http://www.rampartcorp.com">http://www.rampartcorp.com</a>	<a href="#">Monsieur Armon Vaziri</a> Téléphone : 613 729-0446 Télécopieur :	<b>Commande : (1653669)</b> 2019-10-17 10 h 06 <b>Transmission :</b> 2019-10-17 10 h 06	3202498 - 19-17400 - Addenda # 1 2019-10-24 11 h 15 - Courriel 3211396 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (devis) 2019-11-13 16 h 07 - Courriel 3211397 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (bordereau) 2019-11-13 16 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stoeger Canada (1990) Ltd 1010 Thornton Rd South Oshawa, ON, L1J 7E2	<a href="#">Monsieur David Macdonald</a> Téléphone : 1905 436-9077 Télécopieur : 1905 436-9079	<b>Commande : (1667240)</b> 2019-11-21 15 h 14 <b>Transmission :</b> 2019-11-21 15 h 14	3202498 - 19-17400 - Addenda # 1 2019-11-21 15 h 14 - Téléchargement 3211396 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (devis) 2019-11-21 15 h 14 - Téléchargement 3211397 - 19-17400 - Addenda # 2 - Report de date (bordereau) 2019-11-21 15 h 14 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

**Dossier # : 1192748003**

**Unité administrative responsable :**

Service de police de Montréal , Direction , Bureau du directeur et relations avec les élus

**Objet :**

1 - Accorder un contrat aux firmes MD Charlton Co Ltd (groupe 1), Rampart International Corp (groupes 2 et 5), pour l'acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense de 446 565,57 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17400 (Groupe 1 : 2 soum. un seul conforme ; Groupe 2 : 3 soum. un seul conforme ; Groupe 5 : 1 seul soumissionnaire) 2 - Autoriser en 2020, un virement budgétaire de 407 800 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1192748003 Armes de support.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Thi Ly PHUNG  
Conseillère budgétaire  
Tél : 514-280-9146

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-05

Yves COURCHESNE  
Directeur de service - Finances et trésorier  
Tél : 514-872-6630  
Division : Services des finances



(2)

**Dossier # : 1200160001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada Inc. (2 618 222,20\$ taxes incluses), FNX-INNOV Inc. (1 631 150,33\$ taxes incluses) et Stantec Experts-Conseils Ltée (1 095 585,28\$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et de programmes de la Direction de la mobilité (Division du développement de projets et intégration des réseaux, Division sécurité et aménagement durable et Division aménagement et grands Projets), pour une durée de 3 ans / Appel d'offres public 20-17732 - ( 6 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres d'une durée de trois ans, avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction de la mobilité, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17732;

Firmes	Montant maximal, (taxes incluses)
1- WSP Canada Inc.	2 618 222.20 \$
2 - FNX-INNOV Inc.	1 631 150.33 \$
3 - Stantec Experts-conseils Ltée	1 095 585.28 \$
Total	5 344 957.81 \$

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction de la mobilité ou de ses requérants, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-04-24 08:07

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1200160001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada Inc. (2 618 222,20\$ taxes incluses), FNX-INNOV Inc. (1 631 150,33\$ taxes incluses) et Stantec Experts-Conseils Ltée (1 095 585,28\$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et de programmes de la Direction de la mobilité (Division du développement de projets et intégration des réseaux, Division sécurité et aménagement durable et Division aménagement et grands Projets), pour une durée de 3 ans / Appel d'offres public 20-17732 - ( 6 soumissionnaires conformes).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de maintenir les efforts nécessaires à la réalisation des projets et des programmes prévus au Plan Triennal d'Immobilisations (PTI), la Direction de la mobilité requiert des services professionnels afin de soutenir ses activités et sollicite l'octroi de trois (3) nouveaux contrats-cadres d'une durée maximale de trois ans.

L'expertise recherchée via ces ententes-cadres concerne principalement les études de mobilité, les études de concept, d'opportunité, de faisabilité, d'avant-projets et de plans et devis en lien avec le transport routier et les transports actifs et collectifs. Ces services doivent être obtenus à l'externe pour permettre à la Direction de la mobilité de disposer de certaines expertises techniques de pointe non disponibles à la Ville, ainsi que des ressources techniques nécessaires à la réalisation d'activités non récurrentes, à l'intérieur des délais requis.

Concrètement, ces ententes-cadres serviront entre autres à réaliser des études de mobilité, d'aménagement et de sécurisation d'intersections, ainsi que des études de réaménagement géométrique sur diverses rues.

Les quatre (4) dernières ententes-cadres octroyées en avril 2017 à cet effet arrivent à échéance le 3 mai 2020.

**Appel d'offres**

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels. L'appel d'offres numéro 20-17732 a été lancé et publié dans le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) le 21 janvier et le 06 février 2020, ainsi que dans le journal de Montréal le 20 janvier et le 11 février 2020, pour une durée de publication de 37 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 février

2020.

## **Addenda**

Cinq (5) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs des cahiers de charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Addenda 1 : Émis le 3 février 2020 - Précisions demandées pour certains articles du devis et à l'annexe A "Formulaire d'offres de services" - Mise à jour du devis et de l'annexe A, et réponses aux questions des soumissionnaires;

Addenda 2 : Émis le 6 février 2020 - À la demande des fournisseurs, la date limite de dépôt des soumissions a été reportée d'une semaine, pour une ouverture le 27 février 2020. Réponses et compléments d'information sur le devis et l'annexe A;

Addenda 3 : Émis le 6 février 2020 - Modification de libellés à l'annexe A et émission d'une nouvelle version;

Addenda 4 : Émis le 13 février 2020 - Révision de l'annexe A, Section pour l'ingénieur électrique de relève; Remplacement du bordereau de prix;

Addenda 5 : Émis le 17 février 2020 - Révision 2 de l'annexe A.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG17 0145 - 27 avril 2017 (dossier 1177372001)** - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Cima+ S.E.N.C. (2 173 199,96 \$ taxes incluses), AECOM Consultants Inc. (1 918 523,73 \$ taxes incluses), SNC-Lavalin Inc. (1 365 989,23 \$ taxes incluses) et Stantec Experts-conseils ltée (719 979,15 \$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 17-15623 - (8 soumissionnaires conformes) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

**CG15 0761 - 17 décembre 2015 (dossier 1151097007)** - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec WSP Canada inc. (1 759 955,67 \$, taxes incluses), AECOM Consultants inc. (1 195 633,65 \$, taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (608 965,09 \$, taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 15-14463 (6 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cet effet

**CG14 0295 - 19 juin 2014 (dossier 1145897003)** - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719 \$ taxes incluses (appel d'offres public N° 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

**CG14 0217 - 1er mai 2014 (dossier 1145897005)** - Autoriser une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Aecom Consultants Inc pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 235 753,14 \$ taxes incluses (appel d'offres public N° 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Pour permettre la réalisation des projets et programmes prévus au PTI et des nombreux grands projets de développement sur le territoire de l'agglomération, la Direction de la mobilité aura besoin de confier des mandats à des firmes d'experts en mobilité, en circulation et en aménagement géométrique afin de réaliser des études de mobilité, des avant-projets, des plans et devis d'aménagement de rue (géométrie, signalisation, feux de circulation, mobilier urbain, etc.), ainsi que des études connexes en support à ses activités. Ces ententes-cadres sont prévues pour répondre aux besoins en études pour un maximum de trois ans.

Le mode de rémunération sera au choix du requérant des services professionnels entre la méthode horaire avec un plafond équivalant à l'enveloppe budgétaire du programme de travail ou la méthode forfaitaire.

## **JUSTIFICATION**

Les quatre (4) dernières ententes-cadres octroyées en avril 2017 pour un montant total de 6 177 692,07 \$ taxes incluses arrivent à échéance le 3 mai 2020. La Direction de la mobilité ne dispose plus de la marge de manœuvre pour la réalisation de nouvelles études, incluant celles nécessaires au développement de nouveaux projets prévus au PTI.

À la suite du lancement de l'appel d'offres numéro 20-17732, douze (12) firmes ont retiré le cahier des charges, parmi lesquelles six (6), soit 50%, ont déposé une offre pour chacune des trois (3) ententes. Il était possible pour une firme de déposer autant d'offres qu'elle le souhaite pour chacune des ententes pourvu que les équipes de travail soient différentes. Parmi les six preneurs n'ayant pas déposé une soumission, une firme a participé comme sous-traitant et une autre s'est désistée jugeant l'appel d'offres restrictif pour des raisons de capacité. Les quatre autres preneurs n'ont pas fourni d'explication.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 25 août 2020.

Le bordereau de soumission demandait aux soumissionnaires de soumettre un taux horaire pour chacune des différentes catégories de ressources spécifiées (ingénieurs, professionnels, techniciens, etc.), pour la durée de trois ans de l'entente-cadre. Les adjudicataires soumettent un prix calculé globalement pour les trois (3) années.

Les résultats d'analyses des soumissions pour les trois (3) ententes sont les suivants:

### **Entente # 1 - WSP Canada Inc.**

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	total soumission (taxes incluses)
WSP Canada Inc.	79.3	0.494	2 618 222.20 \$
FNX-INNOV Inc.	78.5	0.471	2 726 701.68 \$
Stantec Experts-conseils Itée	77.5	0.463	2 751 880.64 \$
Les Services EXP Inc.	75.8	0.444	2 830 937.45 \$
CIMA+S.E.N.C.	76	0.434	2 903 578.65 \$
SNC-Lavalin inc.	76.5	0.379	3 338 011.69 \$
Dernière estimation réalisée			2 371 048.94 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)			247 173.26 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			10.42%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)			1 110 479.48 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100			4.22%

L'adjudicataire recommandé a soumis une offre supérieure de 10,42% à l'estimé. Cette différence est principalement due au fait que le taux horaire soumissionné pour la catégorie d'emploi professionnel junior (moins de 5 ans), est de 46% plus élevé que le taux estimé ( soit 60\$ / heure au lieu de 41\$ / heure).

### **Entente # 2 - FNX-INNOV Inc.**

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	total soumission (taxes incluses)
FNX-INNOV Inc.	78.5	0.788	1 631 150.33 \$
Stantec Experts-conseils Itée	77.5	0.775	1 644 464.43 \$
Les Services EXP Inc.	75.8	0.744	1 691 788.14 \$
CIMA+S.E.N.C.	76	0.699	1 803 095.44 \$
SNC-Lavalin inc.	76.5	0.634	1 995 425.62 \$
WSP Canada Inc.			
Dernière estimation réalisée			1 417 641.75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)			213 508.58 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			15.06%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)			13 314.10 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100			0.82%

L'adjudicataire recommandé a soumis une offre supérieure de 15,06% à l'estimé réalisé. Cette différence est principalement due au fait que le taux horaire soumissionné pour la catégorie d'emploi professionnel junior (moins de 5 ans), est de 95% plus élevé que le taux estimé ( soit 80\$ / heure au lieu de 41\$ / heure), également, le taux soumissionné pour la catégorie technicien junior (moins de 5 ans), est de 60% plus élevé que le taux estimé (soit 60\$ / heure au lieu de 36\$ / heure).

La firme WSP Canada Inc. a été écartée pour la deuxième entente car elle a été choisie pour la première.

### **Entente # 3 - Stantec Experts-conseils Itée**

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	total soumission (taxes incluses)
Stantec Experts-conseils ltée	77.5	1.164	1 095 585.28 \$
Les Services EXP Inc.	75.8	1.117	1 126 663.02 \$
CIMA+S.E.N.C.	76	1.049	1 201 028.85 \$
SNC-Lavalin inc.	76.5	0.952	1 329 030.52 \$
FNX-INNOV Inc.			
WSP Canada Inc.			
Dernière estimation réalisée			943 887.26 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			151 698.02 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			16.07%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			31 077.74 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100			2.84%

L'adjudicataire recommandé a soumis une offre supérieure de 16, 07 % à l'estimation. Cette différence est principalement due au fait que le taux horaire soumissionné pour la catégorie d'emploi professionnel junior (moins de 5 ans), est de 76% plus élevé que le taux estimé ( soit 72\$ / heure au lieu de 41\$ / heure), également, le taux soumissionné pour la catégorie technicien junior (moins de 5 ans), est de 53% plus élevé que le taux estimé (soit 55\$ / heure au lieu de 36\$ / heure).

Les firmes WSP Canada Inc. et FNX-INNOV Inc. ont été écartées pour la troisième entente, car elles ont été choisies respectivement pour la première et la deuxième.

Les trois (3) firmes retenues ne figurent pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne sont pas sur la liste de rendement insatisfaisant. Elles détiennent également les attestations les autorisant à conclure des contrats publics.

Suite à une vérification effectuée le 21 avril 2020 au niveau du site Internet de l'Autorité des Marchés Publics (AMP), il apparaît que les trois firmes (3) sont inscrites au Registre des entreprises admissibles (REA) sous les numéros suivants (voir pièces jointes) : WSP Canada Inc (3000211093), FNX-INNOV Inc (3001642376) et Stantec Experts-conseils ltée (3000241872).

L'attestation AMP de Stantec Experts-conseils ltée a été émise le 15 mars 2019, l'attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de FNX-INNOV Inc a été émise le 8 novembre 2018, alors que l'attestation AMF de WSP Canada Inc a été émise le 8 mai 2018 (voir pièces jointes).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents mandats octroyés par le biais de ces ententes seront effectués sur demande. La Direction de la mobilité assurera la gestion des services et le suivi budgétaire. Chacun des mandats confiés aux firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. L'entente pourrait engager des dépenses d'agglomération.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal (taxes incluses)

de 2 618 222,20 \$ pour WSP Canada Inc., de 1 631 150,33 \$ pour FNX-INNOV Inc. et de 1 095 585,28 \$ pour Stantec Experts-Conseils Itée.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront de différentes sources budgétaires de la Ville, que ce soit des budgets déjà affectés aux différents projets et programmes de la Direction de la mobilité, d'autres Directions du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), ou d'autres unités municipales pour lesquelles la Direction de la mobilité offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liées à la conclusion de ces ententes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'optimisation des déplacements permet de minimiser les impacts environnementaux liés aux transports.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de disposer d'ententes de services professionnels avec des firmes expertes en mobilité, voirie, circulation, aménagement, etc. permettra à la Direction de la mobilité d'octroyer plus rapidement des mandats d'étude, d'accélérer la réalisation de ses projets prévus au PTI ainsi que de nombreux projets de développement sur le territoire de l'agglomération, tout en permettant de soutenir plus efficacement les autres unités de la Ville en matière de réalisation d'études, notamment de mobilité.

Dans le cas où la décision n'est pas approuvée ou retardée, les différents mandats devront passer à travers les processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat spécifique, ce qui aura pour conséquence de ralentir la réalisation des projets et programmes, surtout ceux prévus au PTI.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En raison de la pandémie de la Covid-19, ce sommaire accuse déjà un retard pour sa présentation aux instances municipales. Comme les ententes-cadres en cours arrivent à échéance le 3 mai 2020, la Direction de la mobilité se retrouvera sans ententes entre la fin des contrats actuels et le début de ceux concernés par le présent sommaire. Aussi, l'octroi des mandats et le démarrage des projets pourraient aussi être retardés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue pour le moment.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi des contrats: Mai 2020

Services professionnels dispensés: Mai 2020 à Mai 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Eddy DUTELLY, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eddy DUTELLY, 20 avril 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachid REKOUANE  
INGÉNIEUR

**Tél :** 514-868-3476  
**Télécop. :** 514-872-4494

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle MORIN  
Chef de division

**Tél :** 514 872-9948  
**Télécop. :** 514 872-4494

Le : 2020-04-17

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Valérie G GAGNON  
Directrice

**Tél :** 514 868-3871  
**Approuvé le :** 2020-04-23

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Tél :** 514 872-5216  
**Approuvé le :** 2020-04-23

Le 8 mai 2018

WSP CANADA INC.  
A/S MONSIEUR ANDRÉ JR. DESAUTELS  
1600, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, 16E ÉTAGE  
MONTRÉAL (QC) H3H 1P9

N° de décision : 2018-CPSM-1030358

N° de client : 2700018263

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AQUAPRAXIS
- CELLMAG
- CONSUMAJ ESTRIE
- DÉCIBEL CONSULTANTS
- ÉNERGIE & ANALYSES ENAQ DU QUÉBEC
- ENTREPRISE NORMAND JUNEAU
- FOCUS CORPORATION
- GENIVAR GPM
- GENIVAR
- GESPRO SST
- GILLES TACHÉ ET ASSOCIÉS
- GIROUX ÉQUIPEMENT D'ARPENTAGE
- GROUPE G. L. D.
- GROUPE OPTIVERT
- ISACTION
- LABELLE RYAN GENIPRO
- LES CONSULTANTS GENIPLUS
- LES INVESTISSEMENTS R.J.
- NAGECO

Québec Montréal

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400 Québec (Québec) G1V 5C1 Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337 [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone : 514 395-0337 Télécopieur : 514 873-3090

- PARSONS BRINCKERHOFF HALSALL
- PROBEMES
- PROGEMES CONSULTANTS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). WSP CANADA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



Recherche



[À propos](#)

[Information sur les  
contrats publics](#)

[Autorisation de  
contracter](#)

[Porter plainte dans le  
cadre d'un contrat public](#)

[Communication de  
renseignements](#)

[Décisions  
rendues](#)

[Outils et  
publications](#)

## Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

[Nouvelle recherche](#)

Dernière mise à jour : **lundi, 20 avril 2020 à 19:30**

### Fiche de l'entreprise

**Nom** : WSP CANADA GROUP LIMITED

**Adresse du siège social** : 100, COMMERCE VALLEY DR W, , THORNHILL, ON, L3T 0A1, CANADA

**Numéro de client à l'AMP** : 3000211093

**Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** : 1165425654

#### Autres noms d'affaires

- GROUPE MMM LIMITÉE

[Nouvelle recherche](#)

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.  
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU  
2425, BOUL PITFIELD  
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483

N° de client : 3001642376

**Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

**Québec**

Place de la Cité, tour Continar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.  
2425, BOUL PITFIELD  
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376  
N° de référence : 1831973192

**Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.**

---

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1<sup>ER</sup> MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

**Nouvelle recherche**

Dernière mise à jour : **dimanche, 08 mars 2020 à 19:30**

**Fiche de l'entreprise**

**Nom** : FNX-INNOV INC.

**Adresse du siège social** : 433, RUE CHABANEL O, BUR. 1200, MONTRÉAL, QC, H2N 2J8, CANADA

**Numéro de client à l'AMP** : 3001642376

**Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** : 1174002437

**Autres noms d'affaires**

- Aucun

**Nouvelle recherche**

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 15 mars 2019

STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE  
A/S MONSIEUR PAUL JEREMY DAVID ALPERN  
10220, 103 AVE NW  
BUR.400  
EDMONTON (AB) T5J 0K4

No de décision : 2019-DAMP-0131  
N° de client : 3000241872

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DESSAU/CIMA+
- DESSAU/GÉNIPUR
- GESTRANS
- GROUPEMENT DESSAU - CIMA +
- GROUPEMENT DESSAU – GENIVAR
- GROUPEMENT DESSAU – GFBH
- GROUPEMENT DESSAU -SM- ROCHE
- GROUPEMENT DESSAU/ BPR
- GROUPEMENT DESSAU/PLURITEC
- GROUPEMENT DESSAU/SNC LAVALIN
- GROUPEMENT DST
- LVM/DESSAU
- SOCIÉTÉ GESTRANS
- STANTEC CONSULTING LTD.
- STANTEC/HYDROSYS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 mars 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

**Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.**

**Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).**

**Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.**



**Chantal Hamel  
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics**



Recherche



[À propos](#)

[Information sur les  
contrats publics](#)

[Autorisation de  
contracter](#)

[Porter plainte dans le  
cadre d'un contrat public](#)

[Communication de  
renseignements](#)

[Décisions  
rendues](#)

[Outils et  
publications](#)

## Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

[Nouvelle recherche](#)

Dernière mise à jour : **lundi, 20 avril 2020 à 19:30**

### Fiche de l'entreprise

**Nom** : FNX-INNOV INC.

**Adresse du siège social** : 433, RUE CHABANEL O, BUR. 1200, MONTRÉAL, QC, H2N 2J8, CANADA

**Numéro de client à l'AMP** : 3001642376

**Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** : 1174002437

#### Autres noms d'affaires

- Aucun

[Nouvelle recherche](#)

**Dossier # : 1200160001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada Inc. (2 618 222,20\$ taxes incluses), FNX-INNOV Inc. (1 631 150,33\$ taxes incluses) et Stantec Experts-Conseils Ltée (1 095 585,28\$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et de programmes de la Direction de la mobilité (Division du développement de projets et intégration des réseaux, Division sécurité et aménagement durable et Division aménagement et grands Projets), pour une durée de 3 ans / Appel d'offres public 20-17732 - ( 6 soumissionnaires conformes).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**

-  [20-17732 pv.pdfSEAO](#)  [Liste des commandes.pdf](#)
  -  [20-17732 TABLEAU Résultat Global Final REV WSP Contrat1.pdf](#)
  -  [20-17732 TABLEAU Résultat Global Final REV FNX-INNOV Contrat2..pdf](#)
  -  [20-17732 TABLEAU SP REV STANTEC Contrat3.pdf](#)
  -  [20-17732 Intervention Nouvelle Appel D'offres FNX C2.pdf](#)
  -  [20-17732 Intervention Nouvelle Appel D'offres Stantec C3.pdf](#)
  -  [20-17732 Intervention Nouvelle Appel D'offres WSP C1.pdf](#)
- 

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-20

Eddy DUTELLY  
Agent d'approvisionnement, niv 2  
**Tél :** 514 872-5253

Denis LECLERC  
c/s acquisition  
**Tél :** 514-872-5241  
**Division :** Service de l'approvisionnement ,  
Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
FNX-INNOV Inc.	1 631 150,33 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Stantec Experts-Conseils Itée	1 644 464,43 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Services EXP Inc.	1 691 788,14 \$	<input type="checkbox"/>	
CIMA+S.E.N.C.	1 803 095,44 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-Lavalin Inc.	1 995 425,62 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 2 à la firme : FNX-INNOV Inc. ayant obtenu le plus haut pointage. Des SIX (6) autres firmes détentrices du cahier des charges, une (1) trouvait restrictive dû à la capacité, 1 a participé comme étant sous-traitant et 4 n'ont pas répondu.

Préparé par :

Le  -  -



20-17732 - Services professionnels pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et programmes de la direction de la mobilité

	Présentation de l'offre de services	Compréhension du mandat et de la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité	Contrat 2
FIRME	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date	
CIMA+S.E.N.C.	3,00	6,00	11,33	14,00	25,00	16,67	76,0	1 803 095,440 \$	0,699	4	Heure	mercredi 18-03-2020 10 h 00
FNX-INNOV Inc.	3,83	7,33	12,33	14,67	24,00	16,33	78,5	1 631 150,330 \$	0,788	1	Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie EST 4e
Les Services EXP Inc.	3,67	6,67	10,83	14,67	23,67	16,33	75,8	1 691 788,140 \$	0,744	3		
SNC-Lavalin Inc.	4,00	7,67	11,83	15,00	23,00	15,00	76,5	1 995 425,620 \$	0,634	5		
Stantec Experts-Conseils Itée	3,83	6,67	11,33	14,67	24,33	16,67	77,5	1 644 464,4300 \$	0,775	2		
WSP Canada Inc.	4,00	6,67	13,00	14,33	24,33	17,00	79,3		-	N,C,		
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Eddy DUTELLY</b>											

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Stantec Experts-Conseils Itée	1 095 585,28 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
Les Services EXP Inc.	1 126 663,02 \$	<input type="checkbox"/>	
CIMA+S.E.N.C.	1 201 028,85 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-Lavalin Inc.	1 329 030,52 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 3 à la firme : Stantec Experts-Conseils Itée ayant obtenu le plus haut pointage. Des SIX (6) autres firmes détentrices du cahier des charges, une (1) trouvait restrictive dû à la capacité, 1 a participé comme étant sous-traitant et 4 n'ont pas répondu.

Préparé par :

Le  -  -



20-17732 - Services professionnels pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et programmes de la direction de la mobilité

	Présentation de l'offre de services	Compréhension du mandat et de la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité	Contrat 3
FIRME	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date	
CIMA+S.E.N.C.	3,00	6,00	11,33	14,00	25,00	16,67	76,0	1 201 028,850 \$	1,049	3	Heure	mercredi 18-03-2020 10 h 00
FNX-INNOV Inc.	3,83	7,33	12,33	14,67	24,00	16,33	78,5		-	N,C,	Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie EST 4e
Les Services EXP Inc.	3,67	6,67	10,83	14,67	23,67	16,33	75,8	1 126 663,020 \$	1,117	2		
SNC-Lavalin Inc.	4,00	7,67	11,83	15,00	23,00	15,00	76,5	1 329 030,520 \$	0,952	4		
Stantec Experts-Conseils Itée	3,83	6,67	11,33	14,67	24,33	16,67	77,5	1 095 585,2800 \$	1,164	1		
WSP Canada Inc.	4,00	6,67	13,00	14,33	24,33	17,00	79,3		-	N,C,		
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Eddy DUTELLY</b>											

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
WSP Canada Inc.	2 618 222,20 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
FNX-INNOV Inc.	2 728 701,68 \$	<input type="checkbox"/>	
Stantec Experts-Conseils Itée	2 751 880,64 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Services EXP Inc.	2 830 937,45 \$	<input type="checkbox"/>	
CIMA+S.E.N.C.	2 903 578,65 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-Lavalin Inc.	3 338 011,69 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme : WSP Canada Inc. ayant obtenu le plus haut pointage. Des SIX (6) autres firmes détentrices du cahier des charges, une (1) trouvait restrictive dû à la capacité, 1 a participé comme étant sous-traitant et 4 n'ont pas répondu.

Préparé par :

Le  -  -



20-17732 - Services professionnels pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et programmes de la direction de la mobilité

	Présentation de l'offre de services	Compréhension du mandat et de la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité	Contrat 1	
FIRME	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date		
CIMA+S.E.N.C.	3,00	6,00	11,33	14,00	25,00	16,67	76,0	2 903 578,650 \$	0,434	5	mercredi 18-03-2020		
FNX-INNOV Inc.	3,83	7,33	12,33	14,67	24,00	16,33	78,5	2 728 701,680 \$	0,471	2	10 h 00		
Les Services EXP Inc.	3,67	6,67	10,83	14,67	23,67	16,33	75,8	2 830 937,450 \$	0,444	4	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie EST 4e		
SNC-Lavalin Inc.	4,00	7,67	11,83	15,00	23,00	15,00	76,5	3 338 011,690 \$	0,379	6			
Stantec Experts-Conseils Itée	3,83	6,67	11,33	14,67	24,33	16,67	77,5	2 751 880,6400 \$	0,463	3			
WSP Canada Inc.	4,00	6,67	13,00	14,33	24,33	17,00	79,3	2 618 222,200 \$	0,494	1			
0							-		-				
0							-		-				
0							-		-				
0							-		-				
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Eddy DUTELLY</b>												

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Plaintes

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

## Liste des commandes



**Numéro** : 20-17732

**Numéro de référence** : 1337167

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Services professionnels pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et programmes de la direction de la mobilité

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>	
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	<a href="#">Monsieur Mohamed El Salahi</a> Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	<b>Commande : (1686520)</b> 2020-01-22 10 h 12	3246933 - 20-17732 Addenda no.1:Modifications-ajouts-questions/réponses 2020-02-04 8 h 40 - Courriel	
		<b>Transmission :</b> 2020-01-22 10 h 12	3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel	
			3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel	
			3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (devis) 2020-02-06 18 h 42 - Courriel	
			3249940 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau) 2020-02-06 18 h 42 - Téléchargement	
			3253972 - 20-17732 ADDENDA no.4 (devis) 2020-02-13 11 h 26 - Courriel	
			3253973 - 20-17732 ADDENDA no.4 (bordereau) 2020-02-13 11 h 26 - Téléchargement	

			3256305 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (devis) 2020-02-17 13 h 48 - Courriel
			3256306 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau) 2020-02-17 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Arup Canada Inc 1 Place Ville-Marie suite 3270 Montréal, QC, H3B 3Y2 NEQ : 1164114226	<a href="#">Madame Mireille Lepage</a> Téléphone : 1514 940- 9327 Télécopieur :	<b>Commande : (1687716)</b> 2020-01-24 9 h 05 <b>Transmission :</b> 2020-01-24 9 h 05	3246933 - 20-17732 Addenda no.1:Modifications-ajouts- questions/réponses 2020-02-04 8 h 40 - Courriel 3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (devis) 2020-02-06 18 h 42 - Courriel 3249940 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau) 2020-02-06 18 h 42 - Téléchargement 3253972 - 20-17732 ADDENDA no.4 (devis) 2020-02-13 11 h 26 - Courriel 3253973 - 20-17732 ADDENDA no.4 (bordereau) 2020-02-13 11 h 26 - Téléchargement 3256305 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (devis) 2020-02-17 13 h 48 - Courriel 3256306 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau) 2020-02-17 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<p>Arup Canada Inc 1 Place Ville-Marie suite 3270 Montréal, QC, H3B 3Y2 NEQ : 1164114226</p>	<p><a href="#">Madame Mireille Lepage</a> Téléphone : 1514 940-9327 Télécopieur :</p>	<p><b>Commande : (1702783)</b> 2020-02-20 9 h 15 <b>Transmission</b> : 2020-02-20 9 h 15</p>	<p>3246933 - 20-17732 Addenda no.1:Modifications-ajouts-questions/réponses 2020-02-20 9 h 15 - Téléchargement 3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis) 2020-02-20 9 h 15 - Téléchargement 3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-20 9 h 15 - Téléchargement 3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (devis) 2020-02-20 9 h 15 - Téléchargement 3249940 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau) 2020-02-20 9 h 15 - Téléchargement 3253972 - 20-17732 ADDENDA no.4 (devis) 2020-02-20 9 h 15 - Téléchargement 3253973 - 20-17732 ADDENDA no.4 (bordereau) 2020-02-20 9 h 15 - Téléchargement 3256305 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (devis) 2020-02-20 9 h 15 - Téléchargement 3256306 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau) 2020-02-20 9 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 <a href="http://www.cima.ca">http://www.cima.ca</a> NEQ : 3340563140</p>	<p><a href="#">Madame Hélène Chouinard</a> Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur</p>	<p><b>Commande : (1685701)</b> 2020-01-21 9 h 53 <b>Transmission</b> : 2020-01-21 9</p>	<p>3246933 - 20-17732 Addenda no.1:Modifications-ajouts-questions/réponses 2020-02-04 8 h 40 - Courriel 3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis)</p>

	: 450 682-1013	h 53	2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (devis) 2020-02-06 18 h 42 - Courriel 3249940 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau) 2020-02-06 18 h 42 - Téléchargement 3253972 - 20-17732 ADDENDA no.4 (devis) 2020-02-13 11 h 26 - Courriel 3253973 - 20-17732 ADDENDA no.4 (bordereau) 2020-02-13 11 h 26 - Téléchargement 3256305 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (devis) 2020-02-17 13 h 48 - Courriel 3256306 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau) 2020-02-17 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CPCS Transcom Ltée 417, rue St-Pierre 8e étage, Suite # 800 Montréal, QC, H2Y2M4 <a href="http://www.cpcs.ca/fr/">http://www.cpcs.ca/fr/</a> NEQ : 1166697814	<a href="#">Monsieur Renaud Gignac</a> Téléphone : 613 237-2500 Télécopieur :	<b>Commande : (1687239)</b> 2020-01-23 11 h 09 <b>Transmission :</b> 2020-01-23 11 h 09	3246933 - 20-17732 Addenda no.1:Modifications-ajouts-questions/réponses 2020-02-04 8 h 40 - Courriel 3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (devis) 2020-02-06 18 h 42 - Courriel 3249940 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau) 2020-02-06 18 h 42 -

			Téléchargement 3253972 - 20-17732 ADDENDA no.4 (devis) 2020-02-13 11 h 26 - Courriel 3253973 - 20-17732 ADDENDA no.4 (bordereau) 2020-02-13 11 h 26 - Téléchargement 3256305 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (devis) 2020-02-17 13 h 48 - Courriel 3256306 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau) 2020-02-17 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ESRI Canada inc 1425, boul. René- Lévesque Ouest Bureau 1110 Montréal, QC, H3G 1T7 <a href="http://www.esri.ca">http://www.esri.ca</a> NEQ : 1160463304	<u>Monsieur</u> <u>Guillaume</u> <u>Pelud</u> Téléphone : 514 875- 8568 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1686646)</b> 2020-01-22 12 h 17 <b>Transmission</b> : 2020-01-22 12 h 17	3246933 - 20-17732 Addenda no.1:Modifications-ajouts- questions/réponses 2020-02-04 8 h 40 - Courriel 3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (devis) 2020-02-06 18 h 42 - Courriel 3249940 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau) 2020-02-06 18 h 42 - Téléchargement 3253972 - 20-17732 ADDENDA no.4 (devis) 2020-02-13 11 h 26 - Courriel 3253973 - 20-17732 ADDENDA no.4 (bordereau) 2020-02-13 11 h 26 - Téléchargement 3256305 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (devis) 2020-02-17 13 h 48 - Courriel 3256306 - 20-17732

			ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau) 2020-02-17 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 <a href="http://www.fnx-innov.com">http://www.fnx-innov.com</a> NEQ : 1174002437	<a href="#">Madame Sophie Pelletier</a> Téléphone : 450 686- 6008 Télécopieur : 450 686- 9662	<b>Commande : (1694043)</b> 2020-02-05 11 h 45 <b>Transmission</b> : 2020-02-05 11 h 45	3246933 - 20-17732 Addenda no.1:Modifications-ajouts- questions/réponses 2020-02-05 11 h 45 - Téléchargement 3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (devis) 2020-02-06 18 h 42 - Courriel 3249940 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau) 2020-02-06 18 h 42 - Téléchargement 3253972 - 20-17732 ADDENDA no.4 (devis) 2020-02-13 11 h 26 - Courriel 3253973 - 20-17732 ADDENDA no.4 (bordereau) 2020-02-13 11 h 26 - Téléchargement 3256305 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (devis) 2020-02-17 13 h 48 - Courriel 3256306 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau) 2020-02-17 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gestion Deloitte s.e.c. Bay Adelaide East 8 Adelaide Street West, Suite 200	<a href="#">Madame Mary Conway</a> Téléphone	<b>Commande : (1686438)</b> 2020-01-22 9 h 23	3246933 - 20-17732 Addenda no.1:Modifications-ajouts- questions/réponses 2020-02-04 8 h 40 - Courriel

Toronto, ON, M5H 0A9 <a href="http://www.deloitte.ca">http://www.deloitte.ca</a> NEQ : 3364165525	: 613 751-6696 Télécopieur :	<b>Transmission</b> : 2020-01-22 9 h 23	3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (devis) 2020-02-06 18 h 42 - Courriel 3249940 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau) 2020-02-06 18 h 42 - Téléchargement 3253972 - 20-17732 ADDENDA no.4 (devis) 2020-02-13 11 h 26 - Courriel 3253973 - 20-17732 ADDENDA no.4 (bordereau) 2020-02-13 11 h 26 - Téléchargement 3256305 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (devis) 2020-02-17 13 h 48 - Courriel 3256306 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau) 2020-02-17 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IGF Axiom Inc 4125 AUTOROUTE DES LAURENTIDES Laval, QC, H7L 5W5 <a href="http://www.igfaxiom.com">http://www.igfaxiom.com</a> NEQ : 1147455431	<b>Madame Stéphanie Boivin</b> Téléphone : 514 645-3443 Télécopieur :	<b>Commande : (1688863)</b> 2020-01-27 13 h 59 <b>Transmission</b> : 2020-01-27 13 h 59	3246933 - 20-17732 Addenda no.1:Modifications-ajouts-questions/réponses 2020-02-04 8 h 40 - Courriel 3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (devis) 2020-02-06 18 h 42 - Courriel 3249940 - 20-17732 Addenda

			no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau) 2020-02-06 18 h 42 - Téléchargement 3253972 - 20-17732 ADDENDA no.4 (devis) 2020-02-13 11 h 26 - Courriel 3253973 - 20-17732 ADDENDA no.4 (bordereau) 2020-02-13 11 h 26 - Téléchargement 3256305 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (devis) 2020-02-17 13 h 48 - Courriel 3256306 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau) 2020-02-17 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 <a href="http://www.lemay.com">http://www.lemay.com</a> NEQ : 1149007115	<b>Monsieur</b> <b>Jean</b> <b>Vachon.</b> Téléphone : 514 316- 7936 Télécopieur : 514 935- 8137	<b>Commande</b> <b>: (1689462)</b> 2020-01-28 12 h 52 <b>Transmission</b> <b>:</b> 2020-01-28 12 h 52	3246933 - 20-17732 Addenda no.1:Modifications-ajouts- questions/réponses 2020-02-04 8 h 40 - Courriel 3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (devis) 2020-02-06 18 h 42 - Courriel 3249940 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau) 2020-02-06 18 h 42 - Téléchargement 3253972 - 20-17732 ADDENDA no.4 (devis) 2020-02-13 11 h 26 - Courriel 3253973 - 20-17732 ADDENDA no.4 (bordereau) 2020-02-13 11 h 26 - Téléchargement 3256305 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A

			REV2 (devis) 2020-02-17 13 h 48 - Courriel 3256306 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau) 2020-02-17 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	<a href="#">Madame Ginette Laplante.</a> Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	<b>Commande : (1688915)</b> 2020-01-27 14 h 37 <b>Transmission :</b> 2020-01-27 14 h 37	3246933 - 20-17732 Addenda no.1:Modifications-ajouts- questions/réponses 2020-02-04 8 h 40 - Courriel 3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (devis) 2020-02-06 18 h 42 - Courriel 3249940 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau) 2020-02-06 18 h 42 - Téléchargement 3253972 - 20-17732 ADDENDA no.4 (devis) 2020-02-13 11 h 26 - Courriel 3253973 - 20-17732 ADDENDA no.4 (bordereau) 2020-02-13 11 h 26 - Téléchargement 3256305 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (devis) 2020-02-17 13 h 48 - Courriel 3256306 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau) 2020-02-17 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils	<a href="#">Madame</a>	<b>Commande</b>	3246933 - 20-17732 Addenda

<p>ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336</p>	<p><b>Claudine Talbot.</b> Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464</p>	<p><b>: (1685820)</b> 2020-01-21 10 h 58 <b>Transmission</b> : 2020-01-21 10 h 58</p>	<p>no.1:Modifications-ajouts-questions/réponses 2020-02-04 8 h 40 - Courriel 3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (devis) 2020-02-06 18 h 42 - Courriel 3249940 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau) 2020-02-06 18 h 42 - Téléchargement 3253972 - 20-17732 ADDENDA no.4 (devis) 2020-02-13 11 h 26 - Courriel 3253973 - 20-17732 ADDENDA no.4 (bordereau) 2020-02-13 11 h 26 - Téléchargement 3256305 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (devis) 2020-02-17 13 h 48 - Courriel 3256306 - 20-17732 ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau) 2020-02-17 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 <a href="http://www.wspgroup.com">http://www.wspgroup.com</a> NEQ : 1148357057</p>	<p><b>Madame Martine Gagnon.</b> Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857</p>	<p><b>Commande : (1686315)</b> 2020-01-22 7 h 53 <b>Transmission</b> : 2020-01-22 7 h 53</p>	<p>3246933 - 20-17732 Addenda no.1:Modifications-ajouts-questions/réponses 2020-02-04 8 h 40 - Courriel 3249277 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (devis) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249278 - 20-17732 Addenda no.2: Q et R - Modifications - Report de date (plan) 2020-02-06 10 h 29 - Courriel 3249939 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD</p>

	(devis)
	2020-02-06 18 h 42 - Courriel
	3249940 - 20-17732 Addenda no.3 : Annexe A, format WORD (bordereau)
	2020-02-06 18 h 42 - Téléchargement
	3253972 - 20-17732
	ADDENDA no.4 (devis)
	2020-02-13 11 h 26 - Courriel
	3253973 - 20-17732
	ADDENDA no.4 (bordereau)
	2020-02-13 11 h 26 - Téléchargement
	3256305 - 20-17732
	ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (devis)
	2020-02-17 13 h 48 - Courriel
	3256306 - 20-17732
	ADDENDA no.5 Annexe A REV2 (bordereau)
	2020-02-17 13 h 48 - Téléchargement
	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
	Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

**La sélection d'un fournisseur est obligatoire.**

### Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

#### Besoin d'aide?

- [Aide en ligne](#) 
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)

#### Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors](#) 

#### À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info et publicité sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

#### Partenaires



[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte  
répréhensible](#)

Québec

[Registre des entreprises  
non admissibles](#)

[Autorité des marchés  
publics](#)

[Autorité des marchés  
financiers](#)



© 2003-2020 Tous droits réservés



**Dossier # : 1207952001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du Startup de Montréal

Il est recommandé :  
- d'autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du  
Startup de Montréal (CG18 0359).

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-04-30 16:06

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207952001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du Startup de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En juin 2018, la Ville a approuvé une convention avec la Fondation du Startup de Montréal pour une contribution financière de 1,35 M\$ sur 3 années (2018, 2019 et 2020) visant à appuyer son plan de croissance.

Le présent dossier vise à recommander la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du Startup de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0359 - 21 juin 2018 - Approuver le nouveau projet de convention entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal (CG18 0175), accordant un soutien financier de 1 350 000 \$, pour une durée de 3 ans, afin d'appuyer son plan de croissance.

CG18 0175 - 29 mars 2018 - Accorder une contribution financière, maximale, de 1 350 000 \$ à la Fondation du startup de Montréal, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020), afin d'appuyer son plan de croissance.

CG17 0307 - 24 août 2017 - Accorder un soutien financier de 131 500 \$ à la Fondation du startup de Montréal pour la réalisation de ses projets « Expérience Startup » et « Accroissement du contenu du Startupfest ».

CM15 0526 - 27 avril 2015 - Accorder un soutien financier annuel de 75 000 \$ à la Fondation du startup de Montréal pour l'organisation des éditions 2015, 2016 et 2017 du Festival international du startup de Montréal dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec.

CE14 0946 - 11 juin 2014 - Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la 4e édition du Festival international du startup de Montréal.

CE13 0935 - 19 juin 2013 - Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation d'une journée portes ouvertes le 13 juillet 2013.

## **DESCRIPTION**

La Ville de Montréal souhaite se prévaloir de l'article 8.1 de la convention financière lui permettant, à sa discrétion, de mettre fin à la convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées ou les frais engagés dans le cadre du projet en date de l'avis du responsable administratif.

Le 13 mars 2020, le Service de développement économique de la Ville de Montréal a informé la Fondation de son intention de recommander au conseil d'agglomération la résiliation de la convention financière (CG18 0359), et ce, conformément à l'article 8.1 de ladite convention.

Conformément à l'article 8.1, les dépenses encourues par l'organisme entre le 1er octobre 2019 et le 12 avril 2020 devront faire l'objet d'une reddition de comptes.

## **JUSTIFICATION**

En regard des résultats du projet de l'organisme à ce jour, celui-ci ne s'inscrit plus dans les priorités d'intervention de la Ville de Montréal.

La Fondation comprend la recommandation de résiliation de la convention.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon DÉCARY  
Commissaire au développement économique

**Tél :** 514 868-7674  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-29

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2020-04-29

## Service du développement économique

700, rue De La Gauchetière Ouest, 28<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 4L5

PAR COURRIEL

Le 13 mars 2020

Fondation du Startup de Montréal  
1361, rue Greene  
Bureau 2  
Westmount (Québec) H3Z 2A5

### **OBJET : Résiliation conformément à l'article 8.1 de la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Fondation du startup de Montréal**

Monsieur le président du conseil,  
Monsieur le directeur général par intérim,

Nous avons pris acte de votre communication du 10 mars dernier.

La présente vise à vous informer que nous recommanderons au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal de résilier la convention de contribution financière (CG18 0359) que la Ville de Montréal a conclu avec la fondation du startup de Montréal à partir du 23 avril conformément à l'article 8.1 de la convention de contribution financière.

Sachez que l'appui à l'écosystème des startups reste une priorité pour la Ville de Montréal tel que démontré par le soutien offert à divers projets au sein de cette industrie.

Nous vous souhaitons bon succès dans vos projets.

Cordialement,



Véronique Doucet  
Directrice



**Dossier # : 1200575003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda #1 pour l'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX) approuvée par la résolution CG18 0234.

Il est recommandé de :

- Approuver l'addenda #1 à l'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX) approuvée par la résolution CG18 0234.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-05 13:01

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1200575003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda #1 pour l'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX) approuvée par la résolution CG18 0234.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré qui est codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet inclut notamment l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations (afficheurs dynamiques, caméras, équipements de vente et de validation, etc.) et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs. La Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :

- Réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);
- Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné, en novembre 2015, une entente détaillée avec l'AMT (étape 1 de 2) prévoyant la création d'un bureau de projet conjoint et le lancement de l'ingénierie détaillée du projet intégré SRB Pie-IX. Suite à cette entente, la Ville de Montréal et l'AMT ont octroyé, en février 2016, un mandat d'ingénierie détaillée pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais (axe Pie-IX entre Boul Henri-Bourassa jusqu'à l'avenue Pierre De-Coubertin). Depuis le 1er juin 2017, l'AMT est dissoute et ses missions ont été confiées à l'ARTM et au Réseau de transport métropolitain (RTM). L'ARTM, laquelle demeurera propriétaire des actifs de transport collectif, remplace l'AMT

dans le cadre de la réalisation du projet intégré SRB Pie-IX.

En avril 2018, le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné l'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives (étape 2 de 2) du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal dans l'axe Pie-IX entre le boul Henri-Bourassa jusqu'à l'avenue Pierre De-Coubertin d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet.

Les instances gouvernementales et municipales ont annoncé le 13 décembre 2019, le prolongement du SRB Pie-IX jusqu'à la rue Notre-Dame et dans le cadre de l'entente détaillée, la Ville de Montréal est responsable du processus d'appel d'offres visant sa réalisation.

En intégrant le lot Notre-Dame qui constitue le dernier tronçon du projet sur le boulevard Pie-IX, le volet transport collectif du projet vise maintenant l'aménagement de treize (13) kilomètres de voies réservées (11 à Montréal et 2 à Laval) entre la rue Notre-Dame à Montréal, et le boulevard Saint-Martin, à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de vingt (20) stations (18 à Montréal et 2 à Laval). Le projet comprend également la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin, à Laval et la construction de stations intermodales aux intersections de la 56<sup>e</sup>, la rue Jean-Talon Est et l'avenue Pierre De-Coubertin.

Un addenda est donc nécessaire à l'entente détaillée afin d'intégrer le tronçon lot Notre-Dame au projet SRB Pie-IX.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM20 0165 - 24 février 2020** - Accepter une contribution d'un montant de 5 179 084 \$ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 \$ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX

**CE20 0012 - 8 janvier 2020** - Autoriser le lancement de l'appel d'offres public # 20-17802 d'un contrat de services professionnels pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame dans le cadre du projet intégré SRB-Pie-IX.

**CM19 1102 - 22 octobre 2019** - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de nonaccès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

**CM19 1103 - 22 octobre 2019** - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de nonaccès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX / Abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, prévue à la résolution CM18 0648;

**CM19 1104 - 22 octobre 2019** - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de nonaccès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans

l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

**CM19 1105 - 22 octobre 2019** - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de nonaccès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX de 10 lots : 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

**CM19 0765 - 18 juin 2019** - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude totale de nonaccès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et ce, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

**CG18 0502 – 20 septembre 2018** - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

**CM18 1142 – 17 septembre 2018** - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

**CM18 1141 – 17 septembre 2018** - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

**CM18 0860 – 18 juin 2018** - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000,00 \$ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX);

**CM18 0648 - 29 mai 2018** - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet SRB-Pie IX / Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (CM17 0586 et CM17 0778) / Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 313 505 \$, taxes incluses;

**CG18 0234 - 26 avril 2018** - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du

boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;

**CM18 0486 - 23 avril 2018** - Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Aecom Consultants Inc. le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 \$, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 \$, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 \$ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 \$, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 \$, taxes incluses / Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 \$, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 \$ - Considérant ce qui précède la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 \$ à 3 892 205,02 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 \$ à 12 198 070,90 \$;

**CM17 0778 - 12 juin 2017** - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 \$, taxes incluses, pour ces acquisitions;

**CM17 0586 - 15 mai 2017** - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 \$, taxes incluses pour ces acquisitions;

**CM16 1443 - 20 décembre 2016** - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 \$, taxes incluses;

**CM16 0758 - 22 juin 2016** - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 11 448 685 \$, taxes incluses;

**CE16 1066 - 15 juin 2016** - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 \$, taxes incluses;

**CE16 1067 - 15 juin 2016** - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 \$, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25 \$ ; réserve pour imprévus 32 997,82 \$);

**CM16 0373 - 22 mars 2016** - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX);

**CM16 0238 - 24 février 2016** - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 \$) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat. / Approuver un projet de convention à cet effet;

**CG15 0703 - 26 novembre 2015** - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 \$, taxes non applicables.

## **DESCRIPTION**

Ce dossier est requis pour inclure le tronçon du lot Notre-Dame au projet SRB Pie-IX dans l'entente détaillée (étape 2 de 2), qui a déjà fait l'objet d'une approbation par les différentes instances (CG18 0234). Cette entente établit la répartition des responsabilités, de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX sur le tronçon montréalais. En résumé, l'entente détaillée a pour objectif d'établir les modalités relatives à la réalisation des travaux du projet compris dans le cadre du projet SRB Pie-IX. Voici les points saillants de l'entente:

- maintenir et structurer le Bureau de projet à l'égard de sa composition, de son budget, du partage des coûts entre l'ARTM et la Ville de Montréal, ainsi que de sa démobilisation;
- réaliser les travaux en commun de l'ARTM et de la Ville; permettant de réaliser des appels d'offres en commun pour l'exécution de tels travaux;
- réaliser les éléments d'intégration au projet de prolongement de la ligne bleue du métro, dans le cadre des travaux du projet intégré SRB Pie-IX;
- gérer les contrats de services relatifs aux travaux en commun;
- gérer le déplacement des RTU auprès des compagnies responsables;
- coordonner les services de gestion de la circulation effectués par le Service de Police de la Ville de Montréal;
- coordonner les mesures d'atténuation mises en place par la Société de transport de Montréal afin de maintenir le service autobus durant les travaux;
- élaborer un plan détaillé de mise en service;
- effectuer la mise en exploitation du Projet;
- effectuer les acquisitions de terrains et de servitudes en lien avec l'élimination des stationnements en peigne;
- réaliser toute autre activité nécessaire, notamment la conclusion d'ententes d'entretien et d'exploitation;
- procéder à la clôture administrative du Projet.

L'addenda pour cette entente a été validé également par les affaires juridiques de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

## **JUSTIFICATION**

Suite à la décision en décembre dernier des instances gouvernementales et municipales de poursuivre le projet SRB Pie-IX jusqu'à la rue Notre-Dame ainsi qu'un budget inhérent pour sa réalisation, un addenda est requis à l'entente détaillée afin d'y ajouter le tronçon lot Notre-Dame.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel est nécessaire pour les coûts devant être assumés par la Ville afin de réaliser les travaux prévus débutés en 2021 jusqu'en 2023, ayant pour but le prolongement du projet SRB Pie-IX jusqu'à la rue Notre-Dame, incluant trois nouvelles stations et l'aménagement en rive de la station Pierre-De Coubertin (Voir nouveau tracé à l'annexe A). Un dossier décisionnel est donc planifié en début de l'année 2021 pour l'approbation des dépenses associées à la réalisation du tronçon Notre-Dame, conditionnellement à l'obtention de budgets d'immobilisation additionnels.

La répartition des coûts assumés par la Ville et par l'ARTM demeure cependant inchangée dans l'entente avec l'intégration du tronçon Notre-Dame. Selon cette entente avec l'ARTM, la Ville assume 30 % des coûts pour les effectifs du bureau de projet. La réalisation du tronçon Notre-Dame requière une augmentation des ressources et de coûts pour le bureau de projet et cette dépense éventuelle devra également faire l'objet d'une approbation en début d'année 2021. (Voir montant prévisionnel en annexe C).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet SRB Pie-IX s'inscrit dans une vision de développement des modes de transport collectif et aura un impact positif sur la mobilité de passagers, de 40 000 personnes/jour à 70 000 personnes/jour. De plus, les interventions vont permettre la bonification de l'aménagement urbain par le biais de la reconstruction des trottoirs, l'ajout de plusieurs arbres et de mobilier urbain.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'addenda de l'entente détaillée est requis et s'insère dans les prochaines activités dans l'échéancier du projet intégré SRB Pie-IX.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'addenda intégrant le tronçon Notre-Dame au projet dans l'entente détaillée étape 2 pourrait faire l'objet d'une opération de communication, le cas échéant.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

2020

Printemps Approbation de l'addenda à l'entente détaillée;

Octroi contrat services professionnels plans et devis pour le lot Notre-Dame;

Début de contrat.

2021

Printemps Octroi contrat de réalisation lot Notre-Dame.

Été Début travaux du lot Notre-Dame

2023

Automne Fin de contrat et mise en service complète

2024 Automne Fermeture des contrats et du projet SRB.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Reak Sa SEN, Service des finances

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Denys CYR  
Cadre sur mandat, projet SRB Pie-IX

**Tél :** 514-350-0800 # 81687  
**Télécop. :**

Tatiane Pallu, ing, Chef de section

---

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-01

Isabelle LEBRUN  
Chef de division - Grands projets partenaires

**Tél :** 514 872-4685  
**Télécop. :**

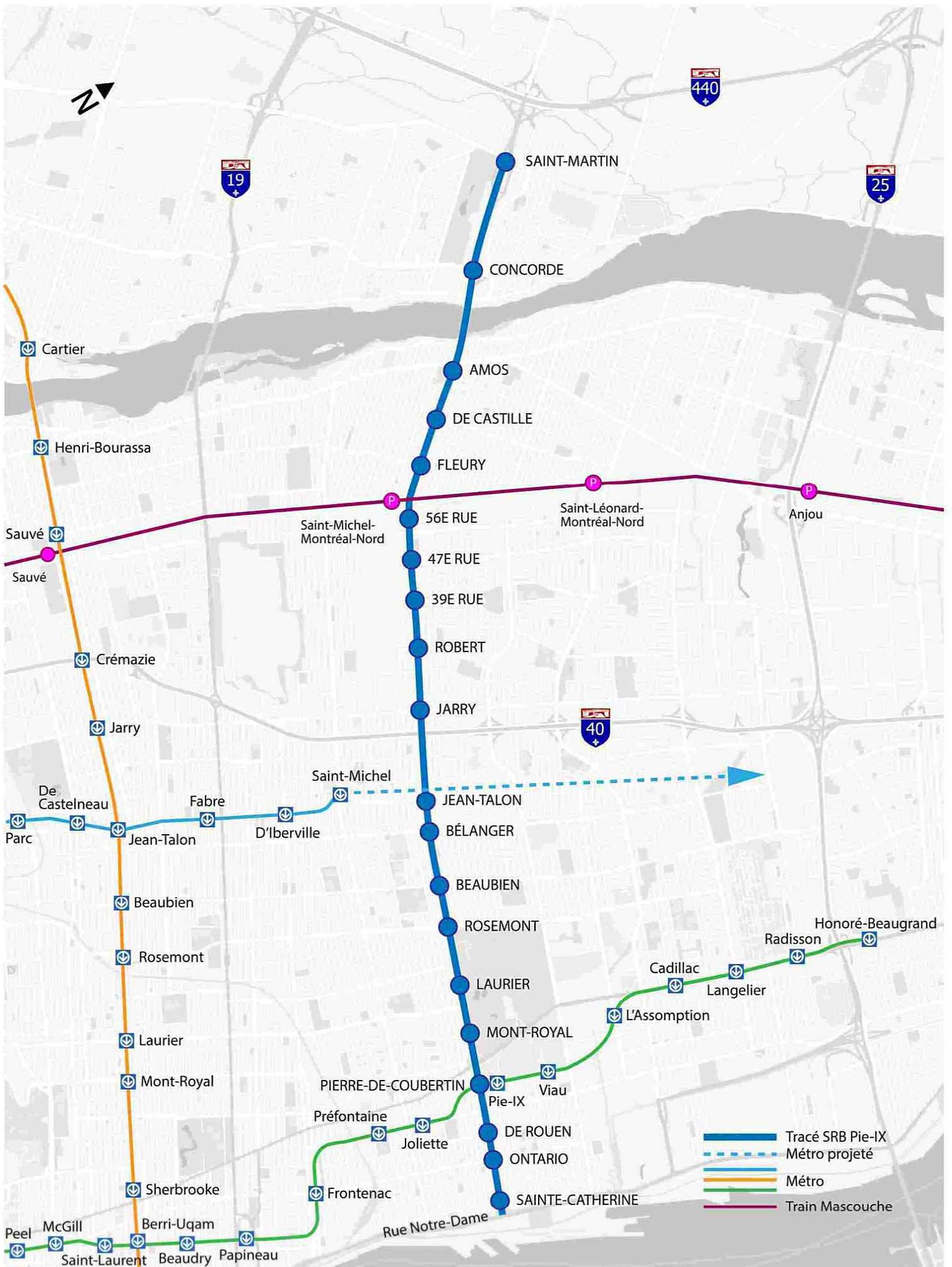
---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-9485  
**Approuvé le :** 2020-05-05

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2020-05-05



- Tracé SRB Pie-IX
- - - Métro projeté
- Métro
- L'Assomption
- Train Mascouche



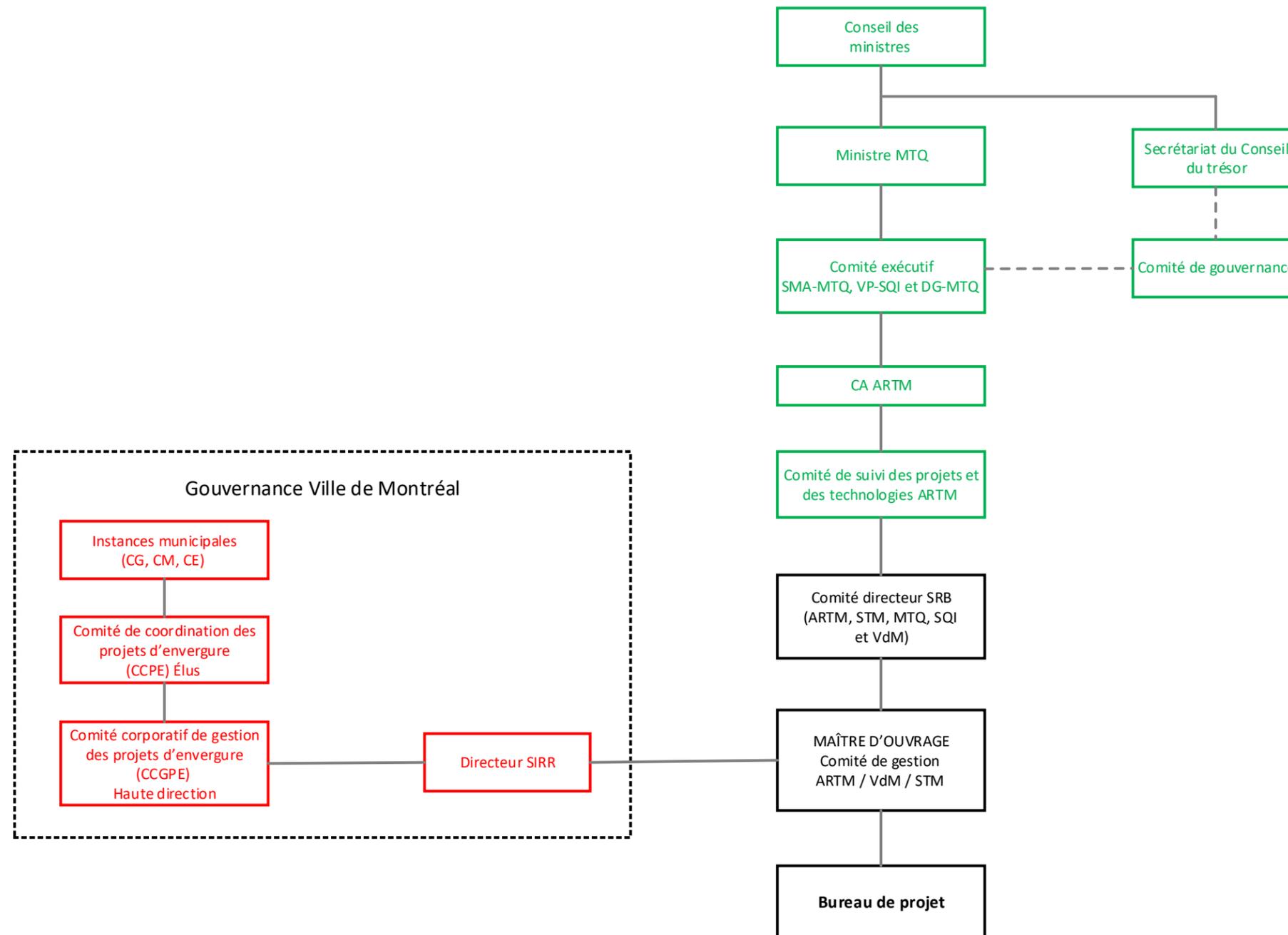
# STRUCTURE ET GOUVERNANCE DU PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX – ÉTAPE 2

14 avril 2020

## STRUCTURE ET GOUVERNANCE DU BUREAU DE PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX – ÉTAPE 2

Le présent document détaille la structure de gouvernance, la composition et l'organisation du bureau de projet intégré pour l'étape 2 du projet, soit la réalisation des travaux, incluant le processus d'approvisionnement, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet. Le présent document a été préparé dans un souci de simplification et d'efficacité des structures décisionnelles et de concertation.

## Structure de gouvernance et composition du Bureau de projet intégré SRB Pie-IX Volets stratégique et décisionnel



Gouvernance

Directeur principal

Adjointes administratives (2)

PCO

PCO

Conseiller financier

Agent de bureau

Analyste Financier (2)

Responsable relations partenaires

Responsable communications

Responsable acquisition de terrains

Responsable mise en exploitation

Soutien technique relations partenaires

Chargé des communications

Soutien technique communications

Soutien technique acquisition de terrains

Directeur construction

Directeur construction

Chargé du Lot Sud

Administrateur de contrats

Responsable maîtrise d'oeuvre

Agents de prévention (2)

Chargé du Lot Nord

Chargé du Lot Jean-Talon

Responsables techniques (3)

Responsable gestion des impacts

Chargé du Lot Centre

Chargé du Lot Laval

Soutien technique STI

Responsable STI

Coordonnateur maintien circulation

Agents de liaison (2)

Chargé du Lot Notre-Dame

Équipe feux de circulation

- Services de soutien STM**
- Finances
  - Planification et innovation
  - Affaires juridiques
  - TI / STI
  - Approvisionnement

- Services de soutien Ville de Montréal**
- Transport: DERA /SARA / GAV
  - Environnement
  - Archéologie
  - Laboratoire
  - Service de l'eau (DEP et DGSRE)
  - Approvisionnement
  - Acquisition de terrains
  - Affaires juridiques
  - Communications
  - Finances
  - Arrondissements
  - SPVM

- Partenaires RTU**
- CSEM
  - Hydro-Québec
  - Énergir
  - Bell
  - Telcos
- Transport**
- STL
  - EXO

- Comité de gérance
- Comité pilotage
- Comité maîtrise d'oeuvre
- Comité technique
- Comité communications
- Comité d'affaires
- Comité bon voisinage
- Comité mise en service
- Comité exploitation
- Comité enjeux opérationnels
- Comité gestion des impacts

**Légende**

- Ressource VDM
- Ressource STM
- Ressources autres
- ▭ Ressources soutien

## COMITÉ EXÉCUTIF DES GRANDS PROJETS

### Composition

Le *comité exécutif des grands projets* est composé des membres suivants :

- Présidence : sous-ministre adjoint, Sous-ministériat aux grands projets;
- Directeur général, Direction générale des grands projets routiers;
- Directeur général, Direction générale du projet Turcot;
- Directeur général, Direction générale des grands projets de transport collectif et des partenariats;
- Directeur général, Direction générale des contrats du Sous-ministériat à la gestion contractuelle et à la surveillance des marchés;
- Directeur, Direction des affaires juridiques;
- Directeur, Direction de la gouvernance des grands projets;
- Directeur général, de la DGT visée par un projet ou des directions générales du SMARMM, pour les projets les concernant;
- Vice-président Gouvernance des projets, SQI, pour les projets où celle-ci est associée (dont le projet de voies réservées Pie-IX);
- Au besoin, des membres externes pourraient être invités (Représentant de l'ARTM dans le cadre du projet SRB Pie-IX).

### Responsabilités

Le *comité exécutif des grands projets* exerce un double rôle, puisqu'il gère à un niveau décisionnel chacun des grands projets routiers et en transport collectif et assure une gestion de portefeuille des projets majeurs.

Le *comité exécutif des grands projets* assume des responsabilités en regard de la gestion de chacun des grands projets et effectue une gestion de portefeuille des projets majeurs. La gestion de projet doit permettre au Comité exécutif d'exercer un suivi rigoureux et de prendre des décisions éclairées et en temps opportun sur chacun des projets, alors que la gestion de portefeuille doit permettre d'avoir un portrait d'ensemble de la progression des projets sous la responsabilité du Sous-ministériat des grands projets (SMGP), identifier les enjeux de portefeuille, faire les arbitrages ou des recommandations aux autorités ministérielles sur les priorités.

De façon plus spécifique, le *comité exécutif des grands projets* a comme mandat de :

- Assurer un suivi périodique des projets pour en connaître la progression et les mesures de gestion des risques approuvées par le *comité directeur*, pour apprécier les risques d'écart par rapport aux paramètres autorisés, pour donner des orientations au *comité directeur* et pour faire des recommandations aux autorités ministérielles, au besoin;
- Faire des recommandations aux autorités ministérielles sur les priorités relatives aux grands projets;
- Veiller à l'application uniforme de la Directive, prendre des mesures pour régler les problèmes ou les incohérences qui existent entre les grands projets et veiller à l'amélioration des pratiques de gestion de projets par les leçons apprises;
- Approuver la charte, l'énoncé et le plan de gestion d'un projet, ainsi qu'attribuer les ressources nécessaires à sa réalisation (ressources gouvernementales);
- Identifier les enjeux, fixer des orientations stratégiques et des balises en regard des solutions et des modes d'approvisionnement à évaluer pour répondre au besoin identifié et obtenir les retombées recherchées, ainsi qu'en regard des paramètres du projet (portée, coût, stratégie de financement, échéancier ou tout autre élément stratégique jugé pertinent);

- Se prononcer notamment sur le contenu des DO et des DA à mi-chemin de leur réalisation (DO partiel et DA partiel) afin de s'assurer que le travail entrepris répond aux orientations fixées et est conforme aux meilleures pratiques en matière de planification de grands projets. Examiner tout document qui doit être soumis à l'attention du Ministre, du Conseil des ministres ou du SCT ou qui doit être attesté par la SQI;
- Recommander au Ministre les documents, rapports, mémoires, notes qui doivent être portés à l'attention du Conseil des ministres (FAP, DO, DA, demande de modification significative du projet, demande d'application d'une mesure différente de celles prévues à la Directive ou tout autre document exigé par le Conseil des ministres);
- Recommander au Ministre et à la SQI (lorsque requis), à des fins d'approbation, les documents qu'il doit attester (rapports sommaires de l'état d'avancement, rapport de clôture ou tout autre document exigé par le SCT), ainsi que le document confirmant la date de réception formelle de l'infrastructure publique;
- Informer le Ministre, le SCT, le Comité de gouvernance des projets stratégiques du SCT et le gouvernement fédéral, si applicable, de l'état d'avancement des grands projets et de tout enjeu jugé pertinent concernant un ou plusieurs projets;
- Appuyer le comité directeur des différents projets dans son mandat;
- Faire les arbitrages sur les éléments non résolus par le comité directeur d'un projet;
- Documenter et faire le suivi des réunions, demandes et décisions du comité.

### **Fonctionnement**

Le *comité exécutif des grands projets* est présidé par le sous-ministre adjoint aux grands projets.

Le mode de fonctionnement du *comité exécutif des grands projets* est établi de manière à satisfaire aux exigences propres aux deux rôles exercés par celui-ci (gestion des grands projets et gestion de portefeuille des projets majeurs).

Les réunions se tiendront au minimum une fois par mois, soit à une fréquence permettant au *comité exécutif des grands projets* de suivre sur une base mensuelle l'avancement des projets.

De plus, le *comité exécutif des grands projets* pourra tenir des réunions supplémentaires au besoin, notamment pour l'examen des rapports sommaires de l'état d'avancement des projets ou pour traiter de façon plus spécifique des enjeux de ceux-ci.

Le *comité exécutif des grands projets* fonctionne sous l'autorité du président, qui a compétence pour décider de tous les sujets discutés après avoir entendu les points de vue des membres.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTM)**

### **Responsabilités**

Le *conseil d'administration (ARTM)* a la responsabilité d'approuver toute modification significative à l'échéancier, à la portée ou aux coûts du projet.

## **COMITÉ DE SUIVI DES PROJETS ET DES TECHNOLOGIES (ARTM)**

### **Responsabilités**

Le *comité de suivi des projets et des technologies (ARTM)* effectue un suivi du déroulement du projet. Il formule, à l'intention du *conseil d'administration*, toute recommandation visant une modification significative à l'échéancier, à la portée ou aux coûts du projet.

## COMITÉ DIRECTEUR SRB

### Composition

Le *comité directeur SRB* est composé de 7 membres, dont notamment :

- Un représentant de l'ARTM (président);
- Le Directeur général des grands projets de transport collectif du MTMDET;
- Le Directeur principal du projet;
- Un représentant de la STM;
- Un représentant de la SQI;
- Un représentant de la Ville de Montréal;
- Un membre interne du MTMDET.

### Responsabilités

Le *comité directeur SRB* assume des fonctions tactiques et exerce un rôle central dans l'organisation, la planification et le suivi du projet en faisant les liens entre les activités opérationnelles, la gestion et la gouvernance du projet.

Le *comité directeur SRB* s'assure que le *comité de gérance* et le Bureau de projet intégré veillent à la réalisation des travaux dans le respect des orientations, objectifs et paramètres fixés (portée, budget et échéancier) et approuvés au DA. De plus, le *comité directeur SRB* s'assure d'une reddition de comptes répondant aux besoins des diverses instances. Il doit aussi s'assurer que l'infrastructure livrée sera d'une qualité qui répond aux normes de performance attendues.

Le *comité directeur SRB* a la responsabilité de s'assurer de la réalisation du projet autorisé par le Conseil des ministres, et doit répondre du respect de la portée du projet, du budget autorisé et du calendrier de réalisation du projet. Il doit s'assurer du financement et de l'attribution des ressources au projet.

Le *comité directeur SRB* établit et fait le suivi en termes de portée, de coûts de délais et d'autres éléments jugés pertinents.

De façon plus spécifique, le *comité directeur SRB* a comme mandat de :

- S'assurer que l'équipe du projet mise en place convient à l'ampleur et à la complexité du projet;
- Veiller à l'utilisation des meilleures pratiques en gestion de projet et à l'application rigoureuse des normes et règles en vigueur en matière de gestion de projets et d'octroi de contrats;
- Veiller à ce que le projet se réalise selon la portée, le plan de gestion, le budget et l'échéancier établis au DA approuvé par le Conseil des ministres;
- Assurer un suivi serré et périodique du projet en regard de sa planification, de la gestion des risques et de la probabilité d'atteindre les objectifs fixés, tant en termes de résultats recherchés, de la qualité de l'infrastructure livrée que des paramètres de réalisation autorisés (portée, coût, stratégie de financement et échéancier);
- Approuver les modifications non significatives au projet, en ce sens qu'elles ne compromettent pas le respect des paramètres autorisés pour la réalisation du projet (portée, coût, stratégie de financement et échéancier);
- Appuyer le Directeur principal du projet et le *comité de gérance* dans leurs actions et faire les arbitrages sur les éléments non résolus par le *comité de gérance*;
- Présenter sur une base mensuelle au *comité exécutif des grands projets* l'état d'avancement du projet et une appréciation à jour des risques matérialisés et lui faire part de tout enjeu ou élément pouvant compromettre l'atteinte des objectifs fixés ou le respect des paramètres autorisés;

- Mettre à la disposition du *comité exécutif des grands projets* ou de toute autre instance décisionnelle ou consultative (COGE du ministère, Ministre, Conseil des ministres, SQI, SCT, comité ministériel de coordination des grands projets, etc.) une information concise, juste, pertinente et adaptée au besoin du destinataire sur l'état d'avancement du projet et ses enjeux;
- Valider la qualité des données, documents et rapports destinés au *comité exécutif des grands projets* ou à toute autre instance décisionnelle ou consultative;
- Approuver l'utilisation des différentes réserves (risques, contingences, etc.);
- Approuver les mesures d'atténuation des risques proposées par le *comité de gérance* ou lui faire des recommandations à cet effet dans le but de maximiser la probabilité de livrer une infrastructure de qualité dans le respect des paramètres autorisés et en informer le *comité exécutif des grands projets*;
- Formuler des recommandations au *comité exécutif des grands projets* sur les changements qui ont une incidence significative sur le coût, la stratégie de financement, le calendrier et la portée du projet;
- Faire des recommandations au *comité exécutif des grands projets* visant l'amélioration des pratiques de gestion de projet par les leçons apprises;
- Recommander au *comité exécutif des grands projets* les documents, rapports, mémoires et notes qui doivent être portés à l'attention du Conseil des ministres (demande de modification significative du projet, demande d'application d'une mesure différente de celles prévues à la Directive ou tout autre document exigé par le Conseil des ministres) ou qui doivent être attestés par le Ministre et la SQI (rapports sommaires de l'état d'avancement, rapport de clôture et document confirmant la date de réception formelle de l'infrastructure publique);
- Recommander au *comité exécutif des grands projets*, à des fins d'approbation, les autres documents, notes et fiches sur le projet qui doivent être déposés au COGE du Ministère ou au Ministre;
- Documenter et faire le suivi des réunions, demandes et décisions du comité;
- Assurer le cheminement du projet au sein de l'ARTM, de la STM et des autorités gouvernementales afin d'obtenir les autorisations requises, dont celles prévues à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique;
- Approuver les stratégies de consultation, de communication et d'approvisionnement.

## Fonctionnement

Le *comité directeur SRB* se réunit au moins une fois par mois. Le *comité directeur SRB* peut se réunir plus souvent, si nécessaire, notamment si le *comité de gérance* ou le Directeur principal du projet le demande.

À chaque réunion, le président présente l'état d'avancement du projet, la mise à jour du registre des risques, de l'utilisation de l'enveloppe de contingences, des enjeux, des résultats atteints en regard des paramètres fixés et des mesures d'atténuation des risques mises de l'avant ou de tout autre élément pour lequel des orientations ou des décisions du *comité directeur SRB* sont requises.

Le *comité directeur SRB* est sous la responsabilité du représentant de l'ARTM qui en assume la présidence. Suivant les recommandations de chacun des membres, la prise de décision se fait par consensus.

Les rencontres ont de manière quasi statutaire deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Rapport d'avancement du projet (objectifs, performance, suivi budgétaire, utilisation des enveloppes de risques et de contingences, échéancier, livrables, qualité, sécurité, etc.) et recommandations sur les enjeux;
- Rapport et suivi des décisions du *comité exécutif des grands projets*.

Le représentant de la Ville de Montréal assiste uniquement à la première partie de la rencontre. C'est l'occasion d'échanger ouvertement, non seulement quant à l'avancement et la performance du projet intégré, mais également au sujet de certains enjeux spécifiques à un volet du projet (voie réservée,

reconstruction ou requalification du boulevard Pie-IX) et de leurs conséquences sur les autres volets, le cas échéant.

Le *comité directeur SRB*, par l'intermédiaire du directeur général du MTMDET, rend des comptes au *comité exécutif des grands projets*. Au besoin, le directeur général du MTMDET invitera le président du *comité directeur SRB* à se joindre au *comité exécutif des grands projets*.

## COMITÉ DE COORDINATION DES PROJETS D'ENVERGURE (VILLE DE MONTRÉAL)

### Composition

Le *comité de coordination des projets d'envergure (CCPE)* est composé de membres du comité exécutif (CE) de la Ville de Montréal, désignés par le maire, et de représentants de la haute direction.

Lors des rencontres concernant le projet intégré SRB Pie-IX, les maires des quatre arrondissements concernés sont également invités.

### Responsabilités

Le *CCPE* a pour rôle de :

- assurer une concertation multidisciplinaire;
- recommander le passage des projets à la phase suivante, aux points de passage et aux étapes critiques intermédiaires;
- assurer le suivi mensuel d'avancement des projets (contenu, budgets et échéanciers);
- formuler des recommandations sur certains enjeux pouvant survenir durant les phases des projets;
- recommander le cheminement des projets au comité exécutif.

### Fonctionnement

Le *CCPE* se réunit aux deux semaines. Le projet intégré SRB Pie-IX est suivi à haut niveau (respect de la portée, du budget, de l'échéancier). Lorsque requis, notamment lors des points de passage, le projet peut être présenté de façon plus détaillée au *CCPE*.

## COMITÉ CORPORATIF DE GESTION DES PROJETS D'ENVERGURE (VILLE DE MONTRÉAL)

### Composition

Le *comité corporatif de gestion des projets d'envergure (CCGPE)* est formé de représentants administratifs de la haute direction de la Ville de Montréal.

Lors des rencontres concernant le projet intégré SRB Pie-IX, les directeurs des quatre arrondissements concernés sont également invités.

### Responsabilités

Le *CCGPE* a pour rôle de :

- assurer l'intégration et la coordination des expertises municipales multidisciplinaires;
- recommander le passage des projets à la phase suivante, aux points de passage et aux étapes critiques intermédiaires;
- suivre l'avancement des projets en s'assurant du respect du contenu, des budgets et des échéanciers;
- résoudre les problèmes et les enjeux pouvant survenir durant les phases des projets;
- recommander le cheminement des projets au *comité de coordination des projets d'envergure (CCPE)*.

## Fonctionnement

Le *CCGPE* se réunit aux deux semaines. Le projet intégré SRB Pie-IX est suivi à haut niveau (respect de la portée, du budget, de l'échéancier). Lorsque requis, notamment lors des points de passage, le projet peut être présenté de façon plus détaillée au *CCGPE*.

## COMITÉ DE GESTION

### Composition

Le *comité de gestion* est composé du Directeur principal du projet, ainsi que d'un représentant de l'ARTM, d'un représentant de la STM et d'un représentant de la Ville de Montréal. Ce comité est présidé par le Directeur principal du projet.

### Responsabilités

À titre de maître d'ouvrage, le *comité de gestion* a notamment les responsabilités suivantes :

- proposer la structure de gouvernance du projet;
- déléguer les activités opérationnelles de réalisation des travaux et contrôler leur mise en œuvre;
- assurer le respect des orientations stratégiques du projet établies par les instances de gouvernance des parties;
- valider les orientations et assurer le déroulement du projet conformément à la portée, à l'échéancier et au budget approuvés;
- au besoin, assurer la mise en œuvre des mesures nécessaires au respect de la portée, de l'échéancier et du budget;
- veiller à la collaboration de l'ensemble des parties prenantes;
- assurer le suivi des risques du projet et recommander l'utilisation de la réserve pour risques lorsque requis;
- veiller à l'atteinte des objectifs du projet;
- coordonner la mise en exploitation du corridor SRB au terme des travaux en commun;
- recommander l'approbation des avenants aux contrats;
- veiller à l'application des ententes conclues avec les partenaires et fournisseurs;
- recommander les termes d'ententes relatives au règlement des réclamations;

## Fonctionnement

Le *comité de gestion* se réunit selon les besoins.

## COMITÉ DE GÉRANCE

### Composition

Le *comité de gérance* est composé du Directeur principal du projet, ainsi que des coordonnateurs d'activités spécifiques, d'un représentant de l'ARTM, d'un représentant du MTMDET et d'un représentant de la SQI. Ce comité est présidé par le Directeur principal du projet.

### Responsabilités

Sous l'autorité du Directeur principal du projet, le *comité de gérance* est responsable de la coordination et de la validation des travaux requis à toutes les étapes du projet, dans le respect des orientations fournies et des paramètres autorisés. Il appuie le Directeur principal du projet dans la réalisation de son mandat.

De façon plus spécifique, le *comité de gérance* est responsable de :

- Valider la qualité des données, documents et rapports (fiches de gouvernances, rapport sommaire d'avancement, rapport de clôture, rapports d'études, etc.) destinés au *comité directeur SRB* ou à toute autre instance décisionnelle ou consultative;
- Soulever tout enjeu ou opportunité pouvant en découler;
- En informer le *comité directeur SRB* et lui présenter les recommandations appropriées;
- Recommander au *comité directeur SRB*, à des fins d'approbation, l'utilisation des différentes réserves (risques, contingences, etc.), le calendrier de réalisation et les modifications mineures au projet;
- Valider le plan de communication et faire des recommandations au *comité directeur SRB* et en faire le suivi;
- Valider le registre des risques et faire des recommandations au *comité directeur SRB* sur les mesures d'atténuation des risques, et en faire le suivi;
- Valider le plan d'approvisionnement et faire des recommandations au *comité directeur SRB* sur sa gestion et en faire le suivi;
- Prendre connaissance du suivi budgétaire et de l'utilisation des enveloppes de contingences et de risques actualisées et projetées et émettre les recommandations appropriées au *comité directeur SRB*;
- S'assurer que la reddition de comptes soit produite en temps opportun, qu'elle soit juste, pertinente, de qualité et adaptée aux besoins spécifiques de chaque instance à laquelle l'équipe de projet doit rendre des comptes;
- Proposer au *comité directeur SRB* des solutions pour corriger toute situation susceptible de compromettre le respect des paramètres autorisés pour le projet (portée, coût, stratégie de financement et échéancier);
- Autoriser la mise en application de certains outils de gestion, dont ceux visant les mesures d'atténuation des risques résiduels, le plan d'audit à appliquer durant la réalisation et les vérifications spécifiques sur la gestion du projet;
- S'assurer d'avoir une définition claire des indicateurs de performance pour chacun des objectifs du projet, ainsi qu'une description précise de la façon de les mesurer;
- S'assurer de la coordination des activités des professionnels, consultants, fournisseurs et entrepreneurs impliqués dans la planification et la réalisation du projet;
- Proposer au *comité directeur SRB* les outils de gestion et les indicateurs de performance afin de suivre l'évolution des variables stratégiques (coûts, échéancier, risques, portée) du projet;
- Proposer au *comité directeur SRB* des mesures et approches permettant d'améliorer la gestion de projet, dans un esprit de partage des leçons apprises;
- Documenter et faire le suivi des réunions, demandes et décisions du comité.

### **Fonctionnement**

Le Directeur principal du projet préside le *comité de gérance* et rend des comptes au *comité directeur SRB*.

Le *comité de gérance* se réunit au moins une fois par mois. Il peut se réunir plus souvent, si nécessaire.

La surveillance des activités du projet doit être assez fréquente pour permettre au Directeur principal du projet, au Bureau de projet intégré et aux autres membres de l'équipe de cerner les enjeux et d'identifier les moyens pour les régler en temps opportun ou d'en informer rapidement le *comité directeur SRB*.

### Composition

Le *comité pilotage* est composé du Directeur principal du projet et des directeurs construction. Ce comité est présidé par le Directeur principal du projet.

### Responsabilités

Le *comité pilotage* a pour rôle de :

- procéder à la réalisation des travaux en commun;
- coordonner la surveillance des travaux en commun ainsi que des mesures de maîtrise de la circulation;
- contrôler la qualité des matériaux et leur mise en place;
- effectuer la mise en service des équipements;
- effectuer le suivi de l'échéancier global du projet et proposer des solutions en cas de retard ou de glissement;
- effectuer le suivi et le contrôle des coûts du projet;
- effectuer le suivi des risques du projet et des mesures d'atténuation à mettre en œuvre;
- assurer la maîtrise d'œuvre du projet, incluant la mise en place et le suivi du programme de prévention-cadre du maître d'œuvre;
- effectuer la gestion administrative des contrats;
- mettre en œuvre et effectuer le suivi des activités liées au processus d'acquisition de terrains et de servitudes;
- supporter la mise en œuvre des principes d'exploitation du SRB;
- coordonner les processus d'approvisionnement en concertation avec les services de soutien des parties;
- recommander l'approbation des avenants;
- effectuer l'analyse des réclamations;
- assurer la cohérence entre les différentes composantes du projet;
- coordonner la mise en exploitation du corridor SRB au terme des travaux en commun;
- approuver les choix techniques;
- gérer les parties prenantes en concertations avec les services de soutien des parties;
- formaliser les réceptions provisoires et définitives;
- assurer l'application des ententes conclues avec les partenaires et fournisseurs;
- recommander les termes d'ententes relatives au règlement des réclamations;
- produire les rapports de suivi et de reddition de comptes aux différentes instances concernées;
- assurer la clôture du projet, incluant la fermeture administrative des dossiers et l'indentification des leçons apprises.

### Fonctionnement

Le *comité pilotage* se réunit sur une base bimensuelle ou selon les besoins.

## COMITÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE

### Composition

Sauf décision contraire de la CNESST, la Ville de Montréal sera désignée comme maître d'œuvre des travaux sur le tronçon montréalais. Le *comité maîtrise d'œuvre* est composé des directeurs construction, du responsable maîtrise d'œuvre, de représentants des intervenants concernés par la santé et la sécurité du SRB et du chantier, à savoir l'ARTM, la Ville de Montréal, la STM ainsi que les services d'urgence et les entreprises adjudicataires des contrats de réalisation des travaux. Plus précisément, ce comité est composé de représentants des organisations suivantes :

- ARTM
- Ville de Montréal
- STM
- Sûreté du Québec (SQ), au besoin
- Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), au besoin
- Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), au besoin
- Urgences santé, au besoin
- Entreprises adjudicataires des contrats de réalisation des travaux
- Tout autre partenaire impliqué dans les enjeux de sûreté et de sécurité

Ce comité est présidé par le responsable maîtrise d'œuvre.

### Responsabilités

Le *comité maîtrise d'œuvre* a pour responsabilité de faire la promotion de bonnes pratiques en matière de santé, de sécurité et de prévention des accidents, en plus de veiller au respect de l'ensemble des normes de sûreté, de sécurité et d'intervention applicables à la réalisation du projet ainsi qu'à l'opération d'un système de transport collectif. Plus précisément, ce comité verra à :

- s'assurer du respect du *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre* en matière de santé et sécurité sur le chantier;
- s'assurer du respect des lois, des règlements et des normes de sûreté et sécurité applicables au projet, notamment dans le contexte de l'implantation d'une voie réservée à haut niveau de service au centre d'un boulevard urbain densément peuplé;
- s'assurer que le projet respecte les plans de mesures d'urgence des services en place, ainsi que les requis opérationnels des services d'urgence, tels que les fréquences de radiocommunications, les procédures d'évacuation, les accès d'eau, etc.;
- le cas échéant, proposer des mesures d'amélioration des règles et programmes établis.

### Fonctionnement

Le *comité maîtrise d'œuvre* se réunit sur une base mensuelle ou selon les besoins.

## COMITÉ TECHNIQUE

### Composition

Le *comité technique* est composé des directeurs construction, des chargés de lot, de l'administrateur de contrats et des responsables techniques. Au besoin, des représentants de la Ville de Montréal et de la Ville de Laval pourront se joindre au comité. Ce comité est coprésidé par les directeurs construction.

## Responsabilités

Le *comité technique* a notamment pour responsabilités de :

- effectuer le suivi de la réalisation des travaux d'aménagement des stations, des infrastructures souterraines, de la chaussée, de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation, du marquage, etc.;
- effectuer le suivi des risques;
- effectuer le suivi des avenants;
- participer à l'analyse des réclamations;
- coordonner les travaux des différents lots et gérer les interfaces;
- échanger sur les enjeux techniques survenant en cours d'élaboration des travaux;
- échanger sur les enjeux spécifiques aux travaux de RTU et de tirage de câbles;
- convenir des mesures les plus appropriées afin de résoudre les difficultés rencontrées.

## Fonctionnement

Le *comité technique* se réunit sur une base mensuelle ou selon les besoins.

## COMITÉ COMMUNICATIONS

### Composition

Le *comité communications* est composé de responsables du volet communication des organisations suivantes :

- ARTM
- MTMDET
- SQI
- Ville de Montréal
- Arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
- Arrondissement Montréal-Nord
- Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie
- Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
- Ville de Laval
- STM
- STL
- RTM (Exo)

Ce comité est présidé par le responsable communications.

### Responsabilités

Le *comité communications* a notamment pour responsabilités de :

- diffuser l'information sur le projet et son état d'avancement;
- relayer la stratégie de communication approuvée par le *comité directeur SRB*, conformément au protocole de communication convenu entre les parties;
- s'assurer de la cohérence des stratégies de communication ou de relations publiques en lien avec le projet;
- s'assurer de l'uniformisation des messages, documents et sorties de presse des principaux partenaires impliqués dans le projet.

## Fonctionnement

Le *comité communications* se réunit sur une base mensuelle ou selon les besoins.

## COMITÉ D'AFFAIRES

### Composition

Le *comité d'affaires* est composé du Directeur principal du projet, du responsable communications ainsi que de commerçants, d'industries, d'institutions, d'associations et de conseillers en développement économique des arrondissements et de la ville-centre. Ce comité est présidé par le responsable communications.

### Responsabilités

Le *comité d'affaires* a notamment pour responsabilités de :

- informer les parties prenantes des changements à la configuration du chantier;
- informer les parties prenantes des travaux à réaliser;
- informer les parties prenantes des mesures d'atténuation à mettre en place pour limiter les impacts sur l'activité commerciale;
- échanger sur les préoccupations et, au besoin, identifier les mesures de mitigation;
- échanger sur les situations vécues et, le cas échéant, apporter les améliorations nécessaires en vue d'étapes à venir;
- partager la stratégie de communication en vue du maintien de l'activité commerciale;
- coordonner l'application des programmes municipaux visant à soutenir l'activité économique.

## Fonctionnement

Le *comité d'affaires* se réunit sur une base trimestrielle ou selon les besoins.

## COMITÉ BON VOISINAGE

### Composition

Le *comité bon voisinage* est composé du Directeur principal du projet, du responsable communications, du coordonnateur maintien de la circulation ainsi que de citoyens, de représentants de la STM, de représentants du SPVM et de représentants des arrondissements. Ce comité est ouvert au grand public et est présidé par le responsable communications.

### Responsabilités

Le *comité bon voisinage* a notamment pour responsabilités de :

- informer les parties prenantes des changements à la configuration du chantier;
- informer les parties prenantes des travaux à réaliser;
- informer les parties prenantes des mesures d'atténuation à mettre en place pour limiter les impacts générés par les travaux;
- effectuer une rétroaction sur les situations vécues et, le cas échéant, apporter les améliorations nécessaires en vue d'étapes à venir;
- échanger sur les préoccupations et, au besoin, identifier les mesures de mitigation.

## Fonctionnement

Le *comité bon voisinage* se réunit à tous les deux mois ou selon les besoins.

## COMITÉ MISE EN SERVICE

### Composition

Le *comité mise en service* est composé des directeurs construction, des chargés de lot, du responsable STI et des responsables des compagnies de transport collectif. Ce comité est présidé par le responsable STI.

### Responsabilités

Le *comité mise en service* a pour responsabilité de s'assurer de la fonctionnalité de tous les équipements intégrés au projet préalablement à la mise en exploitation du SRB. Plus précisément, le *comité mise en service* a notamment pour responsabilités de :

- définir, en collaboration avec les représentants des compagnies de transport collectif, la liste des équipements dont la fonctionnalité doit être validée;
- définir les procédures de tests en vue de la mise en service du projet;
- définir un plan d'intégration, de supervision, de vérification et de validation de l'ensemble des systèmes;
- organiser et participer aux marches à blanc et essais en vue de la mise en service;
- consigner toutes les démarches en lien avec les essais de mise en service;
- rassembler les manuels d'opération des équipements;
- s'assurer du bon fonctionnement des équipements avant l'expiration des délais de garantie.

## Fonctionnement

Le *comité mise en service* se réunit sur une base mensuelle ou selon les besoins.

## COMITÉ EXPLOITATION

### Composition

Le *comité exploitation* est composé du Directeur principal du projet, d'un représentant de l'ARTM, de la Ville de Montréal, de la STM, de la STL, du RTM (Exo) et du MTMDET. Ce comité est présidé par le responsable mise en exploitation.

### Responsabilités

Le *comité exploitation* a pour responsabilité de valider les besoins fonctionnels et les contraintes relatifs à l'exploitation du SRB en s'appuyant sur les normes du l'ARTM, de la Ville de Montréal, de la STM, de la STL, du RTM (Exo) et du MTMDET. Plus précisément, le *comité exploitation* a notamment pour responsabilités de :

- identifier les impacts du projet et des stations sur le réseau supérieur ainsi que les ramifications requises pour assurer la fluidité des déplacements routiers;
- identifier les effets réseaux du projet sur les services des AOT concernées;
- planifier les rabattements de service des AOT concernées vers les stations du SRB;
- contrôler l'application des principes d'exploitation et d'entretien convenus avec les partenaires relativement au prototype de la station Amos;

- veiller à l'application des ententes conclues relativement à l'exploitation et l'entretien du corridor Pie-IX, notamment en ce qui concerne les fonctionnalités du matériel roulant, les activités d'opération du projet et les exigences d'entretien des infrastructures du projet.

## Fonctionnement

Le *comité exploitation* se réunit sur une base mensuelle ou selon les besoins.

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES RESSOURCES DU BUREAU DE PROJET INTÉGRÉ

Les principales responsabilités des ressources humaines composant le bureau de projet intégré SRB Pie-IX sont décrites ci-après. La description des postes réfère à la structure de gouvernance présentée à la FIGURE 1 du présent document.

### Directeur principal du projet – contractuel

Le Directeur principal du projet voit à la bonne marche de l'ensemble du projet, en dirigeant une équipe estimée à une vingtaine de personnes. La santé et la sécurité au travail font parties intégrantes du projet. Il s'attend à ce que chaque personne travaillant sur le projet respecte toutes les consignes de sécurité. Il organise et dirige l'étape de réalisation des travaux, selon la portée, l'échéancier et le budget prévus. Il s'assure du respect des coûts, de l'échéancier, des normes techniques, administratives, de la qualité, de la sécurité, ainsi que des exigences de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* et du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* du gouvernement du Québec. Il voit également au respect des procédures et règles de fonctionnement de la Ville de Montréal et de l'ARTM. Relevant de l'ARTM et de la Ville de Montréal, cette personne a notamment pour responsabilités de :

- *Gestion santé et sécurité au travail*
  - s'assurer que les entrepreneurs et sous-traitants qui œuvrent sur le chantier s'engagent par écrit à respecter leur Programme de prévention spécifique et le *Programme de prévention cadre du maître d'œuvre*;
  - s'assurer de la coordination des travaux dans le but d'éliminer les situations dangereuses créées par l'interaction des divers entrepreneurs;
  - voir au respect et à l'intégration des procédures et règles de fonctionnement de la Ville de Montréal et de l'ARTM en matière de santé et sécurité;
  - s'assurer qu'un plan de mesures d'urgence intégré soit élaboré et communiqué avec tous les intervenants.
- *Gestion et gouvernance du bureau de projet*
  - gérer et optimiser, si requis, l'organisation du bureau de projet;
  - présider le *comité de gestion*, le *comité de gérance* et le *comité de pilotage*;
  - participer au *comité directeur SRB*;
  - définir et implanter un système de gestion de projet respectant les processus internes de l'ARTM et de la Ville de Montréal, ainsi que les meilleures pratiques, et permettant une reddition de comptes adéquate;
  - s'assurer du respect de la portée, de l'échéancier et des coûts du projet;
  - gérer et négocier les litiges;
  - mettre en place un système de suivi des risques et assurer la mise en place des mesures d'atténuation appropriées;

- gérer des indicateurs de performance et suivre leur évolution dans un esprit d'amélioration continue;
  - coordonner et approuver les rapports d'avancement pour soumission aux instances requises, tant du côté du gouvernement du Québec que de la Ville de Montréal;
  - agir comme expert-conseil dans la prise des décisions importantes, en fournissant les documents d'analyse, de contrôle et de planification quant aux opérations et à leur développement;
  - lorsque requis et sans si limiter, agir à titre de responsable du projet auprès des instances décisionnelles de l'ARTM et de la Ville de Montréal mais également pour des représentations publiques avec l'approbation des responsables communications concernés;
  - réaliser la clôture du projet incluant la fermeture administrative, l'identification des leçons apprises et la production du rapport de clôture.
- *Communications avec les parties prenantes*
    - organiser et assurer le suivi des relations harmonieuses avec les professionnels et les multiples partenaires internes et externes;
    - gérer les communications internes et externes associées au projet et faire les représentations et présentations selon les besoins.
- *Approbations gouvernementales et municipales*
    - coordonner et approuver les dossiers et documents requis pour l'obtention des autorisations gouvernementales et municipales requises;
    - coordonner et faire le suivi des activités nécessaires à l'obtention des permis de voirie, certificats d'autorisation environnementaux ou autres autorisations requises pour la réalisation du projet.
- *Acquisitions de terrains et servitudes*
    - coordonner le processus des acquisitions de terrains et servitudes requises pour le projet, selon les politiques en vigueur.
- *Activités durant l'étape de réalisation des travaux*
    - administrer tous les contrats et leurs avenants et en contrôler la qualité et les pièces justificatives selon les normes et règlements de la Ville de Montréal, de l'ARTM et de la STM;
    - administrer les demandes de paiement et conditions afférentes;
    - attester de la conformité des factures et avenants en apposant sa signature;
    - coordonner le déploiement des mesures d'atténuation des impacts sur la circulation, des mesures de maintien de la circulation ainsi que des mesures d'apaisement pour les riverains concernés;
    - suivre l'implantation et le respect des mesures de santé et de sécurité sur les chantiers de construction et mettre en place les protocoles de communication nécessaires;
    - veiller à ce que les activités des entrepreneurs, parties prenantes et entreprises de réseaux techniques urbains soient réalisées en conformité avec le budget, l'échéancier et la qualité prévus, et ce, dans le respect des normes de santé et sécurité;
    - analyser l'état d'avancement et de performance des travaux de construction;
    - évaluer les impacts de l'avancement des travaux de construction sur les autres activités du projet et sur l'engagement en termes de contenu, d'échéancier, de coût, de ressources, de qualité et de risques;
    - coordonner la réalisation des travaux du projet avec les travaux relatifs aux autres projets sur les territoires lavallois et montréalais;
    - négocier le règlement des litiges et réclamations.

### **Adjointe administrative – STM**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- assurer le soutien de secrétariat pour le personnel de l'équipe;
- organiser les réunions et assurer la coordination des invitations;
- organiser les rencontres avec les membres externes (gestion de l'agenda);
- rédiger les ordres du jour, comptes rendus, correspondances, etc.;
- préparer les formulaires, rapports ou chiffriers pour différents suivis;
- effectuer ou faire faire les reproductions de documents;
- vérifier et tenir à jour les inventaires nécessaires aux activités du projet;
- mettre à jour les différents registres de suivi;
- assurer la revue qualité des livrables (lettres, rapports, etc.);
- réceptionner et gérer les factures et autres demandes.

### **Technicien en gestion documentaire – STM**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- assurer le classement des documents du projet;
- mettre à jour les différents registres de suivi;
- réceptionner et gérer les factures et autres demandes.

### **Administrateur de contrats – STM**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- effectuer le suivi du plan d'approvisionnement pour le projet;
- participer à la définition des stratégies d'approvisionnement;
- préparer les échéanciers des processus d'appel d'offres et ce, pour chacun des contrats;
- participer à l'élaboration des documents d'appel d'offres;
- s'assurer que les appels d'offres respectent les règles d'attribution des contrats de l'ARTM et de la Ville de Montréal;
- agir à titre d'administrateur de contrats auprès des différents fournisseurs et mandataires;
- évaluer l'impact de tout changement, particulièrement sur les engagements monétaires et l'échéancier des contrats, en collaboration avec les planificateurs, contrôleurs de coûts et les chargés de projet;
- effectuer le suivi budgétaire des contrats, en collaboration avec les planificateurs, contrôleurs de coûts;
- veiller à ce que les livrables ou services soient rendus, et ce, en lien avec les attentes du bureau de projet intégré;
- agir à titre d'expert conseil dans la négociation des avenants et des réclamations, en faisant le lien entre les changements allégués et les dispositions contractuelles;
- coordonner la rédaction des avenants et la résolution des réclamations, incluant la négociation avec les parties impliquées, en collaboration avec les différents responsables;
- assurer la gestion des sous-traitants, notamment en effectuant le suivi des quittances;
- supporter l'équipe de projet dans la gestion des risques contractuels avec les fournisseurs.

### **Planificateur, contrôleur de coûts - STM**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- élaborer la structure de découpage du projet;

- assurer le suivi des risques, des coûts et de l'échéancier;
- coordonner la préparation de l'échéancier global du projet, en assurer le suivi et la mise à jour;
- développer et assurer la mise à jour des différents registres de suivi pour le projet (risques, coûts);
- produire et suivre les indicateurs de performance pour les coûts de l'ARTM;
- effectuer le suivi et le traitement des factures, des contrats et des avenants en collaboration avec l'administrateur de contrats;
- préparer les états de situation, les sommaires mensuels et les rapports périodiques d'avancement du projet;
- produire la demande d'autorisation finale (DAF) pour l'étape de réalisation des travaux;
- proposer et assurer le suivi du principe de partage des coûts ARTM / Ville de Montréal;
- participer de façon ad hoc aux différentes rencontres telles que : *comité directeur SRB, comité de gestion et comité pilotage.*

À noter que les suivis seront effectués conjointement avec le planificateur, contrôleur de coûts de la Ville de Montréal.

#### **Planificateur, contrôleur de coûts – Ville de Montréal**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- participer à l'élaboration de la structure de découpage du projet;
- assurer le suivi des risques, des coûts et de l'échéancier;
- produire et suivre les indicateurs de performance pour les coûts de la Ville de Montréal;
- effectuer le suivi et le traitement des factures, des contrats et des avenants en collaboration avec l'administrateur de contrats;
- assurer la production des documents administratifs requis par la Ville de Montréal;
- proposer et assurer le suivi du principe de partage des coûts ARTM / Ville de Montréal;
- participer de façon ad hoc aux différentes rencontres telles que : telles que : *comité directeur SRB, comité de gestion et comité pilotage.*

À noter que les suivis seront effectués conjointement avec le planificateur, contrôleur de coûts de l'ARTM.

#### **Directeur construction – STM / Ville de Montréal**

Ces personnes ont notamment pour responsabilités de :

- gérer les coûts, l'échéancier, les risques, la qualité, la sécurité et les mandats octroyés pour le SRB de concert avec l'administrateur de contrats et le Directeur principal du projet;
- gérer les contrats de construction pour chacun des lots de construction;
- gérer les mandats de surveillance des travaux et de contrôle de la qualité;
- suivre les mesures de santé, sécurité au travail (SST) sur les chantiers;
- participer à l'émission de recommandations de demandes de changement aux contrats;
- autoriser toutes dépenses contingentes aux contrats;
- valider les factures;
- recommander les réceptions provisoires et définitives;
- participer à la négociation de règlement des réclamations;
- rédiger les protocoles d'essai préalables à la mise en service;
- s'assurer du suivi de la mise en œuvre et du respect (par son équipe) des dispositions du *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre* et/ou du Programme de prévention spécifique de l'entrepreneur;

- s'assurer que la santé et la sécurité au travail demeurent un enjeu prioritaire;
- utiliser une approche proactive face à la santé et la sécurité au travail;
- promouvoir la communication afin de s'assurer que l'ensemble des travailleurs soient informés des objectifs en santé et sécurité au travail;
- assurer un suivi périodique du système de gestion des risques en santé et sécurité au travail;
- s'assurer que les exigences en santé et sécurité au travail sont incluses dans tous les contrats;
- approuver au besoin, les pénalités émises aux entrepreneurs;
- animer les rencontres de suivi des contrats de services professionnels;
- effectuer le suivi des contrats de services professionnels;
- si requis, participer aux rencontres des comités suivants : *comité directeur SRB, comité de gestion, comité pilotage, comité communications, comité exploitation, comité maîtrise d'œuvre*;
- présider les rencontres du comité suivant : *comité technique*.

### **Chargé de lot – STM / Ville de Montréal**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- gérer les coûts, l'échéancier, les risques, la qualité, la sécurité de concert avec le directeur construction;
- gérer le contrat de construction du lot sous sa responsabilité;
- gérer la portion du mandat de surveillance des travaux relatif au lot sous sa responsabilité;
- suivre les mesures de SST sur le chantier sous sa responsabilité;
- négocier les demandes de changement aux contrats et formuler ses recommandations;
- vérifier les factures de l'entrepreneur général et recommander leur approbation;
- vérifier les factures du surveillant et recommander leur approbation;
- animer les réunions de suivi des contrats sous sa responsabilité;
- valider le contenu des livrables fournis par les mandataires (rapports d'avancement, journal de chantier, etc.);
- coordonner les essais de mise en service;
- participer au processus de réceptions provisoires et définitives du lot sous sa responsabilité;
- participer à la résolution de problèmes rencontrés en chantier, en collaboration avec le responsable technique, le surveillant et l'entrepreneur;
- participer à la fermeture des contrats sous sa responsabilité;
- participer à la négociation de règlement des réclamations;
- promouvoir l'implication personnelle de tous les entrepreneurs, sous-traitants, surveillants, travailleurs et contremaîtres visant à assurer un chantier de construction sécuritaire;
- s'assurer que le contrôle de la circulation sur le chantier visé respecte les règles de l'art;
- s'assurer de la sécurité du public et des travailleurs, de concert avec les entrepreneurs et leurs sous-traitants, dans le cadre des lois et règlements en vigueur;
- s'assurer que les entrepreneurs qui œuvrent sur le chantier s'engagent à ce que tous leurs intervenants directs et indirects respectent les lois et règlements applicables;
- s'assurer que les entrepreneurs et les sous-traitants établissent et fournissent, dans chacun des cas et selon leur mandat propre, un Programme de prévention spécifique.
- s'assurer de l'application des lois et règlements en vigueur, des mesures prévues à l'intérieur du *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre*, des Programmes de prévention spécifiques des entrepreneurs, des avis de correction de la CNESST et de toutes les mesures appropriées à une saine gestion d'un chantier de construction;
- s'assurer de la mise en place des plans de mesures d'urgence et en assurer le suivi;

- enquêter, conjointement avec les entrepreneurs et les représentants des travailleurs, sur les accidents de travail selon les dispositions de l'article 62 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, et dans les autres cas où la santé et la sécurité des personnes et des équipements auraient pu être affectées;
- exiger un plan de redressement de l'entrepreneur lorsque la situation l'exige;
- coordonner les travaux superposés pour éliminer les situations dangereuses créées par l'interaction des entrepreneurs;
- faire le suivi de l'application des clauses pénales pour non-respect des règles de sécurité;
- présider les réunions de chantier;
- participer au *comité technique*.

### **Responsable technique – Ville de Montréal**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- s'assurer que les travaux sont réalisés dans le respect des normes de la Ville de Montréal;
- veiller à la qualité des travaux;
- assurer la coordination avec les concepteurs lorsque leur contribution est requise en cours des travaux;
- collaborer avec les directeurs construction relativement à la gestion des mandats de surveillance des travaux;
- agir à titre d'expert-conseil technique en support aux chargés de lot;
- participer à la négociation de demandes de changement aux contrats;
- participer aux essais de mise en service;
- participer au processus de réceptions provisoires et définitives;
- participer à la négociation de règlement des réclamations;
- si requis, participer aux rencontres de comité suivant : *comité technique*.

### **Responsable STI – contractuel**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- prendre connaissance et effectuer la mise à jour des exigences fonctionnelles relatives aux STI en corridor et en station;
- effectuer le suivi de l'intégration des STI dans les documents d'ingénierie détaillée;
- coordonner la rédaction des clauses techniques relatives aux appels d'offres STI;
- assurer la réalisation des travaux dans le respect des normes et des documents contractuels;
- assurer la coordination avec les concepteurs lorsque leur contribution est requise en cours de travaux;
- participer à la négociation des avenants aux contrats;
- participer à la négociation du règlement des réclamations;
- participer aux essais de mise en service;
- assurer la coordination et le suivi du mandat de surveillance TI / STI.

### **Équipe feux de circulation – contractuel**

Cette équipe a notamment pour responsabilités de :

- analyser et déterminer quel mode de mesure préférentielle pour autobus est le plus efficace pour chacune des intersections avec feux de circulation;
- déterminer la position optimale des détecteurs pour chacune des intersections avec feux de circulation;
- déterminer la norme de service pour les autobus;
- effectuer le comptage et l'optimisation des feux lors de la mise en service;

- effectuer le suivi et l'optimisation de la performance des autobus suivant la mise en service.

### **Responsable maîtrise d'œuvre – contractuel**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- promouvoir l'implication personnelle de tous et chacun du bureau de projet, entrepreneurs, sous-traitants, surveillants, travailleurs et contremaîtres visant à assurer un chantier de construction sécuritaire;
- faire le suivi avec diligence, avec les entrepreneurs, de toute dérogation aux tolérances 0 de la CNESST et prendre les mesures correctives appropriées;
- assurer le contrôle de la circulation sur le chantier visé;
- assurer la sécurité du public et des travailleurs de concert avec les entrepreneurs et leurs sous-traitants dans le cadre des lois et règlements en vigueur;
- appliquer tout nouveau règlement, norme ou directive adopté en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*;
- s'assurer que les entrepreneurs qui œuvrent sur le chantier s'engagent par écrit à respecter le *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre* et s'engagent à ce que tous leurs intervenants directs et indirects respectent les lois et règlements;
- s'assurer que les représentants des entreprises de services publics comme, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc., respectent les normes de sécurité du *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre*;
- s'assurer que les entrepreneurs et les sous-traitants établissent, dans chacun des cas et selon leur mandat propre, un Programme de prévention spécifique conforme aux exigences des lois et règlements en vigueur et décrivant les principales étapes de réalisation des travaux et les risques associés, les méthodes particulières de travail, ainsi que les moyens spécifiques de prévention des lésions professionnelles qui seront mis en œuvre selon l'évolution des travaux, pour assurer une prévention efficace et concrète en matière de santé et sécurité au travail. Ces Programmes de prévention spécifiques doivent être présentés au maître d'œuvre ou à son représentant pour des fins d'analyse et de vérification avant la mobilisation au chantier pour qu'ils soient compatibles avec le *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre*;
- contrôler, sur le chantier, l'application des lois et règlements en vigueur, des mesures prévues à l'intérieur du *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre*, des Programmes de prévention spécifiques des entrepreneurs, des avis de correction de la CNESST et de toutes les mesures appropriées à une saine gestion d'un chantier de construction;
- obtenir des données relatives aux divers entrepreneurs qui travailleront sur le chantier, en particulier le calendrier, le nombre de travailleurs, les équipements, etc.;
- recevoir et évaluer, en tenant compte des travaux spécifiques à effectuer, les méthodes particulières de travail des entrepreneurs;
- s'assurer que chaque entrepreneur a le nombre de secouristes requis par les lois et règlements et que ceux-ci soit clairement identifiés et formés;
- s'assurer de la mise sur pied et du bon fonctionnement d'un comité de chantier en visant une participation active de tous les participants;
- prendre les mesures appropriées et faire les correctifs nécessaires suite aux dérogations constatées par le maître d'œuvre et par l'inspecteur de la CNESST;
- s'assurer que le maître d'œuvre rencontre les entrepreneurs avant le début des travaux pour faire la présentation du *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre*;
- participer à l'organisation des plans de mesure d'urgence avec tous les intervenants impliqués afin d'avoir une vision globale de tous les chantiers et en assurer la coordination et le suivi;

- faire exécuter les travaux nécessaires pour la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs (aux frais de l'entrepreneur) dans le cas du non-respect des exigences de santé et de sécurité établies par le maître d'œuvre des lois, des règlements et des normes;
- ordonner l'arrêt des travaux lorsqu'il y a danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs ou du public;
- s'assurer de la mise à jour du *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre*;
- s'assurer que les Programmes de prévention spécifiques des entrepreneurs et des sous-traitants ont été déposés; les évaluer et les accepter avant le début des travaux, et s'assurer que les entrepreneurs se sont engagés, par écrit, à respecter le *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre*;
- recevoir pour des fins d'analyse, les plans, devis, méthodes et procédés de travail transmis à la CNESST (il s'agit des plans, méthodes et procédés de travail déjà prévus au règlement ou qui peuvent être exigés par l'inspecteur de la CNESST);
- enquêter, conjointement avec les entrepreneurs et les représentants des travailleurs, sur les accidents de travail selon les dispositions de l'article 62 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et dans les autres cas où la santé et la sécurité des personnes et des équipements auraient pu être affectées;
- exiger un plan de redressement de l'entrepreneur lorsque la gestion de la santé et la sécurité au travail sur le chantier a subi un manque de rigueur important;
- coordonner les travaux superposés pour éliminer les situations dangereuses créées par l'interaction des entrepreneurs;
- présider et faire animer par des personnes en autorité le comité de chantier;
- s'assurer que des sessions d'accueil soient organisées par le maître d'œuvre pour informer les travailleurs (avant leur premier quart de travail) des principales règles de base de santé et de sécurité du travail.
- coordonner le travail des agents de prévention;
- assurer la formation des partenaires en lien avec le *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre*;
- présider les rencontres du *comité maîtrise d'œuvre*.

#### **Coordonnateur maintien de la circulation – contractuel**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- assurer l'application des mesures de maintien de circulation prévues;
- valider les plans de maintien de circulation ainsi que les itinéraires de détour;
- valider le paiement des items en lien avec le maintien de la circulation;
- au besoin, suggérer des modifications aux mesures de maintien de la circulation;
- coordonner l'implantation des mesures de maintien de circulation proposées avec les différents partenaires, notamment les quatre arrondissements concernés, la STM, le service de police, le service d'incendie, les entrepreneurs, le Bureau d'intégration et de coordination (BIC), etc.;
- participer aux rencontres de coordination du COP de la Ville;
- faire le lien avec le responsable communications préalablement aux changements de configuration;
- assurer la mise en œuvre des mesures déjà définies sur les artères parallèles au boulevard Pie-IX;
- proposer et suivre les mesures d'atténuation des impacts des travaux;
- participer aux réunions de chantier;
- participer aux rencontres du *comité maîtrise d'œuvre*.

#### **Agent de prévention – contractuel**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- collaborer à la mise en application du *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre* et de ceux des entrepreneurs et sous-traitants;
- s'assurer que tous les entrepreneurs fournissent leur Programme de prévention spécifique conforme au *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre* et en font le suivi;
- procéder à des inspections quotidiennes sur le chantier et recommander les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de tous les travailleurs;
- rédiger un rapport quotidien d'inspection en indiquant au minimum les dérogations constatées au chantier et faire parvenir le rapport aux directeurs construction;
- consigner dans le rapport quotidien tout avertissement émis avec le nom des travailleurs et du contremaître de l'entreprise impliquée;
- exiger que des corrections soient apportées aux conditions dangereuses constatées lors de ces inspections;
- appliquer les consignes et toute mesure de sécurité propres au chantier et au *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre*;
- s'assurer que les mesures d'hygiène prévues au règlement de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* soient respectées;
- enquêter, conjointement avec l'entrepreneur et le représentant des travailleurs, sur toute lésion professionnelle, en faire rapport au coordonnateur santé et sécurité et faire les recommandations qu'il juge pertinentes;
- analyser les situations à risques pour les travailleurs;
- animer les réunions du comité de chantier;
- faire appliquer les décisions prises lors de la réunion du comité de chantier;
- organiser des sessions d'accueil pour les entrepreneurs et les travailleurs afin de leur présenter le *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre* et l'organisation de la santé et la sécurité sur le chantier visé;
- accompagner l'inspecteur de la CNESST lors de ses interventions sur le chantier;
- s'assurer qu'une personne désignée chez l'entrepreneur vérifie mensuellement (au minimum) le carnet de bord des grues et exiger le certificat d'inspection de tout équipement lourd à l'arrivée sur le chantier;
- consigner toutes les interventions ayant eu comme conséquence la modification de méthodes de travail, non-conformité ou arrêt des travaux;
- participer, au besoin, aux pauses-sécurité;
- compléter, après compilation des données, les rapports mensuels des statistiques de fréquence et de gravité des accidents;
- prendre action suite à des remarques ou des suggestions provenant de tout travailleur ou autre intervenant sur le chantier;
- transmettre des avis de non-conformité au surveillant du chantier, aux entrepreneurs ou à tout autre intervenant concerné;
- au besoin, participer aux rencontres du *comité maîtrise d'œuvre*.

### **Responsable communications - STM**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- mettre en œuvre la stratégie de communication et d'interaction avec les parties prenantes;
- gérer les relations publiques;
- gérer l'ensemble des communications de proximité en lien avec la réalisation des travaux;
- rédiger les communiqués, allocutions et autres contenus médiatiques;
- assurer le partage de l'information avec le service des communications des partenaires du projet;

- participer, au besoin, aux rencontres ad hoc organisées avec les associations de commerçants;
- participer, au besoin, aux rencontres ad hoc organisées avec les comités de citoyens;
- présider le *comité communications*;
- présider le *comité d'affaires*;
- présider le *comité de bon voisinage*.

Le responsable communication, sera appelé à coordonner ses interventions avec les différents partenaires impliqués dans le projet.

### **Chargé de communications - contractuel**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- participer à la rédaction des stratégies et des plans de communication pour le projet;
- saisir les enjeux liés au chantier et les communiquer par l'intermédiaire d'avis, courriels d'information et médias sociaux;
- participer au déploiement et à la mise en place des différents moyens de communication conçus pour approcher et informer les riverains;
- travailler en collaboration avec les agents de liaison, établissant des canaux de communication continus entre les riverains, les partenaires et les divers intervenants;
- gérer la boîte courriel du projet dédiée aux demandes et préoccupations des citoyens.

### **Agent de liaison – contractuel**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- collaborer avec les équipes de communication du bureau de projet, des arrondissements et de la ville centre en vue de la rédaction de communiqués, lettres et rapports;
- collaborer avec le commissaire au développement économique des arrondissements afin de répondre aux différentes demandes particulières des commerçants touchés par les travaux;
- rencontrer les citoyens en vue de connaître leurs préoccupations et participer activement au traitement des plaintes;
- participer aux rencontres ad hoc organisées avec les associations de commerçants;
- participer aux rencontres ad hoc organisées avec les comités de citoyens;
- informer les arrondissements de tout évènement pertinent en lien avec l'exécution des travaux;
- effectuer un suivi des requêtes et plaintes des citoyens et des commerçants.

### **Responsable mise en exploitation – STM**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- veiller à l'application des ententes d'entretien et d'exploitation;
- coordonner la rédaction des protocoles d'essais et de mise en exploitation;
- assister aux essais de mise en exploitation;
- participer au processus de réceptions provisoires et définitives;
- présider les rencontres du *comité exploitation*.

### **Responsable acquisition de terrains – Ville de Montréal**

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- établir la stratégie et le calendrier des procédures d'acquisition de terrains;
- coordonner la production des documents requis en vue des expropriations (rapports d'évaluation, plans d'expropriation, documentation administrative, etc.);

- assurer le suivi des négociations et transactions de terrains, tronçon montréalais;
- effectuer la gestion des expropriations requises, ce qui comprend notamment la gestion de l'arpentage légal, la recherche de titres, l'obtention d'un règlement d'emprunt municipal spécifique à l'acquisition des terrains, l'envoi des avis d'expropriation, les négociations avec les propriétaires, le suivi des litiges, ainsi que la production des titres révisés de propriété.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES SERVICES DE SOUTIEN – VILLE DE MONTRÉAL**

Composé de ressources de diverses équipes de la Ville de Montréal et des quatre arrondissements concernés, les services de soutien ne font pas partie intégrante du bureau de projet, mais seront appelés à intervenir de façon ad hoc, en fonction de l'avancement de l'étape 2 du projet (réalisation des travaux) et des besoins.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES SERVICES DE SOUTIEN – ARTM**

Composé de ressources de diverses équipes de l'ARTM, les services de soutien ne font pas partie intégrante du bureau de projet, mais seront appelés à intervenir de façon ad hoc, en fonction de l'avancement de l'étape 2 du projet (réalisation des travaux) et des besoins.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES SERVICES DE SOUTIEN – STM**

Composé de ressources de diverses équipes de la STM, les services de soutien ne font pas partie intégrante du bureau de projet, mais seront appelés à intervenir de façon ad hoc, en fonction de l'avancement de l'étape 2 du projet (réalisation des travaux) et des besoins.

## Sommaire des coûts du BdP et répartition ARTM/VdM

Description	Proportion ARTM	Proportion VdM	Total
Bureau de projet - Ressources humaines	21 629 061 \$	8 843 398 \$	30 472 460 \$
Frais divers	2 335 964 \$	1 001 127 \$	3 337 091 \$
<b>TOTAL</b>	<b>23 965 025 \$</b>	<b>9 844 526 \$</b>	<b>33 809 551 \$</b>
Note : le BdP inclut les ressources ARTM, VdM, contractuelles et les services pro. Le budget du BdP a été révisé à la suite du changement d'envergure du projet SRB Pie-IX en incluant le lot Notre-Dame.			

Écart par rapport à la version présentée à l'entente détaillée de la phase 2 de réalisation des travaux - 2018

Description	Proportion ARTM	Proportion VdM	Total
Bureau de projet - Ressources humaines	16 405 005 \$	7 030 717 \$	23 435 722 \$
Frais divers	851 589 \$	364 967 \$	1 216 556 \$
<b>TOTAL</b>	<b>17 256 594 \$</b>	<b>7 395 684 \$</b>	<b>24 652 278 \$</b>
<b>Écart</b>	<b>(6 708 431) \$</b>	<b>(2 448 841,69) \$</b>	<b>(9 157 273,16) \$</b>

**Dossier # : 1200575003**

**Unité administrative responsable :**

Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2

**Objet :**

Approuver l'addenda #1 pour l'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX) approuvée par la résolution CG18 0234.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

La présente entente est approuvée quant à sa validité et à sa forme.

---

**FICHIERS JOINTS**



[2020-04-29 - Addenda no 1 Entente Étape 2 - SRB Pie IX.pdf](#)

---

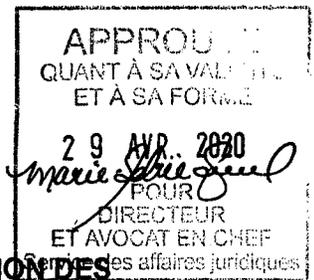
**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Michel S SIMARD  
Avocat  
**Tél : 872-4582**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-01

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire - Chef de division  
**Tél : 514 872-8323**  
**Division : Droit contractuel**



**ADDENDA NO. 1 À L'ENTENTE DÉTAILLÉE ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS RELATIVES À L'ÉTAPE 2 DU PROJET DE RECONSTRUCTION ET DE REQUALIFICATION DU BOULEVARD PIE-IX COMPRENANT L'IMPLANTATION DU TRONÇON MONTRÉAL D'UN SERVICE RAPIDE PAR BUS (SRB)**

**ENTRE :** VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution \_\_\_\_\_;

Ci-après appelée la « Ville »

**ET :** AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN, personne morale de droit public dûment instituée, ayant son emplacement au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 4<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, agissant et représentée par monsieur Benoît Gendron, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution \_\_\_\_\_

Ci-après appelée « ARTM »

La Ville et l'ARTM étant collectivement appelées les « Parties »

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une entente détaillée établissant la répartition des responsabilités entre elles relativement à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB) (ci-après, l' « Entente détaillée – Étape 2 »);

**ATTENDU QUE** l'Entente détaillée – Étape 2 a été dûment approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville le 26 avril 2018 en vertu de la résolution CG18 0234 et par le conseil d'administration de l'ARTM le 27 avril 2018 en vertu de la résolution 18-CA(ARTM)-36;

**ATTENDU QUE** des changements significatifs à la portée, au budget et à l'échéancier du projet visé par l'Entente détaillée – Étape 2 découlant des coûts liés à son prolongement jusqu'à la rue Notre-Dame ont été approuvés par l'ARTM en vertu des résolutions du 25 avril 2019 (19-CA(ARTM)-45) et du 29 août 2019 (19-CA(ARTM)-97);

**ATTENDU QUE** les instances gouvernementales et municipales concernées par le projet visé par l'Entente détaillée – Étape 2 ont annoncé, le 13 décembre 2019, le prolongement dudit projet jusqu'à la rue Notre-Dame plutôt que l'avenue Pierre-de-Coubertin;

**ATTENDU QU'**en raison d'un tel prolongement, les Parties conviennent qu'il est nécessaire de modifier certaines dispositions de l'Entente détaillée – Étape 2;

A handwritten signature or set of initials in dark ink, located in the bottom right corner of the page.

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'ARTM.

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**  
**PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

**ARTICLE 2**  
**MODIFICATIONS**

L'Entente détaillée – Étape 2 est modifiée comme suit :

2.1 par le remplacement de l'article 2.13 par l'article suivant :

« **2.13 « Projet »** : projet d'environ 629,4 millions de dollars dont 472,5 millions sont assumés par l'ARTM et 156,9 millions sont assumés par la Ville en lien avec le Tronçon Montréal, ayant pour objet la mise à niveau de l'ensemble des infrastructures municipales du boulevard Pie-IX et l'implantation d'un corridor de 13 km de voies réservées pour autobus à haut niveau de service dans l'axe du boulevard Pie-IX, dont 2 km dans le Tronçon Laval et 11 km dans le Tronçon Montréal, depuis le boulevard Saint-Martin à Laval jusqu'à la rue Notre-Dame à Montréal, comprenant l'implantation de 20 stations, dont 18 à Montréal et 2 à Laval et l'aménagement d'un stationnement incitatif à l'angle du boulevard Saint-Martin à Laval. »;

2.2 par le remplacement de l'article 2.20 par l'article suivant :

« **2.20 « SRB Pie IX » ou « SRB »** : corridor de 13 km de voies réservées pour autobus à haut niveau de service situé dans l'axe du boulevard Pie-IX, dont 2 km dans le Tronçon Laval et 11 km dans le Tronçon Montréal, depuis le boulevard Saint-Martin à Laval jusqu'à la rue Notre-Dame à Montréal, comprenant l'implantation de 20 stations, dont 18 à Montréal et 2 à Laval et l'aménagement d'un stationnement incitatif à l'angle du boulevard Saint-Martin à Laval. »;

2.3 par le remplacement, à l'article 2.23 d), des termes « l'avenue Pierre-de-Coubertin » par les termes « la rue Notre-Dame »;

2.4 par le remplacement de l'article 2.25 par l'article suivant :

**« 2.25 « Tronçon Montréal » :** portion du Projet ayant trait à la zone débutant à la rue d'Amos dans l'arrondissement Montréal-Nord et se terminant à la rue Notre-Dame dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve. Cette portion comprend la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX, incluant la mise à niveau ou la modification des infrastructures municipales, le déplacement des réseaux techniques urbains (RTU), la bonification de l'aménagement du domaine public, l'implantation d'un tronçon de voies réservées pour autobus à haut niveau de service de 11 km sur le boulevard Pie-IX et l'implantation de 18 stations SRB, un tel tronçon incluant les tronçons définis aux articles 2.26 à 2.30. »;

2.5 par l'ajout de l'article 2.30 suivant :

**« 2.30 « Tronçon Notre-Dame » :** portion du Projet débutant au sud à l'avenue Pierre-De Coubertin dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve et se terminant au nord de la rue Notre-Dame dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve. »;

2.6 par le remplacement de l'article 6.1 par l'article suivant :

**« 6.1 Processus d'approvisionnement des contrats de réalisation des Travaux en commun :**

Les Parties conviennent que plusieurs appels d'offres seront lancés afin d'octroyer les contrats de réalisation des Travaux en commun.

La Ville sera responsable du processus d'approvisionnement pour chacun des contrats de réalisation des Travaux en commun, selon les règles d'adjudication des contrats applicables à la Ville en y incluant certaines règles plus strictes applicables à l'ARTM, le cas échéant, que les Parties prendront le soin de spécifier, mais qui ne devront en aucun cas avoir pour effet de contrevenir à une règle applicable à la Ville.

Les Parties s'engagent à revoir le contenu des documents d'appel d'offres public pour chacun des contrats de réalisation des Travaux en commun avant toute émission. Advenant tout désaccord entre les Parties sur le contenu de ces documents, elles feront appel au Comité de gestion qui tranchera tout désaccord. Ces documents préciseront que la Ville et l'ARTM agissent conjointement à titre de donneurs d'ouvrage et que la Ville agit à titre de maître d'œuvre. Ces documents requerront des soumissionnaires sélectionnés de nommer l'ARTM comme assuré additionnel et comme bénéficiaire de tout cautionnement, dans les mêmes termes que la Ville.

Les soumissions seront analysées par le Bureau de projet intégré. »;

2.7 par l'enlèvement des termes « quatre (4) » aux articles 6.2 et 6.3;

2.8 par le remplacement de l'Annexe A par l'Annexe A ci-jointe;

2.9 par le remplacement de l'Annexe B par l'Annexe B ci-jointe;





**Dossier # : 1206496001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Écoterritoires
<b>Projet :</b>	Montréal bleu
<b>Objet :</b>	Mandater Conservation de la nature Canada (CNC), en tant que copropriétaire avec la Ville de Montréal, à déposer une demande de financement au « Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain » de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), pour des travaux de protection et de mise en valeur de milieux naturels et d'accessibilité à l'île Bonfoin.

Il est recommandé que :

- La Ville de Montréal mandate CNC pour présenter une demande d'aide financière à la CMM au nom de la Ville de Montréal.
- La Ville de Montréal s'engage à maintenir un accès permanent et public (en tant que copropriétaire) à l'île Bonfoin.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-04-30 21:57

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206496001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Écoterritoires
<b>Projet :</b>	Montréal bleu
<b>Objet :</b>	Mandater Conservation de la nature Canada (CNC), en tant que copropriétaire avec la Ville de Montréal, à déposer une demande de financement au « Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain » de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), pour des travaux de protection et de mise en valeur de milieux naturels et d'accessibilité à l'île Bonfoin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'île Bonfoin, d'une superficie de 13 ha, se situe au carrefour de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent, sur le territoire de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Cette île a le statut de réserve naturelle depuis 2005 et bénéficie d'une protection à perpétuité. Son territoire est associé au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et fait partie de l'écoterritoire de la Trame verte de l'est. La Ville de Montréal et Conservation de la nature Canada ci-après désigné (CNC) sont copropriétaires. Dans le cadre du projet de Mise en valeur et d'accessibilité des îles du Saint-Laurent, initié par CNC, plusieurs aménagements ont été réalisés en 2018 sur l'île Bonfoin. Ils ont permis de rendre cette île accessible tout en conservant sa valeur écologique. Ce projet répond à une demande grandissante d'accès au fleuve et à ses îles.

Le projet pour lequel CNC dépose une demande de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal ci-après désigné (CMM) couvre des dépenses déjà engagées pour des aménagements réalisés en 2018, de même que des frais pour des travaux à réaliser en 2020 visant à finaliser les installations et à mettre en œuvre d'autres éléments relatifs au projet. La totalité du projet de CNC représente un montant de 168 526 \$.

Les travaux de 2020 permettront de compléter et de bonifier les infrastructures de l'île

Bonfoin en la rendant sécuritaire et attrayante. Le projet permettra également d'encadrer un circuit nautique sur le fleuve Saint-Laurent à partir de points de mise à l'eau dans des parcs riverains urbains pour se diriger vers l'île. Cette activité encouragera la population du Grand Montréal à pratiquer des activités sportives et de plein air (canot, kayak et randonnée) tout en découvrant ces milieux naturels uniques.

Puisque la Ville de Montréal est copropriétaire de cette île, CNC doit obtenir l'accord de la Ville de Montréal pour déposer sa demande auprès de la CMM. Par ailleurs, la Ville de Montréal doit s'engager à maintenir un accès permanent et public à l'île Bonfoin, en tant que copropriétaire, et ainsi assurer la pérennité des installations pour lesquelles la demande de financement est présentée.

La Ville de Montréal a contribué au projet en couvrant les dépenses reliées à une activité découverte sur l'île Bonfoin, offerte aux citoyens en 2018 et 2019, et cette activité fort populaire sera reprise en 2020.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

## **DESCRIPTION**

En regard des propositions d'aménagement qui lui ont été présentées en 2017, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la Ville de Montréal a travaillé de concert avec CNC afin de développer des aménagements prenant en compte les éléments composant les écosystèmes, soit des friches herbacées et un marais, de même que de l'environnement hydrique de cette aire de milieux naturels protégés. Les aménagements proposés s'intègrent adéquatement au milieu d'intervention, tout en minimisant les impacts sur les espaces sensibles et les milieux humides permanents. De plus, ils favoriseront un accès au site et une appropriation par les visiteurs, et ce, dans le respect du patrimoine naturel. Le projet est localisé dans le périmètre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal identifié à la carte 24 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Ces divers aspects correspondent aux conditions d'admissibilité du Programme de la CMM.

### Description des travaux

La première phase des travaux a été entamée en 2018. Lors de cette première étape, les aménagements suivants ont été réalisés :

- § un sentier de 419 m tracé par débroussaillage, hors de la zone inondable, qui permet d'encadrer la circulation des visiteurs sur l'île;
- § une plateforme d'observation en bois permettant aux visiteurs de découvrir les paysages de l'île avec vue sur le fleuve;
- § une aire d'accueil en rive;
- § des panneaux d'interprétation en rive et en bordure du sentier qui traitent de la faune, de la flore et de l'histoire de l'île;
- § huit balises installées en rive afin de délimiter l'aire d'accueil et préciser l'aire d'accostage, protégeant ainsi les herbiers aquatiques et sa faune entourant l'île.

Pour conclure la mise en valeur du site, certains aménagements devront être réalisés en 2020 :

- § construction d'un escalier encastré dans le talus donnant accès à l'île de façon sécuritaire, tout en protégeant les habitats sensibles;
- § construction de passerelles de bois positionnées au début du sentier et au seuil de la plateforme;

§ ajout de deux bancs : le long du sentier et sur la plateforme;  
§ installation d'un panneau identifiant l'île Bonfoin et précisant son accessibilité aux amateurs d'activités nautiques passant à proximité.

De plus, le financement demandé servira à développer une carte interactive et une application permettant de bonifier l'expérience des randonneurs sur l'île, de même qu'à mettre en place une patrouille nautique estivale.

Une autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été reçue du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux en milieux humides.

## **JUSTIFICATION**

La demande de financement auprès de la CMM est une occasion pour CNC d'obtenir du financement pour recouvrir les investissements engagés et finaliser les aménagements. Les aménagements initiés et réalisés par CNC offrent aux citoyens l'accès à un nouvel espace vert et favorisent la découverte du fleuve Saint-Laurent et de ses îles par des activités de plein air, une initiative unique à proximité de Montréal, plus particulièrement pour l'est de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun crédit budgétaire provenant de la Ville de Montréal n'est requis pour ce projet et, par conséquent, en tant que copropriétaire de cette aire protégée, elle bénéficiera également de la subvention qui pourra être accordée à CNC permettant de donner accès à l'île Bonfoin.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet contribue à la priorité suivante du Plan Montréal durable 2016-2020 : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ». Il contribue à l'objectif de « Réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'île de Montréal ». Il répond à l'Action 10 « Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais ». Le projet participe également à l'action « Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise adopté par le conseil d'agglomération en 2010 (CG10 04 13).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet aura des retombées bénéfiques pour la conservation de cette aire de milieux naturels protégés, tout en la rendant accessible au public. De plus, le développement du parcours nautique, par l'utilisation d'embarcations non motorisées, donc sans impact environnemental sur le milieu hydrique, répond aux principes directeurs du Plan d'action Montréal physiquement active et contribue ainsi à la qualité de vie des citoyens. Ce projet permettra d'augmenter l'offre nature à Montréal.

De plus, le projet s'arrime aux principaux objectifs que l'on retrouve dans divers plans ou politiques de la Ville de Montréal, tels que le Réseau bleu, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le Plan bleu et vert de l'arrondissement de RDP-PAT, la Trame verte et bleue de la CMM découlant du PMAD. Il cadre également avec le Plan stratégique de développement des parcs-nature de la Ville de Montréal qui propose l'intégration de l'ensemble des éléments-nature aux autres composantes des parcs-nature.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Si ce sommaire était reporté en raison de la situation actuelle, la CNC n'aurait plus accès au financement de la CMM. Le chantier n'est pas considéré comme essentiel, il est donc assujéti au restrictions provinciales touchant le milieu de la construction.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon les modalités de la demande de subvention qui sera déposée par CNC en tant que projet particulier dans le cadre du « Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain », CNC doit s'engager à réaliser des activités de communication. La Ville, en tant que copropriétaire de l'île, sera impliquée au moment opportun et le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville sera informé.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de la signature de la résolution de la Ville, CNC pourra déposer sa demande de financement.

À l'obtention du financement, CNC pourra procéder à l'exécution des travaux d'aménagement et autres réalisations prévues.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle GUILLEMETTE  
Architecte paysagiste

**Tél :** 514-872-0825  
**Télécop. :** 514 872-8046

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-26

Steve BILODEAU BALATTI  
Chef de division

**Tél :** 514 872-6472  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
Directeur(trice) - aménagements des parcs et  
espaces publics

**Tél :** 514 872-5638

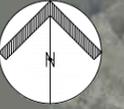
**Approuvé le :** 2020-04-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)

**Tél :** 514.872.1456

**Approuvé le :** 2020-04-16



Rivière des Prairies

Île Bonfoin

Pont Charles-De Gaulle

Boul. Gouin Est

Parc-nature de la  
Pointe-aux-Prairies

Autoroute 40

Repentigny, le 17 mai 2018

Monsieur Julien Poisson  
Conservation de la Nature Québec  
55, avenue du Mont-Royal Ouest, bureau 1000  
Montréal (Québec) H2T 2S6



N/Réf. : 7410-14-01-11907-11  
N/Doc. : 401664511

**Objet : Travaux en rive et en plaines inondables de grand courant**

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'autorisation signée par M. Alain Latreille, coordonnateur pour M<sup>me</sup> Marie-Josée Gauthier, directrice régionale, le 17 mai 2018 concernant le sujet mentionné en objet.

À la suite de l'entrée en vigueur, le 23 mars 2018, de la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et du nouveau régime d'autorisation, nous vous informons que votre autorisation a été délivrée en vertu du second alinéa du nouvel article 22 de la LQE au lieu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 22 de la LQE telle qu'elle se lisait avant cette date.

Veillez accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Amélie Gagnon, analyste  
Service de l'analyse et de l'expertise  
de Lanaudière et des Laurentides

p. j. Autorisation

Bureau régional de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355 poste 235  
Télécopieur : 450 654-6131  
Courriel : [amelie.gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:amelie.gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

Bureau régional des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220, poste  
Télécopieur : 450 433-1315

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

12/15/2011

Repentigny, le 17 mai 2018

**AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Conservation de la nature Québec  
55, avenue du Mont-Royal Ouest, bureau 1000  
Montréal (Québec) H2T 2S6

N/Réf. : 7430-14-01-11907-11  
401664511

**Objet : Travaux en rive et en plaines inondables de grand courant**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation du 15 février 2018, reçue complète le 16 février 2018, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), telle qu'elle se lisait à la date de réception, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Procéder à l'aménagement d'un escalier dans la rive de l'île Bonfoin et de passerelles sur pilotis dans les plaines inondables de grand courant des îles aux Cerfeuil, de L'Aigle et Beauregard situées dans le fleuve Saint-Laurent.

L'activité doit débiter dans le délai prévu à l'autorisation ou, à défaut, dans les deux ans, sinon la ministre pourra la modifier, la suspendre ou la révoquer, conformément au troisième paragraphe de l'article 115.10 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Le document suivant fait partie intégrante de la présente autorisation:

- Demande d'autorisation : document signé par Pierre-Olivier Côté, de la firme BC2 mandatée par Conservation de la Nature – Québec, daté du 15 février 2018 et reçu le 16 février 2018, 15 pages et 15 annexes.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



AL/AG

Par : Alain Latreille  
Coordonnateur de l'analyse  
et de l'expertise de Lanaudière  
et des Laurentides

Pour : Marie-Josée Gauthier  
Directrice régionale de l'analyse  
et de l'expertise de Lanaudière  
et des Laurentides



**Dossier # : 1190592001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement relatif à l'établissement du Parc de l'écoterritoire de la falaise

Il est recommandé :

1. d'adopter le règlement intitulé «Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le Parc de l'écoterritoire de la falaise» afin de créer un nouveau parc régional dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, sur le territoire des arrondissements Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Le Sud-Ouest.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-05-11 09:52

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1190592001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement relatif à l'établissement du Parc de l'écoterritoire de la falaise

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a mis en place en 2004 sa *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* . Elle a permis d'identifier dix secteurs appelés écoterritoires. Cette politique vise à concilier le développement et la conservation dans ces écoterritoires, notamment pour maintenir la biodiversité et offrir à la population l'occasion d'établir un lien de proximité avec la nature. L'un de ces secteur est l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques.

La reconstruction de l'échangeur Turcot entraîne plusieurs modifications dans cet écoterritoire. Le déplacement des voies autoroutières et ferroviaires libère un vaste espace excédentaire actuellement propriété du Ministère des Transports du Québec (MTQ). La Ville a annoncé en juin 2018 sa volonté d'y aménager un nouveau parc-nature. En combinant ces terrains excédentaires, soient la falaise Saint-Jacques et la bande verte aménagée par le MTQ au pied de la falaise, la Ville de Montréal envisage de créer un nouvel espace vert qui totalise près de 60 hectares.

La création de ce nouveau grand parc nécessite l'adoption d'un règlement spécifique qui dressera légalement son assise territoriale. L'adoption d'un tel règlement vient traduire l'intention de l'agglomération de Montréal d'inclure des terrains à l'intérieur des limites souhaitées d'un parc régional, que ce soit des lots publics ou privés. Toutefois, conformément à l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), l'établissement d'un parc régional, annoncé avec l'adoption de ce règlement, n'a pas d'effet concret tant que la Ville de Montréal n'a pas conclu une entente formelle avec les propriétaires des terrains visés (acquisition, bail, ou autres formes d'entente).

Le nom usuel *Parc de l'écoterritoire de la falaise* est utilisé dans le présent règlement. Le toponyme de ce nouveau grand parc pourrait faire l'objet d'une autre proposition

ultérieurement. Une modification du règlement sera alors nécessaire afin de changer son nom.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 1126 - 20 juin 2018 - Mandat à l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation publique afin de connaître les besoins et les attentes de la population concernant le développement et l'aménagement d'un grand parc dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques;

CA 18 170140 - 4 juin 2018 - Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur les lots 3 322 863, 3 322 973, 3 323 969, 3 324 079, 3 324 190, 3 324 300, 3 324 409, 4 679 215 et 4 723 768 du cadastre du Québec situés au sud de la rue Saint-Jacques Ouest et à l'est du boulevard Cavendish.

CG13 0482 - 19 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques pour une somme maximale de 149 802,05\$, taxes incluses.

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

## **DESCRIPTION**

Le projet de règlement propose, dès son entrée en vigueur, l'établissement du *Parc de l'écoterritoire de la falaise* dont l'emplacement sera constitué de l'ensemble des lots décrits à la description technique et au plan qui y sont annexés.

Une carte synthèse qui montre le périmètre d'identification cadastrale qui est proposé avec ce règlement est disponible en pièce jointe. On y distingue quatre blocs de terrains à inclure dans ce parc-nature :

- Un premier grand bloc comprenant la falaise Saint-Jacques, les terrains au nord de celle-ci qui bordent la rue Saint-Jacques dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que la bande verte au pied de la falaise ;
- Un petit ensemble de terrains de forme triangulaire, à l'extrémité ouest de la falaise Saint-Jacques, aux abords du croisement du boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et du corridor de voies ferrées du Canadien National ;
- Un autre grand bloc central qui se situe entre les voies autoroutières et la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, sur les terrains de l'ancienne cour Turcot ;
- Un quatrième bloc, qui se situe à l'ouest du précédent, en bordure du boulevard Angrignon.

Le texte du règlement (document juridique visé par le Service des affaires juridiques) est joint à ce sommaire décisionnel. Le règlement comprend une annexe qui a été préparée par la Division de la géomatique de la Ville de Montréal, soit la description de tous les lots qui constitueront l'assise territoriale du *Parc de l'écoterritoire de la falaise* et le plan d'identification cadastrale de ce grand parc.

## **JUSTIFICATION**

Les parcs-nature sont des aires protégées destinées à favoriser la biodiversité sur le territoire de l'agglomération. L'établissement du *Parc de l'écoterritoire de la falaise* s'inscrit notamment dans la volonté de l'agglomération de protéger 10% de la superficie terrestre de son territoire. La falaise Saint-Jacques, recouverte d'un couvert forestier et arbustif, est un milieu naturel d'intérêt qui constitue un habitat de choix pour la faune. Des milieux naturels

diversifiés seront aménagés au pied de la falaise et contribueront à bonifier la valeur écologique du secteur. L'ancienne cour Turcot, actuellement minéralisée, sera naturalisée pour en faire un nouvel espace vert avec des zones de verdure (un boisé, des prairies) et des zones humides. Le *Parc de l'écoterritoire de la falaise* sera presque entièrement accessible à la population.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'établissement du *Parc de l'écoterritoire de la falaise* s'inscrit dans les démarches que la Ville de Montréal poursuit pour mettre en valeur les milieux naturels qui se retrouvent dans un écoterritoire, conformément aux orientations du *Plan de développement durable 2016-2020*.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du règlement permettra à la Ville de renouveler les réserves foncières sises sur certains terrains situés au nord de la falaise avant leur expiration le 17 juillet 2020. Le règlement assurera l'identification cadastrale des lots publics et privés à intégrer dans la limite du *Parc de l'écoterritoire de la falaise*. Cela permettra à la Ville d'engager des démarches en vue d'assurer la protection et la mise en valeur du site. En outre, la Ville poursuivra les discussions avec le MTQ afin de réaliser une entente formelle concernant les terrains de l'ancienne cour Turcot pour y aménager un espace vert, lorsque les travaux de reconstruction de l'échangeur Turcot seront complétés.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucune

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'adoption du règlement est prévue pour le conseil d'agglomération du 18 juin 2020 ; l'avis de motion sera déposé au conseil d'agglomération du 28 mai 2020. Des démarches seront poursuivies en vue de conclure des ententes avec les propriétaires privés et le MTQ afin de verser les lots, visés en tout ou en partie, au parc-nature.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Benoit DAGENAIS, Le Sud-Ouest  
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Benoit DAGENAIS, 7 mai 2020  
Stephane P PLANTE, 6 mai 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudine DESCHÊNES  
Architecte paysagiste

**Tél :** 514 409-4838  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-06

Véronique ANGERS  
c/d Stratégie et développement du réseau

**Tél :** 514-546-6657  
**Télécop. :**

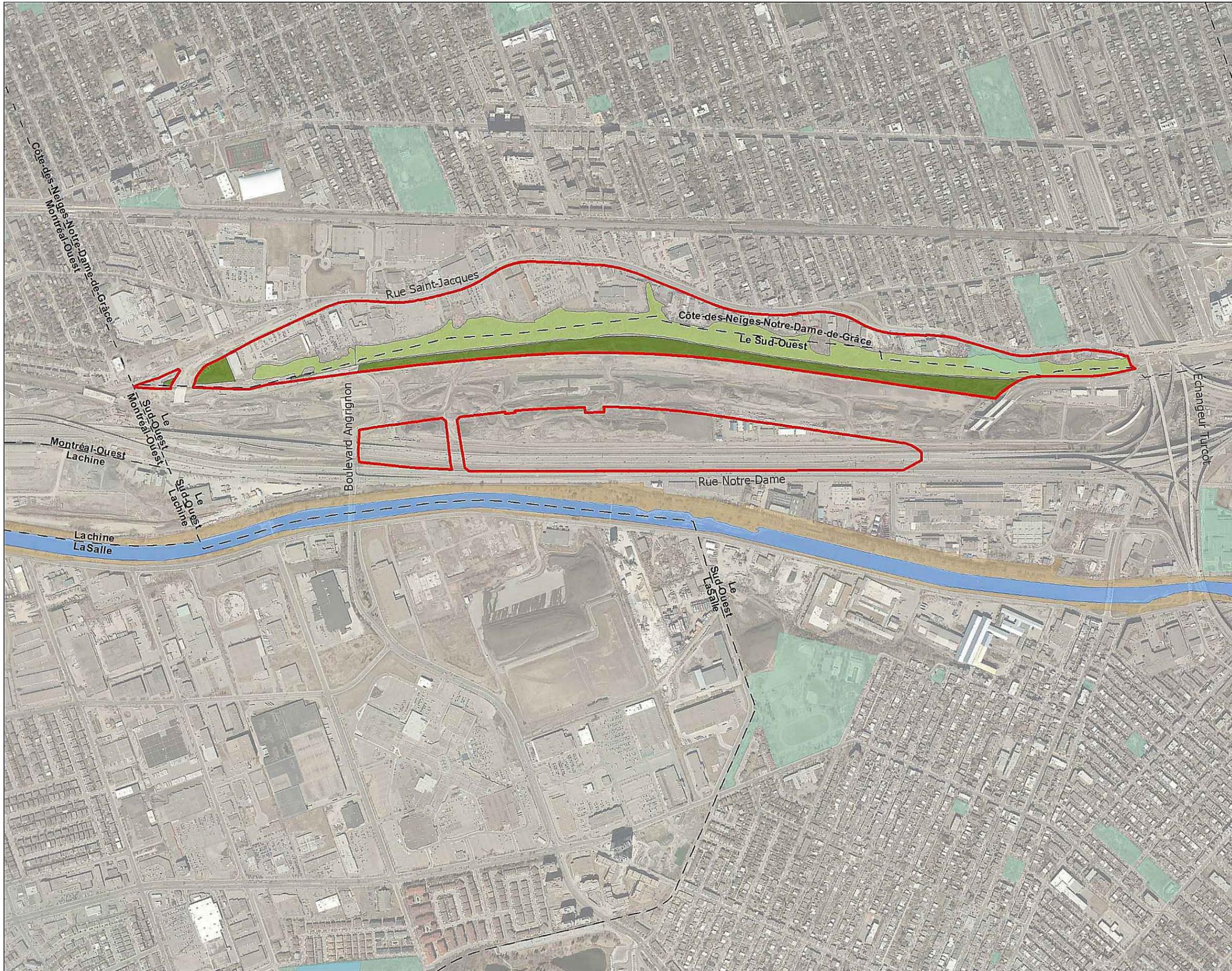
---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)

**Tél :** 514.872.1456  
**Approuvé le :** 2020-05-11

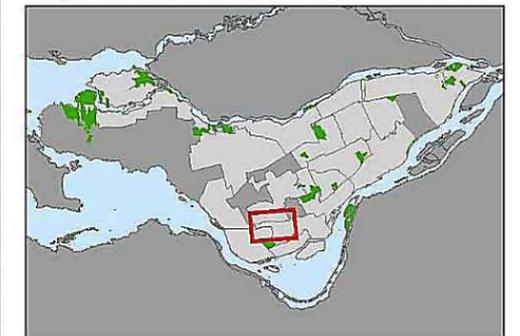
# Règlement relatif à l'établissement du Parc de l'écoterritoire de la falaise



- Délimitation du parc nature
- Falaise Saint-Jacques
- Limite administrative
- Lieu historique national du Canal-de-Lachine
- Canal de Lachine
- Parc local
- Terrain MTQ/Statut à déterminer



Orthophotos: © Communauté métropolitaine de Montréal 2005-2016



**Dossier # : 1190592001**

**Unité administrative responsable :** Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports , Direction , -  
**Objet :** Adopter le règlement relatif à l'établissement du Parc de l'écoterritoire de la falaise

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AG 1190592001 Règl. écoterritoire de la falaise.doc](#)



[Annexe 1 - 23046 DT min 798 signée conforme.pdf](#)



[Annexe 1 - 23046 Plan min 798 signé conforme.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Annie GERBEAU  
Avocate  
**Tél : 514-589-7594**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-08

Annie GERBEAU  
Avocate  
**Tél : 514-589-7449**  
**Division :** Chef de division, Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT ET LA DÉNOMINATION DU  
PARC À CARACTÈRE RÉGIONAL, LE PARC DE L'ÉCOTERRITOIRE DE LA  
FALAISE**

Vu l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences  
municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal  
décrète :

**1.** Est établi et dénommé sur le territoire de l'agglomération de Montréal, le parc à  
caractère régional suivant, soit le Parc de l'écoterritoire de la falaise, dont l'emplacement  
est constitué des biens-fonds décrits et illustrés au plan et à la description technique joints  
en annexe 1 au présent règlement.

-----

**ANNEXE 1**  
PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE D'IDENTIFICATION CADASTRALE DU  
PARC DE L'ÉCOTERRITOIRE DE LA FALAISE (Plan J-97 NOTRE-DAME-DE-  
GRÂCE et sa description technique préparés par Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre,  
sous sa minute 798 en date du 27 avril 2020 au dossier 23046 du Greffe commun des  
arpenteur-géomètres de la Ville de Montréal)

-----

GDD 1190592001

## DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE : MONTRÉAL

CADASTRE : QUÉBEC

LOTS : 2 605 617, 2 607 837, 2 607 838,  
2 607 839, 2 608 010, 2 608 011,  
2 608 012, 2 608 124, 2 608 236,  
2 608 237, 2 608 238, 2 608 275,  
2 608 276, 2 608 286, 2 608 526,  
2 608 825, 2 608 826, 2 608 827,  
3 015 267, 3 015 742 PTIE, 3 043 196,  
3 043 230, 3 043 340 PTIE, 3 320 207,  
3 320 318, 3 320 429, 3 320 648,  
3 320 759, 3 320 870, 3 320 981,  
3 321 091, 3 321 202, 3 321 314,  
3 321 424, 3 321 534, 3 321 645,  
3 321 756, 3 321 866, 3 321 977,  
3 322 088, 3 322 199, 3 322 310,  
3 322 422, 3 322 532, 3 322 642,  
3 322 753, 3 322 863, 3 322 973,  
3 323 083, 3 323 194, 3 323 304,  
3 323 414, 3 323 526, 3 323 636,  
3 323 747, 3 323 969, 3 324 079,  
3 324 190, 3 324 300, 3 324 231 PTIE  
3 324 388 PTIES, 3 324 389,  
3 324 390 PTIES, 3 324 409,  
3 324 450, 3 324 451, 3 324 455,  
3 324 525, 3 324 547, 3 324 569,  
3 324 602, 3 324 613, 3 324 624,  
3 324 625, 3 324 636, 3 324 658,  
3 324 669, 3 324 680, 3 324 691,  
3 324 702, 3 324 712, 3 324 723,  
3 324 734, 3 324 735, 3 324 768 PTIE,  
3 324 779 PTIE, 3 324 801, 3 324 845,  
3 324 857 PTIES, 3 324 868,  
3 324 879 PTIE, 3 324 956,  
3 326 317, 3 326 347,  
3 578 415, 3 578 416, 4 240 447,  
4 240 448, 4 679 214, 4 679 215,  
4 723 767, 4 723 768, 4 779 228,  
4 870 938, 4 870 939, 4 991 543,  
4 991 544, 5 087 908, 5 627 960,  
5 627 961, 5 627 962, 5 627 963,  
5 659 182, 5 659 183,  
5 057 747 PTIES, 5 907 756 PTIE,  
5 907 757 PTIE, 5 907 760, 6 343 439  
et 6 343 440 PTIE



/2

MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENTS : CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-  
DE-GRÂCE ET LE SUD-OUEST

---

Ces biens-fonds devant faire l'objet de l'établissement du Parc de l'écoterritoire de la falaise, situés dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Le Sud-Ouest de la Ville de Montréal, sont montrés sur le plan J-97 Notre-Dame-de-Grâce préparé par l'arpenteure-géomètre soussignée en date du 27 avril 2020 dont copie accompagne la présente description technique.

Lesdits biens-fonds sont décrits comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- La partie du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SIX (5 907 756 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIV :**

- Vers le nord-ouest par le lot 5 907 756;
- Vers le nord par le lot 5 907 756;
- Vers l'est par le lot 5 907 756;
- Vers le sud-est pour une première partie par une partie du lot 3 324 768, étant la parcelle 2;
- Vers le nord-est par une partie du lot 3 324 768, étant la parcelle 2;
- Vers le sud-est pour une deuxième partie par une partie du lot 5 907 757 étant la parcelle 3 et par le lot 5 907 758;
- Vers le sud-ouest par le lot 5 904 297;

**MESURANT :**

À partir du point A;

- Des longueurs consécutives de :
  - Dix-huit mètres et trente-sept centièmes (18,37 m) selon une direction de  $27^{\circ}49'36''$ ;
  - Soixante-quatre mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (64,97 m) selon une direction de  $34^{\circ}23'51''$ ;
  - Soixante-huit mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (68,99 m) selon une direction de  $27^{\circ}15'32''$  dans sa limite nord-ouest, jusqu'au point B, de là;
- Vers le nord, onze mètres et cinquante-un centièmes (11,51 m) selon une direction de  $96^{\circ}00'52''$ , jusqu'au point C, de là;
- Vers l'est, vingt-deux mètres et trente-huit centièmes (22,38 m) selon une direction de  $174^{\circ}13'42''$ , jusqu'au point D, de là;
- Des longueurs consécutives de :
  - Vingt-six mètres et cinquante-huit centièmes (26,58 m) selon une direction de  $213^{\circ}15'48''$ ;
  - Quinze mètres et cinquante centièmes (15,50 m) selon une direction de  $207^{\circ}46'43''$  dans sa deuxième limite sud-est, jusqu'au point E, de là;
- Vers le nord-est, quinze mètres et quarante-deux centièmes (15,42 m) selon une direction de  $143^{\circ}45'02''$ , jusqu'au point F, de là;
- Des longueurs consécutives de :
  - Trente-cinq mètres et quarante centièmes (35,40 m) selon une direction de  $233^{\circ}44'54''$ ;
  - Dix-huit mètres et cinquante-neuf centièmes (18,59 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de huit cent quatre-vingt-dix mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (890,99 m), jusqu'au point H, de là;

/4

- Quarante-trois mètres et quarante-huit centièmes (43,48 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de mille cent trente-sept mètres et dix-neuf centièmes (1 137,19 m) dans sa deuxième limite sud-est, jusqu'au point G, de là;
- Vers le sud-ouest, quatre mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (4,94 m) selon une direction de  $298^{\circ}38'24''$ , jusqu'au point de départ A;

Contenant en superficie trois mille cent quatre-vingt-douze mètres carrés et sept dixièmes (3 192,7 m<sup>2</sup>).

2.- La partie du lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-HUIT (3 324 768 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIT :**

- Vers le nord-ouest par une partie du lot 5 907 756 étant la parcelle 1;
- Vers l'est par une autre partie du lot 3 324 768;
- Vers le nord-est par une autre partie du lot 3 324 768;
- Vers le sud-est par une partie du lot 5 907 757 étant la parcelle 3;
- Vers le sud-ouest par une partie du lot 5 907 756 étant la parcelle 1;

**MESURANT :**

À partir du point E;

- Des longueurs consécutives de :
  - Quinze mètres et cinquante centièmes (15,50 m) selon une direction de  $27^{\circ}46'43''$ ;

/5

- Vingt-six mètres et cinquante-huit centièmes (26,58 m) selon une direction de  $33^{\circ}15'48''$  dans sa limite nord-ouest, jusqu'au point D, de là;
- Vers l'est, trente-deux mètres et cinquante-six centièmes (32,56 m) selon une direction de  $174^{\circ}13'42''$ , jusqu'au point N, de là;
- Vers le nord-est, trois mètres et quarante-cinq centièmes (3,45 m) selon une direction de  $141^{\circ}57'43''$ , jusqu'au point K, de là;
- Vers le sud-est, vingt-deux mètres et quarante-trois centièmes (22,43 m) selon une direction de  $233^{\circ}44'54''$ , jusqu'au point F, de là;
- Vers le sud-ouest, quinze mètres et quarante-deux centièmes (15,42 m) selon une direction de  $323^{\circ}45'02''$ , jusqu'au point de départ E;

Contenant en superficie six cent quarante-deux mètres carrés et cinq dixièmes (642,5 m<sup>2</sup>).

3.- La partie du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SEPT (5 907 757 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIT :**

- Vers le nord-ouest par une partie du lot 5 907 756 étant la parcelle 1 et par une partie du lot 3 324 768 étant la parcelle 2;
- Vers le nord-est par une autre partie du lot 5 907 757;
- Vers le sud-est par le lot 5 907 758;

/6

**MESURANT :**

À partir du point H;

- Des longueurs consécutives de :
  - Dix-huit mètres et cinquante-neuf centièmes (18,59 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de huit cent quatre-vingt-dix mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (890,99 m);
  - Cinquante-sept mètres et quatre-vingt-trois centièmes (57,83 m) selon une direction de 53°44'54", dans sa limite nord-ouest, jusqu'au point K, de là;
- Vers le nord-est, six mètres et trente-neuf centièmes (6,39 m) selon une direction de 141°57'43", jusqu'au point L, de là;
- Des longueurs consécutives de :
  - Treize mètres et soixante-dix-neuf centièmes (13,79 m) selon une direction de 232°05'02";
  - Soixante et un mètres et dix-neuf centièmes (61,19 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de mille cent trente-sept mètres et dix-neuf centièmes (1 137,19 m) dans sa limite sud-est, jusqu'au point de départ H;

Contenant en superficie quatre cent quatre-vingt-trois mètres carrés (483,0 m<sup>2</sup>).

4.- La partie du lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (3 324 779 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

17

**BORNÉE COMME SUIV :**

- Vers le nord-est par une partie du lot 6 343 440 étant la parcelle 5a);
- Vers le sud-est par les lots 5 907 758 et 5 907 757;
- Vers le sud-ouest par une autre partie du lot 3 324 779;
- Vers l'ouest par une autre partie du lot 3 324 779;

**MESURANT :**

À partir du point P;

- Vers le nord-est, soixante-seize mètres et deux centièmes (76,02 m) selon une direction de 125°28'55", jusqu'au point Q, de là;
- Vers le sud-est, soixante-trois mètres et seize centièmes (63,16 m) selon une direction de 233°44'54", jusqu'au point R, de là;
- Des longueurs consécutives de :
  - Quatre mètres et trente-huit centièmes (4,38 m) selon une direction de 331°30'13";
  - Vingt-sept mètres et quatre-vingts centièmes (27,80 m) suivant une direction de 339°24'21" dans sa limite sud-ouest, jusqu'au point S, de là;
- Vers l'ouest cinquante et un mètres et quatre-vingt-six centièmes (51,86 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de cent cinquante-deux mètres et cinquante-sept centièmes (152,57 m) jusqu'au point de départ P;

Contenant en superficie deux mille six cent quatre-vingt-trois mètres carrés et sept dixièmes (2 683,7 m<sup>2</sup>).

5a).- La partie du lot SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE (6 343 440 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIT :**

- Vers le nord-ouest pour une première partie par le lot 5 907 756;
- Vers le nord-est pour une première partie par le lot 6 343 439 étant la parcelle 5b);
- Vers le nord-ouest pour une deuxième partie par le lot 6 343 439 étant la parcelle 5b);
- Vers le nord-est pour une deuxième partie par le lot 5 627 961 étant la parcelle 6 et par le lot 5 627 960 étant la parcelle 7;
- Vers le sud-est par le lot 5 907 758;
- Vers le sud-ouest par une partie du lot 3 324 779 étant la parcelle 4;
- Vers l'ouest par une autre partie du lot 6 343 440;

**MESURANT :**

À partir du point T;

- Des longueurs consécutives de :
  - Trente et un mètres et vingt-six centièmes (31,26 m) selon une direction de 27°24'22";
  - Quatorze mètres et soixante et onze centièmes (14,71 m) selon une direction de 24°09'24" dans sa première limite nord-ouest, jusqu'au point Q", de là;
- Vers le nord-est pour une première partie, trente-neuf mètres et soixante-cinq centièmes (39,65 m) selon une direction de 120°22'22", jusqu'au point R", de là;
- Vers le nord-ouest pour une deuxième partie, dix-neuf mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (19,85 m) selon une direction 30°20'38", jusqu'au point S", de là;

/9

- Vers le nord-est pour une deuxième partie, soixante-treize mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (73,89 m) selon une direction de  $120^{\circ}22'22''$ , jusqu'au point V, de là;
- Vers le sud-est, quatre-vingt-trois mètres et trente-deux centièmes (83,32 m) selon une direction de  $233^{\circ}44'54''$ , jusqu'au point Q, de là;
- Vers le sud-ouest, soixante-seize mètres et deux centièmes (76,02 m) selon une direction de  $305^{\circ}28'55''$ , jusqu'au point P, de là;
- Vers l'ouest, quatre mètres et vingt-quatre centièmes (4,24 m) selon une direction de  $11^{\circ}32'01''$ , jusqu'au point de départ T;

Contenant en superficie six mille deux cent vingt-huit mètres carrés et trois dixièmes (6 228,3 m<sup>2</sup>).

5b).- Le lot SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF (6 343 439), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie huit cent huit mètres carrés et trois dixièmes (808,3 m<sup>2</sup>).

6.- Le lot CINQ MILLIONS SIX CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET UN (5 627 961), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/10

Contenant en superficie trois mille sept cent soixante-quinze mètres carrés et un dixième (3 775,1 m<sup>2</sup>).

7.- Le lot CINQ MILLIONS SIX CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE (5 627 960), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie neuf cent dix-huit mètres carrés et deux dixièmes (918,2 m<sup>2</sup>).

8.- Le lot CINQ MILLIONS SIX CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TROIS (5 627 963), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix mètres carrés et huit dixièmes (35 790,8 m<sup>2</sup>).

9.- Le lot CINQ MILLIONS SIX CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DEUX (5 627 962), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille sept cent cinquante-quatre mètres carrés et quatre dixièmes (2 754,4 m<sup>2</sup>).

10.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-SIX MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT (3 326 347), dudit cadastre :

/11

de figure irrégulière;

Contenant en superficie vingt-quatre mille neuf cent cinquante et un mètres carrés et sept dixièmes (24 951,7 m<sup>2</sup>).

11.- Le lot CINQ MILLION NEUF CENT SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE (5 907 760), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et six dixièmes (4 498,6 m<sup>2</sup>).

12.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-CINQ (3 324 735), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie huit cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et deux dixièmes (885,2 m<sup>2</sup>).

13.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS (3 324 723), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie quatre cent quarante-sept mètres carrés et sept dixièmes (447,7 m<sup>2</sup>).

14.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-SIX MILLE TROIS CENT DIX-SEPT (3 326 317), dudit cadastre :

/12

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille sept cent quatorze mètres carrés et un dixième (2 714,1 m<sup>2</sup>).

15.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT DOUZE (3 324 712), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille cinq cent soixante et onze mètres carrés et quatre dixièmes (2 571,4 m<sup>2</sup>).

16.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF (3 324 669), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie trente et un mille deux cent vingt-six mètres carrés et cinq dixièmes (31 226,5 m<sup>2</sup>).

17.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZE (3 324 691), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie vingt mille quatre cent cinquante et un mètres carrés et neuf dixièmes (20 451,9 m<sup>2</sup>).

/13

18.- La partie du lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX (3 324 390 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIT :**

- Vers le nord-ouest par les lots 3 324 691 étant la parcelle 17, 3 324 636 étant la parcelle 22 et 4 991 544 étant la parcelle 26, par la rivière Saint-Pierre et par le lot 3 324 658 étant la parcelle 82;
- Vers le nord-est par une partie du lot 5 057 747 étant la parcelle 95;
- Vers le sud-est par une autre partie du lot 3 324 390;
- Vers le sud-ouest par le lot 5 907 760 étant la parcelle 11;

**MESURANT :**

À partir du point W;

- Des longueurs consécutives de :
  - Quarante-sept mètres et soixante-douze centièmes (47,72 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de cinq cent soixante mètres et trente-deux centièmes (560,32 m);
  - Vingt-quatre mètres et douze centièmes (24,12 m) selon une direction de 43°28'46";
  - Trente-trois mètres et soixante-quinze centièmes (33,75m) suivant un arc de cercle avec un rayon de neuf cent dix mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (910,99 m);
  - Cinq cent onze mètres et dix-sept centièmes (511,17 m) selon une direction de 45°34'27";
  - Treize mètres et soixante centièmes (13,60 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de cinq cent quatre-

- vingt-un mètres et quatre-vingt-seize centièmes (581,96 m);
- Cent quarante et un mètres et cinq centièmes (141,05 m) selon une direction de  $46^{\circ}55'08''$ ;
  - Cent cinquante-deux mètres et soixante-huit centièmes (152,68 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de mille cent trois mètres et dix-neuf centièmes (1 103,19 m);
  - Huit mètres et cinquante-quatre centièmes (8,54 m) selon une direction de  $54^{\circ}52'50''$ ;
  - Quinze mètres et quarante-cinq centièmes (15,45 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de quatre cent cinquante-neuf mètres et trois centièmes (459,03 m);
  - Cent quatre mètres et cinquante-huit centièmes (104,58 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de mille mètres et soixante-quatorze centièmes (1 000,74 m);
  - Quinze mètres et vingt-cinq centièmes (15,25 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de mille cinq cent vingt-deux mètres et dix-sept centièmes (1 522,17 m);
  - Cent soixante et onze mètres et quatre-vingt-un centièmes (171,81 m) selon une direction de  $62^{\circ}10'37''$ ;
  - Cent soixante et onze mètres et soixante-sept centièmes (171,67 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de trois mille neuf cent soixante-treize mètres et trente et un centièmes (3 973,31 m);
  - Quatre-vingt-dix-neuf mètres et soixante-dix-neuf centièmes (99,79 m) selon une direction de  $59^{\circ}44'11''$ ;
  - Dix-sept mètres et quarante-quatre centièmes (17,44 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de huit cent cinquante-sept mètres et trente et un centièmes (857,31 m);

/15

- Vingt-sept mètres et vingt-quatre centièmes (27,24 m) selon une direction de  $60^{\circ}51'15''$ ;
- Quatre-vingt-trois mètres et deux centièmes (83,02 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de mille deux cent cinquante-huit mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (1 258,95 m);
- Deux mètres et cinquante-neuf centièmes (2,59 m) selon une direction de  $55^{\circ}40'31''$ ;
- Dix mètres et soixante et un centièmes (10,61 m) selon une direction de  $53^{\circ}52'59''$ ;
- Cinq mètres et soixante-treize centièmes (5,73 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de cinquante-six mètres et cinquante et un centièmes (56,51 m);
- Dix-sept mètres et quinze centièmes (17,15 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de sept cent soixante-neuf mètres et vingt-six centièmes (769,26 m);
- Vingt-deux mètres et trente-quatre centièmes (22,34 m) selon une direction de  $57^{\circ}45'13''$  dans sa limite nord-ouest, jusqu'au point X, de là;
- Vers le nord-est, quarante mètres et trois centièmes (40,03 m) selon une direction  $124^{\circ}29'50''$ , jusqu'au point Y, de là;
- Des longueurs consécutives de :
  - Quatre cent vingt-six mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (426,97 m) selon une direction de  $240^{\circ}14'30''$ ;
  - Huit cent trente-six mètres et trente-neuf centièmes (836,39 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de trois mille cinq cents mètres et trente centièmes (3 500,30 m);
  - Deux cent cinquante-neuf mètres et treize centièmes (259,13 m) selon une direction de  $226^{\circ}30'39''$ ;

/16

- Cent quatre-vingt-deux mètres et soixante-cinq centièmes (182,65 m) selon une direction de  $225^{\circ}05'55''$ , dans sa limite sud-est, jusqu'au point Z, de là;
- Vers le sud-ouest, vingt-trois mètres et trente-neuf centièmes (23,39 m) selon une direction  $323^{\circ}33'08''$ , jusqu'au point de départ W;

Contenant en superficie soixante et un mille sept cent quatre-vingt-huit mètres carrés et neuf dixièmes (61 788,9 m<sup>2</sup>).

19.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT DEUX (3 324 702), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille neuf cent cinquante-quatre mètres carrés (2 954,0 m<sup>2</sup>).

20.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS (3 324 680), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille huit cent trente mètres carrés et quatre dixièmes (1 830,4 m<sup>2</sup>).

21.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT VINGT-CINQ (3 324 625), dudit cadastre :

/17

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille quatre cent vingt et un mètres carrés et cinq dixièmes (1 421,5 m<sup>2</sup>).

22.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE-SIX (3 324 636), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille trois cent cinq mètres carrés et trois dixièmes (2 305,3 m<sup>2</sup>).

23.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT TREIZE (3 324 613), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie quatre mille cinq cent cinq mètres carrés et huit dixièmes (4 505,8 m<sup>2</sup>).

24.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT DEUX (3 324 602), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie huit mille deux cent trente-deux mètres carrés et quatre dixièmes (8 232,4 m<sup>2</sup>).

25.- Le lot QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-TROIS (4 991 543), dudit cadastre :

/18

de figure irrégulière;

Contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et cinq dixièmes (597,5 m<sup>2</sup>).

26.- Le lot QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-QUATRE (4 991 544), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie cent mille quatre cent seize mètres carrés et huit dixièmes (100 416,8 m<sup>2</sup>).

27.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-NEUF (3 324 569), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille deux cent vingt-neuf mètres carrés et sept dixièmes (2 229,7 m<sup>2</sup>).

28.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT QUARANTE-SEPT (3 324 547), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille quarante-sept mètres carrés et six dixièmes (1 047,6 m<sup>2</sup>).

/19

29.- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENT TRENTE-HUIT (4 870 938), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie cent quinze mètres carrés et cinq dixièmes (115,5 m<sup>2</sup>).

30.- Le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENT TRENTE-NEUF (4 870 939), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et trois dixièmes (44 597,3 m<sup>2</sup>).

31.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ (3 324 525), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie quatre mille deux cent dix mètres carrés et deux dixièmes (4 210,2 m<sup>2</sup>).

32.- Le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT QUATORZE (4 679 214), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/20

Contenant en superficie onze mètres carrés et un dixième (11,1 m<sup>2</sup>).

33.- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SEPT (4 723 767), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie quatorze mètres carrés et huit dixièmes (14,8 m<sup>2</sup>).

34.- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE-HUIT (4 723 768), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille huit cent soixante-seize mètres carrés et cinq dixièmes (1 876,5 m<sup>2</sup>)

35.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT NEUF (3 324 409), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille cinq cent quarante mètres carrés et trois dixièmes (1 540,3 m<sup>2</sup>).

36.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENTS (3 324 300), dudit cadastre :

/21

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille deux cent trente et un mètres carrés et un dixième (1 231,1 m<sup>2</sup>).

37.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX (3 324 190), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille soixante-six mètres carrés et neuf dixièmes (1 066,9 m<sup>2</sup>).

38.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SOIXANTE-DIX-NEUF (3 324 079), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille cent soixante-treize mètres carrés et cinq dixièmes (1 173,5 m<sup>2</sup>).

39.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-NEUF (3 323 969), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille sept cent vingt-deux mètres carrés et trois dixièmes (2 722,3 m<sup>2</sup>).

/22

40.- Le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT QUINZE (4 679 215), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie dix-huit mille cinq cent soixante-deux mètres carrés et trois dixièmes (18 562,3 m<sup>2</sup>).

41.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTRE-TREIZE (3 322 973), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie six cent soixante mètres carrés (660,0 m<sup>2</sup>).

42.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-TROIS (3 322 863), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie trois mille six cent trente-huit mètres carrés et un dixième (3 638,1 m<sup>2</sup>).

43.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE-TROIS (3 322 753), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/23

Contenant en superficie deux cent un mètres carrés et huit dixièmes (201,8 m<sup>2</sup>).

44.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE-DEUX (3 322 642), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et huit dixièmes (4 398,8 m<sup>2</sup>).

45.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX (3 322 532), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie sept cent cinquante-sept mètres carrés et cinq dixièmes (757,5 m<sup>2</sup>).

46.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT-DEUX (3 322 422), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille neuf cent quinze mètres carrés et six dixièmes (1 915,6 m<sup>2</sup>).

47.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT DIX (3 322 310), dudit cadastre :

/24

de figure irrégulière;

Contenant en superficie cinq mille quatre cent cinquante-cinq mètres carrés (5 455,0 m<sup>2</sup>).

48.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (3 322 199), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille deux cent soixante mètres carrés et deux dixièmes (2 260,2 m<sup>2</sup>).

49.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE QUATRE-VINGT-HUIT (3 322 088), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille trente-trois mètres carrés et cinq dixièmes (1 033,5 m<sup>2</sup>).

50.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SIX (3 321 866), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille quatre cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés et sept dixièmes (1 494,7 m<sup>2</sup>).

/25

51.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 321 977), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille trois cent soixante-dix-sept mètres carrés et quatre dixièmes (1 377,4 m<sup>2</sup>).

52.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SIX (3 321 756), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille deux cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et deux dixièmes (2 295,2 m<sup>2</sup>).

53.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT UN (3 324 801), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie quatre cent trois mètres carrés et deux dixièmes (403,2 m<sup>2</sup>).

54.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT ET UN MILLE TROIS CENT QUATORZE (3 321 314), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/26

Contenant en superficie mille deux cent cinquante-huit mètres carrés et huit dixièmes (1 258,8 m<sup>2</sup>).

55.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE-CINQ (3 321 645), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et trois dixièmes (1 499,3 m<sup>2</sup>).

56.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT ET UN MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE (3 321 534), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille vingt-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (1 024,5 m<sup>2</sup>).

57.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT ET UN MILLE QUATRE-VINGT-ONZE (3 321 091), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille quatre cent soixante-douze mètres carrés et un dixième (2 472,1 m<sup>2</sup>).

58.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT ET UN MILLE DEUX CENT DEUX (3 321 202), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/27

Contenant en superficie deux mille cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et six dixièmes (2 185,6 m<sup>2</sup>).

59.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE TROIS CENT DIX-HUIT (3 320 318), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie cent vingt-sept mètres carrés et trois dixièmes (127,3 m<sup>2</sup>).

60.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT ET UN MILLE QUATRE CENT VINGT-QUATRE (3 321 424), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie neuf cents mètres carrés et trois dixièmes (900,3 m<sup>2</sup>).

61.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF (3 320 759), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie cinq cent vingt-deux mètres carrés et huit dixièmes (522,8 m<sup>2</sup>).

62.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN (3 320 981), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie trois cent quarante-quatre mètres carrés et trois dixièmes (344,3 m<sup>2</sup>).

63.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE SIX CENT QUARANTE-HUIT (3 320 648), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie huit cent soixante-douze mètres carrés (872,0 m<sup>2</sup>).

64.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX (3 320 870), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie cent trente-six mètres carrés et six dixièmes (136,6 m<sup>2</sup>).

65.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE QUATRE CENT VINGT-NEUF (3 320 429), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille trois cent dix-sept mètres carrés et cinq dixièmes (1 317,5 m<sup>2</sup>).

/29

66.- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (4 240 447), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie quatre mètres carrés et deux dixièmes (4,2 m<sup>2</sup>).

67.- Le lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT (4 240 448), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie soixante-dix-neuf mètres carrés et huit dixièmes (79,8 m<sup>2</sup>).

68.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE DEUX CENT SEPT (3 320 207), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille quatre-vingt-cinq mètres carrés et cinq dixièmes (2 085,5 m<sup>2</sup>).

69.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SIX (3 324 956), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/30

Contenant en superficie deux mille huit cent trente-neuf mètres carrés et sept dixièmes (2 839,7 m<sup>2</sup>).

70.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE (3 324 734), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille quatre-vingt-un mètres carrés et sept dixièmes (1 081,7 m<sup>2</sup>).

71.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT QUARANTE-CINQ (3 324 845), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie trois mille cinq cent quatre-vingt-seize mètres carrés et deux dixièmes (3 596,2 m<sup>2</sup>).

72.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE (3 324 624), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille quatre cent vingt-trois mètres carrés et cinq dixièmes (1 423,5 m<sup>2</sup>).

73.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE SIX CENT TRENTE-SIX (3 323 636), dudit cadastre :

/31

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille six cent cinquante-deux mètres carrés et trois dixièmes (1 652,3 m<sup>2</sup>).

74.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT VINGT-SIX (3 323 526), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille trois cent quatre-vingt-un mètres carrés et deux dixièmes (1 381,2 m<sup>2</sup>).

75.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATORZE (3 323 414), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille deux cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et huit dixièmes (1 285,8 m<sup>2</sup>).

76.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE (3 323 304), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie six cent vingt-huit mètres carrés (628,0 m<sup>2</sup>).

/32

77.-

Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT (3 323 747), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie trente-deux mètres carrés et huit dixièmes (32,8 m<sup>2</sup>).

78.-

Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (3 323 194), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille vingt mètres carrés et quatre dixièmes (1 020,4 m<sup>2</sup>).

79.-

Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE QUATRE-VINGT-TROIS (3 323 083), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie sept cent soixante et un mètres carrés et sept dixièmes (761,7 m<sup>2</sup>).

80.-

Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT CINQ MILLE SIX CENT DIX-SEPT (2 605 617), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/33

Contenant en superficie mille six cent vingt et un mètres carrés et cinq dixièmes (1 621,5 m<sup>2</sup>).

81.- Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT (4 779 228), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie trente-quatre mille trois cent dix-neuf mètres carrés et six dixièmes (34 319,6 m<sup>2</sup>).

82.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT (3 324 658), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie six cent soixante-huit mètres carrés et deux dixièmes (668,2 m<sup>2</sup>).

83.- Le lot TROIS MILLIONS QUARANTE-TROIS MILLE DEUX CENT TRENTE (3 043 230), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie huit cent soixante-dix-huit mètres carrés (878,0 m<sup>2</sup>).

84.- Le lot TROIS MILLIONS QUARANTE-TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (3 043 196), dudit cadastre :

/34

de figure irrégulière;

Contenant en superficie vingt-cinq mètres carrés et trois dixièmes (25,3 m<sup>2</sup>).

85.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE-SEPT (2 607 837), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie trois mille trente-cinq mètres carrés et sept dixièmes (3 035,7 m<sup>2</sup>).

86.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE-HUIT (2 607 838), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille cent deux mètres carrés et neuf dixièmes (2 102,9 m<sup>2</sup>).

87.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE-NEUF (2 607 839), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille quatre-vingt-quatorze mètres carrés et six dixièmes (2 094,6 m<sup>2</sup>).

88.- Le lot TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT SEIZE (3 578 416), dudit cadastre :

/35

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille sept cent quatre-vingt-onze mètres carrés et trois dixièmes (2 791,3 m<sup>2</sup>).

89.- Le lot TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUINZE (3 578 415), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille sept cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et cinq dixièmes (2 795,5 m<sup>2</sup>).

90.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE CINQ CENT VINGT-SIX (2 608 526), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et cinq dixièmes (2 995,5 m<sup>2</sup>).

91.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE ONZE (2 608 011), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie quatre mille six cent sept mètres carrés et un dixième (4 607,1 m<sup>2</sup>).

92.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE DIX (2 608 010), dudit cadastre :

/36

de figure irrégulière;

Contenant en superficie cent soixante-seize mètres carrés et un dixième (176,1 m<sup>2</sup>).

93.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE DOUZE (2 608 012), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille trois cent trente-huit mètres carrés et six dixièmes (1 338,6 m<sup>2</sup>).

94.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE CENT VINGT-QUATRE (2 608 124), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie quatre mille six cent quatre-vingt-trois mètres carrés (4 683,0 m<sup>2</sup>).

95.- La partie du lot CINQ MILLIONS CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT (5 057 747 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIVIT :**

- Vers le nord-ouest par le lot 3 043 230 étant la parcelle 83, par la rivière Saint-Pierre et par le lot 4 779 228 étant la parcelle 81;

/37

- Vers l'est par une autre partie du lot 5 057 747;
- Vers le sud-est par une autre partie du lot 5 057 747;
- Vers le sud-ouest par une partie du lot 3 324 390 étant la parcelle 18;

**MESURANT :**

À partir du point X;

- Des longueurs consécutives de :
  - Quatorze mètres et trente-trois centièmes (14,33 m) selon une direction de  $57^{\circ}38'54''$ ;
  - Quatre-vingt-onze mètres et trente-neuf centièmes (91,39 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de trois mille deux cent quarante-six mètres et cinquante centièmes (3 246,50 m);
  - Cent quarante et un mètres et trente et un centièmes (141,31 m) selon une direction de  $56^{\circ}08'29''$ ;
  - Deux cent neuf mètres et onze centièmes (209,11 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de trois mille trois cent cinquante-six mètres et vingt-quatre centièmes (3 356,24 m) dans sa limite nord-ouest, jusqu'au point A', de là;
- Vers l'est, cent cinq mètres et quarante-huit centièmes (105,48 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de deux cent quatre-vingt-cinq mètres et quatre-vingt-deux centièmes (285,82 m), jusqu'au point B', de là;
- Vers le sud-est, trois cent soixante-deux mètres et six centièmes (362,06 m) selon une direction  $240^{\circ}13'13''$ , jusqu'au point Y, de là;
- Vers le sud-ouest, quarante mètres et trois centièmes (40,03 m) selon une direction  $304^{\circ}29'50''$ , jusqu'au point de départ X;

/38

Contenant en superficie vingt mille quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés (20 099,0 m<sup>2</sup>).

96.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE DEUX CENT TRENTE-SIX (2 608 236), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille cent quarante-neuf mètres carrés (1 149,0 m<sup>2</sup>).

97.- Le lot TROIS MILLIONS QUINZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT (3 015 267), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille six cent soixante-trois mètres carrés et trois dixièmes (1 663,3 m<sup>2</sup>).

98.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE DEUX CENT TRENTE-SEPT (2 608 237), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie quatre cent huit mètres carrés et huit dixièmes (408,8 m<sup>2</sup>).

99.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT (2 608 238), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/39

Contenant en superficie mille deux cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et un dixième (1 295,1 m<sup>2</sup>).

100.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ (2 608 825), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille deux cent soixante-dix-neuf mètres carrés et trois dixièmes (1 279,3 m<sup>2</sup>).

101.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE HUIT CENT VINGT-SIX (2 608 826), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie trois cent cinquante-huit mètres carrés et huit dixièmes (358,8 m<sup>2</sup>).

102.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT (2 608 827), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie trois cent trente-quatre mètres carrés (334,0 m<sup>2</sup>).

103.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE (2 608 275), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/40

Contenant en superficie trois cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et un dixième (397,1 m<sup>2</sup>).

104.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE (2 608 276), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie deux mille vingt-cinq mètres carrés et trois dixièmes (2 025,3 m<sup>2</sup>).

105.- Le lot DEUX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX (2 608 286), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie mille sept cent quatre-vingt-deux mètres carrés et deux dixièmes (1 782,2 m<sup>2</sup>).

106.- Le lot CINQ MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-DEUX (5 659 182), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie trois mille deux cent dix mètres carrés et sept dixièmes (3 210,7 m<sup>2</sup>).

107.- Le lot CINQ MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (5 659 183), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/41

Contenant en superficie mille cinq cent quatre-vingt-douze mètres carrés (1 592,0 m<sup>2</sup>).

108.- Le lot CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT HUIT (5 087 908), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie sept cent trente-neuf mètres carrés (739,0 m<sup>2</sup>).

109.- La partie du lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX (3 324 390 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIV :**

- Vers le nord-ouest par une autre partie du lot 3 324 390;
- Vers le nord par une autre partie du lot 3 324 390;
- Vers le nord-est par une autre partie du lot 3 324 390;
- Vers le sud-est pour une première partie par une partie du lot 3 324 857, étant la parcelle 110;
- Vers le sud-ouest pour une première partie par une partie du lot 3 324 857, étant la parcelle 110;
- Vers le sud-est pour une deuxième partie par une partie du lot 3 324 857, étant la parcelle 110;
- Vers le sud-ouest pour une deuxième partie par le lot 5 907 762, étant le boulevard Angrignon;

/42

**MESURANT :**

À partir du point C';

- Vers le nord-ouest, deux cent soixante et onze mètres et trente-huit centièmes (271,38 m) selon une direction de  $43^{\circ}59'38''$ , jusqu'au point D', de là;
- Vers le nord, quatorze mètres et neuf centièmes (14,09 m) selon une direction de  $91^{\circ}47'38''$ , jusqu'au point E', de là;
- Vers le nord-est, cent cinq mètres et quarante-six centièmes (105,46 m) selon une direction de  $135^{\circ}13'58''$ , jusqu'au point F', de là;
- Vers le sud-est, pour une première partie, cent quarante-trois mètres et vingt-neuf centièmes (143,29 m) selon une direction de  $238^{\circ}58'18''$ , jusqu'au point G', de là;
- Vers le sud-ouest, pour une première partie, sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) selon une direction de  $326^{\circ}13'46''$ , jusqu'au point H', de là;
- Vers le sud-est, pour une deuxième partie, cent cinquante et un mètres et quatre-vingt-un centièmes (151,81 m) selon une direction de  $236^{\circ}17'23''$ , jusqu'au point J', de là;
- Vers le sud-ouest, pour une deuxième partie, trente-neuf mètres et soixante-cinq centièmes (39,65 m) selon une direction de  $323^{\circ}30'12''$ , jusqu'au point de départ C';

Contenant en superficie vingt et un mille cinq cent dix-sept mètres carrés et cinq dixièmes (21 517,5 m<sup>2</sup>).

110.- La partie du lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SEPT (3 324 857 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIV :**

- Vers le nord-ouest pour une première partie par une partie du lot 3 324 390, étant la parcelle 109;
- Vers le nord-est pour une première partie par une partie du lot 3 324 390, étant la parcelle 109;
- Vers le nord-ouest pour une deuxième partie par une partie du lot 3 324 390, étant la parcelle 109;
- Vers le nord-est pour une deuxième partie par une autre partie du lot 3 324 857;
- Vers le sud-est pour une première partie par une partie du lot 3 324 388, étant la parcelle 111;
- Vers le nord-est pour une troisième partie par une partie du lot 3 324 388, étant la parcelle 111;
- Vers le sud-est pour une deuxième partie par une partie du lot 3 324 388, étant la parcelle 111;
- Vers le sud-ouest par le lot 5 907 762, étant le boulevard Angrignon;

**MESURANT :**

À partir du point J';

- Vers le nord-ouest, pour une première partie cent cinquante et un mètres et quatre-vingt-un centièmes (151,81 m) selon une direction de  $56^{\circ}17'23''$ , jusqu'au point H', de là;
- Vers le nord-est, pour une première partie sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) selon une direction de  $146^{\circ}13'46''$ , jusqu'au point G', de là;
- Vers le nord-ouest, pour une deuxième partie cent quarante-trois mètres et vingt-neuf centièmes (143,29 m) selon une direction de  $58^{\circ}58'18''$ , jusqu'au point F', de là;
- Vers le nord-est, pour une deuxième partie vingt-trois mètres et quatre-vingt-huit centièmes (23,88 m) selon une direction de  $135^{\circ}23'16''$ , jusqu'au point K', de là;
- Des longueurs consécutives de :

/44

- Cinquante-huit mètres et six centièmes (58,06 m), suivant un arc de cercle ayant un rayon de deux mille huit cent cinquante-huit mètres et soixante-dix-huit centièmes (2 858,78 m);
- Deux cent sept mètres et quatre-vingt-sept centièmes (207,87 m) selon une direction de 237°11'25" dans sa première limite sud-est, jusqu'au point L', de là;
- Vers le nord-est, pour une troisième partie sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) selon une direction de 146°55'39", jusqu'au point M', de là;
- Vers le sud-est, pour une deuxième partie trente et un mètres et quarante-sept centièmes (31,47 m) selon une direction de 237°14'39", jusqu'au point N', de là;
- Vers le sud-ouest, quarante et un mètres et trente-trois centièmes (41,33 m) selon une direction de 323°30'12", jusqu'au point de départ J';

Contenant en superficie neuf mille deux cent quatre-vingt-onze mètres carrés et sept dixièmes (9 291,7 m<sup>2</sup>).

111.- La partie du lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT (3 324 388 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIT :**

- Vers le nord-ouest pour une première partie par une partie du lot 3 324 857, étant la parcelle 110;
- Vers le sud-ouest pour une première partie par une partie du lot 3 324 857, étant la parcelle 110;
- Vers le nord-ouest pour une deuxième partie par une partie du lot 3 324 857, étant la parcelle 110;

/45

- Vers le nord-est pour une autre partie du lot 3 324 388;
- Vers le sud-est pour une première partie par une autre partie du lot 3 324 388;
- Vers le sud par une partie du lot 3 324 879, étant la parcelle 112;
- Vers le sud-est pour une deuxième partie par une partie du lot 3 324 879, étant la parcelle 112;
- Vers le sud-est pour une troisième partie par une autre partie du lot 3 324 388;
- Vers le sud-ouest pour une deuxième partie par une autre partie du lot 3 324 388;

**MESURANT :**

À partir du point N';

- Vers le nord-ouest, pour une première partie trente et un mètres et quarante-sept centièmes (31,47 m) selon une direction de  $57^{\circ}14'39''$ , jusqu'au point M', de là;
- Vers le sud-ouest, pour une première partie sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) selon une direction de  $326^{\circ}55'39''$ , jusqu'au point L', de là;
- Des longueurs consécutives de :
  - Deux cent sept mètres et quatre-vingt-sept centièmes (207,87 m) selon une direction de  $57^{\circ}11'25''$ ;
  - Cinquante-huit mètres et six centièmes (58,06 m) suivant un arc de cercle avec un rayon de deux mille huit cent cinquante-huit mètres et soixante-dix-huit centièmes (2 858,78 m), dans sa deuxième limite nord-ouest, jusqu'au point K', de là;
- Des longueurs consécutives de :
  - Vingt-deux mètres et seize centièmes (22,16 m) selon une direction de  $135^{\circ}24'31''$ ;

/46

- Six mètres et soixante-huit centièmes (6,68 m) selon une direction de  $121^{\circ}26'59''$  dans sa limite nord-est, jusqu'au point M', de là;
- Vers le sud-est, pour une première partie quarante-six mètres et trois centièmes (46,03 m) selon une direction de  $235^{\circ}20'50''$ , jusqu'au point Q', de là;
- Vers le sud, quatre mètres et trente centièmes (4,30 m) selon une direction de  $265^{\circ}16'30''$ , jusqu'au point R', de là;
- Des longueurs consécutives de :
  - Soixante-neuf mètres et cinquante-huit centièmes (69,58 m) selon une direction de  $236^{\circ}50'39''$ ;
  - Trente et un mètres et quarante-quatre centièmes (31,44 m) selon une direction de  $228^{\circ}06'25''$  dans sa deuxième limite sud-est, jusqu'au point S', de là;
- Vers le sud-est, pour une troisième partie cent quarante-neuf mètres et cinquante-quatre centièmes (149,54 m) selon une direction de  $238^{\circ}07'07''$ , jusqu'au point T', de là;
- Vers le sud-ouest, pour une deuxième partie vingt-deux mètres et quarante-quatre centièmes (22,44 m) selon une direction de  $314^{\circ}48'34''$ , jusqu'au point de départ N';

Contenant en superficie huit mille cinq cent sept mètres carrés et sept dixièmes (8 507,7 m<sup>2</sup>).

112.- La partie du lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (3 324 879 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIT :**

- Vers le nord-ouest pour une partie du lot 3 324 388, étant la parcelle 111;

/47

- Vers le nord par une partie du lot 3 324 388, étant la parcelle 111;
- Vers le sud-est par une autre partie du lot 3 324 879;

**MESURANT :**

À partir du point S';

- Des longueurs consécutives de :
  - Trente et un mètres et quarante-quatre centièmes (31,44 m) selon une direction de 48°06'25";
  - Soixante-neuf mètres et cinquante-huit centièmes (69,58 m) selon une direction de 56°50'39" dans sa limite nord-ouest, jusqu'au point R', de là;
- Vers le nord, quatre mètres et trente centièmes (4,30 m) selon une direction de 85°16'30", jusqu'au point Q', de là;
- Vers le sud-est, cent quatre mètres et quarante-sept centièmes (104,47 m) selon une direction de 235°20'50", jusqu'au point de départ S';

Contenant en superficie deux cent soixante-dix-huit mètres carrés et deux dixièmes (278,2 m<sup>2</sup>).

**RATTACHEMENT :**

L'angle Sud de ladite parcelle de terrain est situé à une distance de 152,52 mètres selon une direction de 55°11'31" du point X", lequel point correspond à l'angle Est du lot 5 907 762, étant le Boulevard Angrignon.

113.- La partie du lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX (3 324 390 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIV :**

- Vers le nord-ouest par une autre partie du lot 3 324 390;
- Vers le nord-est par le lot 5 057 747 et par une autre partie du lot 5 057 747, étant la parcelle 122;
- Vers le sud-est par le lot 3 324 868, étant la parcelle 120, le lot 3 324 450, étant la parcelle 118, le lot 3 324 455, étant la parcelle 116 et une partie du lot 3 324 857, étant la parcelle 114;
- Vers le sud-ouest par une autre partie du lot 3 324 390;
- Vers l'ouest par une autre partie du lot 3 324 390;

**MESURANT :**

À partir du point U';

- Des longueurs consécutives de :
  - Cinquante-sept mètres et quarante-sept centièmes (57,47 m) selon une direction de  $42^{\circ}29'39''$ ;
  - Cent-trente-cinq mètres et trente-trois centièmes (135,33 m) selon une direction de  $39^{\circ}10'26''$ ;
  - Six cent trente-sept mètres et trente et un centièmes (637,31 m), suivant un arc de cercle ayant un rayon de deux mille quatre cents mètres et vingt centièmes (2 400,20 m);
  - Trois cent dix-neuf mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (319,84 m), suivant une direction de  $62^{\circ}03'51''$ ;
  - Deux cent quatre-vingt-huit mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (288,99 m), suivant une direction de  $60^{\circ}54'13''$ , dans sa limite nord-ouest, jusqu'au point P'', de là;

/49

- Vers le nord-est, cinquante-six mètres et trois centièmes (56,03 m) selon une direction de  $121^{\circ}38'55''$ , jusqu'au point W", de là;
- Des longueurs consécutives de :
  - Cent quatre-vingt-treize mètres et soixante-dix centièmes (193,70 m) selon une direction de  $230^{\circ}55'37''$ ;
  - Cent douze mètres et soixante-sept centièmes (112,67 m) selon une direction de  $232^{\circ}11'44''$ ;
  - Cinq cent soixante-seize mètres et quatre-vingt-treize centièmes (576,93 m) selon une direction de  $231^{\circ}43'33''$ ;
  - Trois cent quatre-vingt-dix-neuf mètres et soixante-six centièmes (399,66 m) selon une direction de  $231^{\circ}50'05''$ ;
  - Cent cinquante-huit mètres et trente-trois centièmes (158,33 m) selon une direction de  $234^{\circ}20'16''$ , dans sa limite sud-est, jusqu'au point X', de là;
- Vers le sud-ouest, cent onze mètres et sept centièmes (111,07 m) selon une direction de  $312^{\circ}30'50''$ , jusqu'au point Y', de là;
- Vers l'ouest, vingt-quatre mètres et soixante-douze centièmes (24,72 m) selon une direction de  $0^{\circ}29'41''$ , jusqu'au point de départ U';

Contenant en superficie deux cent sept mille trois cent quatre-vingt-deux mètres carrés et deux dixièmes (207 382,2 m<sup>2</sup>).

114.- La partie du lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SEPT (3 324 857 ptie), dudit cadastre :

/50

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIV :**

- Vers le nord-ouest par une partie du lot 3 324 390, étant la parcelle 113;
- Vers le nord-est par le lot 3 324 455, étant la parcelle 116;
- Vers le sud-est par une partie du lot 3 324 388, étant la parcelle 115;
- Vers le sud-ouest par une autre partie du lot 3 324 857;

**MESURANT :**

À partir du point X';

- Vers le nord-ouest, cent onze mètres et soixante-deux centièmes (111,62 m) selon une direction de 54°20'16", jusqu'au point Z', de là;
- Vers le nord-est, vingt-trois mètres et vingt-deux centièmes (23,22 m) selon une direction de 141°52'13", jusqu'au point A", de là;
- Vers le sud-est, cent sept mètres et soixante-cinq centièmes (107,65 m) suivant un arc de cercle ayant un rayon de deux mille huit cent cinquante-huit mètres et soixante-dix-huit centièmes (2 858,78 m), jusqu'au point B", de là;
- Vers le sud-ouest, vingt-quatre mètres et vingt-trois centièmes (24,23 m) selon une direction de 312°29'29", jusqu'au point de départ X';

Contenant en superficie deux mille six cent neuf mètres carrés (2 609,0 m<sup>2</sup>).

115.- La partie du lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT (3 324 388 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIT :**

- Vers le nord-ouest par une partie du lot 3 324 857, étant la parcelle 114;
- Vers le nord-est par le lot 3 324 389, étant la parcelle 117;
- Vers le sud-est par une partie du lot 3 324 879;
- Vers le sud et le sud-ouest par une autre partie du lot 3 324 388;

**MESURANT :**

À partir du point B";

- Vers le nord-ouest, cent sept mètres et soixante-cinq centièmes (107,65 m) suivant un arc de cercle ayant un rayon de deux mille huit cent cinquante-huit mètres et soixante-dix-huit centièmes (2 858,78 m), jusqu'au point A", de là;
- Vers le nord-est, vingt-sept mètres et dix-huit centièmes (27,18 m) selon une direction de 141°52'13", jusqu'au point C", de là;
- Vers le sud-est, quatre-vingt-douze mètres et soixante-seize centièmes (92,76 m) selon une direction de 232°21'12", jusqu'au point D", de là;
- Vers le sud, quinze mètres et sept centièmes (15,07 m) selon une direction de 274°04'24", jusqu'au point E", de là;
- Vers le sud-ouest, vingt mètres et soixante et onze centièmes (20,71 m) selon une direction de 311°42'53", jusqu'au point de départ B";

Contenant en superficie deux mille neuf cent vingt-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (2 929,4 m<sup>2</sup>).

/52

116.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ (3 324 455), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie neuf mille sept cent soixante-trois mètres carrés (9 763,0 m<sup>2</sup>).

117.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF (3 324 389), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie douze mille mètres carrés et six dixièmes (12 000,6 m<sup>2</sup>).

118.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (3 324 450), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie dix mille trois cent vingt-sept mètres carrés et neuf dixièmes (10 327,9 m<sup>2</sup>).

119.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE ET UN (3 324 451), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/53

Contenant en superficie douze mille cent quatre-vingt-douze mètres carrés et neuf dixièmes (12 192,9 m<sup>2</sup>).

120.- Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-HUIT (3 324 868), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

Contenant en superficie neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et deux dixièmes (9 897,2 m<sup>2</sup>).

121.- La partie du lot TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENT TRENTE ET UN (3 324 231 partie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIV :**

- Vers le nord-ouest par le lot 3 324 868, étant la parcelle 120;
- Vers le nord-est par une partie du lot 3 015 742, étant la parcelle 124;
- Vers le sud-est par une autre partie du lot 3 324 231 et par le lot 3 324 901;
- Vers l'ouest par le lot 3 324 451, étant la parcelle 119;

**MESURANT :**

À partir du point F";

- Vers le nord-ouest, quatre cent trente-deux mètres et quatre-vingt-trois centièmes (432,83 m), selon une direction de 51°50'42", jusqu'au point G", de là;

/54

- Vers le nord-est, dix mètres et dix-huit centièmes (10,18 m) selon une direction de  $121^{\circ}38'55''$ , jusqu'au point H", de là;
- Des longueurs consécutives de :
  - Trente-six mètres et trente-quatre centièmes (36,34 m), selon une direction de  $203^{\circ}29'33''$ ;
  - Quatre cent douze mètres et quatre-vingt-douze centièmes (412,92 m), selon une direction de  $231^{\circ}50'40''$ , vers le sud-est, jusqu'au point J", de là;
- Vers l'ouest, vingt-huit mètres et seize centièmes (28,16 m) selon une direction de  $339^{\circ}37'02''$ , jusqu'au point de départ F";

Contenant en superficie onze mille cinq cent vingt-deux mètres carrés et quatre dixièmes (11 522,4 m<sup>2</sup>).

122.- La partie du lot CINQ MILLIONS CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT (5 057 747 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIV :**

- Vers le nord et le nord-est par une autre partie du lot 5 057 747;
- Vers le sud-est par une partie du lot 3 043 340, étant la parcelle 123;
- Vers sud-ouest par une partie du lot 3 324 390, étant la parcelle 113;

**MESURANT :**

À partir du point V';

- Vers le nord, soixante mètres et vingt centièmes (60,20 m), suivant un arc de cercle ayant un rayon de cent huit mètres

/55

et quarante-six centièmes (108,46 m), jusqu'au point K", de là;

- Vers le nord-est, quatre mètres et trente et un centièmes (4,31 m) selon une direction de 141°14'58", jusqu'au point L", de là;
- Vers le sud-est, trente-neuf mètres et cinquante-cinq centièmes (39,55 m), selon une direction de 230°55'35", jusqu'au point W", de là;
- Vers le sud-ouest, trente-six mètres et quatre centièmes (36,04 m), selon une direction de 301°38'55", jusqu'au point de départ V";

Contenant en superficie neuf cent quarante-huit mètres carrés et neuf dixièmes (948,9 m<sup>2</sup>).

123.- La partie du lot TROIS MILLIONS QUARANTE-TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE (3 043 340 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIT :**

- Vers le nord-ouest par une partie du lot 5 057 747, étant la parcelle 122;
- Vers le nord-est par une autre partie du lot 3 043 340;
- Vers le sud-est par une autre partie du lot 3 043 340 et par une partie du lot 3 015 742, étant la parcelle 124;
- Vers sud-ouest par le lot 3 324 868, étant la parcelle 120;

**MESURANT :**

À partir du point W";

/56

- Vers le nord-ouest, trente-neuf mètres et cinquante-cinq centièmes (39,55 m), selon une direction de  $50^{\circ}55'35''$ , jusqu'au point L", de là;
- Vers le nord-est, vingt et un mètres et dix centièmes (21,10 m) selon une direction de  $141^{\circ}14'58''$ , jusqu'au point M", de là;
- Des longueurs consécutives de :
  - Dix mètres et quarante-quatre centièmes (10,44 m), selon une direction de  $203^{\circ}29'34''$ ;
  - Vingt et un mètres et vingt-deux centièmes (21,22 m), selon une direction de  $231^{\circ}50'39''$ , vers le sud-est, jusqu'au point G", de là;
- Vers le sud-ouest, vingt-sept mètres et dix centièmes (27,10 m), selon une direction de  $301^{\circ}38'55''$ , jusqu'au point de départ W";

Contenant en superficie huit cent soixante-dix-neuf mètres carrés et huit dixièmes (879,8 m<sup>2</sup>).

124.- La partie du lot TROIS MILLIONS QUINZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-DEUX (3 015 742 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIT :**

- Vers le nord-ouest par une partie du lot 3 043 340, étant la parcelle 123;
- Vers le sud-est par une autre partie du lot 3 015 742;
- Vers le sud-ouest par une partie du lot 3 324 231, étant la parcelle 121;

**MESURANT :**

À partir du point G";

/57

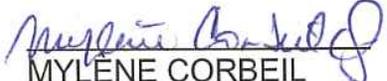
- Vers le nord-ouest, vingt et un mètres et vingt-deux centièmes (21,22 m), selon une direction de  $51^{\circ}50'39''$ , jusqu'au point N", de là;
- Vers le sud-est, vingt mètres et douze centièmes (20,12 m) selon une direction de  $203^{\circ}29'34''$ , jusqu'au point H", de là;
- Vers le sud-ouest, dix mètres et dix-huit centièmes (10,18 m) selon une direction de  $301^{\circ}38'55''$ , jusqu'au point de départ G";

Contenant en superficie cent un mètres carrés et quatre dixièmes (101,4 m<sup>2</sup>).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Les directions indiquées sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ (fuseau 8) NAD83.

Préparé à Montréal, le vingt-septième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt sous le numéro 798 de mes minutes au dossier 23046 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

  
MYLÈNE CORBEIL  
Arpenteure-géomètre

MC/cc

Dossier : 23046

Copie conforme à l'original

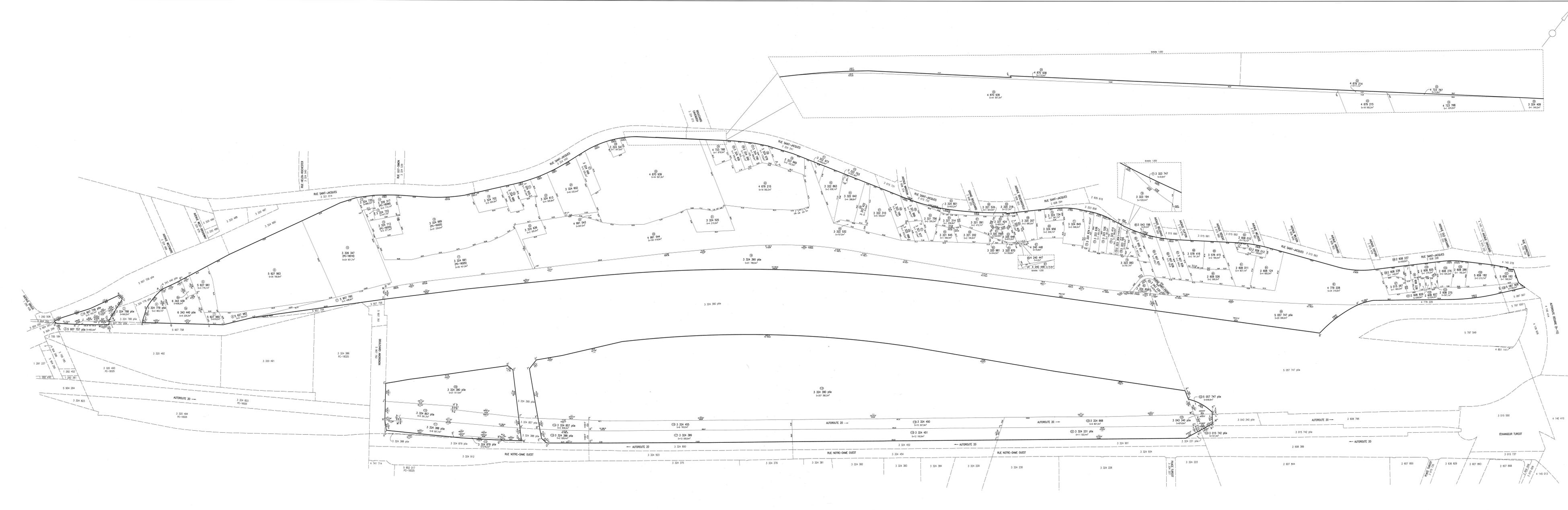
/58  
Montréal, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Arpenteur



2020-05-05



**DIVISION DE LA GÉOMATIQUE**  
 1:500  
 CIRCOSCRPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL  
 CADASTRE: Québec

**LOTIS**  
 2 605 617, 2 607 837, 2 607 838, 2 607 839,  
 2 608 010, 2 608 011, 2 608 012, 2 608 124,  
 2 608 236, 2 608 237, 2 608 238, 2 608 275,  
 2 608 276, 2 608 285, 2 608 526, 2 608 825,  
 2 608 826, 2 608 827, 2 608 828, 2 608 829,  
 3 043 230, 3 020 207, 3 020 218, 3 020 629,  
 3 320 648, 3 320 759, 3 320 870, 3 320 981,  
 3 321 091, 3 321 202, 3 321 314, 3 321 464,  
 3 321 534, 3 321 645, 3 321 756, 3 321 866,  
 3 321 977, 3 322 088, 3 322 199, 3 322 310,  
 3 322 422, 3 322 532, 3 322 642, 3 322 753,  
 3 322 863, 3 322 973, 3 323 083, 3 323 194,  
 3 323 304, 3 323 414, 3 323 526, 3 323 636,  
 3 323 747, 3 323 859, 3 324 070, 3 324 180,  
 3 324 290, 3 324 389, 3 324 409, 3 324 450,  
 3 324 451, 3 324 455, 3 324 525, 3 324 647,  
 3 324 658, 3 324 662, 3 324 613, 3 324 664,  
 3 324 625, 3 324 636, 3 324 658, 3 324 669,  
 3 324 680, 3 324 691, 3 324 702, 3 324 712,  
 3 324 723, 3 324 734, 3 324 735, 3 324 801,  
 3 324 845, 3 324 868, 3 324 956, 3 328 317,  
 3 328 347, 3 328 415, 3 328 416, 4 240 447,  
 4 240 448, 4 679 214, 4 679 215, 4 723 767,  
 4 723 768, 4 779 228, 4 870 938, 4 870 939,  
 4 991 543, 4 991 544, 5 087 908, 5 027 960,  
 5 027 961, 5 027 962, 5 027 963, 5 027 964,  
 5 027 965, 5 027 966, 5 027 967, 5 027 968,  
 5 027 969, 5 027 970, 5 027 971, 5 027 972,  
 5 027 973, 5 027 974, 5 027 975, 5 027 976,  
 5 027 977, 5 027 978, 5 027 979, 5 027 980,  
 5 027 981, 5 027 982, 5 027 983, 5 027 984,  
 5 027 985, 5 027 986, 5 027 987, 5 027 988,  
 5 027 989, 5 027 990, 5 027 991, 5 027 992,  
 5 027 993, 5 027 994, 5 027 995, 5 027 996,  
 5 027 997, 5 027 998, 5 027 999, 6 343 439 et une partie  
 des lots 3 015 742, 3 043 340, 3 324 231,  
 3 324 768, 3 324 779, 3 324 879, 5 907 756,  
 5 907 757 et 6 343 440 et des parties des lots  
 3 324 388, 3 324 390, 3 324 657 et 5 027 747.

**EMPLACEMENT:**  
 Étant donné situé dans le quadrilatère formé par la  
 RUE SAINT-JACQUES, L'AUTOROUTE DÉBARIE(A-15),  
 la RUE NOTRE-DAME OUEST et L'AVENUE BROOK.

**FINS DU DOCUMENT:**  
 IDENTIFICATION CADASTRALE DU PARC DE L'ÉCOTERRITOIRE  
 DE LA FALAISE

**NOTES:**  
 1- Les mesures et superficies des lots indiquées sur ce plan et  
 description technique ont été effectuées au jour de création du  
 cadastre et pour toutes les fins cadastrales. Elles n'ont  
 fait l'objet d'aucun contrôle sur le terrain et ne sont pas  
 sujettes à la détermination des erreurs.  
 2- Les directions indiquées sur ce document sont des planimétries en  
 référence au système SGRD (Datum de 1988).

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles autorisées, sans autorisation  
 écrite de son éditeur ou du gestionnaire de ce document.

ÉDITÉ PAR: **MONTRÉAL**  
 DÉPARTEMENT DE LA GÉOMATIQUE  
 SERVICE DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER

**MONTRÉAL**  
 ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:  
 Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Le Sud-Ouest  
**PLAN N° J-97 NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

**LEGÈRE**  
 - - - - - limite du Parc-estuaire du Cousteau-Saint-Pierre  
 - - - - - limite des lots adjacents  
 - - - - - limite des lots bornés  
 - - - - - rattachement



(2)

**Dossier # : 1203843001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2019)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2019).

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-05-07 12:17

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203843001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2019)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et de Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire sont donc exploitées par la ville centre qui dessert en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Ceci représente la mise en application de l'entente signée le 4 mars 2016 entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable.

Ainsi, aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des seize municipalités liées, le taux est établi à 0,2086 \$ par m<sup>3</sup> pour l'exercice financier de 2019. Ce taux se compare au taux de 0,1947 \$ par m<sup>3</sup> pour l'exercice financier de 2018.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0196 - 18 avril 2019 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) - RCG 19-015

CG18 0032 - 25 janvier 2018 - Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) - RCG 18-003

CG18 0257 - 26 avril 2018 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017) - RCG 18-014

CG17 0168 - 27 avril 2017 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016) - RCG 17-019

CG16 0276 - 21 avril 2016 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015) - RCG 16-042

CG15 0361 - 28 mai 2015 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014) - RCG 15-061

CG14 0226 - 1<sup>er</sup> mai 2014 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)

CG13 0133 - 25 avril 2013 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012)

## **DESCRIPTION**

*Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2019) prévoit qu'au terme de l'exercice financier de 2019, la Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération le taux définitif de la quote-part en fonction du coût relatif à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier. Ce règlement établit également les modalités de paiement ou de remboursement ainsi que le montant des intérêts.*

## **JUSTIFICATION**

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2019) prévoit que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise au plus tard le 30 janvier 2019. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2019 et que la consommation réelle de chacune des municipalités liées est connue. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,2086 \$ par m<sup>3</sup> pour l'exercice financier de 2019.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS  
Conseillère recettes fiscales

**Tél :** 514 868-4438  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Isabelle HÉBERT  
Directrice

**Tél :** 514 872-2455  
**Télécop. :** 514 872-2247

Le : 2020-03-27

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Isabelle HÉBERT

Directrice - Revenus

**Tél :** 514 872-2455

**Approuvé le :** 2020-05-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE

Directeur et trésorier du Service des finances

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2020-05-05

**FOURNITURE DE L'EAU POTABLE AUX VILLES LIÉES  
EXERCICE 2019 - CALCUL DU COÛT RÉEL**

(en milliers de dollars)

	<b>Réel 2019</b>
1. Approvisionnement et traitement de l'eau potable	54 485,4
2. Réseau de distribution de l'eau potable	<u>24 475,5</u>
	78 960,9
 Frais généraux d'administration applicable à la fourniture de l'eau potable	14,55%
	11 488,8
 <b>Coût direct de fourniture en eau potable</b>	<b>90 449,7</b>
 <b>Volumes d'eau distribués nets (m3) - 2019</b>	<b>433 623 163</b>
 <b>Tarif réel 2019 pour les villes liées</b>	<b>0,2086 \$/m3</b>

Données : Vision 2 en date du 27 janvier 2020 (DÉC-19)

**Dossier # : 1203843001**

**Unité administrative responsable :** Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , -

**Objet :** Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2019)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML - 1203843001 - Taux définitif QP eau potable 2019.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate

**Tél :** 514-589-7594

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-29

Véronique BELPAIRE  
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe

**Tél :** 514-872-7017

**Division :** Service des affaires juridiques

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX AU MÈTRE CUBE DE L'EAU EN FONCTION  
DES COÛTS RÉELS RELATIFS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AUX  
FINS DE LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE (EXERCICE FINANCIER DE 2019)**

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'article 4 du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2019) (RCG 18-038);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**CHAPITRE I**  
**DISPOSITION GÉNÉRALE**

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2019 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55 % de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi.

**CHAPITRE II**  
**LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

2. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est établi à 0,2086 \$/m<sup>3</sup> pour l'exercice financier de 2019.

**CHAPITRE III**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'applique à l'exercice financier de 2019.

---

GDD 1203843001



**Dossier # : 1207796007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le « Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement » - Réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre

Il est recommandé:

- d'adopter le « Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement »;
- de réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-05-15 16:44

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1207796007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le « Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement » - Réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les circonstances exceptionnelles causées par l'apparition de la COVID-19 mettent l'ensemble de l'écosystème commercial dans une grande incertitude et a provoqué la fermeture temporaire des commerces non essentiels. Alors qu'une reprise de l'activité commerciale est imminente, que des mesures sanitaires et de distanciation sociale seront imposées aux établissements commerciaux et que la clientèle n'a pu fréquenter ces établissements depuis le début de la crise, il y a lieu de mettre en place des mesures permettant de soutenir financièrement les commerces.  
 Le présent dossier décisionnel a ainsi pour objet de soumettre un projet de règlement dans le cadre de campagnes de sociofinancement qui bénéficieront aux commerces, dans le contexte de la Covid-19.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 1096 (13 juin 2018) : approuver le Plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal*.

**DESCRIPTION**

Le projet de règlement vise l'encadrement du versement de subventions à des sociétés de développement commercial, associations de commerçants et chambres de commerce situées sur le territoire de l'agglomération de Montréal, ainsi que les éléments de reddition de compte, dans le cadre de campagnes de sociofinancement visant à soutenir financièrement la reprise des activités des commerces, dans le contexte de la COVID-19. La subvention prévue par le projet de règlement permettra de bonifier le montant total de la campagne de sociofinancement, pour un montant équivalent à 50% du montant total recueilli des citoyens, jusqu'à concurrence de 7 500 \$, 15 000 \$ ou 25 000 \$ déterminé en fonction du nombre de membres de l'organisme demandeur. Une seule demande pourra être déposée par organisme.

Les demandes de subvention pourront être reçues à compter du 29 juin prochain, dès 9h, et le programme se terminera lorsque les fonds auront été épuisés. Le projet de règlement permettra de soutenir entre 20 et 30 campagnes de sociofinancement à l'échelle de l'agglomération. Aussi, le projet de règlement prévoit que le comité exécutif peut augmenter le montant total de l'aide financière prévu au programme, si cette somme provient d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente ou d'un programme du gouvernement, et qu'il peut également modifier les dispositions qui permettraient de présenter de nouvelles demandes de subvention.

## **PARTAGE DES RESPONSABILITÉS**

Les responsabilités relatives à la mise en oeuvre du programme seront assumées par le Service du développement économique en étroite collaboration avec les responsables municipaux locaux.

Responsabilités centrales:

- Analyser les demandes de subvention;
- Autoriser le versement des subventions;
- Fournir une expertise et un soutien aux organismes dans le cheminement des demandes.

De leur côté, les responsables municipaux locaux interviennent notamment pour promouvoir les programmes au sein de leur communauté et assurent un soutien continu auprès des organismes.

## **JUSTIFICATION**

Dans une optique de sortie de la crise de la COVID-19, les entreprises commerciales auront besoin d'être soutenues en ayant accès à des liquidités sans endettement au très court terme et qui leur permettront de relancer et poursuivre leurs activités. Ce programme permettra d'encourager l'achat local auprès des commerces de proximité afin de soutenir la relance économique des artères commerciales.

L'adoption de ce règlement est nécessaire afin que la Ville puisse verser les subventions aux sociétés de développement commercial, aux associations de commerçants et aux chambres de commerce sur le territoire de l'agglomération. Le présent projet répond à un des objectifs du plan d'action en commerce « Vivre Montréal » qui vise à gérer de manière dynamique la fonction commerciale en aidant directement les établissements commerciaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires à la poursuite du programme en 2020 sont de 500 000 \$. La somme est prévue au budget 2020 du Service du développement économique - bouquet de mesures COVID-19 (entente 150 M\$).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le soutien financier destiné aux sociétés de développement commercial, associations de commerçants et chambres de commerce favorise la prise en charge des rues commerciales par les communautés d'affaires et la recherche de la cohérence commerciale pour le bénéfice des montréalais. La Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le fait de ne pas adopter le Règlement aurait pour effet de ne pas permettre les subventions aux organismes, dans le cadre de campagnes de sociofinancement visant à soutenir financièrement la reprise des activités des commerces, dans le contexte de la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape, aucune opération de communication ne sera élaborée.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Noémie LUCAS  
Commissaire au développement économique

**Tél :** 514-868-3140  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-13

Josée CHIASSON  
Directrice mise en valeur des pôles économiques

**Tél :** 514-868-7610  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116

**Approuvé le :** 2020-05-15

**Dossier # : 1207796007**

**Unité administrative responsable :** Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques

**Objet :** Adopter le « Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement » - Réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML - 1207796007 - progr subv camp sociofinancement 20200515.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-589-7594**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-15

Annie GERBEAU  
Avocate  
**Tél : 514-589-7449**  
**Division :** Chef de division, Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE VISANT À SOUTENIR  
LA REPRISE DES ACTIVITÉS DES COMMERCES DANS LE CADRE DE  
CAMPAGNES DE SOCIOFINANCEMENT**

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 \$ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal approuvés par résolution à la séance du 28 mars 2018 (CE18 0491);

Vu le Décret 177-2020 du 13 mars 2020 concernant une déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), (2020) 152 G.O. II, 1101A, le Décret 222-2020 du 20 mars 2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique et certaines mesures pour protéger la santé de la population, (2020) 152 G.O. II, 1139A et le Décret 223-2020 du 24 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, (2020) 152 G.O. II, 1140A ainsi que leurs renouvellements;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2020, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** Dans le présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

« association » : un regroupement de gens d'affaires dûment constitué en personne morale à but non lucratif ayant son siège social sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;

« campagne de sociofinancement » : une campagne de collecte de fonds menée par un organisme au moyen des services d'une plateforme de sociofinancement dans le but de recueillir des contributions auprès des citoyens afin d'aider à la reprise des activités des entreprises;

« chambre de commerce » : une personne morale à but non lucratif dûment constituée ayant pour mission de soutenir et de promouvoir les intérêts économiques et sociaux des entreprises et ayant son siège social sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« entreprise » une entreprise qui opère un commerce situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal qui est membre d'une société de développement commercial, d'une association ou d'une chambre de commerce ou qu'une association ou une chambre de commerce représente, à l'exception d'une entreprise qui a cessé ses activités commerciales de façon permanente, qui est sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. (1985), chapitre C-35) ou en faillite au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. (1985), chapitre B-3 ;

« fournisseur » : une entreprise ayant son siège social au Québec qui a pour mission principale la création de campagnes de sociofinancement et qui gère et opère une plateforme de sociofinancement;

« plateforme de sociofinancement » : un site web transactionnel par l'entremise duquel le citoyen contribue à une campagne sociofinancement;

« organisme » : une association, une chambre de commerce ou une société de développement commercial;

« société de développement commercial » : une personne morale constituée conformément aux articles 458.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), ayant compétence dans un district commercial et son siège social sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

« Ville » : la Ville de Montréal.

## **SECTION II**

### **APPLICATION**

2. Dans le contexte de la Pandémie de la Covid-19 et de la mise en œuvre du Plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et de la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 \$ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal, le présent règlement met en place un programme d'aide financière ayant pour but de permettre à un organisme de soutenir financièrement les entreprises qui en sont membres ou qu'il représente dans le cadre d'une campagne de sociofinancement à laquelle ces entreprises sont inscrites.

XX-XXX/2

### **SECTION III**

#### **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

3. Le présent programme prévoit une aide financière d'une valeur totale de 500 000 \$.
4. La subvention octroyée à un organisme a pour but de lui permettre de soutenir financièrement la reprise des activités des entreprises inscrites à une campagne de sociofinancement pour un montant équivalent à 50 % du montant total recueilli auprès des citoyens lors de cette campagne pour le bénéfice de ces entreprises.
5. La campagne de sociofinancement pour laquelle la subvention est octroyée à l'organisme doit être terminée au plus tard le 30 septembre 2020.

### **SECTION IV**

#### **EXCLUSIONS**

6. Aucune subvention n'est octroyée :
  - 1° dans le cadre d'une campagne de sociofinancement débutée avant la date à laquelle la demande de subvention est approuvée en vertu de l'article 10;
  - 2° pour les dépenses de l'organisme relatives à l'instauration, à la mise en œuvre ou à la gestion de la campagne de sociofinancement;
  - 3° pour les dépenses afférentes aux activités courantes de l'organisme notamment les frais du personnel qui assure la direction et le fonctionnement de l'organisme, les frais généraux d'administration ou les assurances.

### **SECTION V**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION**

7. Un organisme peut obtenir une aide financière aux conditions établies au présent règlement en présentant une demande à cet effet, au moyen du formulaire fourni par la Ville.

La demande de l'organisme doit être accompagnée des documents suivants :

- 1° la résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant la présentation de la demande de subvention;
- 2° un document établissant le mandat de toute personne agissant au nom de l'organisme, le cas échéant;
- 3° l'état des renseignements de l'organisme au Registre des entreprises du Québec;

- 4° une liste des membres de l'organisme comprenant leurs noms ainsi que leurs adresses;
- 5° un document décrivant la campagne de sociofinancement à être menée par l'organisme et décrivant les entreprises visées par cette campagne, leur nombre ainsi que la période durant laquelle elle sera tenue;
- 6° un document présentant l'offre de service du fournisseur aux fins de la campagne.

**8.** La demande doit être présentée par courriel au directeur à compter du 29 juin 2020 à 9 h 00 à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire de demande de la Ville prévu à l'article 7.

**9.** Une seule demande de subvention peut être présentée par un organisme.

## **SECTION VII**

### **ACCEPTATION DE LA DEMANDE, VERSEMENT ET CALCUL DE LA SUBVENTION**

**10.** Le directeur accepte toute demande de subvention conforme à l'article 7, en fonction de la date et de l'heure de réception de la demande et ce, jusqu'à épuisement, à la suite de la détermination du montant de subvention à être versé conformément aux dispositions de l'article 11, des fonds alloués au présent programme.

Dans les 10 jours ouvrables suivant l'acceptation d'une demande, le directeur en approuve le versement et en avise l'organisme par écrit, en indiquant le montant qui lui sera versé.

**11.** Le montant de subvention à être octroyée à un organisme est déterminé en fonction du nombre de membres de l'organisme comme suit :

1° 25 à 69 membres :	7 500,00 \$
2° 70 à 119 membres :	15 000,00 \$
3° 120 membres et plus :	25 000,00 \$

Malgré le premier alinéa, lorsque les fonds alloués au présent programme sont inférieurs au montant de la subvention déterminé en vertu du premier alinéa, le montant de la subvention à être octroyée équivaut au solde de ces fonds.

## **SECTION VIII**

### **REDDITION DE COMPTE**

**12.** L'organisme doit transmettre au directeur, au plus tard le 31 octobre 2020, les documents suivants :

- 1° l'entente entre l'organisme et le fournisseur;

- 2° un rapport issu de la plateforme de sociofinancement et qui présente le montant total des sommes recueillies au cours de la campagne de sociofinancement pour laquelle la subvention a été octroyée;
- 3° une preuve du versement, autrement que par paiement comptant, de chacun des montants de soutien financier par l'organisme aux entreprises, notamment une copie de chèque encaissé ou un relevé de compte bancaire, à l'exclusion d'un reçu, ou d'une quittance;
- 4° un rapport de résultats de la campagne de sociofinancement, présenté sur le formulaire fourni par la Ville, décrivant le nombre d'entreprises inscrites à la campagne lors de la clôture de celle-ci, le degré d'atteinte des objectifs et les retombées de la campagne.

**13.** À la suite de la réception des documents prévus à l'article 12, si le directeur constate que le montant de subvention octroyé à l'organisme en vertu de l'article 10 est supérieur à 50 % du total des sommes recueillies auprès des citoyens lors de la campagne de sociofinancement, l'organisme doit, dans les 10 jours d'une demande écrite du directeur à cet effet, rembourser la différence entre ces deux montants.

**14.** Tout montant de subvention utilisé par l'organisme en contravention des dispositions du présent règlement doit, dans les 10 jours d'une demande écrite du directeur à cet effet, être remboursé à la Ville.

## **SECTION IX**

### **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

**15.** L'organisme qui a obtenu une subvention doit, dans tout document, véhicule promotionnel ou publicitaire relatif à la campagne de sociofinancement, faire état, à l'aide des logos et des propositions graphiques mis à sa disposition par la Ville, du fait que sa participation financière à la campagne constitue une contribution de la Ville.

**16.** Le directeur peut consulter les registres comptables de l'organisme et obtenir sur demande auprès de ceux-ci, et ce sans frais, toute preuve, copie de document et autre pièce justificative afin de vérifier l'utilisation de la subvention.

**17.** Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude, entraîne l'annulation de toute subvention prévue par le présent règlement. Dans un tel cas, toute somme versée en application du présent règlement, sous la forme d'une subvention, doit être remboursée à la Ville, avec intérêts et frais, par l'organisme.

## **SECTION X**

### **ORDONNANCES**

**18.** Le comité exécutif peut, par ordonnance :

- 1° modifier le présent règlement afin d'augmenter le montant total de l'aide financière prévu à l'article 3, lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou d'un programme du gouvernement;
- 2° modifier les articles 5, 8, 9 et 12 du présent règlement afin de permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes de subvention à la suite de l'augmentation du montant total en vertu du paragraphe 1° du présent article.

## **SECTION XI**

### **DURÉE DU PROGRAMME**

**19.** Le programme d'aide financière prévu au présent règlement prend fin à la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés.

---

GDD 1207796007

**Dossier # : 1207796007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	Adopter le « Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement » - Réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[SDE - 1207796007.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie GODBOUT  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 872-0721

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-15

Sabiha FRANCIS  
Conseiller(ere) budgetaire  
**Tél :** 514-872-9366  
**Division :** Service des finances



**Dossier # : 1203438006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$, afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG 15-057) de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$.

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG 15-057) de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-03-25 21:14

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203438006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$, afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG 15-057) de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.Marcotte (Station) intercepte et traite près de 99,6 % des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs, la Ville se voit dans l'obligation de déverser des eaux usées vers les milieux récepteurs. En 2001, le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a mis en place un programme de «Suivi des débordements». Ce programme définit et encadre les exigences et objectifs de rejet et oblige la Ville de Montréal à mettre en place des mesures correctives visant l'atteinte de ces exigences.

En 2011, la ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales ont signé un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantier Canada-Québec visant le contrôle des rejets d'eaux usées en temps de pluie. Le protocole d'entente vise la construction de quatre ouvrages de rétention d'envergure : les bassins de rétention Lavigne, Rockfield, William et Leduc. Au total, c'est une capacité de rétention de plus de 145 000 m<sup>3</sup> qui sera ajoutée au réseau des collecteurs de la Ville.

Un ouvrage de rétention est une structure souterraine. Elle permet d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes précipitations, afin d'éviter leur déversement dans le milieu récepteur. Lorsque la pluie est terminée et que le réseau n'est plus engorgé, les eaux sont par la suite acheminées vers la Station pour y être traitées.

La première phase du projet William qui comprend la construction du bassin de rétention, de la conduite d'amenée et des structures de dérivation se terminera en avril 2020. La deuxième phase qui inclut la construction du bâtiment de service pour le branchement des équipements mécaniques et électriques devrait débuter en septembre 2020 et se terminer en décembre 2020.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0556 – 13 décembre 2019 – Adoption du programme triennal d'immobilisation 2020-2022 du conseil d'agglomération - 1193843017

CG15 0322 - 30 avril 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs.

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

CG11 0149 – Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 98,6 M\$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la construction de quatre bassins de rétention sur le territoire de la Ville de Montréal - 1103334056

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste en la construction d'un bassin de rétention d'eaux usées d'un volume approximatif de 12 000 m<sup>3</sup> dans le quadrilatère formé des rues Ottawa, Ann, William et Dalhousie dans le secteur Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Il est à noter que le site retenu pour l'implantation du bassin de rétention permet un contrôle des débordements optimal et assure une meilleure protection hydraulique aux résidents du secteur.

Actuellement, le secteur Griffintown, situé à l'intérieur du bassin de drainage Saint-Jacques d'Youville est desservi par les collecteurs William (1800 mm x 1200mm) et Saint-Jacques d'Youville de 3200 mm de diamètre. La construction du bassin de rétention William permet de diminuer le volume ainsi que la fréquence de débordement à partir de la structure de régulation McGill vers le fleuve en temps de pluie. Il vise également l'amélioration de la performance du réseau de collecte en limitant la mise en charge et le refoulement du collecteur William pour une période de récurrence de dix ans.

La construction du bassin permettra de dériver les eaux drainées, lors des épisodes de forte pluie, par les collecteurs William et Saint-Jacques d'Youville et de les emmagasiner temporairement dans le bassin de rétention pour ensuite les acheminer vers l'intercepteur sud par la chute à neige Wellington au moment jugé opportun.

Les travaux de construction du bassin de rétention William comprennent, sans s'y limiter :

- l'excavation et la gestion des matériaux contaminés sur le site;
- le contrôle des eaux contaminées;
- les travaux d'archéologie;
- la construction du bassin de rétention avec 1400 mètres linéaires de conduites dont les diamètres varient entre 3000 et 3300 mm;

- la construction de chambres et structures auxiliaires au bassin;
- l'installation de conduites variant entre 1 500 mm et 3 300 mm de diamètre.

Le montant supplémentaire de cinq millions sera entièrement consacré à la construction du bâtiment technique prévu dans la dernière phase du projet. Ce dernier est en cours de conception et le lancement de l'appel d'offres est prévu en juin 2020.

## **JUSTIFICATION**

Lors de l'élaboration des budgets nécessaires à la réalisation des projets, l'emplacement exact des ouvrages, les conditions géotechniques et le niveau de contamination des sols, les profondeurs d'excavation, la disponibilité des équipements, les matériaux utilisés ainsi que les modes de fonctionnement étaient inconnus ou très peu élaborés. Les coûts, comprenant un haut niveau d'incertitude, ont donc été établis en fonction des volumes de rétention.

Le site finalement choisi pour la construction du bassin William présentait un niveau élevé de contamination. Les coûts associés à la décontamination d'un site de cette nature n'ont pas été considérés lors de l'élaboration des budgets. De plus, de nombreuses restrictions d'utilisation du site ont été imposées en raison de la présence des travaux du REM à proximité. Ces restrictions ont causé des difficultés au niveau de l'aménagement du site, de l'espace disponible pour le stockage de matériaux et des accès au chantier. Ces conditions n'étaient pas connues lors l'élaboration des budgets.

En plus de ne pas tenir compte des éléments mentionnés précédemment, les hypothèses budgétaires retenues en 2011 ne comprenaient pas de réserve pour l'inflation et les incidences. Il est également important de noter que les conditions générales du marché en 2020 sont différentes de celles de 2011 et que peu d'adjudicataires possèdent l'expertise ainsi que la capacité de réaliser ce type d'ouvrage. L'ensemble de ces facteurs impose une pression à la hausse sur les coûts de construction.

La DEEU se voit donc dans l'obligation de rehausser son estimation pour la dernière phase du projet. La majoration du règlement d'emprunt permettra de finaliser les travaux de construction requis pour compléter l'ouvrage par la construction d'un bâtiment technique au poste de pompage. Cette majoration permettra également à la DEEU d'acquiescer les services professionnels requis pour la conception architecturale du bâtiment, la surveillance et le contrôle de la qualité des travaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la ville de Montréal – volet agglomération. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des affaires municipales et de l'habitation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas où cette modification au règlement d'emprunt ne serait pas approuvée, il serait impossible de terminer le projet du bassin William dans les conditions actuelles du marché. En conséquence, nous ne serions pas en mesure de respecter les objectifs environnementaux de rejet (OER) formulés par le Ministère de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 1) Avis de motion : 23 avril 2020;
- 2) Adoption : 28 mai 2020;
- 3) Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Renaud GOSSELIN)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER  
Conseiller analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 280-4418  
**Télécop. :** 514 280-6779

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-02-28

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

**Tél :** 514-280-4364  
**Télécop. :** 514-280-4387

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Bruno HALLÉ  
Directeur

**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2020-03-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2020-03-25

**Dossier # : 1203438006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$, afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG 15-057) de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint.

---

**FICHIERS JOINTS**



[RG - 1203438006 - Règl modif Règl RCG 15-057.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Renaud GOSSELIN  
Avocat  
**Tél : 514-872-0185**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-05

Renaud GOSSELIN  
Avocat  
**Tél : 514-872-0185**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 24 300 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE RÉTENTION WILLIAM SITUÉ DANS L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST ET SON RACCORDEMENT AU SYSTÈME DES INTERCEPTEURS » (RCG 15-057)**

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Le titre du Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-057) est modifié par le remplacement de « 24 300 000 \$ » par « 29 300 000 \$ ».
2. L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 24 300 000 \$ » par « 29 300 000 \$ ».

---

GDD 1203438006

**Dossier # : 1203438006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$, afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG 15-057) de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[Règlement d'emprunt 1203438006.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Wail DIDI  
Préposé au budget

**Tél : 514 280-0066**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-10

Louise B LAMARCHE  
Professionnel(le)(domaine d expertise)-Chef d équipe

**Tél : (514) 872-6538**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1203438005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RGC15-058), de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$.

Il est recommandé:

- d'adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RGC15-058), de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2020-03-25 21:15

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203438005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RGC15-058), de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) intercepte et traite près de 99,6 % des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs, la ville de Montréal (Ville) se voit dans l'obligation de déverser des eaux usées vers les milieux récepteurs.

En 2001, le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a mis en place un programme de « Suivi des débordements ». Ce programme définit et encadre les exigences et objectifs de rejet et oblige la Ville à mettre en place des mesures correctives visant l'atteinte de ces exigences.

En 2011, la ville de Montréal et le MAMH ont signé un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantier Canada-Québec visant le contrôle des rejets d'eaux usées en temps de pluie. Le protocole d'entente vise la construction de quatre ouvrages de rétention d'envergure : les bassins de rétention Lavigne, Rockfield, William et Leduc. Au total, c'est une capacité de rétention de plus de 145 000 m<sup>3</sup> qui sera ajoutée au réseau des collecteurs de la Ville.

La phase 1 de la construction du bassin Lavigne qui consistait à l'excavation des tunnels et du bassin de rétention, l'installation des conduites en tunnel et la construction des structures d'accès s'est terminée en septembre 2019. La phase 2, qui doit débiter à l'été 2020 consiste à la construction des ouvrages situés dans le parc Lefebvre, soit: la structure

du bassin de rétention, la chambre de régulation et l'édicule de service. Cette dernière phase du projet de construction du bassin Lavigne va permettre de raccorder le bassin au réseau existant sur le boulevard Gouin.

Une première autorisation a été obtenue en mai 2017 pour rehausser le règlement d'emprunt original du bassin Lavigne de 35 M\$ à 51 M\$ (CG17 0119). Cette augmentation était en contrepartie d'une diminution équivalente de 16 M\$ du règlement d'emprunt pour le bassin Rockfield. Compte tenu de la complexité de l'ouvrage, des imprévus et des conditions actuelles du marché, il est requis de rehausser pour une dernière fois le règlement d'emprunt de 51 M\$ à 68 M\$ pour compléter la phase finale du bassin Lavigne.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0556 – 13 décembre 2019 – Adoption du programme triennal d'immobilisation 2020-2022 du conseil d'agglomération - 1193843017

CG17-0119 - 30 mars 2017 - Adoption - Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG15-058) de sorte à augmenter l'emprunt de 16 000 000 \$ pour un total de 51 000 000 \$ et adopter une résolution visant à diminuer de 16 000 000 \$ le «Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement Lachine et son raccordement au système des intercepteurs» (RCG15-060) faisant passer son montant de 53 800 000 \$ à 37 800 000 \$.

CG16 0652 – 2 novembre 2016 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la ville de Montréal (volet agglomération) – 1163843006

CG15 0360 – 30 juillet 2015 – Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs – 1152839002

CG15 0323 – 22 mai 2015 – Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs - 1152839005

## **DESCRIPTION**

Le projet du bassin Lavigne consiste à construire un ouvrage de rétention d'un volume d'environ 23 000 m<sup>3</sup> dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le concept retenu pour le projet consiste à construire un bassin de rétention souterrain relié à l'intercepteur nord et au collecteur Gouin, en amont de la station de pompage Lavigne, par des conduites en tunnel. Cet ouvrage sera raccordé au système de contrôle intégré en temps réel des intercepteurs (CIDI) de la Station. Le système CIDI permet de contrôler les intercepteurs avec l'objectif de minimiser la fréquence et le nombre de surverses effectuées en temps de pluie à la rivière des Prairies et au fleuve Saint-Laurent.

La construction de l'ouvrage de rétention Lavigne permettra de réduire le volume d'eaux usées déversé dans la rivière des Prairies et, par conséquent, la quantité de polluants rejetée lors des épisodes de surverses. L'ouvrage permettra également d'améliorer le niveau de service du collecteur Gouin en ce qui concerne les refoulements d'égout, et ceci pour des pluies jusqu'à récurrence de 10 ans.

## **JUSTIFICATION**

Lors de l'élaboration des budgets nécessaires à la réalisation des projets, l'emplacement exact des ouvrages, les conditions géotechniques et le niveau de contamination des sols, les profondeurs d'excavation, la disponibilité des équipements, les matériaux utilisés ainsi que les modes de fonctionnement étaient inconnus ou très peu élaborés. Les coûts, comprenant un haut niveau d'incertitude, ont donc été établis en fonction des volumes de rétention.

Le mode de fonctionnement retenu qui permet à la fois de limiter les déversements vers le milieu naturel ainsi que les refoulements d'égouts et en considérant que les études de sol étaient inconnues, en plus de l'emplacement de l'ouvrage situé dans un parc, tous ces facteurs ont contraint les concepteurs à retenir une solution nécessitant un niveau élevé de complexité. Cette solution inclut une excavation à ciel ouvert de quarante mètres de diamètre à plus de 15 m de profondeur dans le roc, la construction en tunnel d'environ 1.8 km de conduites, la construction de structures de chutes ainsi que la construction de nouveaux collecteurs dans le boulevard Gouin.

En plus de ne pas tenir compte du niveau de complexité de l'ouvrage, les hypothèses budgétaires retenues de 2011 et 2017 ne comprenaient pas de réserves pour l'inflation et les incidences. De plus, l'information disponible lors de la modification du règlement d'emprunt en 2017 était incomplète, puisque les plans et devis n'étaient pas encore terminés. Il est également important de noter que les conditions générales du marché en 2020 sont différentes de celles de 2017 et que peu d'adjudicataires possèdent l'expertise ainsi que la capacité de réaliser ce type d'ouvrage. L'ensemble de ces facteurs impose une pression à la hausse sur les coûts de construction.

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) se voit donc dans l'obligation de rehausser son estimation pour la dernière phase du projet. La majoration du règlement d'emprunt permettra de finaliser les travaux de construction requis pour compléter l'ouvrage : coffrage/bétonnage du bassin de rétention, réalisation des deux structures d'interception sur le boulevard Gouin, installation de vannes murales et installation d'un toit préfabriqué en usine. Cette majoration permettra également à la DEEU d'acquérir les services professionnels requis pour la surveillance et le contrôle de la qualité des ouvrages.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux ne sont pas prévus au programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la ville de Montréal – volet agglomération. Ils seront priorisés dans le PTI 2021-2023. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas où cette modification au règlement d'emprunt n'était pas approuvée, il serait impossible de finaliser le projet du bassin de rétention Lavigne. En conséquence, nous ne

serions pas en mesure de respecter les objectifs environnementaux de rejet (OER) formulés par le Ministère de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 1) Avis de motion : 23 avril 2020;
- 2) Adoption : 28 mai 2020;
- 3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Renaud GOSSELIN)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER  
Conseiller analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Le : 2020-02-28

**Tél :** 514 280-4418  
**Télécop. :** 514 280-6779

**Tél :** 514-280-4364  
**Télécop. :** 514-280-4387

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Bruno HALLÉ  
Directeur

**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2020-03-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2020-03-25

**Dossier # : 1203438005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RGC15-058), de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint.

---

**FICHIERS JOINTS**



[RG - 1203438005 - Règl modif Règl RCG 15-058.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Renaud GOSSELIN  
Avocat  
**Tél : 514-872-0185**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-05

Renaud GOSSELIN  
Avocat  
**Tél : 514-872-0185**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 51 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE RÉTENTION LAVIGNE SITUÉ DANS L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE ET SON RACCORDEMENT AU SYSTÈME DES INTERCEPTEURS » (RCG 15-058)**

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Le titre du Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-058) est modifié par le remplacement de « 51 000 000 \$ » par « 68 000 000 \$ ».
2. L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 51 000 000 \$ » par « 68 000 000 \$ ».

---

GDD 1203438005

**Dossier # : 1203438005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RGC15-058), de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[Règlement d'emprunt GDD 1203438005.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Wail DIDI  
Préposé au budget

**Tél : 514 280-0066**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-13

Louise B LAMARCHE  
Professionnel(le)(domaine d expertise)-Chef d équipe

**Tél : (514) 872-6538**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1203843003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2020)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2020).
- de prendre acte que le report de la seconde date d'échéance des taxes foncières au 2 juillet 2020 prévue par le Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2020), aura également pour effet de reporter au 2 juillet 2020 la date d'échéance de la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2020) prévue par la Résolution CM19 1378.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-04-01 16:16

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203843003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2020)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. À chaque exercice financier, en vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération prévoit, par règlement assujéti au droit d'opposition, les modalités de l'établissement et du paiement des quotes-parts. Ce processus annuel a été complété pour l'année 2020. Par contre, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, les municipalités liées ont demandé de reporter l'échéance du deuxième paiement des quotes-parts exigées de celles-ci, au jeudi 2 juillet 2020. Dans ce contexte, un amendement au Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030, est donc nécessaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0627 - 19 décembre 2019 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de la COVID-19, le présent sommaire vise à adopter un règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de 2020, afin de reporter la seconde échéance des comptes des quotes-parts exigées des municipalités liées, du lundi 1<sup>er</sup> juin au jeudi 2 juillet 2020.

Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont les suivantes :

1. La quote-part générale;
2. La quote-part pour le service de l'eau;
3. La quote-part pour le service des premiers répondants;
4. La quote-part pour le financement du déficit d'un exercice financier antérieur.

Par ailleurs, plusieurs règlements adoptés par le conseil d'agglomération font référence aux dispositions relatives aux dates d'échéances du règlement annuel établissant les modalités de paiement de la quote-part générale afin de fixer les dates d'échéances d'autres quotes-

parts, notamment le Règlement établissant la quote-part pour financer la dette relative aux travaux effectués sur le réseau artériel de l'agglomération entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2008 (RCG 09-027) ainsi que les règlements d'emprunt prévoyant des quotes-parts spécifiques visant des travaux relatifs à l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux au moyen des conduites principales admissibles à la TECQ et FCCQ

Il est également important de souligner que le report de la seconde date d'échéance des taxes foncières au 2 juillet 2020, prévu par le Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (Voir dossier décisionnel 1203843002) dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, aura pour effet de reporter la date d'échéance de la contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2020 prévue par la Résolution CM19 1378 puisque celle-ci fait référence au règlement sur les taxes aux fins d'en fixer les dates échéances.

## **JUSTIFICATION**

Pour alléger le fardeau fiscal des citoyens dans le cadre dans la pandémie de la Covid-19, les municipalités liées ont demandé de reporter l'échéance du deuxième paiement des quotes-parts exigées de celles-ci, car elles-mêmes envisagent de reporter l'échéance du deuxième paiement des taxes foncières exigées de leurs citoyens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les recettes budgétaires des quotes-parts reportées par l'adoption de ce règlement totalisent approximativement 205 M\$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : Avril 2020  
Conseil d'agglomération : Avril 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eleni KOUROS  
Conseillère recettes fiscales

**Tél :** 514-868-4438  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-27

Isabelle HÉBERT  
Directrice - Revenus

**Tél :** 514 872-2455  
**Télécop. :** 514 872-2247

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Isabelle HÉBERT  
Directrice - Revenus

**Tél :** 514 872-2455  
**Approuvé le :** 2020-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES  
FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2020-03-29

**Dossier # : 1203843003**

**Unité administrative responsable :**

Service des finances , Direction des revenus , -

**Objet :**

Adopter le Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2020)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML - 1203843003 - Regl modif règl modalités quotes-parts 2020.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate

**Tél :** 514-589-7594

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-29

Véronique BELPAIRE  
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe

**Tél :** 514-872-7017

**Division :** Service des affaires juridiques

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS  
DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES  
(EXERCICE FINANCIER 2020) (RCG 19-030)**

Vu l'article 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 3 du Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) est modifié par le remplacement de «1<sup>er</sup> juin » par « 2 juillet ».

---

GDD 1203843003



**Dossier # : 1204309001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020).

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-04-01 16:18

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204309001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001). À chaque exercice financier, en vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération prévoit, par règlement assujéti au droit d'opposition, les modalités de l'établissement et du paiement d'une quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable. Cette quote-part vise à financer les coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées. Ce processus annuel a été complété pour l'année 2020.

Par contre, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les municipalités liées ont demandé de reporter l'échéance du deuxième paiement des quotes-parts exigées de celles-ci, au jeudi 2 juillet 2020. Dans ce contexte, un amendement au Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020), RCG 19-031, est donc nécessaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0628 - 20 décembre 2019 - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020), RCG 19-031

**DESCRIPTION**

Dans le cadre du COVID-19, le présent sommaire vise à adopter un règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable de 2020, afin de reporter la seconde échéance des comptes des quotes-parts établies sur la base du taux provisoire exigées des municipalités liées, du lundi 1<sup>er</sup> juin au jeudi 2 juillet 2020. Ces quotes-parts servent à financer les coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées.

**JUSTIFICATION**

Pour alléger le fardeau fiscal des citoyens dans le cadre dans la pandémie de la Covid-19, les municipalités liées ont demandé de reporter l'échéance du deuxième paiement des quotes-parts exigées de celles-ci, car elles-mêmes envisagent de reporter l'échéance du deuxième paiement des taxes foncières exigées de leurs citoyens.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les recettes budgétaires de la quote-part reportée par l'adoption de ce règlement totalisent approximativement 12 M\$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : Avril 2020

Conseil d'agglomération : Avril 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eleni KOUROS  
Conseillère recettes fiscales

**Tél :** 514-868-4438  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-27

Isabelle HÉBERT  
Directrice

**Tél :** 514 872-2455  
**Télécop. :** 514 872-2247

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Isabelle HÉBERT  
Directrice

**Tél :** 514 872-2455  
**Approuvé le :** 2020-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2020-03-29

**Dossier # : 1204309001**

**Unité administrative responsable :**

Service des finances , Direction des revenus , -

**Objet :**

Adopter le Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML - 1204309001 - Regl modif règl quote-part eau potable 2020.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate

**Tél :** 514-589-7594

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-29

Véronique BELPAIRE  
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe

**Tél :** 514-872-7017

**Division :** Service des affaires juridiques

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER 2020) RCG 19-031**

Vu l'article 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le deuxième alinéa de l'article 7 du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031) est modifié par le remplacement de «1<sup>er</sup> juin » par « 2 juillet ».

---

GDD 1204309001



**Dossier # : 1201179004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082)

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082).

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-04-08 16:33

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1201179004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) a été adopté le 26 novembre 2015 par le conseil d'agglomération. Il consiste à aider les commerçants et propriétaires immobiliers situés dans les secteurs désignés aux fins du programme à réaliser des projets de rénovation en vue de mettre en valeur le parc immobilier commercial. Le soutien financier s'articule autour de deux volets :

1. La rénovation

Dans ce volet, le soutien financier couvre le tiers du coût des travaux admissibles jusqu'à un maximum de :

- 50 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 125 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 250 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 20 mètres de façade principale.

2. Le design

Dans ce volet, le soutien financier couvre 50 % du coût des honoraires professionnels en design d'aménagement jusqu'à un maximum de :

- 4 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 10 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 20 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 20 mètres de façade principale.

Les circonstances exceptionnelles causées par l'apparition de la COVID-19 mettent l'ensemble de l'écosystème commercial dans une situation telle que des demandeurs potentiels ou des requérants se retrouvent dans un ou plusieurs des cas suivants :

- il est impossible de déposer une demande d'admissibilité dans le cadre de ce programme;
- la grande incertitude économique annihile tout intérêt à déposer une demande d'admissibilité dans le cadre de ce programme;
- il est actuellement ou il sera impossible de réaliser les travaux admissibles à l'intérieur du délai fixé par le règlement;
- de graves problèmes de liquidité sont provoqués par la fermeture actuelle des commerces non essentiels.

Dans ce contexte, un projet d'ordonnance modifiant les ordonnances numéros 7,8,9,10,11 et 12 édictées en vertu de l'article 4 du Règlement a été soumis au Comité exécutif afin de suspendre son application dans les six secteurs désignés (dossier décisionnel numéro 1201179003).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE20 XXXX (15 avril 2020) : Édicter l'ordonnance modifiant les ordonnances numéros 7,8,9,10,11 et 12 édictées en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082) - Dossier décisionnel numéro 1201179003

CG16 0756 (22 décembre 2016) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) »

CG15 0719 (26 novembre 2015) : Adopter le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082)

### **DESCRIPTION**

Le Service du développement économique recommande de modifier le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082) de façon à y apporter les modifications suivantes :

1. modification des articles 4 et 7 afin de permettre plus d'une période d'application du règlement dans les différents secteurs désignés ainsi qu'une plus grande période maximale durant laquelle il s'y applique;
2. modification des articles 8 et 15 afin de permettre un délai de réalisation des travaux admissibles plus long pour tous les requérants dont la demande aura été déclarée admissible entre le 13 mars 2018 et le 22 juin 2020 ainsi que pour ajuster le délai dont ils disposent pour fournir tous les documents requis en vue du versement de la subvention en conséquence;
3. abrogation de l'article 16 afin d'accélérer le versement des subventions.

### **JUSTIFICATION**

La modification des articles 4 et 7 permettra de reprendre plus tard les périodes d'application respectives du règlement suspendues par l'ordonnance du Comité exécutif (dossier décisionnel numéro 1201179003) dans les secteurs désignés par des projets d'ordonnances qui seront éventuellement soumis au comité exécutif suite à une pause

nécessaire en raison de la crise actuelle. Étant donné qu'à l'heure actuelle, nous n'avons aucune indication quant à une date de sortie de crise et de reprise économique suffisamment soutenue pour permettre aux entreprises de disposer des liquidités nécessaires à des investissements, nous nous assurerons que les requérants potentiels auront disposé à terme de périodes d'application équitables du règlement dans les secteurs désignés.

La modification des articles 8 et 15 permettra d'accorder un délai de 36 mois, plutôt que 24, pour la réalisation des travaux par tous les requérants affectés par la crise, soit parce que les activités de leur chantier ont dû cesser quelque temps avant la fin du délai dont ils disposaient, soit parce qu'il pourrait possiblement être assez difficile de reporter la réalisation d'un chantier prévu dans un délai assez court compte tenu des retards qu'auront accumulés les entrepreneurs en construction suite à la sortie de la crise.

Enfin, l'abrogation de l'article 16 permettra d'accélérer de plusieurs semaines les versements des subventions à chacun des requérants et permettra ainsi de soulager en partie les graves problèmes de liquidité qui sont provoqués par la fermeture actuelle des commerces non essentiels. Des délais importants de plusieurs semaines sont actuellement engendrés par la crise sanitaire liée à la COVID-19 parce que les arrondissements sont incapables de procéder aux inspections requises.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La recommandation du Service du développement économique n'a aucun impact sur le cadre financier du programme.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Comme une seule période d'application du programme limitée à 24 mois est actuellement prévue au règlement, le fait de ne pas modifier les articles 4 et 7 aurait pour effet que les requérants potentiels ne pourront pas disposer à terme de périodes d'application équitables du règlement dans les différents secteurs désignés suite à la suspension de l'application du règlement par l'ordonnance du Comité exécutif (dossier décisionnel numéro 1201179003). Ceci ferait en sorte que plusieurs requérants potentiels qui auraient normalement été en mesure de déposer une demande de subvention dans des conditions que nous connaissons avant la COVID-19 ne pourraient pas le faire lors de la sortie de la crise.

Également, puisqu'un délai de réalisation des travaux limité à 24 mois suite à la déclaration d'admissibilité de la demande est actuellement prévu au règlement, le fait de ne pas modifier les articles 8 et 15 aurait pour effet de tronquer de façon importante les délais dont disposent plusieurs dizaines de requérants pour effectuer leurs travaux. On pense particulièrement à ceux qui ont été déclarés admissibles au cours des 24 derniers mois ou qui le seront prochainement pour les dernières demandes qui ont été déposées.

Enfin, le fait de ne pas abroger l'article 16 aurait pour effet d'augmenter de façon importante les délais de versements des subventions aux requérants, provoquant une grande insatisfaction en termes d'expérience client et ayant également pour effet d'accroître de façon significative leurs problèmes de liquidité dans la situation que nous connaissons actuellement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

Le Service du développement économique communiquera toutefois avec les sociétés de développement commercial et association de commerçants visées afin de leur faire part des modifications. Ces dernières pourront communiquer avec leurs membres et les investisseurs potentiels pour les informer et leur indiquer que l'application de ce programme pourra reprendre avec une période de temps suffisamment longue lorsque la situation se sera normalisée.

Le Service du développement économique communiquera également avec tous les requérants admissibles au délai supplémentaire pour la réalisation de leurs travaux pour les informer.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À une date à déterminer, adoption d'ordonnances rendant applicable le règlement aux secteurs visés pour une période de temps correspondant au temps qui restait à la période d'application avant la modification des ordonnances.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Genevieve LEBRUN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Conseiller économique

**Tél :** 514 872-8508  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-06

Josée CHIASSON  
Directrice mise en valeur des pôles économiques

**Tél :** 514 868-7610  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116

**Approuvé le :** 2020-04-08

**Dossier # : 1201179004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML - 1201179004 Règlement mod. RCG 15-082.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-589-7594**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-08

Annie GERBEAU  
Avocate, chef de division  
**Tél : 514-589-7449**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS  
RELATIVES À LA REVITALISATION DES RUES COMMERÇANTES  
(PROGRAMME RÉUSSIR@MONTRÉAL – COMMERCE) (RCG 15-082)**

Vu les articles 82 à 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082) est modifié par l'insertion, suite au mot « appliquer », des mots « ainsi que toute période, qui ne peut excéder 36 mois, durant laquelle il s'y applique ».

2. Le premier alinéa de l'article 7 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « dans les 24 mois de l'application du présent règlement » par les mots « durant une période d'application du présent règlement, fixée en vertu de l'article 4, ».

3. L'article 8 de ce règlement est modifié par l'addition de l'alinéa suivant :

« Malgré le premier alinéa, le propriétaire ou le locataire dont la demande a été déclarée admissible en vertu du présent article pour la période du 13 mars 2018 au 15 juin 2020 dispose de 36 mois pour effectuer les travaux admissibles à compter de la date de l'avis d'admissibilité de la demande. ».

4. L'article 15 de ce règlement est modifié par le suivant :

« Si, au plus tard deux ans et six mois après la date de l'avis prévu au premier alinéa de l'article 8 ou trois ans et six mois après la date de l'avis prévu au deuxième alinéa de l'article 8, le bénéficiaire n'a pas fourni tous les documents requis en vertu de l'article 9, il est déchu de son droit d'obtenir toute subvention demandée en vertu du présent règlement. ».

5. L'article 16 de ce règlement est abrogé.



GDD: 1201179004



**Dossier # : 1201179005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083)

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083) avec changement.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-05-04 11:41

**Signataire :** Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

---

Assemblée ordinaire du jeudi 23 avril 2020  
Séance tenue le 23 avril 2020

Avis de motion: CG20 0225

---

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)**

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1201179005  
/pl

Valérie PLANTE

\_\_\_\_\_  
Mairesse

Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

\_\_\_\_\_  
Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 24 avril 2020

**IDENTIFICATION****Dossier # :1201179005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083) doit être modifié afin d'y ajouter une modification requise à l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083).

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef  
d'equipe

514 872-8508

**Tél :**

**Télécop. :** 514 872-0049

**Dossier # : 1201179005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[HP - 1201179005 Règlement mod. RCG 15-083.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hugo PEPIN  
Avocat

**Tél :** 514-589-7285

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-30

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate

**Tél :** 514-589-7594

**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS RELATIVES À LA REVITALISATION DES SECTEURS COMMERCIAUX FAISANT L'OBJET DE TRAVAUX MAJEURS D'INFRASTRUCTURE (PROGRAMME RÉUSSIR@MONTRÉAL – ARTÈRE EN CHANTIER) (RCG 15-083)**

Vu les articles 82 à 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083) est modifié par le remplacement de « 24 mois » par « 36 mois ».

2. L'article 8 de ce règlement est modifié par l'addition de l'alinéa suivant :

« Malgré le premier alinéa, le propriétaire ou le locataire dont la demande a été déclarée admissible en vertu du présent article pour la période du 13 mars 2018 au 15 juin 2020 dispose de 36 mois pour effectuer les travaux admissibles à compter de la date de l'avis d'admissibilité de la demande. ».

3. L'article 15 de ce règlement est modifié par le suivant :

« Si, au plus tard deux ans et six mois après la date de l'avis prévu au premier alinéa de l'article 8 ou trois ans et six mois après la date de l'avis prévu au deuxième alinéa de l'article 8, le bénéficiaire n'a pas fourni tous les documents requis en vertu de l'article 9, il est déchu de son droit d'obtenir toute subvention demandée en vertu du présent règlement. ».

4. L'article 16 de ce règlement est abrogé.



**Dossier # : 1201179005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083)

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083)

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-04-09 10:10

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1201179005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083) a été adopté le 26 novembre 2015 par le conseil d'agglomération. Il consiste à aider les commerçants et propriétaires immobiliers situés dans les secteurs désignés aux fins du programme à réaliser des projets de rénovation en vue de mettre en valeur le parc immobilier commercial. Le soutien financier s'articule autour de deux volets :

1. La rénovation

Dans ce volet, le soutien financier couvre 40 % du coût des travaux admissibles jusqu'à un maximum de :

- 50 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 150 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 300 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 20 mètres de façade principale.

2. Le design

Dans ce volet, le soutien financier couvre 50 % du coût des honoraires professionnels en design d'aménagement jusqu'à un maximum de :

- 4 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 10 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 20 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 20 mètres de façade principale.

Les circonstances exceptionnelles causées par l'apparition de la COVID-19 mettent

l'ensemble de l'écosystème commercial dans une situation telle que des demandeurs potentiels ou des requérants se retrouvent dans un ou plusieurs des cas suivants :

- il est impossible de déposer une demande d'admissibilité dans le cadre de ce programme;
- la grande incertitude économique annihile tout intérêt à déposer une demande d'admissibilité dans le cadre de ce programme;
- il est actuellement ou il sera impossible de réaliser les travaux admissibles à l'intérieur du délai fixé par le règlement;
- de graves problèmes de liquidité sont provoqués par la fermeture actuelle des commerces non essentiels.

Dans ce contexte, un projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance numéro 7 édictée en vertu de l'article 4 du Règlement a été soumis au Comité exécutif afin de suspendre son application dans le seul secteur désigné où son application prendra fin après le 15 avril 2020 (dossier décisionnel numéro 1201179003).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE20 XXXX (15 avril 2020) : Édicter l'ordonnance modifiant l'ordonnance numéro 7 édictée en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) - Dossier décisionnel numéro 1201179003.

CG17 0571 (14 décembre 2017) : Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083).

CG17 0519 (28 septembre 2017) : Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083).

CG16 0756 (22 décembre 2016) : Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083).

CG15 0720 (26 novembre 2015) : Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) ».

### **DESCRIPTION**

Le Service du développement économique recommande de modifier le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) de façon à y apporter les modifications suivantes :

1. modification de l'article 4 afin de permettre une plus grande période maximale durant laquelle il s'y applique;
2. modification des articles 8 et 15 afin de permettre un délai de réalisation des travaux admissibles plus long pour tous les requérants dont la demande aura été déclarée admissible entre le 13 mars 2018 et le 22 juin 2020 ainsi que pour ajuster le délai dont ils disposent pour fournir tous les documents requis en vue du versement de la subvention en conséquence;
3. abrogation de l'article 16 afin d'accélérer le versement des subventions.

## **JUSTIFICATION**

La modification de l'article 4 permettra de reprendre plus tard les périodes d'application respectives du règlement suspendues par l'ordonnance du Comité exécutif (dossier décisionnel numéro 1201179003) dans les secteurs désignés par des projets d'ordonnances qui seront éventuellement soumis au comité exécutif suite à une pause nécessaire en raison de la crise actuelle. Étant donné qu'à l'heure actuelle, nous n'avons aucune indication quant à une date de sortie de crise et de reprise économique suffisamment soutenue pour permettre aux entreprises de disposer des liquidités nécessaires à des investissements, nous nous assurerons que les requérants potentiels auront disposé à terme de périodes d'application équitables du règlement dans les secteurs désignés.

La modification des articles 8 et 15 permettra d'accorder un délai de 36 mois, plutôt que 24, pour la réalisation des travaux par tous les requérants affectés par la crise, soit parce que les activités de leur chantier ont dû cesser quelque temps avant la fin du délai dont ils disposaient, soit parce qu'il pourrait possiblement être assez difficile de reporter la réalisation d'un chantier prévu dans un délai assez court compte tenu des retards qu'auront accumulés les entrepreneurs en construction suite à la sortie de la crise.

Enfin, l'abrogation de l'article 16 permettra d'accélérer de plusieurs semaines les versements des subventions à chacun des requérants et permettra ainsi de soulager en partie les graves problèmes de liquidité qui sont provoqués par la fermeture actuelle des commerces non essentiels. Des délais importants de plusieurs semaines sont actuellement engendrés par la crise sanitaire liée à la COVID-19 parce que les arrondissements sont incapables de procéder aux inspections requises.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La recommandation du Service du développement économique n'a aucun impact sur le cadre financier du programme.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Comme des périodes d'application du programme limitées à 24 mois sont actuellement prévues au règlement, le fait de ne pas modifier l'article 4 aurait pour effet que les requérants potentiels ne pourront pas disposer à terme d'une période d'application équitable du règlement dans les secteurs désignés suite à la suspension de l'application du règlement par l'ordonnance du Comité exécutif (dossier décisionnel numéro 1201179003). Ceci ferait en sorte que plusieurs requérants potentiels, qui auraient normalement été en mesure de déposer une demande de subvention dans des conditions que nous connaissons avant la COVID-19, ne pourraient pas le faire lors de la sortie de la crise. Également, puisqu'un délai de réalisation des travaux limité à 24 mois suite à la déclaration d'admissibilité de la demande est actuellement prévu au règlement, le fait de ne pas modifier les articles 8 et 15 aurait pour effet de tronquer de façon importante les délais dont disposent plusieurs dizaines de requérants pour effectuer leurs travaux. On pense particulièrement à ceux qui ont été déclarés admissibles au cours des 24 derniers mois ou qui le seront prochainement pour les dernières demandes qui ont été déposées.

Enfin, le fait de ne pas abroger l'article 16 aurait pour effet d'augmenter de façon

importante les délais de versements des subventions aux requérants, provoquant une grande insatisfaction en termes d'expérience client et ayant également pour effet d'accroître de façon significative leurs problèmes de liquidité dans la situation que nous connaissons actuellement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

Le Service du développement économique communiquera toutefois avec les deux sociétés de développement commercial visées afin de leur faire part des modifications. Ces dernières pourront communiquer avec leurs membres et les investisseurs potentiels pour les informer et leur indiquer que l'application de ce programme pourra reprendre avec une période de temps correspondant au temps qui restait à la période d'application avant la modification des ordonnances lorsque la situation se sera normalisée.

Le Service du développement économique communiquera également avec tous les requérants admissibles au délai supplémentaire pour la réalisation de leurs travaux pour les informer.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À une date à déterminer, adoption d'ordonnances rendant applicable le règlement aux secteurs visés pour une période de temps correspondant au temps qui restait à la période d'application avant la modification des ordonnances.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Genevieve LEBRUN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-06

Alain MARTEL  
Conseiller économique

**Tél :** 514 872-8508  
**Télécop. :**

Josée CHIASSON  
Directrice mise en valeur des pôles  
économiques

**Tél :** 514 868-7610  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2020-04-08



**Dossier # : 1201179006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal –Sainte-Catherine (RCG 17-023)

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine (RCG 17-023) avec changement.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-05-04 08:32

**Signataire :** Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

---

Assemblée ordinaire du jeudi 23 avril 2020  
Séance tenue le 23 avril 2020

Avis de motion: CG20 0226

---

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine (RCG 17-023))**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine) (RCG 17-023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1201179006  
/pl

Valérie PLANTE

\_\_\_\_\_  
Mairesse

Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

\_\_\_\_\_  
Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 24 avril 2020

**IDENTIFICATION****Dossier # :1201179006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal –Sainte-Catherine (RCG 17-023)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine (RCG 17-023) doit être modifié afin d'y ajouter une modification requise à l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal –Sainte-Catherine (RCG 17-023).

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef  
d'equipe

514 872-8508

**Tél :**

**Télécop. :** 514 872-0049

**Dossier # : 1201179006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal –Sainte-Catherine (RCG 17-023))

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[HP - 1201179006 Règlement mod. RCG 17-023.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hugo PEPIN  
Avocat

**Tél : 514-589-7285**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-30

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate

**Tél : 514-589-7594**

**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS  
RELATIVES À LA REVITALISATION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ET  
SES ABORDS (PROGRAMME RÉUSSIR@MONTRÉAL – SAINTE-CATHERINE)  
(RCG 17-023)**

Vu les articles 82 à 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine) (RCG 17-023) est modifié par le remplacement de « 24 mois » par « 36 mois ».

2. L'article 8 de ce règlement est modifié par l'addition de l'alinéa suivant :

« Malgré le premier alinéa, le propriétaire ou le locataire dont la demande a été déclarée admissible en vertu du présent article pour la période du 13 mars 2018 au 15 juin 2020 dispose de 36 mois pour effectuer les travaux admissibles à compter de la date de l'avis d'admissibilité de la demande. ».

3. L'article 15 de ce règlement est modifié par le suivant :

« Si, au plus tard deux ans et six mois après la date de l'avis prévu au premier alinéa de l'article 8 ou trois ans et six mois après la date de l'avis prévu au deuxième alinéa de l'article 8, le bénéficiaire n'a pas fourni tous les documents requis en vertu de l'article 9, il est déchu de son droit d'obtenir toute subvention demandée en vertu du présent règlement. ».

4. L'article 16 de ce règlement est abrogé.



**Dossier # : 1201179006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal –Sainte-Catherine (RCG 17-023)

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine (RCG 17-023).

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-04-09 10:12

**Signataire :** Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1201179006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal –Sainte-Catherine (RCG 17-023)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal –Sainte-Catherine (RCG 17-023) a été adopté le 26 novembre 2017 par le conseil d'agglomération. Il consiste à aider les commerçants et propriétaires immobiliers situés dans les secteurs désignés aux fins du programme à réaliser des projets de rénovation en vue de mettre en valeur le parc immobilier commercial. Le soutien financier s'articule autour de deux volets :

1. La rénovation

Dans ce volet, le soutien financier couvre 40 % du coût des travaux admissibles jusqu'à un maximum de :

- 50 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 150 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 300 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 20 mètres de façade principale.

2. Le design

Dans ce volet, le soutien financier couvre 50 % du coût des honoraires professionnels en design d'aménagement jusqu'à un maximum de :

- 4 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 10 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 20 000 \$ pour un bâtiment comportant plus de 20 mètres de façade principale.

Les circonstances exceptionnelles causées par l'apparition de la COVID-19 mettent l'ensemble de l'écosystème commercial dans une situation telle que des demandeurs potentiels ou des requérants se retrouvent dans un ou plusieurs des cas suivants :

- il est impossible de déposer une demande d'admissibilité dans le cadre de ce programme;
- la grande incertitude économique annihile tout intérêt à déposer une demande d'admissibilité dans le cadre de ce programme;
- il est actuellement ou il sera impossible de réaliser les travaux admissibles à l'intérieur du délai fixé par le règlement;
- de graves problèmes de liquidité sont provoqués par la fermeture actuelle des commerces non essentiels.

Dans ce contexte, un projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance numéro 2 édictée en vertu de l'article 4 du Règlement a été soumis au Comité exécutif afin de suspendre son application dans le secteur désigné (dossier décisionnel numéro 1201179003).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0544 (30 novembre 2017) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) ».

CG17 0393 (24 août 2017) : Adopter le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023).

### **DESCRIPTION**

Le Service du développement économique recommande de modifier le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) de façon à y apporter les modifications suivantes :

1. modification de l'article 4 afin de permettre une plus grande période maximale durant laquelle il s'y applique;
2. modification des articles 8 et 15 afin de permettre un délai de réalisation des travaux admissibles plus long pour tous les requérants dont la demande aura été déclarée admissible entre le 13 mars 2018 et le 22 juin 2020 ainsi que pour ajuster le délai dont ils disposent pour fournir tous les documents requis en vue du versement de la subvention en conséquence;
3. abrogation de l'article 16 afin d'accélérer le versement des subventions.

### **JUSTIFICATION**

La modification de l'article 4 permettra de reprendre plus tard la période d'application du règlement suspendue par l'ordonnance du Comité exécutif (dossier décisionnel numéro 1201179003) dans le secteur désigné par un projet d'ordonnance qui sera éventuellement soumis au comité exécutif suite à une pause nécessaire en raison de la crise actuelle. Étant donné qu'à l'heure actuelle, nous n'avons aucune indication quant à une date de sortie de crise et de reprise économique suffisamment soutenue pour permettre aux entreprises de disposer des liquidités nécessaires à des investissements, nous nous assurerons que les requérants potentiels auront disposé à terme d'une période d'application équitable du règlement dans le secteur désigné.

La modification des articles 8 et 15 permettra d'accorder un délai de 36 mois, plutôt que 24, pour la réalisation des travaux par tous les requérants affectés par la crise soit parce que les activités de leur chantier ont dû cesser quelque temps avant la fin du délai dont ils disposaient, soit parce qu'il pourrait possiblement être assez difficile de reporter la réalisation d'un chantier prévu dans un délai assez court compte tenu des retards qu'auront

accumulés les entrepreneurs en construction suite à la sortie de la crise.

Enfin, l'abrogation de l'article 16 permettra d'accélérer de plusieurs semaines les versements des subventions à chacun des requérants et permettra ainsi de soulager en partie les graves problèmes de liquidité qui sont provoqués par la fermeture actuelle des commerces non essentiels. Des délais importants de plusieurs semaines sont actuellement engendrés par la crise sanitaire liée à la COVID-19 parce que l'arrondissement est incapable de procéder aux inspections requises.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La recommandation du Service du développement économique n'a aucun impact sur le cadre financier du programme.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Comme des périodes d'application du programme limitées à 24 mois sont actuellement prévues au règlement, le fait de ne pas modifier l'article 4 aurait pour effet que les requérants potentiels ne pourront pas disposer à terme d'une période d'application équitable du règlement dans le secteur désigné suite à la suspension de l'application du règlement par l'ordonnance du Comité exécutif (dossier décisionnel numéro 1201179003). Ceci ferait en sorte que plusieurs requérants potentiels, qui auraient normalement été en mesure de déposer une demande de subvention dans des conditions que nous connaissons avant la COVID-19, ne pourraient pas le faire lors de la sortie de la crise. Également, puisqu'un délai de réalisation des travaux limité à 24 mois suite à la déclaration d'admissibilité de la demande est actuellement prévu au règlement, le fait de ne pas modifier les articles 8 et 15 aurait pour effet de tronquer de façon importante les délais dont disposent plusieurs requérants pour effectuer leurs travaux. On pense particulièrement à ceux qui ont été déclarés admissibles au cours des 24 derniers mois ou qui le seront prochainement pour les dernières demandes qui ont été déposées.

Enfin, le fait de ne pas abroger l'article 16 aurait pour effet d'augmenter de façon importante les délais de versements des subventions aux requérants, provoquant une grande insatisfaction en termes d'expérience client et ayant également pour effet d'accroître de façon significative leurs problèmes de liquidité dans la situation que nous connaissons actuellement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue. Le Service du développement économique communiquera toutefois avec la Société de développement commercial visée afin de lui faire part des modifications. Cette dernière pourra communiquer avec ses membres et les investisseurs potentiels pour les informer et leur indiquer que l'application de ce programme pourra reprendre avec une période de temps correspondant au temps qui restait à la période d'application avant la modification des ordonnances lorsque la situation se sera normalisée.

Le Service du développement économique communiquera également avec tous les

requérants admissibles au délai supplémentaire pour la réalisation de leurs travaux pour les informer.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À une date à déterminer, adoption d'une ordonnance rendant applicable le règlement au secteur visé pour une période de temps correspondant au temps qui restait à la période d'application avant la modification de l'ordonnance.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Genevieve LEBRUN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Conseiller économique

**Tél :** 514 872-8508  
**Télécop. :**

---

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-07

Josée CHIASSON  
Directrice mise en valeur des pôles économiques

**Tél :** 514 868-7610  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2020-04-08



**Dossier # : 1208468005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 : Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises RCG 19-017

Il est recommandé de :

- Adopter le règlement modifiant le *Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises RCG 19-017*

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-04-24 15:39

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208468005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 : Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises RCG 19-017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis mars 2019, les entreprises montréalaises sont exposées à de nombreux défis financiers du fait de la crise économique du covid-19. Cette situation nécessite la modification des mesures d'aides aux entreprises d'économie sociales que la Ville a mis en place, et ce, afin de tenir compte des enjeux particuliers auxquels elles font face.

- Adopté le 28 mars 2019, le « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises » permet à la Ville de soutenir les entreprises d'économie sociale dans le développement de projets d'affaires.
- Le 18 avril 2018, le comité exécutif de la Ville, adoptait la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* qui comportait le Plan d'action en Innovation sociale;
- Le 21 septembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. L'article 9 de cette Loi vient ajouter l'article 10.1 à l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que la Ville peut, par règlement, adopter tout programme d'aide à l'entreprise afin de soutenir le développement économique. L'aide octroyée peut prendre toute forme, incluant une subvention, un crédit de taxes, un cautionnement ou la cession ou la location d'un immeuble.

Le présent dossier vise à modifier l'Annexe D Conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Économie sociale » du règlement 19-017.

Pour rappel, la Ville a constitué le réseau PME MTL en 2015, composé des six (6) pôles de services suivants:

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;

- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Le réseau PME MTL offre un ensemble de services professionnels et de financements accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale établis sur l'île de Montréal. PME MTL gère également le Fonds jeunes entreprises, le Fonds de développement de l'économie sociale ainsi que le Fonds d'investissement PME MTL.

Le présent dossier s'inscrit dans l'établissement des mesures d'urgences promulguées pour appuyer les entreprises de l'agglomération de Montréal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0157- 28 mars 2019 « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises »

CG18 0674 – 20 décembre 2018 – Accorder une contribution financière maximale de 17 150 100 \$ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs / Approuver les projets de convention à cet effet.

CE18 1159 – 27 juin 2018 – Approuver le plan d'action en développement économique du territoire 2018-2022, un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

CE18 0916 – 23 mai 2018 – Approuver le Plan d'action en innovation sociale 2018-2022.

CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 – 28 mars 2018 – Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à modifier l'Annexe D, "Conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Économie sociale » du règlement 19-017", afin d'assouplir les conditions de soutien aux projets de consolidation des entreprises d'économie sociale, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 .

Le présent dossier propose les assouplissements suivants pour les projets en phase de consolidation - Section II du règlement:

- Supprimer le plancher de 15 000 \$ pour le montant minimum des contributions
- exiger une mise de fonds de 10% du coût total du projet, au lieu de 20% habituellement
- ne pas exiger de prévisions financières complètes sur 2 ans mais plutôt un budget de caisse sur 12 mois à l'appui du sommaire exécutif

Les modifications prévues dans la sous-section II s'appliquent jusqu'au 30 septembre 2020.

Il est à noter que les conditions habituelles du Règlement continuent de s'appliquer pour les projets d'économie sociale non touchés par la cise (projets de pré-démarrage, démarrage, et expansion), bien qu'on anticipe une moindre prévalence de ces dossiers pendant les mois à venir.

## **JUSTIFICATION**

Cette modification permettrait à la Ville de Montréal de poursuivre le déploiement de mesures d'urgences pour aider les PME, et ce, en demeurant conforme à la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* et ainsi que l'entente intervenue entre la Ville et le Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation relative à l'octroi d'une aide de 150 M\$ pour la mise en œuvre de cette stratégie. La modification permettra de simplifier les conditions d'octroi de subventions pour les entreprises d'économie sociale en phase de consolidation, ce qui leur permettra :

- De mettre sur pied des projets d'affaires qui leur permettront de faire face aux défis de gestion et de maintien des opérations que pose la crise économique;
- De limiter leur niveau d'endettement de renforcer leur chance de survie à la suite de la crise.
- De mieux soutenir les cas particuliers des entreprises d'économie sociale en service essentiels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement de ce programme n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Au moment de l'adoption du Règlement, les sommes pour l'exercice financier 2020 versées aux six (6) organismes PME MTL ont déjà été versées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme contribuera au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise par le soutien financier de projets d'affaires en lien avec :

- l'économie sociale;

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La modification du règlement permettra d'offrir un soutien supplémentaire aux entreprises d'économie sociale financées par le Réseau PME MTL dans le contexte du COVID-19 et ainsi augmenter leur niveau de résilience

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Une manque de soutien aux entreprises d'économie sociale pourrait compromettre leur capacité de maintenir leurs opérations dans le contexte COVID-19

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2020 :

- Avis motion CG - 28 mai;

Juin 2020 :

- Adoption de la modification du règlement 19-017 - 18 juin;
- Réception des projets de consolidation des entreprises d'économie sociale.

Septembre 2020 :

- Fin de la réception des projets de consolidation des entreprises.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mourtala SALHA-HALADOU  
Chef d'équipe

**Tél :** 514 872-3854  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-22

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU  
Directeur(trice) - investissement et  
développement stratégique

**Tél :** 514 872-1908  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2020-04-23

**Dossier # : 1208468005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
<b>Objet :</b>	COVID-19 : Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises RCG 19-017

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML - 1208468005 Règl modif RCG 19-017 assouplis économie sociale 20200423.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-589-7594**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-23

Annie GERBEAU  
Avocate, chef de division  
**Tél : 514-589-7449**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES D'ENTREPRISES MONTRÉALAISES (RCG 19-017)**

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 \$ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal approuvés par résolution à la séance du 28 mars 2018 (CE18 0491);

Vu le Décret 177-2020 du 13 mars 2020 concernant une déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), (2020) 152 G.O. II, 1101A, le Décret 222-2020 du 20 mars 2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique et certaines mesures pour protéger la santé de la population, (2020) 152 G.O. II, 1139A et le Décret 223-2020 du 24 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, (2020) 152 G.O. II, 1140A ainsi que leurs renouvellements;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2020, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) est modifié par l'insertion, après l'article 22, de l'article suivant :

« **22.1** L'organisme transmet au directeur un rapport en date du 30 septembre 2020 dans lequel il dresse la liste des interventions effectuées en vertu des conditions minimales prévues à la Section II de l'annexe D et qui précise les mêmes renseignements que ceux exigés en vertu du premier alinéa de l'article 22.

Le rapport prévu au premier alinéa doit être transmis au directeur dans les 30 jours qui suivent le 30 septembre 2020. »

2. L'annexe D de ce règlement est modifiée par l'insertion, entre le titre de cette annexe et l'article 1, du titre suivant :

**« SECTION I  
CONDITIONS MINIMALES GÉNÉRALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION »**

3. L'annexe D de ce règlement est modifiée par l'ajout, après l'article 12, de la section suivante :

**« SECTION II  
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DANS LE  
CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

13. Les dispositions de la Section I s'appliquent à l'octroi d'une contribution avec les adaptations suivantes :

- 1° aux fins de la définition de « phase de consolidation », le contexte de la pandémie de la COVID-19 est réputé un changement dans l'environnement externe d'une entreprise ;
- 2° aux fins de l'article 2, le projet d'affaires en lien avec la consolidation des activités d'une entreprise peut constituer en l'atteinte de son seuil de viabilité;
- 3° le montant minimum de contribution par entreprise par exercice financier prévu à l'article 3(2°) n'est pas applicable lorsqu'il s'agit d'un projet d'affaires en lien avec la consolidation des activités d'une entreprise ;
- 4° la mise de fonds exigée à l'article 4 atteint au moins 10 % du coût total du projet lorsqu'il s'agit d'un projet d'affaires en lien avec la consolidation des activités d'une entreprise ;
- 5° le plan d'affaires ou sommaire exécutif exigé à l'article 5 est remplacé par un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant un budget de caisse prévisionnel d'un minimum de 12 mois lorsqu'il s'agit d'un projet d'affaires en lien avec la consolidation des activités d'une entreprise.

14. Les conditions prévues par la présente section s'appliquent jusqu'au 30 septembre 2020. »



**Dossier # : 1207796008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le "Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises" (RCG 19-017) / Réserver une somme de 2 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications

Il est recommandé:

- d'adopter le "Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises";
- de réserver une somme de 2 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-05-04 08:30

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207796008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le "Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises" (RCG 19-017) / Réserver une somme de 2 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les circonstances exceptionnelles causées par l'apparition de la COVID-19 mettent l'ensemble de l'écosystème commercial dans une grande incertitude et ont provoqué la fermeture temporaire des commerces non essentiels. Alors qu'une reprise de l'activité commerciale s'amorce à compter du 11 mai 2020, que des mesures sanitaires et de distanciation sociale sont imposées aux établissements commerciaux et que la clientèle n'a pu fréquenter ces établissements depuis le début de la crise, il y a lieu de mettre en place des mesures d'aide à l'entreprise qui viseront les commerces.

Plusieurs acteurs du secteur commercial ont récemment fait part de leurs préoccupations aux différents paliers de gouvernement face aux différentes mesures adoptées, en soulignant que les mesures de soutien financier offertes sont essentiellement constituées de prêts. Le présent dossier décisionnel a pour objet de soumettre un projet de règlement visant à accorder des subventions aux entreprises commerciales (commerces de détail, établissements de restauration et bars et commerces de services de soins personnels et de blanchissage) afin qu'elles réalisent des projets de consolidation de leurs activités, dans le contexte de la COVID-19.

Ce dossier s'inscrit ainsi dans l'établissement des mesures d'urgence adoptées pour appuyer les entreprises de l'agglomération de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0157 (28 mars 2019 ) : « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises »

CG18 0674 (20 décembre 2018) : Accorder une contribution financière maximale de 17 150 100 \$ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs / Approuver les projets de convention à cet effet.

CE18 1096 (13 juin 2018) : approuver le Plan d'action en commerce intitulé : « Vivre

Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal*.

CG18 0245 (26 avril 2018) : Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 (28 mars 2018) : Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à créer une nouvelle sous-catégorie de subvention au Règlement: « Consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 », qui vise à accorder des subventions aux entreprises commerciales admissibles afin de réaliser un projet d'affaires ayant pour but la consolidation ou la reprise des activités, dans le contexte de la COVID-19 dans le but d'atteindre son seuil de viabilité, notamment:

- la digitalisation de l'entreprise;
- la mise en place d'une boutique en ligne;
- l'aménagement physique du lieu d'affaires afin de mettre en place les mesures de prévention recommandées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail.

Le projet de Règlement soumis dans le cadre du présent dossier précise les conditions minimales d'octroi des subventions, notamment:

- La contribution est d'un maximum de 75% du coût total du projet d'affaires, sans excéder 10 000 \$;
- La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 10 % du coût total du projet;
- L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant un budget de caisse prévisionnel d'un minimum de 12 mois.

Des contributions financières pourront être octroyées aux entreprises en vertu de cette nouvelle sous-catégorie jusqu'au 30 septembre 2020.

Le règlement est aussi modifié afin de prévoir un montant de 2 M\$ aux fins de cette nouvelle sous-catégorie pour laquelle une demande d'aide devra être présentée par les organismes PME-MTL à la Ville. De plus, tout montant d'aide financière déjà octroyé à PME MTL en vertu de la sous-catégorie « Entrepreneurat commercial » dont le versement n'aurait pas été autorisé en date de l'entrée en vigueur de la modification réglementaire proposée au présent dossier décisionnel, sera réputé avoir été octroyé aux fins de cette nouvelle sous-catégorie « consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 ». Par conséquent, le réseau PME MTL ne serait donc pas en mesure de financer les projet de démarrage, de développement et de croissance des entreprises commerciales.

Enfin, le solde résiduel à la sous-catégorie « consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 », en date du 1er octobre 2020 devra être utilisé aux fins de la sous-catégorie « Entrepreneurat commercial ».

## **JUSTIFICATION**

Cette modification réglementaire permettra à la Ville de Montréal de poursuivre le déploiement de mesures d'urgences pour aider les commerces, et ce, en demeurant conforme à la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* et ainsi que l'entente intervenue entre la Ville et le Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation relative à l'octroi d'une aide de 150 M\$ pour la mise en œuvre de cette stratégie.

La modification permettra d'accorder des subventions aux entreprises commerciales afin de consolider leurs activités dans le cadre de la pandémie, ce qui leur permettra :

- De mettre sur pied des projets d'affaires qui leur permettront de faire face aux défis de gestion et de maintien des opérations que pose la crise économique;
- De limiter leur niveau d'endettement de renforcer leur chance de survie à la suite de la crise.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires à la poursuite du programme en 2020 sont de 2 000 000 \$. La somme est prévue au budget 2020 du Service du développement économique - bouquet de mesures COVID-19 (entente 150 M\$).

Il s'agit d'une dépense de la compétence de l'agglomération. Les fonds seront gérés par les organismes du réseau PME MTL, les organismes de développement local et régional oeuvrant sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le soutien technique destiné aux commerces favorise la prise en charge des rues commerciales par les communautés d'affaires et la recherche de la cohérence commerciale pour le bénéfice des montréalais. La Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le fait de ne pas adopter le Règlement aurait pour effet de ne pas permettre l'octroi de subventions aux entreprises commerciales afin qu'elles réalisent des projets de consolidation de leurs activités, dans le contexte de la COVID-19. Un manque de soutien aux entreprises commerciales pourrait compromettre leur capacité de maintenir leurs opérations dans le contexte pandémie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape, aucune opération de communication ne sera élaborée.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis motion CG  
Adoption CG  
Entrée vigueur

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Noémie LUCAS  
Commissaire au développement économique

**Tél :** 514-868-3140

**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-30

Josée CHIASSON  
Directrice mise en valeur des pôles économiques

**Tél :** 514-868-7610

**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116

**Approuvé le :** 2020-05-01

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES D'ENTREPRISES MONTRÉALAISES (RCG 19-017)**

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 \$ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal approuvés par résolution à la séance du 28 mars 2018 (CE18 0491);

Vu le Décret 177-2020 du 13 mars 2020 concernant une déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), (2020) 152 G.O. II, 1101A, le Décret 222-2020 du 20 mars 2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique et certaines mesures pour protéger la santé de la population, (2020) 152 G.O. II, 1139A et le Décret 223-2020 du 24 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, (2020) 152 G.O. II, 1140A ainsi que leurs renouvellements;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2020, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** L'article 3 du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) est modifié par l'insertion, après les mots « l'article 10 », des mots « ou de l'article 24.2 ».

**2.** L'article 4 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement au premier alinéa de « 26 200 000 \$ » par « 28 200 000 \$ »;

2° le remplacement, au paragraphe 1° du deuxième alinéa de « 16 200 000 \$ » par « 18 200 000 \$ ».

3. L'article 5 de ce règlement est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

« 6° la sous-catégorie « consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires en lien avec la consolidation ou la reprise des activités de commerces sur rue, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'annexe H, dont la valeur totale de l'aide est de 2 000 000 \$ pour l'exercice financier 2020 et pour laquelle des règles particulières sont prévues à la section VIII.1. »

4. L'article 8 de ce règlement est modifié par :

1° par l'insertion, après les mots « l'article 11 », des mots « ou de l'article 24.3 »;

2° par l'insertion, après le paragraphe 2°, du paragraphe suivant :

« 2.1° pour une intervention visant à soutenir le projet d'affaires d'une entreprise sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. (1985), chapitre C-35) ou en faillite au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. (1985), chapitre B-3). »

5. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 13, de l'article suivant :

« **13.1.** Malgré l'article 13, tout montant d'aide financière octroyé à un organisme aux fins de la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » de la catégorie « fonds de subvention » dont le versement n'a pas été autorisé avant le [entrer ici la date du jour de calendrier qui correspond au lendemain du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement] à titre de contribution financière à une entreprise en vertu des conditions prévues à l'annexe B, est réputé avoir été octroyé aux fins de la sous-catégorie « consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » de la catégorie « fonds de subventions » et doit être octroyé à titre de contribution financière à une entreprise, à compter de cette date, en vertu des conditions prévues à l'annexe H. »

6. L'article 17 est modifié par l'insertion, après les mots « l'article 11 », des mots « ou de l'article 24.3 ».

7. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 24, de la section suivante :

#### « SECTION VIII.1

AIDE FINANCIÈRE DE LA SOUS-CATÉGORIE « CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS DES COMMERCES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 » DE LA CATÉGORIE « FONDS DE SUBVENTION »

**24.1.** Les dispositions de la présente section visent principalement l’octroi et la reddition de compte relatifs à une aide financière de la sous-catégorie « consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » de la catégorie « fonds de subventions » pour l’exercice financier 2020.

Les dispositions du présent règlement demeurent applicables à la présente sous-catégorie dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions de la présente section.

**24.2.** Un organisme peut obtenir une aide financière de la sous-catégorie « consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » de la catégorie « fonds de subventions » pour l’exercice financier 2020 en présentant une demande à cet effet, au moyen du formulaire fourni par la ville et en indiquant le montant demandé.

La demande doit être présentée au directeur au plus tard le [entrer ici la date qui correspond au 7<sup>e</sup> jour de calendrier suivant le jour de l’entrée en vigueur du présent règlement].

La demande d’aide financière doit être accompagnée des documents suivants :

- 1° une copie de la résolution du conseil d’administration de l’organisme autorisant la présentation de la demande d’aide financière;
- 2° un document présentant l’impact négatif lié à la pandémie de la COVID 19 sur le développement économique des entreprises du territoire d’intervention faisant partie des secteurs d’activité économique mentionnés à l’annexe H et une projection de l’aide nécessaire à l’organisme pour soutenir les entreprises de ces secteurs vers l’atteinte d’un seuil de viabilité financière.

**24.3.** Dans les 5 jours ouvrables suivant le [entrer ici la date qui correspond au 7<sup>e</sup> jour de calendrier suivant le jour de l’entrée en vigueur du présent règlement], le directeur déclare admissible toute demande d’aide financière conforme à l’article 24.2.

Le directeur avise l’organisme de l’admissibilité de sa demande par écrit en indiquant le montant d’aide financière de la présente sous-catégorie à être versé à la suite des calculs effectués selon l’article 24.4.

**24.4.** Le directeur détermine le montant d’aide financière à être versé à un organisme en vertu de la présente sous-catégorie en vertu des mêmes règles que celles applicables à la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » de la catégorie « fonds de subventions » prévues l’annexe G.

Le montant à être versé ne peut excéder le montant demandé par l’organisme dans le formulaire prévu à l’article 24.2.

**24.5.** À la suite de l'avis prévu à l'article 24.3, l'aide financière, calculée selon les dispositions prévues à l'article 24.4, est versée à l'organisme, sous réserve des dispositions de l'article 14.

**24.6.** L'organisme transmet au directeur un rapport en date du 30 septembre 2020 dans lequel il dresse la liste des interventions effectuées en vertu de la présente sous-catégorie et qui précise les mêmes renseignements que ceux exigés en vertu du premier alinéa de l'article 22.

Le rapport prévu au premier alinéa doit être transmis au directeur dans les 30 jours qui suivent le 30 septembre 2020.

**24.7.** L'organisme transmet au directeur un rapport en date du 31 mars 2021 qui indique par secteur d'activité économique identifiés à l'annexe H, le nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'aide de la présente sous-catégorie ainsi que le nombre d'entreprises toujours en activité à cette date.

Le rapport prévu au premier alinéa doit être transmis au directeur dans les 30 jours qui suivent le 31 mars 2021.

**24.8.** Tout montant d'aide financière octroyé à un organisme en vertu de l'article 24.5 ou réputé avoir été octroyé à un organisme en vertu de l'article 13.1 aux fins de la présente sous-catégorie dont le versement n'a pas été autorisé avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020, à titre de contribution financière à une entreprise en vertu des conditions prévues à l'annexe H, est réputé avoir été octroyé aux fins de la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » de la catégorie « fonds de subvention » et doit être octroyé à titre de contribution financière à une entreprise, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, en vertu des conditions prévues à l'annexe B. »

-----

**ANNEXE H**  
**CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS DES COMMERCE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 »**

\_\_\_\_\_

GDD1207796008

## ANNEXE H

(article Erreur ! Source du renvoi introuvable.(6°))

### **CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS DES COMMERCES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 »**

1. La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser un projet d'affaires en lien avec la consolidation ou la reprise de ses activités à la suite du changement dans son environnement externe provoqué par le contexte de la pandémie de la COVID-19, dans le but d'atteindre son seuil de viabilité, notamment :

- 1° la digitalisation de l'entreprise ;
- 2° la mise en place d'une boutique en ligne (e-commerce) ;
- 3° l'aménagement physique du lieu d'affaires afin de mettre en place les mesures de prévention recommandées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

2. Le projet d'affaires de l'entreprise se situe dans l'un des secteurs ou sous-secteurs d'activité économique suivants, décrits dans le « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », édition 2017, version 2.0 publié par Statistique Canada :

- 1° les secteurs 44 et 45 (commerce de détail), à l'exception des sous-secteurs 441 (concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles) et 447 (stations-service);
- 2° le sous-secteur 722 (services de restauration et débits de boissons);
- 3° le sous-secteur 812 (services personnels et services de blanchissage), à l'exception des sous-secteurs 8122 (services funéraires), 81293 (stationnements et garages).

3. L'entreprise a déposé un document expliquant les impacts négatifs de la pandémie de la COVID-19 sur ses activités.

4. L'entreprise a démontré qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'accès au lieu d'affaires où le projet d'affaires est réalisé est fermé ou a été fermé temporairement à la clientèle.

5. La contribution est d'un maximum 75 % du coût total du projet d'affaires sans excéder 10 000 \$.

6. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens ou des résidents permanents.

7. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 10 % du coût total du projet.

- 8.** L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant un budget de caisse prévisionnel d'un minimum de 12 mois.
- 9.** Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.
- 10.** Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.
- 11.** L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.
- 12.** L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.
- 13.** La contribution ne vise pas à financer une dépense de cette entreprise qui a été déclarée admissible ou qui bénéficie d'une subvention ou d'une autre contribution financière de la Ville dans le cadre du même projet d'affaires.
- 14.** L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.
- 15.** La présente annexe s'applique jusqu'au 30 septembre 2020.

**Dossier # : 1207796008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	COVID-19 - Adopter le "Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises" (RCG 19-017) / Réserver une somme de 2 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[1207796008 - COVID-19.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mohamed OUALI  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-4254

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-01

Sabiha FRANCIS  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 872-9366  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(2)

**Dossier # : 1202021011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 2 juillet 2020

Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-05-10 14:15

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1202021011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 2 juillet 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la Covid-19 le 11 mars 2020. Le 13 mars 2020, le gouvernement a adopté le Décret 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, lequel a été renouvelé le 20 mars 2020 (Décret 222-2020 renouvelant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois) pour une période de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020.

La mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal, a déclaré l'état d'urgence local en vertu de l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile le 27 mars 2020 et le conseil d'agglomération a renouvelé l'état d'urgence pour une période de 5 jours le 29 mars 2020. Le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) a d'ailleurs été adopté le 3 avril 2020, afin de permettre au comité exécutif de prolonger l'état d'urgence pour des périodes maximales de 5 jours, et ce, jusqu'au 1er juin 2020. Le comité exécutif a renouvelé l'état d'urgence le 3 avril (CE20 0452), le 8 avril (CE20 0490), le 13 avril 2020(CE20 0499), le 16 avril 2020 (CE20 0562), le 21 avril 2020 (CE20 0568), le 26 avril (CE20 0573), le 1er mai (CE20 0601) et le 6 mai 2020 (CE20 0614).

L'île de Montréal est la région du Québec la plus touchée par la Covid-19. On y compte plus de 17 400 cas de personnes infectées à la Covid-19, soit approximativement 50 % de tous les diagnostics positifs dans la province. Parmi ses caractéristiques particulières, on recense un nombre important de sans-abri qui ont nécessité rapidement une prise en charge immédiate pour éviter la propagation accélérée du virus au sein de la population sans-abri. Cette prise en charge se doit d'être maintenue afin d'éviter une recrudescence de la transmission au sein de cette population. Montréal accueille aussi plusieurs résidences à risque élevé, soit de nombreux immeubles multi logements qui ont l'effet de concentrer les personnes au sein d'un même lieu et qui, souvent, hébergent des personnes particulièrement vulnérables à la COVID-19. Finalement, la densité urbaine de l'agglomération rend difficile le respect des consignes de distanciation sociale, car même

avec une réduction majeure d'activité, les rues, le transport collectif et les lieux de services autorisés demeurent chargés.

En temps normal, la population itinérante de Montréal peut profiter d'hébergement temporaire au sein de refuges ainsi que de services alimentaires, hygiéniques et de repos par l'entremise de centres de jour, une grande proportion de tous ces services étant soutenu par des personnes bénévoles. De plus, la circulation régulière et quotidienne de la population montréalaise offre une source de revenus en argent et en bien à la population itinérante. La COVID-19 a non seulement grandement réduit cette source de revenus, mais a aussi créé un départ important de bénévoles et, par subséquent, une perte presque entière des services de jour et d'environ 50% des services de nuit. Le manque d'abris, de nourriture, de lieux sanitaires, d'alcool et de drogues a causé une situation de crise pour cette population itinérante et plusieurs cas de geste d'intimidation ou insalubres (cris, gestes violents, actions de cracher sur des personnes, uriner et déféquer sur l'espace public) ont été recensés. À cet effet, la situation est devenue non seulement une urgence sanitaire pour Montréal, mais aussi une urgence en matière de sécurité publique. En effet, depuis le début de la crise, l'agglomération de Montréal a dû ouvrir près de 800 lits pour l'hébergement d'urgence, 4 haltes chaleur et 6 sites de distribution alimentaire afin de combler le besoin créé par l'arrêt des services habituellement offerts à la population itinérante. Ces services doivent actuellement être maintenus, car la réouverture des services habituels ne peut être envisagée à l'heure actuelle.

L'application des consignes de distanciation sociale demeure un enjeu important pour l'agglomération. Une charge extraordinaire s'est ajoutée aux services de police pour assurer le respect des décrets gouvernementaux en place depuis plusieurs semaines. Cette charge se poursuit et se complexifie en conséquence de la planification de reprise graduelle d'activité. Pour assurer la protection des citoyens et l'atténuation de la transmission communautaire présente sur le territoire, l'agglomération doit maintenir ses efforts d'interventions humaines sur les espaces publics, son service de transport collectif et les lieux de travail; elle doit même bonifier ces mesures par un déploiement rapide, ample et étendu de mesures matérielles et logistiques. Spécifiquement, Montréal est dans l'obligation - dès maintenant - de voir à ce que l'aménagement de son territoire et la configuration de ses services autorisés soient adaptés pour limiter les risques à la santé, sécurité et vie de la population.

Ainsi, dans le contexte actuel explicité ci-dessus et compte tenu du déconfinement graduel envisagé au cours des prochaines semaines et dont les conséquences sont encore inconnues, il pourrait être requis de prolonger l'état d'urgence au-delà du 1er juin 2020. En contexte de pandémie, il demeure non souhaitable que le conseil d'agglomération soit tenu de se réunir aux cinq jours afin de renouveler cet état d'urgence. Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à permettre la modification du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger cette délégation jusqu'au 2 juillet 2020 inclusivement.

Une telle délégation est possible en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG20 0170 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014)

CG20 0167 - le 29 mars 2020, résolution du conseil d'agglomération pour renouveler l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la

COVID-19 (1202021001)

Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 27 mars 2020 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile.

## **DESCRIPTION**

En ce contexte de pandémie, il n'est pas souhaitable que le conseil d'agglomération soit tenu de se réunir aux cinq jours afin de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile. Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à permettre la modification du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin que le pouvoir délégué du comité exécutif prenne fin le 2 juillet 2020 plutôt que le 1er juin 2020 tel que le prévoit actuellement le Règlement.

Une telle délégation est possible en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4). Toute décision en ce sens du conseil d'agglomération doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités constituées.

À noter qu'en vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité civile, le conseil d'agglomération peut mettre fin à l'état d'urgence dès qu'il estime que celui-ci n'est plus nécessaire. Ainsi, le conseil d'agglomération conservera le pouvoir de mettre fin à l'état d'urgence lorsqu'il le jugera opportun.

## **JUSTIFICATION**

Comme la situation est toujours critique sur l'île de Montréal et que dans ce contexte il n'est pas souhaitable que le conseil d'agglomération se réunisse tous les 5 jours pour renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile, il est requis de modifier le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin que le pouvoir délégué du comité exécutif prenne fin le 2 juillet 2020 plutôt que le 1er juin 2020 tel que le prévoit actuellement le Règlement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annick MALETTO  
Chef de section

**Tél :** 514 280-4030  
**Télécop. :** 514 280-6667

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-09

Annick MALETTO  
Chef de section

**Tél :** 514 280-4030  
**Télécop. :** 514 280-6667

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard LIEBMANN  
Directeur par intérim

**Tél :** 514 872-8420  
**Approuvé le :** 2020-05-10

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN  
Directeur par intérim

**Tél :** 514 872-8420  
**Approuvé le :** 2020-05-10

**Dossier # : 1202021011**

**Unité administrative responsable :** Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile

**Objet :** Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 2 juillet 2020

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

### **COMMENTAIRES**

Voir le document ci-joint.

---

### **FICHIERS JOINTS**



[Règlement modifiant le RCG 20-014.doc](#)

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-Philippe GUAY  
Chef de division, droit public et législation  
**Tél : 514-872-6872**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-09

Jean-Philippe GUAY  
Chef de division, droit public et législation  
**Tél : 514-872-6887**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
RCG 20-014-1**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DU  
POUVOIR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE RENOUVELER L'ÉTAT  
D'URGENCE EN VERTU DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE**

Vu les articles 42, 43 et 49 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du 14 mai 2020, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) est modifié par le remplacement de la date du « 1<sup>er</sup> juin » par la date du « 2 juillet ».

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XX.



**Dossier # : 1208464003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le règlement R-170-1 modifiant le règlement R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer le projet Centre de transport Bellechasse, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 365 861 463 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2020-2029

Il est recommandé d'approuver le règlement R-170-1 modifiant le règlement R-170 autorisant un emprunt de deux cent quarante-neuf millions sept cent vingt-trois mille neuf cent soixante-six dollars (249 723 966 \$) pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse, afin de modifier les objets, le terme et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à trois cent soixante-cinq millions huit cent soixante et un mille quatre cent soixante-trois dollars (365 861 463 \$) et la modification du programme des immobilisations 2020-2029, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)

**Signé par** Sylvain - Ext JOLY **Le** 2020-04-21 15:20

**Signataire :** Sylvain - Ext JOLY

---

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques  
Société de transport de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1208464003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le règlement R-170-1 modifiant le règlement R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer le projet Centre de transport Bellechasse, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 365 861 463 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2020-2029

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte - Ext HÉBERT  
Assistante - secrétaire

**Tél :** 514-350-0800 poste 86100

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-21

Frédéric - Ext ROUSSEL  
Secrétaire corporatif adjoint

**Tél :** 514 350-0800 poste  
85203

**Télécop. :**

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Recommandation** R-170-1 modifiant le R-170 Centre de transport Bellechasse

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2020-2029, pour modifier dans la section autorisée le projet intitulé « Centre de transport Bellechasse » pour le secteur des bus pour un montant total de 370 322 951 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER le règlement R-170-1 modifiant le règlement R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer le projet Centre de transport Bellechasse, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 365 861 463 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER le règlement R-170-1 modifiant le terme du financement de vingt (20) ans pour un terme de trente (30) ans.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme additionnelle maximale de 11 613 749 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :  \$  -

DE responsable : Planification et Finances

*Linda Lebrun*   
Signé avec ConsignO Cloud (19/03/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *Sylvain Joly*  
Signé avec ConsignO Cloud (06/04/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

**Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)**

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Améliorer l'expérience client - Poursuivre l'électrification du réseau

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

Attirer, développer et mobiliser les talents - Développer les compétences

**Modification du Programme des immobilisations 2020-2029**

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Centre de transport Bellechasse, pour le secteur des bus, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2020-2029.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

**Autorisation et octroi de contrat**

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur  
général:

**Objet :** R-170-1 modifiant le R-170 Centre de transport Bellechasse**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions**  S/O

- |  |                                       |   |  |
|--|---------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> Prolongation | <input type="checkbox"/> Sur invitation | <input type="checkbox"/> Levée d'options |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement  | <input type="checkbox"/> De gré à gré | <input type="checkbox"/> Public         | <input type="checkbox"/> Autre           |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:  Nombre de soumissions déposées: **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 30 01 2020

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 13 02 2020

**Démarche, solution proposée et conclusion**

Le conseil d'administration de la STM a autorisé en avril 2017 un règlement d'emprunt (R-170) de 249,7 M\$ pour la construction du nouveau centre de transport Bellechasse.

La surchauffe du marché de la construction occasionne une escalade des coûts de construction sans précédent. La tendance à la hausse des coûts de construction nous mène à augmenter les estimations de coûts de construction en raison du marché.

Ces dépassements de coûts s'expliquent principalement par la surchauffe du marché de la construction et par l'ajout d'une contingence de projets qui n'avait pas été considérée lors du dépôt du budget initial ainsi qu'à l'intégration de travaux d'envergure supplémentaires reliés au programme de l'électrification des bus. Ces causes ont des effets collatéraux sur d'autres paramètres du projet dont notamment les activités connexes, l'inflation, les taxes et les frais financiers.

Afin de valider que le contexte du marché n'était pas spécifique aux projets de la STM, cette dernière a octroyé un mandat à une firme externe afin d'évaluer les impacts liés à la surchauffe du marché de la construction dans la région de Montréal. Les faits saillants et constats ont été présentés lors du comité spécial de suivi des actifs du 5 mars.

Considérant ces différents éléments, il est donc requis d'augmenter le budget d'un montant de 116,1 M\$ afin de compléter la réalisation de ce projet.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle**  S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

**Service :** Trésorerie, Portefeuille de projets et invest.

Nom : Louis-Samuel Cloutier

**Certification juridique**

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

*Josie Castronovo*Signé avec ConSignO Cloud (18/03/2020)  
Vérifiez avec ConSignO ou Adobe Reader.

Objet : R-170-1 modifiant le R-170 Centre de transport Bellechasse

Informations financières  S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts  S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2020	2021	2022 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification  S/O

Ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention basée sur ce budget révisé sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

## Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

*Linda Lebrun*   
Signé avec ConsignO Cloud (19/03/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

**Objet:** R-170-1 modifiant le R-170 Centre de transport Bellechasse

**Suite de la rubrique**

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

**Autorisation d'emprunt pour le projet Centre de transport Bellechasse**

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM.

**Suite de la rubrique**

Recommandation

Exposé du besoin / PSO 2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Centre de transport Bellechasse	<b>Date :</b>	3 avril 2020
<b>Numéro</b>	R-170-1	<b>Montant :</b>	RE : 365 861 463 \$

## CONTENU

### CONTEXTE

Le conseil d'administration de la STM a autorisé en avril 2017 un règlement d'emprunt (R-170) de 249,7 M\$ pour la construction du nouveau centre de transport Bellechasse.

La surchauffe du marché de la construction occasionne une escalade des coûts de construction sans précédent. La tendance à la hausse des coûts de construction nous mène à augmenter les estimations de coûts de construction en raison du marché.

Ces dépassements de coûts s'expliquent principalement par la surchauffe du marché de la construction et par l'ajout d'une contingence de projets qui n'avait pas été considérée lors du dépôt du budget initial ainsi qu'à l'intégration de travaux d'envergure supplémentaires reliés au programme de l'électrification des bus. Ces causes ont des effets collatéraux sur d'autres paramètres du projet dont notamment les activités connexes, l'inflation, les taxes et les frais financiers.

Afin de valider que le contexte du marché n'était pas spécifique aux projets de la STM, cette dernière a octroyé un mandat à une firme externe afin d'évaluer les impacts liés à la surchauffe du marché de la construction dans la région de Montréal. Les faits saillants et constats ont été présentés lors du comité spécial de suivi des actifs du 5 mars.

Considérant ces différents éléments, il est donc requis d'augmenter le budget d'un montant de 116,1 M\$ afin de compléter la réalisation de ce projet.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **9 février 2017** : Conseil d'administration de la STM => Approbation du règlement R-170 au montant de 249,7 M\$;
- **30 janvier 2020** : Comité GPP – modification => Le dossier a été présenté au comité;
- **13 février 2020** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget supplémentaire de 116,1 M\$. Le budget passe donc de 254,2 M\$ à 370,3 M\$ en considérant le budget spécial d'exploitation de 4,5 M\$

### JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION

L'augmentation budgétaire de 116,1 M\$ s'explique principalement par :

Description	Montant (en M\$)
1) Marché	72,5
2) Contingence de projet	30,3
3) Travaux additionnels reliés à l'électrification	5,6
4) Ajustements - frais financiers, taxes, inflation et autres	7,7
<b>Total</b>	<b>116,1</b>

#### 1) Marché

Des informations provenant de diverses sources démontrent que le marché de la construction a connu une période de surchauffe notamment à Montréal et qui continuera pour les prochaines années avec l'annonce des nombreux projets majeurs de la région.

Le pourcentage a été établi à 29 % sur les montants des coûts de construction entre 2017 et 2019 ainsi qu'une hypothèse de 10 % par année subséquente de 2020 et 2021.

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Centre de transport Bellechasse	<b>Date :</b>	3 avril 2020
<b>Numéro</b>	R-170-1	<b>Montant :</b>	RE : 365 861 463 \$

## 2) Contingence de projet

Seules les contingences de design et de réalisation ont été incorporées dans le budget autorisé en 2016. Afin d'assurer une bonne gestion du projet l'ajout d'un 10 % de contingence de projet est primordial pour l'exécution du projet, notamment en raison :

- Du contexte du marché;
- De sa réalisation dans un contexte d'échéancier très serré;
- Des interfaces avec le milieu à haute densité résidentielle et autres projets (viaduc Van Horne, REV, station Rosemont, Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), etc.);
- Des ressources humaines : expertise, disponibilité en période de pénurie de main-d'œuvre;
- De d'autres risques potentiels.

## 3) Travaux additionnels reliés à l'électrification

Des travaux supplémentaires ont été demandés afin de prévoir toutes les infrastructures nécessaires pour l'électrification de l'entièreté de la flotte d'autobus du centre de transport (CT) Bellechasse. Étant donné que certains travaux reliés à l'électrification ont dû être entrepris avant l'autorisation du RE de l'électrification, une partie des coûts du projet d'électrification doit être maintenue dans le RE du CT Bellechasse, notamment des mandats et des études ainsi qu'un surplus d'excavation pour l'accueil d'un étage technique additionnel dans le CT.

## 4) Ajustements – gestion de projet, taxes et frais financiers, inflation et autres coûts

Les coûts estimés pour la gestion de projet, les taxes et frais financiers, l'inflation et les autres coûts ont été ajustés.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du projet est maintenant de 370 322 951 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers, soit une hausse de 116 137 497 \$. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 365 861 463 \$ et d'un montant de 4 461 488 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	357 245 766 \$
Frais financiers	<u>8 615 697 \$</u>
<b>Total RE</b>	<b>365 861 463 \$</b>
Budget spécial d'exploitation	<u>4 461 488 \$</u>
<b>Coût complet du projet</b>	<b>370 322 951 \$</b>

### Admissibilité du projet à une subvention :

Ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention basée sur ce budget révisé sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

### PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 6 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Améliorer l'expérience client - Poursuivre l'électrification du réseau;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Développer les compétences.

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Centre de transport Bellechasse	<b>Date :</b>	3 avril 2020
<b>Numéro</b>	R-170-1	<b>Montant :</b>	RE : 365 861 463 \$

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 7 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Échéancier
Autorisation de la modification du RE par le CA-STM	3 avril 2020
Autorisation du nouveau RE par le MAMH	Juillet 2020
Activités de mise en œuvre (MEO)	2018 à 2022
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Décembre 2022

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

## RÈGLEMENT R-170-1

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-170 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (249 723 966 \$) POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS, LE TERME ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS (365 861 463 \$)**

ATTENDU que le 9 février 2017, la Société de transport de Montréal (ci-après la « **Société** ») approuvait le « **RÈGLEMENT R-170 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT QUARANTE NEUF MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (249 723 966 \$) POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026** » (résolution CA-2017-035) (ci-après le « **Règlement R-170** »);

ATTENDU que le Règlement R-170 était approuvé par la Ville de Montréal le 24 août 2017 (CG17 0399) et par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire le 12 octobre 2017 (AM 289841);

ATTENDU que depuis le début de la réalisation du projet, en raison de la surchauffe du marché de la construction, de la nécessité d'ajouter une contingence pour le projet et de l'intégration de travaux d'envergure supplémentaires reliés au programme de l'électrification des bus, l'estimation de l'ensemble des coûts a été dépassée;

ATTENDU qu'en considération de ces différents éléments, il y a lieu de modifier le terme de financement actuel de vingt (20) ans pour un terme de trente (30) ans;

ATTENDU qu'en considération de ces mêmes éléments, afin de compléter la réalisation du projet, il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels;

ATTENDU qu'en plus, pour poursuivre la réalisation du projet, certains frais de main-d'œuvre interne et coûts de bureaux de projets doivent être imputés à ce règlement;

ATTENDU que le projet « Centre de transport Bellechasse » à la rubrique « Bus » au « Programme des immobilisations 2020-2029 » de la Société doit être modifié;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le Règlement R-170;

ATTENDU que, pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au Règlement R-170, tel que modifié par le présent Règlement R-170-1, il est opportun d'augmenter le montant de l'emprunt de **CENT SEIZE MILLIONS CENT TRENTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS (116 137 497 \$)**, portant le montant total de l'emprunt à **TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS (365 861 463 \$)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout tel que plus amplement décrit à l'Annexe 1.1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe 1 du Règlement R-170;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items de l'Annexe 1.1 étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe 1.1 pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans ce projet ou dans un autre projet prévu au présent règlement dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

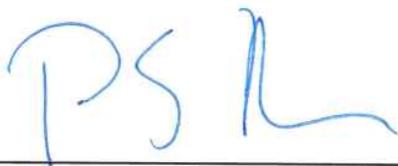
ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme additionnelle maximale de **ONZE MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (11 613 749 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre règlement R-170, tel que modifié par le règlement R-170-1, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement R-170.

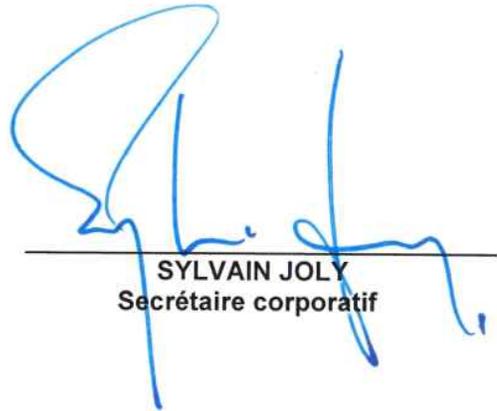
PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-168-1 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du Règlement R-170, tel que modifié par le Règlement R-170-1;
- ARTICLE 2** Le libellé du Règlement R-170, tel que modifié par le Règlement R-170-1 est remplacé par ce qui suit :
- « Règlement R-170 TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-170-1, AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS (365 861 463 \$) POUR FINANCER LE PROJET « CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE »
- ARTICLE 3** L'article 2 du Règlement R-170, est modifié en le remplaçant par ce qui suit :
- « La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **TRENTE (30) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS (365 861 463 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées au présent règlement et à l'Annexe 1.1 du règlement R-170-1;»
- ARTICLE 4** L'Annexe 1 jointe au Règlement R-170 est remplacée par l'Annexe 1.1 jointe au présent Règlement R-170-1 pour en faire partie intégrante;
- ARTICLE 5** La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer ou de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2 du règlement R-170, tel que modifié par le présent règlement R-170-1;
- ARTICLE 6** La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme additionnelle maximale de **ONZE MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (11 613 749 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement R-170, tel que modifié par le présent règlement, pour les sommes engagées pour les fins du règlement R-170-1 avant son adoption;
- ARTICLE 7** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 3 AVRIL 2020.



PHILIPPE SCHNOBB  
Président du conseil d'administration



SYLVAIN JOLY  
Secrétaire corporatif

Page suivante : Annexe 1.1

ANNEXE 1.1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-170-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-170 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (249 723 966 \$) POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS (365 861 463 \$)

VENTILATION DES COÛTS

	<b>Montant estimé*</b>	<b>Total*</b>
<b>A) Centre de transport Bellechasse</b>		-
		-
Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses.		-
		-
Main-d'œuvre interne	16 714 743 \$	-
Biens et services	266 792 912 \$	283 507 654 \$
		-
<b>Sous-total avant taxes, contingences, inflation et frais financiers :</b>		<b>283 507 654 \$</b>
		-
Taxes nettes de ristournes	13 306 296 \$	-
Contingences / risques	51 967 946 \$	-
Inflation	8 463 869 \$	73 738 111 \$
		-
<b>Sous-total avant frais financiers :</b>		<b>357 245 765 \$</b>
		-
Frais financiers	8 615 698 \$	8 615 698 \$
		-
<b>Total :</b>		<b>365 861 463 \$</b>
		-
* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.		

# RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

## SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

### « Démarche, solution proposée et conclusion »

L'augmentation budgétaire de 116,1 M\$ s'explique principalement par :

Description	Montant (en M\$)
1) Marché	72,5
2) Contingence de projet	30,3
3) Travaux additionnels reliés à l'électrification	5,6
4) Ajustements - frais financiers, taxes, inflation et autres	7,7
<b>Total</b>	<b>116,1</b>

#### 1) **Marché**

Des informations provenant de diverses sources démontrent que le marché de la construction a connu une période de surchauffe notamment à Montréal et qui continuera pour les prochaines années avec l'annonce des nombreux projets majeurs de la région.

Le pourcentage a été établi à 29 % sur les montants des coûts de construction entre 2017 et 2019 ainsi qu'une hypothèse de 10 % par année subséquente de 2020 et 2021.

#### 2) **Contingence de projet**

Seules les contingences de design et de réalisation ont été incorporées dans le budget autorisé en 2016. Afin d'assurer une bonne gestion du projet, l'ajout d'un 10 % de contingence de projet est primordial pour l'exécution du projet, notamment en raison :

- Du contexte du marché;
- De sa réalisation dans un contexte d'échéancier très serré;
- Des interfaces avec le milieu à haute densité résidentielle et autres projets (viaduc Van Horne, REV, station Rosemont, OMHM, etc.);
- Des ressources humaines : expertise, disponibilité en période de pénurie de main-d'œuvre;
- De d'autres risques potentiels.

#### 3) **Travaux additionnels reliés à l'électrification**

Des travaux supplémentaires ont été demandés afin de prévoir toutes les infrastructures nécessaires pour l'électrification de l'entièreté du parc d'autobus du centre de transport (CT) Bellechasse. Étant donné que certains travaux reliés à l'électrification ont dû être entrepris avant l'autorisation du RE de l'électrification, une partie des coûts du projet d'électrification doivent être maintenus dans le RE du CT Bellechasse, notamment des mandats et des études ainsi qu'un surplus d'excavation pour l'accueil d'un étage technique additionnel dans le CT.

#### 4) **Ajustements – gestion de projet, taxes et frais financiers, inflation et autres coûts**

Les coûts estimés pour la gestion de projet, les taxes et frais financiers, l'inflation et les autres coûts ont été ajustés.

#### **Volet financier**

Le coût complet du projet est maintenant de 370 322 951 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers, soit une hausse de 116 137 497 \$. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 365 861 463 \$ et d'un montant de 4 461 488 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	357 245 766 \$
Frais financiers	8 615 697 \$
<b>Total RE</b>	<b>365 861 463 \$</b>
Budget spécial d'exploitation	4 461 488 \$
<b>Coût complet du projet</b>	<b>370 322 951 \$</b>

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal  
tenue le 3 avril 2020  
par voie de conférence téléphonique

CA-2020-051 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-170 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (249 723 966 \$) POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS, LE TERME ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS (365 861 463 \$) ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029

ATTENDU que le 9 février 2017, la Société de transport de Montréal (ci-après la « **Société** ») approuvait le « RÈGLEMENT R-170 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT QUARANTE NEUF MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (249 723 966 \$) POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026 » (résolution CA-2017-035) (ci-après le « **Règlement R-170** »);

ATTENDU que le Règlement R-170 était approuvé par la Ville de Montréal le 24 août 2017 (CG17 0399) et par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire le 12 octobre 2017 (AM 289841);

ATTENDU que depuis le début de la réalisation du projet, en raison de la surchauffe du marché de la construction, de la nécessité d'ajouter une contingence pour le projet et de l'intégration de travaux d'envergure supplémentaires reliés au programme de l'électrification des bus, l'estimation de l'ensemble des coûts a été dépassée;

ATTENDU qu'en considération de ces différents éléments, il y a lieu de modifier le terme de financement actuel de vingt (20) ans pour un terme de trente (30) ans;

ATTENDU qu'en considération de ces mêmes éléments, afin de compléter la réalisation du projet, il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels;

ATTENDU qu'en plus, pour poursuivre la réalisation du projet, certains frais de main-d'œuvre interne et coûts de bureaux de projets doivent être imputés à ce règlement;

ATTENDU que le projet « Centre de transport Bellechasse » à la rubrique « Bus » au « Programme des immobilisations 2020-2029 » de la Société doit être modifié;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le Règlement R-170;

ATTENDU que, pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au Règlement R-170, tel que modifié par le présent Règlement R-170-1, il est opportun d'augmenter le montant de l'emprunt de **CENT SEIZE MILLIONS CENT TRENTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS (116 137 497 \$)**, portant le montant total de l'emprunt à **TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS (365 861 463 \$)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout tel que plus amplement décrit à l'Annexe 1.1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe 1 du Règlement R-170;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items de l'Annexe 1.1 étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe 1.1 pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans ce projet ou dans un autre projet prévu au présent règlement dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme additionnelle maximale de **ONZE MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (11 613 749 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre règlement R-170, tel que modifié par le règlement R-170-1, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement R-170.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° DE MODIFIER le livre Programme des immobilisations (PI) 2020-2029, dans la section autorisée le projet intitulé « Centre de transport Bellechasse » pour le secteur « Bus » pour un montant total de 370 322 951 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers;

2° D'ADOPTER le règlement R-170-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-170 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (249 723 966 \$) POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS, LE TERME ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS (365 861 463 \$), pour un terme maximal de TRENTE (30) ANS, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le Secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° DE REMPLACER le libellé du Règlement R-170 par ce qui suit : « Règlement R-170 TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-170-1, AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS (365 861 463 \$) POUR FINANCER LE PROJET « CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE »;

4° DE CONSENTIR à ce que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2 du règlement R-170, tel que modifié par le règlement R-170-1;

5° D'AUTORISER la Société à renflouer son fonds général d'une somme additionnelle maximale de ONZE MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (11 613 749 \$) provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

*Frédéric Roussel*

Signé avec ConsignO Cloud (06/04/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

**ANNEXE 1**  
**VENTILATION DES COÛTS**

	<b>Montant estimé*</b>	<b>Total*</b>
<b>A) Centre de transport Bellechasse</b>		
Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses.		
Main-d'œuvre interne	16 714 743 \$	
Biens et services	<u>266 792 912 \$</u>	<u>283 507 654 \$</u>
<b>Sous-total avant taxes, contingences, inflation et frais financiers :</b>		<b>283 507 654 \$</b>
Taxes nettes de ristournes	13 306 296 \$	
Contingences / risques	51 967 946 \$	
Inflation	<u>8 463 869 \$</u>	<u>73 738 111 \$</u>
<b>Sous-total avant frais financiers :</b>		<b>357 245 765 \$</b>
Frais financiers	<u>8 615 698 \$</u>	<u>8 615 698 \$</u>
<b>Total :</b>		<b>365 861 463 \$</b>

\* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.



**Dossier # : 1208464002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le règlement R-168-1 modifiant le règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 359 100 000 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de vingt (20) ans et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2020-2029

Il est recommandé d'approuver le règlement R-168-1 modifiant le règlement R-168 autorisant un emprunt de deux cent dix millions de dollars (210 000 000 \$) pour financer le programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à trois cent cinquante-neuf millions cent mille dollars (359 100 000 \$) et la modification du programme des immobilisations 2020-2029, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)

**Signé par** Sylvain - Ext JOLY **Le** 2020-04-21 15:21

**Signataire :** Sylvain - Ext JOLY

---

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques  
Société de transport de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1208464002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le règlement R-168-1 modifiant le règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 359 100 000 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de vingt (20) ans et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2020-2029

**CONTENU****CONTEXTE**

voir pièces jointes

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

##### RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte - Ext HÉBERT  
Assistante - secrétaire

**Tél :** 514-350-0800 poste 86100

**Télécop. :**

##### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-21

Frédéric - Ext ROUSSEL  
Secrétaire corporatif adjoint

**Tél :** 514 350-0800 poste  
85203

**Télécop. :**

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Recommandation** R-168-1 modifiant le R-168 Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2020-2029, pour modifier dans la section autorisée le projet intitulé « Programme d'accessibilité des stations de métro » pour le secteur métro pour un montant total de 361 828 364 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER le règlement R-168-1 modifiant le règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 359 100 000 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de vingt (20) ans.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme additionnelle maximale de 14 910 000 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE: [ ] \$ -

DE responsable : Planification et Finances

*Linda Lebrun*   
 Signé avec ConsignO Cloud (19/03/2020)  
 Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable : [ ]

Nom : [ ]

*Sylvain Joly*  
 Secrétaire de l'assemblée : Signé avec ConsignO Cloud (06/04/2020)  
 Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

**Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)**

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

**Modification du Programme des immobilisations 2020-2029**

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1, pour le secteur métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2020-2029.

**Autorisation d'emprunt pour le projet Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1**

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans son souci constant d'accessibilité universelle et dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

**Autorisation et octroi de contrat**

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur général:

**Objet :** R-168-1 modifiant le R-168 Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions**  S/O Nouveau contrat  Prolongation  Sur invitation  Levée d'options  
 Renouvellement  De gré à gré  Public  AutreNombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :  Nombre de soumissions déposées : **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 27 09 2019

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 09 10 2019

**Démarche, solution proposée et conclusion**

Depuis le début de la réalisation du programme d'accessibilité, nous constatons de nombreux dépassements budgétaires lors de l'octroi des contrats. Nous anticipons que cette tendance se poursuivra durant toute la phase de mise en œuvre du programme.

Ces dépassements de coûts s'expliquent principalement par la surchauffe du marché de la construction, le niveau de complexité plus élevé de certains travaux, l'intégration d'opportunités non prévues à la portée initiale du programme et la durée des processus d'ingénierie et de mise en œuvre d'une durée supplémentaire de 13 mois pour compléter les travaux.

Considérant ces différents éléments, il est donc requis d'augmenter le budget d'un montant de 149,1 M\$ afin de compléter la réalisation de cette première phase du programme d'accessibilité des stations de métro.

L'augmentation budgétaire s'explique principalement par :

**1) Marché et inflation (55,3 M\$)**

Des informations provenant de diverses sources nous indiquent que le marché de la construction connaît une période de surchauffe importante. Afin de se prémunir contre cette escalade des coûts, une hausse de 30 % du budget a été prévue pour les prochains lots de construction.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle**  S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

**Service :** Trésorerie, Portefeuille de projets et invest.

Nom : Louis-Samuel Cloutier

**Certification juridique**

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

*Josie Castronovo*Signé avec ConsignO Cloud (18/03/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : R-168-1 modifiant le R-168 Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1

Informations financières  S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts  S/O

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2020	2021	2022 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification  S/O

Suite à une évaluation du dossier par la direction Finances, une demande de subvention a été soumise au MTQ le 16 octobre 2018 dans le cadre du programme régulier. La demande est en cours d'évaluation par le MTQ.

Une nouvelle demande de subvention incorporant les montants de la présente demande de modification sera effectuée.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

## Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

*Linda Lebrun*   
 Signé avec ConsignO Cloud (19/03/2020)  
 Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

**Objet:** R-168-1 modifiant le R-168 Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1

**Suite de la rubrique** Recommandation Exposé du besoin / PSO-2025 Subvention Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle**2) Modification de la portée des travaux (65,1 M\$)**

La portée initiale des travaux se basait intégralement sur l'étude de caractérisation des stations de 2012. Il s'avère que la réalisation de 7 des 14 stations est plus complexe que prévue (travaux supplémentaires en structure, en civil, en architecture, ainsi que l'ajout de puits de ventilation naturelle (PVN)).

Quelques travaux supplémentaires ont été demandés pour des raisons de fluidité, d'architecture ou divers autres besoins qui demandent à être faits en même temps que les travaux d'accessibilité.

De plus, une somme additionnelle est nécessaire pour couvrir les frais additionnels liés à l'acquisition des terrains et des ententes de construction.

Évidemment, l'augmentation des coûts de construction combinée à un décalage de 13 mois sur l'échéancier global du programme a un impact direct sur les frais connexes.

Des frais additionnels sont anticipés pour les œuvres d'art, les mandats de travaux connexes, les transports et accompagnements, les services professionnels (architecture, laboratoire, géotechnique), les activités connexes internes ainsi que l'intégration des équipements (plus nombreux) à la commande centralisée.

**3) Gestion de projet, contingence, taxes et frais financiers (28,7 M\$)**

Les coûts estimés pour la gestion de projet, la contingence de programme, les frais financiers et les taxes ont été ajustés afin de refléter les coûts finaux estimés.

**Suite de la rubrique** Recommandation Exposé du besoin / PSO 2025 Subvention Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle**Volet financier**

Le coût complet du projet est maintenant de 361 828 364 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers, soit une hausse de 149 100 000 \$. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 359 100 000 \$ et d'un montant de 2 728 364 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	349 534 613 \$
Frais financiers	9 565 387 \$
<b>Total RE</b>	<b>359 100 000 \$</b>
Budget spécial d'exploitation	2 728 364 \$
<b>Coût complet du projet</b>	<b>361 828 364 \$</b>

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1	<b>Date :</b>	3 avril 2020
<b>Numéro</b>	R-168-1	<b>Montant :</b>	RE : 359 100 000 \$

## CONTENU

### CONTEXTE

En juillet 2009, le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal adoptait la politique d'accessibilité universelle dans laquelle la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

En septembre 2016, le conseil d'administration de la STM autorisait un règlement d'emprunt (R-168), au montant de 210 M\$, afin de financer le Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1. Ce programme vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle en rendant universellement accessible entre 10 et 14 stations du réseau du métro de Montréal.

Depuis le début de la réalisation du programme d'accessibilité, nous constatons de nombreux dépassements budgétaires lors de l'octroi des contrats. Nous anticipons que cette tendance se poursuivra durant toute la phase de mise en œuvre du programme.

Ces dépassements de coûts s'expliquent principalement par la surchauffe du marché de la construction, le niveau de complexité plus élevé de certains travaux, l'intégration d'opportunités non prévues à la portée initiale du programme et la durée des processus d'ingénierie et de mise en œuvre d'une durée supplémentaire de 13 mois pour compléter les travaux.

Considérant ces différents éléments, il est donc requis d'augmenter le budget d'un montant de 149,1 M\$ afin de compléter la réalisation de cette première phase du programme d'accessibilité des stations de métro.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1 a été présenté :

- **22 septembre 2016** : Conseil d'administration de la STM => Approbation du règlement R-168 au montant de 210 M\$;
- **6 avril 2017** : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - Approbation du règlement R-168 au montant de 210 M\$;
- **27 septembre 2019** : Comité GPP – modification => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget supplémentaire de 149,1 M\$. Le budget passe donc de 212,7 M\$ à 361,8 M\$ en considérant le budget spécial d'exploitation de 2,7 M\$
- **9 octobre 2019** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1	<b>Date :</b>	3 avril 2020
<b>Numéro</b>	R-168-1	<b>Montant :</b>	RE : 359 100 000 \$

## JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION

L'augmentation budgétaire de 149,1 M\$ s'explique principalement par :

Description	Montant (en M\$)
<b>1) Marché et inflation</b>	<b>55,3</b>
<b>2) Modification de la portée des travaux</b>	
A - Travaux non prévus	29,6
B - Travaux additionnels	13,1
C - Effets collatéraux	9,0
D - Activités connexes	<u>13,4</u>
<b>3) Gestion de projets, contingence, taxes et frais financiers</b>	<b>28,7</b>
<b>Total</b>	<b>149,1</b>

### 1) Marché et inflation

Des informations provenant de diverses sources nous indiquent que le marché de la construction connaît une période de surchauffe importante. Afin de se prémunir contre cette escalade des coûts, une hausse de 30 % du budget a été prévue pour les prochains lots de construction.

### 2) Modification de la portée des travaux

La portée initiale des travaux se basait intégralement sur l'étude de caractérisation des stations de 2012. Il s'avère que la réalisation de 7 des 14 stations est plus complexe que prévue (travaux supplémentaires en structure, en civil, en architecture, ainsi que l'ajout de puits de ventilation naturelle (PVN).

Quelques travaux supplémentaires ont été demandés pour des raisons de fluidité, d'architecture ou divers autres besoins qui demandent à être faits en même temps que les travaux d'accessibilité.

De plus, une somme additionnelle est nécessaire pour couvrir les frais additionnels liés à l'acquisition des terrains et des ententes de construction.

Évidemment, l'augmentation des coûts de construction combinée à un décalage de 13 mois sur l'échéancier global du programme a un impact direct sur les frais connexes.

Des frais additionnels sont anticipés pour les œuvres d'art, les mandats de travaux connexes, les transports et accompagnements, les services professionnels (architecture, laboratoire, géotechnique), les activités connexes internes ainsi que l'intégration des équipements (plus nombreux) à la commande centralisée.

### 3) Gestion de projet, contingence, taxes et frais financiers

Les coûts estimés pour la gestion de projet, la contingence de programme, les frais financiers et les taxes ont été ajustés afin de refléter les coûts finaux estimés.

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1	<b>Date :</b>	3 avril 2020
<b>Numéro</b>	R-168-1	<b>Montant :</b>	RE : 359 100 000 \$

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du projet est maintenant de 361 828 364 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers, soit une hausse de 149 100 000 \$. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 359 100 000 \$ et d'un montant de 2 728 364 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	349 534 613 \$
Frais financiers	<u>9 565 387 \$</u>
<b>Total RE</b>	<b>359 100 000 \$</b>
Budget spécial d'exploitation	<u>2 728 364 \$</u>
<b>Coût complet du projet</b>	<b>361 828 364 \$</b>

### Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la direction Finances, une demande de subvention a été soumise au MTQ le 16 octobre 2018 dans le cadre du programme régulier. La demande est en cours d'évaluation par le MTQ.

Une nouvelle demande de subvention incorporant les montants de la présente demande de modification sera effectuée.

### PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 2 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 5 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Échéancier
Autorisation de la modification du RE par le CA-STM	3 avril 2020
Autorisation du nouveau RE par le MAMH	Août 2020
Activités de préparation et de mise en œuvre (PMEO)	Décembre 2017 à 2023
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Décembre 2023

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

## RÈGLEMENT R-168-1

### MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-168 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT DIX MILLIONS DE DOLLARS (210 000 000 \$) POUR FINANCER LE PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ DES STATIONS DE MÉTRO – PHASE 1, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (359 100 000 \$)

ATTENDU que le 22 septembre 2016, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») approuvait le « RÈGLEMENT R-168 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT DIX MILLIONS DE DOLLARS (210 000 000 \$) POUR FINANCER LE PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ DES STATIONS DE MÉTRO – PHASE 1 » (résolution CA-2016-283 (ci-après le « Règlement R-168 »));

ATTENDU que le Règlement R-168 était approuvé par la Ville de Montréal le 24 novembre 2016 (CG16 0648), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 23 février 2017 (CC17-009) et par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire le 6 avril 2017 (AM 288128);

ATTENDU que depuis le début de la réalisation du projet, en raison de la surchauffe du marché de la construction, du niveau de complexité plus élevé de certains travaux, de l'intégration d'opportunités non prévues à la portée initiale du programme et de la durée supplémentaire des processus d'ingénierie et de mise en œuvre pour compléter les travaux, l'estimation de l'ensemble des coûts a été dépassée;

ATTENDU qu'en considération de ces différents éléments, afin de poursuivre la phase 1 du projet, il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels;

ATTENDU qu'en plus, pour poursuivre la réalisation du projet, certains frais de main-d'œuvre interne et coûts de bureaux de projets doivent être imputés à ce règlement;

ATTENDU que le projet « Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1 » à la rubrique « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2020-2029 » de la Société doit être modifié;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le Règlement R-168;

ATTENDU que, pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au Règlement R-168, tel que modifié par le présent Règlement R-168-1, il est opportun d'augmenter le montant de l'emprunt de **CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (149 100 000 \$)**, portant le montant total de l'emprunt à **TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (359 100 000 \$)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout tel que plus amplement décrit à l'Annexe 1.1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe 1 du Règlement R-168;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items de l'Annexe 1.1 étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe 1.1 pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans ce projet ou dans un autre projet prévu au présent règlement dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme additionnelle maximale de **QUATORZE MILLIONS NEUF CENT DIX MILLE DOLLARS (14 910 000 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre règlement R-168, tel que modifié par le règlement R-168-1, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement R-168.

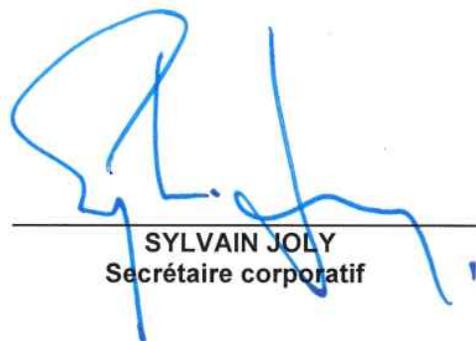
PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-168-1 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du Règlement R-168, tel que modifié par le Règlement R-168-1;
- ARTICLE 2** Le libellé du Règlement R-168, tel que modifié par le Règlement R-168-1 est remplacé par ce qui suit :
- « Règlement R-168 TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-168-1, AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (359 100 000 \$) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ DES STATIONS DE MÉTRO – PHASE 1 »
- ARTICLE 3** L'article 2 du Règlement R-168, est modifié en le remplaçant par ce qui suit :
- « La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (359 100 000 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées au présent règlement et à l'Annexe 1.1 du règlement R-168-1;»
- ARTICLE 4** L'Annexe 1 jointe au Règlement R-168 est remplacée par l'Annexe 1.1 jointe au présent Règlement R-168-1 pour en faire partie intégrante;
- ARTICLE 5** La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer ou de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2 du règlement R-168, tel que modifié par le présent règlement R-168-1;
- ARTICLE 6** La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme additionnelle maximale de **QUATORZE MILLIONS NEUF CENT DIX MILLE DOLLARS (14 910 000 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement R-168, tel que modifié par le présent règlement, pour les sommes engagées pour les fins du règlement R-168-1 avant son adoption;
- ARTICLE 7** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 3 AVRIL 2020.



PHILIPPE SCHNOBB  
Président du conseil d'administration



SYLVAIN JOLY  
Secrétaire corporatif

Page suivante : Annexe 1.1

**ANNEXE 1.1**

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-168 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT DIX MILLIONS DE DOLLARS (210 000 000 \$) POUR FINANCER LE PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ DES STATIONS DE MÉTRO – PHASE 1, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (359 100 000 \$)**

**VENTILATION DES COÛTS**

	<b>Montant estimé*</b>	<b>Total*</b>
<b>A) Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1</b>		
Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses.		
Main-d'œuvre interne	58 090 408 \$	
Biens et services	<u>250 780 957 \$</u>	<u>308 871 365 \$</u>
<b>Sous-total avant taxes, contingences, et frais financiers :</b>		<b>308 871 365 \$</b>
Taxes nettes de ristournes	13 845 248 \$	
Contingences / risques	<u>26 818 000 \$</u>	<u>40 663 248 \$</u>
<b>Sous-total avant frais financiers :</b>		<b>349 534 613 \$</b>
Frais financiers	<u>9 565 387 \$</u>	<u>9 565 387 \$</u>
<b>Total :</b>		<b><u>359 100 000 \$</u></b>

*\*Les montants indiqués en regard de chacun des items étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses items s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément prévu au présent règlement, incluant les frais financiers, dont la dépense est plus élevée.*

**ANNEXE 1**  
**VENTILATION DES COÛTS**

	<b>Montant estimé*</b>	<b>Total*</b>
<b>A) Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1</b>		
Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses.		
Main-d'œuvre interne	58 090 408 \$	
Biens et services	<u>250 780 957 \$</u>	<u>308 871 365 \$</u>
<b>Sous-total avant taxes, contingences, et frais financiers :</b>		<b><u>308 871 365 \$</u></b>
Taxes nettes de ristournes	13 845 248 \$	
Contingences / risques	<u>26 818 000 \$</u>	<u>40 663 248 \$</u>
<b>Sous-total avant frais financiers :</b>		<b><u>349 534 613 \$</u></b>
Frais financiers	<u>9 565 387 \$</u>	<u>9 565 387 \$</u>
<b>Total :</b>		<b><u>359 100 000 \$</u></b>

Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal  
tenue le 3 avril 2020  
par voie de conférence téléphonique

CA-2020-050 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-168 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT DIX MILLIONS DE DOLLARS (210 000 000 \$) POUR FINANCER LE PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ DES STATIONS DE MÉTRO – PHASE 1, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (359 100 000 \$) ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029

ATTENDU que le 22 septembre 2016, la Société de transport de Montréal (ci-après la « **Société** ») approuvait le « RÈGLEMENT R-168 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT DIX MILLIONS DE DOLLARS (210 000 000 \$) POUR FINANCER LE PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ DES STATIONS DE MÉTRO – PHASE 1 » (résolution CA-2016-283 (ci-après le « **Règlement R-168** »);

ATTENDU que le Règlement R-168 était approuvé par la Ville de Montréal le 24 novembre 2016 (CG16 0648), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 23 février 2017 (CC17-009) et par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire le 6 avril 2017 (AM 288128);

ATTENDU que depuis le début de la réalisation du projet, en raison de la surchauffe du marché de la construction, du niveau de complexité plus élevé de certains travaux, de l'intégration d'opportunités non prévues à la portée initiale du programme et de la durée supplémentaire des processus d'ingénierie et de mise en œuvre pour compléter les travaux, l'estimation de l'ensemble des coûts a été dépassée;

ATTENDU qu'en considération de ces différents éléments, afin de poursuivre la phase 1 du projet, il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels;

ATTENDU qu'en plus, pour poursuivre la réalisation du projet, certains frais de main-d'œuvre interne et coûts de bureaux de projets doivent être imputés à ce règlement;

ATTENDU que le projet « Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1 » à la rubrique « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2020-2029 » de la Société doit être modifié;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le Règlement R-168;

ATTENDU que, pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au Règlement R-168, tel que modifié par le présent Règlement R-168-1, il est opportun d'augmenter le montant de l'emprunt de **CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (149 100 000 \$)**, portant le montant total de l'emprunt à **trois cent cinquante-neuf millions cent mille dollars (359 100 000 \$)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout tel que plus amplement décrit à l'Annexe 1.1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe 1 du Règlement R-168;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items de l'Annexe 1.1 étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe 1.1 pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans ce projet ou dans un autre projet prévu au présent règlement dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme additionnelle maximale de **QUATORZE MILLIONS NEUF CENT DIX MILLE DOLLARS (14 910 000 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre règlement R-168, tel que modifié par le règlement R-168-1, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement R-168.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° DE MODIFIER le livre Programme des immobilisations (PI) 2020-2029, dans la section autorisée le projet intitulé « Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1 » pour le secteur métro pour un montant total de 361 828 364 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers;

2° D'ADOPTER le règlement R-168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-168 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT DIX MILLIONS DE DOLLARS (210 000 000 \$) POUR FINANCER LE PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ DES STATIONS DE MÉTRO – PHASE 1, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (359 100 000 \$), pour un terme maximal de VINGT (20) ANS, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le Secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° DE REMPLACER le libellé du Règlement R-168 par ce qui suit : « Règlement R-168 TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-168-1, AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (359 100 000 \$) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ DES STATIONS DE MÉTRO – PHASE 1 »;

4° DE CONSENTIR à ce que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2 du règlement R-168, tel que modifié par le règlement R-168-1;

5° D'AUTORISER la Société à renflouer son fonds général d'une somme additionnelle maximale de QUATORZE MILLIONS NEUF CENT DIX MILLE DOLLARS (14 910 000 \$) provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

*Frédéric Roussel*

Signé avec ConsignO Cloud (06/04/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



**Dossier # : 1208464001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le règlement R-156-2 modifiant le règlement R-156-1 autorisant un emprunt de 394 500 000 \$ pour financer le projet Garage Côte-Vertu, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 492 256 515 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de trente (30) ans et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2020-2029

Il est recommandé d'approuver le règlement R-156-2 modifiant le règlement R-156 autorisant un emprunt de vingt-neuf millions cinq cent mille dollars (29 500 000 \$) pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, tel que modifié par le règlement R-156-1 ayant modifié les objets et le libellé du règlement 156 et augmenté le montant de l'emprunt à trois cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent mille dollars (394 500 000 \$), afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à quatre cent quatre-vingt-douze millions deux cent cinquante-six mille cinq cent quinze dollars (492 256 515 \$) et modification du programme des immobilisations 2020-2029, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)

**Signé par** Sylvain - Ext JOLY **Le** 2020-04-21 15:18

**Signataire :** Sylvain - Ext JOLY

---

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques  
Société de transport de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1208464001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le règlement R-156-2 modifiant le règlement R-156-1 autorisant un emprunt de 394 500 000 \$ pour financer le projet Garage Côte-Vertu, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 492 256 515 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de trente (30) ans et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2020-2029

**CONTENU****CONTEXTE**

voir pièces jointes

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte - Ext HÉBERT  
Assistante - secrétaire

**Tél :** 514-350-0800 poste 86100

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-21

Frédéric - Ext ROUSSEL  
Secrétaire corporatif adjoint

**Tél :** 514 350-0800 poste  
85203

**Télécop. :**

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Recommandation** R-156-2 modifiant le R-156-1 Garage Côte-Vertu

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2020-2029, pour modifier dans la section autorisée le projet intitulé « Garage Côte-Vertu » pour le secteur du métro pour un montant total de 500 196 515 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER le règlement R-156-2 modifiant le règlement R-156-1 autorisant un emprunt de 394 500 000 \$ pour financer le projet Garage Côte-Vertu, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 492 256 515 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de trente (30) ans.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme additionnelle maximale de 9 775 651 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \_\_\_\_\_ \$ -

DE responsable : Planification et Finances

*Linda Lebrun*   
Signé avec ConsignO Cloud (19/03/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Secrétaire de l'assemblée :

*Sylvain Joly*  
Signé avec ConsignO Cloud (06/04/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

**Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)**

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

**Modification du Programme des immobilisations 2020-2029**

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Garage Côte-Vertu, pour le secteur du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2020-2029.

**Autorisation d'emprunt pour le projet Garage Côte-Vertu**

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

**Autorisation et octroi de contrat**

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur  
général:

**Objet :** R-156-2 modifiant le R-156-1 Garage Côte-Vertu**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions**  S/O

- |  |                                       |   |  |
|--|---------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> Prolongation | <input type="checkbox"/> Sur invitation | <input type="checkbox"/> Levée d'options |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement  | <input type="checkbox"/> De gré à gré | <input type="checkbox"/> Public         | <input type="checkbox"/> Autre           |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :  Nombre de soumissions déposées : **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 30 01 2020

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 05 03 2020

**Démarche, solution proposée et conclusion**

Le 3 février 2016, le conseil d'administration de la STM autorisait un règlement d'emprunt (R-156-1), au montant de 394,5 M\$, afin de financer le Garage Côte-Vertu.

En 2019, des risques, associés notamment au manque de disponibilité de la main-d'œuvre en construction et touchant plus spécifiquement le contrat CI01 « Excavation et bétonnage », se sont matérialisés ce qui a eu un impact direct sur les travaux de ce contrat et, par conséquent, sur l'échéancier de projet.

En 2016, le risque de pénurie de la main d'œuvre en construction n'avait pas été identifié. En effet, la difficulté de mobiliser le personnel spécialisé lors du bétonnage est devenue un enjeu majeur pour le projet. Plusieurs projets au Québec sont impactés par le manque de disponibilité de ces ressources, surtout pour les quarts de nuit et de fins de semaine. Des enjeux similaires ont été vécus récemment sur plusieurs chantiers de la région de Montréal, dont celui du nouveau pont Champlain. Plus spécifiquement, l'augmentation du nombre de projets de construction dans la région de Montréal, incluant celui du REM, a accru le niveau de difficulté de combler les quarts de nuit et de fins de semaine surtout pour les travaux de bétonnage.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle**  S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

**Service :** Trésorerie, Portefeuille de projets et invest.

Nom : Louis-Samuel Cloutier

**Certification juridique**

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

*Josie Castronovo*Signé avec ConsignO Cloud (18/03/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : R-156-2 modifiant le R-156-1 Garage Côte-Vertu

Informations financières  S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts  S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2020	2021	2022 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification  S/O

Actuellement deux programmes de subvention soutiennent ce projet :

- Programme d'Aide Financière au Fonds pour l'Infrastructure de Transport en commun (PAFFITC)
- Programme d'Aide Gouvernementale au Transport Collectif des Personnes (PAGTCP)

Suite à une évaluation du dossier par la direction Finances, une nouvelle demande de subvention incorporant les montants de la présente demande de modification sera effectuée.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

## Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

*Linda Lebrun*   
 Signé avec ConsignO Cloud (19/03/2020)  
 Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

**Objet:** R-156-2 modifiant le R-156-1 Garage Côte-Vertu

**Suite de la rubrique**

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

**Suite de la rubrique**

Recommandation

Exposé du besoin / PSO 2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Garage Côte-Vertu	<b>Date :</b>	3 avril 2020
<b>Numéro</b>	R-156-2	<b>Montant :</b>	RE : 492 256 515 \$

## CONTENU

### CONTEXTE

Le 3 février 2016, le conseil d'administration de la STM autorisait un règlement d'emprunt (R-156-1), au montant de 394,5 M\$, afin de financer le Garage Côte-Vertu.

En 2019, des risques, associés notamment au manque de disponibilité de la main-d'œuvre en construction et touchant plus spécifiquement le contrat CI01 « Excavation et bétonnage », se sont matérialisés ce qui a eu un impact direct sur les travaux de ce contrat et, par conséquent, sur l'échéancier de projet.

En 2016, le risque de pénurie de la main-d'œuvre en construction n'avait pas été identifié. Depuis, la difficulté de mobiliser le personnel spécialisé lors du bétonnage est devenue un enjeu majeur pour le projet. Plusieurs projets au Québec sont impactés par le manque de disponibilité de ces ressources, surtout pour les quarts de nuit et de fins de semaine. Des enjeux similaires ont été vécus récemment sur plusieurs chantiers de la région de Montréal, dont celui du nouveau pont Champlain. Plus spécifiquement, l'augmentation du nombre de projets de construction dans la région de Montréal, incluant celui du REM, a accru le niveau de difficulté de combler les quarts de nuit et de fins de semaine surtout pour les travaux de bétonnage.

Afin de valider que le contexte du marché n'était pas spécifique aux projets de la STM, cette dernière a octroyé un mandat à une firme externe afin d'évaluer les impacts liés à la surchauffe du marché de la construction dans la région de Montréal. Les faits saillants et constats ont été présentés lors du comité spécial de suivi des actifs du 5 mars.

Considérant ces éléments, il est donc requis d'augmenter le montant du règlement d'emprunt d'une somme de 97,8 M\$ passant de 394,5 M\$, à 492,3 M\$ afin de compléter la réalisation de ce projet.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **3 février 2016** : Conseil d'administration de la STM => Approbation du règlement R-156-1 au montant de 394,5 M\$;
- **30 janvier 2020** : Comité GPP – modification => Le dossier a été présenté au comité;
- **5 mars 2020** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget supplémentaire de 82,1 M\$. Le budget total passe donc de 418,1 M\$ à 500,2 M\$ en considérant le budget spécial d'exploitation de 7,9 M\$. Puisque le règlement d'emprunt était demeuré à 394,5 M\$, celui-ci sera augmenté de 97,8 M\$.

### JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION

La pénurie de main-d'œuvre, combinée à des enjeux géotechniques qui ont généré plusieurs changements à la conception du garage, a particulièrement touché le contrat CI01 « Excavation et bétonnage ». Des retards importants ont été constatés pour ce premier contrat. Les retards du CI01 ont des impacts sur les contrats subséquents ( finition architecturale, équipements de voie, mécanique, électrique, ventilation, etc.) et décalent, par le fait même, la livraison du garage.

En tenant en compte des différentes mesures et avec la révision des divers échéanciers, la mise en service du garage est maintenant prévue en mars 2022, pour un report de 10 mois. Les mesures tiennent compte d'incitatifs monétaires afin de mobiliser du personnel supplémentaire et d'intégrer des mesures d'accélération dans les différents échéanciers de travaux.

Une enveloppe additionnelle est requise afin d'assurer le bon déroulement du projet et respecter les engagements de la STM.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du projet est maintenant de 500 196 515 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers, soit une hausse de 97 756 515 \$. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 492 256 515 \$ et d'un montant de 7 940 000 \$ au budget spécial d'exploitation.

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Garage Côte-Vertu	<b>Date :</b>	3 avril 2020
<b>Numéro</b>	R-156-2	<b>Montant :</b>	RE : 492 256 515 \$

Dépenses capitalisables	482 529 116 \$
Frais financiers	<u>9 727 399 \$</u>
<b>Total RE</b>	<b>492 256 515 \$</b>
Budget spécial d'exploitation	<u>7 940 000 \$</u>
<b>Coût complet du projet</b>	<b>500 196 515 \$</b>

#### Admissibilité du projet à une subvention :

Actuellement deux programmes de subvention soutiennent ce projet :

- Programme d'Aide Financière au Fonds pour l'Infrastructure de Transport en commun (PAFFITC) : Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, une subvention de 90 % des dépenses admissibles a été autorisée pour un montant maximal de 166,8 M\$ avant taxes et frais financiers. Cette subvention a été autorisée le 7 août 2018.
- Programme d'Aide Gouvernementale au Transport Collectif des Personnes (PAGTCP) : Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, une subvention de 75 % des dépenses admissibles a été autorisée pour un montant maximal de 214,2 M\$ avant taxes et frais financiers. Cette subvention a été autorisée le 28 septembre 2018.

Suite à une évaluation du dossier par la direction Finances, une nouvelle demande de subvention incorporant les montants de la présente demande de modification sera effectuée.

#### PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 4 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership.

#### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 7 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM.

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Échéancier
Autorisation de la modification du RE par le CA-STM	3 avril 2020
Autorisation du nouveau RE par le MAMH	Août 2020
Activités de mise en œuvre (MEO)	2016 à mars 2022
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Septembre 2022

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Garage Côte-Vertu	<b>Date :</b>	3 avril 2020
<b>Numéro</b>	R-156-2	<b>Montant :</b>	RE : 492 256 515 \$

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

## RÈGLEMENT R-156-2

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-156-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT 156 ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$), AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUINZE DOLLARS (492 256 515 \$)**

ATTENDU que le 6 mai 2015, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») approuvait le « RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU » (résolution CA-2015-130) (ci-après le « Règlement R-156 »);

ATTENDU que le Règlement R-156 était approuvé par la Ville de Montréal le 18 juin 2015 (CG15 0433), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 1<sup>er</sup> octobre 2015 (CC15-032) et par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire le 19 novembre 2015 (AM 283844);

ATTENDU que le 3 février 2016, la Société approuvait le « RÈGLEMENT R-156-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$) » (résolution CA-2016-014) (ci-après le « Règlement R-156-1 »);

ATTENDU que le Règlement R-156-1 était approuvé par la Ville de Montréal le 24 mars 2016 (CG16-0225), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2016 (CC16-021) et par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire le 21 juin 2016 (AM 283844);

ATTENDU que le projet de construction d'un troisième quai à la station Côte-Vertu tel que décrit au Règlement R-156 a été abandonné;

ATTENDU que le projet de construction d'un garage sous-terrain pour les voitures de métro (ci-après le « Garage Côte-Vertu ») tel que décrit au Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1, requiert l'octroi de nombreux contrats de services professionnels, de construction, de gestion et des travaux de transfert;

ATTENDU que certains contrats de services reliés à l'acquisition de terrains et d'autres reliés à la réalisation d'études, plans, devis et estimations pour la construction du garage ont déjà été octroyés suivant le Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1;

ATTENDU que de nombreux autres coûts sont désormais à prévoir dans le cadre du projet du Garage Côte-Vertu afin de procéder à la construction, la mise en service et le transfert de celui-ci à l'exploitation de la Société;

ATTENDU que le projet « Garage Côte-Vertu » à la rubrique « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2020-2029 » de la Société doit être modifié;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1;

ATTENDU que, pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1 et par le présent Règlement R-156-2, il est opportun d'augmenter le montant de l'emprunt de **QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUINZE DOLLARS (97 756 515 \$)**, portant le montant total de l'emprunt à **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUINZE DOLLARS (492 256 515 \$)** incluant les taxes et les frais financiers à court terme, le tout tel que plus amplement décrit à

l'Annexe A-2 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe A-1 du Règlement R-156-1 qui a remplacé l'Annexe A du Règlement R-156;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items de l'Annexe A-2 étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe A-2 pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans ce projet ou dans un autre projet prévu au présent règlement dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme additionnelle maximale de **NEUF MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS (9 775 651 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1 et le Règlement R-156-2, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1.

**PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-156-1 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1 et le Règlement R-156-2;

**ARTICLE 2** Le libellé du Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1 et le Règlement R-156-2, est remplacé par ce qui suit :

« RÈGLEMENT R-156 TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-156-1 ET PAR LE RÈGLEMENT R-156-2, AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUINZE DOLLARS (492 256 515 \$) POUR FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR VOITURES DE MÉTRO »

**ARTICLE 3** L'article 3 du Règlement R-156-1 est modifié en le remplaçant par ce qui suit :

« La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **TRENTE (30) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUINZE DOLLARS (492 256 515 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées au présent règlement et à l'Annexe A-2 du Règlement R-156-2»

**ARTICLE 4** L'Annexe A jointe au Règlement R-156, telle que remplacée par l'Annexe A-1 jointe au Règlement R-156-1, est remplacée par l'Annexe A-2 jointe au présent Règlement R-156-2 pour en faire partie intégrante;

**ARTICLE 5** La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer ou de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2 du règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1 et par le présent Règlement R-156-2;

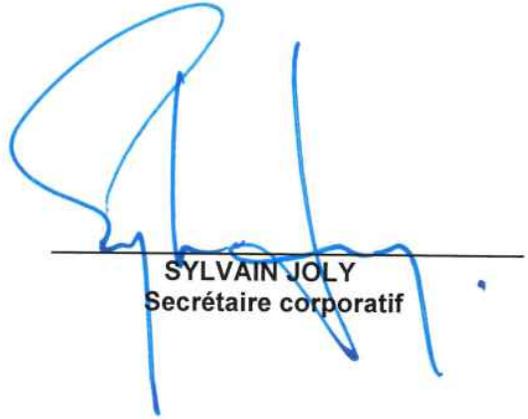
**ARTICLE 6** La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme additionnelle maximale de **NEUF MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS (9 775 651 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1 et par le présent Règlement R-156-2, pour les sommes engagées pour les fins du règlement R-156-2 avant son adoption;

**ARTICLE 7** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

**SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 3 AVRIL 2020**



PHILIPPE SCHNOBB  
Président du conseil d'administration



SYLVAIN JOLY  
Secrétaire corporatif

**Page suivante : Annexe A-2**

**ANNEXE A-2**

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**

**RÈGLEMENT R-156-2**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-156-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT 156 ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$), AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUINZE DOLLARS (492 256 515 \$)**

	Montant estimé*	Total*
<b>A) Garage Côte-Vertu</b>		-
		-
Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses.		-
		-
Main-d'œuvre interne	28 976 543 \$	-
Biens et services	345 886 875 \$	374 863 418 \$
		-
<b>Sous-total avant taxes, contingences et frais financiers :</b>		<b>374 863 418 \$</b>
		-
Taxes nettes de ristournes	21 546 312 \$	-
Contingences / risques	86 119 386 \$	107 665 698 \$
		-
<b>Sous-total avant frais financiers :</b>		<b>482 529 116 \$</b>
		-
Frais financiers	9 727 399 \$	9 727 399 \$
		-
<b>Total :</b>		<b>492 256 515 \$</b>
* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.		

**ANNEXE 1**  
**VENTILATION DES COÛTS**

	<b>Montant estimé*</b>	<b>Total*</b>
<b>A) Garage Côte-Vertu</b>		
Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses.		
Main-d'œuvre interne	28 976 543 \$	
Biens et services	<u>345 886 875 \$</u>	<u>374 863 418 \$</u>
<b>Sous-total avant taxes, contingences et frais financiers :</b>		<b><u>374 863 418 \$</u></b>
Taxes nettes de ristournes	21 546 312 \$	
Contingences / risques	<u>86 119 386 \$</u>	<u>107 665 698 \$</u>
<b>Sous-total avant frais financiers :</b>		<b><u>482 529 116 \$</u></b>
Frais financiers	<u>9 727 399 \$</u>	<u>9 727 399 \$</u>
<b>Total :</b>		<b><u>492 256 515 \$</u></b>

\* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

# RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

## SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

### « Démarche, solution proposée et conclusion »

Afin de valider que le contexte du marché n'était pas spécifique aux projets de la STM, cette dernière a octroyé un mandat à une firme externe afin d'évaluer les impacts liés à la surchauffe du marché de la construction dans la région de Montréal. Les faits saillants et constats ont été présentés lors du comité spécial de suivi des actifs du 5 mars.

Considérant ces éléments, il est donc requis d'augmenter le montant du règlement d'emprunt d'une somme de 97,8 M\$ passant de 394,5 M\$, à 492,3 M\$ afin de compléter la réalisation de ce projet.

La pénurie de main-d'œuvre, combinée à des enjeux géotechniques qui ont généré plusieurs changements à la conception du garage, a particulièrement touché le contrat CI01 « Excavation et bétonnage ». Des retards importants ont été constatés pour ce premier contrat. Les retards du CI01 ont des impacts sur les contrats subséquents ( finition architecturale, équipements de voie, mécanique, électrique, ventilation, etc.) et décalent, par le fait même, la livraison du garage.

En tenant en compte des différentes mesures et avec la révision des divers échéanciers, la mise en service du garage est maintenant prévue en mars 2022, pour un report de 10 mois. Les mesures tiennent compte d'incitatifs monétaires afin de mobiliser du personnel supplémentaire et d'intégrer des mesures d'accélération dans les différents échéanciers de travaux.

Une enveloppe additionnelle est requise afin d'assurer le bon déroulement du projet et respecter les engagements de la STM.

#### **Volet financier**

Le coût complet du projet est maintenant de 500 196 515 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers, soit une hausse de 97 756 515 \$. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 492 256 515 \$ et d'un montant de 7 940 000 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	482 529 116 \$
Frais financiers	<u>9 727 399 \$</u>
<b>Total RE</b>	<b>492 256 515 \$</b>
Budget spécial d'exploitation	<u>7 940 000 \$</u>
<b>Coût complet du projet</b>	<b>500 196 515 \$</b>

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal

tenue le 3 avril 2020

par voie de conférence téléphonique

CA-2020-049

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-156-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-156-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT 156 ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$), AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUINZE DOLLARS (492 256 515 \$) ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029

ATTENDU que le 6 mai 2015, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») approuvait le « RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU » (résolution CA-2015-130) (ci-après le « Règlement R-156 »);

ATTENDU que le Règlement R-156 était approuvé par la Ville de Montréal le 18 juin 2015 (CG15 0433), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 1<sup>er</sup> octobre 2015 (CC15-032) et par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire le 19 novembre 2015 (AM 283844);

ATTENDU que le 3 février 2016, la Société approuvait le « RÈGLEMENT R-156-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$) » (résolution CA-2016-014) (ci-après le « Règlement R-156-1 »);

ATTENDU que le Règlement R-156-1 était approuvé par la Ville de Montréal le 24 mars 2016 (CG16-0225), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2016 (CC16-021) et par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire le 21 juin 2016 (AM 283844);

ATTENDU que le projet de construction d'un troisième quai à la station Côte-Vertu tel que décrit au Règlement R-156 a été abandonné;

ATTENDU que le projet de construction d'un garage sous-terrain pour les voitures de métro (ci-après le « Garage Côte-Vertu ») tel que décrit au Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1, requiert l'octroi de nombreux contrats de services professionnels, de construction, de gestion et des travaux de transfert;

ATTENDU que certains contrats de services reliés à l'acquisition de terrains et d'autres reliés à la réalisation d'études, plans, devis et estimations pour la construction du garage ont déjà été octroyés suivant le Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1;

ATTENDU que de nombreux autres coûts sont désormais à prévoir dans le cadre du projet de Garage Côte-Vertu afin de procéder à la construction, la mise en service et le transfert de celui-ci à l'exploitation de la Société;

ATTENDU que le projet « Garage Côte-Vertu » à la rubrique « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2020-2029 » de la Société doit être modifié;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1;

ATTENDU que, pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1 et par le présent Règlement R-156-2, il est opportun d'augmenter le montant de l'emprunt de **QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUINZE DOLLARS (97 756 515 \$)**, portant le montant total de l'emprunt à **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUINZE DOLLARS (492 256 515 \$)** incluant les taxes et les frais financiers à court terme, le tout tel que plus amplement décrit à

l'Annexe A-2 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe A-1 du Règlement R-156-1 qui a remplacé l'Annexe A du Règlement R-156;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items de l'Annexe A-2 étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe A-2 pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans ce projet ou dans un autre projet prévu au présent règlement dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme additionnelle maximale de **NEUF MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS (9 775 651 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1 et le Règlement R-156-2, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° DE MODIFIER le livre Programme des immobilisations (PI) 2020-2029, dans la section autorisée le projet intitulé « Garage Côte-Vertu » pour le secteur métro pour un montant total de 500 196 515 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers (intérêts court terme);

2° D'ADOPTER le règlement R-156-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-156-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT 156 ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$), AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUINZE DOLLARS (492 256 515 \$), pour un terme maximal de TRENTE (30) ANS, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le Secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° DE REMPLACER le libellé du Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement 156-1 par ce qui suit : « RÈGLEMENT R-156 TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-156-1 ET PAR LE RÈGLEMENT R-156-2, AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUINZE DOLLARS (492 256 515 \$) POUR FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR VOITURES DE MÉTRO »;

4° DE CONSENTIR à ce que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue l'article 2 du règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1 et par le présent Règlement R-156-2;

5° D'AUTORISER la Société à renflouer son fonds général d'une somme additionnelle maximale de **NEUF MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS (9 775 651 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1 et par le présent Règlement R-156-2, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

*Frédéric Roussel*

Signé avec ConsignO Cloud (06/04/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



**Dossier # : 1200044001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de l'entente relative à la COVID-19 entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), signée le 26 mars 2020

Approuver l'entente relative à la Covid-19 entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), signée le 26 mars 2020

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-04-15 18:03

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1200044001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de l'entente relative à la COVID-19 entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), signée le 26 mars 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020 et le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté un décret en vertu de la *Loi sur la santé publique* par lequel il a déclaré un état d'urgence sanitaire relatif à cette pandémie , ordonné des mesures pour protéger la santé de la population et habilité le ministre de la Santé et des Services sociaux à en ordonner toute autre, lequel décret a été suivi par plusieurs autres décisions du gouvernement, de la ministre et des autorités de santé publique, notamment concernant la suspension de toute activité en milieu de travail, sauf à l'égard de ceux où sont offerts des services prioritaires maintenus dont les services d'incendie.

Par ailleurs, la Ville, l'Association et les employés pompiers assument des obligations pour l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité des travailleurs, en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

Ainsi, les parties ont dû entreprendre des négociations pour adapter, de façon temporaire et exceptionnelle, leur convention collective à cet état d'urgence sanitaire en vue de maintenir les opérations du Service de sécurité incendie de Montréal et de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité des employés pompiers, ce qui les ont conduites à une entente signée le 26 mars 2020, sous réserve de son approbation par l'autorité compétente au sein de la Ville, en l'occurrence le conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 19-0529 21 novembre 2019 Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal Inc. (Association internationale des pompiers - section locale 125), visant dans certaines circonstances la rémunération des activités de la procédure de décontamination d'une exposition lors d'un incendie.

CG 19-0447 19 septembre 2019 Approuver la Lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section local 125), laquelle Lettre d'entente vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution

et la distribution des uniformes des employés pompiers.  
CG 12-0090 22 mars 2012 Approuver le projet de renouvellement de la convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2017.

## DESCRIPTION

Ces adaptations de la convention collective sont en résumé les suivantes:

**Vacances** Les vacances planifiées à partir du 30 mars 2020 jusqu'au 30 juin 2020 sont annulées. L'employé pompier a deux choix : être payé pour ses semaines de vacances ou prendre ces semaines plus tard, selon des modalités à être convenues entre les parties en tenant compte des dispositions de la convention collective et des besoins du service. Cependant, l'employé pompier qui, pour des raisons exceptionnelles, aurait besoin de maintenir ses vacances, peut les prendre, sur autorisation.

**Échanges de temps** Les échanges de temps planifiés du 30 mars 2020 au 30 juin 2020 sont annulés et aucune nouvelle demande d'échange de temps n'est accordée d'ici le 30 juin 2020 sauf si nécessaire, dans certaines circonstances, sur autorisation.

**Mutations** L'affichage des résultats du processus de mutation a été fait, mais ne sont applicables qu'à une date ultérieure, à déterminer d'un commun accord entre les parties.

**Retrait de véhicules** L'exigence qu'il n'y ait pas d'employés pompiers d'une autre caserne pour remplacer des employés pompiers absents n'est pas applicable aux fins du retrait de véhicules du service. Dans le cas d'un manque d'effectif sur un véhicule et que la Ville juge nécessaire d'en retirer un, elle procède au transfert des effectifs restants de ce véhicule sur le deuxième véhicule de la même caserne.

**Congé différé** Un employé pompier en congé différé pouvait retourner immédiatement au travail s'il le souhaitait et tout employé pompier sur le point de commencer un tel congé pouvait ne pas le débiter. Les parties peuvent convenir ultérieurement des modalités de la remise du temps.

**935** Afin de réduire les contacts entre les employés pompiers, le pompier remplaçant n'est pas ajouté en effectif sur l'unité 935.

**Remplacement** Les remplacements se font par l'offre de temps supplémentaire en rotation, par caserne. Les casernes en surplus d'effectifs gardent leur personnel et les casernes en sous effectif ont recours à des heures supplémentaires qui doivent provenir de leur propre caserne.

**Remplacement des unités** La Ville s'assure que les unités qui sont retirées du service ne nécessitent pas de remplacement pour couvrir le territoire pour l'ensemble du quart de travail. Une procédure opérationnelle est mise en place pour éviter le croisement d'unités de casernes différentes. En cas d'incendie, ces remplacements pour la couverture du territoire sont également effectués en évitant que deux unités de casernes différentes se retrouvent en même temps dans la caserne du territoire à couvrir.

**Horaire de travail** L'horaire de travail des employés pompiers travaillant selon un régime de rotation en est un de 24 heures, proposé par la Ville.

**Réévaluation** Les parties se sont engagées à réévaluer la situation vers la mi-mai pour apporter toute modification nécessaire à la présente après le 30 juin 2020.

**Modification** Toute modification à l'entente peut être apportée par entente signée par les mêmes signataires ou leur remplaçant autorisé et est applicable à la date convenue par les parties.

**Durée** L'entente s'est appliquée, malgré ses dispositions relatives à son approbation et à son entrée en vigueur, à compter de la date de sa signature, sauf quant à l'horaire de travail prévu à l'article 11 qui n'a débuté que lundi le 30 mars 2020, et ce, pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, étant entendu par les parties que si des décrets et arrêtés étaient adoptés par le gouvernement ou par la ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de la *Loi sur la santé publique* et ayant pour effet de modifier la présente, elle se sont engagées à réévaluer la situation pour apporter toute modification nécessaire sans délai. Cependant, malgré la fin de l'état d'urgence sanitaire, les parties respecteront une période transitoire de 30 jours et de toute durée additionnelle convenue entre elles par écrit, pour leur permettre de revenir aux dispositions de la convention collective existante de manière ordonnée.

**Condition** l'entente est conditionnelle à son approbation par les instances et autorités compétentes au sein de chaque partie.

**Entrée en vigueur** L'entente entre en vigueur lors de la dernière de ces approbations.

## **JUSTIFICATION**

Les parties ont recherché cette entente en consultation avec les autorités de santé publique afin d'assurer un maximum d'effectifs disponibles en raison des risques de contamination communautaire et de diminuer ces risques entre casernes, et ce en vue de maintenir les opérations du service et de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité des employés pompiers.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service des finances a estimé les coûts de cette entente à une somme de 1,2 M\$ par mois.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Tel qu'il appert de l'ensemble de ce sommaire décisionnel, la conclusion de cette entente s'est imposée pour diminuer les risques de contamination des employés pompiers à la Covid-19 et pour maintenir les opérations du service.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'entente est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Richard LIEBMANN, 14 avril 2020

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean ROCHETTE  
Adjoint au directeur des relations de travail

**Tél :** 514.872.0131  
**Télécop. :** 514.872.1675

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-09

Jean-Yan GAGNON  
Directeur des relations de travail

**Tél :** 514.872.4655  
**Télécop. :** 514.872.7079

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Yan GAGNON  
Directeur des relations de travail

**Tél :** 514 872-4655  
**Approuvé le :** 2020-04-09

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-5849  
**Approuvé le :** 2020-04-14

PROCÈS VERBAL NUMÉRO \_\_\_\_\_ (2010-2017)- ENTENTE RELATIVE À LA COVID-19

ENTRE : VILLE DE MONTRÉAL,  
Ci-après désignée l' « Employeur »

ET: L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE  
MONTRÉAL INC (ASSOCIATION  
INTERNATIONNALE DES POMPIERS, SECTION  
LOCALE 125).  
Ci-après désignée « l'Association »

---

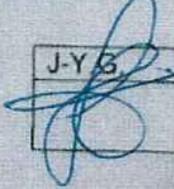
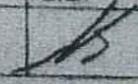
PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

ATTENDU QUE le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté le décret 177-2020 en vertu de la *Loi sur la santé publique*, RLRQ c. S-2.2, par lequel il a déclaré un état d'urgence sanitaire relatif à cette pandémie pour une période de 10 jours, ordonné certaines mesures pour protéger la santé de la population et habilité la ministre de la Santé et des Services sociaux à en ordonner toute autre;

ATTENDU QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux a adopté les arrêtés 2020-003 le 14 mars 2020, 2020-004 le 15 mars 2020, 2020-005 le 17 mars 2020 et 2020-006 le 19 mars 2020;

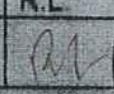
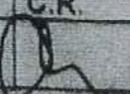
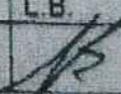
ATTENDU QUE le 20 mars 2020, le gouvernement a également adopté le décret 222-2020, par lequel il a renouvelé cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 29 mars 2020, continué certaines des mesures ordonnées par le décret et les arrêtés précédents, en a ordonné d'autres et a habilité la ministre de la Santé et des Services sociaux à en ordonner toute autre;

J-Y.S.	R.L.	C.R.	L.B.
			

- ATTENDU QUE** la ministre de la Santé et des Services sociaux a adopté les arrêtés 2020-007 le 21 mars 2020, 2020-008 le 22 mars 2020 et 2020-009 le 23 mars 2020;
- ATTENDU QUE** le 24 mars 2020, le gouvernement a adopté le décret 223-2020, par lequel il a ordonné la suspension de toute activité en milieu de travail, sauf à l'égard de ceux où sont offerts des services prioritaires prévus en annexe concernant les services prioritaires maintenus;
- ATTENDU QUE** le Service de sécurité incendie de Montréal constitue un service prioritaire maintenu;
- ATTENDU QUE** l'Employeur, l'Association et les employés pompiers assument des obligations pour l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité des travailleurs, en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ, c. S-2.1;
- ATTENDU QUE** les parties ont entrepris des négociations pour adapter de façon temporaire et exceptionnelle leur convention collective à cet état d'urgence sanitaire en vue de maintenir les opérations du Service de sécurité incendie de Montréal et de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité des employés pompiers;
- ATTENDU QUE** les parties en sont venues à une entente à ces fins;

**À CES CAUSES, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. **Préambule** Le préambule fait partie intégrante de la présente, mais ses articles priment aux fins de son interprétation.
2. **Convention collective** La présente s'applique malgré toute disposition contraire de la convention collective. Par ailleurs, toute disposition de la convention collective qui n'est pas adaptée par la présente entente continue de s'appliquer.
3. **Vacances** Les vacances planifiées à partir du 30 mars 2020 jusqu'au 30 juin 2020 sont annulées. L'employé pompier aura deux choix : être payé pour ses semaines de vacances ou prendre ces semaines plus tard, selon des modalités à être convenues entre les parties en tenant compte des dispositions de la convention collective et des besoins du Service.

J.Y.G.	R.L.	G.R.	L.B.
			

L'employé pompier qui, pour des raisons exceptionnelles, aurait besoin de maintenir ses vacances, pourra les prendre, sur autorisation d'un représentant de l'Employeur. Une demande en ce sens devra être faite par l'employé pompier à son supérieur immédiat dans un délai d'une semaine de la date de début de sa période vacances.

4. En raison de l'introduction par la présente d'un horaire 24 heures, il est entendu qu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un exercice de comparaison des heures de vacances dans cet horaire 24 heures par rapport à ce qu'elles auraient été dans l'horaire prévu à la convention collective, sera effectué par les parties. La différence selon que ces heures seront supérieures ou inférieures à celles selon l'horaire prévu à la convention collective, seront respectivement créditées ou débitées à l'employé pompier. Dans le cas où des vacances seront créditées, les parties conviendront de modalités pour leur reprise en tenant compte des dispositions de la convention collective et des besoins du Service. Dans le cas où des vacances seront débitées, l'employé pompier aura le choix de remettre le temps à l'employeur soit directement ou en moins prenant sur ses autres crédits de vacances. L'employé pompier pourra aussi choisir de les payer.

**Échanges de temps** Les échanges de temps planifiés du 30 mars 2020 au le 30 juin 2020 seront annulés. Sous réserve des présentes, aucune nouvelle demande d'échange de temps ne sera accordée d'ici le 30 juin 2020.

L'employé pompier qui a déjà travaillé en remplacement d'un autre employé pompier, aura le choix d'être payé pour sa prestation de travail ou de reprendre son temps plus tard, si possible, en raison des besoins du Service.

Cependant, l'employé pompier qui, pour remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe, ou en raison de l'état de santé de son conjoint ou sa conjointe, de son père, de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents, aurait besoin de maintenir sa reprise de temps, pourra, sur autorisation d'un représentant de l'employeur, reprendre son temps au moment prévu. Une demande en ce sens devra être faite à son supérieur immédiat dans un délai de sept (7) jours de la date prévue de sa reprise de temps.

Cependant, pour remplir ces mêmes obligations, un employé pompier pourra procéder à un échange de temps avec lui-même, sur autorisation d'un représentant de l'employeur et une demande en ce sens devra également être faite à son supérieur immédiat dans un délai de sept (7) jours de la date prévue de l'échange de temps, à moins d'une urgence.

J.Y.G.	R.L.	C.R.	L.B.

5. **Mutations** L'affichage des résultats du processus de mutation sera fait, mais ne seront rendus applicables qu'à une date ultérieure, à déterminer d'un commun accord entre les parties.
6. **Retrait de véhicules** L'exigence relative au sous-paragraphe 23.03 e) de la convention collective n'est pas applicable aux fins du sous-paragraphe 13.03 b). Dans le cas d'un manque d'effectif sur un véhicule et que l'employeur juge nécessaire de retirer un véhicule dans le cadre de l'application du paragraphe 13.03, il procède au transfert des effectifs restants de ce véhicule sur le 2<sup>e</sup> véhicule de la même caserne.
7. **Congé différé** Un employé pompier présentement en congé différé pourra retourner immédiatement au travail s'il le souhaite et tout employé pompier sur le point de commencer un tel congé pourra ne pas le débiter. Les parties pourront convenir ultérieurement des modalités de la remise du temps.
8. **935** Afin de réduire les contacts entre les employés pompiers, le pompier remplaçant ne sera pas ajouté en effectif sur l'unité 935.
9. **Remplacement** Les remplacements se feront par l'offre de temps supplémentaire en rotation, par caserne. Les casernes en surplus d'effectifs garderont leur personnel et les casernes en sous-effectif auront recours à des heures supplémentaires qui doivent provenir de leur propre caserne.

Avant la mise en œuvre du nouvel horaire, les parties pourront, au besoin, s'entendre afin de procéder au balancement des effectifs en surplus. Les parties s'engagent également à collaborer dès le premier quart de travail affecté aux termes du présent article afin d'examiner son impact et appliquer des solutions en direct.

10. **Remplacement des unités** L'Employeur s'assurera que les unités qui sont retirées du service ne nécessiteront pas de remplacement pour couvrir le territoire pour l'ensemble du quart de travail.

Une procédure opérationnelle sera mise en place pour éviter le croisement d'unités de casernes différentes (ex : Pour les remplacements ponctuels de 1 à 2 heures, l'unité de remplacement sera laissée à l'extérieur).

En cas d'incendie, ces remplacements pour la couverture du territoire seront également effectués en évitant que deux unités de casernes différentes se retrouvent en même temps dans la caserne du territoire à couvrir.

J-YG	R.L.	C.R.	L.B.
			

11. **Horaire de travail** L'horaire de travail des employés pompiers travaillant selon un régime de rotation sera le suivant

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24

Horaires basés sur un cycle de 4 semaines (168 heures) pour une semaine de 40h par semaine.

Rotation A

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
21						
			21			
		21				
	21					
21						

12. **Réévaluation** Les parties s'engagent à réévaluer la situation vers la mi-mai pour apporter toute modification nécessaire à la présente après le 30 juin 2020.

13. **Modification** Toute modification à la présente pourra être apportée par entente signée par les mêmes signataires de la présente ou leur remplaçant autorisé et sera applicable à la date convenue par les parties.

14. **Durée** La présente s'applique, malgré les articles 18 et 19 relatifs à son approbation et son entrée en vigueur, à compter de la date de sa signature, sauf quant à l'horaire de travail prévu à l'article 11 qui ne débutera que lundi le 30 mars 2020, et ce, pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, étant entendu par les parties que si des décrets et arrêtés étaient adoptés par le gouvernement ou par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de la Loi sur la santé publique et ayant pour effet de modifier la présente, elle s'engagent à réévaluer la situation pour apporter toute modification nécessaire sans délai.

Malgré la fin de l'état d'urgence sanitaire, les parties respecteront une période transitoire de 30 jours et de toute durée additionnelle convenue entre elles par écrit, pour leur permettre de revenir aux dispositions de la convention collective de manière ordonnée.

15. **Loi 24** La présente de même qu'aucune des mesures adoptées en vertu de la présente ne pourront être invoquées, en tout ou en partie, devant le médiateur ou le conseil de règlement des différends prévus à la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, RLRQ, c. R-8.3. De même, les parties conviennent que les dispositions de la présente entente

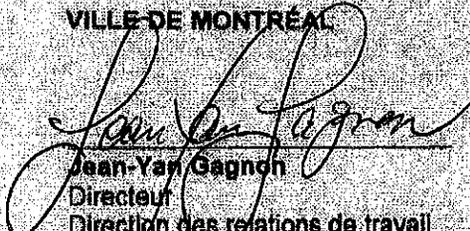
J.V.G.	R.L.	C.R.	L.B.

ne peuvent être invoquées entre elles à titre de précédent, dans quelque circonstance que ce soit.

- 16. **Mésententes** Toute mésentente quant à l'interprétation ou à l'application de la présente entente, celle-ci est assujettie à la procédure de griefs et d'arbitrage prévue à la convention collective.
- 17. **Paiements et remboursements** Tout paiement ou remboursement dû en vertu de la présente entente est effectué dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la fin de l'année civile dans laquelle l'obligation a pris naissance.
- 18. **Condition** La présente est conditionnelle à son approbation par les instances et autorités compétentes au sein de chaque partie.
- 19. **Entrée en vigueur** La présente entre en vigueur lors de la dernière de ces approbations.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 26 mars 2020 :

VILLE DE MONTRÉAL

  
 Jean-Yves Gagnon  
 Directeur  
 Direction des relations de travail  
 Service des Ressources humaines

ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTRÉAL INC.

  
 Christ Ross  
 Président

  
 Richard Liebman  
 Directeur par intérim  
 Service de sécurité incendie de Montréal

  
 Luc Boisvert  
 Secrétaire

JYG	RL	CR	LB
			

**PROCÈS VERBAL NUMÉRO \_\_\_\_\_(2010-2017)- ENTENTE RELATIVE À LA COVID-19**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL,**  
Ci-après désignée l' « Employeur »

**ET:** **L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTRÉAL INC (ASSOCIATION INTERNATIONNALE DES POMPIERS, SECTION LOCALE 125).**  
Ci-après désignée « l'Association »

---

**PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

**ATTENDU QUE** le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté le décret 177-2020 en vertu de la *Loi sur la santé publique*, RLRQ c. S-2.2, par lequel il a déclaré un état d'urgence sanitaire relatif à cette pandémie pour une période de 10 jours, ordonné certaines mesures pour protéger la santé de la population et habilité la ministre de la Santé et des Services sociaux à en ordonner toute autre;

**ATTENDU QUE** la ministre de la Santé et des Services sociaux a adopté les arrêtés 2020-003 le 14 mars 2020, 2020-004 le 15 mars 2020, 2020-005 le 17 mars 2020 et 2020-006 le 19 mars 2020;

**ATTENDU QUE** le 20 mars 2020, le gouvernement a également adopté le décret 222-2020, par lequel il a renouvelé cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 29 mars 2020, continué certaines des mesures ordonnées par le décret et les arrêtés précédents, en a ordonné d'autres et a habilité la ministre de la Santé et des Services sociaux à en ordonner toute autre;

J-Y.G.	R.L.	C.R.	L.B.

**ATTENDU QUE** la ministre de la Santé et des Services sociaux a adopté les arrêtés 2020-007 le 21 mars 2020, 2020-008 le 22 mars 2020 et 2020-009 le 23 mars 2020;

**ATTENDU QUE** le 24 mars 2020, le gouvernement a adopté le décret 223-2020, par lequel il a ordonné la suspension de toute activité en milieu de travail, sauf à l'égard de ceux où sont offerts des services prioritaires prévus en annexe concernant les services prioritaires maintenus;

**ATTENDU QUE** le Service de sécurité incendie de Montréal constitue un service prioritaire maintenu;

**ATTENDU QUE** l'Employeur, l'Association et les employés pompiers assument des obligations pour l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité des travailleurs, en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ, c. S-2.1;

**ATTENDU QUE** les parties ont entrepris des négociations pour adapter de façon temporaire et exceptionnelle leur convention collective à cet état d'urgence sanitaire en vue de maintenir les opérations du Service de sécurité incendie de Montréal et de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité des employés pompiers;

**ATTENDU QUE** les parties en sont venues à une entente à ces fins;

**À CES CAUSES, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. **Préambule** Le préambule fait partie intégrante de la présente, mais ses articles priment aux fins de son interprétation.
2. **Convention collective** La présente s'applique malgré toute disposition contraire de la convention collective. Par ailleurs, toute disposition de la convention collective qui n'est pas adaptée par la présente entente continue de s'appliquer.
3. **Vacances** Les vacances planifiées à partir du 30 mars 2020 jusqu'au 30 juin 2020 sont annulées. L'employé pompier aura deux choix : être payé pour ses semaines de vacances ou prendre ces semaines plus tard, selon des modalités à être convenues entre les parties en tenant compte des dispositions de la convention collective et des besoins du Service.

J-Y.G.	R.L.	C.R.	L.B.

L'employé pompier qui, pour des raisons exceptionnelles, aurait besoin de maintenir ses vacances, pourra les prendre, sur autorisation d'un représentant de l'Employeur. Une demande en ce sens devra être faite par l'employé pompier à son supérieur immédiat dans un délai d'une semaine de la date de début de sa période vacances.

4. En raison de l'introduction par la présente d'un horaire 24 heures, il est entendu qu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un exercice de comparaison des heures de vacances dans cet horaire 24 heures par rapport à ce qu'elles auraient été dans l'horaire prévu à la convention collective, sera effectué par les parties. La différence selon que ces heures seront supérieures ou inférieures à celles selon l'horaire prévu à la convention collective, seront respectivement créditées ou débitées à l'employé pompier. Dans le cas où des vacances seront créditées, les parties conviendront de modalités pour leur reprise en tenant compte des dispositions de la convention collective et des besoins du Service. Dans le cas où des vacances seront débitées, l'employé pompier aura le choix de remettre le temps à l'employeur soit directement ou en moins prenant sur ses autres crédits de vacances. L'employé pompier pourra aussi choisir de les payer.

**Échanges de temps** Les échanges de temps planifiés du 30 mars 2020 au le 30 juin 2020 seront annulés. Sous réserve des présentes, aucune nouvelle demande d'échange de temps ne sera accordée d'ici le 30 juin 2020.

L'employé pompier qui a déjà travaillé en remplacement d'un autre employé pompier, aura le choix d'être payé pour sa prestation de travail ou de reprendre son temps plus tard, si possible, en raison des besoins du Service.

Cependant, l'employé pompier qui, pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe, ou en raison de l'état de santé de son conjoint ou sa conjointe, de son père, de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents, aurait besoin de maintenir sa reprise de temps, pourra, sur autorisation d'un représentant de l'employeur, reprendre son temps au moment prévu. Une demande en ce sens devra être faite à son supérieur immédiat dans un délai de sept (7) jours de la date prévue de sa reprise de temps.

Cependant, pour remplir ces mêmes obligations, un employé pompier pourra procéder à un échange de temps avec lui-même, sur autorisation d'un représentant de l'employeur et une demande en ce sens devra également être faite à son supérieur immédiat dans un délai de sept (7) jours de la date prévue de l'échange de temps, à moins d'une urgence.

J-Y.G.	R.L.	C.R.	L.B.

5. **Mutations** L’affichage des résultats du processus de mutation sera fait, mais ne seront rendus applicables qu’à une date ultérieure, à déterminer d’un commun accord entre les parties.
6. **Retrait de véhicules** L’exigence relative au sous-paragraphe 23.03 e) de la convention collective n’est pas applicable aux fins du sous-paragraphe 13.03 b). Dans le cas d’un manque d’effectif sur un véhicule et que l’employeur juge nécessaire de retirer un véhicule dans le cadre de l’application du paragraphe 13.03, il procède au transfert des effectifs restants de ce véhicule sur le 2<sup>e</sup> véhicule de la même caserne.
7. **Congé différé** Un employé pompier présentement en congé différé pourra retourner immédiatement au travail s’il le souhaite et tout employé pompier sur le point de commencer un tel congé pourra ne pas le débiter. Les parties pourront convenir ultérieurement des modalités de la remise du temps.
8. **935** Afin de réduire les contacts entre les employés pompiers, le pompier remplaçant ne sera pas ajouté en effectif sur l’unité 935.
9. **Remplacement** Les remplacements se feront par l’offre de temps supplémentaire en rotation, par caserne. Les casernes en surplus d’effectifs garderont leur personnel et les casernes en sous-effectif auront recours à des heures supplémentaires qui doivent provenir de leur propre caserne.

Avant la mise en œuvre du nouvel horaire, les parties pourront, au besoin, s’entendre afin de procéder au balancement des effectifs en surplus. Les parties s’engagent également à collaborer dès le premier quart de travail affecté aux termes du présent article afin d’examiner son impact et appliquer des solutions en direct.

10. **Remplacement des unités** L’Employeur s’assurera que les unités qui sont retirées du service ne nécessiteront pas de remplacement pour couvrir le territoire pour l’ensemble du quart de travail.

Une procédure opérationnelle sera mise en place pour éviter le croisement d’unités de casernes différentes (ex : Pour les remplacements ponctuels de 1 à 2 heures, l’unité de remplacement sera laissée à l’extérieur).

En cas d’incendie, ces remplacements pour la couverture du territoire seront également effectués en évitant que deux unités de casernes différentes se retrouvent en même temps dans la caserne du territoire à couvrir.

J-Y.G.	R.L.	C.R.	L.B.

11. **Horaire de travail** L'horaire de travail des employés pompiers travaillant selon un régime de rotation sera le suivant :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
1	24	24	24	24	24	24	24	168
2	24	24	24	24	24	24	24	168
3	24	24	24	24	24	24	24	168
4	24	24	24	24	24	24	24	168

Horaire basé sur un cycle de 4 semaines totalisant 168h, soit une moyenne de 42h par semaine

Groupe A Groupe B Groupe C Groupe D

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
1	24				24			48
2				24			24	48
3			24			24		48
4		24						24

Horaire d'un groupe: TRRRTRRRRRTRRRTRRRTRRRRR

12. **Réévaluation** Les parties s'engagent à réévaluer la situation vers la mi-mai pour apporter toute modification nécessaire à la présente après le 30 juin 2020.
13. **Modification** Toute modification à la présente pourra être apportée par entente signée par les mêmes signataires de la présente ou leur remplaçant autorisé et sera applicable à la date convenue par les parties.
14. **Durée** La présente s'applique, malgré les articles 18 et 19 relatifs à son approbation et son entrée en vigueur, à compter de la date de sa signature, sauf quant à l'horaire de travail prévu à l'article 11 qui ne débutera que lundi le 30 mars 2020, et ce, pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, étant entendu par les parties que si des décrets et arrêtés étaient adoptés par le gouvernement ou par la ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de la *Loi sur la santé publique* et ayant pour effet de modifier la présente, elle s'engage à réévaluer la situation pour apporter toute modification nécessaire sans délai

Malgré la fin de l'état d'urgence sanitaire, les parties respecteront une période transitoire de 30 jours et de toute durée additionnelle convenue entre elles par écrit, pour leur permettre de revenir aux dispositions de la convention collective de manière ordonnée.

15. **Loi 24** La présente de même qu'aucune des mesures adoptées en vertu de la présente ne pourront être invoquées, en tout ou en partie, devant le médiateur ou le conseil de règlement des différends prévus à la *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, RLRQ, c. R-8.3. De même, les parties conviennent que les dispositions de la présente entente

J-Y.G.	R.L.	C.R.	L.B.

- ne peuvent être invoquées entre elles à titre de précédent, dans quelque circonstance que ce soit.
16. **Mésententes** Toute mésentente quant à l'interprétation ou à l'application de la présente entente, celle-ci est assujettie à la procédure de griefs et d'arbitrage prévue à la convention collective.
  17. **Paiements et remboursements** Tout paiement ou remboursement dû en vertu de la présente entente est effectué dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la fin de l'année civile dans laquelle l'obligation a pris naissance.
  18. **Condition** La présente est conditionnelle à son approbation par les instances et autorités compétentes au sein de chaque partie.
  19. **Entrée en vigueur** La présente entre en vigueur lors de la dernière de ces approbations.

**EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 26 mars 2020 :**

**VILLE DE MONTRÉAL**

**ASSOCIATION DES POMPIERS  
DE MONTRÉAL INC.**

---

**Jean-Yan Gagnon**  
Directeur  
Direction des relations de travail  
Service des ressources humaines

---

**Christ Ross**  
Président

---

**Richard Liebman**  
  
Directeur par intérim  
Service de sécurité incendie de  
Montréal

---

**Luc Boisvert**  
Secrétaire

J-Y.G.	R.L.	C.R.	L.B.

**Dossier # : 1200044001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Direction , -
<b>Objet :</b>	Approbation de l'entente relative à la COVID-19 entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), signée le 26 mars 2020

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1200044001 - Entente Pompiers Covid 19.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Guy AUCOIN  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-4231**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-14

Hélène DÉRY  
Chef d'équipe - Professionnelle d'expertise  
**Tél : 514 872-9782**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



(1)

**Dossier # : 1195326004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service de l'administration , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda modifiant rétroactivement au 1er avril 2019 l'entente de détachement d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Groupe intégré du renseignement criminel (GIRC) du Service divisionnaire du renseignement criminel de la GRC (SDRC) et autoriser le directeur du SPVM à le signer.

Il est recommandé de :

1. approuver l'addenda modifiant rétroactivement au 1er avril 2019 l'entente de détachement d'un policier du SPVM au Groupe intégré du renseignement criminel (GIRC) du Service divisionnaire du renseignement criminel de la GRC (SDRC) prévoyant notamment de nouvelles dispositions financières d'un détachement sans remboursement;
2. autoriser la réduction de l'effectif policier permanent d'un (1) poste à compter du 1er avril 2019;
3. autoriser le directeur du SPVM à signer l'addenda à l'entente de détachement;
4. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-04-22 13:55

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195326004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service de l'administration , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda modifiant rétroactivement au 1er avril 2019 l'entente de détachement d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Groupe intégré du renseignement criminel (GIRC) du Service divisionnaire du renseignement criminel de la GRC (SDRC) et autoriser le directeur du SPVM à le signer.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Groupe intégré du renseignement criminel (GIRC) est une unité du Service divisionnaire du renseignement criminel (SDRC) de la Division C de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Créé en 2011, le GIRC est la seule unité permanente au sein de la Structure de gestion policière contre le terrorisme (SGPCT) sur la sécurité nationale. Sous l'autorité immédiate du Comité de coopération stratégique du renseignement (CCSR), le GIRC se définit comme une association active de plusieurs services policiers, dont le SPVM, qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun qui est d'améliorer le partage de renseignement criminel afin de prévenir, de détecter et contrer toute menace à caractère terroriste et extrémiste au Québec.

Outre le superviseur et l'officier responsable, le GIRC est composé d'une ressource de chacune des organisations policières, soit la GRC, la SQ et le SPVM. Dans ce cadre, le SPVM prête, depuis 2012 une ressource policière au GIRC.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DG195326001 : Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un agent du SPVM au GIRC du SDRC de la Division C de la GRC, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2021, selon les termes et conditions stipulés à l'entente de détachement intervenue entre la Ville de Montréal et la GRC ; d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la même

période ; d'autoriser le directeur du SPVM à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal et d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

L'entente prévoyant le détachement d'un maximum d'un employé du SPVM au GIRC de la GRC a été convenue entre les parties et dûment approuvée par le directeur général de la Ville de Montréal le 4 mars 2019 par la Décision déléguée DG195326001.

L'entente de détachement, en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2018, est prévue pour une durée de trois (3) ans, et ce, jusqu'au 30 septembre 2021. Cette entente prévoit à son article 8 des modalités de remboursement par la GRC au SPVM.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, la GRC, la SQ et le SPVM ont convenu que les policiers en détachement à la GRC dans le cadre de la structure de gestion policière contre le terrorisme (« SGPCT ») devraient être au frais de son organisation policière.

L'article 8 de l'entente de détachement doit donc être modifié en conséquence afin de prévoir des nouvelles modalités financières applicables rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2019. L'addenda faisant l'objet du présent dossier décisionnel a donc été rédigé à ce sujet.

Considérant que le détachement d'un employé ne sera pas remboursé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, la décision d'autoriser un tel détachement relève de la compétence du conseil d'agglomération de la Ville et il est en conséquence requis que le présent addenda soit approuvé par celui-ci.

L'addenda prévoit également le remplacement de l'article 19.4 afin de permettre la modification de l'entente sur consentement mutuel écrit de la GRC et du SPVM, sous réserve de l'approbation par l'autorité compétente au sein de la Ville.

La réduction de l'effectif policier permanent d'un (1) poste à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, date à laquelle le poste est aux frais du SPVM doit être autorisé.

Il y a lieu d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'addenda à l'entente de détachement.

## **JUSTIFICATION**

En assurant, une participation active au GIRC, le SPVM développe ses capacités de collecte, d'échange et d'analyse de renseignements en matière de terrorisme. Aussi, la contribution du SPVM au GIRC est incontournable; il permet en effet, la mise en commun des ressources fédérales, provinciales et municipales afin de mieux cibler et contrer les menaces des groupes terroristes.

L'addenda a été préparé afin d'énoncer les modifications des dispositions financières stipulés à l'article 8 du protocole d'entente. Il sera signé par Monsieur Sylvain Caron, directeur du SPVM, en vertu de l'autorisation du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal. Notons que les démarches de validation de l'addenda ont occasionné un retard dans le traitement du présent dossier décisionnel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2019, le SPVM assume l'ensemble des coûts reliés au détachement d'un employé du SPVM au GIRC qui sont prévus au budget.

Les crédits budgétaires pour les dépenses sont prévus dans les budgets de fonctionnement.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Les crédits requis pour les années subséquentes seront priorisés lors de la confection des budgets.

Le présent dossier relève de l'autorité décisionnelle du conseil d'agglomération considérant les dépenses occasionnées en vertu de l'entente de détachement et l'augmentation de l'effectif policier.

La dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Claudia BLOUIN, Service des ressources humaines

Lecture :

Claudia BLOUIN, 9 janvier 2020

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Stavroula ARVANITIS  
Lieutenant

**Tél :** 514 280-2975

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-01-06

Francesco SECONDI  
Directeur adjoint (int)

**Tél :** 514 280-6719

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON  
Directeur

**Tél :** 514-280-2005

**Approuvé le :** 2020-04-14



PROTÉGÉ A

## ENTENTE DE DÉTACHEMENT

JANVIER 2019

ENTRE

LA VILLE DE MONTRÉAL  
REPRÉSENTÉE PAR  
LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL  
(ci-après « SPVM »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,  
REPRÉSENTÉE PAR  
LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA  
(ci-après « GRC »)

CONCERNANT LE

DÉTACHEMENT D'EMPLOYÉS DU SPVM  
(Remboursés)

AU

GROUPE INTÉGRÉ DU RENSEIGNEMENT CRIMINEL  
DU SDRC DE LA DIVISION C DE LA GRC

## Table des matières

1. BUTS ET OBJECTIFS	4
2. AUTORISATION	4
3. STATUT DE L'EMPLOYÉ EN DÉTACHEMENT	4
4. FONCTIONS DE L'EMPLOYÉ EN DÉTACHEMENT	5
5. CONGÉS ET RAPPORTS D'ÉVALUATION	6
6. INSTALLATIONS, SOUTIEN ADMINISTRATIF ET ÉQUIPEMENT	7
7. UTILISATION DES VÉHICULES DE POLICE	7
8. DISPOSITIONS FINANCIÈRES	8
9. INDEMNISATION	10
10. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	10
11. SÉCURITÉ	11
12. UTILISATION ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS	11
13. SIGNALEMENT DES INCIDENTS OU DEMANDES D'INFORMATION	11
14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	12
15. REPRÉSENTANTS	12
16. SUIVI	13
17. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	13
18. DÉSIGNATION AUX TERMES DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE L'INFORMATION	13
19. DURÉE ET RÉSILIATION	13
20. INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE	14
21. SIGNATURES	14
Annexe A – Titre du poste et description des fonctions	15
Annexe B – POLITIQUES DE LA GRC	16
Annexe B.1 – Manuel des opérations de la GRC, partie 12 – Sécurité nationale	16
Ann. 12 – Généralités-1 – Instructions du ministre – Sécurité nationale – Responsabilité et obligation de rendre compte	19
Ann. 12 – Généralités-2 – Instructions du ministre – Accords et coopération reliés à la sécurité nationale	20
Ann. 12 – Généralités-3 – Instructions du ministre – Enquêtes liées à la sécurité nationale dans les secteurs exigeant des précautions spéciales	21
12.1 Signalement des incidents	21
12.2 Enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale	23

*[Signature]*

Ann. 12-2-1 - Investigations (article 83.28 du C. cr.)	31
Ann. 12-2-2 - Engagement assorti de conditions - Arrestation préventive (article 83.3 du C.cr.)	33
12.3. Échange, traitement et communication ou diffusion des renseignements	35
12.4. Relations avec les médias/communications et exposés/notes de synthèse	41
12.5. Présentations, conférences, réunions de planification des activités, ateliers et formation	41
12.6. Financement des activités terroristes	41
12.7. Demandes d'aide provenant d'organismes étrangers	43
12.8. [omis]	44
12.9. Ententes de la Police fédérale	44
12.10. Évaluation des menaces et renseignements relatifs à la protection	45
Ann. 12-10-1 - Documents relatifs aux menaces	51
Ann. 12-10-2 – Catégories des niveaux de menace	51
Ann. 12-10-3 – Mises en garde	54
Ann. 12-10-4 – Lignes directrices sur la vérification des antécédents préalable à la nomination de candidats à certaines charges publiques	55
Ann. 12-10-5 – Lignes directrices sur la vérification des antécédents préalable à la nomination de candidats à des postes de juge visés par la loi sur les juges	60
12.11. Gestion de l'information obtenue de sources humaines	62
Annexe B.2 – Manuels des opérations de la GRC - Partie 5 – Sécurité routière - 5.4 Conduite d'un véhicule prioritaire (poursuites)	64
Annexe B.3 – Manuel d'administration de la GRC - Partie XI – Sécurité - 1. Sécurité organisationnelle et administrative - N – Communication de renseignements classifiés ou protégés	69
Annexe B.4 – Manuel de la sécurité de la GRC – Partie 1 – Sécurité du personnel - 15. Directives relatives à la loi sur la protection de l'information	70
Annexe B.5 – Manuel de la gestion de l'actif – Chapitre 6.4 – Appareils de communication sans fil	73
Annexe B.6 – Manuel d'administration – Partie VIII – Questions juridiques – 1. Perte, endommagement ou vol de biens appartenant à la GRC, loués par elle ou confiés à ses soins	76
Annexe B.7 – Manuel de l'informatique – Partie III – Informatique – 1. Normes sur la technologie de l'information - Annexe III-1-2 – Contraintes d'usage des technologies de l'information de la GRC	86
Annexe C – Attestation de l'employé(e) détaché(e)	91

## 1. BUT ET OBJECTIFS

- 1.1. La présente Entente de détachement vise à énoncer les droits et les obligations du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) et de la Division C de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à l'égard du détachement d'un maximum d'un(e) employé(e) du SPVM au Groupe intégré du renseignement criminel (GIRC) du Service divisionnaire du renseignement criminel de la GRC (SDRC), à Montréal, Québec. (Ci-après « employé(e) en détachement »). Le SPVM et la GRC conviennent que la présente Entente est une entente-cadre pour ce détachement. Chaque détachement sera finalisé par la signature d'une Annexe C par l'employé(e). L'Annexe C est réputée faire partie de la présente Entente.
- 1.2. Les objectifs de la présente Entente sont les suivants :
  - améliorer la compréhension mutuelle du mandat, des responsabilités et des pratiques d'enquête de chaque organisme et tirer mutuellement profit des aptitudes, de l'expertise, des connaissances et des compétences de chacun d'eux.
  - analyser et diffuser des renseignements criminels sur le crime organisé, les activités criminelles ou en lien avec les menaces à la sécurité nationale.

## 2. AUTORISATION

- 2.1. La présente Entente est conclue par Sylvain Caron, Directeur du SPVM, sous réserve de l'autorisation de l'autorité compétente de la Ville de Montréal à cet effet et par le Commissaire adjoint François Deschênes, Commandant de la Division « C » de la GRC autorisé à signer en vertu des articles 5 et 20 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* (la « *Loi sur la GRC* »).

## 3. STATUT DE L'EMPLOYÉ(E) EN DÉTACHEMENT

- 3.1. L'employé(e) en détachement sera affecté(e) temporairement auprès du SDRC de Montréal de la GRC, pendant la période décrite à l'Annexe C. La période du détachement ne peut en aucun cas excéder la durée de la présente Entente.
- 3.2. L'employé(e) en détachement demeurera à l'emploi du SPVM et, à ce titre, restera assujéti(e) à celui-ci pour ce qui est de la discipline. L'employé(e) en détachement continuera de se conformer aux exigences des lois, règlements et règles applicables aux employés du SPVM pendant la période de détachement.
- 3.3. Il est entendu et convenu par les Parties que les enquêteurs et employés affectés au SDRC de Montréal doivent bien connaître la nature des enquêtes criminelles ou avoir de l'expérience dans la gestion des cas graves.
- 3.4. L'employé(e) en détachement est à l'emploi du SPVM et n'est ni employé(e) ni mandataire de la GRC.



- 3.5. Il est entendu et convenu par les Parties que l'employé(e) en détachement ne deviendra pas un membre, ni un(e) employé(e) de la GRC. À ce titre, il (elle) continuera d'avoir droit aux avantages et conditions de travail prévus à la Convention collective intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (ci-après la «convention collective»).
- 3.6. Pendant la période de détachement, l'employé(e) en détachement continuera d'avoir accès aux possibilités d'avancement conformément à la convention collective.
- 3.7. Il est convenu que si l'employé(e) en détachement ne répond pas aux exigences linguistiques du poste auquel il (elle) est affecté(e), l'officier responsable du SDRC de Montréal veillera au respect des obligations prévues aux parties IV (communications avec le public et prestation des services) et V (langue de travail) de la *Loi sur les langues officielles*.

#### 4. FONCTIONS DE L'EMPLOYÉ(E) EN DÉTACHEMENT

- 4.1. L'employé(e) en détachement devra s'acquitter de toutes les fonctions nécessaires afin de réaliser les objectifs de la présente Entente, conformément aux principes énoncés dans les politiques et procédures du gouvernement du Canada et de la GRC.
- 4.2. Les fonctions et responsabilités de l'employé(e) en détachement sont énoncées à l'Annexe A, conformément au code d'emploi qui figure dans le Manuel de la gestion des carrières de la GRC. L'Annexe A est réputée faire partie de la présente Entente.
- 4.3. L'officier responsable du SDRC de Montréal de la GRC ou son remplaçant assurera la supervision de l'employé(e) en détachement et aura le pouvoir de formuler à son intention et en des termes précis les directives jugées raisonnables et nécessaires aux fins de la réalisation des objectifs de la présente Entente. Dans le cas où l'employé(e) en détachement a droit, dans la convention collective, à une compensation pour les heures supplémentaires, celles-ci seront approuvées au préalable par la GRC.
- 4.4. Le SPVM demeurera habilité à prendre des mesures disciplinaires et/ou administratives à l'égard de l'employé(e) en détachement.
- 4.5. L'employé(e) en détachement respecte les dispositions de l'article 10 de la partie 20.1 du *Manuel des opérations de la GRC* comme s'il/elle était un/une «employé(e)» au sens défini dans cet article, et il/elle observe les procédures propres à la Division de la GRC où il/elle est détaché/détachée en matière de divulgation, conformément aux exigences fixées par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *R. c. McNeil*, 2009 CSC 3, [2009] 1 R.C.S. 66, y compris la divulgation du casier criminel et celle des relevés de mesures disciplinaires simples et graves ou des conclusions faisant état d'une faute aux termes de quelque loi fédérale ou provinciale.

- 4.6. La politique de la GRC intitulée Conflit d'intérêts, y compris la section concernant les relations interpersonnelles en milieu de travail, s'applique à toutes les ententes de détachement. Voir la partie XVII.1 du Manuel d'administration de la GRC.

L'employé(e) en détachement demeure soumis aux politiques et directives du SPVM et de la Ville de Montréal non incompatibles avec ses fonctions au sein du SDRC. Celles s'appliquant à l'utilisation d'un outil ou d'un équipement de travail fourni par la Ville de Montréal ne s'appliquent toutefois pas à l'utilisation de cet outil ou équipement s'il est fourni par la GRC dans le cadre du détachement.

L'employé(e) en détachement continue de se conformer aux exigences des lois visant le SPVM, à savoir la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1), avec ses modifications successives, le Code de déontologie des policiers du Québec (RLRQ, c. P-13.1, r. 1), le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal, (RLRQ, c. P-13.1, r. 2.01), et le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026), pendant la période de détachement.

- 4.7. L'employé(e) en détachement prendra connaissance des politiques et directives de la GRC jointes à l'Annexe B. L'Annexe B est réputée faire partie de la présente Entente.

Dans l'éventualité où un employé(e) en détachement se considère devant une politique ou une directive de la GRC qui soit incompatible avec celle du SPVM ou de la Ville de Montréal, il doit se référer à son officier responsable pour déterminer laquelle doit être respectée dans les circonstances du détachement.

- 4.8. La GRC veillera à offrir à l'employé(e) en détachement toute formation spécialisée dont il (elle) aura besoin afin d'exécuter les fonctions propres aux activités de la GRC.
- 4.9. Durant la période de détachement, le SPVM veillera à ce que l'employé(e) en détachement obtienne la formation requise et maintienne ses compétences, le cas échéant, en matière de maniement d'armes à feu, de dispositifs de frappe, de vaporisateurs de défense, d'armes à impulsion et de tout autre outil et procédure dont l'utilisation est approuvée par le SPVM. Les coûts de la formation seront pris en charge en totalité par le SPVM.
- 4.10. L'employé(e) en détachement informera l'officier responsable du SDRC de Montréal, ou son (sa) remplaçant(e), des dates de formation.

## 5. CONGÉS ET RAPPORTS D'ÉVALUATION

- 5.1. L'employé(e) en détachement pourra prendre des congés de maladie pendant la période de détachement conformément à la convention collective. Les demandes de congés de maladie seront présentées à la GRC pendant ou immédiatement après le congé.

- 5.2. L'employé(e) en détachement pourra prendre des congés annuels et tout autre congé accumulé au cours de la période de détachement, conformément à la convention collective. Les demandes de congés seront présentées au préalable à la GRC et seront recommandés par cette dernière en fonction des besoins opérationnels.
- 5.3. Chaque année, la GRC, en collaboration avec le gestionnaire de l'employé(e) en détachement, au SPVM, remettra au SPVM et à l'employé(e) en détachement un rapport d'évaluation du rendement de l'employé(e) en détachement conforme à la convention collective. L'employé(e) en détachement aura l'occasion d'examiner le rapport et de formuler des commentaires avant que celui-ci ne soit transmis au SPVM. De plus, le SPVM et la GRC doivent se communiquer dans les plus brefs délais tous renseignements pertinents concernant le travail et le comportement de l'employé(e) en détachement.

## **6. INSTALLATIONS, SOUTIEN ADMINISTRATIF ET ÉQUIPEMENT**

- 6.1. La GRC fournira à l'employé(e) en détachement un espace de bureau, le mobilier, les fournitures, le téléphone, l'équipement, la technologie et les banques de données dont il (elle) aura besoin pour s'acquitter de ses fonctions; le tout conformément aux politiques de la GRC.
- 6.2. La GRC fournira un espace de stationnement à l'employé(é) en détachement avec un véhicule de police du SPVM en autant que l'attribution du véhicule à l'employé(e) en détachement fait partie de la convention collective. Ce véhicule de police du SPVM est payé et entretenu par le SPVM conformément aux politiques du SPVM.
- 6.3. Tous les biens de la GRC fournis en application de la présente Entente sont la propriété de la GRC et le demeurent jusqu'au terme de la période de validité de l'Entente. L'utilisation et la manipulation de ces biens doivent être parfaitement conformes aux politiques, directives, procédures et lignes directrices du gouvernement du Canada et de la GRC.
- 6.4. La GRC veillera à offrir à l'employé(e) en détachement toute formation spécialisée dont il (elle) aura besoin afin d'exécuter les fonctions propres aux activités du SDRC de Montréal.

## **7. UTILISATION DES VÉHICULES DE POLICE**

- 7.1. La GRC permettra à l'employé(e) en détachement de conduire des véhicules à moteur dont le gouvernement du Canada est propriétaire ou qu'il loue, et plus précisément les véhicules de police de la flotte divisionnaire, aux fins de l'exécution de ses fonctions aux termes de la présente Entente, aux conditions suivantes :

- Selon la disponibilité des véhicules;

- L'employé(e) en détachement devra être titulaire du permis requis pour conduire de tels véhicules dans la province de Québec; et
  - L'employé(e) en détachement devra se conformer aux principes prévus aux politiques et procédures applicables du gouvernement du Canada, de la GRC et du SPVM.
- 7.2. Les véhicules de police sont fournis par la GRC à l'employé(e) en détachement selon ses politiques en vigueur, pour des fins opérationnelles et reliées aux fonctions du SDRC.
- 7.3. Les directives et procédures du SPVM relatives à l'utilisation des véhicules sont, en outre des règlements édictés par la GRC et plus amplement décrits ci-après, applicables à l'employé(e) en détachement.
- 7.4. L'employé(e) en détachement s'engage à ne pas entamer ni à participer à titre de conducteur à une poursuite avec un véhicule de police de la GRC. Il est interdit d'utiliser un véhicule de police banalisé pendant une poursuite.
- 7.5. Il demeure entendu que la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q. ch. A-25) prévaut sur toutes les dispositions des règlements de la GRC ci-devant mentionnés qui lui sont inconciliables.
- 7.6. La GRC est responsable de mener, selon ses politiques et directives en vigueur, l'enquête des circonstances de tout accident impliquant un de ses véhicules.
- 7.7. Le SPVM sera tenu responsable du règlement des pertes partielles ou entières, si à défaut d'admission de sa part, la négligence de l'employé(e) en détachement, du SPVM ou de l'un de ses employé(e)s est établie lors de l'enquête décrite à l'article 7.6 ci-haut.

## 8. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- 8.1. L'employé(e) en détachement travaillera dans les locaux de la GRC au 4225, boulevard Dorchester, Westmount, Québec, H3Z 1V5.
- 8.2. Pendant la période de détachement, le SPVM continuera de payer ses cotisations et de retenir les cotisations de l'employé(e) en détachement à tous les régimes d'avantages sociaux applicables, y compris les cotisations aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-invalidité, d'assurance-vie et de retraite.
- 8.3. Le SPVM continuera d'être tenu de verser, pendant la période de détachement, le taux de rémunération régulier, les avantages et les heures supplémentaires de l'employé(e) en détachement au SDRC de Montréal, incluant heures supplémentaires approuvées par l'Officier responsable du SDRC ou son remplaçant.
- 8.4. La GRC remboursera au SPVM le salaire, les cotisations et les avantages (en vertu de la convention collective en vigueur) liés au travail, versés à l'employé(e)

10-8-11-32  


en détachement ou pour celui-ci, qui s'est acquitté(e) de ses fonctions conformément à la présente Entente, ou pendant un congé approuvé. Les heures supplémentaires dont il est fait mention au paragraphe 8.3 et qui ont été versées à l'employé(e) en détachement conformément à la présente Entente et qui ont été approuvées au préalable par l'Officier responsable du SDRC ou son remplaçant, seront également remboursées par la GRC, en surplus du salaire. La GRC ne remboursera pas les heures supplémentaires effectuées à la demande du SPVM.

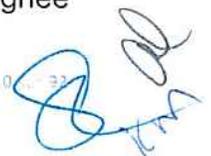
- 8.5. La GRC remboursera au SPVM les frais admissibles de l'employé(e) en détachement qui sont liés au travail à la GRC et qui sont engagés pendant la période de détachement, tels les frais de formation, de transport, de logement, de repas et les frais accessoires (ci-après « frais admissibles »), conformément aux principes énoncés dans la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor du Canada et les politiques et procédures de la GRC applicables en la matière.
- 8.6. Si l'employé(e) en détachement doit, durant ses fonctions en détachement auprès de la GRC, effectuer des heures supplémentaires ou engager des frais admissibles, il (elle) devra remplir les formulaires approuvés à cet effet par le SPVM pour obtenir paiement.
- 8.7. Chaque trimestre, le SPVM fera parvenir à la GRC une facture équivalant aux heures supplémentaires de l'employé(e) en détachement et frais admissibles payés conformément à la présente Entente. Afin de faciliter le processus comptable de la fin de l'exercice financier (31 mars) de la GRC, la facturation des services accumulés aura lieu au plus tard une semaine après le 31 mars.
- 8.8. La GRC reconnaît que les montants réclamés pour heures supplémentaires ou frais admissibles pourraient être revus et renégociés en fonction des augmentations salariales ou conventions collectives négociées par les syndicats ou agents négociateurs désignés de l'organisme participant, en l'occurrence le SPVM.
- 8.9. Le SPVM entend fournir à la GRC, sur demande, tous les renseignements et toutes copies de documents utiles à la vérification des montants des factures envoyées à la GRC en vertu de la présente Entente.
- 8.10. La GRC n'acquittera aucun frais de réinstallation concernant la présente Entente de détachement.
- 8.11. La présente Entente de détachement ne doit pas imposer d'obligations financières supplémentaires au SPVM.
- 8.12. Dans l'éventualité où l'employé(e) en détachement est appelé à témoigner devant un tribunal relativement à une intervention ou à une cause en lien avec les fonctions qu'il a effectuées au SDRC, la GRC remboursera au SPVM uniquement le temps supplémentaire dudit(e) employé(e) aux fins de son témoignage, et ce, même si ce dernier n'est plus en détachement au moment de son témoignage.

## 9. INDEMNISATION

- 9.1. Le SPVM demeurera responsable à l'égard de toute réclamation ou demande en justice consécutive à une blessure que l'employé(e) en détachement peut subir, à une invalidité dont il (elle) peut être atteint(e), ou à son décès survenu dans le cadre de l'exécution de ses fonctions conformément à la présente Entente.
- 9.2. L'employé(e) en détachement sera dégagé de toute responsabilité dans la mesure où il (elle) a agi dans les limites de ses fonctions auprès du SDRC de Montréal.
- 9.3. La GRC est tenue d'indemniser le SPVM et / ou l'employé(e) en détachement des dommages-intérêts, dépens, débours, intérêts, pertes et autres dépenses qui découlent de toute demande en justice (y compris les revendications, les demandes entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), réclamation, cause d'action, action, procédure judiciaire ou enquête intentée, présentée ou ouverte par un tiers relativement ou consécutivement à la conduite dont l'employé(e) a fait preuve dans l'exercice des fonctions qui lui incombent aux termes de l'Entente, pourvu que l'employé(e) en détachement ait agi de bonne foi sans sortir du cadre de ses fonctions et sans nuire aux intérêts de la Couronne.
- 9.4. La GRC peut prendre des mesures pour que le SPVM ou l'employé(e) en détachement assume les frais associés à la perte ou à l'endommagement d'un véhicule automobile appartenant au gouvernement du Canada ou loué par celui-ci dans le cas où cette perte ou ces dommages résultent de la négligence dont l'employé(e) a fait preuve dans la conduite du véhicule en question ou découlent du fait que l'employé(e) n'était pas occupé à remplir les fonctions qui lui incombent en vertu de l'Entente au moment où la perte ou les dommages se sont produits.
- 9.5. Si l'employé(e) en détachement n'est pas admissible à l'indemnisation prévue par la présente Entente, il (elle) bénéficiera tout de même des protections prévues à la convention collective à cet égard.

## 10. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- 10.1. La GRC a la responsabilité de veiller à la santé et à la sécurité de l'employé(e) en détachement dans les locaux de la GRC.
- 10.2. En cas de blessure de l'employé(e) en détachement, ce sont les dispositions pertinentes de la loi sur la rémunération des travailleurs à laquelle le SPVM est assujettie qui s'appliquent. La GRC s'acquitte des obligations que lui impose la partie II (« Santé et sécurité au travail ») du *Code canadien du travail* ainsi que de celles qui découlent des règlements visant les personnes ayant accès au lieu de travail. Il incombe en dernier ressort du SPVM d'assumer tous les frais associés à l'indemnisation des travailleurs, peu importe la partie désignée



comme responsable par la commission d'indemnisation provinciale ou territoriale compétente

## 11. SÉCURITÉ

- 11.1. L'employé(e) en détachement pourra être assujéti(e) à un processus d'enquête de sécurité si celui-ci était jugé nécessaire aux fins de l'exécution de ses fonctions aux termes de la présente Entente. L'employé(e) en détachement devra se conformer aux exigences requises en matière d'enquête de sécurité pendant toute la période de détachement.
- 11.2. L'employé(e) en détachement devra se conformer en tout temps aux principes énoncés dans les politiques et procédures de sécurité du gouvernement du Canada et de la GRC. La GRC informera l'employé(e) en détachement des exigences en matière de sécurité à son arrivée et l'affranchira à son départ.

## 12. UTILISATION ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

- 12.1. L'employé(e) en détachement doit se conformer à la politique du SDRC de la GRC.
- 12.2. L'employé(e) en détachement veillera à ce que la collecte, la transmission, la divulgation, la conservation et l'élimination de l'information et/ou des documents traités dans le cadre de la présente Entente soient conformes à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, à la *Loi sur l'accès à l'information*, à la *Politique sur la sécurité du gouvernement* (Conseil du Trésor du Canada), aux politiques et directives de sécurité de la GRC et aux lois, règlements, politiques et procédures applicables.
- 12.3. L'employé(e) en détachement ne communiquera à aucune personne ou organisme (y compris le SPVM) de renseignements ou de documents auxquels il (elle) a accès dans le cadre de son détachement, sans le consentement préalable écrit et exprès de la GRC, à moins que la loi ne l'exige. Dans ce cas, il (elle) devra, dans la mesure du possible, en informer au préalable la GRC.
- 12.4. L'employé(e) en détachement se conformera aux mises en garde qui se rattachent aux renseignements et traitera les renseignements conformément à la classification de sécurité inscrite sur le document. Tous les renseignements fournis aux termes de la présente Entente de détachement seront pleinement protégés et toutes les mises en garde et classifications de sécurité imposées par une Partie seront respectées dans la mesure prévue par la loi.

## 13. SIGNALEMENT DES INCIDENTS OU DEMANDES D'INFORMATIONS

- 13.1. Le SPVM et la GRC doivent immédiatement se communiquer mutuellement tous les renseignements pertinents concernant des incidents qui mettent en cause la personne détachée ou qui sont survenus dans le cadre de la présente Entente et qui pourraient donner lieu à des réclamations (y compris les réclamations de tiers, les demandes entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), de

demandes, de causes d'action, d'actions, de poursuites ou d'enquêtes. Le corps de police chargé d'enquêter sur de tels incidents ou de les gérer doit consulter l'autre service de police, et celui-ci doit offrir de l'aide. Le service de police chargé d'enquêter sur de tels incidents ou de les gérer doit prendre toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour empêcher que ne surviennent d'autres incidents.

- 13.2. Le SPVM et la GRC doivent immédiatement s'informer mutuellement, de toute demande faite en vertu de la loi applicable en matière d'accès à l'information ou sur la protection des renseignements personnels, ou de toute autre autorité légitime, concernant de l'information ou des documents traités dans le cadre de la présente Entente. Le service de police chargé de gérer ce type de demande doit consulter l'autre corps de police, et celui-ci doit fournir de l'aide. Le service de police chargé de gérer ce type de demande doit s'efforcer de protéger l'information ou les documents de manière à ce qu'ils ne soient divulgués que dans les limites prévues par la loi.

#### 14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 14.1. Toute propriété intellectuelle développée dans le cadre de la présente Entente sera la propriété du gouvernement du Canada.

#### 15. REPRÉSENTANTS

- 15.1. Les représentants du SPVM et de la GRC pour les besoins de la présente Entente sont :

Pour le SPVM :	Pour la GRC :
Nom : <b>Lieutenant Stavroula Arvanitis</b> Responsable du module des missions internationales et des services affaires Service de police de la Ville de Montréal	Nom : <b>Surintendant Michel Arseneau</b> Titre : Officier responsable du Service divisionnaire du renseignement criminel, Division C
Adresse : 1441, rue Saint-Urbain, 6 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2X 2M6	Adresse : 4225, boul. Dorchester Ouest, Westmount, Québec H3Z 2V5
Téléphone : 514-280-2975 Prets.services@ssvm.qc.ca	Téléphone : 514-939-8400

- 15.2. Le remplacement des représentants du SPVM et de la GRC doit faire l'objet d'un préavis écrit à l'intention de l'autre service de police.



## 16. SUIVI

- 16.1. Les représentants du SPVM et de la GRC se rencontreront au besoin afin d'examiner et d'évaluer l'application et l'efficacité des modalités de l'Entente.

## 17. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- 17.1. Les représentants du SPVM et de la GRC se consulteront en cas de différends découlant de l'interprétation ou de l'application de la présente Entente et tenteront de bonne foi de résoudre le problème. Si les Parties n'y parviennent pas, elles conviennent de renvoyer la question au Directeur du SPVM ou son représentant et au surintendant principal Claude Castonguay, OREC de la GRC à la Division « C ».

## 18. DÉSIGNATION AUX TERMES DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE L'INFORMATION (LPI)

- 18.1. L'employé(e) en détachement, à titre de membre affecté auprès du SDRC de Montréal de la GRC, doit satisfaire aux exigences de la *Loi sur la protection de l'information (LPI)* afin d'être désigné(e) à titre de personne astreinte au secret à perpétuité. Il (elle) doit être désigné(e) à ce titre par le détenteur des renseignements à moins qu'il (elle) ne soit déjà astreint au secret à perpétuité.
- 18.2. L'employé(e) en détachement doit également être affranchi(e) à son départ, conformément aux exigences de la *Loi sur la protection de l'information (LPI)* et du Manuel de la sécurité de la GRC chapitre 1.15.

## 19. DURÉE ET RÉSILIATION

- 19.1. La présente Entente entrera en vigueur à la date de la dernière signature à la clause 21, et sera rétroactive à partir du 1er octobre 2018. Elle s'appliquera pendant trois (3) ans, soit jusqu'au 30 septembre 2021, sauf si elle est prolongée ou résiliée conformément aux dispositions ci-après.
- 19.2. Chacune des Parties peut en tout temps résilier la présente Entente ou un détachement signé en vertu de la présente Entente, pour quelque raison que ce soit, en donnant un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre Partie.
- 19.3. La résiliation de la présente Entente ne dégage ni le SPVM ni la GRC des obligations contractées durant son exécution. Cependant, en cas de résiliation de la présente Entente, la totalité des détachements signés en vertu de la présente Entente seront aussi résiliés.
- 19.4. La présente Entente peut être modifiée sur consentement mutuel écrit du SPVM et de la GRC.
- 19.5. Aucune disposition de la présente Entente ne saurait avoir pour effet de remplacer ou de modifier une obligation dont le SPVM ou la GRC est tenue de s'acquitter ou d'exercer en vertu de la loi.

19.6. L'Entente doit être interprétée d'une façon qui soit compatible avec les lois de la province du Québec et avec les lois fédérales applicables.

## 20. INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE

20.1. La présente constitue l'intégralité de l'entente entre le SPVM et la GRC et annule et remplace toutes les communications, négociations ou ententes, écrites ou verbales, qui lui sont antérieures.

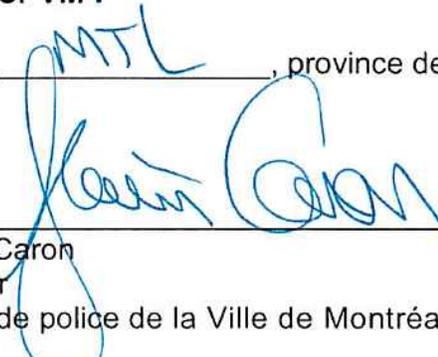
20.2. Comme la présente Entente servira d'entente-cadre pour plusieurs détachements, il est entendu qu'une Annexe C sera complétée et signée pour chaque employé(e) détaché(e).

## 21. SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, les représentants autorisés du SPVM et de la GRC ont signé la présente Entente :

Pour le SPVM :

Signé à MTL, province de Québec, le 11 MARS 2019.

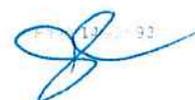
  
Sylvain Caron  
Directeur  
Service de police de la Ville de Montréal

Pour la GRC :

Signé à Westmount, province de Québec, le 9 MARS 2019.

  
Commissaire adjoint François Deschênes  
Commandant de la Division « C »  
GRC

Cette entente a été approuvée par la résolution : DG 195326001





**Dossier # : 1195326004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service de l'administration , -
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda modifiant rétroactivement au 1er avril 2019 l'entente de détachement d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Groupe intégré du renseignement criminel (GIRC) du Service divisionnaire du renseignement criminel de la GRC (SDRC) et autoriser le directeur du SPVM à le signer.

### SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

### COMMENTAIRES

Cette intervention vise à confirmer la validité de l'addenda à l'entente de détachement quant à sa forme et son contenu.

---

### FICHIERS JOINTS



[Addenda FINAL.pdf](#)

---

### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL  
Avocate en droit du travail  
**Tél : 514-872-1319**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-16

Audrey LÉVESQUE  
Chef de division  
**Tél : 514-872-1437**  
**Division : Droit du travail**

APPROUVÉ  
QUANT À SA VALIDITÉ  
ET À SA FORME  
16 MAR. 2020  
*[Signature]*  
DIRECTEUR  
ET AVOCAT EN CHEF  
Service des affaires juridiques

PROTÉGÉ A

**ADDENDA**

**À  
L'ENTENTE DE DÉTACHEMENT**

**JANVIER 2019**

**ENTRE**

**LA VILLE DE MONTRÉAL  
REPRÉSENTÉE PAR  
LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL  
(ci-après « SPVM »)**

**ET**

**SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,  
REPRÉSENTÉE PAR  
LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA  
(ci-après « GRC »)**

**CONCERNANT LE**

**DÉTACHEMENT D'EMPLOYÉS DU SPVM**

**AU  
GROUPE INTÉGRÉ DU RENSEIGNEMENT CRIMINEL  
DU SDRC DE LA DIVISION C DE LA GRC**

92025

**ATTENDU** qu'une entente prévoyant le détachement d'un maximum d'un employé du Service de police de la Ville de Montréal (« SPVM ») au Groupe intégré du renseignement criminel (« GIRC ») de la Gendarmerie royale du Canada (« GRC ») a été conclue entre les parties et approuvée par le directeur général de la Ville de Montréal (« Ville ») le 4 mars 2019 (Décision déléguée DG195326001), laquelle entente est jointe en Annexe (ci-après « l'Entente de détachement »);

**ATTENDU** que l'article 19 de l'Entente de détachement prévoit qu'elle est en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2018 et ce, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 30 septembre 2021;

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions financières à l'article 8 de l'Entente de détachement, les parties ont convenu des modalités de remboursement par la GRC au SPVM;

**ATTENDU** qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, la GRC et le SPVM ont convenu que les policiers en détachement à la GRC dans le cadre de la structure de gestion policière contre le terrorisme (« SGPCT ») devraient être au frais de son organisation policière;

**ATTENDU** que l'article 8 de l'Entente de détachement doit être modifié en conséquence afin de prévoir des nouvelles modalités financières applicables rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019;

**ATTENDU** que la décision d'autoriser un tel détachement sans remboursement relève de la compétence du conseil d'agglomération de la Ville et qu'il est en conséquence requis que le présent addenda soit approuvé;

#### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 8 de l'Entente de détachement est remplacé par ce qui suit:

##### **« 8. DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

- 8.1. L'employé(e) en détachement travaillera dans les locaux de la GRC au 4225, boulevard Dorchester, Westmount, Québec, H3Z 1V5.
- 8.2. Pendant la période de détachement, le SPVM continuera de payer ses cotisations et de retenir les cotisations de l'employé(e) en détachement à tous les régimes d'avantages sociaux applicables, y compris les cotisations aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-invalidité, d'assurance-vie et de retraite.
- 8.3. Le SPVM continuera d'être tenu de verser, pendant la période de détachement, le taux de rémunération régulier, les avantages et les heures supplémentaires de l'employé(e) en détachement au SDRC de Montréal, incluant les heures supplémentaires approuvées par l'Officier responsable du SDRC ou son remplaçant.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, les parties conviennent qu'un maximum de cent (100) heures supplémentaires sera effectué annuellement par l'employé(e). L'officier responsable du SDRC devra communiquer avec le Directeur adjoint des enquêtes au SPVM afin de faire approuver au

préalable toute heure supplémentaire en excédent de ces heures. Il est entendu que toute heure supplémentaire effectuée par l'Employé à la demande de la GRC sans l'autorisation du SPVM sera remboursée par la GRC à la Ville.

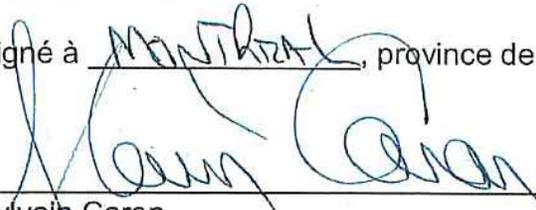
- 8.4. Jusqu'au 31 mars 2019 inclusivement, la GRC remboursera au SPVM le salaire, les cotisations et les avantages (en vertu de la convention collective en vigueur) liés au travail, versés à l'employé(e) en détachement ou pour celui-ci, qui s'est acquitté(e) de ses fonctions conformément à la présente Entente, ou pendant un congé approuvé. Jusqu'à cette date, les heures supplémentaires dont il est fait mention au paragraphe 8.3 et qui ont été versées à l'employé(e) en détachement conformément à la présente Entente et qui ont été approuvées au préalable par l'Officier responsable du SDRC ou son remplaçant, seront également remboursées par la GRC, en surplus du salaire. La GRC ne remboursera pas les heures supplémentaires effectuées à la demande du SPVM.
  - 8.5. Jusqu'au 31 mars 2019 inclusivement, la GRC remboursera au SPVM les frais admissibles de l'employé(e) en détachement qui sont liés au travail à la GRC et qui sont engagés pendant la période de détachement, tels les frais de formation, de transport, de logement, de repas et les frais accessoires (ci-après « frais admissibles »), conformément aux principes énoncés dans la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor du Canada et les politiques et procédures de la GRC applicables en la matière.
  - 8.6. Si l'employé(e) en détachement doit, durant ses fonctions en détachement auprès de la GRC, effectuer des heures supplémentaires ou engager des frais admissibles, il (elle) devra remplir les formulaires approuvés à cet effet par le SPVM pour obtenir paiement.
  - 8.7. Jusqu'au 31 mars 2019 inclusivement, le SPVM fera parvenir chaque trimestre à la GRC une facture équivalant aux heures supplémentaires de l'employé(e) en détachement et frais admissibles payés conformément à la présente Entente. Afin de faciliter le processus comptable de la fin de l'exercice financier (31 mars) de la GRC, la facturation des services accumulés aura lieu au plus tard une semaine après le 31 mars.
  - 8.8. La GRC reconnaît que les montants réclamés pour heures supplémentaires ou frais admissibles pourraient être revus et renégociés en fonction des augmentations salariales ou conventions collectives négociées par les syndicats ou agents négociateurs désignés de l'organisme participant, en l'occurrence le SPVM.
  - 8.9. Le SPVM entend fournir à la GRC, sur demande, tous les renseignements et toutes copies de documents utiles à la vérification des montants des factures envoyées à la GRC en vertu de la présente Entente.
  - 8.10. La GRC n'acquittera aucun frais de réinstallation concernant la présente Entente de détachement.
  - 8.11. La présente Entente de détachement ne doit pas imposer d'obligations financières supplémentaires à la GRC.
  - 8.12. Dans l'éventualité où l'employé(e) en détachement est appelé à témoigner devant un tribunal relativement à une intervention ou à une cause en lien avec les fonctions qu'il a effectuées au SDRC, la GRC remboursera jusqu'au 31 mars 2019 inclusivement au SPVM uniquement le temps supplémentaire dudit(e) employé(e) aux fins de son témoignage, et ce, même si ce dernier n'est plus en détachement au moment de son témoignage. »
2. L'article 19.4 de l'Entente de détachement est remplacé par ce qui suit :

« 19.4 La présente Entente peut être modifiée sur consentement mutuel écrit de la GRC et du SPVM, sous réserve de l'approbation par l'autorité compétente au sein de la Ville. »
  3. Tous les autres termes et conditions de l'Entente de détachement demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature.

**Pour le SPVM :**

Signé à MONTRÉAL, province de Québec, le 10 MARS 2020.

  
\_\_\_\_\_  
Sylvain Caron  
Directeur  
Service de police de la Ville de Montréal

**Pour la GRC :**

Signé à WESTMOUNT, province de Québec, le 4 mars 2020.

  
\_\_\_\_\_  
Commissaire adjoint François Deschênes  
Commandant de la Division « C »  
GRC

Cet addenda à l'Entente de détachement a été approuvé par la résolution du Conseil d'agglomération : \_\_\_\_\_

**Dossier # : 1195326004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service de l'administration , -
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda modifiant rétroactivement au 1er avril 2019 l'entente de détachement d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Groupe intégré du renseignement criminel (GIRC) du Service divisionnaire du renseignement criminel de la GRC (SDRC) et autoriser le directeur du SPVM à le signer.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD1195326004\_GIRC.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Thi Ly PHUNG  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514-280-9146**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-01-10

Line DESJARDINS  
Chef d'équipe  
**Tél : 514-280-2192**  
**Division : Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier**